

LE CULTIVATEUR  
ANGLAIS.

---

TOME HUITIÈME.

---

LE CULTIVATEUR  
ANGLAIS,  
OU  
ŒUVRES CHOISIES  
D'AGRICULTURE,  
ET  
D'ÉCONOMIE RURALE ET POLITIQUE,  
D'ARTHUR YOUNG;

Traduit de l'anglois par les CC. LAMARRE, BENOIST et BILLECOQ;  
avec des Notes par le citoyen DELALAUZE, coopérateur du *Cours*  
*d'Agriculture* de l'abbé ROZIER.

*Avec des Planches en taille douce.*

TOME HUITIÈME.

228 257/14  
228 258(7)

A PARIS,

Chez MARADAN, libraire, rue Pavée Saint-André-  
des-Arcs, N<sup>o</sup>. 16.

---

IX. 1801.



Biblioteca Centrală Universitară  
București  
Cota 76067  
Inventar 330406

RC 98/01

B.C.U. Bucuresti  
  
C330406

V O Y A G E  
E N I R L A N D E,

AVEC DES OBSERVATIONS GÉNÉRALES  
SUR L'ÉTAT PRÉSENT DE CE ROYAUME.

---

*Nobis in arto et inglorius labor.*      TACIT.

---

T O M E   S E C O N D.

---

# V O Y A G E

## E N I R L A N D E.

---

**L**E 7 octobre, je me rendis à Castle-Oliver, par Bruff; je traversai une fort belle étendue de pays dont le sol est un loam riche et rougeâtre. M. Oliver ne négligea rien pour me procurer de bonnes informations. Autour de sa maison, le sol est montagneux et brun, sur un fond de diverses couches d'ardoises. Les sommets des montagnes sont donnés aux fermiers par-dessus le marché; ces sommets, les collines et les bas-fonds sont loués 1 s. l'acre. La terre à genêts, amendée, se loue de 15 à 20 s. l'acre. Il y a des fermes de toutes grandeurs, depuis quinze jusqu'à cent, et même trois cents acres. Le cours de récoltes est, 1. pommes de terre; 2. pommes de terre; 3. pommes de terre; 4. avoine; 5. avoine; 7. la terre mise en herbage: quelquefois ils ne font que deux récoltes successives de pommes de terre.

Ils engraisent pour elles, avec tout le fumier qu'ils peuvent se procurer. Il y a fort peu de terres



en labour, et leur herbage n'est guère employé qu'à la nourriture des vaches. Ils sont fort attentifs à conduire du haut de la montagne, les ruisseaux dans leurs herbages. Ils forment à cet effet de petits canaux, et tâchent d'y faire couler tant d'eau, que la surface en soit couverte; et quoique cette eau ne provienne que d'une montagne aride de pierres dures et à peine couverte, çà et là, d'une surface gazonnée, elle fait beaucoup de bien à leurs prairies. Cet usage est général parmi tous les petits fermiers, et souvent ils viennent se plaindre à M. Oliver, de ce que l'un d'entr'eux a détourné, à son profit, l'eau du ruisseau dont l'autre devoit jouir. Ceci est un trait d'excellente agriculture, dont je ne me rappelle point d'avoir vu, jusqu'à présent, d'exemple en Irlande. Ils fauchent toujours ces herbages la même année qu'ils les ont arrosés, et leurs coupes de foin sont de deux tons et deux tons et demi par acre. Ils n'améliorent aucune partie de la montagne, si ce n'est quelquefois un peu de terre à genêts, pour y planter des pommes de terre. Ils ont un peu de terre calcaire; mais comme ils sont obligés de l'aller chercher assez loin, ils ne l'emploient qu'en petites quantités. Ils en mettent quelques barils par acre pour des pommes de terre, ce qui prévient, en effet, l'humidité de la terre, et empêche qu'elles ne pourrissent. Les paysans vivent mieux en général, dans ces montagnes, que dans les riches plaines où ils ont une occupation moins continue et moins de terre à exploiter pour leur compte. Quelques fermes sont ici tenues

en commun par quelques fermiers. Il n' a guères d'autres bêtes à cornes que des vaches à lait, dont le produit est loué. Les rentes ont baissé, depuis 1771 et 1772, de 2 s. 5 d. ou 4 s. par acre, mais elles ne baissent point à présent. La construction d'une chaumière coûte de 4 à 5 l. ; d'une maison en pierres, ardoise, &c. 25 l.

Les terres les plus riches de ce pays se trouvent d'abord à Small County; la terre de toute cette baronnie est très-fertile. Coonagh, Coshlea et Clanvilliam en contiennent aussi beaucoup. [ Il y a à Coshlea beaucoup de montagnes. ] Cette ligne de terre riche prend depuis Charleville, au pied des montagnes, jusqu'à Tipperary, par Kilfenning, ce qui fait une longueur de vingt-cinq milles, et en largeur, depuis Ardpatrik jusqu'à quatre milles de Limerick, ce qui fait seize milles. Bruff, Kilmallock et Hospital en ont de la même qualité. Le tout peut être estimé à cent mille acres. Toutes ces terres sont employées à engraisser des bêtes à cornes. Cependant quelques portions, c'est-à-dire environ la quinzième partie du tout, est en labour. Les rentes sont de 25 à 40 s. ; en *medium*, de 30 s. par acre.

Il y a dans le comté de Limerich, outre ces riches pâturages, quelques parties de terres légères et calcaires, à 15 et 20 s. l'acre. Elles servent à nourrir des bêtes à laine et des vaches. Il se trouve aussi des argiles jaunes, qui se louent de 10 à 20 s. ; quelques autres terrains de médiocre qualité, couverts de genêt épineux et de fougère, qui se louent de 10 s. 6 d. à 1 l. 1 s. ; quelques terres de mon-



tagne à 1 s. ; et sur le Shannon, environ quinze milles en longueur , sur deux ou trois en largeur , de terre inculte et sans gazon. La rente de tout le comté de Limerick est, en *medium*, de 20 s., et celle du comté de Tipperary, de 18 s.

Je puis parler sciemment de la diversité des qualités du sol de ce canton. M. Oliver eut la bonté de parcourir avec moi, à cheval, une assez vaste étendue de pays ; un homme nous suivoit avec une bêche. La meilleure terre se trouve au pied des montagnes ; c'est un loam riche, moëlleux, friable, humide et sablonneux. Sa couleur est un brun rougeâtre ; sa profondeur, de dix-huit pouces à trois pieds. Je crois, au total, que c'est le sol le plus riche que j'aye jamais vu. Il n'est point d'usages auxquels on ne puisse l'employer : il engraissera des taureaux de la plus haute taille ; il est également bon pour l'engrais des bêtes à laine, pour le labourage, pour des turneps, des carottes, des choux, du froment, des fèves, en un mot, pour tout ce qu'on y voudra semer. La rente de ces pâturages seroit en Angleterre, beaucoup plus haute qu'elle ne l'est en Irlande.

Les basses terres sont plus humides et moins profondes ; au-dessous de la première couche, il y en a une autre d'argile jaune, ce qui ne se trouve point dans les autres.

Il y a des fermes de toutes grandeurs. Quelques-unes de celles où l'on engraisse des boeufs, sont de soixante acres ; ce sont les plus grandes. Il y en a beaucoup de plus petites, qui sont occupées par des paysans et des laitières. Ils montent leur ferme



en bétail dans la proportion suivante : un bœuf par acre ; et ils pèsent de quatre et demi à sept quintaux, en *medium* cinq quintaux et demi. Cependant, comme ils élèvent la plupart des veaux, qu'ils nourrissent jusqu'au mois de juin, et des bêtes à laine, toutes les fermes n'ont pas ainsi un bœuf par acre. Il leur faut d'ailleurs environ un rood de foin pour la nourriture d'hiver de chaque bête à corne. Ils achètent ces animaux, en automne, âgés de trois ou quatre ans, au prix moyen de 5 *l.* On les nourrit tout l'hiver, avec du foin qu'on leur fait manger régulièrement chaque jour, sur les pâturages mêmes qui doivent les engraisser en été. Ils choisissent pour cela, les endroits les plus secs ; cependant ces parties sont toujours endommagées par le piétinement des animaux. Ils entassent à cet effet tout leur foin dans les champs. La saison de la vente est l'automne ; le bénéfice qu'ils font sur chaque bœuf est d'environ 3 guinées. Pour l'hiver, leur système est d'acheter des veaux au prix de 1 *l.* 1 *s.* à 2 *l.* 2 *s.* ; de les garder jusqu'en mai, et de les vendre alors avec 20 ou 30 *s.* de profit ; mais il faut pour cela, qu'ils leur donnent à discrétion tout ce qu'ils ont de meilleur en foin. On leur envoie aussi de Tipperary, un grand nombre de bêtes à laine en hivernage ; ce qui paroît d'autant plus extraordinaire, que leurs terres sont beaucoup plus sèches que celles de Limerick. Mais on loue ici des fermes exprès pour cet objet. Cet article est même un des plus lucratifs de leur système de fermage. Ils amènent en octobre, de Tipperary, les agneaux du printemps, et les gardent jusqu'en

mai. Alors ils les y reconduisent, et ces agneaux sont en effet beaucoup meilleurs que ceux qu'on n'a point ainsi dépaysés.

Les nourrisseurs de bestiaux sont la plupart riches; mais c'est encore moins aux profits qu'ils font qu'on doit attribuer, généralement parlant, leur richesse, qu'à l'avantage qui résulte pour eux de leurs baux. J'étois fort curieux de connoître au juste quels étoient leurs profits, mais c'est ce qu'il n'est pas aisé de découvrir, même approximativement. Tous les nourrisseurs du pays s'accordent à dire que ces profits sont peu considérables. On peut présumer que c'est de leur part un artifice; cependant je suis porté à croire, si toutefois on peut s'en rapporter aux informations que j'ai recueillies, qu'en cela ils en imposent moins qu'on ne pourroit le croire.

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Rente d'un acre et demi pour chaque taureau . . .	2	12	6
Taxe de comté, à 6 <i>d.</i> . . . . .	»	»	8
Pour faucher et faire un tiers d'acre de foin . . .	»	3	»
Un taureau coûte 5 <i>l.</i> ; intérêts de cette somme à 6 pour 100 . . . . .	»	6	»
Labour, 1 <i>s.</i> 6 <i>d.</i> par acre . . . . .	»	2	3
	<hr/>		
	3	4	5
	<hr/>		
Profit sur un taureau . . . . .	3	3	»
Nourriture d'hiver de deux bêtes à laine, à 5 <i>s.</i> chaque . . . . .	»	10	»
	<hr/>		
	3	15	»
Dépense . . . . .	3	4	5
	<hr/>		
Profit . . . . .	»	8	7



Il faut encore déduire de cette somme les résultats de tous les accidens possibles, tels que la mortalité sur le bétail et autres. Ainsi, j'ai tout lieu de croire que leur bénéfice est tout au plus de 10 s. par acre. La somme nécessaire pour monter leur ferme est de 6 l. par acre. Le profit est donc ici fort peu considérable pour des terrains en plein produit et d'une aussi extraordinaire fertilité. Cette terre rapporteroit beaucoup plus, si elle étoit labourée. Car, quoiqu'elle ne soit pas sèche par-tout, elle est beaucoup moins humide que nos argiles angloises de Norfolk, Suffolk, Essex, &c. Cependant je suis loin d'inviter les fermiers de ce canton à labourer leurs pâturages; ils ne suivroient probablement que le système de culture d'Irlande; ces champs rapporteroient alors encore moins, et les propriétaires auroient plus à souffrir de l'épuisement de leurs terres. Je n'ai vu dans aucune partie de l'Irlande des terres tenues aussi négligemment que le sont ici ces sols riches et précieux. La campagne n'offre d'autre aspect que celui de la désolation. Les champs sont couverts de chardons [ *carduus* ] de satyrion, [ *senecio jacobæa* ] (1). Les haies ne sont que de misérables levées en terre, sans bois vif et par-tout crevassée. Enfin, l'on ne peut se figurer au

---

(1) Le mot anglois par lequel l'auteur désigne cette plante, ne répond point à la désignation du mot latin. *Ray-wort*, est le *satyrion*, plante de la famille des *orchis*, dont il y a beaucoup d'espèces. (Voyez le *Dictionnaire d'Histoire Naturelle de Valmont de Bomare*). Le *senecio jacobæa*, est la plante connue sous le nom de *jacobée*. (Voyez le même auteur).



premier aspect que , dans un aussi déplorable abandon , le sol de ce pays soit si riche et si fertile.

Pour faire voir à quel point le taux des rentes a haussé en ce canton , M. Henri Harstonge m'a rapporté qu'en 1676 , son grand-père tenoit une ferme de quatre cents acres , pour chacun desquels il payoit 4 s. 6 d. ; que trouvant ce prix trop haut , il avoit offert vingt bêtes à laine et deux chèvres pour se dégager du marché , et que cette terre se loueroit aujourd'hui 30 s. l'acre.

Leurs bêtes à cornes sont ici de la race à longues cornes. Ils engraisent quelques vaches , mais beaucoup moins que de boeufs. Ils ont quelques laiteries , qui sont louées la valeur d'un quintal de beurre par chaque vache et 20 s. en argent. Les laitiers ont le privilège de pouvoir nourrir sur la ferme deux ou trois vaches ; ils ont de plus la jouissance d'une chaumière et d'un jardin. Ces laiteries ne sont guères composées que de vingt vaches ; mais les hommes qui les louent d'ordinaire , sont devenus si exigeans , que beaucoup de propriétaires ont aujourd'hui changé de méthode. La plupart emploient des laitières , et tiennent les laiteries à leur compte.

Tous les paysans et les petits fermiers sèment du lin en quantité. Il est filé , et pour la plus grande partie, tissu dans le pays. Le lin et les cochons sont ici deux grands articles de profit. On y voit beaucoup de ces animaux. Cependant les paysans y sont mal à leur aise. En revenant de Bruff , je remarquai que , sur la route , les chau-

mières étoient toutes construites dans les fossés qui la bordent, et que plusieurs n'avoient point de jardin. On leur assigne pour planter leurs pommes de terre, un emplacement sur la ferme, à l'endroit où cela convient le mieux au propriétaire. Ils payent ces terrains fort cher, de 4 à 5 l. l'acre, avec une chaumière, et 40 ou 45 s. la portion d'herbage nécessaire pour la nourriture d'une vache. On peut dire que s'il s'est opéré quelque changement dans leur position, ils sont moins bien qu'il y a vingt ans. Une chaumière, avec un acre de terre de la valeur de 40 s., et la quantité de pâturage nécessaire pour la nourriture d'une vache, sont pour eux le salaire d'une année de travail; mais en plusieurs endroits on s'acquitte envers eux avec un acre de pâturage évalué à 5 l. Ceux qui n'ont pas de lait pour manger leurs pommes de terre, les mangent avec de la moutarde qu'ils sèment exprès. La population du pays s'est prodigieusement accrue, sur-tout dans les parties les plus élevées du terrain. On y bâtit par-tout de nouvelles chaumières. Les cours de récoltes sont :

1. pommes de terre; 2. pommes de terre; 3. orge;
4. froment; 5. avoine; 6. avoine. — 1. pommes de terre; 2. pommes de terre. En certains endroits, ils sèment, après la deuxième récolte de pommes de terre, un demi-acre ou un quart d'acre en lin.
3. froment; 4. orge; 5. avoine; 6. avoine; 7. avoine;
8. avoine; 9. la terre mise en pâturage.

M. Oliver a connoissance qu'un acre de terre, en pommes de terre, en a produit à lui seul, 900 bushels. Les avis sont partagés sur la question de



savoir quelle est la meilleure de la première ou de la seconde récolte; mais je crois pouvoir la décider. Je sais qu'à la seconde récolte, ils laissent en terre, pour semence, les plus petites bulbes, et j'ai plus d'une fois éprouvé moi-même, qu'un billon ensemencé avec des pommes de terre d'une moyenne grosseur, vaut beaucoup mieux que celui qu'on a ensemencé avec des petites (\*).

(\* ) Voici le compte détaillé de leur culture des pommes de terre :

	DÉPENSES		
	PAR ACRE.		
	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Rente. . . . .	5	13	8
Semence, seize barils et demi, à 10 s. . . . .	2	15	»
Couper les bulbes . . . . .	»	5	6
Bêchage . . . . .	»	14	»
Transport de la semence . . . . .	»	2	6
Frais d'ensemencement . . . . .	1	5	»
Sarclage . . . . .	»	10	»
Pour déterrer les pommes de terre . . . . .	1	10	»
Pour les recueillir . . . . .	»	10	»
Transport à la maison . . . . .	»	9	6
Loyer de la grange où elles sont dépecées . . . . .	»	6	»
Pour les éplucher . . . . .	»	10	»
Dixme . . . . .	»	12	»
	<hr/>	15	5 2
Récolte, cent cinquante barils, à 4 s. chaque . . . . .	30	»	»
Dépense . . . . .	15	5	2
Profit . . . . .	14	16	10
Cent barils, à 4 s. chaque . . . . .	20	»	»
Dépense . . . . .	15	5	2
Profit . . . . .	4	16	10

*Nota.* Le baril porté ici à 4 s., est le baril *heaped* (amoncelé) de Bristol, qui pèse vingt-deux stones. Y.



Le froment qu'on récolte dans ces riches sols, est d'une qualité beaucoup supérieure à celui qu'on récolte dans toute autre contrée. La quantité d'orge qu'ils récoltent par acre, est douze barils de Bristol.

M. Ryves, cultivateur du voisinage, que je rencontrai au château d'Oliver, me dit qu'ayant semé neuf bushels de méteil sur trois acres et trois quarts de terre, il en avoit recueilli cent onze barils de Bristol. La quantité du froment récolté varie, mais elle est, en *medium*, de douze barils par acre. M. Ryves en a eu vingt en avoine, et communément quinze. On n'obtient ces récoltes qu'avec un bon labourage; beaucoup de fermiers récoltent moins.

Il y a des moulins à bluter, à Limerick, à Anns Grove, à Marlesfield, à Clonmel, à Castle-Hyde, à Newport. Ainsi les fermiers de ce canton ne manquent point de débouchés pour leur blé. J'appris avec surprise que ces fonds riches ne se vendent pas plus cher, proportion gardée, que les terres de montagne. Limerick est renommé pour le cidre qu'il produit. Les plus belles pommes de l'espèce que nous nommons *cakaggee*, se trouvent chez MM. Waller, Massey, Westrope, Mouson, &c. Le sol de leurs vergers est peu profond sur une couche de pierres calcaires.

M. Oliver a pratiqué l'agriculture en grand. Une portion considérable de ses domaines consiste en terres de montagne, qu'il a défrichées et amendées avec du sable calcaire. Il les aensemencées,

partie en grain, l'autre partie en turneps, dans les endroits où la terre est marécageuse; et ces parties-là sont celles qu'il estime le moins; il en brûle la surface. Sa terre, quelle que soit la semence qu'il lui confie, se couvre aussitôt d'une herbe fine, même sur le haut de la montagne. Un de ses chaumes va produire, dès la première année, une belle récolte de foin; ce qui fait voir combien tout le sol de cette contrée est propre au pâturage. Il donne beaucoup d'attention à la nourriture de ses bêtes à cornes. Il achète des taureaux et des vaches de la race à longues cornes, du Lancashire, qu'il paye vingt guinées chaque. J'ai vu chez lui deux taureaux provenant de cette race, qui auroient pu figurer près de ceux du comté de Leicester. Pendant plusieurs années il a cultivé des turneps qu'il employoit particulièrement à nourrir des daims; cependant il en a aussi engraisé quelques moutons. Il a desséché, par des saignées couvertes, de vastes portions de ses terres humides.

M. Oliver a établi dans ses domaines, il y a environ quinze ans, une colonie d'Allemands, qu'il fit venir du Palatinat, au nombre de sept cents individus, formant soixante-six familles protestantes. Il a distribué à chacune de treize à trente acres de terre, pour lesquels il ne leur fait payer que les deux tiers de la rente qu'il auroit pu en tirer, s'il les eût loués à d'autres; il a dépensé 500 l. à leur construire des maisons, et a fait avec eux des baux *à trois vies*. L'avantage qu'il a retiré de cette mesure, a été de voir ses

terres beaucoup mieux cultivées qu'elles n'auroient pu l'être, à quantités égales, par des Irlandois. Ces Allemands plantent des pommes de terre par rangées, sur les terrains même les plus épuisés; ils nourrissent toutes leurs bêtes à cornes avec du foin, dans des étables, et font ainsi beaucoup de fumier. Ils sont plus soigneux, plus propres, vivent beaucoup mieux et sont mieux habillés que les Irlandois. Tous ont de petits jardins potagers fort bien tenus. La plupart ne travaillent que pour eux-mêmes, et il n'en est aucun qui travaille constamment pour les autres, leur propre ferme fournissant à tous une occupation principale. Ils vivent en grande partie de chou-croûte.

Le château d'Oliver et ses environs, doivent presque toute leur existence à M. Oliver. La maison est aujourd'hui située au milieu d'un boulingrin, environné de beaux bois. Il a fait de grandes améliorations dans son parc; il tient enclose, par des claies de sept pieds de haut, la partie qui avoit besoin d'être nétoyée. Il commence par mettre cette partie en culture, il la laisse ensuite en pâturage, et recommence l'opération en une autre place. C'est sans contredit la meilleure manière d'améliorer un terrain de ce genre. Le parc contient un défilé d'un mille anglois de long; il est fort agréable d'en suivre les sinuosités à travers les bois qui en ombragent les bords. M. Oliver a conduit dans cette vallée un ruisseau qui la traverse et forme plusieurs petites cascades. Ce sentier qui suit le défilé, conduit à un hermitage, à une caverne taillée dans le roc, et à



diverses clairières d'où l'on a de belles perspectives. Une de ces vues est sur-tout remarquable, c'est celle qui présente plusieurs petites cascades, qu'on aperçoit au-dessous de l'arche du pont. Il y a dans le château de beaux tableaux.

Le 19 octobre, après avoir quitté le château d'Oliver, je traversai Kilfennan et Duntreleague, pour me rendre à Tipperary. La route passe sur des collines d'où l'on aperçoit distinctement les bas-fonds. Le sol est, sur toute cette route, un loam rougeâtre et sablonneux, le même que j'ai déjà décrit. C'est une des meilleures terres qu'on puisse trouver pour le labourage. A mesure que j'avançois, elle me parut un peu plus légère, et en plusieurs endroits elle ne contient point de gravier. Les fonds de fermes consistent principalement en bêtes à cornes. Autour de Tipperary, je vis beaucoup de bêtes à laine et un assez grand nombre de taureaux. Toute cette ligne de pays fait partie de la fameuse *vallée d'Or*. A Thomas-Town, je ne trouvai point chez lui M. Matthew. Ses domaines contiennent 1500 acres anglois ; toute cette étendue de pays est bien plantée en arbres. Dans son parc est une montagne d'où l'on voit la campagne au loin et les autres montagnes nommées *Galties*.

Je me présentai chez le comte de Clanvilliam, où j'eus le bonheur de rencontrer MM. Macarthy et Keating, fils des deux plus grands cultivateurs qui aient existé en Irlande. Tout le pays est couvert de bêtes à laine. Le sol est un loam sec et sablonneux. Leur système, à Tipperary, est d'éle-

ver leurs agneaux mâles, de les nourrir jusqu'à l'âge de trois ans, de les engraisser alors et de les vendre 26 s. en *medium*; de garder leurs agneaux femelles, et de vendre en octobre, au prix moyen de 20 s., un pareil nombre de brebis âgées de trois ou quatre ans, après les avoir engraisées. Trois toisons forment un stone de seize livres, ce qui fait un produit de 6 s. par tête. De là jusqu'à Clonmell, on trouve beaucoup de bêtes à laine. Depuis Cullen en Kilkenny, jusqu'à la distance de trois ou quatre milles par-delà Thurles, ce qui forme celle de vingt-trois ou vingt-quatre milles du nord au sud, et depuis Cullen jusqu'à la distance de trois milles avant d'arriver à Cullen, ce qui forme celle de trente milles, dans toute cette étendue de pays, généralement parlant, on élève des bêtes à laine, et en quelques endroits, des bêtes à cornes. Ils entre-mélangent avec leurs bêtes à laine, des veaux qu'ils achètent, âgés de six à huit mois, 30 et 40 s.; et lorsqu'ils ont atteint l'âge de trois ans, on les envoie à l'engrais dans les terrains plus riches du comté de Limerick, où chaque nourrisseur de Tipperary a une ferme pour cet objet. Quand le nombre des bêtes à cornes élevées par eux n'est pas suffisant, ils en achètent d'autres, également âgées de trois ans, à Ballynasloe, et les envoient à l'engrais à Limerick. Dans le pays que nous venons de décrire, la terre peut entretenir de trois à cinq bêtes à laine par acre, et quelques veaux de plus. Un acre et trois quarts, dont un demi-acre en foin, entretiendra un taureau toute l'année.



*Composition d'un fonds de deux mille cinq cents bêtes à laine.*

Cinq cents brebis, cinq cents agneaux de l'année; cinq cents, *idem*, d'un an; cinq cents, *idem*, de deux ans; deux cent cinquante moutons gras; deux cent cinquante brebis ajoutées au troupeau, au lieu de deux cent cinquante vieilles qu'on vend chaque année. — Au total, deux mille cinq cents bêtes à laine, sur cinq cents acres de terrain, les brebis comptées à cinq par acre.

*Produit annuel.*

	l.	s.	d.
Deux cent cinquante moutons, à 26 s. . . . .	324	18	»
Deux cent cinquante brebis, à 20 s. . . . .	250	»	»
Deux mille toisons, à 6 s. . . . .	600	»	»
	<hr/>		
	1174	18	»
	<hr/>		

Ils gardent une certaine quantité de leurs moutons à l'engrais, depuis octobre jusqu'au printemps, pour le marché de Dublin. Ils savent, par expérience, que ces moutons sont, en automne, d'une qualité inférieure et moins gras qu'après avoir passé l'hiver, et qu'ils ne les vendent guère alors que 19 ou 20 s. Chaque nourrisseur a, pour trois mille bêtes à laine, trente acres de turneps dont il nourrit cette portion de son troupeau; cependant M. Macarthy, avec huit mille bêtes à laine, a rarement plus de trente acres. Ce système sera plus clairement expliqué par les détails suivans du fonds de ferme de M. Allen :

Douze cents acres. — Deux mille bêtes à laine, outre les agneaux. — Il vend : deux cents moutons âgés de quatre ans, 26 s. chaque. — Deux cents, âgés de trois ans, 26 s. — Deux cents brebis stériles, 18 s. — Deux mille toisons, à 5 s. — Il garde : quatre cents moutons âgés de deux ans. — Quatre cents, *idem*, âgés d'un an. — Cinq

Cinq cents brebis mères. — Cinq cents agneaux. La quantité de terre nécessaire pour la nourriture de ce troupeau, est de mille acres. Il nourrit aussi cent vingt taureaux, quarante autres bêtes à cornes, tant vaches laitières que bœufs et autres, pour le travail, &c. — Trente chevaux, jumens, &c. — Il entretient trente journaliers et cinq bergers. — Sème vingt acres en froment, dix en orge, dix en avoine, dix en turneps, huit en pommes de terre, soixante en coupage. Rente de cette vaste étendue de terre, de 20 à 25 s. l'acre.

Les fermes sont presque toutes fort grandes c'est-à-dire, de trois à quatre mille acres; il y en a une de dix mille acres, c'est celle qui appartient à M. Macarthy de Springhouse, près de Tipperary, et je présume qu'il n'y en a de plus grande en aucun pays. Voici quelques détails de cette ferme :

Neuf cents acres. — Rente, 10,000 l. — Huit mille bêtes à laine. — Deux mille agneaux. — Cinq cent cinquante taureaux. — Quatre-vingts vaches grasses. — Valeur du fonds de ferme, 20,000 l. — Deux cents veaux de l'année. — Deux cents, *idem*, de deux ans. — Deux cents, *idem*, de trois ans. — Quatre-vingts bœufs de labour. — Cent quatre-vingts chevaux, jumens et poulains. — De cent cinquante à deux cents journaliers. — Deux cents acres en labour.

Richard Dogherty, de Locklogher, a vendu cette année, soixante-seize sacs de laine, pesant chacun de cinq à six cents livres. On ne connoît point en cet endroit le parcage. Pour louer et monter une ferme en bétail, on estime qu'il faut 5 l. par acre. On permet à un berger d'avoir quatre vaches et un cheval, et de leur donner autant de foin qu'en peuvent manger ces animaux;

*Voy. en Irlande. T. II.*

B

330406 -





il a en outre la jouissance d'une chaumière et de trois acres de jardin.

On tue indubitablement à Corke moins de vaches et de bœufs qu'on n'en tuoit autrefois. On laboure beaucoup plus à Tipperary, depuis qu'il y a des moulins à bluter. Ce n'est pas qu'il y ait beaucoup de terres en labour; mais les récoltes y sont abondantes. On y suit divers cours de culture. On y sème souvent les turneps sur les terres écobuées, en quelques endroits, après un engrais de chaux et une jachère, et en quelques autres, après une jachère seule : 1. turneps; 2. jachère; 3. froment; 4. avoine, et toujours de l'avoine jusqu'à la dixième année. Alors on met la terre en herbage : 1. turneps; 2. jachère; 3. pommes de terre; 4. méteil; 5. froment; 6. avoine; 7. avoine; 8. avoine; 9. avoine. 1. La surface brûlée pour y semer de la rabette; 2. pommes de terre; 3. froment; 4. avoine; 5. avoine; ensuite la terre mise en herbage. Ils prennent quelquefois deux récoltes de froment; ils ne binent jamais les turneps.

M. Dexter de Cullen, a un belier qui n'a pas peu contribué à améliorer la race des bêtes à laine dans ce canton. Pour faire saillir une brebis par ce belier, il en coûte une demi-guinée.

Le produit en pommes de terre est de quatre-vingts à cent barils de Bristol, chacun desquels vaut, prix moyen, 5 s. Les paysans payent, pour le loyer de la terre, de 5 à 6 guinées. Ils en font souvent deux récoltes, en ajoutant, pour la seconde année, quelque nouvelle semence aux

petites pommes de terre qu'ils laissent dans le champ, et payent le même prix pour chacune des deux années. Ils payent au même prix la terre écobuée pour y semer des turneps. Ils ne plantent guères des pommes de terre sur un défrichis de pâturage. Ils récoltent, en froment, de dix à quinze barils; en méteil, de quinze à dix-huit; en orge, de douze à dix-huit; en avoine, de douze à quinze. Ils sèment rarement leurs turneps avant le 12 juillet. Leurs amendemens sont la chaux et le gravier calcaire, le gravier pour les récoltes en grains, et la chaux pour le pâturage. Ils emploient, avec succès, a chaux sur les sols mêmes dont le fond est calcaire. Il y a beaucoup de marais dans cette contrée; celui d'Allen s'étend sur une ligne qui traverse le comté de la Reine jusqu'à la distance de trois milles de Cashel. Un cinquième du comté de Tipperary est en montagnes; le reste se loue 20 s. l'acre. La terre se vend la valeur de vingt années de la rente. Les rentes ont baissé de 4 ou 5 s. par acre, depuis les années 1771 et 1772 (\*). A New-Town, une ferme de M. Dogherty, de deux cent cinquante acres, est employée à nourrir des bœufs, depuis le mois de mai jusqu'en novembre, et à nourrir en hiver mille agneaux.

J'avois beaucoup entendu parler de la ferme de

---

(\*) *Prix divers.* — Un taureau d'un an, de 5 l. à 3 l. 10 s. Un taureau de moyen âge, de 6 à 7 l. Un bœuf gras, de 10 à 12 l. Profit sur un de ces derniers, de 4 l. à 4 l. 10 s. Un bœuf gras, de la valeur de 10 l., pèse six quintaux. Y.



M. Keating, comme de la plus grande qui eût jamais existé. Son fils m'en a donné les détails suivans :

Rente, 10,000 £., treize mille huit cents acres d'Irlande, trois mille têtes de bêtes à cornes, seize mille trois cents bêtes à laine, trois cents chevaux, cinq cents couples de canards, trois cents dindons, quatre-vingt-dix barriques de cidre par an. La ferme tient presque tout l'espace qui se trouve entre Golding et Clonmel. Voici quelles sont ici les proportions dans la nourriture du bétail : un cheval, six moutons, une vache, un bœuf gras, deux veaux d'un an, trois veaux plus jeunes.

A Cullen, Newtown, Palace, Carrick-sur-Lish, les rentes sont de 30 s. par acre. Les paysans pauvres sont, en ce pays, payés de leur travail, par la jouissance d'une chaumière et un acre et demi de terre. Ces objets leur sont comptés comme représentant une valeur de 4 £., et l'herbe nécessaire à la nourriture d'une vache, comme représentant celle de 2 £. 2 s. Ils vivent de pommes de terre et de lait. Plusieurs ont des vaches, et tous des cochons. Ils ne sont ni mieux ni plus mal qu'il y a vingt ans (\*).

Ils sèment fort communément de la rabette sur la terre dont ils ont brûlé la surface. Ils ne la font jamais paître; ils la laissent grainer, en retirent de 12 à 15 barils, et la vendent 16 s. le baril. Leur manière de brûler leurs terrains est celle-ci : ils donnent deux labours, dont le pre-

---

(\*) *Prix divers.* — Froment, 1 s. 1 d. le stone. Orge, 10 d. Avoine, 6 d. Méteil, 7 d. Foin, 1 l. 2 s. 9 d. le ton. Y.

mier en novembre, un autre labour en travers, après Noël, hersent en mars, et brûlent, en mai, le gazon qui reste après ces opérations.

Je fis avec lady Clanvilliam, une promenade dans ses plantations. Elle a planté en arbres une large bordure qui entoure ses domaines l'espace de plusieurs milles, ce qu'elle a exécuté avec autant de sagacité que de succès. Au milieu de ces occupations champêtres, elle trouve un amusement que sa raison approuve. Chacun de ses arbres devient intéressant, par l'agréable description qu'elle en fait, et par les remarques ingénieuses dont elle assaisonne ses récits. La plus brillante capitale fourniroit à Lady Clanvilliam moins de moyens de se faire aimer et respecter par tout ce qui l'approche.

Le 12 octobre, chez le lord Montalt, à Dundrum, lieu qu'il a orné lui-même à la moderne. Avant lui, la maison étoit située au milieu de toutes les inventions des siècles passés; parterres, parapets en terre, allées droites, haies tondues et formant des broderies. Il a tout abattu; il a ouvert, autour de sa maison, une fort belle esplanade de verdure, où l'on voit çà et là quelques arbres épars; il a dégagé le cours d'une rivière, qui coule à présent et serpente à travers ses possessions. Il continue à déblayer ainsi les terrains voisins de sa maison. Ses champs labourables sont fort bien tenus, entourés de haies nouvelles et soigneusement cultivés.

Son système d'agriculture est excellent; il consiste principalement à prendre toujours en ses



mains la gestion de ses terres à chaque fin de bail, et à les améliorer pendant quelque temps, avant de les relouer. Ce système est celui qui rapporte le plus de bénéfice à un propriétaire. Il a ainsi amélioré près de deux milles acres, abattu les vieilles haies qui subdivisoient ses champs en enclos trop petits; creusé des fossés, des rigoles d'écoulement, et des saignées en pierres aux endroits humides; rompu le pâturage par-tout où il étoit mauvais; cultivé et remis ensuite en herbage toutes ces parties de terrain. Il n'est point de meilleur système, tant pour l'ornement d'une contrée que pour l'amélioration d'un domaine.

Entr'autres usages qu'il a adoptés et dont il a reconnu l'utilité, lord Montalt nourrit ses cochons avec du trèfle. Il a fait voir, par son exemple, aux paysans de ce canton, quel parti on pouvoit tirer, moyennant le trèfle, d'un troupeau de cochons. Un acre de terrain lui a suffi, en été, à nourrir quatre truies et vingt-quatre petits cochons, qui lui ont produit 10 *l.* de bénéfice; ce qui fait voir clairement combien cette branche de l'économie rurale pourroit être productive.

Lord Montalt cultive en grand des turneps. Il est le premier du canton qui en ait semé sur chaume. Il en a tous les ans trente à quarante acres. Il les sème par rangées, avec un semoir fort simple de son invention, les éclaircit en arrachant les plants superflus, ou en les binant. J'ai vu sa récolte, elle étoit fort régulière, et les turneps d'une bonne grosseur. Les feuilles étoient, en général, d'un vert très-foncé, et il ne s'en trouvoit point

autant de jaunes qu'il s'en trouve en Angleterre dans des plantations de même nature. J'ai fait cette remarque dans plusieurs autres endroits de l'Irlande. Il en engraisse des bêtes à laine, les leur faisant manger sur place ou sur des pâturages secs. Il en nourrit aussi des bœufs à la réserve. L'avantage qu'il en retire est tel qu'il ne sait pas, dit-il, comment il pourroit se tirer d'affaire sans cette récolte de turneps.

Par sa manière de nourrir, en hiver, ses bêtes à cornes, il se distingue des autres cultivateurs de l'Irlande. Il ne les nourrit point, comme eux, dans les champs, et conséquemment n'y entasse point son foin; il les tient au contraire attachées dans des réserves ou étables, dont il augmente le nombre tous les ans. Il a cette année plus de cent têtes de bétail. Cette méthode lui réussit complètement. Les animaux en sont beaucoup mieux, ils consomment moins de fourrage et font beaucoup plus de fumier. Il a commencé à changer la race de ses bêtes à laine, substituant à ses brebis à longues jambes de Tipperary, les brebis à jambes courtes du comté de Leicester. Il a plusieurs beliers de cette dernière race, et conçoit, de ce changement, les plus hautes espérances. Il pratique, avec le plus grand succès, le parcage; il a aussi changé la race de ses cochons, en s'en procurant de celle du Berkshire. Il a de cette dernière, le plus beau verrat que j'aye jamais vu.

Pendant plusieurs années, lord Montalt a cultivé des choux; mais il a trouvé que ce végétal crève de trop bonne heure pour pouvoir être de



quelque utilité ; il préfère les turneps. Cependant il a éprouvé que le chou - rave Reynolds est d'un excellent usage comme nourriture de printemps. Il a cette année , huit acres de ces choux qui sont fort beaux , et qui lui reviennent à 20 l. y compris les frais de l'engrais.

Pour dessécher ses terres argileuses, lord Montalt les forme, avec la charrue et la pelle, en billons larges, élevés et réguliers comme des segmens de cercle, ce qui se pratique aussi en quelques comtés de l'Angleterre. Son intention, en les formant ainsi, est que les sillons les plus bas puissent faire l'office de saignées. Il a éprouvé que les saignées à la françoise ne réussissent point, à raison de la dureté de l'argile. Il a cependant fort peu de terre de cette nature. La plus grande partie de son sol est le loam rougeâtre, sablonneux et riche de la vallée d'Or ; il fait presque tout son labourage avec la charrue de Warwick et de Shropshire, et s'en loue beaucoup.

Les terres de montagne forment un septième du comté de Tipperary. Le reste se loue, en *medium*, 20 s. l'acre. Il y a dans ce comté quelques manufactures de laine, nommément à Thurles, à Tipperary, à Clonmell &c. M. John Fenning, près de Colchin, emploie trente cardeurs de laine. La terre se vend vingt fois, autrefois elle se vendoit vingt-cinq fois la valeur de la rente. Si elle a ainsi baissé de prix, il faut l'attribuer à l'attente où l'on est qu'une taxe sera imposée sur les terres des absens.

Le 13 octobre, je quittai Dundrum et traversai

Cashel, où l'on voit un rocher appelé *rocher de Cashel*. Sur le haut est une ruine qu'on présume être de l'antiquité la plus reculée. Vers Clonmell, toute la route traverse le même loam rouge, riche et sablonneux dont j'ai si souvent parlé. Je l'examinai en plusieurs endroits et le trouvai extraordinairement fertile. C'est une des meilleures terres à turneps qu'on puisse trouver; une grande partie est en pâturage et nourrit des bêtes à laine, cependant aux environs de Clonmell beaucoup de ces terrains sont en labour.

Le premier aspect de Clonmell est fort agréable. Cette ville est adossée contre une rangée de hautes montagnes, et fait face à une vaste vallée de terres encloses, parsemée d'arbres épars. Le Sure, rivière qui porte des bateaux de dix tonneaux de charge, coule au pied. C'est la ville la mieux située du comté de Tipperary. La ville a l'air bien peuplée et commerçante; cependant on y fait, m'a-t-on dit, peu d'étoffes de laine. Sure est le lieu de la naissance de l'inimitable Sterne. A deux milles de là est Marbfield, résidence de M. Etienne Moore, fameux par ses essais en tous les genres d'agriculture. Il étoit absent, à mon grand regret. Mais l'ayant par la suite trouvé à Londres, il voulut bien me donner les détails suivans :

Il y a sept ans que son moulin est construit; il lui coûta 15,000 *l.* Les salaires des menuisiers montent annuellement à 7 ou 800 *l.*, y compris la chandelle, le charbon, le savon, &c. Il a neuf meules pour le froment et quatre pour l'avoine. On y trouve l'attirail complet pour vanner, né-



toyer, &c. et d'immenses greniers qui contiennent jusqu'à dix mille barils. Au commencement on n'y a moulu que trois mille barils de froment par année. Il en a moulu jusqu'à vingt mille barils en 1776, ce qui fait voir que le labourage s'est considérablement accru dans ce canton. Les terres labourables se trouvent entre Clonmell et Cashel, espace de terrain où l'on trouvoit anciennement plus de bêtes à laine dans une seule paroisse, qu'il ne s'en trouve à présent dans trois. Il en est de même sur la route qui conduit de Corke à Cloheen, où l'on ne trouve point de terres de montagne, qui soient améliorées. On y nourrissoit autrefois des moutons et des bœufs.

M. Moore espère avoir encore plus de blé à moudre. Comme on a construit d'autres moulins dans ce canton, la quantité de blé moulue approche beaucoup de quarante mille barils. Les fermiers apportent leur blé à ces moulins, de la distance de seize milles tout au plus. Tout le blé est séché au four. Ayant parlé à M. Moore de la mauvaise couleur du blé qu'on apporte à son moulin, aussi bien que dans tous ceux d'Irlande, il ne put m'en donner d'autre raison que l'humidité des moissons. Il envoie sa farine à Dublin pour gagner la prime, qui l'indemnise, et au-delà, des frais de charoi. Il n'en exporte jamais à son compte ; seulement il en envoie une petite quantité à Waterford. La farine est transportée à Dublin, dans des chariots qui en contiennent chacun dix quintaux, en quatre ou cinq sacs. Il paye d'ordinaire, pour le charoi, l'espace de quatre-vingt-quatre milles, 3 s. par

quintal en hiver, et 3 s. 6 d. en été; mais il ne paye à présent que 2 s. 6 d. en été. M. Moore a essayé d'employer à ce transport, des waggons anglois à grandes roues, attelés de chevaux forts et d'un grand prix; mais cela étoit trop dispendieux. Il a trouvé d'ailleurs, que les chariots ordinaires portoient de plus fortes charges.

Il ne s'est point aperçu que la prime ait jamais attiré au marché de Dublin plus de blé qu'il ne pouvoit s'en débiter, ce qu'il a attribué à l'exportation qui s'en fait par cette voie, quoique le blé qui doit être exporté ne reçoive point la prime. M. Moore emploie le son à élever et à engraisser des cochons, ce qui est contraire à l'usage de plusieurs autres propriétaires de moulins, qui, après en avoir essayé, y ont renoncé. Il a trente truies cochonnières, et six cents petits cochons. Tous ces animaux sont nourris et complètement engraisés avec du son, et la graisse en est ferme et bonne. Le prix du son est 1 s. 1 d. les six stones; et cette nourriture leur réussit si bien, qu'il s'abonneroit volontiers pour avoir, au même prix, du son qu'il emploieroit de la même manière. Il ne se borne pas uniquement à élever ceux que lui donnent ses truies, il en achète, en outre, plusieurs vingtaines. Ceux qu'il nourrit sont tous de la race du Berkshire; il la trouve beaucoup supérieure à la race d'Irlande. Je les observai; ils me parurent en effet fort beaux. Chacune de ses truies donne trois ventrées en quinze mois, et sept cochons, l'une dans l'autre. Il vend ces cochons lorsqu'ils sont âgés d'un an et demi ou deux ans. Il les met à l'engrais dès qu'ils



ont à peu près atteint leur pleine croissance; cependant, s'il voit que le débit en doive être plus prompt que de coutume, il les engraisse plus jeunes. Ses cochons gras pèsent, l'un dans l'autre, deux quintaux, et se vendent de 20 à 50 s. le quintal, en *medium*, 25 s. Le fumier est, selon M. Moore, la meilleure partie de son profit. Il a aussi employé le son à engraisser des bêtes à cornes à la réserve; il leur donne du foin jusqu'à ce qu'elles soient bientôt grasses; alors il achève l'engrais avec du son. Ses chevaux de travail ne sont nourris qu'avec du son; jamais il ne leur donne d'avoine.

M. Moore se charge de faire de grandes fournitures de biscuit, et la fourniture du pain pour toute la ville de Clonmell. Il a huit fours pour cuire le biscuit; il fait aussi de l'empois en grande quantité. Auprès de son moulin à farine, il a construit un moulin à rabette, dans lequel il fait de l'huile. Il tire toute la graine de rabette de son voisinage. Il vend les tourteaux 48 s. le ton; tous sont exportés, quelques-uns en Hollande, mais la plus grande partie en Angleterre, où on les emploie pour engrais. Il a essayé d'en nourrir des bêtes à cornes, mais sans succès. Toutes seroient mortes, s'il n'eût pas cessé. Ce fait est depuis long-temps connu en Angleterre. C'est avec les seuls tourteaux de graine de lin qu'on peut engraisser des animaux. Cependant plusieurs de nos aimables écrivains du siècle parlent de boeufs engraisés avec des tourteaux d'huile de rabette, comme d'une chose fort ordinaire.

L'agriculture de M. Moore mérite d'être remarquée. Il s'est principalement appliqué à l'éducation du bétail. Il fit venir d'Angleterre, il y a dix-sept ans, des beliers du comté de Leicester, des étalons de Northampton et un taureau de Craven; depuis, il a fait venir, à différentes fois, des taureaux de Bakewell et d'autres. Il a vendu des veaux de l'année, de dix à trente livres chaque, et des beliers de dix jusqu'à quarante livres. L'expérience lui a appris que la race des bœufs de Craven, à longues cornes, est préférable à toute autre. Je fis alors des questions sur la quantité de lait qu'elles donnoient, sachant que le reproche qu'on fait le plus communément aux vaches de cette race, c'est de n'en pas donner beaucoup. M. William - Osborne m'assura, aussi bien que M. Moore, qu'il avoit vu traire une de ces vaches, et que la quantité de lait avoit été dix-sept quarts en une traite; mais que, l'une dans l'autre, chaque traite étoit de six à dix quarts. Les vaches ordinaires du pays en donnent autant; mais leur lait est beaucoup meilleur, plus épais, et il donne plus de beurre que celui des vaches du Holderness. Les taureaux, vaches et bœufs de M. Moore étoient, en général, de beaux animaux. Il a mille bêtes à laine; il vend tous les ans deux cents moutons gras et cent brebis stériles, les moutons, en octobre, au prix de 28 s., et les brebis, au printemps, 25 s. Les toisons pèsent, l'une dans l'autre, sept livres, qu'il vend 1 s. la livre.

Depuis quelques années, il cultive des turneps. Il en a ordinairement plus de trente acres chaque



tres routes de traverse. Il a continué à leur fournir autant de chaux qu'ils en demandoient ; ils en ont consommé, entre eux tous, mille barils pendant l'année 1776, pour laquelle M. Osborne a fait marché avec celui qui la cuisoit, à 11 *d.* le baril. Il a fait bâtir à ses frais toutes leurs maisons, qu'il a payées, à forfait, 6 *l.* chaque. Ils ont fait ensuite bâtir eux-mêmes les petites dépendances qui leur étoient nécessaires.

M. Osborne, prévenu contre la coutume de brûler la surface des terres, avoit exigé qu'on ne brûlât point celles-ci, ce qui, pendant quelque temps, avoit gêné les paysans ; mais bientôt il est revenu de ces préventions, et l'amélioration s'opère aujourd'hui beaucoup plus promptement. Il les a prévenus qu'après l'expiration du bail, il exigeroit une modique rente pour le loyer de la terre, et a demandé que chacun d'eux indiquât quelle portion de terre il vouloit garder ; ils ont alors divisé leurs champs, et quelques-uns en ont gardé trente ou quarante acres, ce qui prouve que leur agriculture leur rapporte beaucoup. Il y a lieu de croire que la plupart de ces hommes étoient auparavant *White-Boys*. M. Osborne leur donne de la chaux pour amender les terres qu'ils viennent de labourer pour la première fois, et la quantité qu'ils en emploient est de quarante barils par acre. Ainsi toute la dépense de l'établissement est de 6 *l.* pour la construction de la maison, et d'une *l.* 16 *s.* 8 *d.* par acre pour l'amélioration de la terre. Indubitablement ils prendront entr'eux la totalité de la montagne.

Leur

Leur cours de culture est : 1. pommes de terre après l'écobuage. Elles sont pour l'ordinaire de l'espèce qu'ils nomment *turques* ou à *grappes* ; ils en font de grandes récoltes : 2. seigle ; 3. avoine. Alors ils laissent la terre se couvrir d'herbe.

Ils laissent leurs bêtes à cornes paître sur la montagne dans le jour ; mais la nuit ils les rentrent dans leurs petites étables. Tous leurs enfans sont constamment occupés comme eux à l'agriculture, à ramasser les pierres, à sarcler, &c. différens en cela des enfans de leurs voisins, qui sont tous fainéans. Les femmes filent.

On ne peut trop louer la sage conduite de M. Osborne. Un propriétaire de terre, dont l'esprit est juste et pénétrant, peut à peine faire un pas, comme ceci le prouve, sans rencontrer l'occasion d'être utile tant à lui-même qu'à son pays. Ceci fait voir encore que les plus fieffés vauriens ne sont tels que d'après leur situation et les circonstances. OCCUPEZ-LES ; ne les pendez pas. Le système de servitude dans lequel on tient le malheureux habitant des chaumières, n'est nullement propre à lui inspirer le goût du travail. C'est en lui offrant les moyens d'acquérir une propriété, c'est en lui abandonnant les justes salaires de ses peines, que vous le rendrez laborieux. C'est ce qu'a fait M. Osborne, avec un plein succès. De la lie des *White-Boys*, il a su former une colonie d'hommes et de familles, qui sont aujourd'hui dans le nombre des plus honnêtes gens du comté.

Supposons qu'il ait construit une maison pour chaque vingtaine d'acres, et qu'il les ait amendés



avec de la chaux, la dépense ne montera qu'à un petit nombre de shellings au-dessus de 40 *l.*, ce qui fera à peu près 40 *s.* par acre. Si ses fermiers lui payent, pour la location de la terre, 2 *s.* 4 *d.* par acre, il en résulte qu'il retirera de son argent six pour cent par an. Ceci fait voir l'immensité des bénéfices que donne l'amélioration des montagnes, car ce n'est jamais 2 *s.* 4 *d.* qu'on en retire par an, mais bien 6 et 7 *s.*; encore ne doit-on considérer ces revenus que comme le montant d'une rente de faveur. A 4 *s.* 6 *d.*, le produit annuel est de 12 pour 100; à 7 *s.*, il est de 18. Quelle que soit l'évidence de ces faits, elle ne fait aucune impression sur l'esprit de ceux qui possèdent en Irlande des terres de montagne. Indolens, aveugles et brouillons, ils laissent ces terres, comme ils les ont reçues de leurs ancêtres, couvertes de broussailles et peuplées par des renards. Quel excès de négligence!

Un tiers des montagnes de Waterford vaut 6 *d.*, et les deux autres tiers, 7 *s.* l'acre. Sur la côte, un espace de vingt milles en longueur et de huit ou dix en largeur, sert à nourrir des vaches laitières. On ne peut évaluer au juste la rente, par acre, de ces terres. Les fermes se payent à raison de la quantité de vaches qu'on y nourrit; le taux est de 50 *s.* par vache. Chaque laiterie est de cinquante et même de cent vaches. Tous ces fermiers nourrissent un grand nombre de cochons. Le prix de ces animaux croît de jour en jour. Les paysans sont beaucoup plus à leur aise qu'autrefois. Ils n'avoient, autrefois, pour prix de leur travail d'une année, qu'un acre

de pommes de terre, et la quantité de pâturage nécessaire pour la nourriture d'une vache, et ils étoient beaucoup plus asservis qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Il y a peu de terres labourées dans le comté. Cependant l'usage du labour commence à s'établir autour de Dungarvon. On a exporté dans ces derniers temps une certaine quantité de blé, non-seulement de ce canton, mais encore des cantons voisins. La raison de cette exportation fut que la populace de Clonmell et de Carrick arrêtoient les blés qui venoient à Waterford, dont les habitans avoient, dit-on, insulté ceux de Carrick.

Le 15 octobre, je quittai New-Town. Je suivis les bords du Sure, et traversai Carrick pour gagner Curraghmore, lieu de la résidence du comte de Tyrone. Cette ligne de pays est fort inférieure, quant à la qualité du sol, à celui que je venois de parcourir. Ainsi, j'estime que le pays riche finit à Clonmell. Lord Tyrone voulut bien me donner les détails suivans de l'agriculture du comté de Waterford; il n'omit rien pour me procurer de bonnes informations.

Ce comté est divisé en grandes fermes. Les fermiers entretiennent des vaches dont ils louent le produit à des laitiers. Un de ces fermiers, M. Peor, a deux mille vaches, et paye annuellement 2000 *l.* pour la rente de sa ferme. Ils ne louent presque jamais plus de cinquante vaches à un seul homme, et le plus ordinairement ils n'en louent que vingt. La plupart de ces laitiers les payent toutes les semaines; quelques-uns cependant payent par



quartier. La rente des terres est de 50 s. à 3 l. 5 s. Il n'y a point de taxe pour les bêtes à cornes [*horn-money*]. Le privilège du laitier est la jouissance d'une maison et de deux ou trois acres de terre, ou la nourriture d'un cheval et de deux vaches, pour chaque vingtaine de vaches dont il loue le produit. On ne fait que du beurre. Tous les fermiers ont des cochons; mais ils ne leur donnent point de lait, tout le leur étant destiné à être vendu. Tous les jours de l'année ils envoient à Waterford de treize cents à quinze cents barattes pleines de lait, chacune contenant huit gallons, outre une grande quantité qu'ils envoient aussi à Carrick. Il n'est point en Irlande de comté qui produise, à beaucoup près, autant de lait que celui-ci. Leurs vaches sont de la race commune des montagnes. Elles ont une assez piètre apparence, mais elles donnent beaucoup de lait, environ trois gallons par chaque traite ordinaire. Chacune de ces vaches vaut 5 l., l'une dans l'autre. La rente de toute la terre en pâturage est de 10 s. en *medium*. Un tiers de la terre du comté, consistant en montagne, se loue 6 d., les deux autres tiers, 18 s. Le long de Black-Water, et par tout le pays qui environne Waterford, jusqu'à la distance de quatre milles, elle se loue 20 et 25 s. La quantité de terre nécessaire pour nourrir une vache, est de deux à quatre acres. Pour entretenir sur leurs fermes un nombre toujours égal de bêtes à cornes, ils élèvent chaque année un certain nombre de génisses. Ces élèves sont tenus en été dans les montagnes, et en hiver, dans les parties des basses terres où le sol est d'une

qualité inférieure. Ils ne nourrissent jamais leurs vaches avec du foin, à moins que la saison ne soit extraordinairement rigoureuse; ils n'ont point d'autre bétail.

A cette extrémité du comté, il y a des sols de diverses qualités. Il s'y trouve des fonds d'argile, d'autres fonds d'ardoises en forme de lattes et couvertes d'un terreau rougeâtre, et des loams graveleux; ils ont cependant, autour de Curaghmore, quelques fonds très-durs de gravier calcaire. La chaux coûte, prise au four, 9 *d.* le baril. Elle revient à ce prix au lord Tyrone. Avec un baril de chaume, on en cuit sept de chaux. Le baril est, en ce pays, de quatre pieds cubes. Les terres labourables ne forment pas la trentième partie du comté. On n'en voit guères qu'autour des chaumières, dont les habitans en labourent, autour d'elles, quelques petits carrés. C'est depuis quinze ans, et particulièrement encore depuis dix ans, que l'usage de labourer s'est introduit en ce canton.

Leur cours de récoltes est : 1. pommes de terre; 2. pommes de terre; 3. orge ou avoine; 4. avoine, et toujours de l'avoine tant que la terre en peut produire. Quelques fermiers qui cultivent des champs plus vastes, en tirent un moindre nombre de récoltes. On commence à cultiver du froment. Autour de Dungarvon, on plante beaucoup de pommes de terre. On les transporte à Dublin dans des bateaux qui complètent leur chargement avec des paquets de genêts, et ce chargement passe sous la dénomination de *fruits*



et de *merrain* ; en aucune partie du comté on ne plante cette espèce de pommes de terre qui fourrage , c'est-à-dire dont l'herbage est abondant , mais on en plante beaucoup de celles qu'on nomme  *pommes de terre turques*  ou à  *taureaux*  [ bull ] dont on nourrit leurs cochons. On les regarde comme mal - saines , et les hommes ne s'en nourrissent point. On coupoit et brûloit les terres , avant qu'une loi l'eût défendu ; mais depuis , cet usage est peu pratiqué. On trouve sur la côte une grande quantité de vareck et de sable de mer , sur-tout au-delà de Dungarvon et de Waterford. On y sème peu de lin. Les paysans se nourrissent de pommes de terre et de lait. La plupart ont des vaches. Plusieurs n'ont du sel, dans le cours de l'année, que la quantité suffisante pour assaisonner leurs racines. Ils ont du pain d'avoine quand la saison des pommes de terre est passée. Tous nourrissent des cochons , mais jamais ils ne les mangent. Ils sont , en général , beaucoup mieux vêtus qu'ils ne l'étoient il y a vingt ans. Tous ont à présent des bas et des souliers ; et des habits décens qu'ils portent les dimanches. Les femmes ne portent point de chapeaux. En général , elles n'en portent point en Irlande, c'est une observation que je crois n'avoir point encore consignée dans les notes de ce voyage. Le travail des hommes est évalué et payé en terre. Tout le commun peuple est de la religion catholique-romaine.

Les gens de ce canton ne sortent guères que pour aller à la pêche de Terre - Neuve ,

qui dure trois mois. Leur paye est de 18 ou 20 *l.* avec leur nourriture, mais ils n'en rapportent jamais que de 7 à 11 *l.* Quelques-uns restent à Terre-Neuve et s'y établissent. Il y a trois ans, trois cents apprentis émigrèrent de ce canton, pour se rendre à la Caroline du nord, mais ils furent arrêtés par les vents contraires; il en émigre tous les ans un certain nombre, mais point autant. Le genre d'oppression dont le paysan pauvre a le plus à souffrir, est de n'avoir aucun intérêt dans la location des terres, d'où il résulte qu'il est totalement asservi par celui qui l'emploie.

On ne fabrique ici que des ouvrages en laine. Carrick est une des plus importantes manufactures de l'Irlande. On y fait sur-tout des ratines. On a entrepris récemment de faire de gros draps pour l'usage des habitans du pays. Les manufactures de Carrick sont dans un état très-florissant, et le débit de leurs ouvrages grossit chaque jour. Trois ou quatre cents individus y sont constamment employés, tant dans la ville même que dans ses environs.

Lord Tyrone est convaincu que si son bien situé à London-Derry, étoit aussi bien à Waterford, ou que si tous les individus qui l'habitent pouvoient en émigrer, en sorte qu'il eût la faculté d'y former une population nouvelle, ce lieu lui rapporteroit un tiers de plus qu'il ne lui rapporte aujourd'hui. Le taux des rentes dans le nord a pour base, non la qualité, mais le prix des toiles qu'on y fabrique.



L'accroissement de prospérité qui s'est fait remarquer en Irlande, depuis l'année 1749, ou environ, est l'effet de l'augmentation du prix des denrées, qui a fait monter le taux des rentes et excité conséquemment l'industrie. Le beurre y vaut aujourd'hui 9 *d.* la livre; il ne valoit que 2 *d.* et demi, il y a trente ans.

Dans ce comté on compose généralement, chaque année, pour les dixmes. Le froment paye 10 *s.*; l'orge 10 *s.*; l'avoine 5 *s.*; la terre à pâturage 4 *s.*; les bêtes à laine 1 *d.* chaque. Le lait se vend en été un demi-penny la quarte. Dans la même saison, on a, pour la même somme, cinq quartes de lait de beurre.

Lord Tyrone a amélioré cent vingt-sept acres de terre sur une colline. Le sol étoit un loam rougeâtre et sec, sur un fond d'ardoise. Le terrain étoit couvert de genêts de France et d'Irlande, de ronces et de buissons. Il commença par le défricher, ce qui lui coûta une guinée par acre. Il mit alors au niveau du terrain un grand nombre de vieilles haies et de vieux fossés, ce qui lui coûta 50 *l.* Il laboura, pour la première fois, en hiver, et pour la seconde, en mai. Il y épandit alors deux cents barils de chaux par acre, à 1 *s.* le baril, après quoi il laboura de nouveau et sema, partie en froment, à la Saint Michel, et partie en orge, au printemps. Les récoltes de froment furent de huit barils par acre, et les récoltes d'orge, de dix-huit barils; après le froment il sema de l'orge et de la graine de foin; l'orge fut aussi bonne que l'année précédente. Après

l'orge, il sema sur une partie de cette terre, de l'avoine, dont la récolte fut de quinze barils; et sur l'autre partie, du trèfle blanc et du foin. Avant l'amélioration, cette terre se louoit 10 s. l'acre; aujourd'hui elle se loueroit aisément 25 s. Le premier défrichement du genêt n'avoit pas été suffisant; il fut obligé de sacrifier encore 50 l. pour le faire arracher de nouveau. Il est parvenu à le détruire totalement. Ces terrains forment à présent une belle esplanade de verdure, et le sol en est si fertile, que cette dernière année, le produit seul des toisons a été, sur la totalité, de 20 s. par acre. Les bêtes à laine y ont vécu toute l'année, sans autre nourriture. Quatre-vingt-dix acres de cette terre, amendés avec deux cent cinquante barils de chaux par acre, et laissés en jachère, lui ont produit par acre dix-sept barils de froment. Lord Tyrone défendit à ses fermiers, il y a huit ans, de brûler la surface de ses terres, mais ayant depuis reconnu son erreur, il leur a vendu 9 d. le baril de la chaux qui lui coûtoit 1 s.

J'eus la satisfaction de rencontrer chez lord Tyrone, M. William Shanly de Vittifield, en Leitrim; il me dit qu'il avoit tiré d'un mauvais marécage rouge, de quatre pieds de profondeur, douze cents stones de pommes de terre par acre, après y avoir fait creuser des saignées de dessèchement, jusqu'à la profondeur de la couche d'argile qui en formoit le fonds. Il a amendé ce marécage avec du sable calcaire; travail qui lui a coûté 3 l. par acre, non compris celui des chevaux; il l'a ensuite fumé à la manière ordinaire,



et planté aussitôt les pommes de terre. Après les avoir recueillies, il a semé de l'orge dont il a récolté quinze barils par acre. L'année suivante, de l'orge, récolte, douze barils; la troisième année, de l'orge encore, récolte, huit barils. Voyant que le sol devenoit d'une qualité trop acre, M. Shanly y sema du foin, qui vint si bien, qu'il auroit pu louer ce pâturage 40 s. l'acre. Le même cultivateur a planté pour essai, sur environ trois roods de cette terre, vingt-neuf stones et demi de pommes de terre, par rangées à quatre pieds de distance. Le produit fut de quatorze cent quarante stones. Les quatre cinquièmes des terres du comté de Leitrim, sont des terrains de montagne, de la valeur de 2 d. l'acre, ou même moins; l'autre cinquième vaut 6 s. Les montagnes de ce comté ont toutes une surface humide et marécageuse.

Curraghmore est un des beaux endroits de toute l'Irlande, et même de toutes les contrées du monde que j'aye jusqu'à présent parcourues. La maison est vaste, située sur une éminence, au milieu d'une vallée entourée de collines fort escarpées et de différentes formes, qui présentent à l'œil des chemins de promenades, pratiqués entre les masses de verdure et de fort belles perspectives. Pour les bien voir, je conseillerois de prendre le chemin par lequel me conduisit lord Tyrone. Je traversai avec lui le parc aux daims et un bois de chênes antiques qui couvre une colline fort escarpée et fort étendue. On voit rarement en Irlande d'aussi vastes forêts. Cette colline conduit à une plantation d'arbres de toutes les saisons, qui cou-

ronne, en l'entourant, la colline du parc aux daims. On voit au - dessous , et par - delà les sommets des arbres , les esplanades de verdure qui entourent la maison. Les collines opposées présentent de vastes tapis de verdure, des bois , de riches enclos , qui s'étendent à plusieurs milles de distance, et au pied desquels on voit serpenter le Sure. A droite est une vaste plaine, bornée par les hautes montagnes de Cumeragh. Toutes ces perspectives sont extraordinairement grandes et variées ; et elles offrent toujours un charme nouveau, à mesure qu'on parcourt les différents points de ce beau domaine.

Le 17 octobre, j'accompagnai lord Tyrone à Waterford. J'y pris quelques informations sur le commerce de cette ville ; j'y trouvai les registres des douanes tenus si négligemment, qu'il me fut difficile d'obtenir les renseignemens que je desirois ; mais ayant eu occasion l'année suivante, de séjourner quelque temps chez M. Bolton, son fils, qui est membre du parlement pour la cité de Waterford, me donna d'excellentes informations. Voici ce que j'appris de lui :

Le commerce de Waterford s'est considérablement accru, tant en exportations qu'en importations. Depuis dix ans, l'exportation des produits du pâturage s'est accrue d'un bon tiers en douze ans. Le commerce d'entrepôt y consiste principalement en produits de la pêche de Terre-Neuve. Waterford débite de ces marchandises plus que toute autre ville. Les vaisseaux qui font voile tous les ans de ce port à Terre-Neuve, transportent un



grand nombre de passagers, il en part régulièrement de 60 à 80, et le nombre des matelots qui s'y embarque, est de 3000 à 5000 par année. Ces hommes viennent de diverses parties de l'Irlande, de Corke, Kerry, &c. Les plus expérimentés gagnent de 18 à 25 *l.* pour la saison, qui commence en mars et finit en novembre. Celui qui n'y est jamais allé, gagnera de 5 à 7 *l.* avec son passage. D'autres gagneront 20 *l.*, non-compris le passage. Un grand point pour eux est de pouvoir emporter leur accoutrement bien complet; car cet article se paye à Terre-Neuve, de 100 à 200 par 100 plus cher qu'en Irlande. On ne leur permet d'emporter des lainages que pour leur usage. Le chargement des vaisseaux consiste en porc, bœuf, beurre et une certaine quantité de sel; ils rapportent des passagers ou prennent des frets où ils en trouvent. Le porc de Waterford y vient, pour la plus grande partie, d'Iverk en Kilkenny, où ils engraisent beaucoup de forts cochons. On en tue en cet endroit, pendant plusieurs semaines, trois ou quatre mille par semaine. Ils se vendent de 50 *s.* à 4 *l.* chaque. Tout cela va, pour la plus grande partie, à Terre-Neuve. Un de ces cochons, tué chez M. Penrose, pesoit 5 quintaux et un quart, et sa longueur, depuis le groin jusqu'à la queue, étoit de neuf pieds 4 pouces.

Il y a à Waterford une fonderie où l'on fabrique des pots de fer, des chaudières, des poids et autres ustensiles d'un commun usage. MM. King et Tegen y tiennent aussi une fabrique d'enclumes et d'ancres, qui pèsent jusqu'à 20 quintaux. Elle

occupe quarante ouvriers. Les forgerons gagnent de 6 à 24 s. par semaine; les cloutiers de 12 à 15 s. Il y a encore une autre fabrique du même genre; mais elle est moins considérable. Il s'y trouve aussi deux raffineries à sucre et plusieurs salines. On y fait bouillir le sel sur des fours semblables aux fours à chaux.

On pêche sur la côte de Waterford, particulièrement à l'embouchure du port, une grande quantité de poisson et sur-tout des harengs. L'abondance en fut telle il y a deux ans, que chaque marée descendante en laissoit remplis les fossés du port. Il y a, tant ici qu'à Dungarvon, quelques bateaux qui en pêchent pour le compte des négocians, mais la quantité de harengs qu'on embarille n'est pas considérable.

Le commerce du beurre s'est beaucoup accru à Waterford depuis sept ans; il vient pour la plus grande partie, de Carlow et de 20 milles au-delà. Le transport coûte 6 d. par quintal. Depuis le premier janvier 1774, l'exportation du beurre a monté à cinquante-neuf mille huit cent cinquante six barils, pesant l'un dans l'autre, un quintal chaque, au prix moyen de 50 s. Le produit des douanes montoit, en 1751, à 17000 l.; en 1776, il montoit à 52,000 l. Le commerce de boucherie s'est accru, mais point autant que celui du beurre. Le prix du beurre est à présent de 58 s. le quintal; il ne valoit, il y a 20 ans, que 42 s. Le bœuf vaut à présent 25 s.; il valoit il y a vingt ans, de 10 à 18 s. Le porc, 50 s.; il y a vingt ans, de 16 à 22. Quatre-vingts navires, tant grands que petits, appartiennent aujourd'hui



à ce port; il n'en avoit pas trente il y a vingt ans. Les capitaines des navires de 200 tonneaux gagnent 5 *l.* par mois; les contre-mâîtres, 3 *l.* 10 *s.* Dix matelots gagnent chacun 40 *s.*; ils ne gagnoient, il y a cinq ans, que 27 *s.* Un navire coûte à construire 10 *l.* par tonneau. Les réparations qu'exige un navire de cette grandeur, montent à 20 *l.*, et les provisions à 20 *s.* par mois.

La nouvelle église de Waterford est fort belle. L'architecture du vaisseau est exactement la même que celle de l'église de Belfast, que nous avons précédemment décrite. Elle a été bâtie par souscription, et il y a un fort bel orgue qui a été fait à Londres; mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette ville, c'est le quai; il a 5 milles anglois de long. Les maisons qui le bordent sont fort ordinaires; mais on voit la rivière à la distance de près d'un mille au-delà des maisons. Elle coule majestueusement vers la ville, et sur le bord opposé s'élève immédiatement une haute colline, dont la forme et la hauteur donnent une grande magnificence au tableau. On voit sur cette colline quelques parties boisées et d'autres divisées par des haies, en pâturages de la plus belle verdure. Je traversai la rivière pour monter sur les rochers qui forment les sommets de la colline. Dans un endroit, vis-à-vis la carrière de Bilberry, vous voyez la rivière immédiatement sous vos pieds. On découvre tout son cours sur la droite, depuis le château de Grauny jusqu'en-deçà du rocher de Cromwel; ses bords sont taillés à pic des deux côtés, sur-tout vers le rocher de Bilberry. On

découvre aussi toute la ville dont la forme est triangulaire, et au-delà, les montagnes de Cummeragh, de Slein-a-man, &c. La rivière de Kilmacow tombe dans le Sure, après avoir traversé une grande étendue de pays bien boisé. C'est le plus beau point de vue que l'on puisse rencontrer autour de la ville.

De Waterford, je m'acheminai vers le passage, et fis embarquer ma voiture et mes chevaux dans le paquet-bot de la comtesse de Tyrone, espérant, comme le vent étoit bon, qu'il mettroit incessamment à la voile; mais je sentis combien ces paquet-bots particuliers sont au-dessous des paquet-bots publics et réguliers de Holyhead et de Dublin. Lorsqu'il arrive ici que le vent est bon, alors la marée est contraire; ou lorsque la marée est favorable, c'est le vent alors qui retarde le départ, c'est-à-dire, en bon anglois, que les mariniers attendent que leur nombre de passagers soit complet. Ainsi, il fallut me résoudre à attendre et laisser mes chevaux se reposer dans un fond de cale, après avoir fait plus de quinze cents milles de chemin.

Le 18 octobre, après une nuit passée misérablement dans ce paquet-bot, voyant qu'on ne faisoit encore aucun préparatif pour partir, j'allai à pied à Ballycauvan, lieu de la résidence de M. Cornelius Bolton; nous prîmes, son jeune fils et moi, chacun un cheval, et nous nous rendîmes à Faithleghill, lieu qui présente la plus belle perspective qu'on puisse rencontrer en Irlande. Faithleghill est un rocher élevé sur le sommet



d'une montagne , d'où l'on découvre de tous les côtés , une immense étendue de pays divisé par des clôtures et couvert d'un bon pâturage. La montagne forme le centre d'un cercle d'environ dix milles de diamètre , au-delà duquel les terres s'élèvent graduellement , et sont enfin bornées par de hautes montagnes. On voit au nord , le mont Leinster , situé entre Wexford et Wicklow , à vingt-six milles de distance. Il a plusieurs sommets qui s'élèvent tous à une grande hauteur au-dessus des nuages. Un peu sur la droite et à une moindre distance , est la belle montagne de Sliakeilta , ou montagne boisée. Sur la gauche s'élève , à cinq milles de distance seulement , Tory-Hill , dont la forme est agréable et régulière. A l'est , on voit la montagne *Longue* , à dix-huit milles de distance et plusieurs montagnes moins élevées de Wexford ; au sud-est , les monts Saltees ; au sud , l'Océan et les collines qui environnent la baie de Tramore. A l'ouest , Monavollagh , à dix-huit milles de distance , s'élève à la hauteur de deux mille cent soixante pieds au-dessus du niveau de la mer ; il fait partie de la grande chaîne de montagnes nommées *Cummeragh*. Au nord-ouest on voit le Slein-Aman , à la distance de vingt - quatre milles. Ainsi , les bordures de ce grand bassin sont par - tout distinctes quoiqu'éloignées. Ces objets seuls formeroient une magnifique perspective , mais la partie des eaux ajoute encore beaucoup à sa magnificence. La grande rivière , nommée le *Sure* , coule avec un grand nombre de détours

détours depuis la ville de Waterford, à travers une campagne riche. Des collines bordent son lit des deux côtés ; elle se divise ensuite en deux canaux que l'on distingue en plein , et forme une petite île. Ces deux canaux se rejoignent , et cette rivière prend alors un cours majestueux , au - dessous de la montagne , et reçoit là le tribut des eaux réunies du Barrow et du Nore. Ces rivières , divisées en deux canaux , forment une île plus grande que la précédente. Le Sure , grossi par l'accession de leurs eaux , est large d'un à trois milles. Ainsi son cours forme une sorte d'angle qui s'élargit à mesure qu'il s'avance vers l'Océan. Une vingtaine de voiles qu'on aperçoit à Passage , varient agréablement ce tableau , dont les principaux traits sont la hauteur de la montagne , la diversité des terrains , la vaste étendue de la rivière. Tous ces objets font presque oublier au spectateur que ce pays n'est pas boisé.

Deux ans après que j'eus écrit ces détails , je retournai visiter cette montagne. Chaque jour j'allois m'y promener de Ballycanvan , et toujours avec un nouveau plaisir. Quand j'y retournai la dernière fois , M. Bolton avoit enclos quarante acres situés sur la montagne , à partir du sommet jusqu'au bord de la rivière. Il commençoit à les planter en arbres , ce qui produira en cet endroit un fort bel effet. Les allées y sont déjà tracées , et l'on y trouve à chaque pas de très-beaux points de vue. Tous les terrains qui bordent le chemin de Ballycanvan à Faithley , formant ensemble douze cents acres , appartiennent à M. Bolton.



Les fermes, autour de Ballycanvan, Waterford, &c., sont petites en général, de vingt et trente, jusqu'à cinq cents acres; les plus grandes sont de deux cent cinquante acres. Toutes celles qui sont au-dessus de deux cents acres, sont des laiteries. Le produit de quelques-unes de ces laiteries monte fort haut. Le sol est un gravier rougeâtre mêlé de pierres ou d'ardoise; il est généralement sec, excepté dans les bas-fonds où le sol est argile ou tourbe gazonnée. Les rentes varient beaucoup. Autour de la ville, elles sont fort hautes, de 5 *l.* 5 *s.* à 9 *l.* l'acre; mais à la distance de quelques milles vers Passage, elles sont de 20 à 40 *s.*; quelquefois un peu plus hautes; Le *medium* général des rentes du pays ne s'élève pas si haut. La rente des fermes où tout le sol est en herbages pour l'entretien des laiteries, est de 10 à 20 *s.*

Les cours de récolte sont : 1. pommes de terre; produit, de quarante à quatre-vingts barils de vingt stones chaque; 2. froment; récolte, huit barils de vingt stones chaque; 3. avoine; produit, de dix à quatorze barils; 4. orge; produit de douze à quinze barils de seize stones chaque; 5. la terre mise en pâturage. La meilleure manière, à leur avis, est de semer le trèfle avec l'orge, et de laisser ensuite la terre se recouvrir d'herbe. — Ou celui-ci : 1. avoine; 2. froment; 3. avoine; 4. orge. Une des préparations qu'ils sont dans l'usage d'employer, est d'écobuer légèrement après le labour pour le froment. Après celui-ci, ils sèment de l'orge, et ensuite plusieurs récoltes d'avoine. —

Cet autre : 1. pommes de terre ; 2. froment ; 3. froment ; 4. orge ; 5. la terre en herbage. — Ou cet autre enfin : 1. pommes de terre ; 2. pommes de terre ; 3. froment ; 4. avoine ; 5. orge ; 6. la terre en herbage. La seconde récolte de pommes de terre en fournit dix barils. Chaque famille a un coin de terre en lin , pour faire un peu de toile de ménage , mais la quantité n'en est pas considérable.

Leur principal engrais est une marne sablonneuse qu'ils enlèvent avec des bateaux. Ils la prennent sur le bord de la rivière quand les eaux en sont basses. Cette marne est d'une couleur bleuâtre , fort savonneuse ; elle fermente beaucoup avec les acides. Une charge de bateau est de dix-huit tons. Le prix est 6 à 8 s. la charge. Presque toute cette marne contient des coquilles. Ils l'emploient le plus ordinairement pour l'orge. Quelquefois ils la mettent sur le pâturage , où elle produit un grand effet. Elle fait venir , par-tout où elle est répandue , une grande quantité de trèfle blanc. Ils en mettent cinq ou six charges sur un acre , et la terre alors en est améliorée pour toujours. Ils répètent , et toujours avec succès , l'opération sur la même terre. Ils mêlent cette marne avec de la chaux , et quelquefois avec la terre de haie. Ils emploient aussi la chaux comme engrais. Ils en mettent de cent à cent cinquante barils par acre , ce qui fait beaucoup de bien à la terre. Sur leurs fonds d'argile jaunâtre , qui sont les plus compactes , la chaux réussit mieux que le sable. Cependant ils en mettent indistincte-



ment sur toutes leurs terres et même sur leurs herbages. Ils emploient pour les pommes de terre, du sable, mais l'effet de cet engrais ne dure que le temps d'une récolte. Le fumier de Waterford et le balayage des rues se vendent 42 s. la charge de bateau, de 18 tons. Ils ont introduit le trèfle dans leur culture, il y a douze ans. M. Bolton en a semé avec beaucoup de succès pendant plusieurs années. Il ne met à présent aucune terre en pâturage sans y semer du trèfle.

Les laiteries se louent en général 2 l. 5 s. par vache. Le privilège des laitiers qui louent quarante vaches, est de nourrir, sur la ferme, une vache et un cheval, et d'élever un veau sur dix. Ils ont aussi une chaumière avec deux acres de terre. Cent acres nourrissent quarante vaches. Ils ne connoissent aucunes proportions entre le nombre de leurs cochons et celui de leurs vaches. Le prix d'une vache est, en *medium*, de 4 à 5 l. Elles doivent donner, l'une dans l'autre, deux gallons et demi de lait par jour, toutes les traites mises ensemble. Les prairies se louent de 3 l. à 4 l. l'acre pour le foin.

On nourrit en ce canton peu de bêtes à laine, et les troupeaux y sont peu nombreux. Le paysan y laboure avec quatre chevaux et quelquefois six. Les fermiers plus riches labourent généralement avec des vaches coupées ou des bœufs. La terre se vend la valeur de dix-neuf et vingt années de la rente. Elle se vendoit autrefois la valeur de vingt-trois années. La chute du crédit en 1771 et 1772, a été la cause de cette diminution.

Les dixmes sont, pour les pommes de terre, le froment, l'orge et l'avoine, de 5 à 6 s., pour les vaches 6 d., pour les bêtes à laine 2 d.

Les gens pauvres filent leur propre lin, mais ils n'en filent point d'autre. Quelques-uns d'entr'eux filent de la laine pour eux-mêmes. Leur nourriture ordinaire est des pommes de terre et du lait. Mais ils trouvent une grande ressource dans le poisson; ils consomment particulièrement du hareng. Ils ont aussi, une partie de l'année, du pain d'orge, d'avoine et de seigle. Leur situation est incomparablement meilleure qu'elle n'étoit il y a vingt ans. La population s'est beaucoup accrue autour de Ballycanvan, aussi bien que l'agriculture. La rente d'une chaumière est de 10 s.; si un acre de terre y est joint, de 20 s. de plus. La quantité d'herbe nécessaire pour la nourriture d'une vache, coûtoit, il y a quelques années, 20 s.; elle coûte à présent 25 ou 30 s.

Ils ont ici une fort bonne manière de former leurs haies : ils plantent le bois vif sur le côté de la levée à la manière ordinaire, et alors, au lieu de la haie morte qu'on emploie en Angleterre sur le haut de la levée, ils plantent une rangée d'épines déjà formées, de deux ou trois pieds de haut, qui croissent vite et forment bientôt une excellente clôture.

Leur manière de recueillir et d'enlever de la rivière le sable marneux, mérite aussi d'être observée. Ils enfoncent dans le sable, quand les eaux sont basses, de fortes branches de genêts épineux.



Ils bordent ensuite cette rangée de genêts, d'une garniture de pierres, haute d'un pied ou deux. Cette bordure retient le limon que les marées amènent avec elles, et l'enceinte formée par les genêts s'en trouve remplie jusqu'à leurs sommets. J'ai remarqué, sur le rivage, qu'un petit nombre de batelées de pierres avoit produit le même effet. La couche de limon retenue dans l'enceinte formée par les pierres, et que je mesurai, étoit de douze pouces de profondeur. C'étoit une substance bleue et fort riche, absolument semblable à celle dont ils se servent pour engrais, mêlée de coquilles, et fermentant fortement avec les acides.

Dans la classe des gens pauvres, les pêcheurs sont ceux qui vivent le plus à leur aise. La pêche est un article important de l'industrie de ce canton. Le port de Waterford fournit cinquante bateaux pêcheurs de huit à douze tonneaux, portant, l'un dans l'autre, six hommes d'équipage. Ceux qui ne sont que de six tonneaux vont avec cinq hommes. Un bateau de huit tonneaux coûte 40 *l.*; un de douze, 60 *l.* A chaque bateau sont assignés six assortimens de filets, qui coûtent de 4 *l.* 4 *s.* à 6 *l.* 6 *s.* Ces filets sont tannés avec de l'écorce d'arbre. Ils ne pêchent au filet que des harengs, et la pêche est divisée en lots. Voici la division la plus ordinaire : un quart prélevé d'abord pour le bateau ; le reste se partage entre les hommes et les filets. Ces derniers comptent pour trois parts. Ils regardent comme une pêche médiocre, dix caques [*mazes*] de harengs par nuit.

Ils en ont pris quelquefois jusqu'à quarante caques ; mais vingt caques sont une bonne nuit. Le prix est de 1 s. à 7 s. par caque, l'un dans l'autre 5 s. L'année la plus abondante dont ils aient connoissance, fut celle de 1775. Ils en pêchèrent tant cette année, qu'ils ne savoient qu'en faire. La ville et tous ses environs en regorgeoient. On en donnoit au détail, trente-deux pour un denier. 1773 et 1774 furent aussi de bonnes années. Ils en embarillèrent beaucoup (\*), principalement pour la Suède.

Un fait assez extraordinaire qui m'a été rapporté, c'est que, dans ces cinq ou six dernières années, il a été exporté de Waterford pour la Norwége, une grande quantité de foin sur des navires norwégeois qui y apportoient des sapins ; cependant le foin est ici fort cher. Cette particularité fait voir que l'agriculture est bien peu avancée dans ces parties septentrionales. Il est à présumer que le voisinage des ports de mer, qui sont les seuls endroits où ce foin puisse être débité, doivent cependant être les cantons les mieux cultivés de toute cette contrée.

M. Bolton a amélioré un grand espace de terrain qui étoit auparavant couvert de bruyères, de genêts épineux et de bois. Il l'a d'abord défriché ;

---

(\*) *Prix divers.* — Pigeons, 1 s. la couple. Un lièvre, 1 s. Une perdrix, 9 d. Les beaux turbots, de 4 à 10 s. Deux belles solles, 1 s. et 1 s. 6 d. Ecrevisses de mer, 5 d. chaque. Huîtres 6 s. le cent. Lapins, de 1 s. à 1 s. 4 d. la couple. Le beau merlus, 1 s. chaque. Le saumon, de 1 d.  $\frac{1}{4}$  à 2 d. la livre. Y.



ce qui lui a coûté, pour la partie boisée, 3 l. et 3 s., et pour le genêt, 20 s. Alors il a fait remplir les trous, enlever les pierres pour 20 s. par acre. Il a fumé ce terrain et a planté des pommes de terre à la bêche sur une partie; il a laissé l'autre en jachère et l'a engraisée avec de la chaux, de cent à cent cinquante barils par acre; il l'a ensuite semée en froment; produit, de sept à dix barils par acre. Il y a ensuite répandu du sable pour y semer de l'avoine et de l'orge. Le produit a été, en orge, quinze barils; en avoine, douze barils. Il a ainsi amélioré trois cents acres qui ne valoient pas plus de 5 s. l'acre, et qui sont loués à présent 30 s. Il a divisé ce terrain en champs bien proportionnés, et les a entourés de belles clôtures. Ses haies ont toutes un double fossé, et au milieu un parapet planté des deux côtés en bois vif, et dans le milieu, d'une double rangée de chênes, d'ormes, de frênes ou de sapins. Plusieurs de ces arbres ont été plantés il y a trente-six ans. Cette plantation est à présent si serrée, qu'on ne voit point le jour au travers, et que, vue de loin, elle paroît être le bord d'un bois épais. Ces clôtures sont magnifiques, et s'étendent sur plus de trois cents acres de terrain attenans à plusieurs vergers plantés de la même manière. Elles donnent à tout son domaine et à ses environs une richesse de paysage qui n'est pas commune en Irlande.

On ne peut trop louer ce cultivateur, pour l'attention pleine d'humanité avec laquelle il encourage ses tenanciers pauvres. Il fait avec eux,

quelle que soit leur religion , des baux de vingt-un ou de trente-un ans. Celui-là même qui n'occupe que deux acres de terre , a un bail. C'est le moyen de donner aux catholiques des idées saines , et l'on ne peut se figurer quel a été l'effet de cette mesure. J'ai vu pendant trois semaines l'industrie excitée parmi eux au plus haut degré. Je les ai vu défricher des coins de terre couverts de pierres , et surmonter de plus grandes difficultés qu'on n'en rencontre ordinairement dans les autres terrains en friche. Plusieurs parties qui ne valoient pas auparavant 5 s. l'acre , valent à présent 25 et 30 s. Pour donner une idée de l'amélioration de cette portion du domaine de M. Bolton , je dirai seulement que , sur un espace de cinq cents acres , il a été bâti en six ans quarante maisons , dont plusieurs sont fort jolies , en pierres et ardoises. Pour les cheminées , granges , &c. il donne le bois nécessaire pour former la toiture.

En 1751 , M. Bolton ayant observé en Angleterre la culture des turneps pour la nourriture des bêtes à laine , essaya d'en cultiver ; il fit faire aussi des claies de parcage , le tout avec beaucoup de succès. A son retour du même voyage , il adopta l'usage de cultiver de grosses fèves , pour en nourrir ses chevaux , en les mêlant avec de l'avoine. Il a maintenu cet usage pendant vingt ans , et a toujours eu lieu de s'en louer. Il a essayé de cultiver le chou-rave pour la nourriture des bêtes à laine ; ce qui lui a parfaitement réussi. Un chou-rave semé au commencement d'avril , et qui n'avoit point été transplanté , a



pesé treize livres. J'ai vu en cet endroit une expérience sur les carottes. M. Bolton jeune m'en a donné par la suite les détails. « Lorsque vous étiez ici, je vous montrai quelques plates-bandes en carottes. Elles ont été arrachées au commencement de ce mois. J'ai mesuré moi-même le terrain, et j'ai vu peser les carottes après qu'elles furent netoyées et étêtées. Le terrain portoit quinze perches, qui ont produit trente-six centaines et six stones de carottes, deduction faite de quatre livres pour la terre, quoiqu'elles fussent fort nettes et bien sèches. Le produit est de cent cinquante-six barils et seize stones par acre [vingt stones au baril]. Ce produit a beaucoup surpassé mon attente; et je suis certain que si les carottes avoient été binées et éclaircies comme elles devoient l'être, le produit auroit été encore plus considérable. Les feuilles furent données aux cochons, qui les mangèrent fort avidement. Ces quinze perches font partie d'un champ qui, en 1774, avoit été fumé pour des pommes de terre. En 1775, les racines des mauvaises herbes qui s'y trouvoient en grande quantité, principalement le chiendent et la renoncule, furent brûlées et les cendres répandues sur la terre avec un peu de sable bleu. Le champ fut ensuite semé en turneps. A la fin de mars, ces quinze perches furent bêchées, et vers le 16 avril, ensemencées avec une livre de graine de carottes. Elles furent binées deux fois pour y détruire les mauvaises herbes. » En l'hiver de 1775, M. Bolton a nourri dix chevaux de travail avec des pommes de terre et de l'avoine. Il leur donnoit

de l'avoine deux fois par jour et une fois des pommes de terre. C'étoit toujours le soir qu'il donnoit ces dernières. Quantité, pour chaque cheval, un peck et demi de pommes de terre, lorsqu'elles étoient petites, et un demi-peck d'avoine pour chacun des deux autres repas : avec cette nourriture, ses chevaux s'engraissoient et se portoient bien. Valeur des pommes de terre, 3 s. le baril.

M. James Wyse, marchand de Waterford, a aussi essayé de cultiver dans ce canton la rabette et les turneps. Au commencement de juin de 1774, il a labouré légèrement avec une charrue à oreille et brûlé la surface d'un pré de 4 acres, qui n'avoit pas été labouré depuis plusieurs années. Il y a répandu les cendres et engraisé le sol avec douze batelées de sable bleu, pris, à la marée basse, sur les bords de la rivière, chaque batelée contenant vingt tons. Ensuite il a labouré et hersé ; il a retourné les mottes de gazon qui n'avoient pas été totalement brûlées et pulvérisées après le hersage. Vers le milieu d'août, il y a semé de la rabette, un peu plus d'un demi-boisseau par acre. Elle fut coupée à la fin de juin 1775, et produisit quarante-huit barils de seize stones, qui furent vendus 16 s. le baril. La paille fut vendue 48 s. à un chandelier, pour en faire des cendres. La quantité de paille ou chaume de rabette, qui donne un baril de graine, fut vendue 12 d.

Au commencement de juillet 1775, M. Wyse laboura et hersa le terrain; vers le 20 de juillet,



il y sema des turneps qui, dès qu'ils parurent, furent détruits par la mouche. Vers le milieu d'août il hersa le terrain et le sema de nouveau en turneps, qui furent également détruits par la mouche. M. Wyse attribue l'apparition de cette multitude de mouches à la qualité huileuse et à la richesse du terrain sur lequel beaucoup de feuilles et de fleurs de rabette s'étoient pourries. Il l'attribue aussi à l'humidité et à la chaleur de la saison. Vers le milieu d'octobre, le gazon y devint si riche et si serré, quoiqu'il n'eût pas été semé, que M. Wyse renonça au projet qu'il avoit de le faire labourer. A la fin de juin 1776, il faucha ce pâturage, qui lui produisit trois tons de foin par acre; il fut vendu 34 s. le ton. Le sable coûte en ce canton, avec le transport, 30 s. la batelée. Labourer, écobuer, herser, semer, &c. coûtent environ 4 l. par acre. La rente de la terre, 30 s. En 1775, M. Wyse laboura 7 acres, qu'il avoit préparés de la même manière, excepté l'engrais avec du sable. Il y sema de la rabette. Elle vint fort bien jusqu'au moment où de fortes gelées et des neiges lui causèrent beaucoup de dommage. Cette récolte fut aussi endommagée par l'humidité du terrain, d'où il s'élevoit des sources, et par les pluies abondantes qui succédèrent aux gelées. Le produit par acre fut d'environ la moitié du produit de l'année précédente; la rabette fut vendue le même prix. M. Wyse recommande aux cultivateurs de faire des billons étroits pour les terrains bas et humides. Il pense que d'épandre sur ces terrains une grande quantité de cendres, est un bon moyen pour obtenir

une abondante récolte. La terre n'exige point d'engrais après la rabette, pour la culture du froment, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre; mais une seconde récolte de rabette ne réussiroit pas.

M. Bolton jeune m'ayant dit qu'un de ses voisins avoit fait un mémoire sur la manière de faire le cidre, résultat d'une longue expérience, voulut bien lui en demander pour moi une copie. Je l'ai reçue depuis, avec la permission de l'insérer dans cet ouvrage. Je n'en donnerai cependant qu'un abrégé.

« Laissez sur l'arbre les pommes de toute espèce, jusqu'à ce qu'elles soient mûres et qu'elles commencent à tomber. Cueillez-les par un temps sec, et, s'il est possible, dans la chaleur du jour, lorsque les pommes sont encore chaudes après avoir reçu les rayons du soleil. Quand elles sont cueillies, laissez-les en tas pendant une, deux, trois ou quatre semaines, selon qu'elles sont naturellement dures, en sorte qu'elles puissent subir une légère fermentation. Il faut en essuyer avec soin l'humidité, et séparer les espèces, si les pommes recueillies sont en assez grande quantité pour mériter cette opération. Alors on les passe au moulin, ou on les écrase dans des auges; mais la première méthode est la meilleure, parce que la pulpe est moins brisée, et que la liqueur coule plus claire du pressoir. Si l'on presse ainsi séparément le fruit de chaque espèce différente, le cidre subira une fermentation uniforme.

Quand le fruit a été suffisamment pilé, laissez-le



quarante-huit heures avant de le mettre au pressoir, ce qui lui donnera de la couleur. Mettez-le ensuite au pressoir dans des nattes de crin; que le suc qui en découle aille se rendre dans de grands vaisseaux, appelés communément *keeves*, pour y subir la fermentation. Il faut trois de ces vaisseaux pour chaque pressoir, l'un pour contenir la liqueur dans le cours de sa fermentation, tandis qu'un second se remplit au pressoir; le troisième pour contenir les pommes pilées. Trois de ces cuves ou *keeves*, contenant chacune cinq ou six muids, suffiront pour l'exploitation d'un verger qui rapportera soixante ou soixante-dix muids de cidre. La dépense de ces cuves, en fortes planches, cerclées en fer ou en grosses branches de frêne, est peu considérable. Si le temps devenoit froid, il faudroit couvrir, avec des sacs ou autre chose, les cuves destinées à faire fermenter le cidre, pour provoquer la fermentation. Elle se fera complètement dans l'espace de six ou sept jours, si le temps est doux, pourvu qu'on n'ajoute pas une nouvelle quantité de cidre nouveau à celle qui est dans la cuve; ce qu'il faut sur-tout éviter. La liqueur, après qu'elle aura suffisamment fermenté, sera fort claire. Il faut alors la soutirer et la transvaser dans des barriques bien nettes et parfumées avec des mèches souffrées. Les barriques ne doivent point être bouchées avec le bondon; la bonde même n'en doit point être couverte jusqu'à ce que tous les symptômes de fermentation aient cessé. Après l'espace de trois semaines ou un mois, il faut le soutirer une seconde fois, en ayant soin de parfumer comme

ci-dessus les barriques avec du soufre. Après cette seconde transfusion, on les bouchera soigneusement. Les cuves doivent être entièrement vidées avant qu'on y remette du cidre nouveau. Le grand secret, pour bien faire le cidre, est de prévenir ou de mitiger ses fermentations, autres que la première; et le meilleur moyen pour atteindre ce but, est de le soutirer plusieurs fois, ce qui le dégage de sa lie. Ne mettez point les arbouses au pressoir jusqu'à la Chandeleur, ou jusqu'à ce qu'elles commencent à pourrir; et quand on en aura exprimé le jus, faites-le bouillir sur un fourneau pendant une heure, avant de le laisser travailler ou fermenter, ce qui en adoucira considérablement l'acrimonie.

M. William Atkinson, de Montwilkinson, près de Ballycanvan, a donné, à ce qu'il paroît, beaucoup d'attention à la culture des vergers. Il a retiré de deux acres de terre, vingt-une barriques de cidre, et la même année il a récolté, sous ses arbres, vingt barils de froment, ce qui forme un produit d'à-peu-près 50 *l.*, ou de 25 *l.* par acre. Trois barils et demi de ses pommes, chaque baril de six bushels, font un tonneau de cidre.

J'allai avec M. Bolton voir, sur le bord du port, les habitations de quelques pêcheurs, l'un desquels a planté autour de sa chaumière, quelques boutures de saules dont la hauteur m'étonna. J'en mesurai un; il avoit vingt-un pieds de haut; il n'étoit ni noueux, ni tortueux comme les saules ordinaires, il étoit aussi droit qu'un sapin. J'en ai apporté en Angleterre, une demi-douzaine



de boutures , pour pouvoir en faire la comparaison avec nos saules ordinaires.

Le 19 octobre, le vent étant bon, je pris congé de M. Bolton, et revins au navire de passage : Mais il m'y fallut encore attendre, en sorte que nous ne mîmes à la voile que le matin suivant, 20 octobre, à huit heures, et alors ce ne fut pas le vent favorable qui nous fit étendre nos voiles, mais le complément du nombre ordinaire des passagers. On fait assez communément la traversée en douze ou quatorze heures, mais nous fûmes tellement malheureux, qu'après avoir vu les lumières de Smalls, nous fûmes repoussés par les vents contraires, jusqu'aux sables d'Arklow. Il s'éleva une forte brise, et bientôt après une tempête qui dura trente-six heures, et pendant laquelle nous courûmes des bordées sous une seule voile, pour nous préserver des côtes.

Il n'est point étonnant que cet ouragan m'ait paru violent, à moi pauvre marinier d'eau douce; les plus vieux matelots qui nous conduisoient le trouvèrent tel. Le vent souffloit avec furie; les vagues s'élevoient à la hauteur des mâts. Les fenêtres de la grande chambre s'ouvrirent et une lame entra. Une pauvre dame qui avoit étendu son lit sur le plancher fut inondée. Cependant nous avions la satisfaction de voir à tous les quarts, que la pompe jetoit peu d'eau. Je pouvois donner plus d'attention à ces particularités que le reste des passagers, étant le seul, sur sept, qui ne fût point malade. Il plut à la providence de nous préserver, mais nous ne mîmes à l'ancre, dans le hâvre de  
Milford,

Milford, que le mardi matin, 22, à une heure. Il est fort à desirer qu'il s'établisse ici un paquet-bot qui parte régulièrement, quel que soit le nombre des passagers.

Ce passage coûte plus que celui de Dublin à Holy-Head : je payai

	l.	s.	d.
Pour une voiture à quatre roues . . . . .	3	3	»
Pour trois chevaux . . . . .	5	3	»
Pour moi . . . . .	1	1	»
Pour deux domestiques . . . . .	1	1	»
A la douane de Waterford, foin, avoine, &c. . . . .	2	1	7
<i>Idem</i> , à Pembroke et Hubberston . . . . .	3	»	»
Aux matelots, canotiers, et pour diverses autres dépenses . . . . .	1	15	5
	15	5	»

En 1777, je fis un second voyage en Irlande, et dirigeai ma route de Dublin à Mitchel stown, traversant ainsi la partie centrale du royaume d'Irlande, que je n'avois pas encore examinée.

Parti de Dublin le 24 septembre, je m'acheminai vers Naas. Je remarquai avec étonnement, que ce canton étoit extraordinairement peuplé. Les chaumières dans le voisinage de la capitale, y présentent l'apparence de la pauvreté, plus que dans les parties les plus éloignées du royaume. M. Nevil, de Furness, m'avoit donné quelques indications, à l'aide desquelles je pourrois obtenir des informations exactes sur l'état de ce canton.

Ce cultivateur s'occupe particulièrement du soin d'encourager ses tenanciers; il entre pour moitié dans les frais de construction des maisons que



bâtissent ses tenanciers sur ses terres; il y a vu s'élever, par ce moyen, sept maisons en pierres et ardoises, et neuf belles chaumières qui ont coûté 27 *l.* chaque. Il donne, tous les ans, à ses tenanciers trois prix, de 7 *l.* de 5 *l.* et de 3 *l.* pour ceux qui auront planté le plus grand nombre d'arbres, proportionnellement au nombre d'acres qu'ils occupent; il paye, en outre, l'impôt sur les feux pour tous ceux qui plantent des arbres; il leur alloue 40 *s.* par acre, pour toutes les parties de leur ferme qui ont besoin de gravier. Il fait aussi, à ses frais, leurs principales clôtures, mais il trouve dans le taux de sa rente, l'équivalent de ces déboursés.

Sur un espace de cinq milles, le sol est en général un fonds de gravier calcaire, fort bon pour le froment. Il se loue de 10 à 40 *s.*; *medium*, 20 *s.* Il s'y trouve quelques sols mêlés de pierres verdâtres et quelques argiles. Les rentes ont haussé jusqu'à l'année 1772; mais alors elles sont tombées. La rente générale du comté est d'environ 14 ou 15 *s.* Les fermes sont depuis quinze acres jusqu'à cinq cents. Les moyennes sont de deux cent cinquante. Elles sont à présent plus divisées, et conséquemment plus petites qu'elles n'étoient autrefois. Cependant chaque ferme a sa maison particulière. La terre s'y loue mieux, à raison de ce que ce canton est presque tout en terre labourable. Les maisons d'un fermier ordinaire sont à double étage; elles ont cinquante pieds de long sur seize de large; les fermiers ont, en outre, ou doivent avoir, une grange de quarante pieds sur seize,

une écurie de quarante sur seize, une étable de cinquante sur quatorze, une loge à cochons, un poulailler, &c. Tout cela coûte à peu près 300 *l.* Ces maisons et appartenances sont alors en pierres, couvertes d'ardoises, et suffisantes pour la culture de deux cent cinquante acres de terre.

Les cours de récolte sont : 1. jachère; 2. froment; 3. avoine; 4. froment; 6. trèfle. — 1. pommes de terre; 2. orge; 3 jachère; 4. froment; 5. trèfle; 6. trèfle.

Quelquefois ils sèment du froment après les pommes de terre. Les récoltes en sont aussi bonnes qu'après la jachère; mais le grain en est d'une qualité inférieure. Ils labourent leurs jachères pour la première fois, en hiver, hersent en mai, labourent en travers en mai et en juin, forment la terre en billons en août, hersent et sèment en septembre, et estiment que le meilleur temps pour semer est vers le milieu de ce mois. Ils ne fument point pour le froment; mais quelquefois ils mettent du gravier sur leur terre. Ils emploient un baril de semence par acre, et jamais ne sarclent la récolte. Le produit est de cinq à douze barils, en *medium*, sept. Prix de ces dernières années, 20 *s.* le baril. Ils battent le blé sur des aires formées de chaux, de sable et de cendres de charbon de terre, et malgré cela, la couleur du grain n'est point altérée. Ils ne scient point le blé qu'il ne soit totalement mûr; ils le mettent en gerbe aussitôt qu'il est coupé, en forment des piles sur les champs, et le laissent dehors pendant une quinzaine. Après une récolte de pommes de terre, ils labourent une fois ou deux



pour l'orge, dont ils sèment un baril de seize stones, par acre, en avril. Prix moyen de l'orge durant ces dernières années, de 7 à 12 s.; *medium*, 10 s. Ils sèment vingt-une livres de graine de trèfle par acre, et c'est le plus ordinairement moitié trèfle rouge et moitié trèfle blanc. Ils ne le sèment qu'après que l'orge est levée. Alors ils le hersent. S'ils sèment le trèfle sur le froment, ils le hersent aussi, mais c'est alors avec des herse sans dents. Jamais ils ne le fauchent. Pour l'avoine, ils labourent deux fois lorsqu'ils le peuvent, sèment deux barils, par acre, en mars; produit, de six à douze barils, et quelquefois seize: prix moyen, ces dernières années, 6 s. 6 d. Sur quelques terrains qui sont légers, on substitue des pois à l'avoine, après le froment. Ils ne labourent alors qu'une fois, sèment par sillons vingt stones par acre, et ne sarclent jamais; produit, six barils par acre, et le prix, 10 s. Ils ne cultivent point de lin; ils plantent ordinairement leurs pommes de terre sur un chaume de froment bien fumé. Ils font leurs billons de sept pieds, et la tranchée de trois pieds de large. Sur une perche en longueur, ils mettent quatre charges de fumier. Avec dix sacs de semence, de vingt stones chaque, ils plantent un acre. Le mois de mars est la meilleure saison. Ils ne sarclent jamais, et récoltent cent sacs; prix moyen, 5 s. Les pommes de terre blanches, angloises et en forme de pommes, sont regardées comme les meilleures. Assez souvent les paysans louent de la terre en pâturage, pour en planter. Ils la payent de 6 l. à 6 l. 6 s. l'acre. Ils louent aussi, pour le même objet, des chaumes bien fumés.

*Compte d'un acre en pommes de terre.*

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Pour les planter . . . . .	2	»	»
Semence . . . . .	2	10	»
Sarclage . . . . .	»	10	»
Pour les déterrer . . . . .	3	»	»
Rente . . . . .	6	»	»
	<hr/>		
	14	»	»
	<hr/>		
Produit, cent sacs à 5 s. . . . .	25	»	»
Dépense . . . . .	14	»	»
	<hr/>		
Profit net. . . . .	11	»	»

Ils vendent souvent leurs pommes de terre, comme elles ne sont encore qu'à la moitié de leur grosseur, pour la somme de 16 ou 18 *l.* l'acre. Ils ne cultivent point de turneps.

L'usage de la chaux n'est point général. M. Nevil a un four où il en cuit seize barils par jour. Il la cuit avec du charbon de terre, qui lui coûte 2 s. 6 *d.* le baril. Pour sortir la pierre de la carrière, il paye 2 *d.*, et pour la cuire, 1 *d.* La chaux lui revient, au four, à 10 *d.* le baril. On emploie beaucoup le gravier calcaire qui dure sept ans, et plus longtemps encore, sur quelques sols. On en met douze charges sur une perche carrée, ce qui revient à 3 *l.* par acre. On laboure avec des chevaux et avec des bœufs.

Les grands et les petits fermiers se servent plutôt de bœufs, ce qui est assez extraordinaire. Ils attèlent, en été, six bœufs ou six chevaux, à une charrue, quatre en hiver, et font environ un demi-acre par jour. Lorsqu'ils labourent en travers, au



second labour, ils donnent aux sillons neuf pouces de profondeur. Les autres fois ils labourent plus à fond. Prix du labour par acre, avec le hersage 10 s. 6 d. Ils ne commencent à faucher leur foin qu'en juillet. Ils le laissent dans les champs l'espace d'environ quinze jours, ensuite ils le mettent en meules, et le laissent encore dehors pendant trois ou quatre semaines. Une coupe moyenne donne douze charges par acre; prix moyen 5 s. 6 d. Ce canton est en général un pays à blé; cependant il y a quelques nourrisseurs de bestiaux qui achètent des bœufs, et des vaches en plus grand nombre. Il y a aussi quelques fermes où l'on élève des veaux pour le marché de Dublin. Ils gagnent à cela 3 ou 4 l. par vache. Ils nourrissent ces vaches en hiver, quand elles n'ont plus de lait, avec de la paille, et quelques-unes avec du foin. Elles sont louées à des laitiers 4 l. chaque. Une vache à lait coûte, en mai, de 5 à 7 l. Il faut, pour en nourrir une, le produit d'un acre et demi de pâturage en été, et un demi-acre de foin en hiver. Leurs troupeaux de bêtes à laine consistent principalement en brebis, qu'ils engraisserent pour le marché de Dublin. Ils les achètent à Ballynasloe, 10 ou 15 s.; vendent les agneaux, en juin ou juillet, au prix de 8 à 14 s.; et les brebis, en novembre, sans bénéfice. C'est principalement avec du trèfle, qu'ils les nourrissent, ils ne connoissent point le parcage. Prix moyen de la laine, ces dix dernières années, 16 s. Trois toisons forment un stone. Ces brebis ne sont point sujettes au mal rouge. Ils nourrissent beaucoup de cochons, les engraisserent avec des

pommes de terre. Quelquefois ils finissent l'engrais avec du grain de rebut et des pois. En hiver, ils les nourrissent avec du trèfle. Remarquez cela, fermiers d'Angleterre.

Pour louer et monter en bétail une ferme de deux cents acres : on doit avoir 500 *l.* Mais quelques-uns entreprennent des fermes de cette étendue avec 200 *l.* seulement.

Une ferme de deux cents acres, dont cent acres en blé avec une jachère chaque année, exige le fonds de ferme suivant :

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Vingt chevaux, à 6 <i>l.</i> et vingt bœufs, à 5 <i>l.</i> . . .	170	»	»
Six vaches, à 5 <i>l.</i> . . . . .	30	»	»
Deux truies . . . . .	2	10	»
Six charrues, à 15 <i>s.</i> . . . . .	5	18	»
Trois harnois de cheval. . . . .	5	»	»
Six chariots, à 25 <i>s.</i> . . . . .	7	10	»
Ustensiles divers. . . . .	10	»	»
Semences, quarante acres en fro-	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
ment . . . . .	40	»	»
Vingt en avoine. . . . .	13	10	»
Quatre en orge. . . . .	2	»	»
Un, pommes de terre. . . . .	2	»	»
Dix trèfle . . . . .	5	»	»
	<hr/>	62	10
Labour . . . . .	40	»	»
Taxe de comté, 4 <i>d.</i> par acre . . . . .	3	10	»
Dixmes, quarante acres en fro-	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
ment, à 6 <i>s.</i> . . . . .	12	»	»
Vingt en avoine, à 4 <i>s.</i> . . . . .	4	»	»
Quatre en orge, à 6 <i>s.</i> . . . . .	1	4	»
Dix en foin, à 4 <i>s.</i> . . . . .	2	»	»
	<hr/>	19	4
	<hr/>	352	2
	<hr/>	»	»



Chaque fermier, pour labourer sa terre, a autant de paysans que de charrues. Ils leur donnent pour paiement une chaumière et un acre de pommes de terre, estimé 30 s. L'entretien d'une vache toute l'année est compté à ces paysans, 30 s. de plus. Chaque chaumière a une ou plusieurs vaches, un cochon et quelques volailles. Ils ne sont ni plus ni moins riches qu'ils ne l'étoient il y a vingt ans. Leur nourriture est des pommes de terre et du lait, pendant neuf mois de l'année. Les autres trois mois, ils mangent du pain et le beurre que fournit leur vache. Ils aiment beaucoup mieux les pommes de terre que le pain. Quelques-uns ont des harengs, et d'autres ont du bœuf, à Noël, pour la valeur de 6 à 10 s. Ils vendent leurs volailles, mais la plupart d'entr'eux mangent leurs cochons. Avec l'argent provenant de la vente de leurs volailles, ils achètent un peu de lin qu'ils filent. Ils sont peu adonnés au vol. Ils ne volent guères que des broussailles et du genêt épineux, pour leur chauffage. Ils n'ont point dans leur voisinage de marais à tourbe qui soit plus près d'eux que celui d'Allen. Ils font cependant venir de la tourbe de la distance de huit et dix milles, au prix de 8 d. le *kish*, et de 1 s. 2 d. pour le transport. Un *kish* leur dure cinq jours s'ils ne font qu'un feu ordinaire (\*).

---

(\*) *Prix divers.* — Les femmes gagnent aux travaux des champs, 5 d. par jour; à filer, 3 d. Un valet de ferme, 5 l. 10 s. par an; un garçon, 1 l. 10 s.; une fille, de 2 l. à 2 l. 10 s. Scier, 6 s. 6 d. Faucher l'herbe, de 2 s. 6 d. à 3 s. Pigeons, 5 d. chaque; lapins, 8 d. la couple. Y.

## Une chaumière coûte à bâtir :

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Murs en torchis . . . . .	2	»	»
Toit, traverses principales . . . . .	»	9	»
Quatre douzaines de petites traverses, à 4 s. . . . .	»	16	»
Façon . . . . .	»	4	»
Claies . . . . .	»	6	»
Huit charges de paille . . . . .	2	»	»
Façon de la couverture . . . . .	»	8	»
Deux portes . . . . .	»	8	»
	<hr/>		
	6	11	»

Je traversai le Curragh, si fameux par la beauté de ses pâturages, pour me rendre à Kildare. Le Curragh est un vaste pacage de plus de quatre mille acres anglois formant une esplanade plus belle que celles que produit l'art. Le gazon en est doux et fin, d'un beau vert, que font avantageusement ressortir les petites inégalités de la surface. Le sol est un beau loam sur un fonds pierreux. On y voit de nombreux troupeaux de moutons appartenans aux fermiers du voisinage, qui seuls ont le droit d'y mettre du bétail, et payent pour cela de fortes rentes. C'est la seule grande commune qui se trouve dans le royaume. Les bêtes à laine en donnent fort peu, trois livres tout au plus par toison, mais elle est d'une fort belle qualité.

De Furness je me rendis à Shaen-Castle, dans le comté de la Reine, chez M. le doyen Coote. J'ai déjà rendu compte de l'agriculture de ce canton. M. Coote eut la bonté de me faire voir les terres améliorées de Dawson-Court, lieu de la résidence du lord Carlow. La principale beauté



de cet endroit consiste dans une plantation d'arbres fort étendue, qui forme un ombrage tel qu'on n'en voit guère en Irlande. On trouve dans les terrains du fond un lac entouré de bois. Ce lac contient de petites îles couvertes de bois taillis. Sur les bords passe un chemin de promenade qui part de la maison. Ce lac contient, dans la saison, un grand nombre d'oiseaux sauvages. M. Dawson agrandit encore ses plantations en bois. C'est en Irlande l'emploi le plus utile au public qu'on puisse faire de son terrain. Un autre ouvrage qui ne l'est guères moins, est la construction d'une grande et belle auberge, où M. Dawson compte placer un homme sûr, et qui fournira aux voyageurs tout ce dont ils peuvent avoir besoin. On y trouvera des relais de chevaux de poste, tant pour la selle que pour les voitures.

De Shaen-Castle, je fus à Gloster, dans le comté du Roi, chez M. John Lloyd, membre du parlement pour ce comté. Je dois à sa complaisance les détails qu'on va lire. J'observerai ici, que tout le pays que j'ai parcouru, depuis Naas jusqu'à Rosserea, est un des plus beaux que j'aye parcourus en Irlande. Je n'avois pu le voir l'année précédente. Les chaumières, quoiqu'il s'en trouve beaucoup de mauvaises, sont cependant meilleures en général, que celles des autres comtés. La plupart ont au moins des cheminées. Les paysans ont aussi l'air moins misérables. La race des bêtes à cornes et des bêtes à laine y est bonne, et les cochons y sont fort beaux. Le gazon y pousse en abondance de tous les côtés. Les marécages n'y

sont pas en assez grand nombre pour nuire à la beauté du pays , et l'on y voit , par-ci par-là , des touffes de bois qui donnent de la variété au paysage. Le château de Shaen est dans une fort belle situation. De Montrath à Gloster , où réside M. Lloyd , je croyois voir une des plus agréables parties de l'Angleterre. L'aspect de ce canton est diversifié par un grand nombre de montagnes et de vallées. Il est divisé en enclos par de belles haies , et par-tout bien boisé. On n'y voit point , comme dans plusieurs autres parties du royaume , çà et là une maison isolée. Toute la contrée en est couverte ; et de quelque côté que vous tourniez les yeux , elle vous présente une culture animée et un aspect riant.

Le comté du Roi contient les baronnies suivantes : les numéros annexés aux noms , indiquent la valeur de la terre , par acre , dans chacune de ces baronnies. Clonlisk , 15 s. — Ballibrit , 15 s. — Eglisk , 15 s. — Balliboy , 10 s. — Garrycastle , 13 s. — Gashill , 12 s. — Coolestown , 1 l. — Warrenstown , 1 l. 5 s. — Ballicowen , 11 s. — Kilcoursy , 16 s. — Philipstown , haute et basse , 15 s. Dans la baronnie de Gashill , treize mille acres appartiennent au lord Digby , et dans celle de Warrenstown se trouve la montagne de Craghen , fameuse par la force des toisons qu'y fournissent les bêtes à laine. Un mouton de Curragh , qui ailleurs ne donneroit que trois livres de laine , en donnera ici douze livres ; mais la laine est d'une qualité grossière. Ce comté contient de grands espaces en marécage. Cent cinquante-trois mille acres y



payent les impôts. Cent soixante-dix mille acres sont loués, l'un dans l'autre, 15 s.; trente mille acres sont en marais. Les rentes avoient haussé de plus des deux tiers depuis 1750; mais elles ont beaucoup baissé depuis 1772: elles ont baissé dans quelques fermes, de 4 s. pour livre. Les terres domaniales sont extrêmement divisées dans ce comté, et conséquemment petites en général. La grandeur des fermes varie beaucoup. Celles de six cents acres sont les plus grandes. Les plus communes sont celles de cent acres. Il y en a fort peu qui soient partagées entre différens fermiers; cependant il y a beaucoup de fermes où l'on n'a point encore construit des bâtimens, ce qui nuit à leur location. Leur système de labour, dans les endroits où il est permis d'écobuer et de brûler la surface du terrain, est de labourer légèrement au printemps, ensuite de labourer en travers et de brûler les mottes aussitôt que la saison le permet. C'est assez souvent en juin qu'ils peuvent les brûler. Ils labourent alors fort légèrement dans ces cendres et sèment des turneps. Ils ne les binent jamais; ce qui seroit, disent-ils, trop difficile, à raison du grand nombre de pierres qui se trouvent dans leurs champs. Ils font manger leurs turneps, sur place, par des brebis âgées de trois ans, ou par des agneaux. Après cette première récolte, ils retournent la terre, la laissent en jachère et sèment de nouveau des turneps, qu'ils font encore manger sur place, mais plutôt que les précédentes. Alors ils labourent une fois leur terre et la louent à des paysans pour y semer des pommes de terre,

au prix de 6 *l.* 6 *s.* à 6 *l.* 10 *s.* par acre; après quoi ils sèment du méteil sur un seul labour. Quelquefois aussi ils sèment, après les pommes de terre, du froment sur un seul labour; et après le froment, de l'avoine; ensuite ils donnent à la terre une jachère d'été et d'hiver, qui est encore suivie d'une récolte de froment et d'avoine; mais alors la terre est totalement épuisée. Quelquefois ils brûlent une partie de la surface, de la manière suivante: Ils labourent, pour la première fois, en novembre, et deux ou trois fois en mai; ils brûlent alors ce que la herse n'a pu réduire. Pour le froment, ils labourent une fois, comme je l'ai dit, après l'écobuage, et quatre fois après une jachère. Ils sèment vingt stonés de grains sur un acre; récolte, de cinq à six barils et demi. Prix moyen, dans ces derniers tems, 1 *l.* 1 *s.* le baril. Ils sèment un baril de méteil de seize stonés, récolte, de quatorze à vingt-trois barils. Ce produit considérable est l'effet de la riche préparation que reçoit la terre. Ils sèment deux barils d'avoine ou vingt-quatre stonés, et en récoltent seize. Ils sèment seize stonés d'orge, et en récoltent de dix à seize. Prix du méteil et de l'orge, 9 *s.* 6 *d.* Ils ne sèment ni trèfle, ni foin; fort peu de pois et de fèves. Ils n'emploient ni les fèves ni les pois à nourrir leurs cochons et leurs chevaux. Ils cultivent fort peu de lin. Il y a quelques blanchisseries autour de Clara; mais cette branche d'industrie est peu en vigueur. Ils plantent les pommes de terre à la manière ordinaire, depuis la mi-avril jusqu'à la mi-mai, plutôt après le premier mai qu'avant. Ils en plantent huit



barils par acre, et les sarclent toujours. Ils préfèrent la pomme de terre ronde, parce qu'elle dure plus long-temps. Prix moyen, 2 *d.* le stone. Vingt stones font un baril.

*Compte d'un acre.*

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Pour planter les pommes de terre, quarante-huit journées d'hommes, le premier et le second bêchage, à 8 <i>d.</i> . . . . .	1	12	»
Semence à 5 <i>s.</i> 4 <i>d.</i> le baril . . . . .	1	6	6
Pour les enlever, quarante-huit hommes . . .	1	12	»
Triage, transport à la maison, &c. . . . .	»	8	8
Rente . . . . .	6	6	»
	<hr/>	11	5 2
Produit, cent barils, à 3 <i>s.</i> 4 <i>d.</i> . . . . .	16	15	4
Dépense . . . . .	11	5	2
	<hr/>	5	8 2

Premier coût, 2 *s.* 3 *d.* le baril. Un baril dure une semaine dans une famille composée de cinq personnes.

Ils sèment les turneps sur la terre écobuée et brûlée, du 20 juin au 4 août; mais si c'est sur une jachère, ils les sèment quinze jours ou trois semaines plutôt. La quantité de semence qu'ils emploient, est une livre et demie par acre. Ils ne les binent jamais; le prix des turneps est, l'un dans l'autre, 3 *l.* par acre, soit qu'on les enlève, soit qu'on les fasse manger sur place; mais le premier arrive rarement. Ils les font manger par des brebis et des agneaux, rarement par des bêtes à cornes. Ils ne cuisent point de chaux

pour engrais ; ils n'emploient point à cet usage le gravier calcaire , quoiqu'il s'en trouve en abondance par tout le pays. Un fermier essaya d'employer la chaux et le gravier , mais ni l'une ni l'autre ne lui réussit ; l'opinion générale est que le gravier calcaire est tôt ou tard nuisible au pâturage. Ils ne connoissent point l'usage de la marne. Ils ne savent tirer , comme par-tout , qu'un médiocre parti de leur cour de ferme , relativement au fumier. Ils font manger le fourrage par leurs bestiaux , dans les champs. Ils mettent cependant leurs vaches à l'étable pendant la nuit ; ils les nourrissent avec du foin pendant environ cinq mois de l'hiver. Ils desirent de pouvoir faire durer leur foin jusqu'au 25 mars , mais souvent il ne va pas jusques là. Ils ne fauchent que depuis le 13 juillet jusqu'au 15 septembre. Ils mettent leur foin en meule , si le temps le permet , dans l'espace environ de dix jours , et le laissent en cet état environ six semaines ou deux mois. Produit moyen par acre , deux tons et un quart. Prix 30 s. le ton. Les femmes ici ne travaillent jamais à la fanaison. On emploie au labourage des chevaux plutôt que des bêtes à cornes. Les fermiers qui nourrissent du bétail , ont des vaches coupées pour faire leurs labours. Ils attèlent quatre chevaux ou quatre bœufs à une charrue , et font un demi-acre par jour. Le sol est peu profond ; ils ne labourent qu'à six ou sept pouces de profondeur. Prix du labour , 7 s. 6 d. par acre. Ils ne nourrissent des cochons que pour leur propre consommation.

Pour pouvoir louer et monter une ferme , on



compte environ 40 s. par acre, si c'est une ferme à bétail; mais il faut moins, si elle consiste principalement en terres labourables. Il y a des hommes qui louent celles-ci, sans avoir même de capitaux; ce qui arrive cependant beaucoup plus rarement qu'autrefois, divers propriétaires ayant été dupes de cet arrangement. Au reste, presque tout le pays est en pâturage. Sur quinze acres, il s'en trouve à peine un seul qui soit en labour. La raison de cette particularité, c'est qu'un grand nombre de fermes de cent cinquante jusqu'à quatre cents acres, sont louées à perpétuité, et qu'elles sont tellement améliorées par les tenanciers, qu'ils s'abstiennent de les labourer, persuadés que le labourage leur seroit préjudiciable. Dans la baronnie de Garrey-Castle, il y a beaucoup plus de terres en labour.

Tout le travail habituel de la ferme est fait ici par des paysans qui habitent des chaumières. Ces paysans occupent une chaumière avec un acre et demi de jardin, pour la somme de 30 s. Le pâturage nécessaire à la nourriture d'une vache, leur est compté 25 s. La paye journalière est de 6 d. par jour pour toute l'année. Les comptes se marquent sur des tailles, et les paysans ne sont payés que déduction faite des charges qu'ils se sont eux-mêmes imposées. Le salaire du travail annuel monte à peu près à 6 l., après la déduction faite du temps que prend au fermier la culture de ses pommes de terre et de son pâturage. Toutes ses charges acquittées, il lui reste à recevoir environ 40 s. qui lui sont payés en argent,

gent, en foin, paille, et tous autres articles dont il peut avoir besoin. Les paysans ont pour leurs vaches un champ qui leur est commun à tous. Il n'en est pas un seul qui n'ait au moins une vache; ils gardent leurs veaux jusqu'à six mois, et alors ils les vendent de 12 à 20 s. Ils n'ont point de bêtes à laine; mais chaque chaumière a un cochon, un chien et quelques volailles. Leur situation n'a changé ni en bien, ni en mal, durant ces quinze dernières années. L'opinion généralement établie en ce canton, est qu'il seroit fort difficile d'élever quelques-uns de ces paysans au rang de petits fermiers, en leur accordant graduellement, et à un prix raisonnable, quelque addition à la quantité de terre qu'ils occupent. Il seroit aussi fort difficile, dit-on, peut-être même impossible, de les détacher des travaux journaliers d'une ferme. Qui pourroit prendre confiance en de pareils tenanciers? quel fermier oseroit donner à loyer la moindre partie de sa ferme à un paysan qui pourroit alors y vivre indépendant de lui? Le bétail et tout l'avoir du fermier seroient constamment en danger. Il faut espérer que ces idées s'évanouiront à mesure que la prospérité du royaume s'accroîtra. Pendant dix mois de l'année, des pommes de terre et du lait sont leur nourriture ordinaire. Ils mangent, les deux autres mois, des pommes de terre avec du sel. Ils ont cependant un peu de beurre. Ils vendent leur cochon, leur veau et leur volaille. Ils achètent de la viande une dizaine de fois dans l'année, et c'est toujours pour le dimanche. Leur chauffage leur coûte environ 14 s. par an. Quatre-



vingts kish de tourbe leur suffisent et au-delà. Il y a dans chaque chaumière un rouet avec lequel les femmes ou les filles déjà grandes, filent aux heures de loisir. Pendant douze années, les femmes font presque toutes un enfant tous les deux ans.

*Dépenses de la maison d'un paysan.*

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Chaumière et jardin . . . . .	1	10	»
Labourage du jardin . . . . .	1	10	»
Deux vaches. . . . .	2	10	»
Foin pour deux vaches . . . . .	1	10	»
Tourbe pour chauffage . . . . .	»	1½	»
Vêtemens, à 15 s. pour chaque personne . . .	3	15	»
Ustensiles de labour . . . . .	»	5	»
Taxe sur les foyers. . . . .	»	2	»
	<hr/>		
	11	16	»
	<hr/>		

R E C E T T E.

Nombre de jours dans l'année . .	365		
A déduire, les dimanches. . .	52		
— Les mauvais temps. . . .	30		
— Les fêtes. . . . .	10		
	<hr/>		
	92		
Reste . . . . .	273, à 6 d.	6	16 6
	<i>l. s. d.</i>		
Deux veaux. . . . .	1	»	»
Un cochon . . . . .	1	»	»
Vclailles . . . . .	»	5	»
	<hr/>		
		2	5 »
La femme et sa fille filent pendant trois cent trois jours, et gagnent 3 d. par jour . . . .		3	15 3
		<hr/>	
		12	16 9
Dépenses . . . . .		11	16 »
		<hr/>	
Reste pour boire le whisky; et pour d'autres usages. . . . .		1	» 9
		<hr/>	

On consomme, dans ce canton, beaucoup plus de pommes de terre qu'anciennement. Les paysans suivent dans leurs jardins le premier des cours de culture rapporté ci-dessus. Ils sont tous fort adonnés au vol, paresseux, mal-propres et inattentifs. Ils se font tous un point d'honneur de se garder inviolablement le secret; ils ne se trahissent jamais l'un l'autre. Ces dispositions proviennent en eux, de ce que tous méprisent souverainement l'ordre et les lois, et ne craignent rien que le bâton. On entend dire assez fréquemment ici, que quelques-uns ont mutilé le gros bétail, abattu et dispersé les meules de blé ou de foin, et brûlé les maisons de ceux qui louent des terres pour les sous-louer. Le lecteur voudra bien ne pas perdre de vue ces particularités. Je les tiens d'un très-grand nombre de personnes.

Le système des fermiers qui ont des pâturages, consiste à acheter des veaux de l'année, qu'ils appellent *bull chins*, au prix de 35 à 55 s. [ Il y a vingt ans, ils ne les achetoient que 22 s. 9 d. chaque ] et de les revendre le plus ordinairement à la foire de Bannagher, de 5 l. 10 s. à 6 l. quand ils sont âgés de trois ans et demi. Ils en achètent et en vendent ainsi chaque année. Ils achètent aussi des vaches en mai, et les revendent grasses en automne, avec 40 s. de profit. Ils élèvent des agneaux ou en achètent en mai, au prix de 12 à 15 s. chaque, avec leur toison, et les revendent gras âgés de trois ans et demi, au prix d'une l. 1 s. à une l. 4 s. chaque. Ils en tirent trois toisons de la valeur de 18 s. Le profit qu'ils font sur l'animal



est 10 s. , pour l'avoir gardé trois étés et deux hivers. Ils ne connoissent point le parcage. Leurs troupeaux de bêtes à laine sont de cent jusqu'à deux mille. Ils comptent que chaque acre de leur terrain peut nourrir un mouton. Trois toisons, l'une dans l'autre , forment un stone de seize livres. Le prix, cette année, est de 17 s. 6 d. Il y a vingt ans , il n'étoit que de 9 à 10 s. Le nombre des bêtes à laine , dans ce canton , n'a ni augmenté ni diminué. Toutes celles qu'on engraisse sont nourries dans l'hiver , avec des turneps et un peu de foin. Les animaux dans les basses-terres, sont sujets à la pourriture. Cependant , comme ils ont plus de soin de leurs troupeaux , cette maladie est moins commune qu'autrefois. Les principales maladies des bêtes à laine , sont les vertiges , qu'ils nomment *gid* et la pourriture. Ils n'entretiennent des vaches à lait que pour leur consommation. Chaque ferme en a quelques-unes. Ils estiment qu'il faut le produit d'un acre et demi de terre pour nourrir une vache toute l'année , et de plus , un ton et un quart de foin. Une vache âgée de quatre ou cinq ans , prête à donner du lait au printemps , se vend 5 ou 6 guinées. Une génisse de trois ans , prête à vêler , se vend 4 ou 5 guinées.

La prime accordée pour l'apport des farines à Dublin , a excité plusieurs particuliers à construire des moulins. On en compte ici cinq grands , dont quatre furent bâtis aussitôt la prime accordée. La quantité des terres labourées s'est accrue du double en vingt ans. La quantité de whisky qui s'y fait , s'est considérablement augmentée depuis

quinze ans, c'est sans doute à la même cause qu'il faut attribuer cette augmentation. Il se distille annuellement trente mille barils d'orge et de méteil dans l'étendue de huit milles autour de Gloster. La terre se vend la valeur de vingt-cinq années de la rente. Les baux sont ordinairement pour trois vies, de trente-un ans. Le pays est, en général, fort amélioré sous le rapport de l'intérêt national; il y a beaucoup plus de bâtimens qu'autrefois, et ils sont plus grands et plus commodes. Le prix de presque toutes les denrées a haussé (\*).

Le 30 septembre, je pris congé de M. Lloyd, et passant par Shinroan, Murderinny, et Graig, j'arrivai à Johnstown, lieu de la résidence de M. Peter Holmes. Toute cette route traverse un fort beau pays. Près de Johnstown la campagne est variée par un grand nombre de haies et de petits bois, par des collines et des vallées.

Je dois à M. Holmes les détails suivans : Quoiqu'il fût fort en état de me les donner lui-même, il a mieux aimé consulter toutes les personnes ins-

---

(\*) *Prix divers.* — Lapins, 8 *d.* la couple, cochons de lait, 2 *s.* 6 *d.* chaque; cet article n'a aucune proportion avec tous les autres. La viande de boucherie a renchéri de 1 *d.* par livre depuis vingt ans. Le méteil a monté de 6 *s.* à 9 *s.* 6 *d.* le baril. Les femmes de travail gagnent 4 *d.* par jour. Gages d'un valet de ferme, 4 *l.* D'un garçon, 1 *l.* D'une servante, 2 *l.* Douze hommes scient un acre de blé en un jour. Faucher l'herbe, 2 *s.* 8 *d.*  $\frac{1}{2}$  par acre. Deux hommes fauchent un acre en un jour. Battre le froment, 6 *d.* par baril. Le méteil, 4 *d.* L'avoine; 5 *d.* Couper la tourbe; 12 *s.* les cent vingt kish. Une chaumière ordinaire, 5 *l.* Une chaumière en pierre, de 10 à 15 *l.* *Y.*



truites de son voisinage. Les rentes sont, en *medium*, dans les baronnies du comté de Tipperary, savoir la baronnie basse d'Ormond, 20 s. l'acre. — Baronnie haute d'Ormond, 20 s. — Shevin, 18 s. — Eliogurty, 20 s. — Owen et Aira, 12 s. — Clanvilliam, 1 l. 2 s. 9 d. — Middle-third, 25 s. — Il y a de plus les baronnies d'Iffa, d'Offa et de Kilnemma. La rente moyenne de tout le comté ne monte pas à 20 s. Cependant les rentes y ont doublé depuis vingt ans. Sur toute la baronnie basse d'Ormond, le sol est un fond sec de gravier calcaire. Les fermes sont grandes, quelques-unes exorbitamment grandes. Il y en a fort peu qui ne soient pas de quatre à cinq cents acres. Il en est beaucoup sur lesquelles on n'a point encore construit de maisons de ferme. Les petites fermes sont louées par portions. Quelques journaliers en vont prendre en commun de dix à deux cents acres. Le cours de récoltes le plus ordinaire : 1. Ecobuer pour des turneps; 2. turneps; 3. pommes de terre; 4. méteil; 5. froment; 6. avoine; 7. pois gris; 8. jachère; 9. froment; 10. avoine; 11. la terre épuisée et mise en herbage. — Ou celui-ci : 1. turneps, semés sur un champ ci-devant en herbage; 2. turneps, et le reste comme ci-dessus. Voici leur système de labour :

Ils ouvrent à Noël le champ en herbage par un labour. En avril, ou mai ils labourent en travers, et laissent ressuyer la terre. Aussitôt qu'elle est sèche, et elle ne l'est guères qu'en mai, ils brûlent les mottes, épandent les cendres, labourent une fois, et hersent, après avoir semé une livre et demie ou

deux livres de turneps par acre, du 20 juin au 4 août. Ils ne binent et ne sarclent jamais. Ils commencent à faire manger leurs turneps sur place, en décembre, par des moutons à l'engrais. Ils en donnent à la fois trois ou quatre acres à deux ou trois cents bêtes à laine, et un acre seulement à cent moutons, auxquels on donne en même temps du foin dans leurs râteliers. Un acre d'une moyenne qualité nourrira treize bêtes à laine depuis Noël jusqu'au premier avril. Ces turneps sont communément employés à la nourriture des bêtes à laine et des agneaux, en mars et avril. Le profit sur les moutons engraisés avec les seuls turneps, monte à 7 et 10 s. par tête. La terre est labourée trois fois pour une seconde récolte de turneps; mais ils préfèrent les bêtes à laine. Cependant les turneps se vendent bien. Il faut qu'ils soient mangés promptement; ils sont moins de garde que les autres. Les paysans louent ces terres à turneps de 7 l. à 10 s. l'acre, pour planter des pommes de terre. Le prix de ces terres n'étoit, il y a dix ans, que de 4 à 5 l. Mais les défenses faites par le gouvernement, d'écobuer et de brûler (2), en

---

(2) Une loi qui, dans un pays libre, défend l'écobuage, prouve peut être l'abus qu'on peut faire des meilleurs procédés, lorsqu'ils ne sont pas l'effet de l'instruction et de l'expérience. Cependant, au lieu de faire des lois qui prescrivent ou défendent telle ou telle méthode de culture, je crois qu'un gouvernement agiroit avec plus de sagesse, s'il se contentoit de donner des encouragemens et de multiplier les instructions. La perfection de tous les arts est fondée sur la liberté de ceux qui les exercent. Souvent il est à propos que l'homme éprouve des revers pour s'ins-



diminuant le nombre d'acres qu'on pouvoit destiner à cette culture, en ont haussé le prix. On donne, pour cette récolte de pommes de terre, un labour en mars ou avril. On en plante de six à huit barils. L'espèce qu'ils estiment le plus, est la pomme de terre ronde, qui vient plus vite et dure plus longtemps que toutes les autres. Ils les sarclent avec soin et les enlèvent vers le milieu de novembre, ou au commencement de décembre. Récolte moyenne, quatre-vingt dix barils.

*Dépenses par acre.*

	L.	s.	d.
Rente . . . . .	6	16	6
Sept barils de semence, à 4 s. . . . .	1	8	»
Pour les planter, trente hommes par jour. . .	»	16	»
Les enlever, quatre-vingts hommes par jour. .	2	»	»
	<hr/>		
	11	»	6
	<hr/>		
Produit, quatre-vingt-dix-neuf barils, à 4 s. . .	18	»	»
Dépenses . . . . .	11	»	6
	<hr/>		
Profit . . . . .	6	19	6

Premier coût, 2 s. 5 d. le baril.

Aussitôt après les pommes de terre; ils labourent

---

truire; l'expérience des autres est communément nulle pour lui. En agriculture, les fautes et les erreurs que l'on commet sont quelquefois des leçons excellentes; il vaudroit mieux cependant ne pas les commettre, et s'en rapporter à l'expérience des hommes qui veulent communiquer leurs connoissances. Mais, dans tous les cas, le gouvernement ne doit pas s'immiscer dans le régime des travaux champêtres, si ce n'est pour les encourager et éclairer ceux qui s'y livrent.

pour semer du méteil , et dès que le temps le permet , ils en sèment par acre quatorze stones , qui leur en produisent seize barils. Pour le froment , ils labourent trois fois , sèment quatorze stones , et récoltent sept barils.

C'est en ce canton que M. Yelverton a fait cette fameuse récolte en froment , dont les détails ont été consignés dans tous les livres d'agriculture de l'Europe ; mais personne ici n'y ajoute foi. Voici ce qu'on m'a raconté sur ce fait. M. Yelverton , sur un champ de trente acres , en choisit un qui avoit la meilleure apparence ; mais ses hommes de journée , connoissant son intention , y portèrent à son insçu des gerbes , qui se trouvèrent ainsi ajoutées à la récolte que cet acre avoit réellement produite. Ainsi M. Yelverton , sans en avoir l'intention , a induit le public en erreur.

Ce fut d'après cette information , que je proposai à la société de Londres , de mettre pour condition à l'obtention des prix qu'elle donne pour les plus grandes récoltes , que le blé sera scié , battu et mesuré dans le même jour , en présence de témoins , proposition que la société adopta , malgré l'opposition de quelques membres qui ne l'approuvoient point.

Pour l'avoine , ils ne labourent qu'une fois ; sèment deux barils en mars , et en récoltent de dix à quatorze. Pour les pois , ils labourent une fois , sèment vingt stones à la volée. Loin de songer à les biner ou à les sarcler , ils sont fort aises , au contraire , d'y voir de mauvaises herbes qui , disent - ils , leur tiennent lieu de rames. Ils



en récoltent six ou sept barils par acre. Pour la récolte de froment qui suit, ils labourent quatre fois, et cette récolte est aussi bonne qu'après le méteil; mais la prochaine récolte en avoine ne produit pas plus de huit ou neuf barils. Le prix moyen des produits ci-dessus, a été, ces dernières années, le froment 20 s. le baril, le méteil 10 s., l'avoine 5 s., pois, 6 s. Ils ont peu d'aires en bois pour battre le blé; mais ils ont l'art d'en faire en argile, qui sont fort dures et fort bonnes. Les paysans seuls cultivent du lin dans leurs jardins. Ils en ont tous, peu ou beaucoup. Ils sèment environ trois gallons de graine sur quatre perches de terre. Ils n'en cultivent que ce qui leur est exactement nécessaire pour leur propre consommation. Ce lin est mis en œuvre par des tisserands dont la profession est de travailler pour les particuliers. Les gros fermiers font tisser de la même manière, tout leur gros linge.

L'engrais le plus usité est ici la marne et le sable calcaire. Ils ont deux manières d'améliorer, avec la marne, les terrains incultes. Ils labourent, sèment de l'avoine, et marnent ensuite le chaume. Autrement ils marnent, dès le commencement, le pâturage qu'ils se proposent de labourer. C'est ce qui est particulièrement pratiqué dans les montagnes de Duharrow, où il s'est fait de grandes améliorations. La marne qu'ils emploient est grise, savonneuse, remplie de coquillages; ils la tirent du fond du Shannon. La quantité nécessaire pour améliorer un acre, coûte 40 s.; on tire cette marne dans des bateaux qui la portent à terre.

Ils épandent le gravier calcaire , après une récolte épuisante, sur un chaume d'avoine ; il coûte 50 s. par acre. Ils font fort peu d'usage de la chaux, ne font point de fumier dans la cour des fermes ; tout leur foin est entassé dans les champs , où leurs animaux le mangent et en perdent la moitié. Ils font le même usage de leur paille. Cette coutume est honteuse, et l'on ne peut trop la blâmer. Il n'est point étonnant que l'usage de faire du fumier dans la cour des fermes leur soit inconnu. Ils vendent en tas une grande partie de leur blé, à des personnes qui l'achètent ainsi pour avoir la paille. On a fait dans les montagnes de Duharrow, de si importantes améliorations, que les dixmes d'une seule paroisse ont monté, dans une année, de 70 l. à 400 l.

Dans les baronnies d'Ormond, on nourrit des bêtes à laine avec l'intention particulière d'en avoir des agneaux. Ils ne vendent ces agneaux qu'après qu'ils ont atteint l'âge de trois ans. Ils font conduire leurs brebis au belier, lorsqu'elles sont âgées de trois ans. Ces jeunes brebis remplacent les vieilles, qui, lorsqu'elles approchent de leur cinquième année, sont mises à l'engrais pour être vendues. Un troupeau de cent soixante-dix bêtes à laine est ainsi composé : cinquante brebis, quarante agneaux de l'année, quarante âgés de deux ans, vingt moutons de trois ans, pour la vente, vingt vieilles brebis pour la vente. On garde un certain nombre de brebis en cas d'accident. Les moutons gras se vendent 20 s. au sortir de l'herbe, et 30 s. au sortir des turneps. Les



brebis de réforme se vendent 20 s. chaque. Trois toisons, l'une dans l'autre, forment un stone de laine. M. Robert Gowen a vendu 59 l., à Dublin, vingt moutons âgés de quatre ans. Pour leurs bêtes à cornes, ils suivent le système du remplacement. Dans une ferme de mille acres, sur laquelle seront quinze cents bêtes à laine, le fermier va acheter, tous les ans, cent quatre-vingts veaux d'un an. Il les achète 45 s. chaque, depuis mai jusqu'en septembre. La meilleure saison est en mai et juin. Il les garde deux ans et demi, et les vend, en novembre, au prix de 6 à 8 l. Ainsi, en comptant, comme ils le font, trois veaux de moins pour les pertes qui peuvent survenir, il se trouvera sur cette ferme cent soixante-dix-sept veaux de l'année, cent soixante-dix-sept âgés de deux ans, cent soixante-dix-sept âgés de trois ans : en tout cinq cent trente-un. Sur une ferme de mille acres, il se trouve aussi deux jumens poulinières et six poulains, dix bœufs de travail, quatre chevaux de chariot et dix vaches à lait. Il y a aussi ordinairement cent acres en labour, dix acres sont tous les ans en turneps, et cinquante acres sont en foin à faucher. Tout ceci est un des mille exemples qui prouvent combien l'on est peu attentif en Irlande à se pourvoir d'une quantité suffisante de nourriture d'hiver.

M. William Harden vendoit, il y a trente-deux ans, sa laine 6 s. 6 d. le stone. Le prix s'en est élevé, dans l'espace de dix ans, à 10 s. 6 d. Ce n'est que depuis quatre ans qu'il est monté à 15 s. et qu'il a toujours été incertain et flottant, au-

jourd'hui plus haut et demain plus bas, sans qu'il soit possible d'apercevoir la raison de cette variation. Le poids des toisons n'a ni augmenté, ni baissé depuis trente ans; mais le nombre des bêtes à laine est devenu plus considérable. On a semé constamment des turneps depuis cette époque. La race des bêtes à cornes s'est beaucoup améliorée. Elles sont beaucoup plus grosses qu'autrefois. Le prix des veaux est monté dans la même proportion que celui de la laine. Tel veau qui coûte aujourd'hui 45 s., n'en auroit coûté que 20 il y a trente ans. Le père de M. Harden a acheté, pour la somme de 5 s., un taureau de deux ans, d'un homme qui vit encore.

Ils emploient à leur labour des bœufs et des génisses; ils en attèlent quatre à une charrue, et font un peu moins d'un demi-acre par jour. Trois charrues ne labourent qu'un acre. Profondeur de leur labour, cinq pouces. Prix, 6 s. Ecobuer et brûler un acre demandent la journée de douze à quarante hommes, selon que la terre est humide ou sèche. Le travail du labourage est fait par des paysans auxquels on donne la jouissance d'une chaumière et d'un acre de jardin, s'il n'y a qu'un homme dans la famille; mais si le paysan a un fils grand et capable de travailler, ils ont alors deux acres de jardin. La chaumière, avec un acre, leur est comptée 20 s. Ils ont aussi la plupart deux autres morceaux de terre sur lesquels paissent deux vaches. Tout le travail que fait le paysan hors de la ferme, lui est payé 5 d. par jour; le travail extraordinaire 6 d. et demi et 8 d. à la



moisson. Ils ont tous un, deux ou trois cochons et beaucoup de volailles. Leur nourriture est des pommes de terre pendant onze mois de l'année; l'autre mois ils mangent du pain d'avoine, d'orge ou de méteil.

*Dépenses de la maison d'un paysan.*

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Rente d'une chaumière et d'un acre de terre . . .	1	»	»
Nourriture de deux vaches . . . . .	2	»	»
Un stone de laine . . . . .	»	14	»
Tissage de ladite . . . . .	»	3	»
Tissage de leur linge . . . . .	»	3	»
Impôts sur les feux . . . . .	»	2	»
Ustensiles . . . . .	»	5	»
Dixme d'un acre . . . . .	»	5	»
Loyer d'un demi-acre pour des pommes de terre . . . . .	5	8	»
	<hr/>		
	8	»	»

R E C E T T E.

Deux cochons . . . . .	2	»	»
Deux vaches donnent communément trois veaux en deux ans . . . . .	2	»	»
Volailles . . . . .	»	15	»
Nombre de jours dans l'année . . . 565			
Dimanches . . . . . 52			
Fêtes . . . . . 15			
Mauvais temps . . . . . 20			
Maladies et journées employées à leur propre travail . . . . . 48			
	<hr/>		
	135		
250, à 5 d. . . . .	4	16	»
	<hr/>		
Dépenses . . . . .	9	11	»
	8	»	»
	<hr/>		
Reste, pour divers usages . . . . .	1	11	»

Il est à remarquer ici , que les hommes attentifs et laborieux gagnent , en général, 5 *l.* par année. Leur situation est , sous tous les rapports, beaucoup meilleure qu'elle n'étoit il y a vingt ans , puisque leur chaumière et leur terre ne leur sont pas louées plus cher , et que tout ce qu'ils ont à vendre a doublé de prix.

On cultive et l'on consomme beaucoup plus de pommes de terre , et on les cultive mieux. On ne peut accuser les paysans de ce canton d'être généralement enclins au vol. Ils ne volent jamais , à moins que leurs supérieurs n'affectent d'avoir pour eux du mépris ou ne les traitent durement. Il ne s'est point formé , dans ces baronnies , de compagnies de *White-boys* , et il ne s'y élève jamais de rixes sérieuses et de longue durée. L'ivresse en produit quelquefois un jour de foire ; mais l'exécution des lois n'y trouve jamais d'opposition. On ne trouve point qu'il y ait d'inconvénient à louer à un paysan quelque portion d'une ferme , si ce n'est peut-être de diminuer sur cette ferme le nombre des travailleurs , d'où il peut quelquefois résulter que la ferme se loueroit plus difficilement. Il est nécessaire aussi que les portions qu'on leur loue soient séparées du reste de la ferme par une bonne clôture. On ne doute pas qu'un certain nombre de ces paysans ne puisse devenir , par degrés , de bons fermiers. La terre se vend la valeur de vingt années de la rente. Le taux des rentes a doublé dans l'espace de vingt ans. Il n'a pas baissé depuis 1772. Les baux sont pour l'ordinaire à trois vies. L'intérêt de l'argent



a bien certainement haussé, et le prix de la terre achetée a baissé en vingt ans. Cependant il est indubitable que dans le même période, le royaume d'Irlande s'est en général beaucoup amélioré, ce qui a l'air d'une contradiction. Le nombre des bâtimens s'est augmenté dans toutes les villes, et les maisons y sont beaucoup plus belles qu'autrefois.

Les dixmes sont rarement payées en nature. Le méteil et le froment payent 6 s. par acre, l'orge et l'avoine 5 s., les pommes de terre 6 s. Ces dixmes sont le plus ordinairement louées aux receveurs, qui sont fort rigoureux envers les pauvres et fort indulgens pour les riches. Cependant ils n'exigent pas de plus fortes sommes que celles que nous venons d'énoncer. La prime a fait construire quelques moulins, ce qui, avec la culture des turneps, et la distillation du grain en whisky, a donné de l'activité au labourage (\*).

(\*) *Prix divers.* — Une femme ou un garçon, gagnent, à la moisson, 4 d. par jour. Faucher l'herbe, de 2 s. 4 d. à 2 s. 6 d. par acre. Loyer d'un chariot par jour, 1 s. 3 d. et 1 s. 8 d. Construction d'une maison de paysan, en pierres et ardoises, 25 l. Maçonnerie, 4 s. la perche. Chaux, 7 d. et demi le baril. A Newagh, 1 s. Chaume, 3 s. le baril. Avec un baril de chaume on cuit neuf barils de chaux; en quelques endroits on n'en cuit que six. Tirer les pierres de la carrière,  $\frac{1}{2}$  d. par baril; les casser et les cuire, 5 d.; chaume, 4 d. Au total, 7 d. et demi. Bois de chêne de construction, de 50 s. à 5 l. le ton. Sapin, 40 s.

Canards sauvages, 1 s. 6 d. la couple. Sarcelles, 9 d. *id.* *Widgeons* (poules d'eau), 6 d., *id.* Lapins, 8 d., *id.* Une truite, pesant 5 livres, 1 s. Saumon, 2 d. la livre. Le poisson d'eau douce, en général, 2 d. et demi la livre. Huitres, cent-vingt pour 2 s. Y.

Le Shannon est pour tous les habitans de ce canton d'une grande ressource ; il leur fournit, outre un grand nombre d'oiseaux sauvages, une quantité prodigieuse de très-beau poisson. On y pêche, en abondance, des brochets, dont quelques uns pèsent jusqu'à cinquante livres. Le long de ses bords il y a un grand nombre de lacs petits, mais profonds, qui dans l'hiver sont grossis de ses eaux ; mais quand la rivière se retire, elle laisse dans ces lacs beaucoup de poisson ; on le prend vivant et on le met dans des réservoirs. M. Holmes a, devant sa maison, à Johnstown, un petit réservoir qu'entretient un filet d'eau. En un moment il y pêche avec une ligne, un brochet de vingt à quarante livres. J'en ai mangé d'un qui pesoit vingt-sept livres, et qu'il avoit pêché de cette manière. J'ai vu un pêcheur prendre trois truites, pesant chacune quatorze livres, et les vendre 6 *d.* et demi la pièce. Des matelots étendirent un jour, entre deux bateaux à l'ancre, des lignes qui alloient de l'un à l'autre, et d'où partoient un grand nombre d'hameçons. Ils prirent une quantité innombrable de truites. Le colonel Prittie a pêché, en une matinée, trente-deux truites pesant quatre stones. Ces truites pèsent communément de trois à neuf livres. On pêche aussi dans le Shannon beaucoup de perches. Elles y parurent pour la première fois, il y a dix ans, en si grande abondance, que le peuple, pendant long-temps ne se nourrit que de perches. Il s'y trouve des brêmes de six livres, et beaucoup d'anguilles. On a envoyé à M. Jenkinson plusieurs *gitlaroo's*, l'un desquels pesoit douze livres.



Si l'on joint à tous ces avantages que procure le Shannon, la faculté de chasser au fusil et de se promener en bateau, l'aspect des bords rians et pittoresques de la rivière, on concevra aisément que cette contrée est une des plus agréablement situées de toutes celles que j'ai vues en Irlande. Toutes les perspectives en sont belles et variées. De la montagne de Killodeernan, située derrière les nouveaux bâtimens que fait construire M. Holmes, on distingue clairement tout le pays, on voit le lac Derg formé par les eaux du Shannon. Il s'étend à la distance de plusieurs milles. Il est divisé en deux grandes parties, l'une desquelles a cinq milles de long, et conduit, vers le nord, à Portumna. Cette partie est bordée de montagnes, dont l'aspect est varié par un grand nombre d'enclos et de petits bois. Elle disparoît à l'œil dans un lointain. Les bois de Doras, appartenans au lord Clanrickard, forment une partie du bord opposé ; et la rivière elle-même présente en cet endroit une île de cent vingt acres. Un peu sur la gauche est une vallée raboteuse, sur laquelle on voit un vieux château adossé contre une haute montagne qui intercepte la vue de la rivière ; mais un peu au-delà on découvre une étendue de quinze milles que remplit la baie de Sheriff. Cette vue est bornée par les montagnes du comté de Clare. C'est entre ces montagnes et celles de Duharow, que coule majestueusement le Shannon ; elles conduisent l'œil, toujours sur la gauche, jusqu'aux autres montagnes appelées le *Keeper* et le *Devil'sbit*. Cette immense variété de terrains cultivés, de grandes nappes d'eau, de

bois, de montagnes et de vallées, forment un ensemble magnifique.

M. Holmes a pratiqué l'agriculture en grand ; il a fait quelques remarques qui pourront être utiles à d'autres cultivateurs. Il a toujours eu depuis quatre ou cinq ans, un petit champ de choux écossais. Il les sème, soit en mars, soit en automne, pour pouvoir s'en servir à différentes saisons. Il les a employés à engraisser des moutons et des bêtes à cornes, mais principalement à nourrir des veaux nouvellement sevrés. Ils ont réussi principalement pour le sevrage des veaux. Il a eu constamment les plus beaux de toute la contrée, en ne les nourrissant qu'avec des choux.

Tous ses serviteurs pensent qu'un bon acre de choux va faire autant de profit que deux acres de turneps, de la valeur de 3 l. chaque. Une forte gelée arrêta, il y a deux ans, l'usage des turneps ; il fut heureux alors d'avoir des choux. Il a engraisé pour cette culture, avec du fumier et avec de la marne. Il a trouvé que le fumier étoit le meilleur.

#### T O U R T E A U X   D E   R A B E T T E.

M. Holmes les a employés comme engrais avec beaucoup de succès. En 1775, il en épandit, sur un vieux pâturage, un ton et demi par acre. En 1776, il en mit sept tons par acre. Le premier essai avoit été fait trop tard ; la sécheresse qui survint, rendit l'effet presque nul. La seconde année, l'engrais avoit été mis au 15 avril, il produisit beaucoup d'effet : le terrain se couvrit aussitôt d'herbe très-belle et très-fine. M. Holmes est convaincu



qu'il n'est point un meilleur moyen pour remettre une terre en pâturage, et il se propose de l'employer aussi en d'autres circonstances. Il en a fait un essai comparatif sur des terres basses et humides, et sur d'autres terres élevées. L'effet a été beaucoup plus remarquable sur les dernières. M. Holmes a fait paître, pendant quelques mois, cent cinquante moutons sur le produit de sept acres de turneps, comparés à neuf acres du pâturage produit par les tourteaux. Le bénéfice résultant des premiers, n'égalait point celui que donnèrent les autres. Il remarqua qu'en suivant les deux procédés, il avoit également détruit la mousse.

TRÈFLE BLANC ( *Trifolium pratense* ).

M. Holmes l'a cultivé ces six dernières années. Il a commencé par en semer six acres, il en a ensuite semé jusqu'à dix-sept l'année dernière, vingt-quatre livres de semence par acre. Les récoltes en sont aussi bonnes qu'on en puisse trouver en Angleterre. Il l'a d'abord fauché deux fois; mais à présent il en fait paître la seconde coupe. Il a essayé d'en semer sur des fonds secs de gravier calcaire, qui produisent difficilement de l'herbe; le trèfle y a très-bien réussi. Le trèfle lui est extraordinairement utile pour ses bêtes à laine. Les brebis agnèlent ici vers le 17 mars, et quand les turneps sont finis, on les met au trèfle. Il sert aussi à entretenir des moutons gras, qu'il ne veut point encore envoyer au marché.

Cours de récolte : 1. turneps, sur vieux pâturage, la terre labourée deux fois, et brûlée légèrement.

2. turneps ; 3. orge , produit treize barils ; 4. trèfle ; 5. trèfle ; 6. froment , produit huit barils ; 7. avoine , produit quinze barils. — 1. Une éteule engraisée pour y cultiver des choux ; 2. pommes de terre ; 3. orge , produit vingt barils ; 4. trèfle ; 5. trèfle ; 6. froment ; 7. avoine.

Le 3 octobre , je quittai Johnstown et l'aimable famille de M. Holmes , et pris la route de Derry où réside M. Head , en suivant presque toujours le bord du Shannon. On rencontre quelques belles perspectives , mais la rivière est en quelques endroits un peu nue. En approchant de Derry , les vues sont plus belles.

Au moment de mon arrivée , M. Head sortoit pour aller dîner chez un de ses voisins , M. Parker , dont le père avoit fait une fort belle amélioration sur une montagne. M. Parker père devoit probablement se trouver à ce dîner. Ce motif seul auroit été suffisant pour m'engager à accompagner M. Head.

La maison de M. Parker est située si près de la rivière , que par fois elle en baigne le pied. L'amélioration étoit celle d'une montagne comprenant plus de quarante acres. Ce terrain étoit couvert de bruyère (*erica vulgaris*) et de genêt épineux (*ulex europæus*) &c. Il ne valoit pas 6 *d.* l'acre , il y a trente-deux ans , lorsque l'ouvrage fut commencé ; M. Parker le défricha , le laboura et y sema de l'avoine dont il marna l'éteule avec de la marne du Shannon. La montagne étant escarpée , des bœufs y portèrent la marne sur leur dos. Après le marnage , il y sema du froment , et après le froment , de l'avoine ; ces deux récoltes furent



fort belles. Avec la dernière, il sema de l'herbe qui n'a fait depuis ce moment que s'améliorer. Cette terre vaut à présent 30 s. l'acre. Cette prairie est fort agréable à l'œil, sur-tout depuis que M. Parker fils l'a fait paître par des bêtes à laine. Ce qui a encore ajouté à la finesse et à la beauté de l'herbage.

J'appris aussi à ce dîner, quelques particularités relatives à l'amélioration de douze acres de marécage faisant partie d'un marais de cent cinquante acres. Cette amélioration a été faite par M. Minchin, qui demeure près de Nenagh. Sa première opération fut de creuser des saignées principales de six pieds de profondeur, et d'autres saignées de traverse, de dix-huit pouces à deux pieds. Aussitôt que le terrain fut un peu ferme, il le couvrit d'une couche de gravier calcaire de trois pouces d'épaisseur. Comme il n'avoit pu encore porter un chariot, on avançoit à mesure sur la partie mise en gravier. Une portion de ce pâturage fut labourée; l'autre fut mise en pâturage sans labour. La prairie ainsi formée, est toujours très-bonne. Il est à remarquer que M. Minchin fit paver le fond des saignées, afin que le bétail n'enfonçât pas. La dépense fut, pour la totalité de l'ouvrage, de 8 l. par acre; le profit fut immense.

C'est à M. Head que je dois les détails suivans sur la baronnie d'Owena et d'Arra. Le sol est un loam léger et graveleux, sur un rocher d'ardoise qui s'étend sous toute la surface de ce pays. La rente est en général, de 15 s. pour toute la terre cultivée, et de 1 s. pour les terres de montagne, et

comme il y a à-peu-près autant de l'une que de l'autre, le *medium* doit être d'environ 8 s. Le taux des rentes est monté du double depuis vingt ans. Les terres seigneuriales sont grandes; presque toutes rapportent plus de 5 ou 600 l. par an. Les fermes au contraire sont toutes petites. Les plus grandes sont de trois à quatre cents acres. Plusieurs sont tenues en société; trois, quatre et cinq familles occupent cent acres. Chacune en prend une quantité proportionnée à ses capitaux. Toutes les fermes ont des bâtimens. Ces petits fermiers sont satisfaits de leurs chaumières en torchis; ils ne veulent point dépenser leur argent à en bâtir de meilleures. Sur les parties amendées des montagnes, les cours de récolte sont : 1. marnage pour de l'avoine; 2. méteil; 3. méteil; 4. froment; 5. avoine ou orge angloise; 6. avoine; 7. avoine; 8. avoine; 9. avoine; 10. avoine. Le nombre des récoltes qu'ils font en avoine, est proportionné à la quantité de marne qu'on y a mise; mais on en tire régulièrement autant que la terre en peut produire. Alors ils la laissent se recouvrir de mauvaises herbes (3). — Un autre cours : 1. pommes de terre par rangées, sur une éteule épuisée; 2. méteil; 3. avoine; 4. avoine;

---

(3) Cette méthode est singulière, et il est étonnant que l'auteur ne se soit permis aucune observation à cet égard. Après autant de récoltes, sans interruption, pourquoi abandonner ce terrain à lui-même, et lui laisser produire spontanément de mauvaises herbes? Puisque l'intention est d'avoir des pâturages, il me semble que ce but seroit mieux rempli en semant des plantes fourrageuses dont le sol seroit amélioré, et qui fourniroient une pâture plus abondante. Cette manière d'alterner est bien différente de celle



5. avoine, et ainsi de suite jusqu'à ce que le terrain soit totalement épuisé.

Ils cultivent fort peu de froment. Quand ils en sèment, c'est un baril par acre; produit huit barils. Prix moyen, de 10 *d.* à 15 *d.* le stone. Ils sèment un baril de méteil; récolte, quinze barils; deux barils d'avoine, produit, de huit à quinze, selon la place que la récolte tient dans le cours. Prix du méteil, de 6 *d.* à 7 *d.* et demi le stone; de l'avoine, de 4 à 6 *d.* Ils ne cultivent ni pois, ni fèves, ni trèfle, ni turneps. Ils sèment sur des coins de terre, du lin pour leur consommation. Ils plantent le plus ordinairement leurs pommes de terre par rangées. Ils labourent l'éteule deux ou trois fois, forment alors avec la charrue, des tranchées à trois pieds l'une de l'autre, et y mettent un peu de fumier sur lequel ils placent les pommes de terre et les recouvrent avec la charrue, s'ils ont des chevaux, ou s'ils n'en ont point, avec des pelles. Ils ont soin d'en tenir les récoltes fort nettes, de ramener la terre autour des plantes, soit avec des pelles, soit avec la charrue. Produit, trente-cinq barils par acre. Rien n'est si bon, à leur avis, pour nétoyer le terrain où l'on se

---

qu'on pratique en Angleterre, comme on peut en juger par les *Voyages* précédens. C'est entendre mal l'intérêt de l'agriculture, que d'épuiser le sol, et ensuite de l'abandonner à la production spontanée de mauvaises herbes, qui ne fournissent jamais une aussi bonne nourriture pour le bétail, que le feroient les plantes fourragenses d'une bonne qualité, qui, d'ailleurs, auroient l'avantage de gazonner le terrain et de l'amender lorsqu'un bon labour le retourneroit.

propose de semer du blé. Quelques personnes louent des terres en pâturage, de 3 *l.* à 5 *l.* 10 *s.* par acre, pour y cultiver des pommes de terre à la manière ordinaire. Le seul engrais dont ils fassent usage, outre le fumier, est la marne, mêlée de coquilles, qu'ils tirent du fonds du Shannon. Ce fut le grand-père de M. Head qui introduisit ici la manière de tirer cette marne de la rivière, en faisant venir de Dublin des hommes accoutumés à lester et délester les navires. On fut si content des effets de cette marne, que l'usage s'en est à peu près généralisé. La marne se trouve par bancs placés irrégulièrement à la distance de cent à deux cents yards du bord et sous dix ou douze pieds d'eau dans l'été. C'est la seule saison durant laquelle on puisse la tirer. Il en coûte pour la faire tirer, de 1 à 2 *s.* par charge de bateau, selon les circonstances; de plus, il faut avoir un bateau, des cordes et tout l'attirail. Un bateau contient soixante bushels et exige cinq hommes. Ils déchargent la marne sur un quai, d'où elle est portée, dans des chariots à traîneau, à quelque distance du bord. On la laisse sécher; ce n'est que l'année suivante qu'elle est assez sèche pour qu'on la puisse transporter. Les fermiers ordinaires n'en mettent sur un acre que quatre ou cinq charges, M. Head en met toujours dix; il évalue toute sa dépense à 40 *s.* Il a ainsi amendé beaucoup de mauvaises terres, et ces opérations lui ont toujours donné beaucoup de profit. Ils emploient tout leur fumier pour des pommes de terre. Le commun peuple laboure avec des che-



vaux ; ils en attèlent quatre à une charrue et font un demi-acre par jour. Les grands fermiers labourent avec quatre bœufs. Prix du labour, 8 s. par acre. Ils ne sont point dans l'usage d'écobuer leurs terrains. Ils sortent en mars et avril leurs animaux des prairies, pour laisser venir le foin ; ils commencent rarement à faucher avant le mois de septembre. Je dois remarquer que, sur toute la route de Johnstown ici, j'ai vu, au 3 octobre, qu'on étoit occupé à faire les foins. J'ai vu aussi qu'on les laissoit se pourrir au milieu d'un grand nombre de prairies couvertes d'eau, dans lesquelles les meules formoient de petites îles. Ils mettent ordinairement deux mois à faire leurs foins. La coupe produit d'un à un ton et demi par acre.

Pour l'éducation des bêtes à cornes il n'y a point dans cette baronnie de système régulier. Il n'y a pas plus de quatre ou cinq nourrisseurs de bétail, et chaque grand fermier ou propriétaire a son système particulier. Les fermiers ordinaires ont un peu de toutes les espèces de bétail. Il n'y a point de grands troupeaux de moutons ; mais chaque fermier a toujours un petit nombre de brebis avec leurs agneaux. Il faut quatre toisons pour former un stone de laine. Ils vendent les agneaux, ou lorsqu'ils sont encore jeunes, ou lorsqu'ils sont âgés d'un, de deux ou de trois ans. Le prix d'une brebis âgée de deux ans, est de 10 s. Ils n'ont pour leurs bêtes à laine d'autre nourriture d'hiver que de l'herbe. Les propriétaires mêmes laissent à l'herbe leurs moutons à

l'engrais dans des bas-fonds situés sur le Shannon, et n'ont pour eux ni foin, ni turneps. Les terres marnées produisent beaucoup d'herbes dans l'hiver. La maladie rouge y est fort peu connue. Tous les fermiers ont des cochons. Le nombre de ces animaux s'est fort accru dans ce canton. Leur porc se vendoit 52 s. le quintal à Limerick l'année dernière. M. Head a vu le temps où le porc ne se vendoit que 14 s. ; il n'y a aucune proportion entre le nombre des vaches et celui des cochons.

On loue des fermes souvent sans avoir d'autres capitaux qu'un petit fonds de bétail à cornes. Il est difficile de déterminer le prix auquel la terre se vend. M. Head ne se rappelle pas d'en avoir vu, dans toute sa vie, vendre un seul morceau dans cette baronnie. Les baux faits avec les protestans sont à trois vies. Les fermiers labourent de la même manière que les paysans. Ces derniers ont, pour 50 s., une chaumière avec un acre de jardin, et pour 50 s. de plus, la nourriture d'une vache à l'herbe. On les paye à raison de 5 d. par jour toute l'année. Le travail extraordinaire leur est payé de 4 à 6 d. Un paysan, avec une famille médiocrement nombreuse, a pour l'ordinaire deux vaches. Il n'est point de famille qui n'en ait au moins une. Tous entretiennent autant de cochons qu'ils en peuvent élever, et quelques volailles. Ils sont plus à leur aise qu'il ne l'étoient il y a vingt ans.



*Dépenses de la maison d'un paysan.*

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Rente de sa chaumière et d'un acre de terre. . .	1	10	»
Deux vaches. . . . .	3	»	»
Foin pour deux vaches, un ton. . . . .	1	15	»
Dixme . . . . .	»	4	»
Droits sur le fouage . . . . .	»	2	»
Un stone de laine par année pour l'homme, un stone pour la femme, et deux stones pour trois enfans. C'est ce qu'ils doivent avoir ; mais ils n'en ont effectivement que deux stones, dont l'un à 17 s., et l'autre à 8s. . .	1	5	»
Ustensiles de labourage. . . . .	»	5	»
Tourbe . . . . .	1	»	»
Graine de lin, environ trois gallons. . . . .	»	3	6
Apprêt de huit stones de lin, à 10 d. . . . .	»	6	8
Pour le peigner, &c., à 10 d. . . . .	»	6	8
Pour le tissage de cinquante-six livres de fil.	»	16	6
Deux paires de sabots irlandois, 9 s. 9 d., et quatre paires de semelles, à 1 s. 10 d. chaque, 7 s. 4 d. . . . .	»	17	1
Une paire de souliers de femme, 5 s. 3 d., et une paire de semelles, 1 s. 5 d. . . . .	»	4	8
Pour un garçon de quatorze ans, deux paires de sabots, à 2 s. 2 d., semelles, 1 s. 1 d. . . . .	»	3	3
Un chapeau pour l'homme, un pour le garçon .	»	4	2
	<hr/>	12	3 6

## R E C E T T E.

Nombre de jours en l'année . . . . .	365
A déduire les dimanches . . . . .	52
Jour de fête . . . . .	1
Les mauvais temps . . . . .	10
Travail particulier. . . . .	48

	l.	s.	d.
Reste 254 jours, à 5 d. . . . . 254 . . . . .	5	5	10
Le garçon de treize ou quatorze ans, à 3 d. par jour . . . . .	5	14	1
Sur deux cochons, ils en mangent un et vendent l'autre . . . . .	»	15	»
Deux veaux, un de 20 s., l'autre de 10 s. . . . .	1	10	»
	<span style="display: inline-block; width: 100px; border-bottom: 1px solid black;"></span>		
	11	4	11

*Nota.* Les poulets et les canards payent le sel, le savon et la chandelle. Les paysans mangent les oies. Y.

Je demandai à celui qui me donna ces informations, c'étoit un paysan de la ferme, comment ils pouvoient suppléer à ce *deficit* de 20 s. entre la recette et la dépense. « Nous ne mangeons alors, me répondit-il, ni nos cochons ni nos oies, ou autrement nous sommes moins bien habillés. » Il est probable que cette réponse est juste et vraie. Leur acre de jardin les nourrit toute l'année. Ils vivent neuf mois avec des pommes de terre, et les trois autres mois, avec du pain d'avoine. La consommation des pommes de terre ne s'est point accrue ici depuis vingt ans. Une famille de cinq personnes mange environ quarante-deux stones de pommes de terre dans une semaine. Ils ne sont point autrement adonnés au vol. Les paysans d'une ferme pourroient la quitter tous, sans qu'on éprouvât pour cela beaucoup de difficulté à la louer, le tenancier sauroit aisément s'en procurer d'autres; mais on est encore dans l'indécision sur la question de savoir si l'on pourroit aisément faire des fermiers de ces paysans.

L'usage de la danse est fort commun parmi



ceux-ci. On danse par-tout. Des maîtres de danse, paysans comme eux, parcourent le pays, de chaumière en chaumière, avec un violon ou une cornemuse, et leur salaire est de 6 *d.* par séance. La danse fait partie de leur système général d'éducation. Il ne se fait point un mariage, il se passe à peine un dimanche sans danse. Il en est fort peu qui refusassent de danser, même après une journée d'un travail fatigant. Ils vont faire bien volontiers sept milles de chemin pour trouver une danse. Ils donnent aussi beaucoup d'attention à quelques autres parties de l'éducation. Tous leurs enfans apprennent à lire, à écrire et à compter.

Il existe, en ce canton et dans le voisinage, un usage fort ancien, et qui mérite d'être connu. Un certain nombre de paysans fixent leurs vues sur une jeune fille, lorsqu'elle est en âge d'être mariée; ils jettent aussi les yeux sur quelque jeune garçon qu'ils présument devoir lui convenir pour époux. Au jour fixé par eux, ils envoient à la chaumière de la belle lui notifier que le dimanche suivant elle sera *enlevée*, c'est-à-dire, portée sur les épaules de quelques hommes, à un endroit désigné. Elle doit alors emporter avec elle une provision de cidre et de whisky, pour régaler tous ceux qui, après la grand'messe, prendront part à l'espèce de tournois qui doit avoir lieu. Ce tournois n'est autre chose qu'un jeu de crosse, avec quelques règles particulières. Aussitôt la messe finie, le jeu commence en présence de la jeune fille *enlevée*. Le jeune homme désigné pour être son mari, paroît. Tous les yeux se fixent sur lui.

S'il est vainqueur au jeu de crosse, il est sûr d'avoir la femme ; mais autrement il est sûr de la perdre, car elle est irrévocablement le prix du vainqueur. L'affaire ne se décide pas toujours en un seul dimanche ; il en faut quelquefois deux ou trois, et quand elle est terminée, ils disent alors que la fille est *gagnée*. Quelquefois une baronnie joue contre une autre. Une fille nubile est toujours le prix d'encouragement. L'agilité que montrent les garçons dans ces escrimes, fait voir que les vivres qu'ils consomment habituellement sont aussi sains et aussi bons que le peut être toute autre nourriture.

*Dixmes*, les pommes de terre payent 5 s. ; le froment, l'orge et le méteil 5 s. ; l'avoine, 2 s. 6 d. ; la terre de pré, 2 s. Les dixmes sont toutes louées à des receveurs. Cependant il se commet peu d'extorsions. Les paysans pourroient se plaindre seulement d'être forcés de payer pour leur jardin, tandis que le riche nourrisseur de bestiaux ne paye rien, conformément au fameux *vote* de la chambre des communes.

Il n'y a dans la baronnie qu'un seul moulin à farine. Le nombre d'acres des terres labourées s'y est peu augmenté. Mais depuis cinq ou six ans, on distille à Killaloe trois fois plus de whisky qu'on n'en distilloit autrefois (\*).

---

(\*) *Prix divers*. — Canards sauvages, 1 s. la couple. Une sarcelle, 6 d. Un pluvier, 2 d. Saumon, 3 d. ou 5 d. et  $\frac{1}{2}$  la livre. Un gros brochet, 2 s. 6 d. Une truite de douze pouces de long, 1 d. Anguilles, 1 s. la douzaine.

Travail des femmes, à la moisson, 3 d. ; en hiver, 2 d. Gages



Dans les montagnes au - dessus de Derry, il y a quelques carrières de belle ardoise, qui emploient soixante hommes. On envoie cette ardoise par le Shannon, jusques dans les parties les plus éloignées du royaume. Le prix de l'ardoise prise à la carrière, est de 6 s. le mille, et de 6 s. 8 d. si elle est prise au bord de la rivière. Il faut qu'on tire de ces carrières quatre cent mille ardoises, avant que la rente en soit payée; d'où l'on peut évaluer la quantité qu'on doit en tirer par année.

M. Head a amendé avec de la marne diverses portions de terre en friche et raboteuse. La première de ces améliorations, faite il y a dix ans, fut celle d'un champ de quatorze acres. Le sol étoit, comme par tout ce pays, une terre légère qui produisoit spontanément du genêt épineux et de la fougère, et qui valoit 5 s. l'acre. Il en fit enlever les pierres, qui lui servirent à bâtir. La dépense fut peu de chose. Ensuite il le marna, y sema cinq récoltes de grain, et avec la dernière, de la graine de foin. Ce terrain fut, deux ans après, une belle prairie qui vaut à présent 30 s. l'acre. La seconde amélioration fut celle d'un champ de huit acres, même sol que le précédent. M. Head l'ouvrit, et y sema des pommes de terre, et du blé

---

d'une servante, 1 l. 10 s. D'un garçon, 1 l. 8 s. Faucher l'herbe, par acre, 2 s. 4 d. Les femmes gagnent, à filer, 3 d. par jour. Loyer d'un chariot avec un homme et un cheval..... Battre le froment, 6 d. le baril; le méteil, 4 d.; l'avoine, 2 d. et  $\frac{1}{2}$ ; orge, 3 d.

*Bâtimens.* Une chaumière en torchis, 4 l. Une maison semblable en pierres et ardoises, 20 l. X.

dont il marna l'éteule. Il en a tiré ensuite cinq récoltes de grain, et semé du foin avec la cinquième. Cette terre valoit 8 s. l'acre; elle vaut à présent 30 s. Sur cinq autres acres, il marna, sans autre préparation, la surface. L'effet fut peu sensible. Il les laboura pendant quatre ou cinq ans. Il en tira deux récoltes de bons turneps, deux récoltes d'orge angloise, et mit la terre en herbage.

M. Head a enfin amendé seize acres qui ne valoient pas 2 s. 6 d. Ce terrain étoit couvert de genêt, de fougère, de bruyère, et d'une si grande quantité de pierres, qu'il lui en coûta 10 s. par acre pour les faire enlever. Il le laboura, en brûla la surface, et y sema deux récoltes de turneps et ensuite deux d'avoine. Il laissa ce champ en herbage pendant cinq ou six ans; ensuite il le marna. Il en a retiré depuis, quatre récoltes de blé, et la terre vaut 1 l. 2 s. 9 d. l'acre. Il a encore marné depuis peu un champ de onze acres.

M. Head a quatre cents bêtes à laine, savoir : cent brebis mères, cent agneaux de l'année, quatre-vingt quatre agneaux plus âgés, soixante-dix, tant moutons de trois ans que brebis à l'engrais, quarante-six moutons de deux ans. Il vend annuellement cinquante moutons gras, 57 l.; cinquante brebis grasses, à 18 s., 45 l.; quatre cents toisons, pesant cent trente-trois stones, à 18 s., 119 l. 14 s. — Total 221 l. 14 s.

M. Head a adopté pour ses clôtures un excellent usage, c'est de planter des arbres pour servir de poteaux à ses portes. Les piliers en pierre sont toujours fort coûteux et sujets à être renversés.



Les arbres sont un ornement, et n'ont jamais besoin de réparation. Dans l'espace de quinze années, M. Head a tellement amélioré tout le Derry, qu'il est à peine reconnoissable. Il s'est bâti une maison fort agréable sur une colline, au bord du Shannon. Derrière sont de grands arbres et des haies serrées qui forment un beau rideau de verdure. Au-dessus de ces bois s'élève la montagne. Le Shannon fait un détour, en sorte qu'on le voit de la maison, tant à l'ouest qu'au nord. La rivière a, en cet endroit, deux milles de large. Sur le côté opposé on aperçoit des champs cultivés, presque jusqu'au sommet de la montagne qui est fort escarpée.

Le 7 octobre je pris congé de M. Head, après avoir passé quatre jours fort agréablement avec lui. Je traversai, à Killaloe, le Shannon, sur un pont fort long et composé d'un grand nombre d'arches. Je m'écartai de la route, pour voir à Castle-Connel une cascade du Shannon. L'endroit est pittoresque et bien boisé. La rivière coule rapidement à travers des pierres, autour d'un rocher sur lequel on a construit un pavillon d'été, avec une terrasse. A Limerick, nous logeâmes à Bennis, la première des auberges où nous eussions couché depuis notre départ de Dublin. Vermeille le ciel nous préserver d'en rencontrer une autre semblable !

Le 8, je pris la route de Cullen par Palace. Les premiers six ou sept milles, à partir de Limerick, je vis de belles récoltes de grains, ce qui prouve que cette culture s'empporte sur celle des pâturages pour l'éducation du bétail. J'observai avec beaucoup

de plaisir, que les jardins de tous les paysans étoient entourés de petites levées bien plantées en oziers. Je me présentai à M. Lloyd, à Castle-Lloyd, près de Cullen. Cet homme respectable s'empessa de me procurer tous les renseignemens que je pouvois desirer sur les pâturages des environs, qui sont presque tous employés à l'éducation des bêtes à cornes. Les détails suivans, que je tiens de lui, ont plus immédiatement rapport à la baronnie de Clanwilliam en Tipperary. Ils sont également applicables à Limerick, Small-County, et la partie de Coonagh qui avoisine Clanwilliam. Dans ces endroits le sol est un loam d'un bleu jaunâtre, friable, mais humide et mêlé d'un peu de gravier sur une couche de pierres calcaires, qui se trouve à la profondeur de deux, trois et quatre pieds. Ce terrain est pour la plus grande partie fort sec; mais le plus riche est celui qui est, comme ils disent, *tendre* et *humide*. Celui-là est en effet si mou, que souvent il s'enfonce sous les pieds des bêtes à cornes, et plus il est riche et amélioré, plus il est mou. C'est une grande erreur de croire que ce terrain ne seroit point bon pour le labourage. Je pense au contraire qu'il est très-propre à cette culture, lorsqu'il est entre bonnes mains (4). La

---

(4) Cette dernière condition est en effet indispensable : car, quoique l'humidité soit, en quelque sorte, l'ame de la végétation, l'excès y est nuisible, c'est-à-dire, à une bonne et utile végétation. Lorsque l'humidité est surabondante, le sol ne produit que des plantes aquatiques qui ne fournissent qu'un mauvais pâturage : si on y sème des plantes fourrageuses, le foin en est aigre, et le bétail le dédaigne. Avec tous les principes de fertilité que con-



rente de ces terres riches est, en *medium*, de 30 s. par acre. Il y a à Coonagh dix-neuf mille trois cent treize acres de terres de montagne, dont la moitié ne vaut pas 5 s. l'acre. Dans les vingt dernières années, le taux des rentes est monté d'environ un quart, et des deux tiers depuis l'année 1748.

Rentes, en *medium*, du comté de Tipperary, 12 s. 6 d. — De Limerick, 10 s. 6 d. — De Corke, 5 s.

Les terres seigneuriales sont, en général, fort grandes, mais il s'en trouve qui ne rapportent pas à leurs propriétaires plus de 300 l. par an. Quelques fermes sont petites et partagées entre différens tenanciers; d'autres sont de cinq à six cents acres. Les actes du parlement, relatifs à l'agriculture, ont évidemment contribué à diviser ces grandes fermes. Dans tout ce canton on ne fait guère autre chose que d'élever des bestiaux. Ils achètent des jeunes taureaux aux foires de Ballynasloe, de Newport, de Bannagher, de Toomavarra, &c. aux mois de septembre, d'octobre et de novembre. Les prix

---

tiennent ces sortes de terrains, il est donc bien important qu'ils soient dans des mains capables de les exploiter comme il convient, qui sachent dessécher à propos et de manière que le sol retienne le juste degré d'humidité nécessaire à une bonne végétation. Il ne faut pas toujours juger d'une bonne végétation par l'abondance des végétaux, mais par leur qualité. Qu'importe, en effet, qu'une prairie donne une abondance étonnante de fourrage, s'il est d'une qualité peu propre à nourrir le bétail! C'est alors être pauvre au milieu de l'abondance, et avoir de la litière au lieu de fourrage.

sont de 5 à 8 *l.* ; en *medium*, de 6 *l.* Ils achetoient, il y a vingt ans, 40 *s.* des bêtes à cornes, qu'ils n'auroient pas aujourd'hui pour 4 *l.* ; ainsi, les prix ont plus que doublé ; la race s'est aussi améliorée. Aussitôt qu'ils les ont achetées, ils les mettent dans l'herbe la plus grossière de la ferme. Quand les animaux à l'engrais sont mis dans le regain, les autres prennent leur place. Si le fermier a quelques terres de montagne, c'est là qu'on les met à leur arrivée. Après Noël, on leur donne du foin jusqu'en mai. On estime que le produit d'un acre en foin est plus que suffisant pour la nourriture d'hiver de trois jeunes taureaux. Ce produit monte ordinairement à trois et quatre tons. On le leur fait manger sur des pâturages secs, jusqu'à la fin d'avril, ou au commencement de mai. Vers le 10 mai, ils sont mis à l'herbe pour tout l'été. On les met toujours dans le champ auquel on pense que leurs urines et leurs excréments pourront être un engrais utile, et on les y laisse jusqu'à ce qu'ils soient gras. Les bouchers de Corke viennent, en juillet ou août, faire leurs achats ; ils commencent en septembre à tirer successivement les animaux qu'ils ont achetés, jusqu'en décembre. Quelques fermiers les gardent jusqu'à ce que le prix en soit monté, mais cet usage n'est pas commun. On est généralement dans la persuasion que ce bétail commence à perdre de son embonpoint vers le 20 novembre, et que, passé le premier de ce mois, il ne gagne plus rien. Le prix moyen de la vente est 9 *l.* 10 *s.*, c'est-à-dire de 8 *l.* à 11 *l.* 10 *s.*

Une variante de ce système est d'acheter des



veaux âgés de six mois, en septembre et octobre, au prix de 20 à 40 s. chaque, et quelquefois même de 5 l. Ces veaux sont nourris dans des champs bien abrités, avec de l'herbe et du foin, et vendus en mai et juin; le profit qu'on fait sur chacun est de 20 s. en *medium*. Le produit d'un acre en foin nourrit neuf veaux. Au total, on achète un veau par acre. Sur les autres parties de la ferme, où l'on ne nourrit pas ainsi des veaux, on leur substitue des bêtes à laine. Les fermiers de Tipperary louent ici beaucoup de terres dans lesquelles ils font passer leurs bêtes à laine; autrement ils louent, pour le même usage, des terres bonnes et mauvaises qui se trouvent dans les fermes de Limerick. Le fonds de leur bétail à laine consiste principalement en brebis-mères. Quand un fermier a cent brebis, il aura aussi cent jeunes agneaux, cent autres âgés d'un an, cent de deux ans, cent de trois ans. Il vend alors, chaque année, cinquante moutons de trois ans, à 25 s., 62 l. 10 s.; cinquante brebis grasses à 25 s., 57 l. 10 s.; quatre cents toisons, formant cent trente-trois stones de laine, à 15 s. le stone, 99 l. 15 s.; total 219 l. 15 s.

Si un homme dans ces baronnies, n'a que des bonnes terres, sans en avoir d'autres en Tipperary, il ne nourrit guères de jeunes taureaux. Seulement il achète quelques agneaux d'un an ou dix-huit mois, qu'il garde une année et qu'il revend gras. Le système des fermiers de Tipperary paroît être le plus lucratif, puisqu'ils payent les terres de Limerick plus cher que les habitans

mêmes de ce dernier comté. Ils ont encore une autre méthode, c'est d'acheter des vaches en mars, avril, mai et juin, au prix de 5 à 6 l. chaque, et de les revendre grasses avec 40 s. de bénéfice. Ce système est aussi très-lucratif, mais il présente à l'exécution un grand nombre de difficultés. Il est assez difficile de se procurer autant de vaches; elles sont d'ailleurs sujettes à beaucoup de maladies.

*Calcul sur l'avantage d'engraisser de jeunes taureaux.*

D É P E N S E S.

	l.	s.	d.
Un taureau acheté . . . . .	6	»	»
ence d'un acre et un tiers . . . . .	2	»	»
Taxe du comté, à 9 d. . . . .	»	1	»
Pour faucher, botteler, charier et entasser le foin . . . . .	»	5	»
Gardeurs des troupeaux, à 12 l. par an . . .	»	2	»
Pour accidens, $\frac{1}{2}$ pour cent . . . . .	»	»	6
	<hr/>	8	6 6
Intérêts de 8 l., à 6 pour 100 . . . . .	»	9	7
	<hr/>	8	16 1

P R O D U I T.

Vente d'un taureau . . . . .	9	»	»
Valeur du regain sur un tiers d'acre . . . . .	»	3	4
	<hr/>	9	5 4
Dépenses . . . . .	8	16	1
	<hr/>	»	7 5
Profit sur un acre et un tiers . . . . .	»	7	5
Ce qui fait par acre . . . . .	»	5	7

Ce profit me paroît extrêmement modique, si



modique qu'il n'y a que le peu d'embaras que cause la nourriture des taureaux, qui puisse déterminer un homme à s'en contenter.

Les bœufs qui s'engraissent sur cette riche terre, pèsent à présent, l'un dans l'autre, cinq quintaux et un quart. Ils ne pesoient, il y a vingt ans, que quatre quintaux et demi. Ce qui annonce une grande amélioration, soit dans le sol, soit dans le système d'éducation, d'où provient l'amélioration de la race.

Détails d'une ferme en pâturage à Cullen : cent vingt acres en tout ; cent dix jeunes taureaux, quarante agneaux, quatre vaches, sept acres de pré à faucher, un acre et demi pour le jardin du gardeur, deux acres de verger ; rente, 246 *l.* ou 41 *s.* par acre.

Le nombre des bêtes à laine a diminué dans ce canton, ce qui est l'effet de la division des terres en fermes plus petites. Dans les parties riches, leur nourriture d'hiver est de l'herbe verte, excepté dans les temps de neige, qu'on leur donne du foin. Elles sont rarement attaquées de la maladie rouge. Le prix de la laine s'est élevé de 5 *s.* par stone en trente ans. Il y a fort peu de laiteries. Les plus considérables se trouvent chez les petits fermiers. Les vaches sont pour la plupart d'une race demi-angloise, demi-irlandoise. Elles sont tenues sur les terrains les plus pauvres. Un acre et demi ou un acre et trois quarts, entretient une vache toute l'année. Le produit usuel est un quintal de beurre ; elles rapportent, tout compris, 5 *l.* Leur nourriture

est du foin, un quart d'acre pour chaque. Le veau est toujours élevé. Il est évalué, après le sevrage, à 2 s. 6 d. ou 3 s. Le prix moyen d'une vache est 5 l. On a introduit ici, à grands frais, beaucoup de taureaux anglois pour améliorer la race irlandoise. On a pris aussi beaucoup de peine pour améliorer celle des bêtes à laine. Plusieurs personnes, entr'autres M. Dexter, ont fait venir des beliers anglois qu'ils louoient à d'autres fermiers, jusqu'à dix-sept guinées pour une saison. Ils les louoient aussi au prix de 10 s. par brebis. Sur toute la route, depuis Limerick jusqu'ici, les cochons sont d'une fort belle race, beaucoup supérieure à la race commune d'Irlande, et le nombre s'en accroît prodigieusement.

Il n'y a que les petits fermiers qui labourent; les autres s'occupent exclusivement de la nourriture du gros bétail. Ceux qui labourent, ouvrent des parties de pâturage pour y cultiver des pommes de terre.

Les cours de récoltes sont, pour les premiers : 1. labour d'un herbage pour des pommes de terre ; 2. pommes de terre ; 3. méteil ; 4. avoine ; 5. avoine, et alors ils laissent la terre se couvrir d'herbe. Pour les grands fermiers : 1. pommes de terre ; 2. pommes de terre ; 3. froment ; 4. avoine ou orge angloise ; 5. avoine, et la terre mise en herbage sans semence. Ces grands fermiers ou propriétaires devroient rougir d'être tout aussi mauvais cultivateurs que les petits.

La terre en herbage se loue à des paysans, de



5 à 6 L. l'acre pour cultiver des pommes de terre; on n'y met point d'engrais. Neuf barils pesant vingt stones, suffisent pour planter un acre. La meilleure saison est le mois d'avril et le commencement de mai. Leur manière de planter est de fouiller à la bêche tout le terrain, à l'exception des bords, à la largeur de deux fers de bêche, et quand ils en ont fait sept ou huit pieds, de former des tranchées à la manière ordinaire. Ils sarclent soigneusement la récolte. Produit, cent vingt barils par acre; prix, de 2 à 3 s. 6 d. le baril. Ils payent autant pour la seconde récolte que pour la première, et ces deux récoltes sont égales, quoique pour la seconde ils ne plantent point de nouveau, et qu'ils ne comptent que sur les petites bulbes qui restent dans la terre, et qu'ils ont seulement soin d'éparpiller en bêchant. Mais c'est de leur part une négligence impardonnable. Si la seconde récolte est aussi bonne que la première sans une nouvelle plantation, il est clair que, s'ils plantoient comme la première fois, elle seroit alors beaucoup meilleure (5).

---

(5) On ne peut pas nier que cette méthode ne soit très-vicieuse, et il est douteux, quoi qu'en dise l'auteur, que la seconde récolte soit aussi bonne que la première. Il n'y a point d'ordre dans cette culture, et les pommes de terre se trouvant à des profondeurs inégales, il ne peut pas y avoir d'uniformité dans leur végétation; les unes sont avancées, les autres tardives; d'ailleurs, il me paroît que les unes peuvent être trop rapprochées, tandis qu'il y aura des places vides ailleurs. Quand on veut avoir une bonne récolte, il ne faut pas épargner la peine ni les soins.

*Dépenses d'un acre en pommes de terre.*

	l.	s.	d.
Rente . . . . .	6	»	»
Neuf barils de semence, à 3 s. . . . .	1	7	»
	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Planter et fouir, journées de seize hommes, à 8 d. . . . .	»	10	8
Planter, douze journées d'en- fans, à 4 d. . . . .	»	4	»
Faire les tranchées, douze hommes. . . . .	»	8	»
Couper les semences, huit femmes, à 4 d. . . . .	»	2	8
Les secondes tranchées, six hommes. . . . .	»	4	»
	<hr/>	1	9 4
	<hr/>	8	16 4
Déterrer, vingt-six journées d'hommes, à 8 d. . . . .	»	17	4
Eplucher, douze journées de femmes. . . . .	»	4	»
Transport à la maison, deux chevaux. . . . .	»	3	»
Dixme. . . . .	»	11	»
	<hr/>	10	11 8
Produit, cent vingt barils, à 3 s. . . . .	18	»	»
Dépense. . . . .	10	11	8
	<hr/>	7	8 4

Premier coût, 1 s. 6 d. et demi le baril.

Pour le méteil, ils ne labourent point du tout la terre où l'on a semé des pommes de terre. Ils se contentent d'une légère culture à la bêche ou à la pelle, sèment six bushels par acre, et récoltent seize à vingt barils. Prix moyen, 4 s.



le baril de douze stones. La seconde récolte d'avoine est aussi bonne que la première dans le cours des grands fermiers ci-dessus énoncé ; le froment est semé après un labour à la bêche, si le temps est humide, mais il est semé après un labour à la charrue, si le temps est sec. Vingt stones de semence par acre ; produit dix barils de vingt stones ; prix 20 s. Pour l'orge angloise, ils labourent deux fois, sèment cinq ou six bushels par acre, et récoltent vingt barils de dix-sept stones, à 8 d. le stone. Ils n'emploient ni la chaux, ni la marne, ni le gravier calcaire ; ils ne sèment ni trèfle, ni pois, ni fèves, ni turneps. Chaque famille sème une quantité suffisante de lin pour son usage et quelques-uns, après l'avoir teillé, le vendent aux foires, de 4 à 5 s. le stone. Il y a par tout le pays un grand nombre de tisserands qui font de la toile de ménage pour les paysans. Ils résident dans les villes et dans les villages. Toutes les femmes filent du lin. L'entrée des pâturages est interdite dès le commencement de juin, afin de laisser croître l'herbe. On fauche communément en septembre ; la coupe est de trois à quatre tons par acre, quelquefois de cinq et six. On le vend, avant d'être coupé, 40 s. l'acre.

Ils labourent avec des chevaux, quatre à une charrue, et font un demi-acre par jour, à la profondeur de quatre ou cinq pouces ; prix du labour, de 7 à 10 s. Pour monter une ferme en pâturage, ils estiment qu'il faut avoir 5 l. par acre ; mais beaucoup moins, si la terre est en labour. Les baux sont à trois vies, ou de trente-

un ans. La terre se vend vingt fois la valeur de la rente. Le taux des rentes a baissé depuis 1772 jusqu'à la guerre d'Amérique ; mais depuis cette époque il est remonté. La religion catholique-romaine est la plus commune en cet endroit.

Chez les petits fermiers qui tiennent des laiteries , une grande partie du travail est faite par des domestiques à l'année ; le reste , par des paysans auxquels on donne la jouissance d'une chaumière et d'un acre et demi de jardin à pommes de terre , le tout évalué à 3 l. Ils ont aussi deux vaches dont la nourriture leur coûte 50 s. pour chaque. Trois quarts d'acre sont tous les ans en pommes de terre ; le reste est en avoine et en lin. Ils récoltent des premières cent vingt barils par acre , ce qui , avec l'avoine , les nourrit toute l'année. On mange des pommes de terre beaucoup plus qu'on n'en mangeoit il y a vingt ans ; deux barils durent une semaine dans une famille ordinaire. Ils ont tous un cochon , un chien , deux chats et quelques volailles. Ils sont plus à leur aise qu'il y a vingt ans. Ils vendent leur cochon , mais ils mangent la volaille , particulièrement les oies. Quelques-uns achètent pour leur chauffage , de la tourbe gazonnée , ce qui leur coûte 15 s. ; mais plusieurs aiment mieux rompre et voler le bois des haies. Ils sont fort enclins au vol.

*Compte de la maison d'un paysan.*

	l.	s.	d.
Sa chaumière et un acre et demi de terre . . . . .	3	8	3
Nourriture de deux vaches . . . . .	5	»	»
	8	8	3



	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
<i>D'autre part</i> . . . . .	8	8	3
Tourbe . . . . .	»	15	»
Dixme . . . . .	»	11	»
Graine de lin , deux gallons . . . . .	»	3	4
Vingt <i>bundles</i> de toile pour l'homme	}	»	5
Vingt . . . . . pour la femme			
Sept . . . . . pour trois enfans			
Tissage de cette toile . . . . .	»	17	»
Un stone de laine pour toute la famille . . . . .	»	3	4
Tissage . . . . .	»	10	»
Souliers . . . . .	»	1	»
Chapeaux . . . . .	»	2	»
Droits de fouage . . . . .	»	2	»

*Payé au prêtre :*

Deux confessions . . . . .	»	2	2
Un baptême . . . . .	»	1	6
Diverses rétributions . . . . .	»	1	4

» 5 »  
11 18 11

## R E C E T T E.

Nombre de jours dans l'année . . . . .	365		
Dimanches . . . . .	52		
Fêtes . . . . .	30		
Mauvais temps . . . . .	10		
Travail du jardin . . . . .	20		
	<u>112</u>		
253 à 5 <i>d.</i> . . . . .	5	5	5
L'aîné des enfans , âgé de dix ou douze ans , a 2 <i>d.</i> par jour . . . . .	2	2	1
Autres gains de la famille . . . . .	1	»	»
Un cochon , acheté 7 <i>d.</i> , vendu 47 <i>s.</i> . . . . .	2	»	»
Volaille . . . . .	»	10	»
Un veau . . . . .	»	15	»
Deux quintaux de beurre . . . . .	4	»	»
		<u>15</u>	<u>12</u>
Dépenses . . . . .	11	18	11
Reste , pour divers besoins , accidens , &c. . . . .	<u>3</u>	<u>15</u>	<u>7</u>

Plusieurs des paysans pauvres n'ont point de vaches. J'ai vu sur la route plusieurs chaumières qui n'avoient point de jardin. Ceux qui les habitent sont appelés *gagne-deniers*. Ils sont payés de leur travail en argent et au mois. Quelques - uns ne payent point du tout de rente; d'autres payent 10s. par an. Ce sont ces hommes qui louent des terres en herbage pour cultiver des pommes de terre. Les paysans attachés aux fermes, sont beaucoup plus à leur aise que ces *gagne-deniers*, qui sont obligés de tout acheter et ne peuvent se procurer, la moitié de l'année, qu'un peu de lait qu'ils achètent des petits fermiers (\*).

## D I X M E S.

Froment, 8 s. ; méteil, 7 s. ; orge, 7 s. ;  
avoine, 4 s. 6 d. ; pommes de terre, 11 s. ;  
pré, 2 s. 8 d.

---

(\*) *Prix divers.* — Travail des femmes : Scier, 4 d. ; autre travail, 5 d. ; recueillir la tourbe, 6 d. Gages annuels d'un valet de ferme, de 3 à 4 l. Faucher, par acre, de 2 s. 6 d. à 3 s. En 1745, ce travail ne se payoit que 1 s. 6 d. Creuser un fossé ordinaire, 9 d. la perche. Un fossé de double grandeur, large de sept pieds dans le haut, de trois et demi dans le fond, et de quatre pieds de profondeur, 1 s. 6 d. la perche. Un homme peut gagner à ce travail, 8 d. par jour. Loyer d'un chariot, 1 s. 6 d. par jour. En 1745, ce loyer n'étoit que d'un s. Prix d'un chariot, 1 l. 18 s. 5 d. Bâtisse d'une chaumière en torchis, 5 l. ; — d'une maison de paysan en pierre et ardoise, 25 l. Murs en maçonnerie, pour façon, 9 d. les six pieds de haut. Chêne, 4 l. le ton. Il ne coûtoit que 2 l. il y a vingt ans. Chaux, 10 d. le baril. On la cuit avec du chaume qu'on fait venir de la distance de vingt-cinq milles.



M. Lloyd a amélioré une étendue considérable de marais , qui , lorsqu'il l'entreprit , ne valoit que 5 s. l'acre. Sa première opération fut de séparer ce terrain d'une rivière qui souvent débordoit , par une levée et par un fossé profond. Il creusa alors une saignée centrale à travers ces champs , et même jusqu'à la distance d'un mille au-delà , pour trouver une pente d'écoulement. Il subdivisa alors ce terrain en champs de dix à vingt acres , par des fossés plantés en bois vif. Le terrain étoit couvert de broussailles et de touffes d'herbes marécageuses. Il fit tout défricher , couper et brûler. L'amendement étant fini , il mit du gros bétail dans ces champs , qui valent à présent 30 s. et dont quelques-uns sont loués 38 s. l'acre. L'entreprise fut fort dispendieuse. Un voisin à qui appartenoit un courant d'eau qui couloit au-dessus de ces terrains , refusa de la seconder. Il fut obligé de faire une autre levée fort longue pour se préserver des eaux de ce ruisseau ; cependant il a enfin réussi à force de persévérance.

M. Lloyd a fait avec la chaux une expérience dont il a été fort satisfait. Après avoir ouvert avec la charrue la surface d'une des riches collines qui se trouvent près de Castle-Lloyd , il a épandu de la chaux sur la moitié d'un champ. Tout ce terrain ayant été mis en pâturage , cette moitié de champ a toujours été d'un plus beau vert et plus abondante en herbage que l'autre moitié.

Le 10 octobre , je quittai Castle-Lloyd , et pris la route de Mitchel-stown par Galbally. Le pays que je traversai est riche et tout en pâturage ,  
mais

mais depuis les environs de Galbally jusqu'aux montagnes Galty, il y a de grands espaces de mauvaises terres, couverts de bruyères et de genêts. Ces terrains sont très-susceptibles d'amélioration, cependant ils sont aussi négligés que si l'on n'en pouvoit rien faire. La route conduit vers le nord, au pied des montagnes Galties, qui sont une des plus belles et des plus formidables limites qu'un pays puisse avoir. Le bord de ces montagnes est presque taillé à pic; elles s'élèvent perpendiculairement depuis le pied jusqu'aux nuages. Ces masses énormes semblent avoir été créées pour servir de barrière entre deux empires rivaux. L'aspect qu'elles présentent est extraordinairement varié. Après avoir suivi, l'espace de plusieurs milles, le pied de la chaîne, la route passe sur une colline, d'où l'on découvre une longue plaine coupée par plusieurs rivières qui se réunissent au centre près de Mitchelstown. On m'avoit dit que cette ville étoit un endroit misérable; je vis qu'elle étoit du moins dans une magnifique situation.

A mon arrivée, lord Kingborough, auquel appartient presque tout le pays, s'empressa de me procurer les informations que je desirois. La résidence que j'ai faite depuis en cet endroit, m'a fourni l'occasion de les perfectionner. Les possessions de ce lord s'étendent depuis Kildorrery jusqu'à Clogheen, lieu situé au-delà de Ballyporeen. Cette ligne de pays s'étend à plus de seize milles d'Irlande en longueur, et en largeur, de cinq à dix milles. Elle contient des terres de toute nature, depuis le fertile pâturage, jusqu'à la terre de montagne,



La terre utile se loue de 8 à 25 s. l'acre ; mais la totalité ne produit pas, en *medium*, plus de 2 s. 6 d. Il est donc difficile de trouver un champ plus vaste et plus beau pour des projets d'amélioration. On peut trouver sur les collines froides de l'Ecosse, des domaines plus vastes encore ; mais la partie septentrionale de l'Irlande, située à la distance de vingt milles de Corke, doit être avant peu, on peut le prédire, une des plus belles et des plus florissantes contrées de l'Europe.

Les fermes occupées par des tenanciers immédiats, sont, en général, fort petites. Les plus grandes fermes, et il y en a peu, sont tenues partiellement par plusieurs fermiers ; celles qui ne sont occupées que par un seul fermier, sont de 5 à 50 l. par an.

Les plus mauvais sols sont des terres humides et marécageuses sur un fonds de gravier blanchâtre. Ces terres produisent spontanément du jonc [*juncus conglomeratus*] et de la bruyère [*erica vulgaris*]. Les vaches et le jeune bétail qu'on y met sont à demi affamés ; cependant la surface est en plusieurs endroits une tourbe noire. Ces parties seront excellentes, quand on les aura convenablement desséchées. Dans les endroits cultivés, le sol est, en général, un loam sablonneux ou graveleux, d'une couleur brune et rougeâtre, sur un fonds de pierre calcaire ou de gravier. Le premier est généralement le meilleur. Il s'y trouve de vastes espaces de la plus excellente terre. J'en ai même vu fort peu qui lui soit comparable, excepté, peut-être, en Typperary, Limerick et Roscommon.

Ces terres sont un loam profond et friable, assez humide pour la production spontanée d'herbages nécessaires à l'engrais des jeunes taureaux, et assez sec pour être labouré. Si l'on me demandoit quel est, à mon avis, le meilleur de tous les sols, je répondrais, celui sur lequel vous pouvez à la fois engraisser un bœuf avec de l'herbe et semer une récolte de turneps. Je dirai en passant, que j'ai peu rencontré en Angleterre de ces sortes de terre, qui ne sont point du tout rares en Irlande. On trouve des carrières de la plus belle pierre calcaire dans presque toutes les parties de ce domaine.

Les terrains de montagne sont d'une prodigieuse étendue. Les Galties seules ont six ou sept milles de long sur un mille et jusqu'à quatre milles de large. Ces terres sont les plus aisées à améliorer de toutes celles que j'ai vues; la tourbe gazonnée et la pierre calcaire se trouvent sur les lieux. La pente des collines est fort douce, et l'exposition est au sud. Dans toutes les fentes des rochers inaccessibles on voit le frêne des montagnes [*fraxinus excelsior*], le chêne [*quercus robur*], le houx [*ilex æquifolium*], le bouleau [*betula alba*], le saule [*salix*], le noisetier [*corylus avellana*], et l'épine blanche [*cratægus oxiacantha*]; il s'en trouve même à une hauteur considérable vers le sommet de la montagne. Tous ces arbres annoncent, aussi bien que les vieux troncs dont ils sont environnés, que ce pays étoit autrefois une forêt. Cette observation est applicable à tout le domaine du lord Kingsborough.

Le labourage ne s'étend pas au-delà de la cul-



ture des pommes de terre, dont les paysans se nourrissent ici comme ailleurs. Quelquefois ils engraisent le pâturage pour en planter, et en tirent successivement deux récoltes. Ils sèment ensuite de l'avoine jusqu'à ce que le sol soit totalement épuisé; ils le laissent alors se recouvrir de mauvaises herbes. L'effet de ce misérable système est si général, tant sur les vieilles prairies que sur les autres pâturages de cette terre, que tout y présente l'apparence de la désolation. Le genêt épineux [*ulex europæus*], le genêt commun [*spartium scoparium*], la fougère [*pteris aquilina*], et les joncs en occupent les sept huitièmes. Ajoutez à cela que la plupart des levées ne sont point plantées; qu'on n'y voit point de haies; qu'il n'y a pour clôtures, au lieu de portes, qu'un fagot de genêts épineux, ou quelques pierres entassées les unes sur les autres; et que, si l'on excepte les plantations faites par le lord actuel, il est aussi difficile d'y rencontrer un chêne, un frêne ou un orme, que d'y trouver un olivier, un oranger ou un mûrier.

Huit barils de pommes de terre suffisent pour planter un acre. Récolte; soixante barils de vingt-un stones. Prix moyen, 4 s. 4 d.

*Dépenses d'un acre en pommes de terre.*

	l.	s.	d.
Planter, quatorze journées d'hommes, à 6 d.			
et $\frac{1}{2}$ .	»	7	7
Tranchées, quatorze hommes . . . . .	»	7	7
Porter le fumier . . . . .	1	»	»
L'épandre, six hommes . . . . .	»	3	3
Huit barils de pommes de terre . . . . .	1	14	8
Les enlever, soixante hommes . . . . .	1	12	6
Transport à la maison . . . . .	»	15	»
	6	»	7

P R O D U I T :

	l.	s.	d.
Soixante barils, à 4 s. 4 d. . . . .	13	»	»
Dépense. . . . .	6	»	7
Profit. . . . .	6	19	5

Premier coût, 2 s. le baril.

La seconde récolte est généralement la meilleure. Ils sèment deux barils d'avoine, et en récoltent de huit à quinze. Il n'y a point de froment, et presque point d'orge. Le trèfle, les turneps, la rabette, les fèves et les pois sont pour eux des choses totalement inconnues. Les rentes sont payées avec le produit des bêtes à cornes, qui sont, la plupart, des vaches à lait. Les petits fermiers font valoir eux-mêmes leurs laiteries. Les autres les louent, pour un quintal de beurre par chaque vache, et une somme de 12 à 15 s. de plus par année; mais le laitier a la jouissance de quatre *collops* et d'un acre de terre, avec une chaumière, par vingt vaches. Les fermiers qui sont les plus attentifs à leurs intérêts, ont renoncé à ce système qui leur devoit onéreux par les friponneries sans nombre de ces laitiers.

La nourriture de ces vaches, en hiver, est de la paille et du foin durant la nuit. Fort rarement elles sont mises à l'étable. Leur manière d'élever les veaux est très-défectueuse. Ils les tuent presque tous à l'âge de deux ou trois jours. Ils appellent la mauvaise chair de ces jeunes animaux, *veau vacillant*, apparemment de ce qu'ils sont encore trop foibles pour se soutenir sur leurs jambes; ou ils les vendent 2 s., ou 2 s. 6 d. Une bonne vache se



vend de 5 l. à 6 l. 6 s. ; un veau de six ou huit mois, 20 ou 22 s. Ils ont fort peu de bêtes à laine. Un paysan qui en aura deux, ou même une seule, va faire à pied dix ou douze milles pour aller conduire à la foire un agneau, qu'il tient attaché avec un lien de paille, et le vendre 3 s. 6 d., ce qui prouve incontestablement la pauvreté de ce pays. C'est par cette raison qu'il y a toujours dans les marchés une innombrable quantité de vendeurs. On y porte une aune de toile, la toison d'une bête à laine, une couple de poulets. On trouve dans les montagnes une petite race de bêtes à laine, dont la chair est aussi délicate, quand elles sont bien engraisées, que celle des moutons du pays de Galles ; elles sont de plus fort aisées à nourrir ; elles vivent très-bien de bruyères, de genêts, &c., tant en hiver qu'en été. On entretient en ce pays un si grand nombre de cochons, que les petites villes et les villages en sont, pour ainsi dire, encombrés. Les enfans et les petits cochons jouent et se roulent ensemble ; vus d'un peu loin, on a peine à les distinguer. Je crois qu'il y a à Mitchelstown plus de cochons de tout âge, que d'hommes et d'enfans, quoiqu'on puisse dire que la propagation de l'espèce humaine est la seule branche d'industrie qui soit ici florissante depuis des siècles.

Tout le monde laboure avec des chevaux. On en attèle quatre à une charrue, et l'on fait un demi-acre par jour, à cinq ou six pouces de profondeur. Prix du labour, de 6 à 10 s. l'acre.

Ce sont des paysans attachés aux fermes, qui font ici le travail, de la manière que nous avons

souvent expliquée. Il y a une gradation établie. Les *gagne-deniers* [ ou *spalpeens* ] sont la plupart des étrangers. Ils se bâtissent une misérable chaumière sur la route, n'ayant ni terre, ni bétail, ni tourbe. Ils parviennent à la condition de paysans des fermes [ *cottars* ], ensuite à celle de petits tenanciers, en prenant, avec plusieurs autres, des fermes qu'ils se partagent. Enfin ils deviennent, ou peuvent devenir, de gros fermiers.

Il y a fort peu de cantons dans le nord, qui puissent égaler en population, la terre du lord Kingsborough. La quantité des chaumières qui s'y trouvent, est innombrable, et, comme dans toutes les chaumières irlandaises, les enfans y fourmillent. On y trouve aussi, comme dans tous les endroits où il y a beaucoup de monde et peu d'occupation, la fainéantise et tout ce qui l'accompagne.

On ne doit pas imaginer qu'un aussi jeune homme que lord Kinsborough, qui n'est arrivé ici que depuis deux ans, d'Italie, de Paris et de Londres, ait pu, en un aussi court espace de temps, opérer de grands changemens dans la situation de son vaste domaine. Il n'est pas dans le monde un pays plus sauvage que Mitchelstown. Cependant un récit succinct de ce qu'il a fait, convaincra le lecteur que le temps qu'il a passé ici n'a point été perdu. Il a trouvé, à son retour, toute sa terre entre les mains d'une classe d'hommes que nous connoissons peu en Angleterre, mais qui s'est enrichie, en Irlande, au détriment de tout le royaume; ce sont les tenanciers intermédiaires, dont toute l'industrie consiste à louer de grandes étendues de



terrain, à bon marché, et de les relouer fort cher. Ainsi se trouvoit interrompue cette belle gradation de la pyramide, dont la classe des pauvres forme la base, et qui unit ainsi cette classe au grand-seigneur qu'elle soutient. Ainsi la plus grande partie des cultivateurs se trouvoient dépendans de l'humanité de quelques autres individus. Cette situation peut quelquefois établir entre les hommes des rapports d'amitié et de sensibilité; mais elle peut aussi, comme dans cette circonstance, placer d'un côté l'opulence, et de l'autre la profonde misère. Lord Kingsborough ne traite désormais qu'avec des créanciers immédiats. Plusieurs de ses baux ayant pris fin, il a laissé à tous ses fermiers la terre qu'ils occupoient, et a maintenu avec eux les conditions de leur bail secondaire. Durant une année que j'ai été occupé chez lui à louer ses fermes, je n'ai jamais laissé passer une occasion de le confirmer dans ce système, bien convaincu qu'en le suivant constamment, il fera une chose à la fois utile à lui-même et au public, et que s'il s'en écarte jamais, il en aura du regret par la suite.

Pour civiliser un peuple barbare, un moyen, plus sûr qu'il ne paroît l'être au premier aspect, est de lui bâtir des maisons. Dans un pays nu, à demi-cultivé, où l'on n'aperçoit que de méchantes chaumières, quel objet peut imprimer dans l'esprit de l'homme l'amour de l'ordre? Il y sera sauvage comme les hordes vagabondes, comme les rochers dont il est entouré. Il conspirera avec la confusion, le désordre, le dérèglement, pour tout endommager, pour tout détruire. Mais s'il

voit s'élever près de lui des édifices solides et agréables à la vue, s'il voit qu'on y dépense de grandes sommes d'argent, qu'on y emploie un grand nombre de bras, alors de nouvelles idées doivent naître dans son esprit, fût-il totalement inculte. Il doit éprouver quelques sentimens de respect d'abord, ensuite d'affection. A mesure que le pays sera plus décoré et mieux ordonné, il sentira que la licence lui doit être moins avantageuse ; bientôt il la haïra.

Mitchelstown, jusqu'au moment où son seigneur vint y fixer sa résidence, étoit un repaire de vagabonds, de voleurs, de tapageurs, et de *White-boys* ; mais je puis attester que cet endroit est aujourd'hui aussi bien réglé et aussi paisible que toute autre ville du royaume. On n'a cependant fait que d'y élever quelques nouveaux édifices, dont la construction a occupé, à la vérité, un grand nombre de bras. Lord Kingsboroug a fait bâtir, dans un court espace de temps, une vaste maison pour lui, située agréablement sur le haut d'un rocher au pied duquel coule une rivière ; un carré de maisons pour les offices ; les murs d'un jardin de cinq acres d'Angleterre, avec des serres chaudes, &c. Il a fait bâtir de plus, sur trois de ses fermes, des maisons en pierres et ardoises. Il a fait marché pour la construction de trois autres et de plusieurs chaumières qui sont déjà commencées. D'autres maisons sont en réparation.

Il a amené avec lui, d'Angleterre, un habile jardinier arboriste, et formé une pépinière de douze



acres ; l'on commence à voir à quel usage il destine ces petits arbres. Plus de dix mille perches de haies sont déjà faites et plantées en bois vif. Dans des endroits favorables à la culture des arbres, il en a planté des bouquets qui viennent fort bien. Les arbres sont donnés *gratis* aux tenanciers, et des prix destinés à ceux qui en planteront le plus et qui sauront le mieux les conserver. Quarante livres sterling sont de plus offertes pour diverses améliorations à faire dans leur système d'agriculture. Toutes ces vues et ces premières opérations concilient déjà au jeune lord Kingsborough le respect et l'admiration de tout ce qui l'environne.

Il existe dans les montagnes dépendantes du domaine de ce lord, aux environs de Mitchelstown, quelques curiosités qui ont été, on ne sait pas pourquoi, totalement négligées par les voyageurs. La première que j'aye vue, est une caverne qui se trouve à Skeheenrinky, sur la route entre Cahir et ce dernier endroit. On y entre par une fente de rocher, sur le côté d'une colline de pierre calcaire. L'entrée est fort étroite. J'y descendis avec une échelle qui portoit environ vingt échelons, et alors je me trouvai sous une voûte de cent pieds de long, et de cinquante ou soixante pieds de haut. Sur la gauche, une petite galerie conduit, en formant diverses sinuosités, jusqu'à la distance au moins d'un demi-mille d'Irlande. Ce passage offre à qui le sait, une grande variété d'objets. On n'y peut pénétrer qu'avec des chandelles. Lord Kingsborough me le montra un jour avec des torches

allumées, mais la fumée nous importuna extraordinairement. En quelques endroits, ce défilé s'élargit et prend la forme d'une cathédrale voûtée, soutenue par des colonnes massives. Les murs, les plafonds, les piliers et le pavé présentent des formes bizarres. Souvent on y rencontre de superbes cristallisations, dont quelques-unes sont tellement brillantes, qu'on croiroit voir une incrustation de diamans. En certains endroits, le plafond ressemble beaucoup au dessous d'un chou-fleur. Le cristal formé en colonnes par le suintement de la terre, a pris en quelques endroits une forme régulière, mais dans d'autres, la cristallisation se déploie comme une draperie légère, dont la vue est fort agréable. Sur les angles des murs sont des espèces de franges qui ressemblent à des glaçons. Un passage fort long, qui tourne vers le nord, est si étroit et si bas qu'on ne peut y passer qu'en gravissant. Il conduit à d'autres espaces voûtés de différentes formes. Dans toute cette caverne le cristal est fort brillant; il égale, à peu de chose près, la pierre de Bristol. Quand on a suivi pendant plusieurs centaines d'yards, le passage le plus large, on trouve sur la droite une espèce de réservoir où l'eau est très-profonde, et que le commun peuple appelle la rivière. La terre sur laquelle on marche, est une sorte d'argile de potier, d'une couleur brunâtre et qui prend aisément toutes les formes qu'en veut lui donner. Ce sol est fort différent du sol commun du voisinage. J'ai vu la fameuse caverne du Peak; mais elle me paroît beaucoup moins curieuse que celle-ci. Lord



Kingsborough qui a beaucoup voyagé à l'étranger , dit que les cavernes les plus renommées ne sont point comparables à celle-ci.

Des curiosités d'un autre genre attendent le voyageur parmi les montagnes Galties. Ceux qui aiment ces sortes de perspectives dans lesquelles la nature déploie toute sa sauvage magnificence, ne peuvent passer outre sans voir celles-ci. La chaîne de ces montagnes, presque toutes taillées à pic, occupe un espace d'environ six milles en longueur sur trois ou quatre de large. Galtymore est la plus haute de toutes. Elle a l'air d'un père de famille au milieu de ses enfans. Du sommet de Galtymore vous voyez un grand nombre de sommets qui vont en s'abaissant graduellement au sud, à l'est et à l'ouest ; mais au nord, la descente de Galtymore est presque entièrement perpendiculaire. Sur ce côté, la fameuse vallée d'Or de Limerick et de Tipperary offre à l'œil une riche plaine bornée par les montagnes des comtés de Clare, du Roi et de la Reine, et pendant l'espace de plusieurs milles, au-dessous de Limerick, le cours majestueux du Shannon. Au sud, vous voyez un assemblage de montagnes qui s'élèvent l'une au-dessus de l'autre, la vue est bornée par l'Océan qu'on aperçoit, quand le temps est clair, près de Dungarvon. Au sud-est, les montagnes de Waterford et de Knockmaldown, remplissent le tableau. La perspective à l'ouest est la plus étendue. Rien n'y borne la vue jusqu'à ce qu'elle rencontre les pointes de Mangerton et de Macgilly, qui semblent sortir d'un endroit où le lac

de Killarney invite le spectateur à faire encore un peu de chemin pour le voir. Du haut de Galtymore on découvre huit comtés, qui sont : Corke, Kerry, Waterford, Clare, de la Reine, Tipperary et du Roi.

Un peu à l'ouest de ce sommet, et au-dessous de lui, se trouve une cavité fort extraordinaire. C'est un lac circulaire de la largeur d'environ deux acres, et qu'on dit être sans fonds. D'après les descriptions que j'ai lues dans divers voyageurs, je ne doute point que ce lac, de forme régulière, ne soit le cratère d'un volcan épuisé. C'est ce qu'atteste également la régularité conique du sommet de Galtymore. A l'est de cette *respectable* montagne, pour me servir des expressions de sir William Hamilton, après une descente d'environ un quart de mille, s'élève Galtybeg dont le sommet est encore plus régulièrement conique que l'autre; et entre ces deux montagnes est un autre lac également formé de la bouche d'un volcan qui paroît avoir vomé Galtybeg. Au-delà de cette dernière montagne est un troisième lac, à l'est duquel est un troisième sommet. Enfin l'on trouve encore, m'a-t-on dit, un quatrième lac; mais celui-ci n'a point de montagne qui lui corresponde. Il n'y a que les sommets qui s'élèvent ainsi au-dessus des lacs. Ce sont, à proprement parler, des montagnes sur des montagnes. Toutes les bases de ces sommets sont d'une forme presque régulièrement circulaire. Sur un des côtés, près de Galtymore, on voit le rocher coupé perpendiculairement. Il est formé de différentes couches



uniformes ; on diroit que c'est un ouvrage de l'art plutôt que celui de la nature. C'est dans ces rochers que les aigles , qui sont en grand nombre dans les Galties , font leurs nids. Si ces montagnes sont d'origine volcanique , si ces lacs sont des cratères , comme je n'en doute point , d'après l'extraordinaire régularité avec laquelle chaque lac a son sommet correspondant , tous ces objets sont sans contredit fort curieux ; mais indépendamment de ces particularités , le voyageur trouvera encore dans les Galties une multitude d'objets qui doivent exciter son intérêt , tels sont particulièrement la hauteur des cimes , les immenses cavités et les descentes rapides , les formes extraordinaires des montagnes moins hautes , particulièrement de Bull-hill et de Round-hill , qui s'élèvent l'une et l'autre avec la régularité de deux demi-globes.

Outre ces grands traits du tableau , on trouve dans chaque défilé des beautés particulières. Il est peu de ces défilés où il n'y ait pas une rivière ou plutôt un torrent ; mais les plus grandes sont le Funcheon entre Séfang et Galtymore , le Lime-stone , entre Galtymore et Round-hill , et la Grouse , entre Coolegarranroe et la montagne de M. O'Callaghan. Ces défilés présentent à l'œil , dans l'espace d'environ trois milles , cette variété infinie que l'art cherche vainement à imiter dans nos terrains d'ornement. Les eaux y sont par-tout de la plus grande beauté , quand elles ne sont pas troublées par la pluie. Elles sont tellement transparentes qu'on y peut distin-

guer , à une très-grande profondeur , une pierre grosse comme une tête d'épingle.

Dans les endroits où ces eaux sont reçues dans des bassins de pierres , on voit nager et s'ébattre la truite et l'anguille. Elles partagent cette vigueur native qui anime , à un degré supérieur , tous les habitans des montagnes , depuis le daim agile et l'aigle audacieux , jusqu'au menu fretin qui vit dans les ruisseaux. Dans ces défilés vous trouvez , toutes les cinq minutes , des cascades qui par tout ailleurs exciteroient l'admiration du voyageur. Quelquefois , suivant une pente plus douce , le vallon présente à l'œil vingt ou trente cascades. Les rochers sont confusément entassés. On voit les torrens surmonter ces masses , ou les traverser , ou passer au-dessous. Des montagnes accumulées forment le cadre de tous ces tableaux.

Dans le défilé à l'ouest , est la plus belle cascade qui se trouve dans les Galties. Elle est formée par deux torrens qui se réunissent dans le même bassin. Le rocher sur lequel l'eau se précipite , a environ soixante pieds de haut. Pour bien voir toutes ces curiosités , le mieux est de prendre la route qui conduit de Killarney et de Mallow à Mitchelstown , de suivre ensuite le nouveau chemin de lord Kinsborough , qui conduit à Skeheenrinky , d'entrer là dans les défilés qui vont rendre à Galty-Beg et à Galtimore , et de revenir enfin à Mitchelstown par la *trace du loup* , Templehill et le Water-fall ; ou si l'on vient par la route de Corke , de prendre l'auberge de Dobbin ,



à Bally Poreen, pour quartier général, et de voir successivement, à partir de cet endroit, tous les lieux que nous avons indiqués.

---

1778.

Ayant beaucoup entendu vanter le comté de la Reine, que je n'avois point encore vu, je me déterminai à le traverser, en revenant de Mitchelstown à Dublin.

De Mitchelstown à Cashel, la route jusqu'à Galbeally est la même que j'avois déjà parcourue en revenant de Cullen. Autour de Cashel, le sol est de diverses qualités. Le seul objet qui attire l'attention, sont les plantations de Thomastown, lieu de la résidence de M. François Mathew. Ces plantations consistent principalement en haies à double et triple rangées d'arbres. Elles viennent fort bien, et forment déjà autour des champs de M. Mathew, un rideau de verdure, tel qu'on en voit rarement en Irlande. A Cashel, je logeai à l'auberge de Hollande. La maison est fort propre, et l'hôtesse fort polie. Je pris la route de Urlingford. Le riche pacage, faisant partie de la fameuse vallée d'Or, s'étend l'espace de trois ou quatre milles, depuis Cashel jusqu'au grand marais près de Botany-Hill, montagne renommée pour la quantité plus qu'ordinaire de plantes qu'elle produit. Ce marais n'est séparé que par quelques langues de terre, de la longue série d'autres marais qui

qui traversent le comté de la Reine, à partir de la grande fondrière d'Allen. Le marais voisin de Botany-Hill est très-susceptible d'amélioration. On entre alors dans un pays dont les terres sont basses et par-tout marécageuses. Elles sont pires encore quand on a passé la sixième pierre milliaire. Je déjeûnai à Johnstown, village régulièrement bâti par M. Hailey, sur une petite hauteur, près de Ballyspellin. Je vis là des rangées d'arbres, dont on avoit coupé les têtes, parce qu'ayant été plantés trop vieux, à ce que je présume, ils venoient difficilement. Immédiatement après ces avenues, je trouvai huit ou dix chaumières neuves un peu éloignées l'une de l'autre, ce qui m'annonça la présence de quelque améliorateur. Autour de ces chaumières, la surface de la terre étoit coupée et brûlée et les cendres mises en tas.

J'entrai dans un pays bien planté; j'y vis, dans l'espace de plusieurs milles, beaucoup de blé et de belles haies en bois vif. La route traverse une vaste forêt qui rejoint les plantations de lord Ashbrook. J'ai vu en Irlande peu de maisons qui soient entourées d'une aussi grande quantité de bois. Quand on a passé Durow, la campagne continue, durant l'espace de trois milles, d'être bien boisée. Les champs sont séparés par de belles haies vives; ce canton ressemble assez à quelques-unes des meilleures parties du comté d'Essex. Bientôt après on trouve les améliorations de sir Robert Staple. Elles ont été parfaitement exécutées; les jeunes haies sont fort belles, et si bien entretenues que j'eus peine à me persuader que j'étois en Irlande. Toutes



ses portes sont en fer. On trouve ensuite diverses autres maisons agréablement situées sur le penchant des collines, et par-tout de belles plantations et d'excellentes haies. Une petite rivière parcourt toute cette ligne de pays.

On trouve un grand marais que l'on aperçoit des plantations de lord de Vescey. La route le traverse; de chaque côté on a creusé des fossés profonds. Je suis porté à croire que ce marais est une des parties les plus amandables du pays.

Je couchai à Ballyroan, à une auberge tenue par les trois plus méchantes femmes qui soient en Irlande. C'est une détestable gargotte. Après deux ou trois milles de chemin, je passai sur les domaines de sir Jean Parnel. Sa maison est agréablement située, au milieu d'une esplanade de belle verdure, que bordent de grands arbres. On trouve en cet endroit un grand lac, où il y a un grand nombre d'oiseaux sauvages.

Je passai à Monstereven, et traversai directement un grand marais desséché et amélioré en partie. Tout ce marais produit spontanément de l'herbe. Il semble que, pour le transformer en une riche prairie, il suffiroit d'y épandre de la chaux. Ici je rentrai dans la route que j'avois déjà parcourue.

Je remarquerai que la ligne de pays, de plus de trente milles d'Angleterre, qui s'étend, à partir d'Urlingford jusqu'à Dawsoncourt, près de Monstereven, et traverse ainsi tout le comté de la Reine, est la partie la mieux cultivée que j'aye encore vue en Irlande. Elle est généralement bien boisée. On ne s'est pas borné à planter

quelques bouquets de bois autour des maisons; les haies sont par-tout belles et bien garnies. Quel pays seroit l'Irlande, si toutes les parties en étoient améliorées comme l'a été celle-ci?

## O B S E R V A T I O N S G É N É R A L E S.

Les notes que j'ai recueillies, et qu'on vient de lire, auroient seules leur utilité; mais si je laissois au lecteur le soin de rapprocher tous ces faits généraux, pour en tirer des conséquences, il ne s'en trouveroit peut-être pas un sur cinq cents qui voulût prendre cette peine. Il n'est pas médiocrement important d'avoir sur un pays des idées justes, sur-tout lorsqu'on en a propagé un grand nombre d'erronées. Il n'est point de livre de géographie qui ne parle du sol, en général, du climat, des produits, des rentes, de la population de toutes les diverses contrées de l'Europe; mais leurs assertions sur tous ces points, ne sont très-souvent que de simples conjectures, ou, si elles ont quelque fondement, les faits sur lesquels on s'appuie sont d'une date si ancienne, qu'on ne peut aujourd'hui en faire aucune application. Quand on parle de tel ou tel pays, c'est toujours vaguement et en termes généraux. « Le sol de l'Angleterre, dit-on, n'est pas aussi riche que celui de l'Irlande; les produits de l'agriculture sont plus forts en Angleterre qu'en France; les terres se louent plus cher en Irlande qu'en Ecosse. » Toutes ces assertions sont gratuites. Cependant, dans mille circonstances on les applique à la décision de quelque question particulière,



et si elles contiennent des erreurs, elles déterminent nécessairement le gouvernement à de fausses mesures dont le résultat peut être extraordinairement nuisible. Je ne puis assurer que mes Voyages en Angleterre donnent sur cette contrée des informations parfaitement exactes sur les rentes, le produit, le fonds de bétail ; mais je puis dire que ce sont les seules existantes qui aient été prises sur les lieux et tirées de la chose même. Je desire fixer également les idées sur plusieurs points relatifs à l'Irlande, et je suis encouragé à cette entreprise, non-seulement par mes propres réflexions, mais encore par l'opinion d'un grand nombre de personnes avec lesquelles j'ai conversé ou correspondu de presque toutes les parties de l'Europe, et dans le nombre desquelles se trouvent des hommes du plus grand mérite et de la première distinction.

#### SECTION PREMIÈRE.

##### *Étendue de l'Irlande.*

Pour bien connoître l'importance relative d'une contrée, il faut savoir quelle est au juste son étendue, et il y a tout lieu de croire que celle de l'Irlande n'est pas exactement connue. J'insère ici le tableau des acres que contient chaque comté, avec le nom des provinces. La mesure adoptée est celle dite *de plantation*. Nous aurons sur cela plusieurs observations à faire.

E N I R L A N D E. 149

<i>Prov.</i>	<i>Comtes.</i>	<i>Acres.</i>
Ulster. —	Antrim . . . . .	383,020
	Armagh . . . . .	170,620
	Cavan . . . . .	274,800
	Down . . . . .	344,658
	Donnegal . . . . .	630,157
	Fermanagh . . . . .	224,807
	Londonderry . . . . .	251,150
	Monaghan . . . . .	170,090
	Tyrone . . . . .	387,175
	Total . . . . .	2,856,837
Leinster. —	Carlow . . . . .	116,900
	Dublin . . . . .	123,784
	Kildare . . . . .	228,590
	Kilkenny . . . . .	287,650
	Comté du Roi . . . . .	257,510
	Longford . . . . .	134,700
	Louth . . . . .	111,180
	Meath . . . . .	326,480
	Comté de la Reine . . . . .	238,415
	Westmeath . . . . .	249,943
Wexford . . . . .	315,396	
Wicklow . . . . .	250,410	
	Total . . . . .	2,640,958
Munster. —	Clare . . . . .	428,187
	Corke . . . . .	991,010
	Kerry . . . . .	656,905
	Limerick . . . . .	375,320
	Tipperary . . . . .	599,010
	Waterford . . . . .	259,932
	Total . . . . .	3,289,010
Conaught. —	Galway . . . . .	775,525
	Leitrim . . . . .	206,830
	Mayo . . . . .	724,640
	Roscommon . . . . .	324,370
	Sligo . . . . .	241,550
	Total . . . . .	2,272,915
En toute l'Irlande . . . . .		11,040,642



Gerard Malines porte à dix-huit millions le nombre d'acres que contient l'Irlande, [*Lex mercatoria*, Part. I., p. 49]. Je présume qu'il veut parler d'acres anglois, ce qui forme alors onze millions d'acres irlandois. Son calcul et le mien sont donc fondés sur les mêmes bases. Templeman, dans son arpentage, donne pour mesure de l'Irlande vingt-sept mille quatre cent cinquante milles carrés, ou dix-sept millions cinq cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingts acres anglois, sur une échelle de soixante milles au degré. Mais il avoue lui-même que cette échelle est erronée, en ce qu'un degré est de soixante-neuf et demi. D'après cet arpentage, l'Irlande contiendrait donc, en réalité, vingt millions trois cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf acres anglois, ou douze millions sept cent vingt-un mille sept cent quarante-trois acres d'Irlande. Tous ces calculs se rapprochent tellement, qu'on peut dire que les données dont ils sont tirés sont les mêmes. Tous ont eu pour bases d'anciennes cartes. Il se trouve beaucoup de fautes dans quelques-unes des cartes nouvelles. Comme on n'a fait depuis peu aucun arpentage des terres de l'Irlande, nous devons nous en rapporter à ces autorités (\*).

---

(\*) Le docteur Grew calcule le nombre des acres contenus en Angleterre et dans le pays de Galles, en prenant pour mesure, non pas le mille géographique, mais le mille carré réel de six cent quarante acres; il porte son résultat à quarante-six millions quatre-vingt mille acres (*Trans. Phil.* n<sup>o</sup>. 330, p. 266), au lieu de trente-un millions six-cent quarante-huit mille que donnent

## SECTION II.

*Sol, aspect du pays, et climat.*

A juger de l'Irlande d'après les conversations que l'on entend quelquefois en Angleterre, on croiroit qu'une moitié de cette île est couverte de marais, et l'autre, de montagnes; qu'elle n'est peuplée que d'une espèce de sauvages qui prennent la fuite à l'aspect d'un être civilisé. Il y a des gens qui souriront de pitié quand on leur aura dit que, proportion gardée entre l'étendue de l'un et de l'autre pays, l'Irlande est plus cultivée que l'Angleterre, et qu'elle contient beaucoup moins de terres en friche de toute espèce. Il n'y a point en Irlande autant de montagnes incultes qu'il s'en trouve dans nos comtés au nord, dans le North-Riding du Yorkshire, et dans la partie orientale du comté de Lancastre, à venir jusqu'au pied de Derby, ce qui forme une étendue de plus de cent milles, qui ne contiennent que des terrains en friche. Le plus grand espace de terre inculte qui soit en Irlande, se trouve dans les comtés de Kerry, de Galway et de Mayo, et quelques-uns dans ceux de Sligo et de Donnegal; mais tous ces terrains réunis n'égalent point en étendue ceux que nous avons dans nos quatre comtés septentrionaux. Les

---

les milles géographiques. L'Irlande, mesurée de la même manière, contiendrait vingt-cinq millions d'acres anglois, ou quinze millions cinq cent mille acres d'Irlande. F.



vallées des montagnes d'Irlande sont aussi plus habitées, du moins je le pense, que celles d'Angleterre, excepté dans les endroits où il se trouve des mines, car on aperçoit alors une sorte de culture sur les côteaui. Quant à la fertilité naturelle, acre pour acre, l'avantage est incontestablement du côté de l'Irlande. C'est ce qu'on ne pourra révoquer en doute, pour peu qu'on considère que quelques-unes des plus belles contrées et des mieux cultivées de l'Angleterre, doivent presque tout à l'art et à l'industrie de ceux qui les habitent.

Une des particularités qui m'a le plus frappé en Irlande, c'est la qualité rocailleuse du sol, qualité qui paroîtroit au premier coup-d'œil devoir nuire à sa fertilité; mais le fait prouve le contraire. La terre y est si généralement pierreuse, que j'ai grande raison de croire que l'île entière est un vaste rocher, formé de différentes couches et dont la base est au fond de la mer. Fort rarement on a essayé en ce pays de creuser la terre à une certaine profondeur sans rencontrer le rocher. Il n'est aucun endroit du royaume où on ne le voie de temps en temps à la surface. Dans les parties les plus plates et les plus fertiles, telles que Limerick, Tipperary et Meath, aussi bien que dans les parties les plus stériles, on le trouve à une très-modique profondeur. On peut reconnoître en cela la main bienfaitrice de la Providence, qui a ainsi donné le sol le plus pierreux, peut-être, au climat le plus humide qui soit en Europe. S'il tomboit autant de pluie sur les argiles d'Angleterre [ il s'en

trouve rarement en Irlande, et jamais sans un mélange de pierre ], comme il en tombe sur les rochers de l'Irlande *sa sœur*, jamais ces terres ne pourroient être cultivées. Mais ici les rochers sont couverts de verdure ; ceux qui sont calcaires n'ont besoin que d'une très-légère couche de terreau, pour produire le gazon le plus doux et le plus beau.

La qualité rocailleuse prédomine en Irlande dans tous les sols ; on ne peut, à proprement parler, employer pour les distinguer, les termes d'argile, de loam, de sable, &c. On doit toujours entendre que ce sont des argiles *pierreuses*, des loams *pierreux*, des sables *graveleux*. On parle beaucoup d'argiles en Irlande, et sur-tout d'argiles jaunes, mais c'est qu'on n'a point un autre terme distinctif. J'ai vu une fois ou deux, tout au plus, de l'argile pure sur la surface. La véritable argile jaune se trouve étendue en une couche fort mince sous une surface de terreau et sur le rocher. On rencontre fréquemment en Irlande des loams forts, durs, tenaces, pierreux et difficiles à manier. Ils sont totalement différens des argiles d'Angleterre. Mais on y voit aussi souvent des loams secs, sablonneux, friables et très-fertiles. Ces sortes de terrains sont même les meilleurs tant pour le labourage que pour la nourriture des bêtes à laine ; ils sont fort communs dans les comtés de Tipperary et de Roscommon. Les plus fertiles de tous sont les pâturages dans lesquels on élève des taureaux en Limerick, et ceux qui se trouvent sur les bords du Shannon et qu'on nomme *cor-*



*casses*. Ce sont des loams moëlleux, humides et friables.

On ne trouve en aucune partie de l'Irlande, si ce n'est sur quelques langues de terre étroites, situées sur le bord de la mer, ces terrains sablonneux qui sont si communs en Angleterre, et encore plus en Espagne, en France, en Allemagne, en Pologne, depuis Gibraltar jusqu'à Pétersbourg. Je n'ai jamais vu ni ouï parler ici d'un fond de craie.

On a fait aux étrangers beaucoup de récits sur les marais de l'Irlande. Quelques-uns y occupent en effet un fort grand espace. Celui d'Allen en particulier a quatre-vingts milles de long; on estime qu'il contient trois cent mille acres. Quelques autres sont aussi fort étendus; de plus petits sont épars çà et là sur toute la surface du royaume. Mais ces derniers sont utiles, généralement parlant, en ce qu'ils fournissent le chauffage aux habitans. Je les décrirai plus particulièrement lorsque je parlerai de l'amélioration des terres incultes.

Outre cette grande fertilité du sol, il y a quelques particularités que je ne dois point passer sous silence. Peu de pays contiennent d'aussi grandes et d'aussi belles rivières que l'Irlande, et l'on remarquera que les plus belles et les plus riches parties de cette île sont celles qui bordent ces rivières. Tels sont les pays situés sur les bords du Sure, du Blackwater, de la Liffy, de la Boyne, du Nore, du Barrow et d'une grande partie du Shannon, on ne trouve guères de plus beaux paysages que ceux qui les avoisinent. Cependant il faut

dire que leurs eaux, contenant aussi, comme toutes les terres du pays, une grande quantité de parties pierreuses, le cours de ces fleuves est souvent obstrué, ce qui nuit beaucoup à la navigation intérieure.

Les montagnes d'Irlande offrent au voyageur cette intéressante variété qu'il chercheroit vainement dans un pays plat; cependant les montagnes n'y sont pas en assez grand nombre pour donner à la campagne cette apparence de pauvreté qu'on remarque toujours dans les contrées dont le territoire est tout en montagnes. J'ai parcouru ou vu de près toutes les principales, Mangerton et les Reeks, en Kerry; les Galties, en Corke; les montagnes de Mourne, en Down; Crow-Patrick et Nephin, en Mayo; toutes sont belles, fort hautes et fort curieuses.

Quant au climat de l'Irlande, un homme qui n'y a résidé que peu de temps, n'en peut guères parler d'après sa propre expérience. Les observations que j'ai faites par moi-même, me confirment dans l'idée qu'il est beaucoup plus humide que celui d'Angleterre. J'ai tenu note de l'état de l'atmosphère depuis le 20 juin jusqu'au 20 octobre, et j'ai trouvé que sur cent vingt-deux jours, soixante-quinze avoient été pluvieux, et que, durant la plupart de ces jours, la pluie avoit tombé abondamment et sans relâche. J'ai tenu quelquefois de semblables notes en Angleterre, et j'ai vu, en les comparant, qu'il n'y a point eu en Angleterre, à ma connoissance, d'année aussi pluvieuse que celle-ci; mais il existe un journal qui contient



un énoncé comparatif de l'état du ciel entre Londres et Corke. Il résulte de cette comparaison, qu'il tombe dans cette dernière ville une fois plus de pluie en une année, qu'il n'en tombe dans l'autre. [ *Voyez l'Histoire de Corke, par Smith.* ]

La saison des pluies, autant que je puis le conjecturer d'après les informations que j'ai reçues, commence ordinairement vers le premier juillet, et continue jusqu'en septembre ou octobre ; il fait ensuite sec et beau pendant un mois ou six semaines. J'ai résidé, tant dans le comté de Corke que dans plusieurs autres, depuis octobre jusqu'au mois de mars, et j'y ai trouvé l'hiver beaucoup plus doux qu'en Angleterre ; je crois même qu'il fut aussi moins pluvieux. Nous ne vîmes de neige que celle dont se couvrirent les sommets des Galties, et quant aux gelées, elles furent si légères et si rares qu'on auroit pu, je pense, conserver, sans les couvrir, des myrtes et d'autres plantes encore plus délicates.

Quand je dis que l'hiver ne fut point autrement humide, cela ne signifie pas que l'atmosphère fut toujours sèche. On ne doit pas juger de l'humidité du climat, par la quantité des pouces de pluie qui peut tomber dans un hiver. Un seul grain du Tropique en va apporter autant qu'il en tombe en Angleterre dans tout le cours d'une année. [ *Voyez l'Etat présent de la Grande-Bretagne et de l'Amérique septentrionale, par Mitchel.* ] Si, les nuages venant à se disperser, le soleil reparoît aussitôt, l'air sera, bientôt après le grain, aussi sec qu'il l'étoit avant. Mais le climat d'Irlande a cela de par-

ticulier, qu'il est constamment humide sans pluie. Mouillez un morceau de cuir et laissez-le dans un endroit où il n'y ait ni feu ni soleil, il ne sera pas sec, même en été, dans l'espace d'un mois. (\*) J'y résidai pendant tout l'été de 1778, et je dois observer que cet été fut aussi beau qu'aucun de ceux que j'ai vus en Angleterre, quoiqu'il ne fût pas à beaucoup près aussi chaud. J'ai entendu des Irlandois de distinction, nier que leur climat fût plus humide que celui d'Angleterre; mais qu'ils se donnent seulement la peine d'ouvrir les yeux, de regarder la verdure dont leurs rochers se couvrent, et de les comparer avec nos rochers d'Angleterre. L'herbe qui croît sur nos terres de montagne est toujours d'un brun roux, quoiqu'elle puisse servir à la nourriture des bêtes à laine. Leur île n'est-elle pas plus exposée que la nôtre à l'influence de l'Océan, et le vent n'y souffle-t-il pas de l'ouest les trois quarts de l'année? Ceux qui parlent ainsi, devraient, avant d'énoncer leurs opinions, examiner si elles ne sont pas démenties par les faits, par la raison et par les règles mêmes de la physique. Le docteur Dobson, au surplus, a prouvé clairement que l'humidité d'un climat ne dépend pas de la quantité de pluie qui y tombe,

---

(\*) J'en ai fait l'essai sur une paire de gants. Ces essaims de de mouches qui bourdonnent sans cesse à vos oreilles, et sont prêtes à vous entrer en foule dans la bouche à chaque mot que vous proférez; et ces autres mouches presque imperceptibles, appelées *midges* (ou *cousins*), qui dévoreroient fort lestement un homme dans un bois ou au bord d'une rivière, l'apparition régulière de tous ces insectes, prouve encore l'humidité du climat. X.



mais de la force plus ou moins grande de l'évaporation aérienne. [ *Transact. Phil.*, tome LXVII, première Partie, page 244. ]

## SECTION III.

*Etat général des Rentes.*

On ne peut estimer un pays à sa juste valeur, si le taux général de ses rentes est inconnu. Ce n'est pas le seul point auquel doive faire attention l'arithméticien politique, mais c'est un des plus importans.

R E N T E S .

N O M S D E S L I E U X .	R E N T E par acre anglois.	R E N T E par acre d'Irlande.	De combien les rentes ont haussé.	De combien les rentes ont baissé.	se vend la terre, années de la rente	Pour quel nombre des baux.	De combien d'années sont	N O T E S .
Comté de Dublin . . . . .	l. s. d.	. . . . .	. . . . .	. . . . .				
Cellbridge . . . . .	» » »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	22	41	61	
Dolleston . . . . .	1 10 »	. . . . .	. . . . .	5 »	22	31		
Sunnehill . . . . .	1 » »	. . . . .	. . . . .	»	25			
Slaime Castle . . . . .	1 5 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	22 $\frac{1}{2}$	31		
Headfort . . . . .	1 » »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	21			
Druestown . . . . .	1 6 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .				
Forc . . . . .	» 15 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .				
Packenham-Hall . . . . .	» 17 6	. . . . .	. . . . .	4 4	21			
De Mullengar à Tullspace . . . . .	1 » »	. . . . .	. . . . .	4 »	20			
Charleville . . . . .	» 16 »	. . . . .	. . . . .	5 »	20			
Shaen-Castle . . . . .	» 18 »	. . . . .	. . . . .	»				
D'Athy à Carlow . . . . .	» 15 6	. . . . .	. . . . .	2 »	21	21	31	
Kilhaine . . . . .	» 15 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .				
De Ross à Taghmon . . . . .	1 2 9	. . . . .	. . . . .	. . . . .				
Bargie et Forth . . . . .	» 11 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	25 $\frac{1}{2}$			
D'Wexford à Wells : . . . . .	» 17 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .				
D'Wells à Gowry . . . . .	» 17 6	. . . . .	. . . . .	. . . . .	22 $\frac{1}{2}$	31		
Courtown . . . . .	» 17 6	. . . . .	. . . . .	. . . . .	19	31		
Newtown, M. Kennedy . . . . .	2 » »	. . . . .	. . . . .	8 point du tout.		31		



R E N T E S.

NOMS DES LIEUX.	RENTE par acre par acre anglois.	RENTE par acre d'Irlande.	De combien les rentes ont haussé.	De combien les rentes ont baissé.	Pour quel nombre d'années de la rente se vend la terre.	De combien d'années sont les baux.	NOTES.
Newtown, montagnes . . . . .	l. s. d. » 8 »	s. d. . . . .	s. d. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Kilrue . . . . .	» 1 2 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Hampton . . . . .	» 1 5 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	20	. . . . .	
Cullen . . . . .	» 1 » »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Ravenstale . . . . .	» 7 » »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Market-Hill . . . . .	» 11 6 »	14 9	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Ardmagh . . . . .	» 10 »	15 13	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
D'Ardmagh à Newry . . . . .	» 10 »	13 13	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
— A Durgannon . . . . .	» 11 »	14 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
— A Lurgan . . . . .	» 10 »	15 13	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Malton . . . . .	» 13 6 »	17 4	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Down . . . . .	» 16 »	20 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
De Down à Belfast . . . . .	» 16 »	20 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Castle-Hill . . . . .	» 15 »	19 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Ards . . . . .	» 10 6 »	15 6	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Le Gale . . . . .	» 1 » »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
De Redemon à Saintfield . . . . .	» 10 6 »	15 6	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Belfast . . . . .	» 13 »	17 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
De Belfast à Antrim . . . . .	» 8 »	10 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Shanes Castles . . . . .	» 8 »	10 »	. . . . .	. . . . .	21	. . . . .	
Lesly-Hill . . . . .	» 12 »	15 »	5 »	. . . . .	21	31	

R E N T E S.

NOMS DES LIEUX.	RENTE par acre par acre anglais.	RENTE par acre d'Irlande.	De combien les rentes ont haussé.	De combien les rentes ont baissé.	Pour quel nombre d'années de la rente se vend la terre.	De combien d'années sont les baux.	NOTES.
Westport.	l. s. d. 8 »	s. d. »	»	s. d. 1 »	21 $\frac{3}{4}$	21 51	
Holy-Mount	» 15 6	» »	»	» »	21	»	
Moniva.	» 14 »	» »	»	» »	»	»	
Wood-Lawn	» 16 »	» »	»	» »	»	»	
Drumoland Corrales	» » »	» »	»	» »	»	»	
Limerick	» » »	» »	»	» »	»	»	
Ansgrave	» 15 »	» »	»	» »	»	»	
Orrey	» 10 »	» »	»	» »	20	»	
Ferroy	» 15 »	» »	»	» »	20	51	
Duhalloy	» 7 »	» »	»	» »	»	»	
Condons et Glangibbons.	» 15 »	» »	»	» »	»	»	
Barrymore	» 7 »	» »	»	» »	»	»	
Barrets.	» 4 »	» »	»	» »	»	»	
Trishery	» 4 s	» »	»	» »	»	»	
Kinlea.	» 14 »	» »	»	» »	»	»	
Kerrycurry	» 10 »	» »	»	» »	»	»	
Courcy	» 10 »	» »	»	» »	»	»	
Mallow.	» 10 »	» »	»	» »	»	51	
Castle-Martyr	» 12 »	» »	»	» »	»	»	
Imokilly	» 12 »	» »	»	» »	25	»	
Kilmatalon	» 8 »	» »	»	» »	»	»	





R E N T E S.

NOMS DES LIEUX.	RENTE par acre anglais.	RENTE par acre d'Irlande.	De combien les rentes ont haussé.	De combien les rentes ont baissé.	Pour quel nombre d'années de la rente se vend la terre.	De combien d'années sont les baux.	NOTES.
Coolmore . . . . .	l. s. d. » 14 »	s. d. 22 »	. . . . .	s. d. . . . .	. . . . .	. . . . .	(*) La première colonne de la rente est comptée sur la mesure de plantation de Cuningham ou d'Angleterre; et la seconde colonne réduit ces deux dernières mesures à celle de plantation. L'acre de Cuningham est réduit à l'acre de proportion de 7 à 9, et l'acre anglais de 5 à 8. Si cette proportion n'est pas parfaitement exacte, du moins elle approche beaucoup de l'exactitude.
Killarney . . . . .	» 8 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
De Castle-Island à Tralee.	» 1 7 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Malagaree . . . . .	» 14 6 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	17	. . . . .	
Tarbat . . . . .	» 14 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Adair . . . . .	» 1 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Castle-Oliver . . . . .	» 12 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
100,000 acres en Limerik.	» 10 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Ballycanvan . . . . .	» 2 6 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	20	. . . . .	
Furness . . . . .	» 1 2 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	19 $\frac{1}{2}$	. . . . .	
Gloster . . . . .	» 1 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Johnstown . . . . .	» 15 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Derry . . . . .	» 1 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Cullen . . . . .	» 15 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
Michelstown . . . . .	» 10 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	20	. . . . .	
» 2 6 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	20	. . . . .	
» 10 3 (*)	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	21	. . . . .	
Medium général . . . . .	» 16 6	. . . . .	. . . . .	. . . . .	21	. . . . .	



La table suivante contient les informations que j'ai reçues concernant le *medium* général des rentes de tous les comtés. Mais comme ces estimations ont été souvent diverses, je prends les moyens termes entr'elles.

COMTÉS.	NOTES diverses.	MEDIUM.	Réduction à la mesure de plantation.	Montant g.ral des rentes du Comté.
	<i>l. s. d.</i>	<i>l. s. d.</i>	<i>l. s. d.</i>	<i>l.</i>
Dublin . . . . .	. . . . .	1 11 6	1 11 6	194,959
Meath . . . . .	1 » »			
<i>Id.</i> . . . . .	1 5 »			
<i>Id.</i> . . . . .	» 18 6			
Westmeath . . . . .	. . . . .	1 1 2	1 1 2	345,524
Comté du roi . . . . .	» 13 »	» 7 »	» 7 »	87,480
<i>Id.</i> . . . . .	» 12 6			
Carlow . . . . .	. . . . .	» 12 9	» 12 9	164,161
Wexford . . . . .	. . . . .	» 15 »	» 15 »	87,675
Wicklow . . . . .	. . . . .	» 15 »	» 15 »	236,547
Louth . . . . .	. . . . .	» 15 »	» 15 »	189,307
Ardmagh . . . . .	» 8 »	1 1 »	1 1 »	116,739
<i>Id.</i> . . . . .	» 14 »			
Down . . . . .	. . . . .	» 11 »	» 14 »	119,434
Antrim . . . . .	» 5 6	» 10 »	» 12 10	221,154
<i>Id.</i> . . . . .	» 4 9			
Derry . . . . .	» 4 6	» 5 1 $\frac{1}{2}$	» 6 6	124,481
<i>Id.</i> . . . . .	» 4 »			
Donnegal . . . . .	» 1 »	» 4 3	» 5 6	69,164
<i>Id.</i> . . . . .	» 2 6			
Fernamagh . . . . .	. . . . .	» 1 6	» 1 6	47,260
Cavan . . . . .	» 6 »	» 8 5	» 8 5	94,603
<i>Id.</i> . . . . .	» 7 6			
Longford . . . . .	. . . . .	» 6 9	» 6 9	92,745
Leitrim . . . . .	» 4 »	» 10 »	» 10 »	67,350
<i>Id.</i> . . . . .	» 2 »			
<i>Id.</i> . . . . .	» 1 4			

COMTÉS.	NOTES diverses.	MEDIUM.	Réduction à la mesure de plantation.	Montant g. ral des rentes du Comté.
	<i>l. s. d.</i>	<i>l. s. d.</i>	<i>l. s. d.</i>	<i>l.</i>
Roscommon..	» 11 »	» 2 5	» 2 5	24,990
<i>Id.</i> . . . . .	» 10 »			
Sligo. . . . .	» 12 6	» 10 6	» 10 6	170,29 <sup>4</sup> / <sub>4</sub>
<i>Id.</i> . . . . .	» 12 10			
<i>Id.</i> . . . . .	» 10 10			
Mayo . . . . .	. . . . .	» 12 12	» 12 12	144,930
Galway . . . . .	. . . . .	» 8 »	» 8 »	289,856
Clare . . . . .	. . . . .	» 8 1	» 8 1	313,440
Corke . . . . .	. . . . .	» 5 »	» 5 »	107,046
<i>Id.</i> . . . . .	» 7 »			
<i>Id.</i> . . . . .	» 3 1			
<i>Id.</i> . . . . .	» 5 8			
<i>Id.</i> . . . . .	» 5 4			
<i>Id.</i> . . . . .	» 5 »			
Kerry . . . . .	» 2 »	» 5 2	» 5 2	256,010
<i>Id.</i> . . . . .	» 2 11			
<i>Id.</i> . . . . .	» 1 7			
<i>Id.</i> . . . . .	» 4 10			
Limerick. . . . .	1 » »	» 2 10	» 2 10	90,226
<i>Id.</i> . . . . .	1 » »			
<i>Id.</i> . . . . .	» 10 6			
Typperary. . . . .	» 16 3	» 16 10	» 16 10	315,893
<i>Id.</i> . . . . .	» 17 4			
<i>Id.</i> . . . . .	1 » »			
<i>Id.</i> . . . . .	» 12 6			
Waterford. . . . .	» 5 »	» 16 6	» 16 6	494,587
<i>Id.</i> . . . . .	» 6 10			
Kildare . . . . .	. . . . .	» 5 11	» 5 11	76,622
Tirone. . . . .	. . . . .	» 14 6	» 14 6	165,727
<i>Id.</i> . . . . .	» 4 »			
<i>Id.</i> . . . . .	» 7 »			
Kilkenny. . . . .	. . . . .	» 5 6	» 5 6	106,472
Monnaghan. . . . .	. . . . .	» 16 »	» 16 »	230,119
Comt. de la reine	. . . . .	» 11 »	» 11 »	93,549
	. . . . .	» 13 »	» 13 »	154,908
TOTAL. . . . .				5,293,312



J'ai reçu ces trois derniers articles depuis mon voyage fini.

Si onze millions quarante-deux mille six cent quarante-deux acres de plantation (*Voyez la table précédente, section I*) produisent la rente de 5,293,312 *l.*, c'est sur le pied de 9 *s.* 7 *d.* l'acre. Le tableau précédent des notes prises dans tous les cantons que j'ai parcourus, donne pour *medium* 16 *s.* 6 *d.*; d'où il y a lieu de conjecturer que la ligne de pays que j'ai suivie, étoit meilleure que la totalité des terres du royaume; autrement il faut supposer que les évaluations par comtés, sont au-dessous de la vérité. Si l'on pouvoit fixer avec certitude le montant général de la rente du royaume, on en trouveroit le total plutôt au-dessus qu'au-dessous de six millions. Il faut considérer que les rentes qui ont servi de base à ces calculs ne sont pas celles que paye le tenancier occupant; mais que c'est un *medium* général de toutes les locations. Le point qu'il seroit important de fixer avec exactitude, c'est la somme payée par le tenancier occupant, ce qui comprendroit conséquemment, non-seulement les rentes payées immédiatement aux propriétaires, mais encore le profit des tenanciers intermédiaires.

Mais comme l'Irlande, mesurée à la manière du docteur Grew, c'est-à-dire par acres carrés et non par milles géographiques, contient quinze millions cinq cent mille acres de plantation, on peut ainsi découvrir le véritable montant de la rente. Si onze millions d'acres donnent une rente

de 5,295,212 *l.*, quelle rente donneront 15,500,000 acres ? *Réponse*, 7,420,000 *l.*

A raison de la différence des monnoies et des mesures, 55 *s.* d'Irlande font juste 20 *s.* d'Angleterre. Si nous supposons donc que la rente générale de l'Irlande soit de 9 *s.* 7 *d.* par acre, ce sera 5 *s.* 6 *d.* d'Angleterre.

C'est une recherche curieuse que de comparer la rente de la terre dans les différentes contrées, et de remarquer les particularités diverses auxquelles la supériorité doit être attribuée. La rente générale de l'Angleterre a été fixée, avec assez d'exactitude, à 15 *s.* par acre (\*). C'est la rente de ce qui est occupé, tant par les fermiers que par les propriétaires eux-mêmes. Dans ce calcul, un huitième du territoire est laissé pour les grandes rivières, les lacs, les forêts royales [ les montagnes, landes et marais ont dû être compris dans le compte, puisqu'ils font partie des terres louées ]; mais il est évident que, si tout étoit compris, le taux général des rentes de l'Angleterre ne s'élèveroit pas au-dessus de 11 *s.* 6 *d.* par acre. La taxe des pauvres est aussi, en Angleterre, de 1 *s.* 10 *d.* et demi par livre sterling, ou d'un *s.* 2 *d.* et demi par acre. Les informations que j'ai reçues en Irlande, concernant le montant de la taxe levée par tout le royaume, pour droits de *presentments* [ ou d'accusation ], font monter les revenus de cette taxe à 140,000 *l.*, ce qui fait 5 *d.* par acre.

---

(\*) Dans mon *Voyage à l'Est de l'Angleterre*, art. intitulé : *Observations générales*. Y.



	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Rentes des propriétaires en Irlande . . . . .	»	9	7
Routes . . . . .	»	»	5
		<hr/>	<hr/>
	»	9	10
Rente générale d'Angleterre . . . . .	»	11	4
Taxes des pauvres . . . . .	»	1	2½
		<hr/>	<hr/>
	»	12	6½
'Acres et monnoie d'Irlande . . . . .	»	9	10
Ce qui fait en acres et en monnoie d'Angleterre. .	»	5	7

La rente d'Angleterre étant de 12 s. 6 d. et demi, la proportion entre la rente des terres de ce royaume et celle des terres d'Irlande, est à peu près comme de 5 à 11, ou, en d'autres mots, l'espace de terre qui se loue en Irlande 5 s., produiroit, à son propriétaire, en Angleterre, 11 s. par acre.

On voit par cette comparaison, combien la terre est plus chère en Angleterre qu'en Irlande. J'ai trouvé en ce dernier pays, tout le monde persuadé que les rentes y étoient à un taux beaucoup plus haut qu'en Angleterre; cette idée absurde ne provient que de la différence des mesures et des monnoies. La proportion exacte entre les rentes de ces deux pays, est comme de 20 à 35. D'après l'idée générale que je puis me faire du sol des deux royaumes, je pense que l'avantage est, et même de beaucoup, du côté de l'Irlande. Un des plus forts argumens en faveur de mon opinion, c'est qu'en Irlande les capitaux sont d'abord dans les mains des propriétaires, et ensuite des fermiers, ce qui n'est pas d'une médiocre importance. J'ai

beaucoup de raisons de croire que 5 livres sterling par acre anglois, ce qui monteroit à 125,000,000 L. dépensées sur la totalité des terres de l'Irlande, en bâtimens, clôtures, plantations d'arbres, dessèchemens, amélioreroient ce pays au point de le mettre de niveau, sous ces rapports, avec l'Angleterre. Je pense encore que, si l'on dépensoit pour ces objets 88 millions sur la somme ci-dessus énoncée, il faudroit que 25 millions [ ou 20 s. par acre ] allassent dans les mains des fermiers, pour monter leurs fermes en bétail, ce qui les mettroit en état de marcher de pair avec les fermiers d'Angleterre. Ce calcul n'est point aussi vague qu'il pourroit le paroître au premier aperçu. Il est aisé de faire dans les deux pays une estimation des frais, tant des améliorations que des fonds de ferme. Telle est l'explication de cette infériorité surprenante des rentes de l'Irlande. Le fermier anglois paye une rente pour sa terre, et la paye à raison de l'état dans lequel il la trouve ; il a pour lui non-seulement la fertilité naturelle du sol, mais encore tous les secours que lui offre la richesse nationale et tous les moyens artificiels de production qu'elle a déjà répandus sur cette terre ; mais le fermier irlandois ne trouve sur les champs qu'il loue, que ce que la bonté divine y a mis. Il n'a aucun secours à attendre ni de la richesse, ni de l'industrie des hommes.

Il est un autre point d'une égale importance : Quand une portion de terre se loue, le propriétaire ne peut se dispenser d'avoir égard aux moyens dont le fermier est pourvu pour la rendre produc-



tive. Si ce fermier n'a que la moitié du capital qu'il devroit avoir, comment seroit-il possible qu'il offrît une rente égale à celle que peuvent payer les fermiers d'un autre pays, dans la bourse desquels une infinité de causes ont dirigé depuis long-temps un filet abondant de richesse et de prospérité.

L'exposé de ces faits présente naturellement une réflexion, qui reviendra souvent dans le cours de ces écrits; c'est que le meilleur usage qu'on puisse faire, pour l'intérêt général, d'une portion de la richesse nationale, c'est de l'employer à l'amélioration des terres. C'est une vérité qui, je suis fâché de le dire, n'est point assez comprise en Angleterre, et il est aisé de voir que l'Irlande en souffre. Tandis que le commerce, les manufactures, les fonds nationaux, la banque, &c. absorbent chez nous des sommes incalculables, quoiqu'ils ne rapportent d'autre profit que de 5 à 10 pour cent, les terres de l'Irlande sont incultes, quoiqu'il y eût de 15 à 20 pour cent à gagner pour quiconque entreprendroit de les améliorer, sans parler d'une foule d'autres avantages qui doivent frapper le lecteur le plus superficiel. Quelqu'un a anciennement observé que la richesse de l'Irlande doit refluer toute sur l'Angleterre, et l'assertion est vraie, si on l'entend dans un autre sens que celui qu'on lui donne communément. 100 millions, employés sur le sol même de la Grande-Bretagne, ne lui produiront pas la dixième partie des avantages qui résulteroient pour elle de l'amélioration de l'Irlande. Plus on y réfléchira, et plus on sera convaincu, j'ose le croire, de cette vérité; et lorsqu'il ne restera plus de

traces de cette vieille et misérable jalousie, qui, grâces au bon sens du siècle, s'efface de jour en jour, nous serons pleinement convaincus que la prospérité de l'Irlande est si intimement liée à celle de l'Angleterre, que nous devons être aussi empressés de donner des secours à cette contrée, jusqu'à présent malheureuse, qu'elle peut être empressée de les recevoir, d'après la ferme conviction que tout ce que nous y sèmerons nous rapportera la plus abondante moisson.

SECTION IV.

*Produits.*

Je n'ai pas négligé d'observer quels étoient, dans tous les endroits que j'ai parcourus, les produits de la terre par acre. La table suivante présente les produits moyens de tout le royaume d'Irlande.

	BARILS.
Froment, barils par acre d'Irlande . . . . .	7 $\frac{1}{2}$
Orge . . . . .	11 $\frac{1}{2}$
Avoine . . . . .	11 $\frac{1}{2}$
Méteil . . . . .	14

Ces quantités sont, par acres anglais :

	quart.	bush.	pecks.
Froment . . . . .	2	2	2
Orge . . . . .	3	4	3
Avoine . . . . .	3	4	5
Méteil . . . . .	4	3	»



Les moyens termes de mon *Voyage à l'Est de l'Angleterre*, sont :

	quart.	bush.	pecks.
Froment . . . . .	3	»	»
Orge . . . . .	4	»	»
Avoine . . . . .	4	6	»

Ceux de mon *Voyage au Nord de l'Angleterre*, sont :

	quart.	bush.	pecks.
Froment . . . . .	5	»	»
Orge . . . . .	4	»	»
Avoine . . . . .	4	»	»

On voit que les produits de l'Irlande sont, au total, fort inférieurs à ceux de l'Angleterre; cependant ils le sont moins encore que je ne m'y serois attendu, vu l'extrême infériorité, non pas du sol, mais de la culture. Ce n'est point sur les produits que l'on peut fonder une comparaison de la valeur des deux contrées, puisqu'en Angleterre une petite récolte de froment, après des fèves, du trèfle, &c. est souvent plus productive qu'une grande récolte faite en Irlande après une jachère; et cette remarque est applicable à toutes les autres récoltes.

On entend mal en Irlande la partie du labourage. Dans les comtés qui produisent le plus de blé, tels que Louth, Kildare, Carlow et Kilkenny, dans ceux même où l'on rencontre quelquefois de fort belles récoltes de froment, on ne suit encore que cet ancien système, depuis long-temps réprouvé par les bons fermiers d'Angleterre, et qui consiste à semer du froment après une jachère et après le froment, autant de récoltes en blé de Mars que le

sol en peut porter. Dans les endroits où ils tirent meilleur parti de leur terre, ils ne font que deux récoltes d'orge ou d'avoine avant le retour de la jachère. Ce système est à peu près celui qu'on suit en Angleterre, et auquel les fermiers ne peuvent malheureusement renoncer, dans les champs communaux, et sans clôtures, savoir : 1. jachère, 2. froment; 5. avoine. La prime accordée pour l'apport des grains de l'intérieur du royaume à Dublin, a fait mettre beaucoup de terres en labour, mais elle n'a point introduit une autre méthode. Au lieu d'adopter l'usage des turneps, du trèfle, &c. les Irlandois sont restés attachés au système gothique de leurs aïeux. Voilà pourquoi l'Irlande, avec un sol beaucoup meilleur, acre pour acre, que celui d'Angleterre, est si inférieure en produits.

L'usage d'avoir du bétail de toute sorte de races, sans distinction, favorise la paresse du fermier : il n'est donc pas étonnant que la culture soit mauvaise. Le labourage est par-tout abandonné aux paysans ou à d'autres hommes qui, par l'extrême modicité de leur avoir, sont hors d'état de faire les dépenses nécessaires pour donner à la terre une culture propre à la rendre fertile. S'ils ne plantoient pas çà et là des pommes de terre, qui préparent nécessairement le sol pour la culture du blé, on en verroit encore la moitié moins. Tant que le labourage sera aussi négligé, faudra-t-il s'étonner s'il rapporte peu de profit? En toute entreprise le profit dépend des capitaux qu'on y emploie; comment retireroit-on du bénéfice de celle où les capitaux sont nuls? L'homme qui a de l'argent, l'emploie à l'éducation



des bestiaux, ce qui lui donne une surintendance aisée, en n'exigeant de lui ni activité, ni attention.

Le système du labourage, quoiqu'il se soit étendu en Irlande, s'y est très-peu perfectionné pendant ces quatorze dernières années. C'est ce que prouve clairement le registre des importations de la chambre des communes, dont j'ai tiré les notes suivantes. On y voit que l'importation de la graine de trèfle, qui auroit dû doubler et tripler, si le labourage eût pris de l'activité, n'a presque point augmenté.

*Importation de la graine de trèfle en Irlande.*

	<i>Quintaux.</i>
De 1764 à 1770, sept années l'une dans l'autre. . .	3349
De 1771 à 1777, sept années . . . . .	3927

S E C T I O N V.

*Du Fermage des terres.*

Anciennement, et même pendant une assez grande partie de ce siècle, les terres en Irlande ont eu peu de valeur. Voilà sans doute pourquoi les propriétaires-fermiers de ce pays sont devenus insoucians sur leurs intérêts et sur ceux de leurs enfans, au point d'accorder sans difficulté à leurs tenanciers des baux à perpétuité. Tel est peut-être aussi l'effet des troubles et des guerres civiles qui, pendant long-temps, ont tenu ce pays dans un état de dévastation. Quand un homme étoit obligé d'avoir un château ou une autre

place fortifiée , avec une famille qui lui servit de garnison pour la sûreté de sa vie et de ses propriétés parmi les protestans ; lorsqu'il ne pouvoit occuper de la terre qu'autant qu'il avoit les moyens de fournir tout à la fois aux frais de sa défense et à ceux de sa culture , on conçoit qu'un bail à terme , long ou court , n'étoit point un encouragement suffisant pour l'engager à former un établissement sur le théâtre même de cette guerre. On fut donc forcé de louer à perpétuité , des terres que l'on regardoit comme de peu de valeur , parce qu'elles étoient en friche. Cet usage, une fois établi, continua long-temps après que les motifs qui l'avoient primitivement fait adopter n'existoient plus , et dans quelques parties du royaume il n'est pas encore totalement aboli. Ces tenanciers , occupant , en vertu d'un bail à perpétuité , de vastes étendues de terres , qu'ils ont relouées à une multitude de sous-tenanciers , doivent être ici considérés comme propriétaires.

La distinction à laquelle nous devons nous attacher , est celle du tenancier *occupant* et du tenancier *non-occupant* , ou , en d'autres mots , du fermier réel et du fermier intermédiaire.

Permettre qu'un tenancier reloue des terres à son profit , est un usage qui ne peut , comme l'indique l'idée même de la chose , avoir lieu que dans les parties incultes et les plus éloignées d'un grand état. Il n'existe point dans les comtés bien cultivés de l'Angleterre ; mais on en trouve encore des traces aux extrémités. Il a été fort commun en Ecosse , et l'on m'a assuré qu'il a eu également



lieu en France. Il disparoît nécessairement , à mesure què la culture d'un pays s'améliore.

On agite vivement en Irlande la question de savoir si ce système présente , ou non , des avantages capables de déterminer les propriétaires à le continuer. Ceux qui le soutiennent , disent que les hommes pris dans la classe commune des paysans , sont des tenanciers peu sûrs , vu leur extrême pauvreté ; qu'un propriétaire ne peut jamais compter sur la ponctualité de ces hommes pour le paiement de leurs rentes ; qu'il devient donc nécessaire , pour quiconque possède une grande ferme et veut se débarrasser d'une foule de détails minutieux et serviles , de la louer à bon marché à quelque personne solvable , qui , par l'espoir du profit et d'une récompense , se charge de recueillir elle-même les rentes des occupans immédiats , et soit responsable de leur ponctualité. On prétend encore que ce fermier intermédiaire améliorera du moins une portion de la terre autour de sa résidence , au lieu que le paysan n'améliorera jamais rien. Si celui-ci , à force d'accumuler des fermes , devient à la fin fort riche , on peut faire le même argument en faveur du troisième tenancier intermédiaire , auquel il lui plaira d'abandonner une partie de son profit pour se débarrasser aussi des détails. Il peut ainsi s'établir une série de sous-tenanciers qui vivront tous sur la rente du fermier occupant , et dont l'existence sera justifiée par le même raisonnement. Je n'ai jamais entendu raisonner sur cette matière en Irlande , que d'après l'état actuel du pays. Si on leur parle  
de

de ces théories ingénieuses qui les amèneraient au point de songer moins à ce qui est qu'à ce qui doit être, c'est à quoi ils font peu d'attention.

Qu'un homme aisé, qui saura se faire payer régulièrement la rente des paysans, et payer de même la sienne, ne soit un tenancier beaucoup plus sûr, sous tous les rapports, qu'un pauvre paysan ou un petit fermier, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute. Si le propriétaire n'a en vue que d'assurer la rentrée de ses revenus, quels qu'ils soient, la question est incontestablement décidée. Mais n'y a-t-il pas quelques autres points qu'on doive considérer ? J'ai examiné attentivement dans tout le royaume chaque classe de tenanciers. Je vais donc tracer le portrait de ces hommes intermédiaires, d'après lequel on pourra les apprécier. Ils sont quelquefois résidans sur une partie de la terre ; mais le plus souvent ils ne résident point ; ils habitent la plupart, Dublin, Bath, Londres et les villes de l'intérieur de l'Irlande. Il ne faut qu'un moment pour apprécier les services de cette classe d'hommes. En quoi peut être nécessaire l'intervention d'un homme qui ne fait sur une terre autre chose que d'en attirer à lui une partie de la rente ? Quelquefois cependant ils résident, comme je l'ai dit, sur une partie de la terre qu'ils louent. On croiroit naturellement qu'ils devraient s'occuper de quelques améliorations ; c'est ce qui se voit fort rarement. J'ai vu, dans différentes parties du royaume, des fermes dont les baux, de trente, cinquante, soixante et même de soixante-



dix ans , étoient près d'expirer , et dans lesquelles on n'auroit pas pu distinguer le lieu de la résidence du principal tenancier des champs et de la chaumière du paysan. Je fus d'abord étonné , en faisant cette observation ; mais après l'avoir répétée , j'appris que ces hommes ont tous des meutes de chiens avec lesquelles ils dépensent leur temps et leur argent ; j'appris aussi , et le fait est notoire , qu'ils peuvent être placés au rang des plus hardis buveurs de l'Irlande. C'est une disposition dont ils ne peuvent guères se défendre , d'après l'état qu'ils tiennent dans la société. Tout le monde conviendra que la classe de ces petits *gentlemen* de campagne , presque entièrement composée de ces fermiers à *profits* , semble avoir accaparé à elle seule tout cet esprit d'ivrognerie qui naguère encore déshonorait le royaume d'Irlande.

C'est là , je crois , la raison pour laquelle ceux qui pourroient améliorer leurs fermes , sont si loin d'y travailler. Mais il y a des reproches plus graves à faire à ces fermiers.

Vivant sur les lieux , environnés de tous leurs sous-locataires , ils forment la classe de petits tyrans la plus oppressive qui jamais ait concouru à la misère de l'espèce humaine. Ils sous-afferment les terres aux petits habitans , sur de courts baux , et souvent sans leur donner de bail. Non contents de se faire payer les rentes jusqu'au dernier sou , ils les exigent avec dureté et avidité. Plusieurs ont voulu justifier , devant moi , l'usage où ils sont de prendre une partie de la rente en

nature, lorsque les sous-locataires sont embarrassés pour la payer. « Que fera, disoient-ils, un grand seigneur-propriétaire avec un misérable paysan qui, ne trouvant point à vendre une vache, quelques barils de blé, ou un tonneau de beurre, viendra lui apporter cinq guinées, au lieu de dix qu'il lui doit ? Nous pouvons, nous, le favoriser en prenant la denrée à un prix raisonnable, et attendre que le cours du marché devienne meilleur. Mylord peut-il faire cela ? » Raisonnement fort commun, et malheureusement très-peu propre à séduire quelqu'un qui connoît les gens habitués à spéculer sur les fermes en Irlande. Car, sur quoi est-il fondé ? Ne prouve-t-il pas que ces principaux locataires, en exigeant leur rente lorsque les sous-fermiers ne peuvent la payer, lui prennent sa denrée au moment où il ne peut la vendre à d'autres, et faut-il demander à quel prix ? N'est-ce pas à la discrétion du créancier. Le misérable débiteur est vexé, ruiné peut-être, précisément par la mesure que l'on prétend lui être avantageuse. Il peut sembler injuste d'accuser une classe d'hommes quelconque de manquer d'humanité. Mais je prie le lecteur de m'entendre. C'est la profession et non l'homme que j'accuse. Un système mal conçu place nombre de gens dont l'éducation et le rang comporteroient des sentimens généreux, dans une situation où ils ont, pour opprimer leurs semblables, mille occasions dont chacune leur offre quelque utilité personnelle. Je crains qu'il ne soit naturel à l'homme de faillir



dans de pareilles circonstances, et j'invite chacun à juger, d'après les autres professions de la vie, s'il peut être utile au débiteur de vendre sa marchandise à un créancier, au moment où sa dette est exigible.

La dépendance dans laquelle est le sous-fermier, du fermier principal, l'expose encore à d'autres inconvéniens. On exige de lui des prestations personnelles; on lui demande ses charrettes, ses chevaux, pour conduire de la tourbe, du foin, du grain, du gravier; de manière que ces pauvres paysans sont quelquefois obligés de laisser perdre leur tourbe ou leurs récoltes, pour travailler à celles de leurs maîtres. J'ai ouï dire, même, que ces gros fermiers assuroient fort sérieusement que, s'ils n'avoient pas de ces sous-fermiers, obligés de leur fournir des chevaux et des charrettes à moitié meilleur marché que le cours du pays, il leur seroit impossible de faire aucunes améliorations, se faisant ainsi un mérite de travaux qu'ils ne font pas, mais qu'ils arrachent à une foule de malheureux que livre à leur rapacité la cruauté des propriétaires.

Pour réduire la question à un fait positif, les fermiers intermédiaires ne s'occupent point d'amélioration. S'ils ne vivent pas sur le lieu, ils ne peuvent en faire: s'ils y vivent, ils n'en font point; mais ils oppriment les sous-fermiers, et leur laissent, pour y travailler, aussi peu de facultés, qu'eux-mêmes ont de bonne volonté. Le royaume entier est une preuve de cette vérité. Car, si de longs baux, donnés à bas prix; avoient quelque

tendance à améliorer les terres, l'Irlande seroit, depuis long-temps, cultivée comme un jardin. Reste à savoir si la garantie que donnent au propriétaire, ces fermiers principaux, compense suffisamment tant et de si graves inconvéniens.

A cet égard, il est bon d'observer que quoique le fermier principal offre, en général, plus de sûreté que les petits fermiers, il ne faut pas en conclure, comme souvent je l'ai vu faire, que celui-ci ne puisse, dans aucun cas, soutenir la comparaison. Il arrive souvent tout le contraire; et j'ai connu telle circonstance où le propriétaire, non payé de la rente, a saisi des sous-fermiers qui avoient payé le fermier principal. Si les bénéfices que fait celui-ci se consomment, comme cela n'est que trop fréquent, en vin et en chiens de chasse, la sûreté du propriétaire n'en est pas fort augmentée; et c'est ce qu'ont éprouvé plusieurs seigneurs d'Irlande. De très-grands propriétaires m'ont assuré que les petits locataires étoient les meilleures payes qu'il y eût sur leurs terres, et les *messieurs* fermiers principaux, sans comparaison, les plus mauvaises.

On voit, par les détails du Voyage, que dans une grande partie du royaume, les propriétaires éclairés ont renoncé à ce vicieux système, et qu'ils louent aujourd'hui leurs fermes aux pa sans mêmes qui les exploitent. Leur expérience a prouvé que la nécessité d'une garantie étoit purement idéale, leurs rentes étant aujourd'hui mieux payées qu'elles ne l'étoient jadis. En définitif, c'est le fonds de bétail du sous-fermier qui fait



la garantie du propriétaire. C'est là ce qu'à défaut de paiement, il fait vendre; et cette garantie est beaucoup plus sûre que le chapeau bordé, les pistolets et les chiens du bourgeois agioteur de fermes, dont, en pareil cas, il recevra plus probablement un cartel qu'une remise de fonds.

On a dit, en faveur des fermiers principaux, qu'ils contribueroient à diminuer le revenu des propriétaires absens; que le profit du fermier se dépensoit en Irlande, tandis que toute la rente, si elle étoit touchée par le propriétaire non résidant, se consommoit en Angleterre. Je conviens que ce dernier cas a des inconvéniens; mais ils ne sont nullement à comparer avec ceux que je viens de détailler. Il ne faut jamais oublier, qu'en fait de système de propriété rurale, le grand, l'important objet, c'est le produit. Le mode de location qui sera le plus favorable au fermier exploitant, sera toujours le plus avantageux à la société. Je crois avoir prouvé que le fermier intermédiaire opprime beaucoup plus le misérable paysan que le propriétaire. Le premier, ordinairement, ne donne point de baux, ou en donne de très-courts; l'autre les donne tels qu'ils conviennent au preneur. Ce seul point, dont il résulte que la personne la plus favorisée est, dans un cas, la plus inutile; tandis que dans l'autre c'est le véritable cultivateur, suffit pour décider la question : considérer la rente après qu'elle est payée, c'est prendre la chose sous un mauvais point de vue. Ce qui seul est digne d'attention, ce sont les moyens par

Iesquels la rente se paye, les produits augmentés, l'industrie encouragée ; et j'aimerois mieux que la totalité de cette rente se consommât au bout du monde, que de la voir dépenser, sur les lieux, par des gens qui l'arrachent au pauvre, en diminuant ces mêmes produits et en étouffant son industrie.

Si donc on observe qu'un fermier non résidant, ne peut rendre à la terre aucun service ; que le fermier principal ne fait pas plus d'améliorations que le pauvre paysan qu'il empêche d'en faire ; que le propriétaire ne trouve, le plus souvent, dans les intermédiaires aucune garantie, et qu'il éprouve dans son revenu une forte diminution, en échange d'espérances presque toujours illusoires ; si l'on pèse attentivement ces considérations, il y a lieu de croire que les propriétaires qui dans quelques parties du royaume sont encore asservis à cette ruineuse méthode, suivront l'exemple que leur donnent les propriétaires plus instruits ; qu'ils fermeront l'oreille aux mensonges qu'on leur débite ; qu'ils traiteront les contes qu'on leur fait sur la pauvreté des paysans, avec le mépris qu'ils méritent lorsqu'ils sortent de la bouche d'un agioteur de fermes ; que lorsque ces sangsues du pauvre viendront se vanter de leurs améliorations, ils prendront la peine d'ouvrir les yeux et de contempler les ruines qu'on décore de ce beau nom ; et qu'enfin, déterminés par l'intérêt de leur pays, par le leur et celui de leurs descendans, ils prendront le parti de ne jamais louer leurs fermes à d'autres qu'à des



cultivateurs qui les *exploitent par eux-mêmes* (6).

Après avoir considéré les fermiers principaux qu'il importe d'éloigner, je vais parler de la position des véritables cultivateurs. Il y a, à cet égard, en Irlande, une grande variété dans le nord où s'est étendue la fabrication des toiles; les exploitations sont si petites, que dix acres occupés par une seule personne passent pour une grande ferme. Cinq ou six semblent en faire une bonne; et toute l'agriculture du pays est tellement accessible aux fabriques, que ces gens ne méritent pas plus le nom de fermiers, que l'homme qui cultive

(6) Les abus contre lesquels s'élève Arthur Yong, ont été très-communs en France, dans le temps que le clergé jouissoit d'immenses possessions, et que des princes avoient en propriété des provinces presque entières. Il est certain qu'il n'y a rien de plus contraire à l'intérêt de la société en général, et à celui du propriétaire, que cette espèce d'agiotage sur les fermes. En effet, le simple fermier vend les productions du sol qu'il cultive dans son arrondissement; et comme il a journellement des ouvriers à payer, des frais d'entretien pour ses attelages, &c. il lui faut un comptant habituel, et pour l'avoir, il est obligé de vendre; d'ailleurs, borné à sa ferme, qu'il exploite lui-même, son produit n'est pas assez considérable pour qu'il garde ses denrées par des vues de spéculations intéressées. Le fermier principal, au contraire, est souvent un homme qui accapare les denrées, et n'ouvre ses greniers qu'à l'époque où la cherté favorise sa cupidité. Un tel homme gagne donc sur le propriétaire, sur le sous-fermier et sur le public à qui il vend plus cher. Si le propriétaire louoit immédiatement à celui qui cultive, il auroit une partie du profit fait par le fermier principal, et le cultivateur, moins chargé, seroit mieux en état de cultiver. Au surplus, il ne peut pas y avoir de meilleure caution que les produits de la terre qu'on afferme; on n'a pas cette sûreté avec un fermier qui sous-loue.

un carré de choux. Dans Limerick, Tipperary, Clare, Meath et Waterford, sont les plus grands fermiers-herbagers qu'il y ait peut-être au monde. Il y en a qui tiennent et exploitent des fermes dont ils payent jusqu'à 5000 et à 10,000 *l.* de rente. Ceux-là sont, par conséquent, des gens riches, et ce sont les seuls fermiers cultivateurs du royaume qui aient de grandes fortunes. Leurs moyens ne produisent pas d'aussi grands avantages qu'on pourroit le croire; en Angleterre, les riches herbagers qui ont quelques terres en labour, les exploitent ordinairement bien et s'occupent, d'ailleurs, d'autres améliorations, quoiqu'ils en fassent moins que les grands fermiers de terres labourables. Mais en Irlande, les herbagers sont aussi paresseux que les plus pauvres mendiants. Les riches terres de Limerick sont sous le rapport des haies, sous celui des fossés, des bâtimens, des mauvaises herbes, &c. en aussi mauvais état que les montagnes de Kerry. La main de l'homme y seconde si peu la fertilité de la nature, que très-peu d'endroits offrent au spectateur quelque intérêt: autant que je l'ai pu voir, cela provient de la paresse et de la dissipation qui sont si communes en Irlande. Ces herbagers sont disposés à s'occuper de leurs lins plus que de leur bétail. Ils vivent chèrement, et par la nature même de leur entreprise, pouvant vivre neuf mois de l'année sans rien faire, ils contractent une telle habitude d'oisiveté, que les travaux nécessaires aux moindres améliorations répugneroient à leur paresse.

Dans les parties cultivées de Louth, et de Meath,



dans Kildare, Kilkenny, Carlow, dans le comté de Quen et une partie de celui de King les habitans sont beaucoup plus industrieux. La culture des terres labourables exige naturellement une industrie plus active, une attention plus soutenue. Mais les fermes, dans toutes ces contrées, sont trop petites et les fermiers sont trop pauvres, pour que rien y mérite d'attirer les regards d'un voyageur Anglois. On y fait beaucoup de blés : j'y ai vu de belles récoltes de froment; mais comme on les obtient au prix d'une jachère, ainsi que dans les parties non encloses de l'Angleterre, elles ne présentent pas l'idée de bénéfice pour le cultivateur, ni d'avantage pour le public, que donneroient de moindres récoltes dans un assolement mieux entendu. Ces fermiers n'ont, en fait d'engrais que des procédés triviaux; leurs ustensiles sont misérables, leurs attelages foibles, leurs profits minces, et leur manière de vivre n'est guère au-dessus de celle des journaliers qu'ils emploient. Ce sont là les résultats nécessaires de la modicité de leurs capitaux : qui, même dans ces comtés labourables, ne montent pas ordinairement au tiers de ce qu'un fermier anglois mettroit dehors pour exploiter la même étendue de terre. Leurs baux sont ordinairement de trois vies pour ceux qui sont protestans, et de trente-un ans pour ceux qui sont catholiques.

Les fermiers dans les parties les moins défrichées, telles que Corke, Wicklow, Longford et tous les pays de montagne, sont généralement misérables. Leurs capitaux sont encore moindres

que ceux des fermiers dont je viens de parler ; et c'est parmi eux qu'on trouve principalement l'usage d'affermir de grandes fermes en société à plusieurs pauvres habitans qui s'en partagent l'exploitation. Ils payent leurs rentes au moyen d'un peu de beurre, de laine, de blé et de quelques veaux ou agneaux. Leur terres louées à de très-bas prix sont, à l'exception des montagnes et des marais, les moins bien cultivées qu'il y ait dans le royaume ; ils ont pourtant plus d'industrie que de capitaux ; et l'on pourroit, avec peu d'efforts, les amener à améliorer beaucoup leur culture. Il y a, je crois, dans ces contrées, plus de fermiers intermédiaires que dans aucune autre ; et c'est probablement pourquoi les terres y sont en si mauvais état. Dans les cantons de montagne, j'ai remarqué de plus grands efforts d'industrie que dans aucune autre partie de l'Irlande. Les petits habitans qui peuvent obtenir des baux de montagne font, pour les mettre en valeur, des travaux qui, quoique loin d'être complets ou suffisans, prouvent évidemment les grands effets que produiroit parmi eux le moindre encouragement qu'ils recevoient.

Dans le comté de King, ainsi que dans quelques autres parties, j'ai vu des portions de terre, trop petites pour être sous-louées, données à bail perpétuel, et très-bien plantées et cultivées par des hommes riches et industriels.

On peut juger combien la pauvreté est commune parmi les petits fermiers, par la manière dont, en général, ils se conduisent dans la location d'une



ferme. Ils ne craignent point d'en prendre une avec une très-petite somme. Quant aux travaux à la journée qui, en Angleterre, sont un objet si considérable, ils y pourvoient en donnant à de pauvres habitans de petites portions de terrain pour y cultiver leurs pommes de terre, et en nourrissant une ou deux vaches pour chacun d'eux. Pour diminuer, autant qu'ils le peuvent, la quantité de bétail qu'il leur faudroit acheter, ils prennent, si la nature du pays le permet, du bétail à tant par mois ou par saison, de toutes les personnes qui n'ont pas par elles-mêmes assez de pâturages, ou de tous les ouvriers qui n'ont point de terres. Ensuite ils louent quelque morceau de vieux pré à ces mêmes ouvriers, pour y cultiver des pommes de terre, ou, s'ils sont dans un comté où l'on cultive un peu de grain, ils font la même chose pour quelque coin de terre à blé. S'ils ont sur leur ferme quelque prairie, ils en vendent le foin sur pied. Par tous ces moyens, ils diminuent de beaucoup la somme qui leur seroit nécessaire, et en vivant eux-mêmes avec la plus grande parcimonie, en convertissant en argent jusqu'aux cochons de lait, aux œufs et à la volaille, ils viennent à bout de payer leur rente et de se trouver peu à peu dans une situation moins mal-aisée. Dans les fermes qui se prennent en société, il y a encore moins d'embarras, parce que l'un met sur la ferme un mouton, l'autre, une vache, le troisième, un cheval, le quatrième, donne sa charrette et les pommes de terre qu'il faut planter. le cinquième, quelques barils de blé et ainsi du

reste : tellement qu'entre eux tous ils montent passablement la ferme, et qu'elle se trouve abondamment pourvue de bras pour la cultiver.

Tout cela prouve qu'ils ont le talent de surmonter les difficultés par la patience et l'intelligence. Des voyageurs qui ne les voient qu'en passant, sont exposés à croire leur misère et leur pauvreté plus grandes qu'elles ne sont réellement. Peut-être ne suffit-il pas de considérer un fermier uniquement sous le rapport de la quantité de terre qu'il occupe. Il faudroit probablement, au lieu de l'étendue du terrain, mesurer celle du capital. Donnez à un Anglois, fermier de vingt acres, un capital aussi borné que celui dont peut disposer un fermier Irlandois de la même force, et je ne crains pas de dire qu'il sera beaucoup plus pauvre. Car, il lui sera absolument impossible d'exploiter sa ferme.

Je terminerai ce que j'ai à dire à cet égard, en indiquant en peu de mots la conduite qui, de la part des propriétaires, me paroîtroit devoir être la plus avantageuse aux pauvres fermiers du royaume ; et je le ferai d'autant plus volontiers, que je ne parle pas ici seulement comme un voyageur qui n'auroit fait que traverser le pays, mais comme un homme qui, dans une résidence de plus d'un an parmi plusieurs centaines de fermiers, a eu de fréquentes occasions d'observer leur position et leurs ressources.

Je dois dire d'abord, que la considération et l'influence d'un grand seigneur propriétaire, sont telles en Irlande, que, quelque système qu'il



adopte, bien ou mal conçu, il a pour l'introduire et le faire exécuter, plus de facilité qu'on ne peut se le figurer en Angleterre. Nous pouvons, en conséquence, le supposer susceptible de prendre un parti plus décidé que ne pourroit faire en ce pays-ci un homme placé dans la même position. Le premier objet sur lequel il doit prendre une résolution positive, pour ne jamais s'en départir, est de ne louer ses fermes qu'au cultivateur qui les fait valoir, et, pour éviter à cet égard toute tromperie, il ne doit jamais permettre à un paysan, berger, ou journalier, d'occuper plus de trois ou quatre acres sur une de ses fermes. Il ne doit jamais refuser à un petit cultivateur de quelques acres, d'être lui-même le fermier de la terre qu'il exploite, ni annexer de préférence ce petit terrain à une plus grande location. Ayant, par cette première mesure, délivré ces cultivateurs inférieurs de la tyrannie du fermier intermédiaire, il doit annoncer l'intention où il est d'exiger strictement le paiement exact et régulier de ses rentes, mais de ne demander aucune prestation de service personnel quelconque. Le moindre fermier devra avoir un bail, et toujours au moins de vingt-un ans, terme que je crois être celui qui lui est le plus avantageux. Il devra, quelle que soit sa bonté, assurer, d'une manière précise, la rentrée de ses rentes, et pour cela, je lui conseille, après un certain terme donné à la patience, d'évincer sans pitié et sans partialité ceux qui seront en retard. Ce parti au premier coup-d'œil semblera dur; mais l'objet est d'établir le système des locations directes

aux cultivateurs , et ce système croulera avant d'être assis, s'il repose sur l'indulgence du propriétaire à laisser arriérer ses fermages. Il n'a point de reproches à se faire ; car les paysans qui peuvent, avec mille peines de plus, payer plus cher un fermier principal, seront certainement en état de payer le propriétaire, lorsqu'ils n'auront plus tant de vexations à souffrir. A tout événement, qu'il persiste avec fermeté dans cette résolution, quand même elle devoit causer la ruine de quelques-uns. Qu'il songe que si sa sévérité en perd un, elle en sauve dix. Il sera témoin, sans doute, du malheur de deux ou trois; mais plusieurs, sous la verge d'un fermier principal, auroient pu être ruinés à son insçu. Cette conduite ferme et régulière aura nécessairement le bon effet d'animer tous les fermiers de sa terre, et de les engager à travailler de toutes leurs forces, pour pouvoir payer ponctuellement ; tandis que l'indulgence, montrée à quelques-uns, les disposeroit, tout au moins, à la tiédeur, dans l'espoir d'une commisération pareille. Un bien partiel seroit ainsi la cause d'un mal général. Bien entendu que de grands et inévitables malheurs, bien connus et prouvés, feroient, à cette règle, une exception nécessaire. Cette administration, sévère sous un rapport, seroit, de l'autre, accompagnée de tous les encouragemens qu'il seroit possible de donner aux fermiers qui montreroient la moindre disposition à améliorer leurs terres. On donneroit des prix, on adjuderoit des récompenses, on aplaniroit des difficultés, et l'on remarqueroit, avec l'attention la plus obli-



geante, ceux dont la conduite l'auroit mérité. Je désignerai, dans une autre partie de cet ouvrage, quels seroient les systèmes de culture qu'il seroit le plus avantageux d'adopter. Je me contente ici de remarquer que, pour toutes les nouveautés que voudroit établir un propriétaire, il devoit donner les semences *gratis*, et participer aux frais avec promesse de supporter toute la perte, s'il étoit bien prouvé qu'il en fût résulté une quelconque. Je suis convaincu, d'après plusieurs observations, que cette conduite manqueroit rarement de réussir. Le profit, pour le propriétaire, seroit considérable. Dans l'espace d'un bail, il mettroit ses fermiers en état de payer une forte rente, avec plus de facilité et de bénéfice pour eux-mêmes, qu'ils n'en payoient auparavant une très-médiocre.

Quelques grands propriétaires ont essayé, il y a vingt ans, d'établir à grands frais sur leurs terres, des habitans du Palatinat. J'ai vu quelques-unes de ces colonies, et pris à ce sujet des informations. Ce plan ne me paroît pas avoir eu un très-grand succès. On avoit construit des maisons exprès pour ces gens. On avoit assigné à chacun une portion de terre à une rente modique. On leur avoit même fourni du bétail, &c. Tous avoient du propriétaire même, des baux à vie. Rarement traite-t-on ainsi les pauvres Irlandois. Lorsqu'ils sont aussi favorisés, ils font bien d'autres efforts que tous ces Allemands, témoins les montagnards de sir William Osborn. Ces colons étrangers ont cependant introduit quelques bonnes méthodes d'agriculture. Mais elles ne sont jamais sorties de l'enceinte

Penceinte de leurs fermes. Le voisinage leur portoit trop d'envie pour prendre exemple d'eux. Cette foiblesse est dans la nature. Que l'on encourage quelques pauvres gens du pays, et si leurs travaux prospèrent, les autres n'auront point de répugnance à les imiter. Je suis convaincu qu'aucun pays, dans quelque état qu'il soit, ne peut être amélioré par des colonies d'étrangers. Tout étranger qui, directeur d'une grande amélioration, demande, pour exécuter ses plans, des gens de son propre pays, montre un esprit borné et peu de connoissance du cœur humain. S'il a du talent, il trouvera des ouvriers par-tout où il trouvera des hommes, et saura faire servir les gens du pays à leur propre bonheur. Tout ce qu'il fera alors, aura de la consistance et de la durée. Mais si cela est exécuté par des mains étrangères, cela n'aura que la vie précaire d'une plante exotique qui fleurit pendant quelques instans, de manière à amuser la curiosité, mais qui n'est d'aucune utilité pour le pays où elle végète. Au reste, je borne cette observation à l'agriculture; car je connois, ainsi que tout le monde, plusieurs exemples de manufactures établies et rendues florissantes par des étrangers.

## S E C T I O N V I.

*Des pauvres Ouvriers.*

Les classes inférieures de la société sont, pour la richesse nationale, d'une si grande importance, qu'un voyageur ne peut donner trop d'attention à



geante, ceux dont la conduite l'auroit mérité. Je désignerai, dans une autre partie de cet ouvrage, quels seroient les systèmes de culture qu'il seroit le plus avantageux d'adopter. Je me contente ici de remarquer que, pour toutes les nouveautés que voudroit établir un propriétaire, il devoit donner les semences *gratis*, et participer aux frais avec promesse de supporter toute la perte, s'il étoit bien prouvé qu'il en fût résulté une quelconque. Je suis convaincu, d'après plusieurs observations, que cette conduite manqueroit rarement de réussir. Le profit, pour le propriétaire, seroit considérable. Dans l'espace d'un bail, il mettroit ses fermiers en état de payer une forte rente, avec plus de facilité et de bénéfice pour eux-mêmes, qu'ils n'en payoient auparavant une très-médiocre.

Quelques grands propriétaires ont essayé, il y a vingt ans, d'établir à grands frais sur leurs terres, des habitans du Palatinat. J'ai vu quelques-unes de ces colonies, et pris à ce sujet des informations. Ce plan ne me paroît pas avoir eu un très-grand succès. On avoit construit des maisons exprès pour ces gens. On avoit assigné à chacun une portion de terre à une rente modique. On leur avoit même fourni du bétail, &c. Tous avoient du propriétaire même, des baux à vie. Rarement traite-t-on ainsi les pauvres Irlandois. Lorsqu'ils sont aussi favorisés, ils font bien d'autres efforts que tous ces Allemands, témoins les montagnards de sir William Osborn. Ces colons étrangers ont cependant introduit quelques bonnes méthodes d'agriculture. Mais elles ne sont jamais sorties de l'enceinte

l'enceinte de leurs fermes. Le voisinage leur portoit trop d'envie pour prendre exemple d'eux. Cette foiblesse est dans la nature. Que l'on encourage quelques pauvres gens du pays, et si leurs travaux prospèrent, les autres n'auront point de répugnance à les imiter. Je suis convaincu qu'aucun pays, dans quelque état qu'il soit, ne peut être amélioré par des colonies d'étrangers. Tout étranger qui, directeur d'une grande amélioration, demande, pour exécuter ses plans, des gens de son propre pays, montre un esprit borné et peu de connoissance du cœur humain. S'il a du talent, il trouvera des ouvriers par-tout où il trouvera des hommes, et saura faire servir les gens du pays à leur propre bonheur. Tout ce qu'il fera alors, aura de la consistance et de la durée. Mais si cela est exécuté par des mains étrangères, cela n'aura que la vie précaire d'une plante exotique qui fleurit pendant quelques instans, de manière à amuser la curiosité, mais qui n'est d'aucune utilité pour le pays où elle végète. Au reste, je borne cette observation à l'agriculture; car je connois, ainsi que tout le monde, plusieurs exemples de manufactures établies et rendues florissantes par des étrangers.

## SECTION VI.

*Des pauvres Ouvriers.*

Les classes inférieures de la société sont, pour la richesse nationale, d'une si grande importance, qu'un voyageur ne peut donner trop d'attention à



tout ce qui les concerne. C'est sur leur bien-être que repose, comme sur sa base, la prospérité publique. Ce sont elles qui nourrissent, vêtissent et défendent tous les autres rangs de la société. La félicité publique dépend de la possibilité où sont les pauvres de remplir, sans oppression, ces diverses fonctions. Leur aisance est la mesure de la richesse des nations, comme leur misère est l'annonce infaillible de la ruine des peuples. Convaincu que ne pas observer quels sont, en différens pays, leur état, leur situation, c'est négliger un des premiers élémens de la science politique, j'ai pris à cet égard, dans toutes les occasions, les informations les plus exactes qu'il m'a été possible de me procurer. Nous sommes naturellement peu frappés de ce que nous voyons tous les jours et à tout moment. De là, peut-être, cette inattention étrange de tant de gens pour la nourriture, le vêtement et la prospérité des pauvres qui vivent autour d'eux. J'ai fait, à ce sujet, à bien des gentilshommes de campagne, plusieurs questions, dont je n'eusse pu obtenir la solution, sans consulter la cabane voisine, précaution d'autant plus nécessaire, que j'ai remarqué souvent que ces messieurs avoient, en Irlande comme en Angleterre, la manie des systèmes. Selon les uns, les pauvres meurent tous de faim; selon les autres, ils sont dans une situation très-supportable; tandis qu'un troisième parti, qui voit de mauvais œil l'administration du gouvernement anglois, prend plaisir à citer les haillons et la misère des pauvres, comme des preuves de la tyrannie que supporte l'Irlande. Lorsque la vérité court tant

de risques d'être déguisée, un voyageur doit être très-circonspect à croire, et très-attentif à examiner.

	L.	s.	d.
D'après mes notes, le prix moyen d'une cabane			
et d'un jardin est de . . . . .	1	13	10
Pour la pâture d'une vache. . . . .	1	11	3

On voit, par les mêmes notes, qu'il n'y a point d'étendue déterminée pour la grandeur d'un *jardin* à pommes de terre. Il est ordinairement d'un acre, mais quelquefois d'un demi-acre, et quelquefois d'un acre et demi. Suivant que le terrain est bon ou mauvais, l'espace que l'on estime nécessaire, s'appelle un *jardin*. La pâture d'une vache ne signifie que sa nourriture en vert. Le locataire achète, ou se procure le foin pour la nourrir l'hiver. Quant au nombre de vaches, il paroît que la plupart en ont une ou plus.

Mais il importe ici d'expliquer le système dans lequel se fait, en Irlande, le travail des journaliers. Il ressemble beaucoup à celui qu'on a suivi en Ecosse jusqu'à ces derniers temps, et qui probablement étoit celui de toute l'Europe, avant que le commerce et les arts en eussent changé la face. S'il y a sur une ferme des *cabanes*, elles sont la résidence des pauvres (\*). S'il n'y en a point, le fer-

---

(\*) L'Anglois exprime par le seul mot *cottar*, dérivé de *cottage* (chaumière), les paysans non-fermiers qui travaillent à la journée pour les fermiers ou autres. On les connoît en France sous le nom de *journaliers*, et dans quelques endroits, sous celui de *chambriers*, qui répond assez au mot *cottars*, à cela près qu'en Angleterre, une famille, quelque pauvre qu'elle soit, occupe presque toujours une maison entière. T.



mier indique le terrain qu'il destine aux *jardins à pommes de terre*, et les ouvriers auxquels il loue la terre, construisent leurs cabanes dans ces emplacements. Dans quelques endroits, c'est le fermier qui bâtit : dans d'autres, il ne fait qu'aider le locataire, en lui fournissant la toiture, &c. On convient, alors verbalement, que le locataire payera tant pour son jardin à pommes de terre, et qu'on lui nourrira, au prix du pays, une ou deux vaches qu'il se procure à ses frais. Il travaille alors pour le fermier au prix arrêté dans le pays, qui est ordinairement de six pences et demi par jour. Chacun a une *taille* sur laquelle on fait une coche par chaque jour d'ouvrage. On compte, au bout de l'an, ou au bout de six mois, et l'on paye la balance. L'ouvrier travaille à ses pommes de terre quand elles en ont besoin.

Les taux d'une *l. 13 s. 10 d.* et 1 *l. 11 s. 3 d.* faisant ensemble 3 *l. 5 s. 1 d.* pour le lait et les pommes de terre du journalier, paroissent fort raisonnables. Si on lui nourrit deux vaches, le tout ne monte qu'à 4 *l. 16 s. 4 d.*, ce qui prouve que, du moins, sous ce rapport, un ouvrier n'est pas opprimé au point de pouvoir jamais mourir de faim. Dans quelques cas particuliers, des fermiers fort avares exigent des ouvriers une trop forte rente pour leurs jardins, et quoique le prix auquel on nourrit leurs vaches, ne paroisse pas très-élevé, on peut les nourrir de telle manière qu'il soit beaucoup trop cher. J'ai lieu de croire, d'après ce que j'ai vu, que ces exemples ne sont pas rares.

	Frais par acre.	Produit. Barils.	Prix par baril.	Valeur du produit.	Prix auquel revient le baril à celui qui l'a récolté.	Rente du terrain.
Prix moyen par acre d'Irl.	<i>l. s. d.</i> 10 4 9	82	<i>s. d.</i> 4 9	<i>l. s. d.</i> 16 12 6	<i>s. d.</i> 2 7 $\frac{1}{2}$	<i>l. s. d.</i> 5 10 2
Prix moyen par acre d'Angleterre.	6 7 6	52	4 9	10 7 2	2 7 $\frac{1}{2}$	3 8 6

Ces tableaux aideront le lecteur à se former une idée juste de ce qu'il en coûte aux pauvres d'Irlande pour se nourrir. La première colonne indique la dépense totale que coûte un acre de pommes de terre. La troisième comprend le prix auquel les pommes de terre s'achètent et se vendent, soit pour planter, soit pour consommer. La cinquième indique le prix auquel elles reviennent à ceux qui les ont cultivées par eux-mêmes. La dernière demande une explication particulière pour les personnes qui n'ont jamais été dans le pays. Il y a un grand nombre de cabanes, ordinairement placées le long des routes, ou dans le fossé même, qui n'ont point de *jardin* à pommes de terre. L'Irlande étant exempte de la funeste législation qui régit, en Angleterre, les intérêts des pauvres, les habitans changent d'habitation à leur gré, et s'établissent où il leur plaît. Une famille errante se fixe derrière un revers de fossé, et avec quelques branches, du jonc, de la fougère, &c., se fait un gîte à peu près semblable à un de nos toits à porcs. Ces gens



se nourrissent comme ils peuvent, moitié en travaillant, moitié en mendiant ou en volant. Si dans le voisinage on a besoin de bras, ou qu'on ne prenne pas garde à cette famille, le gîte devient une cabane. Dans mes courses à cheval autour de Mitchelstown, je voyois un jour des parties de route où il n'y avoit pas la moindre apparence d'habitation, et le lendemain matin, j'y trouvois un gîte qu'habitoient un homme, une femme, six ou huit enfans, et un cochon. Ces gens ne sont pas, comme les journaliers, domiciliés [ cottars ], entretenus par quelqu'un qui les occupe habituellement. On fait travailler ceux-ci dans le temps des grands travaux. On les prend au jour ou à la semaine, et on les paye en argent. Ils n'ont, par conséquent, point de jardin à pommes de terre, et sont obligés de louer chaque année de quelque fermier du voisinage, un coin de terre, pour leur en tenir lieu. La dernière colonne du tableau indique le prix par acre auquel on le leur fait payer. Les cabanes des petites villes sont dans le même cas.

Je regarde 5 *l.* 10 *s.* 2 *d.* donnés pour obtenir la liberté de cultiver une plante aussi avantageuse au sol que les pommes de terre, comme un prix extravagant, et qui n'est point en proportion avec les autres particularités relatives aux pauvres. Celui de 2 *s.* 7 *d.* et demi par baril, qui pèse en général vingt stones, équivaut à peu près à huit pences le bushel de soixante-dix livres, et n'est pas très-élevé. Cependant il pourroit être beaucoup plus bas, si les cultivateurs de pommes de terre vouloient abandonner leur mauvaise

méthode et adopter celle de la charrue. Car le produit moyen de trois cent vingt-huit bushels ou quatre-vingt-deux barils par acre, comparé aux récoltes de cette racine que l'on fait en Angleterre, est vraiment misérable; et cependant, pour obtenir ce mesquin résultat, on sacrifie beaucoup de vieux herbages, et on emploie les dix-neuf vingtièmes des fumiers du royaume. Il est donc à souhaiter qu'il se fasse, à cet égard, un changement total.

Quant au système des journaliers attachés à la ferme, par-tout où il a lieu, on peut remarquer que la récompense du travail est le moyen de *subsister*. En Angleterre, ce moyen se donne en argent; en Irlande, on le fournit en terre ou en denrées. Dans le premier de ces pays, l'usage de payer le salaire des pauvres, de toute autre manière qu'en argent, a été trouvé si oppressif, que diverses lois ont été faites pour le défendre. Doit-on en juger de même en Irlande? C'est une question susceptible de plusieurs considérations. Je dois remarquer d'abord, que le mode de paiement prohibé en Angleterre, n'est pas tout à fait le même que celui qui est admis en Irlande, quoique l'un et l'autre soient fondés sur les mêmes principes. En Angleterre, il est question du paiement des ouvriers des manufactures en denrées, comme pain, chandelles, savon, &c. En Irlande, il s'agit d'une quantité de terre donnée à un journalier laboureur pour se nourrir pendant une année. Le premier de ces usages, comme chacun peut en juger, est beaucoup plus sujet que l'autre



aux abus , parce qu'il comporte des comptes plus compliqués. La grande question est de savoir s'il est plus avantageux pour le pauvre lui-même , de recevoir son salaire en terre qui lui fournit du lait et des pommes de terre , que de le toucher en argent , en supposant , en ce dernier cas , qu'il sera payé exactement et de bonne foi : c'est-là ce qu'il s'agit de discuter.

D'un côté , l'ouvrier irlandais , dans la circonstance même qui lui donne le plus d'apparence de bien-être , la possession du bétail , est soumis à des chances d'autant plus fâcheuses qu'il est plus pauvre. Nous savons , d'après l'expérience des communes d'Angleterre , que le bétail mal nourri est loin d'être , à son maître , aussi utile qu'il le paroît au premier coup-d'œil. Il survient , d'ailleurs , des accidens auxquels le pauvre n'a aucun moyen de remédier , et qui laissent un homme beaucoup plus embarrassé que celui qui , étant payé en argent , n'est pas sujet à de pareils événemens. D'un autre côté , il semble y avoir un très-grand avantage pour le pauvre , à être payé en terre , en ce qu'il a en abondance les deux articles nécessaires au soutien de sa famille , le lait et les pommes de terre. Généralement parlant , les pauvres , en Irlande , ont à manger autant de pommes de terre qu'ils en peuvent consommer , et ils ont du lait la plus grande partie de l'année. Ce sur quoi j'insiste ici , c'est que l'ouvrier reçoit son salaire , non pas , il est vrai , en argent , mais en vivres , non-seulement pour lui , mais pour sa femme et pour ses enfans. Un Irlandais aime

autant le wiski qu'un Anglois aime la bière forte ; mais il ne peut pas aller le samedi soir , au cabaret, boire , en une heure , l'argent qui devoit nourrir sa famille pendant une semaine , comme cela n'arrive que trop souvent en Angleterre. On peut dire , sans doute , que nous ne devons pas reprocher à un mode de payement l'abus qu'on peut en faire ; cela est vrai. Mais nous pouvons blâmer celui qui porte , dans sa nature , le principe de l'abus. Que la vache d'un Irlandois puisse être mal nourrie , soit : mais , toute mal nourrie qu'elle est , elle vaut mieux pour lui qu'il ne vaut pour l'Anglois de n'en point avoir. Les enfans qui habitent la cabane d'Irlande , sont nourris de lait qui , dans la plus petite quantité qu'il puisse être , est bien préférable à la bière ou au mauvais thé qui font le breuvage des enfans du pauvre Anglois. Car nulle part , en Angleterre , on n'achète du lait que dans les villes. De plus ; dans un pays où le pain , la viande et le fromage font la nourriture habituelle , on les consomme avec économie ; on les enferme en quelque endroit où les enfans , entre leurs repas , ne peuvent atteindre. Il n'en est pas ainsi des pommes de terre. Comme elles sont très-abondantes , les enfans les prennent eux-mêmes ; rarement les aperçoit-on autour des cabanes , sans les en voir manger. C'est leur occupation , tant que dure la journée. D'ailleurs , la récolte de pommes de terre et le lait de la vache sont plus réguliers en Irlande , que n'est , en Angleterre , le prix auquel le pauvre achète sa nourriture. En ce dernier pays , les plaintes de-



viennent quelquefois des tumultes, lorsque le prix des denrées monte trop haut. En Irlande, les pauvres ne s'occupent point du prix des denrées. Ils ne comptent point sur tel ou tel prix, mais sur la récolte d'un végétal très-régulier dans ses produits. Que l'ouvrier anglois tombe malade, il est obligé d'avoir recours à ses économies; et celles-ci sont nécessairement nulles parmi les neuf-dixièmes des pauvres d'un pays où la loi leur promet les secours de la paroisse. Lequel donc est le plus heureux, de l'Anglois qui est soutenu par la paroisse, ou de l'Irlandois qui n'a besoin que de sa vache et de son champ de pommes de terre?

L'argent a, je l'avoue, plusieurs avantages. Mais ils dépendent presque tous de la prudence avec laquelle en use celui qui le reçoit. Il faut connoître bien peu le cœur humain pour supposer que le pauvre, qui le samedi soir reçoit sept à huit shellings, n'est pas exposé aux mêmes tentations que le riche qui en reçoit cent ou mille fois plus. Le cabaret, le jeu de quilles, le marchand d'eau-de-vie sont pour lui ce que sont pour l'autre le bal masqué, le Ranelagh ou l'Opéra. Examinez l'état dans lequel sont les pauvres en Angleterre, et vous verrez si les faits ne sont pas ici d'accord avec la théorie. Ne voyons-nous pas nombre de leurs familles sans pain, sans vêtemens, parce que leurs salaires se consomment en bière, en eau-de-vie, en thé et en sucre. Un laboureur irlandois ne court pas le même danger. Il ne peut, ni employer ses pommes de terre à

boire du whisky, ni consommer en bière le lait de sa vache.

Après tout, l'usage respectif des deux pays est conforme à leur situation réciproque. Lorsque de grandes richesses, provenant de mille branches d'industrie, ont introduit une rapide circulation, et beaucoup de ce qu'on appelle luxe, il est difficile de conserver long-temps la méthode simple de payer le travail par la terre. Il ne s'ensuit pas que les pauvres en soient plus heureux : mais des avantages d'un autre genre compensent les maux de cette position ; le plus grand, peut-être, est l'emploi qu'y trouvent les femmes et les enfans. Dans un pareil pays, il y a aussi, à tous les coins, des marchands boutiquiers chez lesquels le pauvre, avec l'argent qu'il reçoit pour son salaire, peut se procurer sans peine tout ce dont il a besoin. En Irlande, il n'y a ni l'une, ni l'autre de ces ressources. Là, l'ouvrier, avec son argent à la main, ne trouvera rien à acheter que du whisky.

J'ai entamé cette discussion, pour montrer aux habitans de l'Irlande, que le genre de salaire des pauvres qui est usité chez eux, est conforme au degré de civilisation de ce pays. Bonne ou mauvaise, meilleure ou pire que celle d'Angleterre, cette méthode continuera nécessairement jusqu'à ce qu'une grande augmentation de la richesse nationale ait introduit une circulation plus étendue. L'Irlande alors adoptera la méthode d'Angleterre avec ses avantages et ses inconvéniens.



Le lait et les pommes de terre dont se nourrit le peuple en Irlande, ont été souvent cités comme prouvant la pauvreté du pays ; c'est là, je crois, une opinion embrassée avec plus de légèreté que de réflexion. J'ai entendu citer ces alimens comme peu sains et comme n'étant pas assez nourrissans pour mettre ceux qui en usent, en état de supporter un fort travail. Mais il me paroît bizarre qu'on avance cette proposition dans un pays où les gens du peuple sont, pour la plupart construits en athlètes, doués d'une force rare, et aussi en état de supporter un fort travail que ceux d'aucune nation qu'il y ait sur la terre. La paresse que l'on remarque parmi quelques-uns d'eux, lorsqu'ils travaillent pour leurs oppresseurs, forme un contraste frappant avec la vigueur et l'activité qu'ils déploient, lorsqu'ils doivent recueillir eux-mêmes le produit de leur travail. Dans quel pays trouvera-t-on une plus forte preuve d'industrie, que la chaux que vont chercher, à trente milles de chez eux, de misérables montagnards, pour la transporter, à dos de cheval, au pied de leurs montagnes, et de là sur leurs épaules jusqu'au sommet ? Quand je vois, dans un pays gémissant sous l'oppression politique, des habitans vigoureux et fortement constitués, lorsque je vois dans leurs cabanes, des essaims d'enfans, quand je vois des hommes forts et de superbes femmes, j'ai peine à croire que leurs alimens habituels soient une nourriture mal-saine.

Je dois avouer pourtant , que , tout convaincu que je suis par la raison et l'observation de la vérité de ce que je dis , j'ai remarqué dans plusieurs un tel excès de paresse , même lorsqu'ils travailloient pour leur compte , et une telle apparence de foiblesse , lorsqu'ils sembloient prendre le plus de cœur à l'ouvrage , que j'ai douté de la bonté de leur nourriture. Mais ici s'élèvent de nouvelles considérations : quelque substanciels que fussent leurs alimens , il pourroit se faire qu'une longue habitude d'inactivité eût donné une apparence de langueur à leurs travaux , comparés avec ceux d'hommes plus industrieux. Quoique je n'aye pas resté assez long-temps en Irlande , pour pouvoir décider ce point , j'ai employé , pendant plusieurs mois , depuis vingt jusqu'à cinquante hommes , et soit qu'ils travaillassent à la tâche ou à la journée , je les ai trouvés si lents , si paresseux , que je suis convaincu que 1 s. 6 d. , ou même 2 s. par jour , en Suffolk ou en Hertfordshire , sont beaucoup moins chers que six pences et demi à Mitchelstown. Il ne seroit pas juste de juger de toute l'Irlande par ce canton , qui est singulièrement en arrière de toute espèce d'industrie. Mais je crains que l'observation ne soit juste à quelques degrés de moins pour tout le royaume. Est-ce l'habitant , est-ce la nourriture que nous devons en accuser ? En admettant qu'il fallût l'attribuer à leurs alimens , cela ne prouveroit pas précisément contre les pommes de terre , à moins qu'on n'en eût essayé l'usage combiné avec celui d'une bonne bière nourrissante , au lieu de ce détestable breuvage de



wisky. Lorsqu'on les excite, ces ouvriers, où qu'ils veulent s'animer eux-mêmes au travail, c'est toujours par le moyen du wiski; et quoique cette liqueur opère visiblement sur leur langue, qu'elle tient dans un babil perpétuel, elle a, peut-être, peu de cette vertu substancielle qu'on trouve dans le porter ou dans la bière forte, et probablement elle est aussi pernicieuse que l'autre est utile. Une circonstance que je dois rapporter à l'appui de ceci, c'est que j'ai vu, dans le Hertfordshire, des moissonneurs irlandois travailler avec autant de vigueur que nos meilleurs ouvriers. Ils vivoient de pommes de terre qu'ils faisoient venir de Londres; mais ils ne buvoient que de la bière. Si le corps des Irlandois est foible, je l'attribue au wiski et non aux pommes de terre; mais je ne sais encore si leur peu de capacité dans le travail, provient de foiblesse ou d'une paresse habituelle. Un de mes amis en Surrey, a toujours refusé de se servir d'Irlandois, disant que s'il en employoit, son régisseur n'auroit plus le temps de faire autre chose que d'appaier leurs querelles.

Mais il y a, relativement aux pommes de terre, une circonstance qui doit toujours recommander cet aliment. Ils en ont à suffisance plus certainement que n'en laissent à sa famille toutes les superfluités dont use un Anglois. Qu'on examine avec attention la recette et la dépense d'un ménage pauvre en Angleterre, et l'on trouvera que le thé, le sucre et les liqueurs fortes sont achetés aux dépens des estomacs qui restent vides. Je n'assurerois pas que les pommes de terre fussent

une meilleure nourriture que du pain et du fromage ; mais je ne doute aucunement qu'une portion entière de l'un de ces alimens, ne vaille mieux qu'une demi-portion de l'autre. Encore moins douté-je que le lait que boit un Irlandois, ne soit incomparablement meilleur que la petite bière, le genièvre et le thé d'un Anglois, et cela, même pour les adultes ; à plus forte raison pour les enfans. Le lait est véritablement ce qui les nourrit, c'est leur santé, c'est leur vie.

Si quelqu'un doutoit de l'abondance qui règne à la table d'un pauvre ouvrier en Irlande, comparativement à celle d'un pauvre Anglois, qu'il examine leurs repas. L'économie avec laquelle nos ouvriers mangent leur pain et leur fromage est assez connue. Voyez chez un Irlandois la gamelle de pommes de terre placée sur le carreau ; toute la famille est accroupie autour, et chacun en mange des quantités presque incroyables. Le mendiant qui passe est admis à en prendre sa part, et le cochon a la sienne pêle-mêle avec la femme, les coqs, les poules, les dindons, les oies, le chien, le chat, et peut-être aussi la vache ; tout cela mange au même plat. Quiconque a vu ces repas, aura pu juger de l'abondance, et j'ose dire de la gaîté qui y règne.

Importe-t-il à la masse du peuple d'un pays, de subsister de l'espèce d'alimens qui se recueille en plus grande quantité sur un terrain donné ? Il suffit de poser cette question pour la résoudre. C'est certainement un objet de la plus grande importance. Or, quelle comparaison à faire à cet



égard, entre les pommes de terre et le pain et le fromage ?

Les notes du Voyage nous mettront à même d'en juger.

N<sup>o</sup>. 1. A Shaen-Castle, comté de Queen, un baril de pommes de terre suffit à six personnes pendant une semaine.

N<sup>o</sup>. 2. A Shaen-Castle, comté d'Antrim, six personnes mangent, par semaine, trois bushels de pommes de terre et vingt livres de gruau d'avoine. Ce dernier article équivaut à un bushel de pommes de terre, ce qui fait, en tout, quatre bushels, ou un baril.

N<sup>o</sup>. 3. A Leslie-Hill, un baril de quatre bushels suffit à six personnes pendant une semaine.

N<sup>o</sup>. 4. Près de la Chaussée des Géans, un baril dure huit jours à six personnes.

N<sup>o</sup>. 5. A Castle-Caldwel, un baril de dix-huit stones nourrit six personnes pendant une semaine.

N<sup>o</sup>. 6. A Gloster, un baril pour cinq personnes, pendant une semaine.

N<sup>o</sup>. 7. A Derry, cinq personnes mangent, ou gaspillent deux barils par semaine.

N<sup>o</sup>. 8. A Cullen, deux barils par semaine pour six personnes.

<i>Numéros.</i>	<i>Barils.</i>	<i>Personnes.</i>	<i>Jours.</i>
1 . . . . .	1 . . . . .	6 . . . . .	7
2 . . . . .	1 . . . . .	6 . . . . .	7
3 . . . . .	1 . . . . .	6 . . . . .	7
4 . . . . .	1 . . . . .	6 . . . . .	8
5 . . . . .	1 . . . . .	6 . . . . .	7
6 . . . . .	1 . . . . .	5 . . . . .	7
7 . . . . .	2 . . . . .	5 . . . . .	7
8 . . . . .	2 . . . . .	6 . . . . .	7

Un baril pèse vingt stones, ou deux cent quatre-vingts livres, ce qui fait le poids de quatre bushels anglois. Le terme moyen de ces notes indique à peu près cette quantité comme suffisant à six personnes pendant six jours; ce qui donne, pour leur nourriture, pendant un an, soixante barils. Or, le produit moyen de tout le royaume, étant de quatre-vingt-deux barils par acre, mesure de plantation, un acre peut nourrir plus de huit personnes pendant un an, ce qui fait, par acre d'Angleterre, cinq à six personnes; pour nourrir avec du froment, ces huit personnes, il faudroit huit quarters, produit de deux acres d'Irlande, ce qui en exige deux autres pour jachère; en tout, quatre acres.

Cependant, quoique je parle des pommes de terre et du lait de beurre, comme fesant la nourriture ordinaire des pauvres, on voit par les tables ci-dessus que, dans quelques parties du nord, cette racine ne les nourrit qu'une partie de l'année, vu qu'il s'y consomme beaucoup de gruau d'avoine et un peu de viande. Ces contrées n'ayant rien, à cet égard, de particulier, ne me fournirent aucune observation. Mais l'usage de faire des pommes de terre le principal aliment du peuple, ne se rencontre en aucun pays que dans les autres parties de l'Irlande.

## V Ê T E M E N S.

Les gens du peuple, en Irlande, sont en général si mal vêtus, que leur habillement donne aux étrangers une forte idée de la pauvreté universelle



du pays. Rarement voit-on des bas ou des souliers aux pieds des enfans de l'un ou de l'autre sexe; beaucoup d'hommes et de femmes n'en portent point. Cependant il se fait quelque changement à cet égard, comme à beaucoup d'autres. Il y a aujourd'hui plus de gens pourvus de ces articles, qu'il n'y en avait il y a dix ans.

Un Irlandois et sa femme sont beaucoup plus soucieux de nourrir que d'habiller leurs enfans; tandis qu'en Angleterre, des parens font une dépense prodigieuse pour vêtir des enfans, dont la principale nourriture est du thé. Plusieurs, en Irlande, sont si mal vêtus que leur nudité est à peine couverte; cependant ils sont gais et bien portans. Quant au défaut de bas et de souliers, je ne le regarde pas comme un mal, et je crois cet usage beaucoup plus propre que la dégoûtante habitude de porter des bas aussi rarement lavés que le sont ceux de nos pauvres anglois. Les femmes sont plus communément sans souliers que les hommes, et comme elles ne lavent leurs vêtemens que dans les ruisseaux et les rivières, le froid, combiné avec la chaleur du feu, auquel, dans leurs cabanes, elles se rôtissent sans ménagement, doit contribuer à donner à leurs jambes cette grosseur prodigieuse, et cette peau vergettée de noir et de bleu qu'on remarque toujours sur celles des jeunes comme des vieilles. Elles se tiennent dans les eaux courantes, et y battent leur linge avec des battoirs sur les grandes pierres qu'elle y trouvent.

En général, j'ai remarqué que les fêtes et dimanches, les gens du peuple n'étoient pas trop mal

vêtus, et que le noir ou le bleu foncé étoient les couleurs les plus usitées.

#### H A B I T A T I O N S.

Les chaumières des Irlandois, qu'ils appellent toutes cabanes [ *cabbins* ], sont les plus misérables gîtes qu'on puisse imaginer. [ Voyez *Pl. I.* ] En général, elles ne consistent qu'en une chambre. De la terre pétrie avec de la paille, compose ordinairement les murs, qui rarement ont plus de sept pieds de haut, et qui souvent n'en ont pas six, sur environ deux pieds d'épaisseur. Une seule porte sert de fenêtre pour introduire la lumière, et serviroit de cheminée pour laisser sortir la fumée, si le plus souvent on n'aimoit mieux la retenir en dedans. Ces gens font si peu de cas des cheminées et des fenêtres, que j'ai vu boucher les unes et les autres, dans des habitations construites en pierre par des propriétaires qui amélioreroient leurs biens. La fumée les échauffe, mais elle est funeste pour leurs yeux, aussi bien que pour le teint de leurs femmes, qui, en général, ressemblent à des jambons fumés. Le nombre de pauvres aveugles, qui est je crois plus grand qu'en Angleterre, vient probablement de cette cause.

La charpente de ces cabanes consiste en perches appuyées sur les murs de terre. La couverture varie : quelques-unes sont couvertes en chaume, d'autres en fannes de pommes de terre, ou en bruyère; quelques-unes ne sont revêtues que de mottes de gazon, enlevées de dessus les prés. J'en ai vu réunir ces trois matières dans leur



composition. Le mauvais entretien de ces couvertures , dont souvent une plaque de gazon recouvre un trou dans le chaume , des herbes qui végètent sur la surface et pendent le long des murs , donnent à ces habitations l'air d'un tas de fumier sur lequel poussent de mauvaises herbes ; elles ont sur-tout cette apparence , lorsque les murs ne sont pas réguliers , et que la cabane est appuyée d'un ou de deux côtés , contre la jetée de quelque large fossé sec ; le toit alors a l'air d'une butte couverte de gazon , et quelquefois , pour compléter la ressemblance , on voit dessus paître un cochon. Je n'ai vu nulle part en Angleterre de si misérables demeures. On m'avoit dit que les plus mauvaises étoient en Connaught ; je me suis convaincu du contraire. J'en ai vu d'aussi pauvres en Leinster , et j'en ai trouvé dans Wicklow de pires même qu'en Connaught. Lorsqu'elles sont bien couvertes et construites , non en pierres mal assemblées , mais en terre , elles sont , même abstraction faite de la fumée , beaucoup plus chaudes que les chaumières faites de lattes et d'argile , ou de mortier qu'on voit en Angleterre , et dont les murs sont si minces qu'un rat passant y fait un trou à jour , au grand détriment de toute la famille. L'ameublement des cabanes est aussi chétif que leur architecture : dans plusieurs , il ne consiste qu'en un pot à bouillir les pommes de terre , une manière de table , et deux ou trois escabeaux cassés. Le plus ordinairement il n'y a point de lits. Toute la famille couche sur de la paille que partagent les porcs , les veaux et les

vaches. Cependant le luxe des toits à porcs commence à s'établir en Irlande, et prive les pauvres cochons de la chaleur du corps de leurs maîtres et maîtresses. J'ai vu, pour cet objet, construire de petits abris de terre le long des murs de la cabane. Dans quelques endroits, on fait les meules de tourbe creuses en dessous, afin qu'elles servent d'abri aux cochons. Quoique ce soit là le tableau du plus grand nombre des cabanes, il souffre de nombreuses exceptions. J'ai vu plusieurs cabanes où l'on trouvoit quelques meubles utiles, et même de superflus; des chaises, des tables, des armoires à tiroirs, de la vaisselle de terre; enfin, la plus grande partie de ceux que l'on trouve en Angleterre dans les chaumières du moyen ordre. En faisant, à cet égard, des informations, j'ai su que tous ces articles étoient achetés depuis environ dix ans, signe incontestable d'un accroissement dans la prospérité publique. Je crois que les plus fortes preuves que l'on donne de la pauvreté des Irlandois, sont leurs mauvaises habitations et leurs tristes meubles. Mais il faut, ce me semble, attribuer ces effets au mode de leur salaire qui rend le bétail si précieux au paysan, qu'il garde pour en acheter, jusqu'au moindre sou qu'il peut épargner. De là résulte une autre observation, qui est que sa pauvreté est plus apparente que réelle. Il y a tel de ces gens qui a quatre ou cinq vaches, et qui n'a pas un meuble dans sa maison. J'ai vu même des fermiers aisés, des entrepreneurs de laiteries, dont les cabanes n'étoient ni meilleures, ni mieux meublées que celles des plus pauvres ouvriers.



Avant donc d'attribuer ce dénuement à la pauvreté, nous devons considérer l'habitude et le goût de ces hommes. En Angleterre, un pauvre, avant d'acheter une vache, aura rempli sa chaumière de mille choses inutiles. Ici, la comparaison me paroît toute à l'avantage de l'Irlandois : un cochon est un meuble beaucoup plus précieux qu'un service à thé, et quoique son chaudron de pommes de terre soit moins poétique que

. . . . . Quelques vases brisés,  
Sur une cheminée avec art disposés.

J'imagine qu'au jour de Noël, le paysan et sa famille trouvent dans la chair de l'un un ample dédommagement de l'agrément des autres.

#### B É T A I L.

Dans toutes les parties de l'Irlande, les gens du peuple ont du bétail de toute espèce. Les notes déjà insérées prouvent ce fait quant aux vaches. J'ajoute que les cochons sont encore plus communs, et qu'en plusieurs parties du royaume, particulièrement dans Leinster, il y a tant de volaille que j'en étois surpris. On y trouve non-seulement des coqs et des poules, mais aussi des oies et des dindons. Ceci vient probablement de trois causes : 1.° l'abondance des pommes de terre avec lesquelles on les nourrit ; 2.° la chaleur des cabanes ; 3.° la grande quantité de trèfle blanc [*trifolium repens*] qui croît spontanément dans presque tous les champs, dans une abondance qui surpasse tout ce que nous en voyons

en Angleterre. La jeune volaille se nourrit et s'é-  
 lève d'elle-même avec les graines de cette plante.  
 On vend beaucoup de ces animaux ; mais il s'en  
 consomme dans le ménage, de grandes quantités,  
 probablement faute de débouché pour les vendre.  
 La plupart des coqs, poules, oies et dindons ont  
 les deux pattes attachées ensemble, afin qu'ils ne  
 puissent sortir des terres de leurs maîtres. Presque  
 tout le bétail des pauvres gens en Irlande est assu-  
 jéti à la même gêne. Les chevaux ont des entraves.  
 Les cochons ont une corde de paille qui va de  
 leur col à une de leurs jambes de derrière. Dans  
 le comté de Down, on a un moyen assez ingé-  
 nieux pour faire paître un mouton tout le long  
 d'un fossé : une longue corde est attachée à deux  
 piquets aux deux bouts du fossé ; au collier du  
 mouton est un anneau dans lequel passe la corde,  
 de façon que l'animal peut marcher dans toute  
 la longueur, et manger toute l'herbe qui se trouve  
 à deux ou trois pieds de chaque côté.

Voici le terme moyen du prix des salaires et  
 de son élévation dans toute l'étendue du royaume.

	<i>d.</i>
Dans la fenaison et la moisson . . . . .	8 $\frac{3}{4}$
En hiver . . . . .	6 $\frac{1}{2}$
Pendant l'année entière . . . . .	6 $\frac{1}{2}$
Augmentation dans l'espace de vingt ans . . . . .	1 $\frac{3}{4}$

L'augmentation est de près d'un quart dans  
 vingt ans. Il est à remarquer que dans mon *Voyage*  
*à l'Est de l'Angleterre*, [ tome IV, page 338 ]  
 j'ai trouvé l'augmentation des salaires de près d'un  
 quart en dix-huit ans, d'où il résulte qu'à cet



égard, ces deux royaumes sont à peu près de niveau.

Les prix suivans sont le terme moyen résultant de tout le voyage.

	l.	s.	d.
Un charpentier , par jour . . . . .	»	1	9
Un maçon . . . . .	»	1	9
Un couvreur en chaume . . . . .	»	1	3

Lorsque l'on songe que les salaires ordinaires ne montent guère, en Irlande, à plus du tiers de ce qu'ils sont en Angleterre, il peut sembler étrange que ces artisans soient payés presque aussi cher dans un pays que dans l'autre.

#### O P P R E S S I O N .

Avant de terminer ce chapitre sur les pauvres d'Irlande, je dois observer que leur bonheur ne dépend pas uniquement de leur salaire, de leurs vêtemens ou de leur nourriture. La subordination des classes inférieures, quand elle dégénère en oppression, est un objet de grande considération. En tout pays et sous tous les gouvernemens, les pauvres ouvriers sont payés et nourris, et cependant il y a, dans leur position, de grandes différences. L'examen de ce point ne nous conduira pas à des résultats aussi favorables que les précédens. Tout voyageur qui traverse l'Irlande, est à même de voir que la classe laborieuse du peuple y est traitée avec dureté et rudesse; le peu de considération qu'on y a pour elle, contraste singulièrement avec le sort des pauvres en Angleterre, où, comparativement parlant, ils sont les

maîtres du pays. Notre siècle s'est tellement perfectionné, sous le rapport de l'humanité, qu'en Irlande même, les pauvres ont éprouvé quelques bons effets de cette heureuse influence ; chaque jour on les maltraite un peu moins. Mais le fond des mœurs anciennes subsiste encore. L'affreuse distinction de religion, combinée avec la conduite barbare des petits gentilshommes de campagne, vraie vermine du royaume, pèse toujours sur le pauvre d'une manière terrible, et le soumet à des mortifications plus humiliantes que nous n'en voyons jamais en Angleterre. En Irlande, le seigneur d'une terre habitée par des catholiques romains, est une espèce de despote qui, dans tout ce qui concerne les pauvres, ne reconnoît d'autre loi que sa volonté. Pour apprécier la liberté d'un peuple, il faut vivre avec lui, et ne pas en juger par les statuts du pays. Les lois peuvent parler le langage de la liberté, tandis que la situation des pauvres portera tous les caractères de l'esclavage. On n'a que trop d'occasions en Irlande, d'observer cette contradiction. Une longue oppression, secondée par des lois peu judicieuses, a donné aux seigneurs l'habitude et l'idée d'une haute supériorité, en même temps qu'elle a imprimé aux vassaux celle d'une soumission sans bornes. Parlant une langue méprisée, professant une religion odieuse, privés d'armes et d'instruction, les pauvres, en plusieurs cas, sont esclaves dans le sein même de la liberté *légale*. Les propriétaires qui ont demeuré en Angleterre, ont ordinairement des idées libérales ; mais l'habitude de la tyrannie



rétrécit tellement l'esprit, qu'il n'est point rare de voir en Irlande, des pauvres essayer des traitemens qu'on ne soupçonneroit pas même en Angleterre.

Un seigneur Irlandois auroit peine à imaginer un ordre qu'un domestique ou un paysan refusât d'exécuter ; rien ne les satisfait que la soumission la plus entière ; il peut, en toute sûreté, punir avec sa canne ou son fouet, un manque de respect, ou la moindre chose qui en approche. Un pauvre paysan seroit roué de coups, s'il osoit lever la main pour sa défense. Donner des coups de bâton est une chose dont on parle dans le pays, de manière à indigner un Anglois. De riches seigneurs m'ont assuré que leurs paysans se croiroient honorés, si leurs femmes ou leurs filles étoient admises au lit de leur maître. Cet indice suffit pour marquer le degré de servitude auquel est réduit ce malheureux peuple. J'ai entendu citer quelques exemples de meurtres commis sans aucune crainte de jugement. Il ne faut pas croire cependant que ces sortes d'événemens soient communs. Autrefois ils étoient fréquens ; mais les lois gagnent peu à peu quelque empire. Cependant le voyageur le moins attentif doit être frappé de voir le coureur d'un lord, pousser à grands coups de fouet, dans un fossé, des files entières de charrettes, pour faire place à la voiture de son maître. Si les charrettes sont versées ou brisées, le charretier prend patience, ou, s'il s'avise de se plaindre, il court risque de recevoir lui-même quelques coups de fouet. L'exécution des lois dépend en grande partie

des juges de paix, dont plusieurs sont tirés de la classe la moins bien élevée du royaume. Qu'un pauvre fasse une plainte contre quelque gentilhomme ou quelque être stupide qui en prend le nom, et que le juge donne contre celui-ci un mandat de comparoître, c'est un affront positif; le juge est sûr de recevoir un cartel. Lorsque les mœurs conspirent ainsi contre les lois, à qui peuvent avoir recours des personnes opprimées? Il est de fait qu'un pauvre qui a une contestation avec un gentilhomme, doit. . . . Mais je me livre ici à une discussion oiseuse. Les pauvres connoissent trop bien leur situation, pour penser même à contester. Ils n'ont, pour se défendre d'un gentilhomme, d'autre ressource que la protection d'un autre, qui, probablement, protège son vassal, à peu près comme il défend du loup, la brebis qu'il se propose de manger.

Je n'ai pas chargé les couleurs du tableau : il y auroit de l'exagération à assurer que ce sont là des cas ordinaires : mais il est vrai et exact de dire qu'un seigneur peut impunément faire toutes ces choses. Or, qu'est-ce que la liberté, qu'une honteuse illusion, s'il faut tenir ses bienfaits de la bonté d'un individu, et non du droit et de la loi?

Il résulte de ces actes d'oppression, des conséquences qui, depuis long-temps, eussent dû y mettre fin. En Angleterre, nous avons beaucoup entendu parler des *enfans blancs*, des *enfans d'acier*, des *enfans de chêne*, *enfans du point du jour*, &c. mais il ne faut pas confondre ces divers insurgens qui différoient beaucoup entre eux. La véritable



distinction à faire entre les mécontents dans le peuple, est celle des protestans et des catholiques. Tous, excepté les *enfans blancs*, étoient des protestans des provinces du nord, ouvriers fabricans. Les enfans blancs étoient des paysans catholiques du midi. D'après les renseignemens les plus exacts que j'aye pu prendre, les insurrections des manufacturiers n'avoient pas d'autres causes que les variations de prix qu'éprouvent toutes les fabriques, et qu'eux-mêmes avoient déjà connues et subies antérieurement. Il n'en étoit pas de même des enfans blancs, paysans catholiques, accablés de tous les genres d'oppression que j'ai déjà décrits, et qui, probablement, auroient continué à les supporter avec patience, si une grande dureté relativement aux dixmes, combinée avec une grande hausse opérée par spéculation sur le prix des fermages, ne les eussent excités à la résistance. Des actes atroces dont ils se rendirent coupables, élevèrent contre eux une indignation générale. On fit, pour les punir, des lois barbares. La sévérité y étoit poussée si loin que, suivant un de ces statuts, ils devoient, dans certaines circonstances, être pendus sans formalité de jugement. Quoique cette loi ait été rapportée dans des sessions postérieures, elle indique assez quel étoit l'esprit des peines infligées. D'autres dispositions subsistent encore comme lois du pays, qui, si on les exécutoit, seroient plus propres à exciter une insurrection qu'à l'apaiser. Tout cela prouve que jamais les propriétaires, en Irlande, n'ont songé à guérir le mal dans sa racine, en recherchant ses véritables causes, qui sont dans

leur propre conduite, et non dans celle des malheureux qu'ils destinoient aux échafauds. Qu'ils changent de manières, et bientôt les pauvres ne se révolteront plus. Traitez-les, leur dirai-je, comme des hommes qui doivent être aussi libres que vous : mettez fin à ce système de persécution religieuse qui depuis soixante-dix ans divise ce malheureux royaume. C'est dans ces deux points qu'est le vrai remède des insurrections. Prenez-les pour règle, et vous aurez des pauvres affectionnés et modestes, au lieu de vassaux mécontents et turbulens. Il importe essentiellement au bien-être de tout l'empire Britannique, que ces infortunés soient mieux traités. Il peut arriver tels événemens qui nous donnent de tristes preuves de cette vérité. — Pour qu'ils fussent impossibles, il faudroit que l'oppression, par son excès, pût éteindre tout courage dans le cœur de l'homme, et étouffer tout ressentiment. Quelle politique a pu engager le gouvernement anglois à laisser se former et régner, pendant tant d'années, un si absurde système ? C'est ce qu'un esprit juste et droit auroit peine à concevoir.

#### É M I G R A T I O N S.

Avant la guerre d'Amérique, les émigrations de l'Ecosse et de l'Irlande étoient, en Angleterre, le sujet de toutes les conversations, et avoient fourni la matière de plusieurs discours au parlement. L'opinion générale étoit qu'elles provenoient de l'élévation des rentes, et que si on ne les arrêtoit pas, ces pays seroient ruinés. Lorsque je partis pour l'Irlande, je me promis de ne négliger aucune



occasion de connoître les causes et l'étendue de ces émigrations. On a vu dans les détails du Voyage, que j'avois pris, à cet égard, des informations très-régulières; je n'ai ici à faire que quelques observations générales.

Le goût des émigrations en Irlande paroît tenir à deux circonstances, la religion presbytérienne et la fabrication des toiles. On m'a cité peu d'émigrans qui ne fussent de cette secte et de cette profession. Les catholiques n'émigrent jamais. Ils semblent attachés, non-seulement au pays, mais à la paroisse dans laquelle ont vécu leurs ancêtres. Quant à l'émigration des habitans du nord, on s'est trompé, en Angleterre, en la regardant comme une nouveauté que l'on a attribuée à l'augmentation des rentes. Il en étoit tout le contraire, elle subsistoit peut-être depuis quarante ans, de manière que dans les ports de Belfast, de Derry, &c. le transport des *passagers*, comme on l'appeloit, étoit depuis long-temps une branche régulière de commerce qui employoit plusieurs vaisseaux, et qui consistoit à transporter des émigrans en Amérique. L'accroissement de la population dans le pays, donna de l'extension à ce commerce. Mais lorsque le commerce des toiles étoit bas, celui des *passagers* étoit toujours haut. Quand lord Donnegall afferma sa terre dans le nord, le commerce de toiles étoit dans un moment de souffrance qui faisoit partir beaucoup de monde pour l'Amérique, et qui donna lieu à l'erreur, que cette émigration étoit causée par l'augmentation des rentes, tandis qu'au contraire un grand nombre de ceux qui par-

tirent de dessus cette terre, vendirent, à des prix considérables, ces mêmes baux dont le désavantage a été supposé les conduire en Amérique. Il s'est donc toujours fait quelques émigrations, et leur augmentation a dépendu des situations du commerce des toiles. On s'est trompé, en Angleterre, sur leurs effets aussi bien que sur leur cause.

Toutes les fabriques qui travaillent pour la consommation étrangère, ont l'inconvénient d'une grande incertitude dans leurs succès. Il arrive des momens de baisse dans les prix, et lorsque, par suite du défaut de vente, beaucoup d'ouvriers se trouvent sans emploi, ce qu'ils ont de mieux à faire est de s'enrôler dans l'armée de terre ou de mer, et c'est ordinairement ce qui arrive. Mais la fabrication en Irlande, comme j'aurai occasion de l'observer plus longuement ci-après, n'est pas renfermée dans les villes. Elle est répandue dans toutes les cabanes de la campagne. Les ouvriers, demi-fabricans, demi-cultivateurs, ont, en bétail, trop de propriété pour s'enrôler quand ils n'ont rien à faire. S'ils convertissent leur bétail en argent, il leur donne le moyen de payer leur passage en Amérique, parti qui, quand on en a le choix, est toujours préférable à l'état de soldat. D'où il résulte qu'il faudroit que ces gens, pour s'engager, eussent vécu sans travailler jusqu'à ce qu'ils eussent mangé toute la valeur de leur bétail. Des hommes qui, par différentes causes ne peuvent trouver de travail et ne veulent pas se faire soldats, doivent émigrer. S'ils restoient dans le pays, ils seroient, pour la société, une charge inutile. L'émigration ne devrait



donc pas être condamnée dans des pays assez mal gouvernés pour qu'il s'y trouve beaucoup de gens disposés à travailler, et qui ne trouvent point d'emploi.

## S E C T I O N V I I .

*Religion.*

L'histoire des deux religions, en Irlande, est trop connue, pour qu'il soit nécessaire de faire, sur cette matière, aucune introduction. Les combats qu'elles ont occasionnés pendant deux siècles, ont fait verser des flots de sang, jusqu'à ce qu'enfin les armes du roi Guillaume eussent assuré l'empire à la religion protestante. La propriété territoriale du royaume a subi de grandes révolutions sous les règnes d'Elisabeth et de Jacques I<sup>er</sup>, et encore plus sous Cromwel, qui distribua une grande partie du royaume aux officiers de son armée, à ceux de plusieurs des propriétaires actuels. Les colonels de ses régimens laissèrent des terres qui valent à présent 8 à 10,000 *l.* de rente, et je connois plusieurs gentilshommes qui ont aujourd'hui 2 ou 3000 *l.* de revenu qui leur ont été transmises par succession de capitaines de la même armée. Les dernières confiscations eurent lieu dans la guerre qui dépouilla et bannit Jacques II; les sept-dixièmes du royaume ont passé des mains de propriétaires catholiques, entre celles des protestans. On voit par-tout, dans le royaume, des descendans des familles jadis riches et puissantes, réduites à l'état le plus pauvre, et travaillant

lant comme journaliers pour les neveux d'hommes qui pour la plupart étoient, en Angleterre, ce que sont aujourd'hui ces mêmes laboureurs qui cultivent à prix d'argent la terre de leurs aïeux. On auroit peine à trouver, dans aucun pays du monde, un bouleversement aussi étendu, un changement aussi complet dans la propriété territoriale. Dans les révolutions de ce genre, les propriétaires dépouillés ont ordinairement été bannis, massacrés, et par suite, oubliés. Le cas fut différent en Irlande; les familles étoient si nombreuses, et tellement unies en *clans*, que l'héritier auquel les anciennes lois eussent transmis une terre, a toujours été connu. Il est de fait que dans la plus grande partie du royaume, les descendans des anciens propriétaires laissent, par acte testamentaire, à leurs héritiers, le souvenir des terres qui jadis appartenoient à leurs familles. On voit donc que la question de la religion a toujours, en Irlande, été intimement liée avec le droit de propriété et la possession des terres du pays. Cette circonstance a contribué probablement à donner aux préjugés superstitieux, une âpreté dont ils n'avoient pas besoin pour être une source continuelle de troubles et de malheurs.

Il n'eût pas été surprenant qu'après la bataille de Boyne, le parti vainqueur, enivré par le succès, et irrité par le souvenir des outrages récents qu'il avoit reçus, passât, à l'égard des catholiques, les bornes de la modération. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que ces nombreuses lois persécutrices n'aient pas été revues sous le règne de ce prince tolérant



et sage. Si jamais il fut nécessaire d'adopter un système propre à forcer des peuples conquis à une soumission servile, ce fut sans doute au temps où s'établit ce gouvernement nouveau, foible à plusieurs égards, et qui pouvoit justifier la sévérité par la résistance qu'il avoit éprouvée. Mais ce qu'il est difficile d'expliquer, c'est comment on a pu embrasser ce système six ou sept ans après la mort du roi Guillaume.

Suivant les lois de *la découverte* [ tel est leur nom ],

1°. Tous les catholiques romains sont absolument désarmés ;

2°. Ils sont déclarés incapables d'acheter des terres ;

3°. Les substitutions de leurs terres sont supprimées, et elles doivent se partager également entre leurs enfans ;

4°. Si l'un des enfans abjure la religion catholique, il hérite de toute la fortune des parens, quand même il seroit le plus jeune de tous ;

5°. Lorsque le fils d'un catholique abjure sa religion, le père perd tout droit sur son propre bien, il n'a plus dessus qu'une pension, et la propriété passe à son fils ;

6°. Un catholique ne peut pas prendre un bail pour plus de trente-un ans ( suivant une loi nouvelle, ils peuvent, à présent, prendre des baux à vie ) ;

7°. Si la rente que paye un fermier catholique, est au - dessous des deux tiers de ce que vaut la terre, supposée à son plus haut point de valeur, le bail est donné au dénonciateur.

8°. Les prêtres qui célèbrent la messe sont condamnés à la déportation; s'ils reviennent dans le pays, ils sont pendus ;

9°. Si un catholique possède un cheval valant plus de 5 £., il en perd la propriété au profit du dénonciateur ;

10°. Par une interprétation des mêmes lois, faite par lord Hardwick, il ne leur est pas permis de prêter de l'argent sur hypothèque.

Cette longue liste est très-imparfaite, mais elle suffit pour donner l'idée d'une épouvantable oppression. On peut réduire à trois points les grands motifs que peut avoir un gouvernement dans la confection des lois relatives à la religion : 1°. la propagation de la religion dominante; 2°. la tranquillité intérieure; 3°. la prospérité nationale. La meilleure manière d'apprécier les lois faites pour l'Irlande, sera d'examiner comment elles ont atteint ces différens buts.

On ne peut nier que ce ne soit, à quelques égards, une chose desirable, que tous les individus d'un même peuple vivent, sinon dans la même croyance, du moins en bonne intelligence sous le rapport de la religion, quoiqu'il y ait, selon moi, des raisons pour ne pas souhaiter que dans tout un état on professe un seul et même culte. Cette unité interdit plusieurs recherches propres à exercer l'esprit de l'homme et à développer ses facultés. Elle encourage les ministres de la religion nationale à se relâcher dans leurs études, dans leur zèle et même dans leurs mœurs, et tend à rendre le clergé paresseux, ignorant et dissipé. C'est



l'opposition, c'est la discussion qui aiguïsent l'esprit humain. Mais négligeant ces considérations, et ne considérant la question que sous un point de vue politique, j'admets que l'identité d'une religion conduite dans tout le pays par les mêmes lois, soit pour la société une chose précieuse, je me borne à examiner si les lois intolérantes qui concernent les Irlandois, ont produit, ou non, l'effet pour lequel elles ont été imaginées.

Qu'elles aient diminué l'étendue des propriétés appartenantes à des catholiques, cela est certain, et il étoit difficile que cela ne fût pas ainsi; mais cela n'a pas été au point qu'on pourroit le croire. Il y a des principes d'honneur et de religion, des liens naturels, trop forts pour que des mesures tyranniques puissent les briser (7). Ils ont arrêté

(7) La sage politique d'un gouvernement consiste à protéger tous les individus soumis à ses lois, quelles que soient ses opinions religieuses. Bien plus, il est de son devoir de souffrir et de protéger tous les cultes des sujets qui vivent sous sa domination : c'est un acte de justice fondé sur le droit naturel que tout homme a de rendre ses hommages à la Divinité, suivant le rit que lui prescrit sa conscience, son juge naturel et irrévocable. L'opinion religieuse est, pour la masse générale des hommes, ce qui les lie à la société : il est donc bien impolitique de chercher à le rompre, puisqu'on met les armes à la main, et la haine dans le cœur de celui qu'on prive de son droit naturel par une loi qui condamne son opinion. L'histoire de tous les siècles nous apprend que la persécution n'a jamais changé le cœur d'un seul homme, au contraire, qu'elle l'a affermi dans son opinion, quelque bizarre qu'elle fût. La tyrannie n'a jamais réfléchi sur cette vérité incontestable et si évidente, que l'opinion est indépen-

l'action des lois et diminué leur effet. Au reste, je ne suis pas convaincu que la conversion des propriétaires de terres, tout le peuple, proprement dit, ayant gardé sa religion, ait été d'une grande utilité. De grandes propriétés donnent à ceux qui les possèdent, un intérêt à la chose publique qui, dans les cas de danger, peut les engager à user de leur influence sur l'esprit de leurs inférieurs, pour les tenir dans l'ordre. Mais, lorsque ceux-ci n'ont de rapports naturels ou religieux qu'avec des gens aussi pauvres qu'eux, toute la secte consistant en de pauvres paysans ruinés et en prêtres non moins misérables, quel moyen reste-t-il pour arrêter les emportemens du ressentiment et de la vengeance? Les meilleurs citoyens qu'il y ait aujourd'hui parmi les catholiques (et il y en a beaucoup sur qui l'on peut compter, malgré l'oppression dans laquelle ils

---

dante de l'homme, et qu'il ne peut pas penser différemment de ce qu'il fait. *Mais il est dans l'erreur, dit-on, il est abusé par le préjugé, il faut l'éclairer; d'accord, mais il ne faut pas le contraindre en violant ses droits les plus sacrés; il ne faut pas le tourmenter parce qu'il est ignorant, mais l'instruire.* Si l'opinion que vous voulez substituer à la sienne est meilleure, tôt ou tard il l'adoptera. Laissez donc au temps à faire ce que la persécution n'opéra jamais. Tant que l'opinion religieuse se soumet aux lois, que ses sectateurs sont bons citoyens, qu'ils n'excitent aucun trouble, et qu'ils exercent leur culte en paix, qu'importe au législateur qu'une telle croyance soit ridicule? Malheureusement l'homme se déceit toujours, et le plus sage croit que, pour l'être, il faut lui ressembler. Est-ce là être sage? Celui qui l'est véritablement est modeste. *DELALAUZE.*



gémissent), sont des propriétaires de terre. Combien ne seroit-il pas impolitique de chercher à en diminuer le nombre, de travailler à retrancher à deux millions de paysans tous les rapports qui peuvent garantir leur fidélité ? La même observation s'applique aux hypothèques, ainsi qu'à tous les emplois d'argent dans l'intérieur du royaume. Certainement il y a plus lieu de compter sur l'obéissance d'un homme qui a sa propriété dans le pays, que sur celle d'un habitant qui a placé tout ce qu'il possède dans les fonds d'Angleterre et de Hollande. Tant que la propriété a été exposée aux caprices de la fortune, le grand corps du peuple, qui avoit été dépouillé de tout, a été plus disposé à la vengeance qu'à la conversion, tandis que les prêtres, animés par mille motifs, ont fait, malgré tous les dangers, des prosélytes parmi les protestans. C'est un fait bien public et reconnu par les plus zélés partisans des lois de *découverte*, que la religion dominante n'a point gagné, quant au nombre des sectateurs, sur la religion catholique, et qu'au contraire, celle-ci a plutôt fait des progrès. Il a été fait, dans plusieurs diocèses, des votes publics qui en fournissent la preuve, et les détails que j'ai recueillis dans mon voyage, indiquent le même résultat.

Or, comme c'est le corps du peuple qui, lorsqu'il est attaché au gouvernement, fait la force d'un état, et qui fait de même sa foiblesse lorsqu'il est mécontent, ce fait suffit pour décider la question. Après soixante-dix ans d'une exécution

non interrompue , le système adopté sous le règne de la reine Anne , n'a pu atteindre l'objet auquel il étoit destiné. Il a encore à combattre aujourd'hui un corps de catholiques plus nombreux et plus obstinés qu'ils n'étoient quand ce code fut promulgué. L'expérience de tous les siècles et de toutes les nations n'a-t-elle pas établi cette règle générale , qu'*un système de persécution dirigé contre une religion quelconque , n'a jamais d'autre effet que de maintenir ses sectateurs dans leurs dogmes , et de les aider à répandre leur doctrine.* Ainsi , la grande arme des prêtres catholiques , le grand mérite qui les recommande à leurs fidèles , ce sont les risques qu'ils courent , les persécutions qu'ils éprouvent à raison de leur croyance , moyens toujours puissans , moyens destinés à réussir , tant que le cœur humain sera composé comme il l'est aujourd'hui.

La question relative à la tranquillité intérieure est décidée aussitôt que posée. On sent si bien que l'obéissance des catholiques est encore contrainte , qu'il ne vient à l'esprit de personne de croire qu'ils puissent être réarmés , sans danger pour la sûreté du royaume. Des lois dictées par l'esprit de persécution , et dont l'action reçoit une nouvelle amertume de l'autorité illimitée qu'affectent les propriétaires protestans , sont d'étranges moyens pour concilier l'affection ou assurer la fidélité d'un peuple... Toutes les affections humaines repoussent une pareille supposition. La très-grande majorité des gens instruits avec lesquels j'ai conféré à ce sujet , convient



que jamais peuple ne fut plus mal disposé. Toute l'Irlande est d'accord sur ce point. On fait même valoir ce motif comme nécessitant le maintien des lois de la *découverte*. On ne peut, dit-on, prendre aucune confiance aux catholiques des classes inférieures. N'est-ce pas là déclarer, en d'autres mots, que cette multitude désarmée et méprisée n'a pas perdu, malgré l'excès de son malheur, l'importance que lui donne son nombre. Les craintes que l'on manifeste sur une invasion, prouvent en même temps, et la force des opprimés, et la force de l'oppression.

L'insurrection des Enfans blancs (*Whiteboys*), qui a duré dix ans, malgré tous les efforts du gouvernement, offre plusieurs faits très-curieux, dont le plus frappant est la surprenante intelligence qui régnoit entre les insurgés, par-tout où il s'en trouvoit. Elle étoit universelle et presque soudaine. De nombreux corps, quelque distance qui les séparât, sembloient animés par un même esprit, et pendant ce long espace de temps, il n'y eut pas un seul exemple d'un individu qui trahît la cause commune. Les menaces les plus sévères, les promesses les plus séduisantes n'eurent d'autre effet que de resserrer plus étroitement les liens qui unissoient cette multitude, en apparence si confuse. Il fut alors assez évident que la verge de fer de la tyrannie n'avoit pas réussi à obtenir l'obéissance du peuple, ni à étouffer son courage. Et certes, tout homme sensé, qui connoît le prix de la liberté en fait de religion, desirera que jamais elle ne produise cet effet. Il invitera les

hommes à respecter, dans leurs semblables, des préjugés qu'ils ont reçus dès leur enfance, comme un précieux héritage, et fera des vœux pour qu'instruits par une triste expérience de la futilité des persécutions religieuses, ils apprennent à y renoncer pour chercher, dans les maximes de la tolérance, la sûreté et la concorde. Quatre-vingts ans de troubles et de crimes nous ont assez prouvé qu'elles ne s'achètent point aux dépens de l'humanité.

Mais, si ces efforts d'une suite de législatures ignorantes n'ont pu réussir à propager la religion du gouvernement, ou à ajouter quelque chose à sa sûreté politique, encore moins ont-ils contribué à avancer la prospérité nationale. Le seul objet qui, en Irlande, porte toutes les apparences d'industrie, est la fabrication des toiles, et il ne faut pas oublier qu'elle est bornée aux parties protestantes du royaume. Cependant l'exemple de la France et de plusieurs autres contrées nous prouve qu'il n'y a rien de particulier à la religion catholique, qui soit incompatible avec l'industrie manufacturière. Les pauvres catholiques, dans le sud de l'Irlande, filent, en général, de la laine. Mais les gens qui achètent le produit de leur travail, et qui font tout le commerce de la laine filée, sont les quakers de Clonmell, Carrick, Bandon, &c. Le fait est que les catholiques sont tellement découragés par les lois, qu'ils ne peuvent entreprendre aucun commerce qui exige des capitaux ou de l'industrie. S'ils réussissent et qu'ils amassent de la fortune, qu'en feront-ils ? Ils ne



peuvent ni acheter de terres, ni placer sur hypothèque, ni même acheter la jouissance d'un bail. Dans quel pays du monde a-t-on vu des gens devenir industrieux avec tous ces obstacles ? Au reste, l'objet et le but des lois dites de *découverte*, paroît être qu'aucun d'eux ne devienne jamais riche. Ce système est fondé sur le principe, que des sujets riches sont des hommes à craindre ; et en conséquence, on prend tous les moyens possibles pour les retenir dans un état de pauvreté. Si telle n'est pas l'intention de ces lois, elles sont le plus monstrueux amas de contradictions qui jamais ait été conçu. Elles sont calculées pour qu'aucun catholique ne puisse avoir de motif pour devenir riche ; ou que si, malgré tant de découragemens, il réussit, par hasard, à gagner de l'argent, il ne puisse pas, dans tout le royaume, trouver moyen d'en faire emploi. Considérez, du même coup-d'œil, les lois et leur exécution, et vous verrez qu'elles semblent bien moins dirigées contre la religion que contre la propriété des catholiques. Suivant la loi, un prêtre doit être déporté ou pendu pour avoir dit la messe. Or, on lui laisse dire la messe assez librement. Mais qu'il gagne, en la disant, une petite fortune dès - lors, on le persécute. Cinq cent mille protestans, qui gouvernent aristocratiquement le royaume, trouvent fort doux d'avoir deux millions d'esclaves. Ils ne voient rien à redire à des dogmes qui tiennent tout un peuple asservi à leurs ordres. Mais, propriété et servitude sont deux choses trop incompatibles pour subsister

long-temps ensemble. En conséquence, ils ont grand soin qu'aucune de leurs victimes ne puisse jamais les réunir.

Je l'avouerai, j'ai quelquefois entendu des partisans des lois actuelles insister sur le danger des dogmes de l'église romaine, citer les cruautés qui ont déshonoré cette religion en Irlande, et tomber dans les lieux communs des déclamations tant répétées à ce sujet [ je ne peux leur donner le nom d'argument, car je n'ai jamais rien entendu qui en eût l'apparence] : alors je ne pouvois m'empêcher de sourire en voyant entre leurs mains une souscription pour la construction d'une chapelle à dire la messe, dans le même moment où les lois pesoient, avec toute leur sévérité, sur l'homme qui achetoit une terre, ou qui osoit prêter dessus quelque argent avec hypothèque.

J'ai pris, à cet égard, en Irlande, les renseignemens les plus approfondis. Je me trouvois à Dublin, lorsqu'une petite partie de ces lois fut discutée dans le parlement; et j'assistai aux débats, dans le seul dessein de m'instruire, cherchant de très-bonne foi à me convaincre. J'ai d'ailleurs conféré sur cette matière, avec des hommes d'un mérite distingué, dans toutes les parties du royaume; et je ne peux m'empêcher de déclarer que le but, l'objet et la fin des lois de découverte, telles qu'elles s'exécutent, ne sont pas la destruction de la religion catholique qui s'accroît sous leur empire, mais bien le plan d'interdire à quiconque la professe toute propriété et toute industrie. En vain a-t-on dit que l'influence et le pouvoir



résultent de la propriété, et que l'on attaque la doctrine par le crédit qu'elle pourroit tirer de la fortune de ses sectateurs. Si telle fut l'intention, je le répète, soixante-dix ans d'expérience en ont prouvé la folie et la fausseté. Ces lois ont étouffé toute l'industrie des catholiques, et leur ont enlevé presque toutes leurs propriétés. Mais leur religion triomphe, il paroît même qu'elle fait des progrès. Ceux qui se sont jetés dans des calculs pour prouver qu'elle diminue, conviennent qu'il faudroit *quatre mille ans* pour convertir la totalité du peuple, en supposant que cette entreprise marchât à l'avenir du même pas qu'elle a été jusqu'à présent. Mais ce résultat même est absurde; car il suppose qu'on puisse diminuer une religion à force de la persécuter. L'histoire et l'expérience de tous les temps démentent une pareille conjecture.

Le système qu'on a suivi en Irlande, n'a pas eu d'autre effet que de chasser du royaume tous les catholiques riches, et d'interdire toute industrie à ceux qui y sont restés. L'aspect général du pays, chaque objet qui y frappe les yeux du voyageur, lui disent assez combien on a réussi dans ce double but. Je ne présente pas ceci comme un raisonnement. Le royaume entier prouve que c'est un fait.

Nous avons déjà vu que cette conduite n'avoit pas converti le peuple à la religion du gouvernement, et qu'au lieu d'ajouter quelque chose à la sûreté intérieure, elle l'avoit mise en péril. Si, d'autre part, elle n'a rien fait pour la prospérité natio-

nale, pour quelle autre fin que pour les intérêts d'une tyrannie privée a-t-elle été adoptée et maintenue ? De fausses vues d'intérêt particulier expliquent les actions des individus. Mais qui a pu engager le gouvernement anglois à tolérer l'établissement d'un système qui doit inévitablement empêcher l'île de parvenir au degré d'importance auquel la nature lui a permis d'aspirer ?

Quant au bonheur de la nation, tout homme exempt de préjugés conviendra qu'une aristocratie de cinq cent mille protestans, étouffant l'industrie de deux millions de pauvres catholiques, ne peut jamais être utile au public. Occupez-vous de l'industrie du peuple et laissez-lui le soin de sa religion : ce n'est pas de son opinion que vous avez affaire, c'est de ses bras ; et il ne faut pas, après les lui avoir attachés derrière le dos, lui demander ensuite pourquoi il ne s'en sert pas. Comment peut fleurir l'agriculture ? comment les manufactures peuvent-elles s'établir, ou le commerce s'étendre dans un pays qui a à lutter contre de grands obstacles, si les capitaux, l'industrie, l'attention et l'activité de toute la société ne concourent pas au même but ? Quand le territoire d'un pays est dans un si misérable état, que le sol, quoique meilleur que celui de l'Angleterre, ne produit, par comparaison à celui-ci, que dans la proportion de 8 à 11 ; quand les manufactures y sont si chétives, qu'elles sont presque bornées à une seule province ; lorsque le commerce ne s'y fait que par des vaisseaux étrangers qui paroissent de temps en temps dans ses ports,



que dans les autres pays. L'ignorance est fille de la pauvreté ; et vous ne pouvez espérer que les lumières qu'ont répandues chez les nations modernes l'industrie et la richesse, gagnent un peuple dont vous avez envahi la propriété et étouffé l'industrie. Accuser les catholiques d'Irlande de superstition et d'ignorance, c'est leur reprocher les vices que vous leur avez donnés, c'est insulter, parce qu'ils ne voient pas la lumière, des gens à qui vous avez mis un bandeau sur les yeux.

Mais ils réclament vos biens ! sans doute, et avec autant de force qu'il y a quatre-vingts ans. Donc votre système à cet égard, a pleinement manqué son effet. La pesanteur du joug a-t-elle effacé chez eux le souvenir de leur ancienne félicité ? La sévérité a-t-elle obtenu le pardon du passé, l'oubli d'injures, peut-être inévitables ? La protection, la bonté, l'encouragement, donneroient-ils au ressentiment une nouvelle amertume ? personne n'oseroit le soutenir. Une longue et triste expérience doit vous avoir appris que la cruauté des lois n'avoit pas anéanti une seule prétention. Si les réclamations des catholiques pouvoient leur rendre leurs biens, depuis long-temps ils les auroient recouvrés. Mais, comme je l'ai déjà dit, les lois ont contribué à affaiblir le parti protestant plutôt qu'à le renforcer. Si un système plus humain eût encouragé l'industrie des catholiques et protégé leur propriété, ils auroient aujourd'hui quelque chose à perdre ; et, dans le cas d'une invasion étrangère, ils y regarderoient à deux fois pour se joindre à l'ennemi de leur pays. En pareil cas,

cas, tout ce qu'ils auroient acquis seroit en péril, et l'espoir de rentrer dans leurs anciennes possessions étant incertain et éloigné, l'intérêt présent pourroit les engager, non-seulement à se tenir tranquilles, mais peut-être à défendre le gouvernement, à l'humanité duquel ils auroient dû l'aisance et la protection. Comparez cette position avec celle où ils sont aujourd'hui, et jugez si le système que vous avez suivi avec tant d'opiniâtreté, a ajouté un *iota* à la sûreté de vos possessions.

Je demande si ces prétentions des catholiques sur la propriété des terres, n'étoient pas, au temps du roi Guillaume, un argument aussi puissant qu'elles le sont aujourd'hui. Le combat des deux religions ne venoit que de finir. Si jamais la haine et le danger durent résulter de l'expropriation, ce fut à cette époque qu'on eut lieu de les craindre. Mais c'est une chose remarquable, que ce sage prince laissa faire très-peu de lois pour l'oppression des catholiques : ce ne fut que sous le règne de la reine Anne que commença ce grand système. Or si, comme cela est prouvé par le fait, ces lois furent inutiles depuis la révolution jusqu'à la mort du roi Guillaume, assurément elles ne peuvent être nécessaires aujourd'hui.

Une tolérance sage et bien conçue fait des progrès dans toute l'Europe, excepté en Irlande. La religion protestante fleurit, paisible et protégée, dans les pays catholiques. Pourquoi une nation, d'ailleurs instruite et généreuse, refuse-t-elle chez elle ce qu'elle reçoit chez les autres ?



L'absurdité du système une fois démontrée, il reste à savoir à quel point il seroit bon en ce moment de le changer ? La prudence permet-elle d'armer sur-le-champ, et de traiter sur le même pied que les autres habitans, une population aussi considérable et nécessairement si mécontente ? Rarement convient-il d'opérer tout-à-coup de grands changemens : on ne quitte pas en un instant de longues habitudes. Des hommes élevés dans l'ignorance, ont besoin de quelque temps pour que leurs esprits, peu à peu familiarisés avec la lumière, apprennent à connoître leurs véritables intérêts. Il faudroit, en conséquence, adoucir peu à peu les lois persécutrices, plutôt que d'en renverser subitement le système, en les rapportant toutes à la fois. Mais, tout bien considéré, le parlement ne devoit pas laisser écouler une seule session, sans faire quelque partie de ce précieux et nécessaire ouvrage. Il faudroit, par exemple, dans une session, donner aux catholiques la permission de placer sur hypothèque; dans une autre, celle d'acheter des terres; dans une troisième on supprimeroit, en rendant aux parens leurs droits naturels, l'abominable prime donnée à la division intestine des familles; une quatrième permettroit la célébration de la messe; une cinquième autoriseroit l'établissement d'un séminaire pour l'éducation des prêtres, et l'institution d'un évêque revêtu des pouvoirs nécessaires pour l'exercice de leur religion. On détruiroit, par ce moyen, l'attachement que porte naturellement à l'étranger un clergé entièrement élevé hors du pays. Jusque-

là, les plus zélés partisans de la religion protestante ne pourroient faire la moindre objection raisonnable. Lorsqu'une fois les effets de ce nouveau système auroient fait naître l'esprit d'industrie, et répandu, dans les classes inférieures du peuple, l'aisance qui en est la suite, il n'y auroit aucun inconvénient à leur permettre l'usage des armes. Qu'ils aient intérêt au salut du royaume, et ils se serviront de leurs armes, non pour le renverser, mais pour le défendre. En principe, c'est un mauvais gouvernement que celui qui ne se sent pas capable de retenir dans l'obéissance, des hommes armés. Ce n'est qu'en Irlande qu'on trouve une autorité si pesante à la fois et si craintive. Je pense qu'il conviendrait de même de donner aux catholiques le droit de voter dans l'élection des membres du parlement. Il y a lieu de croire qu'ils n'obtiendroient jamais, des protestans riches du pays, les égards et l'espèce de considération dont il convient de les faire jouir, si par ce droit on ne leur donnoit quelque importance.

En général, il faut se rappeler qu'en aucun pays du monde, on ne s'est repenti d'avoir suivi les principes d'une généreuse tolérance; qu'au contraire, les pays les plus riches, les plus florissans sont ceux où le gouvernement en a pris les maximes pour règle de sa conduite, tandis que ceux où l'on a suivi les conseils de la superstition, sont restés pauvres, foibles et misérables. Ce sont là des faits tellement applicables à la question, que l'on peut avancer, sans craindre de se tromper, que l'Irlande ne prospérera jamais à un certain



point , si elle ne suit l'exemple de ses voisins. Qu'elle surmonte ses injustes craintes , ses soupçons odieux ; qu'elle se mette au niveau du siècle , qu'elle en prenne les mœurs et les lumières , et que , tranquille sur la foi de ses sujets , elle s'occupe de leur industrie ; qu'elle protège , qu'elle embrasse et chérisse les catholiques comme de fidèles sujets , et ils deviendront tels ; que , rejetant et condamnant toute espèce de persécution religieuse , elle considère toutes les religions comme sœurs , et qu'elle les fasse toutes concourir à un même grand et important objet , la richesse , la force et le bonheur de toute la société. Qu'elle fonde la politique sur ces principes , et bientôt , loin d'avoir à se plaindre de sa foiblesse et de sa pauvreté , elle sera florissante au dedans , et formidable au dehors ( 8 ).

---

( 8 ) Voilà de la vraie philosophie ! Puissent ces principes , dictés par la nature et l'humanité , pénétrer dans toutes les âmes , y jeter de profondes racines , et éclairer les hommes sur leurs véritables intérêts ! Puissent-ils abattre et anéantir à jamais cet orgueil , enfant de l'ignorance , qui cherche sans cesse à faire dominer son opinion , et qui persécute , avec tout l'excès de la fureur , l'être malheureux qui ne veut pas s'y soumettre. Que sont tous les hommes sur la terre ? des êtres libres par les droits de la nature : s'ils ont consenti que quelques-uns de leurs semblables eussent une portion d'autorité pour gouverner les sociétés qui se sont établies , leur vœu , à cet égard , ne pouvoit avoir d'autre but que le bonheur général : jamais ils n'ont prétendu se donner des tyrans ni des maîtres sévères , mais de vrais pères de famille , chargés de veiller à la sûreté et à la prospérité publique , en défendant leurs personnes et leurs propriétés. Or , quelle propriété plus sacrée , plus naturelle que celle de l'opinion religieuse. Elle est tellement liée à nous , qu'il nous est impossible d'y renoncer.

S E C T I O N V I I I.

*Prix des Denrées.*

Les politiques modernes ont tiré du prix des denrées, en différens pays, tant de résultats, déduits souvent avec beaucoup de justesse, que l'on ne peut s'empêcher de regarder cet objet comme un sujet important d'observation. J'ai pris, en conséquence, à cet égard, des informations aussi détaillées que je l'avois fait dans mes Voyages en Angleterre. Les prix suivans sont le terme moyen résultant des prix divers notés dans tout le Voyage :

	<i>d.</i>	
Bœuf, la livre . . . . .	2	二
Mouton . . . . .	2	二
Veau . . . . .	5	五
Porc . . . . .	2	二
Beurre . . . . .	5	五
Un poulet . . . . .	2	二
Un dindon . . . . .	10	十
Une oie . . . . .	8	八

J'ajoute ici, pour servir de terme de compa-

---

Voilà le but où s'arrête la liberté de l'homme : libre de ses actions, d'exercer ses talens, son industrie de telle ou telle manière, en matière de religion, il n'est pas libre d'adopter tel ou tel culte, tant qu'il voudra suivre les mouvemens de sa conscience, qui sont des notes de conviction. D'ailleurs, si l'homme place son bonheur à suivre telle ou telle opinion, qui a le droit de l'en empêcher, tant que cette opinion n'a pas des conséquences qui nuisent à la société ? Car, si la liberté n'est pas un mot insignifiant, l'homme a certainement le droit incontestable d'en user dans l'affaire la plus importante pour lui. *Eclairez, et ne persécutez pas*; voilà l'axiôme du sage. Mais ceux qui empruntent ce nom et se qualifient de philosophes, sont des êtres orgueilleux qui aiment à dominer; pour y parvenir, ils veulent que tout le monde adopte leur opinion, autrement ils avilissent ou persécutent ceux qui leur résistent.



raison, les prix notés dans mes Voyages en Angleterre.

	<i>Beurre.</i>	<i>Mouton.</i>	<i>Bœuf.</i>	<i>Veau.</i>	<i>Porcs</i>
Voyage au Sud, en 1767 . . .	$6 \frac{1}{2}$	$4 \frac{3}{4}$	4	$3 \frac{3}{4}$	»
Voyage au Nord, en 1768 . . .	6	3	3	3	$3 \frac{1}{2}$
Voyage à l'Est, en 1770 . . .	$6 \frac{1}{2}$	$3 \frac{1}{2}$	$3 \frac{1}{2}$	$3 \frac{1}{2}$	$3 \frac{1}{2}$
	(a)	(b)		(c)	
Moyen terme des trois . . .	$6 \frac{1}{4}$	$3 \frac{1}{2}$	$3 \frac{1}{2}$	$3 \frac{1}{4}$	$3 \frac{1}{2}$
Irlande, en 1776 . . . . .	$5 \frac{3}{4}$	$2 \frac{3}{4}$	$2 \frac{1}{2}$	$3 \frac{1}{2}$	$2 \frac{3}{4}$
					<i>d.</i>
Prix moyen des quatre denrées en Angleterre . . .					$3 \frac{1}{2}$
<i>Idem</i> , en Irlande . . . . .					$2 \frac{3}{4}$

Le prix d'Irlande est à celui d'Angleterre comme 11 est à 14.

Je dois ajouter que ces objets ont peu varié de prix en Angleterre, depuis la date de mes Voyages. Les prix en Irlande sont plus hauts que je ne les eusse crus, et leur infériorité ne donne aucune raison de croire que le pays, sous le rapport du bétail, soit peu avancé. Au reste, toutes ces notes concernent uniquement la consommation intérieure; car, pour l'immense quantité de bœuf et de porc qu'enlève l'exportation dont je parlerai plus bas, les prix en sont très-inférieurs à ceux-ci, comme cela doit être d'après l'étendue de ce commerce, et comme l'on voit en Angleterre, que les prix de la consommation sont presque doubles de ceux que paye le bureau des vivres.

Le bon marché de la volaille est dû à plusieurs

- 
- (a) Il devrait y avoir  $6 \frac{1}{3}$ .  
 (b) Il devrait y avoir  $3 \frac{7}{12}$ .  
 (c) Il devrait y avoir  $3 \frac{5}{12}$ .

causes ; 1°. le peu de demandes qu'on en fait : les villes sont en petit nombre , petites et pauvres ; et chez tous les gens aisés , on en élève pour l'usage de la maison ; 2°. l'abondance des pommes de terre , qui font sa nourriture ; cette racine étant beaucoup plus commune et prodiguée avec bien moins d'économie que ne l'est en Angleterre le grain qui sert au même usage ; 3°. l'extrême chaleur des cabanes dans lesquelles on nourrit les jeunes poussins ; 4°. la végétation naturelle du trèfle blanc , bien plus abondant ici qu'en Angleterre , et avec les grains duquel les jeunes dindons sur-tout s'élèvent très-aisément. Je connois en Angleterre un particulier qui , l'année que son gazon fut semé en trèfle blanc , y nourrit une quantité prodigieuse de dindons et de pintades. Mais le sol n'étant pas propre à cette plante , elle ne dura qu'un an , et jamais depuis il n'a pu élever cette espèce de volaille avec le même succès.

## S E C T I O N I X.

*Chemins. — Charrettes.*

Un voyageur anglois ne peut manquer d'être singulièrement frappé de voir un pays aussi inférieur à l'Angleterre , que l'est l'Irlande dans tous les points de la civilisation , l'emporter autant sur elle dans l'article des chemins. Mais de l'éloge que j'ai à en faire , il faut excepter les grandes routes [*turnpikes*] (\*), car elles sont aussi mau-

---

(\*) Ce sont les chemins sur lesquels sont établies des barrières au passage desquelles on paye un droit de passe. T.



vaisés que les chemins de traverse sont admirables. Tout le monde se plaint de ce que le produit des barrières est diverti à d'autres usages, tandis qu'on laisse les routes dans un état qui déshonore le royaume.

Voici le système sur lequel on fait les chemins de traverse. Toute personne qui veut ouvrir ou réparer une route, la fait mesurer par deux personnes qui en affirment la mesure devant un juge de paix. On expose qu'elle doit conduire de telle ville à marché à telle autre, n'importe dans quelle direction, que ce sera un avantage public, et qu'il faudra telle somme par perche de vingt-un pieds, pour la faire ou la réparer. Pour cela un certificat, dont on vend des modèles imprimés, sur lesquels il n'y a que des blancs à remplir, est signé par les arpenteurs ainsi que par deux personnes qui portent le titre d'inspecteurs. L'un est ordinairement la personne même qui se présente pour faire la route, l'autre est l'ouvrier qu'elle se propose d'employer pour diriger les travaux. Tous deux affirment, devant le juge, la vérité de leur évaluation. Le certificat ainsi préparé, est présenté à l'un des grands-jurés, lors de l'une des assises, mais ordinairement à celle du printemps. Lorsque tous les jugemens sont finis, le grand-jury s'assemble pour s'occuper des chemins. Le président lit les certificats, et ils sont mis au débat pour décider si l'on accordera ou non la demande. Si elle est rejetée, on déchire les certificats et on n'en parle plus. On enregistre ceux des demandes accordées.

Cette approbation, ainsi votée, autorise celui qui

s'est présenté, à construire ou réparer sur-le-champ la route dont il s'agit : ce qu'il doit faire à ses frais, et finir pour les assises suivantes. Il présente alors un certificat portant qu'il a dépensé les sommes portées dans le mémoire de demande. Le président signe ce certificat, et délivre en même temps une ordonnance sur le trésorier du comté, qui la paye sur-le-champ. On suit la même marche pour la construction et la réparation des ponts, des prisons, des maisons de correction, &c. Si un pont coupe une rivière qui sépare deux comtés, moitié est payée par l'un, et moitié par l'autre.

Les fonds de ces travaux sont faits par une taxe sur les terres, et payés par le tenancier. Dans quelques comtés elle est assise par acre : mais, dans d'autres, elle ne porte que sur des pièces de terre labourées, et comme il n'y a pas deux pièces de terres labourées de la même grandeur, c'est une taxe très-inégale. Dans le comté de Meath, où elle est répartie par acre, elle se monte à un shelling, c'est la plus forte qu'il y ait en Irlande. En général, elle va de trois à six pences ; et dans ces dernières années elle a produit, dans toute l'étendue du royaume, 140,000 *l.* par an.

Les jurés accordent rarement une route dont la confection doive monter à plus de 50 *l.* ou coûter plus de six à sept shellings par perche ; de manière que si quelqu'un veut en faire plus que ne peut en payer cette somme, il les divise en deux ou trois demandes ou arpentages, afin qu'on puisse en refuser une partie sans rejeter le tout. Suivant un acte du parlement, toute route présentée doit avoir au



moins, d'une haie à l'autre, vingt-un pieds de large, sur lesquels il doit y en avoir quatorze faits en pierres ou gravier.

Comme le pouvoir du grand-jury s'étend, non-seulement à la réparation et à l'élargissement des anciennes routes, mais à l'ouverture de nouveaux chemins, dans des directions où il n'y en a jamais eu, à l'exclusion cependant des parcs, jardins, &c. il a été nécessaire de mettre des bornes aux dépenses déplacées qu'on eût pu faire en ce genre. En conséquence, toute soumission peut être arrêtée par l'opposition d'un tiers qui nie les allégations portées au certificat. C'est un moyen sûr d'en faire rejeter l'acceptation jusqu'aux prochaines assises; et l'on nomme des personnes chargées d'examiner, dans l'intervalle, la partie de route demandée, et de faire un rapport sur son utilité ou ses inconvéniens. On peut aussi faire suspendre le paiement, après la délivrance du certificat de confection, si quelque personne, après avoir vu le chemin, trouve que l'ouvrage est mal fait, et que l'argent est mal gagné, elle peut retarder le paiement jusqu'à ce que la chose soit examinée et jugée. Mais cette suspension est rare. Toutes personnes peuvent faire des soumissions. Pour l'ordinaire, elles sont faites par des propriétaires résidans sur les lieux, des agens de propriétaires absens, des membres du clergé, ou des fermiers aisés. Il s'ensuit nécessairement, que chacun desire d'avoir un chemin qui passe près de sa demeure, et ce petit intérêt particulier est le seul reproche que j'aye entendu faire à cette méthode. Quant à moi, il me paroît en faire le

mérite principal. Toutes les fois que les individus ne travaillent que pour le public, le public est mal servi. Mais lorsque le soin qu'ils prennent de leur propre intérêt contribue en même temps à l'intérêt général, on est sûr alors que le bien public se fait. C'est précisément ici le cas. Pendant quelques années, on vit toutes les routes partir des maisons comme des rayons aboutissans à un centre, et renfermant entre eux de grands espaces sans communication. Mais chaque année a amené le remède; et enfin tous ces rayons, partant de centres divers, se sont rencontrés, et la communication s'est trouvée. Il n'y a que dix-sept ans que l'acte du parlement a été passé : son effet dans toutes les parties du royaume a été si grand, que j'ai par-tout trouvé facile de suivre en voiture, la route que je traçois sur la carte. Je me disois, j'irai là, je passerai par ici, je pouvois choisir la direction la plus bizarre, et par-tout je trouvois de beaux chemins qui me conduisoient, sans aucun obstacle, au lieu où je voulois me rendre. Dans quel embarras ne se jetteroit pas celui qui voudroit entreprendre la même chose en Angleterre, où, comme l'observe le docteur Burn, les chemins sont aussi mauvais qu'ils l'étoient du temps de Philippe et de Marie. Dans quelques années, il n'y aura pas dans toute l'Irlande un mauvais chemin, à l'exception des grandes routes à barrières. L'argent levé pour cet objet, l'un des plus essentiels dont une nation puisse s'occuper, est distribué au peuple qui le paye. Il emploie ses bras, ses attelages; il encourage l'agriculture, et facilite tellement le défrichement des terres incultes, que



ces travaux doivent toujours être considérés comme le premier pas à faire dans toute entreprise qui tend vers ce but important.

Dans l'origine, les routes, ainsi que les ponts, étoient payés par le trésor général du comté. Mais, d'après un acte subséquent, la taxe des chemins est à présent imposée par baronnies. Chacune paye les siens. Par un autre acte, les jurés ont été autorisés à accepter des soumissions pour des chemins étroits dans les montagnes, à 2 s. 6 d. la perche. Suivant un autre, il leur est permis d'en accepter pour des sentiers parallèles aux routes, à raison d'un shelling par perche. Par un acte tout récent, ils sont aussi autorisés à passer des marchés pour l'entretien des routes après leur confection, à raison de trois demi-pences par perche; ce qui ne pouvoit se faire autrefois, que d'après une nouvelle soumission. Arthur French, Esq. de Moniva, dont l'agriculture est décrite dans les détails du Voyage, et qui étoit alors représentant du comté de Gallway, fut le digne citoyen qui présenta le premier au parlement cette excellente mesure. L'Irlande et tous les étrangers qui la parcourent, doivent à jamais bénir la mémoire d'un homme qui a rendu au public un aussi signalé service. Avant cette époque, les routes étoient, comme celles d'Angleterre, sous le misérable régime des *six jours de travail* (\*), et dans un état déplorable. D'aussi bons effets résulteroient, en Angleterre, de la même méthode. On soulageroit ainsi le royaume d'une grande charge

---

(\*) Espèce de corvée. T.

qui ne produit aucun avantage. La taxe, en pareil cas, devrait être imposée ici, comme en Irlande, sur le fermier qui est aujourd'hui chargé de l'entretien des chemins.

Je n'ai qu'un reproche à faire à la méthode irlandaise, c'est que les jurés devraient, en certains cas, être plus faciles qu'ils ne le sont, à accorder de ces travaux. En général, ils ne sont pas difficiles; mais quelquefois il leur prend des fantaisies de n'accorder aucune route, ou d'en permettre trop peu. L'expérience ayant prouvé, par la bonté universelle des chemins, que les abus étoient très-rares, ils devraient procéder avec vigueur au grand œuvre de l'établissement des chemins dans tout le royaume. Pour restreindre un peu ceux qui emploient l'argent, il seroit peut-être à propos d'imprimer des cartes de chaque comté, indiquant les routes faites par soumission, avec des listes y annexées des personnes qui ont fait des soumissions, de l'argent qu'elles ont reçu, et des routes pour lesquelles il a été payé. Ces cartes devraient être distribuées, *gratis*, par les jurés, à tous les gens de leur connoissance, afin que chacun pût savoir à la négligence ou à la friponnerie de qui le public seroit redevable de mauvais chemins, quand il auroit payé pour en avoir de bons. Cette mesure pourroit effrayer plusieurs personnes.

A raison de onze millions quarante-deux mille six cent quarante-deux acres que contient le royaume, 140,000 *l.* par an font juste 3 pences par acre pour tout le territoire, taxe très-légère pour



un avantage qui , sous les rapports d'utilité publique , est presque aussi précieux que la poste aux lettres.

Ce n'est pas seulement à ce système, que l'Irlande est redevable de la bonté de ses chemins. Une autre particularité digne d'observation, c'est que tout le transport qui se fait par terre dans le royaume, s'opère par des chars ou charrettes attelées d'un seul cheval. Celles des pauvres gens sont de misérables machines, dans la construction desquelles on ne vise qu'à l'économie. La charge qu'ils y mettent, lorsqu'ils travaillent à la journée, est telle, qu'un anglois auroit honte de la traîner dans une brouette ; et cependant ils font marcher leurs chevaux si lentement avec cette charge, que je suis convaincu qu'un ouvrage de ce genre, fait à la journée, est de cinq cents pour cent plus cher qu'en Angleterre. Lors même que ces gens travaillent pour leur compte, leurs charretées sont très-petites et fort au-dessous de ce que leurs chevaux, tout misérables qu'ils sont, pourroient traîner. Cependant les chars qui travaillent régulièrement pour les moulins, à transporter des farines à Dublin, font quelque chose de plus. Leur charge ordinaire est de huit à dix quintaux, ce qui n'est pas mal, vu la force des chevaux. On y a souvent conduit, des moulins de Slaine, jusqu'à huit quintaux. Le peu d'élévation des roues convient à un pays montueux. Mais, d'après les règles de la mécanique, elle est en général un désavantage pour l'animal qui meut la machine. Nombre de ces chars ne

consistent qu'en un fond plat, ou espèce de table posée sur l'essieu, et sur laquelle on charge quelques sacs, du bois, de la pierre ou un petit tas de gravier qu'on range placé au milieu. D'autres ont des planches sur les côtés, ou des ridelles garnies d'osier. Au reste, ces imparfaites et misérables voitures ne méritent pas un instant d'attention. Le point important est que le trait se fasse par un seul cheval. [*Voy. la Pl. II*].

Quelques personnes ont des charrettes fort bien faites, sous le rapport de la force, mais si pesantes, qu'elles sont presque aussi défectueuses que la charrette ordinaire. D'autres ont des charrettes à deux chevaux, plus grandes et plus pesantes, et quelques gens ont été assez fous pour introduire les *waggon*s d'Angleterre. C'est parce que le trait se fait par des voitures attelées d'un seul cheval, qu'une route bien faite se conserve pendant plusieurs années. Cette méthode devrait généralement être adoptée. Les grandes routes d'Angleterre, malgré toute la dépense qu'on fait pour leur entretien, sont, pour la plupart, en très-mauvais état, et resteront telles, tant que la législature permettra l'usage de voitures attelées d'un aussi grand nombre de chevaux. Il est aisé de juger combien peu une voiture attelée d'un seul cheval use les routes, par la manière dont on les fait en Irlande. On commence par faire dans le milieu un fondement avec de la terre qu'on prend sur les côtés. Sur cette terre, on forme un lit de pierres calcaires brisées à la grosseur d'un œuf de dinde. On jette ensuite une



légère couche de terre pour lier les pierres entre elles, puis on recouvre le tout de gravier, quand on peut en avoir. Vu les voitures dont on se sert dans le pays, cette méthode n'est point mauvaise, car le chemin est beau et solide. Mais le tout étant fait de suite, sans aucun intervalle pour laisser aux terres le tems de s'affaisser, un *waggon* anglois défonceroit sur-le-champ tout l'ouvrage, et détruiroit la route aussitôt qu'elle seroit finie; et cependant elle résiste très-bien à l'usage des charrettes et des carrosses du pays.

J'ai pesé des charrettes communes en Irlande, et j'ai trouvé que les plus légères pesoient deux quintaux deux quarts et quatorze livres [294 liv.]. De bonnes charrettes à un cheval, chez M. O'neil, pesoient quatre quintaux deux quarts et vingt-une livres. Lord Kimboroug avoit fait venir de Dublin de plus grandes charrettes avec des roues de cinq pieds qui pesoient sept quintaux, mais celles-ci sont beaucoup trop pesantes. C'est dans la légèreté de la machine que consiste la plus grande partie de son mérite. Un *waggon* anglois ordinaire, avec des jantes de neuf pouces, pèse de cinquante-cinq quintaux à trois tons. Dans Suffolk, j'en ai construit un à roues étroites pour quatre chevaux, qui pesoit vingt-cinq quintaux.

	quint.	quart.	liv.
Chaque cheval, attelé à une charrette irlandoise, tire, en poids de la voiture . . . . .	2	2	14
Aux charrettes de M. O'neil . . . . .	4	2	21
A celles du lord Kimborough . . . . .	7	»	»
A un chariot à grandes jantes . . . . .	7	1	»
A un chariot à jantes étroites . . . . .	6	1	»

---

L'extrême

L'extrême légèreté de la charrette commune ne peut pas faire un objet de comparaison, puisqu'elle ne peut porter une charge un peu forte d'aucune matière, si ce n'est un bloc ou des sacs. Il est essentiel qu'une charrette ait assez de capacité pour contenir des choses légères, mais d'un grand volume, telles que de la drèche, de la poudre de drèche, des cendres, etc. ainsi que du foin et de la paille. Le *waggon* de Suffolk à quatre chevaux, a douze pieds de long, quatre de large et deux pieds de profondeur; dans les côtés et les extrémités il contient par conséquent juste quatre-vingt-seize pieds cubes. Les ridelles des extrémités s'élèvent de quatre pieds de plus pour les occasions où l'on veut mettre du foin et de la paille; il y en a une fixée à un côté qui augmente la largeur de deux pieds. En conséquence, l'aire sur laquelle porte le foin contient juste quatre-vingt-seize pieds carrés. Dans plusieurs usages auxquels j'ai employé ce chariot, j'ai trouvé que quatre chevaux d'une taille moyenne, et du prix d'environ 12 *l.*, traînoient facilement une charge entière, de quelque matière que ce fût, telle que cinquante à soixante quintaux de foin, douze quarts de froment, pesant cinquante-cinq quintaux, et de la boue des rues de Bury [en appréciant le poids par le travail des chevaux qui tiroient avec beaucoup plus de peine], peut-être plus de trois tons. J'ai pris, plus d'une fois, toutes ces mesures pour me guider dans la construction d'une charrette à un cheval, à l'effet de donner à un cheval une proportion exacte de



ce que quatre traînoient dans ce *waggon*. Pour cela, voici quelles doivent être les dimensions de la charrette. Le corps de la machine doit avoir quatre pieds de long, trois pieds de large et deux pieds de profondeur. Les ridelles, aux extrémités, doivent avoir chacune un pied, et celles des côtés six pouces. Jusque-là elle sera de niveau avec le *waggon*; mais je donne l'avantage à la charrette, par le moyen des ridelles des extrémités. Chacune a dix-huit pouces. Celles des côtés en ont douze, ce qui porte la surface totale à trente-cinq pieds carrés, dont le quadruple fait cent quarante, au lieu de quatre-vingt-seize. Ces charrettes complètes pèsent de quatre à cinq cents. Les roues ont cinq pieds de haut, et l'essieu est en fer, chose essentielle pour rendre une voiture légère. Finies et peintes, elles coûtent, en Angleterre, depuis 9 £. jusqu'à 10 guinées. Toute personne qui essayera de s'en servir, trouvera qu'un cheval qui y est attelé traîne beaucoup plus que le quart d'un attelage de quatre chevaux, ou que le huitième d'un attelage de huit chevaux. Car, dans un pays un peu uni, il traînera jusqu'à un ton.

J'ai souvent causé avec des conducteurs de *waggon*s, aussi bien qu'avec des charretiers intelligens au service des fermiers. Leurs observations s'accordoient avec les miennes, pour prouver qu'un cheval sur huit, et peut-être un demi cheval sur quatre, sont toujours absolument inutiles : l'animal ne faisant que marcher, sans rien tirer, il faut une attention continuelle pour

remédier à cette paresse, et avec des conducteurs négligens, le mal est encore plus sensible. De là vient la supériorité du trait d'un cheval attelé seul, parce qu'il ne peut alors se dispenser de travailler. Les frais, l'embarras et les inconvéniens d'un accident sont proportionnés à la grandeur de l'attelage. Avec un chariot attelé de huit chevaux, ils sont très-grands. Ils ne sont presque rien avec huit charrettes attelées chacune d'un cheval. Si l'une se brise, la charge et les débris se distribuent facilement sur les sept autres, et il y a peu de temps de perdu. Lorsqu'on se sert de charrettes à un cheval, tous les chevaux qu'on a dans une écurie peuvent être occupés. Avec des chariots, celui qui n'a qu'un, deux, ou trois chevaux disponibles, ne peut les faire travailler; et que sera-ce, si son *waggon* est à huit chevaux, et qu'il n'en ait que cinq, six, ou sept. Il faut, pour un attelage complet, ou quatre, ou huit chevaux. Le grand objet est la conservation des chemins. La législation, pour les ménager, a prescrit jusqu'à des roues de seize pouces de jantes. Mais ces machines sont d'un si grand poids, qu'elles sont ruineuses pour ceux qui les emploient. Elles tracent d'ailleurs sur les chemins, des sentiers si exacts pour les voitures semblables qui viennent après, que les routes les plus fermes sont bientôt coupées en ornières. Les matériaux les plus solides sont convertis en poussière, et tout le travail qu'on fait pour les réparer est détruit aussitôt qu'achevé. Des routes, réparées tous les ans à grands frais, deviennent impraticables, par le poids dont on charge



les *waggon*s. On peut avancer, sans exagération, que s'il n'y avoit dans toute l'Angleterre que des charrettes à un cheval, on épargneroit la moitié de la dépense que l'on fait actuellement pour les chemins, et ils en seroient beaucoup meilleurs.

Il faut convenir que les frais de conducteurs seroient d'abord plus considérables, car un homme ne peut pas conduire plus de trois de ces charrettes. Un homme et deux jeunes garçons pourroient en conduire neuf; mais je ne vois pas pourquoi on ne viendrait pas à bout de les mener aussi bien en Angleterre qu'en Irlande, où un homme conduit souvent cinq, six, ou même huit charrettes. J'ai vu un fille en conduire six. Il y a, même sous ce rapport, un avantage que n'a pas un *waggon*. Un enfant peut être chargé d'une ou deux charrettes, tandis qu'on ne pourroit pas confier un *waggon* à vingt enfans. En avouant, cependant, que la dépense à cet égard seroit d'abord un peu plus grande, elle doit paroître bien compensée par les avantages supérieurs établis ci-dessus, qui font des voitures à un cheval, un objet aussi intéressant pour les particuliers que pour le public.

#### S E C T I O N X.

##### *Bois. — Plantations.*

Dans toutes les parties de l'Irlande que j'ai parcourues, on ne voit pas cent acres de suite, où l'on ne trouve des preuves incontestables que ces terres étoient jadis plantées en bois, ou du moins

que le pays étoit bien boisé. Dans tous les marais, on trouve des arbres et des racines de la plus grande taille, et dans les contrées cultivées, les rejets des arbres détruits, prouvent que la destruction n'en est pas très-ancienne. Beaucoup de noms irlandois, que portent les montagnes, les vallées et les plaines, signifient des forêts, des bosquets ou des bois. Lord Kingsboroug a, autour de Mitchelstown, cent mille acres dans lesquels on pourroit galoper à perdre haleine, avant de trouver une baguette assez grosse pour fouetter un chien, et cependant, il n'y a pas un enclos dans lequel on ne trouve des restes d'anciens arbres, quelques-uns même sont fort gros. Ceci n'est pas particulier à cette terre. La plus grande partie du royaume offre à l'œil une effrayante nudité, après avoir été couverte de bois qui ont été détruits, dans le siècle dernier, avec la prodigalité la plus imprudente, et que l'on continue de couper et de gaspiller, comme s'ils ne valaient pas la peine d'être conservés. Le sapin de la Baltique fournit à tous les usages du royaume, même à ceux auxquels le chêne seul seroit propre. La distance à laquelle est cette mer, de tous les ports de l'Irlande, y rend cet article beaucoup plus cher qu'il n'est en Angleterre.

Dans mes conversations avec les gens aisés, j'ai trouvé qu'en général ils attribuoient la destruction du bois aux gens du peuple, qui, disent-ils, ne veulent pas laisser croître un arbre. Quand il est jeune, ils le volent pour en faire un bâton : plus avancé, il leur sert à faire un



manche de bêche ; plus tard , il est bon à faire un timon de charrue , et enfin , une solive pour le toit d'une cabane. Que les pauvres volent le bois , c'est un fait constant ; mais les propriétaires du pays ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Est-ce pour faire des bâtons et des manches d'outils qu'on a dépouillé des millions d'acres ? Le propriétaire insensé , prodigue , abat les taillis et les laisse sans haies qui les défendent contre le bétail ; puis il a l'impudence d'attribuer la rareté du bois aux bâtons du pauvre , et va dans la chambre des communes , voter un acte qui condamne à une amende de 40 shellings , tout pauvre qui aura , dans sa cabane , une pièce de bois dont il ne pourra pas prouver l'origine. Cet acte et vingt autres de la même espèce , déposent encore aujourd'hui contre l'oppression et la folie des propriétaires. Ils ont rendu le bois si rare , que les malheureux ouvriers ne peuvent s'en procurer pour la consommation nécessaire , et ils font des lois pour les empêcher de voler , ou même de posséder ce qu'il leur est impossible d'acheter. Si par un autre acte on défendoit , sous peine de mort , à tout propriétaire de couper un taillis sans l'entourer d'une haie , et de détruire des arbres sans en replanter , on mettroit la coignée à la racine du mal , et l'on délivreroit le royaume d'un de ses plus grands inconvéniens. Mais , au nom de l'humanité , laissez tranquille ce pauvre dont le vol , en ce cas , comme en beaucoup d'autres , est absolument votre faute. J'ai vu de mes yeux , en diverses parties du royaume , des bois coupés et non

*enclos.* Les plus honnêtes pauvres du monde, placés dans la même situation que les Irlandois, deviendroient voleurs de bois, car ils seroient obligés ou d'en voler, ou de se passer d'une chose absolument nécessaire à la vie. Au lieu d'être les destructeurs des arbres, je suis convaincu qu'il seroit facile de les engager à en être les conservateurs. Je me rappelle à ce sujet les montagnards de sir William Osborne. Il leur avoit donné quelques peupliers d'Italie, et ils les soignoient avec autant d'intérêt qu'auroit pu le faire son propre jardinier. A Mitchelstown, j'ai eu occasion de faire des observations semblables. Dans la vérité, j'ai vu, dans toute l'Irlande, les pauvres très-empressés à faire tout ce qui pouvoit les recommander à la bienveillance de leur seigneur.

Il y a, relativement au bois, trois mesures qui, je crois, réussiroient dans toutes les parties du royaume :

1°. Donner des prix aux pauvres paysans qui planteront et conserveront des arbres, et ne pas borner la récompense au prix ; mais tenir une liste de ceux qui y auroient concouru, et les traiter, en toute occasion, avec une faveur particulière ;

2°. Forcer tous les fermiers à planter, en insérant dans leurs baux, la clause suivante :

« Et aussi, que ledit A B [preneur], ses héritiers ou ayant cause, planteront, véritablement et de fait, par tous et chacun an de la durée du présent bail, et défendront de tout dommage, jusqu'à la fin d'icelui, un arbre à haute tige par



« [ nombre ] d'acres loués par ledit bail , pourvu  
 « que lesdits arbres soient fournis par ledit C D  
 « [ bailleur ] , ses héritiers ou ayant cause ; comme  
 « aussi que , dans le cas où quelqu'un desdits  
 « arbres plantés n'auroit pas pris ou seroit venu  
 « à mourir , ledit A B remplacera , l'année sui-  
 « vante , lesdits arbres morts , par un égal nombre  
 « d'arbres semblables ; et dans le cas où , à l'ex-  
 « piration du présent bail , les arbres qui devront  
 « y avoir été plantés en exécution de la présente  
 « clause , ne s'y trouveroient pas sur pied , en  
 « nombre et de l'âge requis , lesdits A B , ses héri-  
 « tiers ou ayant cause perdront et payeront au profit  
 « dudit C D ou ayant cause , la somme de cinq  
 « shellings par chaque arbre manquant. »

Le nombre d'arbres à planter par acre , doit varier suivant les circonstances.

Il ne faut pas oublier que les clauses d'un bail s'exécutent rarement d'elles-mêmes. C'est à l'attention du propriétaire ou de ses agens , à les rendre efficaces. Des fermiers ne sont toujours que trop souvent dépendans , si leurs baux ne sont pas donnés pour plusieurs vies. Mais je les suppose de vingt-un ans : en Irlande , leur pauvreté rend leur dépendance encore plus sensible. Ils demandent du temps pour le payement de leurs rentes , ils se laissent arriérer ; on les menace , on les renvoie. Lors même qu'ils payent bien , ils ont toujours quelque grâce à demander. En un mot , leur position est telle , qu'une simple attention suffiroit pour garantir une entière exécution de la clause dont il s'agit. Si sur une terre il

y avoit un ou deux exemples de fermiers , en arrière de leurs payemens , chassés faute d'avoir planté ou entretenu leurs arbres, tandis que d'autres, également en retard, seroient conservés parce qu'ils auroient eu soin de leurs plantations, l'effet de cette mesure ne tarderoit pas à se faire sentir.

3°. Avoir un magasin de bâtons , de manches de bûches , de pièces de bois propres à la construction des cabanes , ou à faire des timons de charrettes , le tout établi au plus bas prix , et réservé , pour vendre au prix coûtant , à quiconque en voudroit acheter. On n'auroit besoin d'en fournir, que pendant peu d'années , quelques petites plantations de saules devant suffire , au bout de quatre ans , pour en fournir une ample provision.

Je suis convaincu qu'avec ces trois mesures on réussiroit promptement à planter un pays. J'ai vu parmi les petits fermiers du lord Kingsboroug , de la disposition à y travailler. Quelques-uns même avoient commencé dès la première année , et tous m'ont répondu de leur disposition à le faire. Ce plan n'empêcheroit pas les grandes plantations que peut faire , chaque année , un propriétaire sur la terre qu'il exploite par lui-même. Mais la beauté d'un pays dépend des arbres dispersés dans la campagne. Quel coup-d'œil présenteroit l'Irlande , comparée à ce qu'elle est aujourd'hui , si , près de chaque cabane il y avoit un arbre ; mais c'est l'esprit de la nation Irlandoise , de tout entreprendre par des lois qu'on laisse ensuite s'exécuter comme elles peuvent , ce qui , au reste , pour le plus grand nombre , est assez bien fait. Il n'est pas prouvé



que l'acte qui donne au fermier la propriété des arbres qu'il plante, et que le propriétaire à la fin du bail, doit lui payer sur l'estimation d'un jury, soit très-propre à augmenter la quantité du bois. Il en est malheureusement résulté une question de droit restée indécise, qui est de savoir si l'acte s'étend aux arbres qui ont été, dans l'origine, fournis des pépinières du propriétaire, ou qui ont été plantés en conséquence d'une clause insérée dans le bail; si cette loi avoit quelque influence sur les plantations que je propose, elle seroit très-nuisible. C'est un grand inconvénient qu'un homme soit forcé de vendre sur l'estimation d'un jury, ce qui lui appartient, et qu'un autre soit forcé de l'acheter. C'est probablement pour cela que les plantations faites en exécution de cet acte, ne sont d'aucune importance.

J'ai fait des calculs très-détaillés des frais, de la végétation et de la valeur des plantations en Irlande; et je suis convaincu qu'on ne peut faire de la meilleure terre du royaume aucun emploi dont le produit égale celui qu'on peut faire en plantant les plus mauvaises. La considération de la postérité exigeroit qu'on plantât du chêne et d'autres arbres qui demandent un siècle pour parvenir au terme de leur accroissement; mais, sous d'autres rapports, les arbres d'une végétation prompte donnent un profit bien supérieur. Ceux-ci atteignent si promptement leur perfection, que les trois-quarts des propriétaires pourroient se flatter de couper ceux qu'ils auroient plantés, et de faire les gros bénéfices qui doivent en résulter. Il y a

des saules à haute tige, qui croissent avec une rapidité presque incroyable. J'en ai mesuré chez M. Bolton, près de Waterford, qui, au bout de trois ans de plantation, avoient vingt-un pieds de haut, et étoient aussi droits que des pins. Des bois de ces saules s'éleveroient comme par enchantement, et fourniroient, au bout de sept ans, de quoi bâtir toutes les servitudes des fermes et toutes les cabanes. Est-on excusable de se plaindre de ce que l'on manque de bois, quand il est si facile de s'en procurer. Le méleze et le hêtre croissent singulièrement vite par-tout où j'en ai vu. Le peuplier d'Italie pousse avec autant de succès qu'en Angleterre; et quoique ce soit un bois blanc, il est applicable à tant d'usages, et croît avec tant de rapidité, qu'il mérite une grande attention.

Quant au chêne, on est, en Irlande, dans l'usage de le transplanter. J'en ai vu quelques-uns âgés de quinze ans, et d'autres qui avoient peut-être un peu plus; ils étoient fort beaux; mais, quoique si jeunes, ils formoient beaucoup plus le *pommier* (\*) que ne font, en Angleterre, ceux qui n'ont jamais été transplantés. Il est bien fâcheux qu'il faille au moins un siècle pour apercevoir le vice de cette méthode. Nous savons, par une ample expérience, que les plus beaux chênes qui, en Angleterre, servent à la construction des grands

---

(\*) Expression usitée pour désigner la forme que prend un arbre qui, au lieu de s'élever pyramidalement, étend ses branches horizontalement comme le pommier. *T.*



vaisseaux de guerre, ont tous été *semés* à la place où on les coupe. Cet arbre pousse avec tant de force sa racine pivotante, que, selon moi, sa végétation future souffre essentiellement de la rupture de cette racine (9). Or, je défie le plus habile pépiniériste d'en enlever un grand nombre sans la rompre à plusieurs. Qu'elle soit brisée dans son extrémité inférieure, où elle n'est plus qu'une fibre capillaire, c'est la même chose que si elle étoit rompue dans l'endroit où elle est le plus forte. La force de végétation qui la pousse vers le bas est suspendue; il faut que les racines traçantes nourrissent l'arbre; elles lui suffiront pendant quelque temps, et jusqu'à un certain point; mais cet

---

(9) Voilà le vice de toutes les transplantations, quels que soient les soins qu'on y apporte. La racine pivotante, placée au milieu du collet, est exactement l'aplomb de l'arbre, et celle qui le maintient dans la direction perpendiculaire: les racines latérales ou rampantes paroissent destinées par la nature, à soutenir celle-ci. Quand on arrache un arbre pour le planter dans un endroit désigné, il est presque impossible de conserver la racine pivotante dans toute sa longueur, attendu qu'elle est très-mince à mesure qu'elle se prolonge dans la terre: on la brise, et alors il en pousse de latérales, mais qui ne remplissent pas le même office. C'est pour cette raison qu'il est rare de voir des arbres transplantés dont le tronc ne soit plus ou moins incliné, relativement à la force des vents qui règnent dans le canton. Plus les arbres s'élèvent et sont branchus, plus ils ont besoin de leur racine pivotante pour conserver leur direction perpendiculaire et résister à la violence des vents. C'est une observation très-importante à faire, quand on entreprend des plantations. Il y a plus d'avantage à semer qu'à transplanter; 1.<sup>o</sup> l'arbre ne souffre pas par son déplacement; 2.<sup>o</sup> il conserve toutes ses racines, et sur-tout celle qui lui donne de la solidité dans la terre, et le met en état de résister à la violence des vents.

arbre ne sera jamais le souverain de la forêt, ni le dominateur des ondes. Je connois en Angleterre, plusieurs plantations de chênes semés, il y a de douze à trente et même quarante ans, et qui sont infiniment plus belles que tout ce que j'ai vu en Irlande.

Les bois qui restent encore en ce pays, sont ce qu'en Angleterre on appelleroit des taillis. On les coupe à différens âges; quelques-uns restent sur pied jusqu'à quarante ans. Les propriétaires attentifs les enclosent de haies lorsqu'ils les coupent, afin de conserver les repousses. D'autres n'en prennent pas la peine. Mais ce n'est pas du tout le système en vue duquel j'inviterois à planter. Le bois de brin, coupé pour charpente, donne le double et le triple de ce que donnent des repousses de quelque espèce de bois qu'ils soient. Ces derniers peuvent acquérir une certaine grosseur et avoir une grande valeur. Mais le bénéfice n'est jamais à comparer avec celui que rendroient les autres. Pour expliquer ceci, qu'on me permette une ou deux observations.

Si l'on plante des saules, des peupliers, des frênes, pour les couper à un âge quelconque, tel que dix, vingt ou trente ans, lorsqu'on les aura coupés, les souches pousseront plusieurs rejetons; mais qu'on n'imagine pas que ceux-ci fassent jamais du bois de charpente. Ils ne feront que du taillis, et ne donneront que le bénéfice propre à cette espèce de bois, qui n'est pas moitié de celui de l'autre. En pareil cas, ce qu'il y auroit de mieux à faire seroit de recommencer la planta-



tion , et d'arracher les souches pour les brûler ; sinon , on fera bien de couper souvent les repousses , pour en faire du fagot , jusqu'à ce que la plantation nouvelle soit assez forte pour les surmonter et les étouffer. L'usage , en Irlande , est de couper tous les arbres de brin qui ne sont pas d'une belle venue. C'est convertir du bois à charpente en bois taillis. L'attention de ne conserver qu'une tige des repousses , et de couper toutes les autres , peut faire monter celle que l'on conserve ; mais je doute qu'elle fasse jamais un arbre capital ; elle ne sera même jamais un arbre , si l'on ne coupe pas , tous les ans , les tiges qui repousseront de la souche. Il est cependant de fait que la tige qui vient après qu'on a coupé un arbre , est souvent plus belle que n'étoit la première , qui peut-être n'auroit jamais bien réussi ; mais il vaut mieux arracher la souche que de compter sur une repousses pour produire du bois de charpente. Les propriétaires irlandois se flattent trop aisément d'avoir du bois à charpente , lorsque réellement ils n'ont que d'assez beau bois venu sur souche ; on en voit la preuve dans les grands fossés doubles qui ont été faits depuis trente ou quarante ans , et qui sont plantés de deux rangs d'arbres. Ce sont ordinairement des frênes , qui ne sont pas à moitié si beaux que ceux du même âge en Angleterre ; et cela pour deux raisons ; la première , que la plupart ont été coupés étant jeunes et ont repoussé sur souche ; la seconde , qu'ils sont plantés dans une haute jetée sèche , remplie des racines de trois ou quatre rangs

d'aubépine ou de pommiers sauvages, outre celles des arbres eux-mêmes. Il est de fait que je n'ai jamais vu sur ces fossés un seul arbre capital. Tous ces arbres qui sont sur les haies, sont difficiles à conserver : ce qui prouve qu'ils ont été coupés étant jeunes. En Angleterre, un frêne qui croît dans un terrain plat, vaut ordinairement, à l'âge de quarante ans, entre 40 s. et 3 l. J'en connois plusieurs de cinquante à soixante ans, qui se vendroient aisément depuis 4 jusqu'à 8 l. L'avantage, en Irlande, seroit plus grand, puisque le bois y est encore plus cher. Une autre méthode usitée dans ce pays, est d'élaguer les arbres à haute tige et même les chênes. Je fus confondu, en voyant des chênes de dix et de quinze pieds de haut, auxquels on avoit coupé toutes les branches latérales. Il y a des traités sur les plantations, dans lesquels on recommande ce procédé, ainsi que celui de couper les arbres dans leur jeunesse, pour avoir de meilleur bois de charpente. Il n'y a point de folie qui n'ait ses partisans, et qu'on ne trouve prônée dans quelque livre ; mais il est malheureux pour un pays, qu'on écoute de pareils conseils. Brûlez-moi tous ces livres, et regardez la nature. Venez en Angleterre, et voyez nos chênes, nos hêtres, nos frênes tous semés d'eux-mêmes, et que n'a jamais touchés la main de l'art. Montrez-moi de pareils arbres qui soient sortis de la main des pépiniéristes et des élagueurs, et je vous tiens quitte de tous les beaux raisonnemens que vous voulez me faire pour me prouver que la plus commune des



opérations de la nature a besoin d'être secondée par la hache du bûcheron ou le croissant de l'élagueur (\*).

Une des raisons pour lesquelles , en Irlande, les arbres et les haies qui ont été plantés il y a long - temps, sont aujourd'hui négligés et dépérissent, c'est qu'aussitôt qu'on a achevé une plantation on n'y pense plus. On laisse pousser des haies pendant trente ou quarante ans sans les tailler. Il en résulte qu'elles sont dégarnies et toutes nues par le bas, et qu'il s'y trouve des trous d'une perche entière de longueur. Toutes les haies devroient être périodiquement rabattues, précisément par la même raison qu'il ne faudroit jamais toucher aux arbres; c'est-à-dire, parce que les souches repoussent plusieurs tiges pour chaque tige que l'on a coupée. On devroit répéter cette opération tous les quinze ans. On provigneroit une partie des épines, pour obtenir par la suite une haie vive, impénétrable, et l'on couperoit tout le reste pour en faire des fagots. Les haies, en Irlande, ne fournissent aucun bois de feu. Laisser

---

(\*) Depuis la première édition de cet ouvrage, un charpentier, qui demeure dans mon canton, m'a montré plusieurs pièces de bois de chêne qu'il a abattues, espérant en faire du bois de charpente; mais il a trouvé dans le corps de ces arbres plusieurs nœuds pourris recouverts par du bois sain. Ces nœuds indiquoient les places où jadis on avoit coupé des branches. J'achetai de lui, par curiosité, quelques planches de ce bois. C'est un homme intelligent et observateur. Il a eu occasion de faire si souvent cette remarque pendant plus de quarante ans d'expérience, qu'il donne de bon cœur au diable (c'est son expression) ceux qui élaguent les arbres. Je suis fort de son avis. K.

une haie croître trop long-temps sans la couper, c'est non-seulement la ruiner elle-même, mais faire le plus grand tort aux arbres qui sont plantés au milieu.

J'observe, en dernier lieu, que c'est une négligence impardonnable dans tout le royaume, que de ne pas planter des terrains en osier propre à faire des paniers, des hottes, &c., nulle part ils ne réussissent mieux. J'en ai planté un jeune dans le comté de Corke, qui a poussé de six pieds dans la première année. Il se fait, dans ce port, une importation considérable de cet article qu'on tire du Portugal.

## S E C T I O N X I I.

*Engrais. — Terres en friche.*

L'engrais le plus communément employé en Irlande, est la chaux. On trouve, dans presque toute l'île, des carrières inépuisables de la plus belle pierre calcaire, ainsi que la de tourbe et du *charbon* à très-bas prix pour la faire cuire. Il faut rendre justice aux propriétaires du pays, ils entendent très-bien cette branche d'économie rurale, et la pratiquent avec beaucoup d'intelligence. Leurs fourneaux sont les mieux construits que je connoisse. Il y en a plusieurs que l'on tient allumés toute l'année, sans penser que l'on doive y suspendre le feu à cause de l'hiver. Ceux qu'ils appellent fourneaux à *tirer*, cuisent par jour jusqu'à quarante barils, et leurs fourneaux à la



*françoise*, dans lesquels on fait cuire les pierres sans les casser, ont cuit jusqu'à cinq mille barils par fourneau. Je n'ai jamais entendu dire que personne eût employé cet engrais en aussi grande quantité que M. Leslie ou M. Alderworth, qui en mettent par an jusqu'à dix mille barils sur leurs terres. Le terme moyen, résultant de tout le Voyage, des quantités que l'on en met par acre, est de cent barils, et son prix moyen est de neuf pences.

Cette quantité est certainement considérable. Le prix fait voir combien cet engrais est commun en Irlande. On est vraiment étonné de voir des endroits où on la fait cuire à raison de trois ou quatre pences. Cet extrême bon marché ne peut résulter que de l'abondance de la tourbe et de celle de la pierre calcaire.

Je n'ai nulle part entendu dire qu'une terre eût été trop chaulée, ou que la répétition du chaulage y eût produit les mauvais effets dont on s'est plaint quelquefois en Angleterre. (\*)

Le gravier calcaire est un engrais particulier à l'Irlande, et il est excellent. C'est un gravier bleuâtre, mêlé de pierres aussi grosses que le poing, et quelquefois d'un loam argileux. Mais le tout ensemble fait, avec les acides, une forte effervescence. Il fait sur les terres non cultivées le prodigieux effet de la chaux, et sur les terres argileuses et labourées, il en produit un beaucoup

---

(\*) Voyez une lettre du feu comte de Holderness à moi, dans le Voyage au Nord. X.

plus grand; mais il est avantageux à tous les terrains. Dans l'île d'Anglesey, pays qui ressemble beaucoup à l'Irlande, il y a un gravier semblable à celui-là, qui fait aussi avec les acides quelque effervescence; mais je n'en ai jamais vu en aucune partie de l'Angleterre.

La marne est moins commune en Irlande que ces deux engrais. Celle qu'on y trouve le plus fréquemment, est blanche et d'une légèreté remarquable. Elle est, en général, sous les marais. On amène dans le Shannon et dans le port de Waterford, une marne composée de coquillages.

Je voudrois, à cette liste des engrais, pouvoir ajouter les composts formés dans des cours de ferme bien garnies de litières; mais il n'y a pas une partie de l'agriculture plus négligée que ne l'est celle-ci dans tout le royaume. A peine ai-je vu, dans aucune ferme, le moindre vestige d'une cour entourée de servitudes ou de hangars pour nourrir le bétail ou le mettre à l'abri pendant l'hiver. Les animaux de toute espèce vaguent dans les champs pendant tout l'hiver, de façon que la quantité de fumier qu'on en retire est vraiment misérable. Il est inutile de s'arrêter sur un point d'une importance aussi reconnue. Il faut espérer que le temps amènera, à cet égard, en Irlande un meilleur système.

### *Terres en friche.*

Quoiqu'il y ait proportionnellement moins de terres en friche en Irlande qu'en Angleterre, ce qu'il faut attribuer au droit de communage si



## V O Y A G E

funeste à cette dernière, et qui n'existe pas en Irlande, il y a cependant des étendues considérables de marais et de montagnes. On peut exercer sur ces terres l'agriculture la plus profitable dont soit susceptible aucune portion de l'empire Britannique. Car tel, selon moi, doit être le défrichement des montagnes. Au reste, il ne faut pas croire que cette expression ne désigne que des terres très-élevées. En Irlande, on appelle *montagne* tout ce qui n'est pas *marais*, de manière qu'on donne quelquefois ce nom à des terres sur lesquelles il n'y a pas même une taupinière. Les plus grandes portions sont cependant des terrains qui joignent les véritables montagnes, sur-tout dans les endroits où elles s'étendent en pente, en se prolongeant vers le sud. Lord Kinsborough en a, de cette espèce, une très-grande étendue qui n'est d'aucune utilité. Par l'examen que j'en ai fait, ainsi que de plusieurs autres montagnes, et par l'expérience que m'a donnée le commencement d'un défrichement suivi pendant cinq mois sous ma direction, j'ai eu occasion de constater quelques faits qui me mettent plus en état de prononcer sur l'utilité de pareilles entreprises, que si je n'avois fait que traverser le royaume en voyageur. Par le détail de quelques particularités relatives à cet essai, les personnes qui ont des montagnes dans le même état, pourront juger de la possibilité du défrichement.

Cette terre est disposée en pente très - douce vers le sud, depuis les monts Galti jusqu'à un nouveau chemin qu'a fait faire lord Kingsborough,

pour conduire de Mitchelstown vers Cahir. Il avoit regardé avec raison ce chemin, non-seulement comme très-avantageux au public, mais comme le premier pas à faire pour la mise en valeur des portions en friche de sa terre. Au sud de ce chemin, on trouve de la pierre calcaire. On commença le défrichement au nord de la route, dans un espace qui renfermoit quelques portions d'assez bonne terre, d'autres inégales et pierreuses, et un bas-fond où se trouvoit un marais de deux, trois ou quatre pieds de profondeur. La terre n'avoit d'autre utilité que de servir de pâture à la ferme voisine, et sous ce rapport elle pouvoit rendre peut-être la valeur d'un shelling par acre. Elle étoit contiguë à vingt mille acres de la même espèce, qui ne rendoient pas le quart de cette rente. Au mois de juin, je construisis un four à chaux où l'on en cuisoit, par jour, vingt barils. Je fis en même temps fouiller, conduire et mettre en meule, assez de tourbe pour l'entretenir pendant un an. Je traçai les haies de quatre enclos formant ensemble trente-quatre acres. J'en finis les premiers travaux, remettant le reste à l'hiver, ainsi que la plantation (\*), j'ôtai les pierres de deux enclos que je

---

(\*) Lorsqu'on est obligé de faire faire des haies à la journée, et non à la perche, ce qui arrive en général dans les défrichemens que l'on commence en un pays très-inculte, où les ouvriers ignorent absolument l'usage de faire des travaux à la tâche, il faut, autant que l'on peut, faire travailler l'été, sur-tout dans un pays aussi humide que l'Irlande, où d'ailleurs la journée ne se



fis ensuite écobuer. Je fis cuire huit cents barils de chaux, et chaulai un enclos dont je semai un tiers en froment, un tiers en seigle et l'autre en orge, par forme d'expérience. L'autre champ fut semé en turneps, qui manquèrent à cause de la sécheresse continuelle. Deux cabanes furent construites, et toute la dépense, dans l'espace de cinq mois, y compris l'achat du bois, les gages du régisseur, la dépense de tous les labours et de tous les transports [ce dernier article à un prix excessif, à cause des misérables charrettes et des pitoyables chevaux du pays] monta à 150 l. Au moment où les gens du canton surent que les travaux étoient finis, ils vinrent m'offrir de louer la terre comme elle étoit, à 10 s. par acre; ce qui faisoit juste onze pour cent de l'argent dépensé. Mais j'aurois pu en avoir plus. Voici les données que j'ai retenues. La chaux cuite revenoit à cinq pences le baril. L'écobuage [qui consiste à couper le gazon pour le brûler] fait à la bêche, revenoit à 30 ou 40 s. par acre. Le même travail beaucoup mieux fait à la charrue, ne coûtoit que huit shellings. Ce qu'il en coûte pour brûler le gazon et en répandre les cendres, dépend du temps qu'il fait : une pièce de terre coûta 20 s. par

---

paye pas plus cher au mois de juillet qu'au mois de décembre. Quelques-unes de mes jetées s'éboulerent par l'effet des pluies d'automne, ce qui provenoit de deux causes; la première, que mes ouvriers, loin de savoir faire un fossé, étoient des montagnards qui savoient à peine manier une bêche; la seconde, que l'été fut le plus sec que l'on eût jamais vu en Irlande. Y.

acre ; l'autre n'en coûta pas cinq ; je l'estime dix. On peut faire le tout à la charrue , pour 20 shillings. La dépense varie pour l'enlèvement et le transport des pierres. J'ai trouvé qu'une pièce très-remplie de pierres , pouvoit en être dégarnie pour 12 s. par acre. Un fossé simple de sept pieds de large sur trois à cinq de profondeur , avec une jetée de neuf pieds de haut , à partir du fond du fossé , coûte un shelling et demi. Mais cet article auroit diminué de prix , lorsque les ouvriers y auroient été accoutumés. En conséquence , j'estime une double haie , avec un espace entre deux pour planter des arbres , à 5 s.

Mon intention étoit d'acheter , au printemps suivant , un troupeau de bêtes à laine de montagne , et de le faire paître tout l'été sur les montagnes , mais en le faisant parquer toutes les nuits sur le défrichement. J'aurois montré cette méthode aux gens du pays , et lorsqu'une fois ils en auroient vu le bénéfice , il y a lieu de croire qu'ils ne l'auroient pas oubliée. Je me serois pourvu d'une bonne quantité de turneps pour les nourrir pendant l'hiver , et j'aurois perfectionné leur race , en mêlant au troupeau quelques beliers de meilleure race ; mais je n'aurois travaillé à cela que par degrés , à mesure que leur nourriture serait devenue meilleure. Les turneps eussent été , pendant quelques années , mes seules récoltes , excepté quelques essais sur de petites pièces de terre. J'aurois ensuite , après un cours convenable de turneps , mis la terre en prairies artificielles , de la même manière , et avec les mêmes graines que



j'ai employées dans le Hertfordshire. Ce qui auroit fait connoître cette opération. Il n'y a pas dans tout le pays une véritable prairie. J'aurois proportionné le nombre des bêtes à laine aux turneps, à raison de vingt ou trente par acre, suivant la bonté des récoltes. On peut dans ces terres en friche, en nourrir l'été, tel nombre que l'on veut. Les gens du peuple les tiennent toute l'année sur les montagnes. Il est très-aisé, de cette manière, de connoître ce que rend, chaque année, la terre défrichée. Supposons qu'on ait seulement par acre vingt brebis, et que l'on n'en retire que quinze agneaux, valant, chacun, 2 s. et demi, cela fait 37 s. et demi, ce qui, avec les vingt toisons à 1 s., donne 57 s. et demi. On peut donc compter environ 3 l. pour la valeur d'un acre de turneps dans le commencement; mais comme les récoltes successives de cette racine vont beaucoup en s'améliorant, chaque acre hivernerait plus de vingt bêtes. Les agneaux, ainsi que la laine, acquerroient plus de valeur, de façon qu'autant que j'en peux juger par diverses circonstances que j'ai observées dans le pays, je suis convaincu que la valeur ordinaire des turneps pourroit être portée à 4 l., et peut-être au bout de quelques années, jusqu'à 5 l. par acre. Ainsi, en portant la dépense de ce défrichement, tous frais faits, à 10 l. par acre, trois récoltes de turneps payeroient amplement tous les déboursés, et la rente que la terre donneroit à l'avenir, seroit en pur bénéfice. Elle seroit de 20 s. par acre; on paye ordinairement 25 s. pour de bien plus mauvaises terres. Le point essentiel d'un

pareil défrichement est d'avoir cette terre *gratis*, ou du moins, d'en payer fort peu de chose. On pourroit tirer des résultats à peu près pareils, des travaux de lord Altamont dont j'ai donné les particularités dans le Voyage. Je dois remarquer que les ouvriers que j'employois, quoiqu'aussi ignorans qu'il y en eût dans le royaume, et quoiqu'ils n'eussent jamais vu une houe à biner, lorsque je leur eus montré à biner les turneps, s'en acquittoient, sinon avec adresse, du moins assez bien pour faire voir qu'ils ne manqueroient pas de docilité. Il en fut de même de l'outil à enlever le gazon, et du semoir à turneps de Norfolk. Ils exécutent les ordres avec beaucoup d'empressement, et semblent y mettre de la bonne volonté.

Plusieurs raisons rendent ces défrichemens plus faciles et plus lucratifs en Irlande qu'en Angleterre. On n'a point là à combattre de droits de communage, qui font la perte de nos landes. Les bâtimens qui, en Angleterre sont l'article le plus cher, ne coûtent ici presque rien. Améliorez la terre et vous la louerez sans aucune maison, tout au plus vous faudra-t-il donner quelques matériaux pour la couverture d'une cabane. Enfin, la différence de la terre défrichée à celle qui ne l'est pas, est beaucoup plus grande en Irlande, à cause du défaut de capitaux qui rend les défrichemens rares et impossibles aux pauvres. Trois cents livres employées chaque année en travaux de cette espèce, feroient, en peu d'années, une terre suffisante pour les plus grandes entreprises. Mais le succès dépend d'une activité suivie, régulière, et non



interrompue ; point que j'ai vu peu de personnes en Irlande comprendre comme il faut, ce qui vient de ce qu'on n'y est pas accoutumé à voir de grands troupeaux de bêtes à laine nourries régulièrement avec des turneps. En même temps que ces travaux se faisoient, milord, par mon avis, encouragea les paysans eux-mêmes à entreprendre de petites portions de ces montagnes. Les fermes voisines n'ayant pas de baux, il étoit à même de faire ce qu'il vouloit. Je traçai un chemin des deux côtés duquel je marquai des portions de friche à ceux qui voudroient former des haies de la manière que je leur indiquois, et cultiver les terres : pour les engager à y habiter, je donnois à chacun une guinée pour l'aider à construire sa cabane ; et je promettois que les meilleures terres seroient données *gratis* pendant trois ans, les plus mauvaises pendant cinq. L'empressement avec lequel les pauvres gens entreprirent ces travaux, me prouva bien qu'ils n'avoient besoin que d'un peu d'encouragement pour se livrer avec suite et avec courage à la grande opération des défrichemens. Ils eurent assez de confiance à mes promesses, pour travailler sur-le-champ aux fossés ; et ne tardèrent pas à y faire de grands progrès. Dans toutes les entreprises de ce genre que l'on veut faire en Irlande, les meilleurs instrumens que l'on puisse employer sont les pauvres habitans des cabanes, ou les très-petits fermiers. Ce sont aussi ceux à qui il convient le mieux de louer la terre. Mais cette circonstance fait à l'entreprise beaucoup d'ennemis. Les gens plus aisés, qui ont été accoutumés à

opprimer ceux-ci et à les mépriser, voyent avec peine qu'on leur donne une sorte d'indépendance et de considération; et toute la troupe des spéculateurs de fermes, dont la conversation tend toujours à ridiculiser la pauvreté des paysans, ne manque pas, avec la même fausseté et la même ignorance, de décrier et de déprécier toute opération qui ne doit pas tourner à leur profit. Si un propriétaire ne prend pas la ferme résolution de se moquer de tous ces propos, il fera aussi bien de renoncer à toute espèce de défrichement.

Quelque peu qu'on en ait fait sur les montagnes d'Irlande, les marais, dans ce pays, sont encore plus négligés. Les détails du Voyage font voir que quelques particuliers ont fait, à cet égard, des travaux assez précieux. Mais, comme malheureusement pour le public, ils n'habitent pas près des grands marais, les gens qui demeurent auprès, nient que leurs observations s'appliquent à ceux-ci. Il y a deux sortes de marais : les noirs et les rouges. Le marais noir est en général très-bon. Il est solide, jusqu'à la surface, rend, par la combustion, beaucoup de cendres, et tout le monde convient qu'il est susceptible d'être mis en valeur, quoiqu'avec de grands frais. Le rouge contient ordinairement, depuis sa surface jusqu'à cinq à six pieds de profondeur, une substance rougeâtre qui retient l'eau comme une éponge. Il ne rend point de cendres quand on le brûle, et passe généralement pour être impossible à défricher.



Dans toutes les théories qui ont été faites pour expliquer la formation des marais, il se présente des difficultés à résoudre ; cependant plusieurs circonstances concourent à en indiquer la cause. On trouve en général, dans tous les marais, et ordinairement vers le fond, des arbres de diverses espèces : les plus communs sont le chêne, le sapin et l'if. Les racines de ces arbres sont très avant dans la terre ; quelques-uns semblent avoir été rompus ; d'autres paroissent avoir été coupés ; la plupart portent des traces de feu. On trouve encore, sous quelques marais très-profonds, des vestiges de sillons faits autrefois sur une terre labourée. Le marais noir est une masse pesante et compacte qui se coupe presque comme du beurre, et qui, à l'examen, paroît être composée de bois pourri. Sous les marais rouges il y a toujours une couche presque aussi solide que celle du marais noir, et qui fait un bon combustible. Il y a sur le noir, aussi bien que sur le rouge, un lit de matière spongieuse et végétale, qu'on enlève pour parvenir au marais que l'on veut brûler ; mais sur le premier elle a peu d'épaisseur. On trouve des arbres sains dans les deux espèces de marais. Toutes deux, par l'inégalité de leur surface, diffèrent beaucoup des marais que j'ai vus en Angleterre. Rarement en Irlande sont-ils de niveau. Ils sont remplis de monticules ; j'en ai vu en Donnegal, qui offrent un ensemble complet de montagnes et de vallées. La bruyère est la plus commune des plantes qui y végètent spontanément ; il s'y trouve aussi quelque myrte de marais, du jonc et une espèce

de gramen. Autant que j'en peux juger par les chemins qui traversent les marais, du gravier de toute espèce, de l'argile, de la terre, &c., améliorent ces terrains et font pousser de la bonne herbe. Leur profondeur varie : on en a sondé qui avoient jusqu'à cinquante pieds ; d'autres passent pour être encore plus profonds.

Il paroît, d'après ces particularités, qu'une forêt coupée, brûlée ou renversée, est probablement l'origine d'un marais. Dans tous les pays où le bois est assez commun pour être nuisible, on le détruit par le feu. C'est ainsi qu'on en use autour de la mer Baltique et dans l'Amérique. Il est possible que les naturels d'Irlande aient coupé ou brûlé des bois, à l'effet de les détruire et de cultiver la terre. Une guerre, ou quelque autre cause, les aura empêchés de se livrer à ces travaux, et des lieux ainsi négligés seront devenus des marais. Des arbres couchés en grand nombre sur la terre, arrêtent le cours des eaux, amassent autour de leurs branches les immondices que ces eaux charrient avec elles, et forment une masse qui, par le temps et la putréfaction, acquiert peut-être cette qualité acide qui conserve les troncs lorsque les branches sont détruites. La couche noire et solide qu'on trouve au fond des marais rouges, sembleroit indiquer que le marais noir, après sa formation, a reçu moins d'augmentation par la végétation et la destruction successives des plantes, que le marais rouge. Celui-ci, peut-être, a tiré du sol ou de la qualité des eaux, une propriété plus favorable à cette végétation, et



a fini par produire cette couche spongieuse qu'on trouve à sa surface. Je ne peux assurer que cette supposition soit absolument satisfaisante, mais elle ne me paroît pas impossible, et elle explique assez bien la différence que l'on remarque entre les deux espèces de marais. Leur forme montueuse prouve qu'ils doivent à la végétation leur origine et leur accroissement. S'il en étoit autrement, la quantité d'eau qu'ils contiennent tendroit toujours à les mettre de niveau. Les lieux où l'on a trouvé des traces de culture, pouvoient être des champs voisins de la forêt abattue. Lorsque les eaux amassées dans celle-ci, auront fait monter le marais à une certaine hauteur, il aura débordé et par degrés inondé les terres environnantes.

Mais il importe moins aujourd'hui de savoir comment ils se sont formés, que de chercher comment on peut les rendre à la culture. On a conseillé différens procédés, et quelques personnes ont opéré de petits desséchemens, mais à si grands frais, qu'il est douteux que leurs travaux leur aient donné quelque bénéfice. Ici donc, à défaut de la pratique, il faut appeler la théorie à son secours. Heureusement pour les dessécheurs de marais, il est si facile d'y faire des fossés, que cet ouvrage essentiel se fait à très-bon compte. Mais, dans les marais spongieux, il faut répéter ce travail tous les ans, suivant la nature du marais, et ne faire autre chose que de creuser de plus en plus les fossés, non pas jusqu'à ce qu'on ait atteint le fond solide, ce qui n'est pas nécessaire, mais jusqu'à ce qu'un bœuf, placé sur l'espace compris

entre deux fossés, y marche sans enfoncer; il faut alors niveler et brûler la superficie. Je conseillerois de ne faire ensuite autre chose pendant un an ou deux, que de passer souvent sur la surface un rouleau aussi pesant qu'il seroit possible de le conduire, afin de presser et de consolider la terre. Je voudrois, avant tout autre travail, voir l'effet de celui-ci. Peut-être avec les fossés et le rouleau feroit-on paroître des plantes qui, jusqu'alors ne se seroient pas montrées. S'il en étoit ainsi, je ne douterois point de pouvoir achever l'ouvrage par le piétinement, et le parcage des bêtes à laine, qui feroient pousser vigoureusement le gazon et le trèfle blanc. Ce qu'il y a d'heureux en ceci, c'est que les bêtes à laine ne gagnent jamais la pourriture dans les marais desséchés. Un de mes amis, homme de beaucoup d'esprit, croit que toute la besogne pourroit se faire par des bêtes à laine, avec peu ou point de fossés. Mais, après avoir vu les marais, je suis persuadé qu'il se trompe. Tant que dureroient l'usage du rouleau et le parcage des bêtes à laine, je tiendrois les fossés libres et propres, ouvrage qui deviendroit de moins en moins pénible. Lorsque la surface seroit assez consolidée pour porter des charrettes, on y transporterait du gravier, de la marne, ou de la terre, suivant les localités; ce qui, avec le parcage des bêtes à laine, convertirait le marais en une bonne prairie; mais comme les charrois, dans un grand desséchement, seroient probablement très-couteux, il conviendrait, je crois, d'essayer de creuser au travers de l'épaisseur



du marais, un trou pour aller chercher au dessous, du gravier ou de la terre. On en garniroit les parois de planches ou de pierres liées avec de la terre ou du ciment, afin de pouvoir amener à la surface la couche inférieure, dans des seaux, comme on tire toute la craie dans le Hertfordshire. La craie qu'on tire ainsi, revient, rendue sur la terre, à 8 pences, la charge de vingt bushels, et l'on regarde cet amendement à ce prix, comme un bon marché. Les tireurs de craie gagnent cependant par jour 2 s. et 2 s. et demi. Quelques moyens qu'on emploie, il est certain qu'aucune prairie ne vaut celles que l'on obtient en desséchant un marais : elles sont d'une valeur que peu d'autres terres peuvent égaler. Je crois qu'en Irlande elles n'iroient pas loin de 40 s. l'acre, et que dans plusieurs cas elles s'éleveroient à 5 l.

## S E C T I O N X I I .

*Bétail. — Laine. — Nourriture du bétail pendant l'hiver.*

On entend beaucoup mieux en Irlande, le soin du bétail que la culture des terres. Sous ce dernier rapport, l'Irlande est à cinq siècles des pays bien cultivés de l'Angleterre. Mais l'humidité du climat et la bonté du sol ont contribué, avec des importations de bétail de race angloise, sinon égale aux nôtres, moins inférieure, du moins, que d'après d'autres circonstances on ne seroit tenté de le supposer.

supposer. Les prix et le bénéfice de l'engrais des jeunes bœufs et des vaches, sont comme suit :

	l.	s.	d.
Prix d'un jeune bœuf . . . . .	6	»	»
Profit que donne son engrais . . . . .	3	7	6
Prix d'une vache . . . . .	5	16	»
Profit que donne son engrais . . . . .	1	16	6

J'ai expliqué fort au long, dans les détails du Voyage, le système que l'on suit pour l'engrais de ces animaux. Ce profit me paroît singulièrement modique. L'exportation du bœuf et les prix de cette denrée, seront traités dans le chapitre du *commerce*, cet article formant une des principales branches de celui d'Irlande.

L A I N E S.

L I E U X.

Terme moyen résultant du Voyage  
 au Nord de l'Angleterre . . . . .  
*Idem*, à l'Est de l'Angleterre . . . . .  
 Terme moyen de l'Angleterre . . . . .  
 Terme moyen de l'Irlande :  
 Poids de la toison . . . 5 liv.  
 Profit d'une année sur  
 un mouton . . . . . 11 s.

TOISONS.		PROFIT.	
liv.	quart.	s.	d.
5		10	»
5	2	11	8
5	1	10	10
5	»	11	

Ce qui confirme l'observation que j'ai souvent faite en Irlande, que les moutons, l'un dans l'autre, rapportent plus que ceux d'Angleterre. Le poids



des toisons y est presque égal, et le profit est plus considérable. Cependant la viande de mouton est plus chère en Angleterre. L'avantage vient de ce que la laine est beaucoup plus chère en Irlande que chez nous. La table suivante indique le prix de cet article dans les deux royaumes pendant quatorze ans.

Laine en toison. Irlande.		Laine en toison. Lincolnshire.	
Par stone de 16 livr.		Le tod réduit au stone de 16 liv.	
	s. d.		s. d.
Années 1764 . . . . .	11 »	Années 1764 . . . . .	11 4
1765 . . . . .	10 »	1765 . . . . .	11 4
1766 . . . . .	11 »	1766 . . . . .	12 »
1767 . . . . .	13 »	1767 . . . . .	10 8
1768 . . . . .	13 6	1768 . . . . .	8 »
1769 . . . . .	13 6	1769 . . . . .	8 »
1770 . . . . .	14 »	1770 . . . . .	8 3
1771 . . . . .	14 »	1771 . . . . .	8 »
1772 } (* )		1772 . . . . .	8 3
1773 } (* )		1773 . . . . .	8 4
1774 . . . . .	14 »	1774 . . . . .	9 »
1775 . . . . .	16 »	1775 . . . . .	9 6
1776 . . . . .	16 6	1776 . . . . .	10 »
1777 . . . . .	17 6	1777 . . . . .	9 9
1778 . . . . .	» »	1778 . . . . .	8 »
1779 . . . . .	» »	1779 . . . . .	6 9
Terme moyen . . . . .	<u>13 8</u>	Terme moyen . . . . .	<u>9 3</u>

Différence, 47 pour cent de plus en Irlande qu'en Angleterre.

(\* ) Le prix de ces années n'a pas été connu exactement, mais on sait que la laine fut très-chère. Y.

Ce qui explique pourquoi le bénéfice des bêtes à laine est plus considérable dans le premier pays que dans le second. Plusieurs raisons ont concouru à cette élévation de prix : les principales sont la diminution de la quantité, et l'augmentation simultanée de la consommation. La gratification accordée sur le transport des engrais par terre, a occasionné, comme je le démontrerai, la conversion de beaucoup de pâtures à bêtes à laine, en terres labourables. Dans le même temps, les pauvres habitans ont beaucoup amélioré leurs vêtemens. Ces raisons suffisent pour expliquer cette hausse dans le prix de la laine, qui a rendu cette denrée plus chère qu'en Angleterre. Il y a pourtant encore une autre raison qui a eu un effet constant, et qui est le bon marché de la filature. En Irlande, elle ne coûte que 2 pences et demi à 3 pences. En Angleterre elle revient à 5 et 6 pences. Il se file donc, en Irlande, beaucoup de laine qu'on envoie toute filée en Angleterre. Le salaire du travail y est si médiocre, qu'un entrepreneur de filature peut payer la laine en toison beaucoup plus cher qu'un entrepreneur Anglois, et vendre encore sa laine filée, avec le surcroît de dépense du fret, à aussi bon marché que l'Anglois vend la sienne. On trouvera ci-après la quantité de laine exportée, &c.

Plusieurs personnes ont fait des essais très-bien conçus, pour améliorer en Irlande, la race des bêtes à cornes et celle des bêtes à laine, de manière que la race angloise des bêtes à cornes est aujourd'hui répandue dans toute l'île; celle des bêtes à laine commence aussi à se répandre.



Les détails du Voyage prouvent que la stature du bétail est fort augmentée depuis vingt ans.

Mais quelque avantageuses que soient les bêtes à laine en Irlande, elles le seroient beaucoup plus si l'on s'occupoit, comme il convient, de la culture des turneps. Les bœufs et les vaches rendroient également davantage. La douceur du climat permet au propriétaire du bétail de faire peu de provisions d'hiver, et cet avantage naturel produit un inconvénient, parce qu'il ne donne pas lieu à ces efforts que font, en d'autres climats, les fermiers, pour nourrir pendant l'hiver leur bétail et leur troupeau. Quelque doux que soit le climat de l'Irlande, les herbagers de Tipperary, qui est sa partie la plus méridionale, ne trouvent rien d'aussi avantageux que les turneps, quoiqu'ils ignorent absolument l'usage de les biner. C'est par le moyen de cette racine, qu'ils fournissent Dublin, de mouton au printemps, avec un grand bénéfice. Mais le défaut de nourriture d'hiver nuit plus sensiblement encore aux bêtes à cornes qui, sur une terre aussi riche, devroient être d'une taille qu'on rencontre rarement en Irlande. Leur poids ordinaire est de quatre à huit cents. Mais le terme commun de celles des riches prairies de Limerick, n'est que de quatre cent cinquante à cinq ou six cents. Des terres de cette espèce en Angleterre, sont couvertes de bêtes à cornes qui pèsent de mille à douze cents chacune. Cette forte différence provient de ce que ces animaux, dans les deux premières années de leur vie, sont mal nourris pendant l'hiver. Leur croissance en

souffre, de manière que lorsqu'ils viennent sur une bonne terre, ils sont d'une taille qui ne leur permet jamais d'atteindre le poids des bœufs anglois. Le défaut de turneps rend le foin très - précieux en Irlande, ce qui fait qu'on l'épargne au bétail. Si ces animaux, dans leur jeunesse, avoient, outre le foin qu'ils ont aujourd'hui, autant de turneps qu'ils en pourroient manger, et qu'ils fussent tenus dans des cours chaudes, à l'abri du vent et de la pluie, ils acquerroient une taille qu'on ne leur voit presque jamais en ce pays-ci. A cet égard, ainsi qu'à plusieurs autres, il n'y a peut-être pas dans toute l'économie rurale, un objet aussi important que l'introduction de cette racine dans un bon système de culture.

S E C T I O N X I I I .

*Dixmes. — Biens du Clergé.*

L'Irlande est, ainsi que l'Angleterre, grevée de ce pénible impôt auquel elle doit l'état inculte où reste la plus grande partie de son territoire. Le terme moyen résultant de tout le voyage, est,

	l.	s.	d.
Pour le froment . . . . .	»	6	9
Pour l'orge . . . . .	»	5	4
Pour l'avoine . . . . .	»	3	8
Seigle. . . . .	»	5	11
Pommes de terre. . . . .	»	7	2
Foin . . . . .	»	5	5
Bêtes à laine (*) . . . . .	»	»	2 $\frac{3}{4}$

(\*) L'auteur ne dit pas quel est l'autre terme de cette proportion. Il est probable que c'est par tête de brebis. T.



	FROMENT.	ORGE.	AVOINE.	FOIN.
Moyen term. du Voyag. au nord de l'Angle- leterre, ci . . . .	<i>l. s. d.</i> » 5 2	<i>l. s. d.</i> » 3 11	<i>l. s. d.</i> » 3 4	<i>s. d.</i> 1 10
<i>Id.</i> au Voyage à l'est .	» 4 8	» 4 »	» 2 8	» »
Moy. term. des deux .	» 4 11	» 3 11½	» 3 »	1 10
<i>Id.</i> de l'Irlande, par acre anglois. . . .	» 4 2½	» 5 4	» 2 3½	2 »

Il ne faut pas conclure de là, que les dixmes, en Irlande, soient injustement évaluées. Mais on ne peut nier qu'il n'y ait des abus dans leur perception. Le plus grand dont j'aye entendu parler, consiste dans les billets et obligations portant intérêt que, dans quelques parties du royaume, les percepteurs prennent en paiement; et qui continuent quelquefois pendant plusieurs années, l'intérêt se consolidant avec le capital, jusqu'à ce qu'enfin le pauvre débiteur devienne insolvable. Alors s'exercent de grandes extorsions, dont il résulte beaucoup de plaintes. Cet abus est celui qui semble avoir le plus contribué à soulever les insurgés connus sous le nom d'*enfants blancs* [Whiteboys]. Le grand crédit des propriétaires protestans leur obtient des abonnemens à très-bas prix, tandis que souvent les pauvres paysans catholiques sont obligés de compenser par l'excès des leurs, la modicité de celles de leurs seigneurs. Cet inconvénient est très-grave : mais il faudroit, pour y remédier, que

le royaume entier fût animé d'un tout autre esprit.

La chambre des communes prit, il y a quelques années, une résolution par laquelle elle déclaroit ennemi de son pays tout homme de loi qui, dans aucun cas, prêteroit son ministère à la demande d'une dixme relative au produit des boeufs gras et des vaches. Quoique cette résolution n'ait point été convertie en loi, son effet a été tel, que depuis ce temps elle a servi de règle en cette matière. On a droit de reprocher à ce parlement, que les pommes de terre et la tourbe n'aient pas été plutôt l'objet de sa résolution. Car, si quelque chose méritoit une exemption aussi formelle, c'étoient assurément la subsistance et le combustible du pauvre journalier.

Il n'y a ni en Irlande, ni en Angleterre, rien de plus important que de déterminer un abonnement fixe pour la dixme. Le payement en nature est si incommode à tous égards pour le clergé, et si onéreux pour les redevables, que cette mesure seroit un avantage pour tout le monde. Il n'y a nul doute qu'en Irlande il ne fallût la remplacer par des fonds de terre, ne fût-ce que pour avoir dans chaque paroisse un fonds suffisant pour y fixer la résidence du curé.

Les revenus du clergé, en Irlande, sont très-considérables : voici une liste des évêchés et de leur revenu annuel. J'y ai fait plusieurs corrections dans le voisinage de chacun d'eux, de manière que je suis fondé à la croire exacte.



	l.
Le primat, par an . . . . .	8000
Dublin . . . . .	5000
Tuam . . . . .	4000
Cleshel . . . . .	4000
Derry . . . . .	7000
Limerick . . . . .	3500
Corke . . . . .	2700
Cloyne . . . . .	2500
Ossory . . . . .	2000
Waterford . . . . .	2500
Down . . . . .	2500
Dromore . . . . .	2000
Clonfert . . . . .	2400
Clogher . . . . .	4000
Kilmore . . . . .	2600
Uphin . . . . .	3700
Killala . . . . .	2900
Kildare . . . . .	2600
Raphoe . . . . .	2600
Meath . . . . .	3400
Killaloe . . . . .	2500
Leighlin et Ferns . . . . .	2200
	<hr/>
	74200

Il ne faut pas juger par ce montant, de l'étendue ni de la valeur des terres qui produisent ce revenu. J'ai su, par plusieurs conversations, que les terres du primat, si elles étoient affermées comme celles d'un particulier, vaudroient près de 100,000 l. de rente. Celles de Derry valent la moitié de cette somme, et celle de Cashel, près de 50,000 l. de rente. Vu ces circonstances, on peut croire que les 74,200 l. de revenu des évêchés, comprennent une partie considérable du royaume. J'ai su aussi, mais d'une manière moins positive, que de ces

évêchés dépend la nomination d'autres bénéfices ecclésiastiques valant plus de 150,000 l. de rente (\*).

DOYENNÉS.

	l.
Raphoe . . . . .	1600
Derry . . . . .	1600
Ordfort . . . . .	60
Connor . . . . .	200
Clon-mac-Noise . . . . .	50
Corke . . . . .	400
Saint-Patrick . . . . .	800
Down . . . . .	1700
Kildare . . . . .	120
Achonry . . . . .	100
Killaloe . . . . .	140
Ossory . . . . .	600
Kilmacdaugh . . . . .	120
Lismore . . . . .	306
Ardagh . . . . .	200
Emly . . . . .	100
Kilmou . . . . .	600
Elphin . . . . .	250
Ross . . . . .	20
Killala . . . . .	150
Cloyne . . . . .	220
Killenora . . . . .	210
Dromore . . . . .	400
Clonfert . . . . .	20
Leighlin . . . . .	80
Ardmagh . . . . .	150
Waterford . . . . .	400
Christ-Church . . . . .	2000
Limerick . . . . .	600
Cashel . . . . .	200
Clogher . . . . .	300
Tuam . . . . .	800
Ferns . . . . .	300
Archidiaconé de Kells . . . . .	1200
	15996

(\* ) Ceux qui sont désignés ici , n'en font que 15996 ; mais il y a d'autres bénéfices que les doyennés. T.



*Propriétaires absens.*

Il y a peu de pays dans le monde qui n'éprouvent l'inconvénient de payer une partie de leur revenu à des propriétaires résidans dans d'autres états. Ce mal doit exister tant qu'on respectera la liberté qu'a naturellement chaque individu de vivre où il lui plaît. En Irlande, le montant de ce revenu exporté, est plus grand, peut-être, qu'en aucun autre pays, et comme elle n'a pas un commerce libre avec le pays où résident ces propriétaires absens, elle est privée des retours que l'Ecosse, dans un cas semblable, reçoit pour la perte des rentes qu'elle paye hors de chez elle.

Une liste corrigée et exacte des propriétaires irlandais vivant hors du royaume, porte leur nombre à cent quatre-vingt quinze, et leur revenu total à 752,700 l.

Cette somme, quoique moins considérable que quelques personnes ne l'ont supposée, fait, sans contredit, une prodigieuse charge pour un pays que ne dédommage pas la liberté du commerce, et doit former un obstacle considérable à l'accroissement de sa prospérité. Outre l'inconvénient de l'énorme rente à payer en pays étranger, il en résulte l'impossibilité de toute amélioration agricole, et un défaut absolu de protection et d'encouragement pour les pauvres fermiers. Le propriétaire, à une si grande distance, ne peut entendre

leurs plaintes, ou, ce qui revient au même, il ne peut ni les examiner, ni porter remède à leurs maux. Des torts qu'il ne voit point, et dont probablement il n'entend point parler, ne peuvent faire sur lui aucune impression. Tout ce qu'il demande à son régisseur, c'est qu'il lui fasse passer exactement son revenu, et quant aux gens qui le lui payent, il ne prend à eux aucun intérêt, pourvu que l'argent arrive. C'est là le portrait du plus grand nombre : grâce à Dieu, il n'est pas celui de tous. Il y a des absens qui dépensent de grandes sommes sur leurs terres en Irlande. Le comte de Shelburne (\*) a fait de grands sacrifices pour y introduire l'agriculture angloise. M. Fitz-Maurice a pris tous les moyens possibles pour y établir une manufacture. Le pont de Lismore est un monument de la bienfaisance du duc de Devonshire. Une église et d'autres bâtimens à Belfast font honneur au lord Donnegal. Il a prouvé de même sa libéralité par l'église et la ville de Hillsborough. Lord Cunningham a fait faire, en son absence, des bâtimens et des plantations très-coûteuses. D'autres exemples méritent la reconnaissance du royaume, et honorent les individus qui les ont donnés.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter ici que la liste des pensions de l'Irlande se montoit, le 29 septembre 1779, à quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-onze par an. Ainsi, l'on peut porter ce que paye ce royaume, tant aux absens qu'en

---

(\*) Aujourd'hui lord Landsdown, membre distingué du parti de l'opposition. T,



pensions, appointemens d'intérêt d'argent, à *un million sterling.*

## SECTION X V.

*Population.*

Il est étrange que cette matière soit si peu connue. En Angleterre même, où l'on a fait tant de traités sur l'état de la population, sur ses causes et ses conséquences, on a, à cet égard, des notions si peu précises, que ceux qui sont le plus à portée d'être instruits, prouvent leur ignorance par la diversité de leurs opinions. Des principes politiques, qui depuis long-temps devroient être fixés et reconnus, sont contestés. On élève les plus fausses théories, on nie les faits les plus constans. Ces fausses idées ont leur source dans la manie de fronder, dans cet esprit de prévention et de haine qui est décidé à fonder sur un fait quelconque la supposition de la ruine publique. Si on ne peut l'attribuer à un roi, à un ministre, à une guerre, à une dette, ou à une épidémie, on en donne pour cause, ou pour preuve, la dépopulation. Tel calculateur deviendroit fou, s'il ne savoit qui accuser des maux imaginaires qu'il déplore. On a poussé si loin cette fantaisie absurde, que nous avons vu publier de beaux traités revêtus de noms, d'ailleurs respectables, pour prouver que l'Angleterre se dépeuploit à l'époque même où sa richesse et son industrie étoient les plus florissantes. Il ne faut pas s'en étonner. Quelle est la folie qui n'ait pas été soutenue par quelque homme sensé? Ce qu'il y a de

bizarre, c'est qu'on écoute toutes ces rêveries, et que d'honnêtes politiques, entourés d'une population qui se multiplie rapidement, déplorent d'avance l'époque, selon eux très-prochaine, où cette terre fertile n'aura plus d'habitans pour en consommer les fruits. Eh ! qu'on abandonne la population à elle-même, et qu'on n'en prenne ni soin ni inquiétude. Le pis est que ces suppositions ridicules servent de prétexte à des motions, à des lois proposées pour la modification des propriétés territoriales. Elles sont alors aussi dangereuses que méprisables : tant qu'elles n'ont que le caractère de spéculations, elles n'ont pas grand inconvénient ; mais lorsqu'introduites dans la législation, on veut leur donner quelque influence, le sens commun doit repousser avec indignation la sottise. Je dois rendre aux Irlandois cette justice, que je n'ai trouvé parmi eux personne atteint de ces folies. J'y ai vu beaucoup de détracteurs du gouvernement, avouer de bonne foi que la population augmentoit considérablement, et les détails de mon Voyage concourent toutes à le certifier.

Il y a en Irlande plusieurs circonstances très-favorables à la population, et qui l'ont portée à un point très-supérieur à ce que sembleroit comporter l'état de son industrie. Cinq causes principales peuvent être assignées parmi plusieurs autres :

1°. L'avantage de ne point être soumis à notre législation relative aux pauvres ; 2°. la nature des habitations ; 3°. l'universalité du mariage ; 4°. la facilité d'élever les enfans ; 5°. les pommes de terre dont le pauvre se nourrit.



En Angleterre, la loi dite des *établissements*, qui oblige les pauvres à se renfermer dans ce qu'on appelle leur établissement légal, semble avoir été conçue exprès pour arrêter l'industrie nationale. Aussi est-elle le résultat et le fruit de cette barbare et misérable invention, trop connue sous le nom de *taxe pour les pauvres*. Lorsqu'une fois on eut considéré les pauvres comme un fardeau, ce que jamais on n'auroit dû faire, on dut, dans chaque paroisse, en diminuer le nombre autant qu'il étoit possible. Ces lois sont de véritables instrumens de dépopulation; elles ont certainement depuis deux siècles, beaucoup contribué à empêcher le royaume de devenir aussi peuplé qu'il auroit pu l'être. L'Irlande est heureusement exempte de ce funeste code, et c'est à cela qu'il faut attribuer en grande partie l'état florissant de sa population. Des familles entières, en ce pays-là, changent à leur gré d'habitation, allant librement où le travail les appelle et les encourage à s'établir. Cette liberté est, sans contredit, une facilité donnée à l'industrie, et par conséquent à la population.

Les cabanes des Irlandais, habitations en apparence si misérables, contribuent aussi beaucoup à l'augmenter. En Angleterre, où les pauvres jouissent à plusieurs égards d'un état distingué, un couple ne se marie pas, à moins qu'il n'ait une maison, dont la construction, sur une estimation commune de tout le royaume, revient de 25 à 60 *l.* Un homme et une femme ont consommé la moitié de leur vie et passé toute leur jeunesse avant de pouvoir épargner une pareille somme, et quand ils se la sont procurée,

des pauvres sont si onéreux à une paroisse, qu'il y a vingt à parier contre un, qu'on ne leur permettra pas d'y bâtir leur chaumière. En Irlande une cabane ne les embarrasse point. Ils commencent par avoir une vache et un cochon. La cabane n'est qu'un abri, en deux jours elle est construite, et les deux jeunes gens ne passent pas leur vie dans le célibat, faute d'un gîte où reposer leurs enfans. Si l'on calcule les frais de cette habitation, on verra qu'ils sont à ceux d'une maison, en Angleterre, comme quatre est à trente.

Le mariage est certainement plus commun en Irlande qu'en Angleterre. J'ai à peine trouvé un fermier ou un paysan qui fût célibataire. On rencontre, d'ailleurs, beaucoup de gens mariés dans des classes qui, chez nous, ne se marient jamais, telles que les domestiques. Tous les valets, toutes les servantes des gens riches sont mariés, chose que nous voyons rarement en Angleterre.

Une autre considération est que les enfans des pauvres ne leur sont point à charge. Toutes les questions que j'ai faites en Irlande sur leur position, leur aisance, m'ont conduit à savoir que leur bonheur étoit toujours proportionné au nombre de leurs enfans; et qu'aucun malheur ne leur paroissoit plus grand que de n'en point avoir. Cette opinion doit influencer beaucoup sur le nombre des mariages, et par conséquent, sur la population.

Les pommes de terre dont le peuple se nourrit, ne sont pas un objet moins important. Lorsque la nourriture des enfans est assez chère pour mériter de l'attention et de l'économie, ils sont privés de



cette abondance qui est essentielle à leur première éducation. Le lait, si commun dans les cabanes des pauvres Irlandois, est un article essentiel pour l'enfance. Les pauvres, dans les parties catholiques de l'Irlande, vivent tous du produit de la terre qu'ils cultivent. En Angleterre, les pauvres n'ont avec la culture aucun rapport, et achètent dans les boutiques tout ce qui leur est nécessaire. Dans le premier cas, il importe beaucoup que la subsistance soit le produit de la moindre quantité de terre possible : et c'est précisément ce qui arrive aux pommes de terre, qui ont, à cet égard, l'avantage sur toute autre espèce de nourriture.

Quant au nombre des habitans de l'Irlande, je ne prétends pas l'assigner, parce qu'il n'y a point de données assez satisfaisantes pour établir un calcul. J'en ai vu quelques-uns fondés sur la taxe des feux. Mais tout calcul portant sur les taxes, doit être faux. Il peut être au-dessous, et ne sauroit être au-dessus de la vérité. C'est ainsi qu'on se trompe quand on veut calculer, en Angleterre, sur la taxe des maisons et des fenêtres. En Irlande, il y auroit encore plus d'erreur, parce qu'il y a plus de négligence et d'abus dans la collection des taxes. Un autre motif se joint à celui-ci : c'est l'exemption de cette taxe portée dans l'acte de la manière suivante : « Ceux qui vivent d'aumône, et ne peuvent gagner leur vie par le travail, et qui présenteront, chaque année, un certificat de deux juges de paix, portant que la maison qu'ils habitent ne vaut pas plus de 8 s. de loyer, qu'ils n'occupent pas de terre pour plus de 8 s. de rente, » et

« et qu'ils n'ont pas, en biens ou en bétail, la valeur  
 « de 4 *l.* (\*) . » Il est aisé de conclure de là, que  
 cette taxe ne peut servir de règle pour évaluer la  
 population du royaume. Le calcul fait par le capi-  
 taine South, dans le siècle dernier, est tiré de cette  
 source. Il supposoit, en l'année 1695, la population  
 d'un million trente-quatre mille cent deux (\*\*).  
 Sir William Petty, en 1657, portoit ce nombre  
 à huit cent cinquante mille. En 1688, à un million  
 deux cent mille, et en 1767, les maisons taxées  
 étoient au nombre de quatre cent vingt-quatre mille  
 quarante-six. Quand on connoîtroit le nombre des  
 maisons d'un pays, on seroit encore loin de con-  
 noître le nombre de ses habitans; car le calcul  
 de quatre à cinq personnes par maison n'ayant été  
 fait, peut-être, que sur la millième partie du tout,  
 et s'appliquant plutôt à une famille qu'à une maison,  
 ne peut jamais être admis comme un fait positif.  
 Je ne peux terminer ce sujet, sans recommander à  
 la législature d'Irlande d'ordonner un dénom-  
 brement de la population. Une résolution de la  
 chambre des communes suffiroit, je crois, pour  
 cet objet. Cette mesure auroit beaucoup d'effets  
 avantageux. Elle obviroit à ces erreurs qui ont  
 fait tant de mal en Angleterre. Elle présenteroit,  
 sous son vrai point de vue, l'importance dont est  
 l'Irlande pour l'empire Britannique, qui ne pourroit

---

(\*) *Traite de l'échiquier et du revenu de l'Irlande*, par G. F. Howard, Esq. vol. 1. p. 90. *Y.*

(\*\*) *Abrégé des Transactions Philosophiques*, vol. III, p. 665. *Y.*



manquer de frapper en particulier les théoristes qui prétendent que l'Angleterre elle-même ne contient que cinq millions d'habitans.

L'opinion la plus commune est qu'il y en a en Irlande un peu moins de trois millions.

S E C T I O N X V I.

*Travaux publics. — Société de Dublin.*

Il y a environ vingt ans que l'Irlande, au lieu d'être chargée d'une dette publique, avoit, à la fin de chaque session, de 50 à 60,000 *l.* de reste du revenu de l'échiquier, à la disposition du parlement. Cet argent étoit employé à des travaux publics. Les membres de la chambre de la commune, à la fin de la session, se rassembloient pour déterminer l'usage qu'on en feroit. La plus grande partie étoit appliquée à des travaux utiles à eux-mêmes, à leurs amis, ou à leurs créatures, et quoique l'on prît toujours pour prétexte quelque entreprise utile au public, cette apparence couvroit habituellement tant de petites combinaisons honteuses d'intérêt particulier, que cet emploi de deniers publics en fut décrié, et que, lorsque l'augmentation des dépenses publiques obligea d'y renoncer, il ne fut pas fort regretté. Il faut avouer pourtant qu'il fut fait, à cette époque, plusieurs ouvrages très-utiles, tels que des ports, des quais, des églises, des écoles, des ponts, construits et dirigés par des particuliers, sinon avec économie, du moins sans déprédation; et comme tous ces fonds

étoient dépensés dans le royaume, le mal en étoit moins grand.

De tous les genres de travaux publics, aucun n'a été aussi favorisé que la navigation intérieure. On établit, il y a plusieurs années, un bureau de navigation, pour diriger l'emploi des sommes accordées par le parlement pour cet objet. On donna même des fonds réguliers pour son entretien. Il a été entrepris, sous la direction de ce bureau, composé de plusieurs des plus grands personnages du royaume, de grandes opérations. Mais, j'ajoute, à regret, que peu ont été mises à fin. Pour procéder dans cet examen, avec quelque régularité, il est à propos de mettre sous les yeux du lecteur, les sommes qui, de temps en temps, ont été accordées pour ce genre de travaux.

Les sommes accordées par le parlement ou le bureau de navigation, depuis 1753 jusques et compris 1767, se montent, en cinquante - six articles, à (*) . . . . .	717944 L.
Ou par an. . . . .	<u>47863</u>

Cette période de quinze années fut, je crois, celle où il se trouvoit un surplus de revenu, et pendant laquelle les objets accordés varièrent au gré des individus qui avoient quelque crédit dans le parlement. Il paroît, par la liste de ces articles, que la navigation en comprend la majeure partie.

---

(\*) La liste indicative ne comprenant que des noms de rivières, églises, &c. il nous a paru inutile de l'insérer ici. T.



*Sommes payées sur les revenus ordinaires pour certains travaux publics , suivant les divers bills de supplément , depuis 1703 jusqu'en 1771 , inclusivement.*

	L.
Navigation , mines de charbon , chantiers , &c. . . . .	379388
Construction d'églises . . . . .	17706
Palais du parlement. . . . .	16270
Maison de travail de Dublin , mur des passages du sud , chemin neuf et maréchaussée. . . . .	140372
Hôpitaux . . . . .	44251
Collège de la Trinité . . . . .	45000

*Pendant le même temps , pour les articles suivans.*

Récompenses et gratifications aux manufactures . . . . .	29829
Fabriques de toile . . . . .	180546
<i>Idem</i> , de baptistes . . . . .	4000
Pêche de la baleine . . . . .	1500
Société incorporée . . . . .	96000
Société de Dublin . . . . .	64000

---

1,018862

---

Il est à remarquer , cependant , que cet état ne comprend , ni les déboursés du bureau de navigation , ni ceux du bureau des toiles , car il est constant que le grand canal seul a coûté plus de 500,000 liv. , et suivant quelques états , un demi-million.

Il a été accordé par le bureau de navigation seul , depuis 1768 jusqu'à 1771 ,

	1768	1769	1770	1771	TOTAL.
	<i>l.</i>	<i>l.</i>	<i>l.</i>	<i>l.</i>	<i>l.</i>
Canal de Newry . . . .	2216	130	»	88	2434
Navigat. de Drumglan .	1971	244	2151	1200	5566
Navigation de Barrow .	. . .	. . .	3000	100	3100
Navigation du Shannon .	4162	162	3336	. . .	7660
Grand Canal . . . . .	550	1280	755	2000	4585
Navigation de la Boyne .	2143	2860	2000	2504	9507
Navigation de Fergus . .	500	. . .	350	. . .	850
	11542	4676	11592	5892	35702

Quelque incomplètes que soient ces données, elles nous apprennent que de grandes sommes d'argent ont été accordées pour la navigation intérieure, et que l'on en donne encore pour le même objet. Examinons donc comment ces fonds ont été employés, et l'effet qu'ils ont produit.

J'ai pris quelques informations, et parcouru plusieurs milles, pour voir ces canaux navigables. Le seul qui m'ait paru réellement complet, est celui qui conduit de la ville de Newry à la mer, et sur lequel j'ai vu un brick du port de quatre-vingts à cent tonneaux. Ce canal a été prolongé au-delà de cette ville, mais il est bien loin de remplir l'objet pour lequel il a été entrepris; savoir, les mines de charbon de Drumglan et de Dun-



gannon. On peut donc le regarder comme imparfait, relativement à son but. Mais, comme Newry est une place de commerce importante, il est utile de l'avoir fini jusque-là. Le grand dessein étoit de fournir Dublin, de charbon d'Irlande, ce qui sembloit possible; car on assure que les filons de charbon, dans ces mines, sont si épais et si bons, qu'ils pourroient suffire à la consommation d'une demi-douzaine de villes comme Dublin. Mais il y avoit à vaincre deux grandes difficultés. Premièrement, de faire un canal tel, que l'on pût épargner tout le transport par terre; ce qui étoit, à proprement parler, un ouvrage public: et en second lieu, d'exploiter les mines; ce qu'on peut appeler une entreprise particulière, mais qui, faute de fonds de la part des intéressés, n'auroit jamais pu se faire sans le secours du public. Le parlement mit beaucoup de chaleur à vaincre ces obstacles. Il seconda si libéralement les travaux du canal, qu'il a, je crois, été fini jusqu'à deux ou trois milles des mines. Dans ce même temps, l'exploitation de celles-ci s'entreprenoit par une compagnie particulière, à laquelle on fit des concessions considérables pour l'encourager. La propriété de l'entreprise changea de mains plusieurs fois. Entre autres personnes, le dernier archevêque de Tuam [Ryder] y avoit un gros intérêt, et s'en occupa avec une grande activité; mais les friponneries de quelques employés, la mort de quelques-uns qui étoient honnêtes et instruits, l'ignorance des autres, et l'esprit de rapine de plusieurs intéressés, firent échouer l'opération. Le parlement, après avoir accordé des

sommes immenses , et pour le canal , et pour les mines ; dégoûté de voir qu'au lieu d'amener à Dublin du charbon , il falloit toujours envoyer de l'or de Dublin aux mines , pour une entreprise dont le sort sembloit interdire le succès , abandonna l'affaire au bureau de navigation , comme pour voir si , avec de moindres moyens , celui-ci pourroit opérer ce que lui - même , avec de plus grands efforts , n'avoit pu faire. Un M. Ducarte , ingénieur italien , et très-habile architecte , a depuis quelques années , la direction des travaux ; mais le public a été tellement découragé par les mauvais succès , qu'on ne lui donne pas tous les secours qu'il croit nécessaires.

On peut apprécier l'importance de cette entreprise , par cette particularité que , sur un moyen terme de sept ans , depuis 1764 jusqu'en 1770 , l'importation du charbon a monté , par an , à cent quatre-vingt mille cent treize tonneaux , et dans les sept années suivantes , depuis 1771 jusqu'en 1777 , à 204,568 *l.* aussi par année.

D'où il résulte que c'est , non - seulement un article d'importation considérable ; mais de plus , un article dont la consommation s'accroît rapidement , augmentation due aux progrès de Dublin qui s'augmente en proportion de la richesse progressive du royaume.

Il est aisé de reconnoître le peu d'effet qu'ont produit toutes les tentatives faites pour approvisionner Dublin , de charbon d'Irlande , par les gratifications données à ceux qui en ont apporté : Dans les sept dernières années , elles n'ont monté



que de 100 à 200 *l.*; en 1776 et 1777, elles n'ont été qu'à 96 *l.*

Avant d'abandonner ce sujet, je ne peux me dispenser d'observer que rien ne prouve mieux le prodigieux défaut de capitaux en Irlande, que l'état où sont ces travaux. Le canal est complet, à deux ou trois milles près. Je ne crains pas de dire que le parlement accorderoit sans difficulté l'argent nécessaire pour le finir, pourvu que des hommes ayant des moyens bien connus, entreprissent à leurs frais l'exploitation des mines. On peut donc dire positivement qu'il existe une communication par eau d'une des meilleures mines de charbon qu'il y ait au monde, à une très-petite profondeur, jusqu'au centre de la seconde place de l'empire Britannique; que son exploitation offre de plus, le bénéfice d'une gratification donnée par le gouvernement pour l'introduction du charbon. Et malgré tous ces avantages, personne n'a assez de fonds pour entreprendre l'opération. Ce fait nous fournit une autre observation: Je me souviens qu'en 1777 et 1778, lorsque les partisans des bills relatifs au commerce d'Irlande, disoient dans la chambre des communes d'Angleterre, que l'Irlande n'avoit pas assez de capitaux pour jamais rivaliser, en fait de manufactures, avec la Grande-Bretagne, on répondit que les capitaux de l'Angleterre iroient en Irlande établir cette concurrence. Ce que je viens de dire prouve combien cette supposition étoit peu fondée. Si les capitaux voyageoient aussi facilement d'une contrée à l'autre, les mines de Drumglass les auroient attirés avec

d'autant plus de raison, qu'on peut y acheter un intérêt à perpétuité. La vérité est que les capitaux susceptibles d'être transportés, sont entre les mains de gens qui ont été élevés, et peut-être les ont gagnés sur des lieux et dans des entreprises dont ils craindroient de les retirer. Le préjugé, l'habitude, ont sur l'homme autant d'empire que l'intérêt; et c'est une folie de craindre qu'un pays ne perde ses capitaux en les transportant dans un autre où le commerce leur offre un emploi plus avantageux. Mais j'aurai dans la suite occasion de discuter ce point plus longuement.

Le grand canal, comme on l'appelle assez ridiculement, est une autre partie de navigation intérieure qui a coûté au public des sommes encore plus considérables. Le projet, comme on peut le voir sur la carte d'Irlande, étoit d'établir une communication par eau entre Dublin et le Shannon, dont la plus grande partie devait passer au travers de l'immense marais d'Allen. Le projet d'amener à Dublin des charbons, étoit une chose fort raisonnable. Mais l'idée du grand canal n'offroit aucun intérêt digne d'une si grande entreprise. Si l'on considère le pays que devoit traverser ce grand canal, ainsi que celui que traverse le Shannon, on verra que ces contrées sont celles du royaume qui pouvoient le moins fournir au marché de Dublin. Leitrim, Roscommon, Longford, Galway, Claie, Limerick et les parties du Westmeath et du comté de King, qui se trouvent sur la ligne du grand canal et du Shannon, produisent à peine quelques denrées propres à la consommation de Dublin. La



gratification même qu'on donne à présent pour le transport du blé par terre, prouve combien ces contrées en produisent peu. Quels sont leurs autres produits? La laine non filée prend aujourd'hui une autre direction, elle va de Roscommon à Corke. Les manufactures, dans tout ce pays, n'ont pas la moindre importance. Il y a quelques fabriques dans Gallway, mais les ports de Gallway et de Limerick sont plus que suffisans pour exporter la petite quantité d'ouvrages qu'elles fournissent. Il ne reste donc que la tourbe : et qui voudroit en brûler à Dublin, tant qu'on peut y avoir au prix actuel, du charbon de Whitehaven?

La plupart des travaux faits en Angleterre pour la navigation intérieure, ont été exécutés par des entreprises particulières. L'intérêt des fonds se paye par des péages. Ce mode a l'avantage d'empêcher les projets inutiles et mal conçus. Il faut que des manufactures soient établies, que la terre soit fertilisée, il faut que l'encombrement des produits accumulés fasse sentir l'inconvénient d'un transport coûteux, avant que des particuliers trouvent des bénéfices à offrir au commerce une communication plus facile et moins chère. En pareil cas, la permission qu'ils demandent au parlement, indique suffisamment qu'il convient d'ouvrir le canal demandé. Avant de chercher des moyens de transport, il faut avoir quelque chose à transporter. Je ne crains pas de dire que si le grand canal était fini, sa navigation entière, y compris tout ce que les villes dont il serait bordé feroient venir de Dublin, seroit de si peu d'im-

portance qu'on en sentiroit encore mieux, s'il est possible, la folie qu'à présent. Quelques personnes à qui j'en ai parlé, m'ont répondu: *Cette entreprise n'a été imaginée que pour en faire UNE AFFAIRE. Il ne faut pas la regarder comme un canal de navigation, mais comme un CANAL D'ÉCOULEMENT POUR L'ARGENT DU PUBLIC.* Ceci, quoiqu'on me l'ait dit en Irlande, n'est pas exact. Il est certain que quelques travaux ont été faits. Quatorze milles de canal, avec nombre d'écluses, de quais, de ponts, &c. sont absolument finis, mais ils ne servent qu'aux anguilles et aux brochets. Pourquoi jeter ainsi tant d'argent? La moitié de ce qu'ont coûté ces quatorze milles auroit fini le canal de Newry, et mis en activité les mines de Dungannon. Qu'on ait voulu faire une affaire, soit; je conçois l'importance et l'efficacité de cette intention: mais cela ne m'explique pas pourquoi on a réellement dépensé tant de fonds. Les personnes qui vouloient piller le trésor public n'eussent-elles donc pu lui voler autant d'argent dans quelque entreprise utile et dont il eût résulté pour la nation, autre chose que de la perte et de l'ignominie?

Quant aux autres travaux entrepris pour la navigation, on peut faire à tous ce même reproche que, quelque utiles qu'ils pussent être, s'ils étoient finis, ils ne sont bons à rien, parce qu'ils sont imparfaits. Les trois quarts ne sont que commencés. Les propriétaires voisins de ces canaux ont tous assez de crédit dans le bureau de navigation, pour en faire accorder quelques parties;



et grâce à nombre d'opérations du même genre qui , toutes par la même raison , restent incomplètes , le trésor public a plus souffert du commencement de plusieurs , qu'il n'eût fait de l'achèvement de quelques-unes. J'ai regret que l'histoire des travaux publics en Irlande , soit un recueil de friponneries ; ce qui a fait , et fera peut-être plus de mal au pays qu'on n'en juge au premier coup-d'œil. Cela a rendu les concessions de fonds publics très-difficiles. L'administration , apprenant qu'on en faisoit un si mauvais emploi , a vu , d'un œil jaloux ces dilapidations. Elle est devenue fort difficile ; jusqu'à ce qu'enfin une autre opération , dont l'utilité n'est guère moins douteuse , le transport par terre du blé à Dublin , a tant exigé d'argent qu'il n'en a plus resté pour les autres friponneries. Il est possible que cette disposition soit rapportée. Alors l'argent qu'elle emploie sera à la disposition du parlement , soit pour les besoins ordinaires du gouvernement , soit pour quelque grand travail d'utilité publique. Tant d'exemples du passé feront peut-être renoncer à ce dernier emploi , dans la crainte des abus. Quelle humiliante et triste considération pour un pays qui a été assez heureux pour voir , pendant quelques années , une partie du revenu public consacrée à des travaux utiles , que ces fonds aient été mal employés , assez indignement pillés par des particuliers , pour attacher à l'idée même de pareils travaux une sorte d'opprobre et de ridicule ! Une pareille conduite annonce un tel défaut d'esprit public , de candeur et d'intérêt pour la postérité , qu'on ne peut ex-

primer trop fortement le mépris et l'indignation qu'elle inspire. Elle n'en sera pas moins digne de reproche, si, au lieu d'avoir sa source dans de honteuses spéculations, elle a été dictée par des motifs politiques et par un plan secret de grever le trésor public pour donner aux *factions particulières*, plus de crédit et de puissance.

L'Irlande doit s'honorer d'avoir donné naissance à la société de Dublin, établissement qui a servi de modèle à tous ceux du même genre qui existent aujourd'hui en Europe. Elle fut établie en 1731, et doit son origine à l'un des patriotes les plus distingués qu'aucun pays ait produits. Le docteur Samuel Madan. Elle ne subsista, pendant plusieurs années, que des fonds fournis par les souscriptions volontaires de ses membres, qui lui faisoient un revenu d'un peu moins de 1000 *l.* par an. Tel étoit cependant l'esprit de générosité qui dirigeoit leur conduite, tel étoit l'amour du bien public qui se distinguoit dans toutes leurs démarches, que la société faisoit alors, avec ce modique fonds, de beaucoup plus grandes choses qu'elle n'en a opéré dans les derniers temps, depuis que le parlement lui accorde régulièrement 10000 *l.* par session. Une histoire faite avec soin, de tous ses travaux, seroit un ouvrage très-utile à l'Irlande; il feroit connoître, beaucoup mieux que tous les raisonnemens, les objets qu'il convient à la société et au parlement d'encourager. Je me bornerai ici à quelques observations générales.

La société fut créée, comme le porte la chartre de son établissement, pour l'amélioration de



l'agriculture ; et pendant plusieurs années , cet objet important a absorbé la plus grande partie de son attention ; mais lorsque le parlement lui eut accordé de gros fonds , elle s'attacha tellement aux manufactures , et cette branche a continuellement reçu d'elle une telle augmentation de soins , que l'agriculture ne semble aujourd'hui faire qu'un objet secondaire de ses occupations. Tant que vécut l'ingénieur et infortuné M. John Wynn Baker , il attira aux assemblées tant d'amis de l'agriculture , que les prix donnés à cet art précieux , furent très-nombreux. Depuis sa mort , la noblesse et les propriétaires n'ayant pas les mêmes motifs pour assister aux séances de la société , elle a été principalement dirigée par quelques gens riches de Dublin , moins familiers avec l'agriculture qu'avec les manufactures. Plus intéressés à ces dernières , ils s'y sont appliqués peut-être trop exclusivement. Il seroit trop long d'entrer dans le détail de toutes ces mesures prises par la société. Quelques-unes , cependant , méritent des observations particulières.

Pour encourager la fabrication des draps de laine d'Irlande , et des étoffes de soie d'Irlande , la société a deux magasins (\*) dans un desquels on vend la soie en gros et en détail pour son compte. Dans l'autre , on vend également le drap. Les unes et les autres y sont envoyées par le fabricant , avec son nom écrit sur la pièce ,

---

[\*] Le magasin à laine fut ouvert le 29 mai 1773 ; celui où l'on reçoit la soie , le fut le 18 février 1765. Y.

ainsi que le prix de l'étoffe par yard. On ne reçoit que de l'argent comptant. Il y a ordinairement pour 12 ou 15000 *l.* d'étoffes de soie, et pour 20 à 24000 d'étoffes de laine. Les frais de ces magasins montent, tant en loyer qu'en salaires, à 500 *l.* par an. En supposant que la totalité des étoffes emmagasinées coûte à la société 25000 *l.*, l'intérêt de cette somme à 6 pour cent, joint aux frais, porte la dépense totale à 2500 *l.* par an, c'est-à-dire trois fois le revenu total dont jouit la société établie à Londres pour l'encouragement des arts, des manufactures et du commerce. J'ai examiné les recettes d'après les comptes hebdomadaires qui en sont publiés, et j'ai trouvé que depuis le 23 juin 1777, jusqu'au 7 février 1778, la recette moyenne de chaque semaine étoit :

Provenant de la vente des étoffes de soie . . . . .	150	<i>l.</i>	
<i>Idem</i> , des étoffes de laine . . . . .	359		
Ou par an, en soie . . . . .			7800
En laine . . . . .			17628

Comme la société donne une prime de 5 pour 100 sur toutes les étoffes de soie irlandaises, valant plus de 4 *s.* le yard, achetées en gros pour être revendues en détail, cela nous aidera à juger de la fabrication des étoffes de soie en Irlande. Depuis le premier juin 1776, au premier juin 1777, les soieries, ainsi achetées, montèrent à 54025 *l.* 8 *s.* 2 *d.*, y compris Corke, Limerick, Belfast, &c. La société a payé sur ces achats 650 *l.* de primes :



par où l'on peut voir que les soieries qu'elle vend à Dublin doivent faire la plus grande partie de celles qui s'y consomment. C'est là le plus grand encouragement que la société ait donné depuis quelques années.

L'objet de cette mesure étoit évidemment de délivrer les fabricans en soie et en laine, des marchands d'étoffes de soie et de draps, et d'amener au marché les articles de leurs manufactures, sans qu'ils fussent grevés d'un bénéfice intermédiaire : de là doit résulter un effet inévitable, qui est d'enlever aux marchands une grande partie de leur argent comptant, et comme cet argent fait la partie la plus claire de leurs bénéfices, c'est mettre évidemment sur eux une taxe onéreuse. Or, d'après tous les principes du commerce, ce doit paroître une étrange manière d'encourager les manufactures, que de grever ceux qui les font prospérer (\*). Il y a plus ; c'est que toutes les charges que supporte un marchand, en conséquence de son commerce, doivent lui rentrer par la vente de

---

(\*) L'auteur, comme l'explique la suite, regarde les marchands d'étoffes comme des *maîtres manufacturiers*, et dans tout cet article il leur en donne le nom ; il les compare ici par opposition aux *ouvriers tisseurs* qui fabriquent l'étoffe pour leur compte, et la vendent toute faite à ces marchands. Il y a en France peu d'articles manufacturés ainsi. Les draps et étoffes de soie y sont tous fabriqués par des ouvriers salariés, et mis en œuvre par un entrepreneur, qui seul porte le nom de *fabricant* ou *maître manufacturier*. Celui-ci vend rarement au public consommateur. Le marchand achète de lui en gros, et revend en détail. Cette explication a paru nécessaire pour l'intelligence de ce qui suit. T.

ses marchandises ; et il doit en être de cette charge comme des autres. Il doit vendre d'autant plus cher , sans quoi il ne pourroit pas continuer son commerce. Il résulte de là une nouvelle taxe qu'il est obligé de mettre sur tous ceux qui ne peuvent pas payer en argent comptant ; ce qui est toujours le grand nombre. Plus une denrée est chère , et moins on en consomme ; ainsi , on diminue la consommation de ceux qui achètent à crédit , et qui est la plus considérable , pour donner la denrée à un peu meilleur marché à ceux qui peuvent l'acheter en argent comptant. On fait donc un mal positif et incontestable pour obtenir un avantage douteux.

Y a-t-il au monde une manufacture qu'on ait fait fleurir par de pareils moyens ? Les négocians [ maîtres manufacturiers ], par l'activité, l'attention , l'intelligence et l'habileté qui résultent d'affaires avantageuses , sont par-tout le ressort principal qui fait prospérer les fabriques. C'est leur bénéfice qui les met en état de faire ces efforts dont dépendent les succès des manufactures. Si la conduite de la société de Dublin est juste en un point , elle l'est en tous , et elle doit attirer toute la demande des consommateurs à ses propres magasins ; auquel cas il ne restera pas à Dublin un marchand de drap ni de soie. Ses comités , ses membres et les fabricans [ tisseurs ] qu'ils mettent en œuvre , peuvent continuer à payer des commis et des loyers ; mais qui conduira les fabriques à leur perfection ? Où sont les hommes de goût qui inventeront de nouvelles formes et



de nouvelles étoffes ? Quel est celui dont la sagacité saisira les caprices de la mode ? Ces idées viendront-elles à des ouvriers ? Prendront-ils ces soins ? Folie de l'espérer ! C'est le négociant [manufacturier] dont l'intelligence doit tout diriger. Entrez chez tous les tisseurs de Spital-Fields, vous ne verrez en eux que des instrumens conduits par des maîtres (\*). Allez dans toutes les fabriques du monde, et voyez si elles prospéreroient si l'on en regardoit les chefs comme inutiles, et qu'on fît entrer le trésor public en concurrence avec eux ; si l'article à fabriquer est si peu de mode qu'il ne puisse soutenir l'entrepreneur aussi bien que l'ouvrier, il ne mérite pas l'attention du gouvernement. Quel motif engage les particuliers à verser leurs capitaux dans les fabriques ? l'espoir du bénéfice. Plus il est considérable et plus il attirera de capitaux. Mais établissez un système qui, donnant un rival à l'entrepreneur, diminue ou anéantisse son profit, nul alors ne voudra porter des capitaux dans un pareil commerce. Et qui peut croire qu'on encourage les manufactures en leur retirant les capitaux ?

Un autre effet qui, je crois, doit résulter de cette idée extraordinaire, est d'élever parmi les négocians de grands mécontentemens et de funestes jalousies. Les marchands de draps et de soieries sont probablement jaloux des ouvriers [fabricans]

---

(\*) Mais qui travaillent pour leur compte, des articles que leur commande le négociant, ou comme l'auteur l'appelle, le maître manufacturier. Z.

qui travaillent pour la société. Cette animosité doit s'étendre plus loin et avoir beaucoup d'inconvéniens. J'observe aussi que les maîtres manufacturiers [négocians] ont, pour encourager les ouvriers instruits et habiles, d'autres moyens que d'acheter leurs articles et de les faire travailler. Ils ont à leur disposition mille genres de faveur que ne peut employer la société. Et comment rechercheroient-ils ces occasions, si on leur enlève tout ouvrier qui peut se passer d'eux pour travailler?

Heureusement pour le royaume, il en est à Dublin comme par tout ailleurs. Le commerce au comptant y est beaucoup moins considérable que celui qui se fait à crédit. En conséquence, cette mesure mal imaginée ne produit pas tous les mauvais effets dont elle seroit susceptible. Les marchands de draps et de soieries soutiennent la concurrence de ce redoutable rival, qui emploie à leur ruine une prime de 2500 l. par an, sous prétexte d'encourager leur commerce; système qui tend évidemment à la ruine des deux genres de manufactures qu'il est censé protéger.

Cette conclusion me paroît si claire, que je ne doute point que les inconvéniens n'aient été proportionnés à la quantité des opérations; mais il est difficile de le prouver par des faits particuliers. Au reste, il ne faut pas s'étonner si l'on a, par-là, encouragé l'importation des soieries et des laines étrangères. Examinons ce point.



*Etat de la soie importée en Irlande dans un espace de vingt-six ans (\*).*

Années.	Soie manufacturée. <i>livres.</i>	Soie écruë. <i>livres.</i>	Rubans. <i>livres.</i>
1752	14654	53705	160
1753	13360	60155	184
1754	15441	42665	361
1755	9874	43947	265
1756	13715	32948	140
1757	7709	41354	17
1758	17292	51303	271
1759	13836	44493	118
1760	21878	55905	366
1761	14815	51348	180
1762	21054	170292	306
1763	17741	41021	469
1764	23511	36581	746
Moyen terme. . . .	<u>15760</u>	<u>48132</u>	<u>275</u>
1765	21582	54655	1543
1766	17260	54418	1724
1767	19104	46067	1527
1768	23446	52062	1646
1769	17522	57001	1401
1770	20581	44273	1183
1771	14095	38107	650
1772	15804	33611	644
1773	17379	53662	378
1774	14665	38811	553
1775	13658	29578	355
1776	17326	41394	717
1777	24187	54043	1574
Moyen terme. . . .	<u>18200</u>	<u>45990</u>	<u>1068</u>
1778	27223	51873	
1779	15794	29633	

(a) Manuscrit communiqué par M. Fortser.

Vu l'étendue de cette période, je ne regarderai pas cette table comme très-décisive. Cependant les seules conclusions qu'on en puisse tirer sont contraires à la mesure adoptée par la société, pour le succès des fabriques de soie en Irlande. Car l'importation des articles fabriqués a augmenté, tandis que celle des soies écruës a diminué, ce qui prouve que la fabrication n'est pas très-active.

(\*) *Etat des marchandises en laine, importées dans l'espace de quatorze ans.*

Années.	Nouvelle draperie. <i>yards.</i>	Ancienne draperie. <i>yards.</i>
1764	248062	220828
1765	659365	176161
1766	513216	197516
1767	525585	189882
1768	557558	198664
1769	594555	207117
1770	462499	249666
<hr/>		
[ Moyen terme . . . . .	331548	205662
<hr/>		
1771	562096	217395
1772	514703	153366
1773	587143	210065
1774	461407	282317
1775	465611	281379
1776	676485	290215
1777	751819	381330
<hr/>		
Moyen terme . . . . .	485609	259466
<hr/>		
Sept dernières années . . . . .	485609	259466
Sept premières . . . . .	331548	205662
<hr/>		
Augmentation . . . . .	154061	53804
<hr/>		
1778	(**) 741426	(***) 53804
1779	(**) 270839	(***) 378077

(\*) Rég. du parlement des imp. et exp. manuscrit.

(\*\*) Valeur 92678 l.

(\*\*\*) Valeur 264655 l.



L'augmentation est si grande, qu'elle suffit pour condamner toutes les dernières mesures, dont aucune n'est aussi blâmable que l'établissement des magasins de la société.

*Importation de toiles, cotons, &c. soieries de fabrication anglaise.*

Années.	Valeur.	Années.	Valeur.
1764	13858 l.	1771	20282 l.
1765	18037	1772	14081
1766	15557	1773	20472
1767	12710	1774	21611
1768	16021	1775	24254
1769	13402	1776	30571
1770	20907	1777	45411
Moyen terme de sept années . . . . .	<u>16784</u>	Moyen terme de sept années . . . . .	<u>25208</u>
		1778	<u>52675</u>

Si l'on considère que les inconvénients inséparables de ce système ne sont point une nécessité à laquelle il soit impossible de se soustraire, qu'au contraire ils sont achetés au prix de beaucoup de soins et d'inquiétude, et que les 2500 l. employées tous les ans à payer tous ces maux, pourroient être consacrées à des objets d'une grande et véritable utilité, il paroîtra sûrement impardonnable au parlement, de prendre assez peu d'intérêt au bien-être de ses manufactures, pour leur consacrer en bloc 10,000 l. par session, et ne pas déterminer l'application de cette somme à des choses d'un avantage plus certain. Il doit aussi paroître convenable à la société de remettre cette

matière en discussion, d'étendre ses vues, de considérer les principes sur lesquels toutes les manufactures du monde s'établissent, se soutiennent et s'augmentent; et si elle ne voit dans aucun pays où les fabriques aient acquis une certaine splendeur, aucun exemple du moyen qu'elle a adopté, elle doit au moins douter de la justesse de ses mesures, et ne pas s'opiniâtrer à en suivre l'exécution à si grands frais.

Un autre parti pris par la société, et dont j'ai déjà parlé, consiste à donner 3 pour 100 à tous les gens qui achètent en gros les soieries fabriquées en Irlande, pour les revendre en détail. Cet article lui coûte 600 *l.* par an. Je ne vois pas sur quel principe se fonde cette mesure. Si les marchands n'ont pas de demande pour les soieries d'Irlande, on auroit beau quintupler la prime, on ne les engagera pas à en acheter. Si au contraire ils reçoivent des demandes, ils n'ont pas besoin de prime pour les déterminer à en acheter. Il me semble donc que la seule chose à laquelle pût servir cette prime, étoit de prouver le peu d'importance des fabriques de soieries en Irlande, puisque dans tout le royaume, elles ne se montent en étoffes valant plus de 4 yards, qu'à 34,000 *l.* par an. Mais la continuation de la prime prouve que ce n'est pas là l'intention dans laquelle elle a été établie. De toutes les fabriques, celle qui convient le moins à l'Irlande, ainsi qu'à tout état dépendant d'un autre, c'est celle des soieries; c'est un article purement de goût, de mode, de fantaisie; le siège du gouvernement principal l'emportera.



toujours, en ce genre, sur une contrée subordonnée, et quand Dublin feroit des étoffes supérieures, elles seroient toujours dédaignées par comparaison avec celles de Londres. Nous-mêmes éprouvons à cet égard quelque chose de semblable, par l'empire qu'a la France, en fait de modes, sur presque toute l'Europe. Etablir avec bien des efforts une manufacture de soie en Irlande, c'est donc lutter contre le caprice de la mode, et combattre à la fois tous les préjugés, tandis que ce sont eux qui doivent concourir au soutien d'une manufacture bien conçue. Il n'y a point de toile en Angleterre plus à la mode que celle d'Irlande; personne n'en voudroit porter d'autre; et cependant on assure que celles de Hollande [*Gulic*], sont beaucoup plus fortes. Les Irlandois ne feroient-ils donc pas beaucoup mieux de cultiver cette branche qui ne demande qu'à prospérer, que de se tourmenter à en soigner une qui ne réussira jamais. Cette observation est générale; mais la mesure particulière de la société, en supposant même que l'objet qu'elle veut favoriser, en valût la peine, est complètement inutile. C'est perdre par an 600 *l.* sans aucun avantage possible.

La société a offert, pour les manufactures, un grand nombre de prix, dont plusieurs ne sont pas exempts de reproche; mais il seroit trop long de les examiner tous en particulier. En agriculture, elle en a offert beaucoup aux pauvres fermiers particulièrement.

J'observe, quant à ceux-ci, que c'est une chose louable, que de chercher à favoriser cette classe

d'hommes ; mais , d'après plusieurs exemples qui m'ont été indiqués dans mon voyage , j'ai lieu de croire qu'il s'est commis , en ce genre , bien des abus et des mensonges , et que la société a payé des prix à bien des gens qui , aussitôt qu'ils avoient reçu l'argent , laissoient redevenir inculte la terre qu'ils avoient défrichée ; de manière que , peu de temps après , on ne pouvoit plus la distinguer de la lande ou du marais sur lesquels elle avoit été prise. Il y a deux raisons pour lesquelles ces prix doivent rarement opérer l'effet qu'on s'en promet ; 1°. l'extrême difficulté , pour ne pas dire l'impossibilité , de s'assurer de l'honnêteté des concurrens et de l'exactitude des faits allégués , et 2°. le peu de probabilité que des gens aussi pauvres fassent jamais quelque amélioration assez importante pour mériter l'encouragement de la société. La société de Londres a reconnu , par des exemples réitérés , l'entière impossibilité de rien opérer par l'appât de l'argent , en aucun genre , en donnant des gratifications par acre de terre. Je suis convaincu que celle du Dublin arrivera au même résultat. Toute riche qu'elle est , ses fonds ne suffiroient pas à un pareil mode d'encouragement. L'objet des sociétés doit être d'inspirer aux hommes qui ont des capitaux , le desir de les employer d'une manière utile au public. Les prix doivent être honorables , mais considérables , et porter un caractère de variété et de nouveauté qui puisse exciter l'attention des gens riches et flatter leur amour-propre.

Mais rien n'étoit mieux imaginé que le projet de fixer dans le royaume , un cultivateur Anglois , et de



lui faire fournir, par la société, assez de secours pour qu'elle eût une sorte d'autorité sur ses opérations. C'est ce qui eut lieu pour M. Baker. Ce fut aussi une chose très-sage que de lui donner les moyens d'établir une manufacture d'ustensiles agricoles. Les défauts de ce plan furent dans son exécution. Ils consistèrent, 1°. en ce qu'on ne seconda pas assez généreusement M. Baker, lorsqu'on sut que sa fortune particulière ne suffisoit pas pour le soutenir avec sa famille. S'il eût été dans l'aisance, son agriculture eût été parfaite; 2°. en ce qu'on ne le dirigea pas dans le choix de sa ferme. Celle qu'il avoit n'étoit pas propre à servir de modèle à tout le royaume. On auroit dû le fixer dans un pays de montagnes, où il y eût à la fois des marais et quelque bonne terre; 5°. en ce qu'on lui permit de faire et de publier de petites expériences, bonnes pour amuser la curiosité d'un particulier, mais absolument indignes de la société de Dublin. D'ailleurs, un homme en pareil cas, devoit faire les choses qu'une expérience antérieure lui auroit apprises être bonnes, et ne pas chercher à s'instruire aux dépens de la société.

Si le plan, ainsi corrigé, eût été exécuté à l'égard de M. Baker, ou si l'on en adoptoit en ce moment un semblable, il seroit plus propre à répandre les vraies connoissances en agriculture, qu'aucun autre qui jamais ait été tenté. L'adjonction d'une manufacture d'ustensiles étoit très-heureuse. Montrer à un pays peu avancé, les véritables systèmes, est une chose utile; mais on

l'instruit bien plus efficacement, en mettant sous ses yeux les objets et leur usage. Une pareille mesure, dont on publieroit chaque année les résultats simplement et clairement écrits, contribueroit, plus que toute autre méthode, au progrès de l'agriculture nationale. La ferme devoit contenir au moins cinq-cents acres, et comprendre une portion de marais et une autre de montagne. On consacreroit 1000 *l.* aux bâtimens nécessaires; 500 *l.* seroient employées de suite aux haies de clôtures. On mettroit 1000 *l.* par an, pendant cinq ans, à acheter du bétail; 1000 autres *l.* serviroient à établir une manufacture d'ustensiles qui ne seroient point vendus, mais donnés par la société, par forme de prix. On donneroit, par an, au directeur de l'établissement, 500 *l.*, afin qu'aucune inquiétude sur son sort ne se mêlât aux intérêts publics; et de plus, on lui alloüeroit, par forme d'encouragement, 10 pour 100 sur le produit brut de sa ferme. La société délégueroit l'autorité qu'elle auroit sur lui, à un comité dont aucun membre ne pourroit faire partie, à moins qu'il ne fût valoir par lui-même au moins cent acres de terre. Les premiers frais seroient de 7500 *l.*, et la dépense annuelle de 500 *l.*; ce seroit là un établissement positif, et qui ne pourroit manquer de réussir si le directeur étoit bien choisi. Ce devoit être un homme actif et intelligent, qui ne fût pas pris dans une classe assez inférieure pour n'avoir aucun souci de sa considération, mais qui cependant fût un cultivateur-pratique plutôt que théoricien, et qui pût montrer, de sa propre main,



aux Irlandois , les travaux qu'il voudroit leur faire faire. La dépense annuelle d'un des magasins de la société équivaut à celle-ci, et le capital qu'il exige est deux fois aussi considérable que celui dont auroit besoin cette ferme d'instruction. Or, combien ce dernier emploi ne seroit-il pas plus utile ?

Quant aux prix à accorder pour l'encouragement de l'agriculture, je me permettrai d'en indiquer quelques-uns qui, je crois, seroient avantageux. En les réduisant, dans la formule ordinaire, aux prix proposés, je me ferai mieux entendre.

1°. Culture des turneps pour 1779; à la personne qui cultivera la plus grande étendue de terre, n'étant pas moindre de vingt acres, dans l'ordre suivant, pendant quatre ans; savoir, 1. turneps; 2. orge ou avoine; 3. trèfle; 4. froment. Les turneps devront être binés deux fois complètement à la main, et mangés *sur place* par des bêtes à laine; et il sera fourni un état exact de la culture, des frais, du produit et de l'effet des turneps sur les bêtes qui les auront mangés.

Une pièce d'argenterie de la valeur de 100 l., avec une inscription convenable. Les états devront être fournis dans l'année 1784.

2°. Pour la pièce de terre ainsi cultivée, la plus étendue après la première, et n'ayant pas moins de dix acres, une pièce d'argenterie de la valeur de 50 l., avec une inscription convenable.

3°. A la personne qui dans l'année 1780 aura le plus grand nombre d'acres de terre, n'étant pas

au-dessous de vingt cultivés en turneps, binés deux fois complètement à la main, elle devra donner un détail des effets, &c.

Une pièce d'argenterie de la valeur de 100 *l.*, avec une inscription convenable.

4°. Pour la plus grande quantité après celle-ci, n'étant pas moindre que dix acres, une pièce d'argenterie de la valeur de 50 *l.*, avec une inscription convenable.

5°. Culture des fèves 1779. A la personne qui cultivera la plus grande étendue de terre, n'étant pas moindre de vingt acres, dans l'ordre suivant, pendant quatre ans; savoir, 1. fèves; 2. froment; 3. fèves; 4. froment. Les fèves devront être plantées par rangées à dix-huit pouces de distance, et binées trois fois complètement. Il sera fait à la société rapport de l'effet. Une pièce d'argenterie de 100 *l.* avec inscription. Les états devront être fournis en 1784.

6°. Pour la quantité seconde en grandeur, n'ayant pas moins de dix acres, une pièce d'argenterie de la valeur de 50 *l.*, avec inscription.

7°. A la personne qui cultivera la plus grande quantité de terre, n'ayant pas moins de vingt acres, dans l'ordre suivant, pendant quatre ans; savoir, 1. fèves; 2. orge ou avoine; 3. trèfle; 4. froment; une pièce d'argenterie de la valeur de 100 *l.*, avec une inscription.

8°. Pour la quantité seconde en grandeur, n'ayant pas moins de dix acres, la valeur de 50 *l.*, avec une inscription.



9°. Culture du lin 1779. A la personne qui cultivera la plus grande étendue de terrain, n'ayant pas moins de vingt acres, dans l'ordre suivant, pendant quatre ans; savoir: 1. turneps; 2. lin; 3. trèfle; 4. froment. Les turneps devront être binés deux fois, et le lin semé, engrangé et battu comme le blé, puis roui et préparé. On rendra compte à la société des effets, &c.; une pièce d'argenterie de la valeur de 150 l., avec une inscription convenable.

10°. Pour la quantité seconde en grandeur, n'ayant pas moins de dix acres, 80 l. Les comptes devront être remis en 1784.

11°. Défrichement des montagnes 1779. A la personne qui défrichera la plus grande étendue de montagne, n'ayant pas moins de cent acres, étant actuellement en friche et n'étant pas louée un shelling l'acre. Il sera fourni à la société un rapport exact de la culture, des frais et du produit, qui sera remis en 1787. Une pièce d'argenterie de la valeur de 500 l., avec une inscription convenable. Conditions: le défrichement, au moment où seront remis les certificats, devra être complètement enclos. Il sera partagé en champs qui n'auront pas plus de dix acres chacun; les clôtures seront, ou des murs faits avec du mortier, ou de doubles fossés bien plantés en aubépine et en arbres à haute tige; les portes, piliers, &c. devront être finis. La terre aura donné quatre récoltes dans l'ordre suivant: 1. turneps; 2. avoine, bère, ou seigle; 3. turneps; 4. avoine. Les turneps auront été binés deux fois à la main et

mangés *sur place* par des bêtes à laine. Une moitié du défrichement aura été semée en pâturage artificiel, avec la dernière récolte d'avoine ; on aura répandu sur la totalité, au moins cent barils de chaux par acre. Il devra y avoir un verger de deux acres, bien planté, et un jardin potager de la même étendue. On aura bâti une bonne ferme avec grange, écurie, étable à vaches, &c. ainsi que quatre cabanes qui devront être habitées ; le tout sera construit en pierres et en mortier et couvert en ardoise. Le terrain sera loué par bail, à un ou plusieurs fermiers n'exploitant pas d'autre terre, et y résidant. Ceux qui se proposent de concourir pour ce prix, devront en prévenir la société, afin qu'elle puisse nommer des inspecteurs.

120. Pour la quantité seconde en grandeur, et n'ayant pas moins de soixante acres, aux mêmes conditions, une pièce de 300 l.

130. Desséchement des marais 1779. A la personne qui desséchera et convertira en bonne prairie la plus grande étendue de marais, n'ayant pas moins de cinquante acres, faisant partie d'un marais composé au moins de cent acres, et fournira à la société, en 1788, un rapport exact du mode, des frais et du produit, une pièce d'argenterie de la valeur de 400 l., avec une inscription honorifique. La société laisse aux concurrens la liberté de suivre le mode qui leur conviendra ; mais il devra avoir été construit sur le terrain une bonne maison, une étable à vaches et autres dépendances, avec deux cabanes : le tout en pierres et en ardoise ; et le dé-



frichement devra être loué à des fermiers n'ayant pas d'autre terre et résidant sur les lieux.

14°. Pour la quantité seconde en grandeur, n'ayant pas moins de trente acres, une pièce de 200 *l.*

15°. Plantations. — A la personne qui, dans l'an 1780, enclorra d'un mur de six pieds de haut, et plantera la plus grande quantité de terre, ayant au moins cinquante acres, une pièce de la valeur de 400 *l.*, avec une inscription convenable. Les arbres plantés devront être du frêne, de l'ormeau, du peuplier, du hêtre ou mélèze, du pin d'Ecosse, ou du sapin. Ils devront être âgés, au moins, de quatre ans, n'être pas espacés à plus de quatre pieds, et dans le milieu de chaque intervalle, on aura semé des glands qu'on aura couverts.

16°. Pour la quantité seconde en grandeur, ayant au moins trente acres, une pièce de 200 *l.*

17°. A la personne qui, dans l'année 1780, enclorra, de manière à le défendre complètement du bétail, et plantera en osier commun, sur couches de six pieds de large, à raison de quatre rangs sur chaque couche, un espace de terre contenant au moins trente acres, une pièce d'argenterie de la valeur de 100 *l.*, avec une inscription convenable.

18°. Pour la quantité seconde en grandeur, ayant au moins quinze acres, une pièce de 50 *l.*

Tous les travaux devront être continués, en en prévenant la société lorsqu'ils seront complets.

J'observe, sur ces prix, que les cours de culture ici proposés, ne peuvent guères, dans l'enfance  
de

de l'agriculture, être appréciés que par des gens instruits, ou ayant des capitaux considérables. Il est donc sage d'offrir un prix qui excite leur attention, et de ne le pas changer pour les pauvres fermiers qui, d'abord, seroient hors d'état d'exécuter les conditions exigées. Les défrichemens de marais et de montagnes sont des objets d'un grand intérêt. Ils méritent, par conséquent, d'être grandement encouragés. J'y ai ajouté la condition qu'ils fussent loués, pour tenir lieu de preuve que le défrichement est parfaitement fini. S'il étoit encore dans la main du propriétaire, ce seroit une affaire d'estimation et d'examen qui ne seroit jamais satisfaisante. Le prix proposé pour les plantations seroit sûrement demandé par plusieurs concurrens. La condition d'un mur de pierre est essentielle : une plantation non défendue n'est bonne à rien.

Quant à la nature des prix que je propose, c'est-à-dire, *des pièces d'argenterie*, ils auroient, je crois, plus d'effet que toute autre chose. De l'argent est bientôt employé et oublié. Les médailles ont été prostituées à tant de niaiseries, qu'elles seroient peu dignes d'objets si importans. Mais une belle coupe, un beau verre, un trépied, une table sont toujours visibles, et font, dans mille occasions, un sujet de conversation propre à exciter les spectateurs à tenter un succès semblable. Quelques années d'expérience suffiroient pour prouver si les quantités de terre requises seroient assez ou trop considérables. Il seroit absolument nécessaire de nommer, pour examiner



tous les détails des opérations, un inspecteur dont le travail seroit payé de manière à garantir son intégrité. Ce qui seroit le plus à désirer, seroit que quelque grand propriétaire voisin voulût bien se charger d'en faire les fonctions.

Quelques prix, en ce genre, combinés avec l'établissement de ferme dont j'ai proposé le plan, auroient, pour les progrès de l'agriculture du royaume, tout l'avantage qu'il est possible à la société de lui procurer. Les frais n'en seroient pas assez considérables, pour ne pas laisser à la société des fonds suffisans pour le commerce et les manufactures, et satisfaire ainsi les personnes qui ne veulent pas qu'on néglige ces objets.

#### S E C T I O N   X V I I .

##### *Mœurs et Usages.*

*Quid leges sine moribus ,  
Vancæ proficiunt?*

Il est peu généreux à un voyageur qui se propose de publier des remarques sur le pays qu'il a parcouru, de s'amuser dans son cabinet à écrire une satire contre les habitans. En ce genre, la sévérité, pour être supportable, doit être soutenue par beaucoup d'esprit et de gâité. Lorsqu'on a observé des vices grossiers, il est juste de les reprendre; mais les détails sur le caractère et l'esprit sont rarement exacts. Il n'y a point de peuple qui ne soit probablement meilleur qu'on ne le

peint, et qui n'ait au moins autant de vertus que de défauts. Je n'aurois donc point fait, de cet article, un chapitre de mon ouvrage, si quelques personnes, ayant plus de prétention que de sagesse, n'avoient fait de la nation Irlandoise des tableaux aussi faux qu'injurieux. Une bien plus grande résidence en Irlande, m'a mis à portée d'en connoître mieux les habitans et de les juger très-différemment. C'est donc avec plaisir que je me propose de leur rendre justice. Je n'en aurai que plus de droit de blâmer, quand je croirai le devoir faire, certaines classes dont la conduite a donné lieu, peut-être, à ces jugemens désavantageux.

Il y a en Irlande, trois races d'habitans assez distinctes pour frapper l'œil du voyageur le moins attentif.

La première est la race des Espagnols. On la trouve dans Kerry et dans quelques parties de Limerick et de Corke. On en reconnoît les individus à leur taille élevée, mince et bien prise, à leur visage long, à leurs yeux noirs et à leurs cheveux noirs, longs et plats. Il n'y a pas encore long-temps que les Espagnols avoient sur la côte de Kerry, un établissement qui sembloit être surveillé par leur gouvernement. Ils y étoient assez nombreux du temps de la reine Elisabeth, et n'en furent entièrement chassés que sous Cromwell. Il y a, sur cette côte, une île de *Valentia*, et l'on y retrouve plusieurs autres noms dont l'origine est certainement espagnole.

La race écossoise est établie dans le nord. On lui retrouve les traits que l'on suppose distinguer,



les hommes de cette nation, leur accent et quelques - uns de leurs usages. Dans un canton voisin de Dublin, mais plus particulièrement dans les baronnies de Bargie et de Forth, dans le comté de Wexford, on parle la langue saxonne, sans aucun mélange d'irlandais, et les habitans ont des usages indiqués dans les détails du Voyage, qui les différencient absolument de tous leurs voisins. Le reste du royaume est peuplé de races mélangées. La race milésienne, qu'on peut appeler celle des Irlandais naturels du pays, est dispersée dans toute l'Irlande. On la retrouve principalement dans Connaught et dans Munster. Il reste quelques familles considérables, dont la généalogie n'est pas douteuse, mais aucune n'a de grandes possessions, à l'exception des O'brien et de M. O'niel. Les premiers ont dans leur famille près de 20000 *l.* de rente. Le dernier en a à peu près 10000, reste de biens appartenans jadis à ses ancêtres, qui forment aujourd'hui six ou sept des plus grandes terres du royaume. O'hara, M'dermont sont des noms respectés dans Connaught. O'donohuc est considérable dans Kerry, mais les O'connor et les O'drichals de Corke se prétendent d'une origine supérieure à tous les Irlandais de race milésienne.

La seule distinction qui puisse frapper les yeux d'un voyageur qui traverse l'Irlande, sans y séjourner, est celle des gens aisés et des pauvres; les degrés intermédiaires, si nombreux en Angleterre, et composés de gens si respectables, sont à peine perceptibles en Irlande. Quelque temps

de résidence dans le pays fait voir, cependant, qu'il y existe une troisième classe, celle des gentilshommes de campagne et des fermiers. Les mœurs, l'usage, l'habitude des gens riches, se ressemblent par-tout ; du moins, il y a peu de différence entre ceux d'Angleterre et ceux d'Irlande. C'est dans le peuple qu'il faut chercher les traits qui distinguent le caractère des nations. Les particularités qui, en Irlande, m'ont le plus frappé dans cette classe, sont une grande vivacité, une extrême volubilité de paroles. Parleurs aussi infatigables, qu'insatiables preneurs de tabac, ils sont beaucoup plus vifs et plus gais qu'on ne l'est en Angleterre, et ne connoissent point cet air hautain et silencieux qu'affectent tant d'Anglois ; paresseux à l'excès, quand il s'agit de travailler, ils ont au jeu, tant d'ardeur, que quand ils jouent au *harling*, qui est le cricket des sauvages, ils montrent une agilité prodigieuse. Ils ont pour la société un goût singulier ; pour la curiosité, un penchant irrésistible. Quelque pauvres qu'ils soient, ils exercent envers tout venant une hospitalité qui leur fait trop d'honneur, pour que je néglige d'en parler. Une pointe les enchante, ils répètent un bon mot avec une expression si piquante, que le rire s'empare de tous ceux qui les entendent. Amis chauds, ils sont ennemis ardens et vindicatifs ; implacables dans leur ressentiment, ils gardent un secret avec une fidélité impénétrable. Ils ont, à cet égard, une telle délicatesse, que nulle crainte, nul espoir ne peut les engager à trahir le secret d'un homme dont, peut-être, ils ont à se plaindre, et dont



ils pilleroient , sans façon la propriété. Buveurs opiniâtres , ils ont le vin querelleur et bruyant. Ils sont impudens , menteurs , d'ailleurs polis , soumis et obéissans. La danse est si commune parmi eux , qu'il y a par - tout des maîtres de danse ambulans , à qui les pauvres paysans payent six pences par quartier , pour montrer à danser à leurs enfans. Outre la gigue irlandoise , qu'ils dansent avec une expression un peu plus que voluptueuse , on leur montre des menuets et des contredansés. On dit même , que les *cotillons* deviennent parmi eux à la mode.

Il y a aussi une sorte d'éducation assez généralement répandue. On rencontre par - tout ce qu'ils appellent des écoles *de haies* , qu'on pourroit aussi bien nommer écoles *de fossés* , car j'ai vu plusieurs fossés remplis de ces sortes d'écoliers , à qui l'on montre à lire et à écrire. Les écoles ne sont pas moins communes pour les adultes. J'ai vu , dans une école , une douzaine de grands garçons qui étudioient , me dit-on , pour se faire prêtres.

Il y a dans le caractère de ce peuple , plusieurs particularités qu'il faut attribuer à l'oppression sous laquelle il vit. Si les Irlandois sont aussi grands menteurs et aussi grands voleurs qu'on le dit , c'est certainement à cette cause qu'il faut s'en prendre.

Si , des classes inférieures , nous passons aux plus riches , nous trouverons que tout y est plaisir , luxe et folie. La vie des gens du monde à Dublin , est calquée sur celle que l'on mène à Londres. En hiver , il y a , tous les soirs , un bal ou une assemblée à laquelle se rendent tous les gens de

la bonne compagnie , non pour causer , mais pour transpirer ensemble. L'embarras d'une grande foule , bien serrée , dans un salon de vingt pieds carrés , semble donner beaucoup de prix à la conversation et au whist ; quatre ou cinq maisons dans la ville , sont assez grandes pour qu'on puisse y recevoir commodément une nombreuse compagnie ; mais toutes les autres sont si petites , qu'elles rendent toutes les assemblées insupportables. Il y a cependant , à Dublin , une société agréable , dans laquelle un homme riche pourroit passer son temps sans le regretter. On peut se former une idée de la manière de vivre , par la fortune de la haute noblesse et des plus riches bourgeois : il y a environ trente maisons qui ont depuis 7 jusqu'à 20,000 liv. de rente. La cour n'a rien de remarquable , ni de brillant. Le ton y varie suivant la fortune , le goût , ou la munificence du lord lieutenant.

Les gens riches ont des usages qu'on ne trouve pas ordinairement en Angleterre : chacun fait valoir par lui-même de grandes étendues de terre , pour suppléer au défaut des marchés. Cette méthode les entoure d'une telle abondance , que , vu la modicité des impôts et le bon prix des denrées , on croiroit qu'ils doivent être embarrassés de dépenser leur revenu , si Dublin , dans l'hiver , ne venoit à leur secours. Il faut observer que la viande est beaucoup moins chère qu'en Angleterre. La volaille n'y coûte que le quart du prix qu'elle vaut à Londres ; le poisson et le gibier y sont beaucoup plus abondans ; le rhum et l'eau-de-vie n'y coûtent pas la



moitié du prix de Londres ; le café, le thé, le vin y sont à beaucoup meilleur marché, les salaires du travail y coûtent à peu près le tiers. Les gages des domestiques y sont, l'un dans l'autre, de 30 pour 100 moins chers. Quant aux taxes, il n'y a point d'impôt territorial, point de taxe des pauvres, point de taxe sur les fenêtres, point sur le savon ni sur la chandelle. La taxe sur les routes n'y est que la moitié de celle d'Angleterre. Il n'y a point de taxe sur les domestiques ; et beaucoup d'autres articles qui sont fort chargés en Angleterre, ne le sont point en Irlande. D'après toutes ces considérations, il sembleroit que ces gens ne peuvent dépenser leur revenu, cependant, ils en viennent à bout. Ils s'aident pour cela, de deux méthodes qui sont, à cet égard, d'un merveilleux usage, beaucoup de chevaux et grand nombre de domestiques. L'excès, dans ce dernier genre, se remarque jusques dans les moindres classes. Il est dû, non-seulement à la paresse générale, mais à la foule de serviteurs qu'ont toujours les grands à leur suite. Ce défaut est commun, en Angleterre, dans les grandes maisons ; mais en Irlande, on le trouvera chez un homme qui n'aura pas plus de 500 liv. de rente. Quant aux chevaux, on en porte le nombre jusqu'à la folie. Pour qu'on puisse en juger, j'insère ici une table des domaines de plusieurs seigneurs et gentilshommes, dans laquelle on verra, non-seulement le nombre de leurs chevaux, mais celui des autres têtes de bétail, la quantité de terres qu'ils font valoir, et quelques autres détails de leur économie rurale.

N O M S.	Nombre d'acres.	Acres en bois.	Acres en grains.	Acres en turneps et choux.	R E N T E.	JOURNALIERS.	CHEVAUX.	Bœufs de labour.	Bêtes à laine.
M. Cléments. . . . .	240		14		420	20	22	6	165
Col. Marley . . . . .	200		31		300		8	4	40
M. Rowley . . . . .	700	100		3 <sup>1/2</sup>	700		90		250
Lord Conningham. . . . .	447	120	32	3			37		44
Lord Bectire. . . . .	1600		84		2000	140	100	20	500
M. Gerard. . . . .	1200		64		1300		12		1500
Lord Longford. . . . .	320		32	5	300	20	26	12	100
M. Johnson . . . . .	410	110	10	5	320	9	8	4	200
Dean Coote . . . . .	500		35	8	350	30	35	8	150
Général Walsh. . . . .	700		71	5		50			800
M. Brown. . . . .	300				460		8		70
M. Bushe . . . . .	170	50	50	2	330		15	8	70
Lord Courtown . . . . .	300		30	7	315	30	21	12	70
Gén. Cuningham . . . . .	150		34		375	20	16	5	46
Lord Gosfort . . . . .	300		25	3	450	30	43	4	40
M. Close . . . . .	100		23		135	9	10		150
M. Lesly . . . . .	350	100	32		350	30	37	20	40
M. Savage. . . . .	190		35	2	250		32		500
M. O'niel . . . . .	733		57	17	549	40	68	24	80
M. Leslie. . . . .	1026	60	101		790	50	46	24	
Sir James Caldwell. . . . .	700	300	41	11	900				
M. Corry . . . . .	1000		68		900	120			500
Lord Ross. . . . .	950	125				30	30		120
Lord Farnham. . . . .	1000	200	55	10	800	100	108	22	285
M. Newcomen. . . . .	400		40					18	
M. Mahon. . . . .	1100	100	60		840	20	30		500
M. Cooper. . . . .	1000	300	22	8		60	25	12	130
M. Brown. . . . .	370		18			10	30		300
M. Gore . . . . .	3300		160		2310	120	170		5000
Lord Altamont . . . . .	1500		120	6	1000	100	70	20	200
M. French . . . . .	1790	252	55			100	20	14	424
M. Trench . . . . .	1046	100	13		600	180	45	10	980
Sir Lucius O'brien. . . . .	399	30	47		560	60	26	11	128
M. Fitzgerald . . . . .	3000				2000	26	54	18	1800
M. Aldworth . . . . .	1270	600	550	12	1010		53	16	500
Lord Donneraile. . . . .	1200	200	200	5	1500	60	54	40	400
Col. Jepson . . . . .	300		35		900		24		120
M. Gordon . . . . .	915		144		700	45	13	15	187
M. Geffries . . . . .	304		20		300		32		200
M. Trent . . . . .	238	14	21				13	5	200
Lord Shannon . . . . .	1600	268	81		1500	132	11	36	400



N O M S.	Nombre d'acres.	Acres en bois.	Acres en grains.	Acres en turneps et choux.	R E N T E.	JOURNALIERS.	CHEVAUX.	Bœufs de labour.	Étées à laine.
M. Longfield. . . . .	1100		78		800	20	65	14	100
M. Arch <sup>d</sup> Oliver. . . . .	900		136	16	650	50	25	21	100
M. Herbert. . . . .	1300	780			400		18	30	300
M. Bateman. . . . .	250		5		250		30		60
Lord Glendour. . . . .	1000	100	55		1000		50		200
M. Fitzgerald. . . . .	200		23	3	200		21	8	60
M. Leslie. . . . .	250	50	27		230		24	6	60
M. Oliver. . . . .	500	100	24	10	500	50	30	10	125
M. Ryves. . . . .	300		25		450	6	20		300
M. Clanwilliam. . . . .	640		34	8	600	30	40		600
M. Macartey. . . . .	9000				10000	170	180	80	8000
Lord de Montalt. . . . .	1300	300			1155	75	40	40	1500
M. Moore. . . . .	600		17		1155				1000
Lord Tyrone. . . . .	2100	1500	64		1200	200	36	48	400
M. Bolton. . . . .	200		28		300	40	25	6	70
M. Nevil. . . . .	220	24			350		22		100
M. Lloyd. . . . .	200				150		12		182
M. Holmes. . . . .	540	49	25	15	540	40	30	14	590
M. Head. . . . .	450	16	27		675	20			400
L. Kingsborough. . . . .	600	100	30	5	400	100	40		200

Le lecteur instruit trouvera dans cette table de quoi satisfaire plus que sa curiosité. Il sera frappé de voir qu'un propriétaire qui habite ses terres, doit en faire valoir par ses mains beaucoup plus qu'en Angleterre; d'où il conclura, sans doute, entr'autres choses, que le premier de ces deux pays est beaucoup moins avancé que l'autre. Quand il n'y a point de marché, il faut trouver tout chez soi. C'est ce qui se passe d'une manière encore plus sensible en Amérique. En Angleterre, des domaines aussi étendus, seroient des parcs soignés comme objets d'ornement plutôt que d'utilité. Il

n'en est pas de même en Irlande. Les mots *parc* et *domaine* n'y signifient pas la même chose. Il y a de grands domaines sans *parc*, et un défaut de goût assez commun en Irlande, est d'avoir un *parc* à une certaine distance de l'habitation. Celle-ci est renfermée de murs ou de haies, ou entourée de cabanes; et le parc est un terrain enclos, situé quelquefois à trois milles de là, où sont enfermés des animaux de différente espèce. La petite quantité de terres qui sont cultivées en grains, proportionnellement au nombre total des acres du domaine, fait voir combien peu s'occupent du labour, ceux mêmes qui auroient le plus de moyens de le perfectionner. La colonne des turneps prouve clairement à quel point en est l'agriculture du royaume. On peut regarder le nombre des chevaux portés sur cette liste, comme une insulte faite au bon sens. Si ces animaux étoient bien nourris, ils ne seroient pas si nombreux, mais j'ai à peine trouvé une bonne ration pour un cheval ordinaire, dans une écurie où il y en avoit cent. En général, les chevaux des gens riches, dans toute l'étendue du royaume, ne sont pas à moitié aussi bien nourris que le sont, en Angleterre, ceux des gens d'une semblable aisance.

Une autre circonstance que l'on remarque dans la manière de vivre à la campagne, est la mesquinerie des habitations champêtres. En Irlande, des gens qui ont 5000 *l.* de rente, habitent des maisons que dédaigneroient en Angleterre des gens qui en ont 6 à 700 *l.*; on ne voit point autour de la maison, cet air de propreté, d'ordre,



d'arrangement, qui fait la plus belle décoration d'une demeure. Il manque même à des maisons neuves et assez bien bâties. Au reste, les bâtimens s'améliorent d'un jour à l'autre ; la quantité de maisons que l'on construit dans tout le royaume, est prodigieuse. Je crois qu'il y a trente ans, il n'y avoit pas, dans toute l'Irlande, dix maisons dont en Angleterre on eût voulu faire un toit à porcs. Les jardins n'étoient pas meilleurs ; mais à présent on donne dans l'excès contraire, et l'on enclôt de murs des cinq, six, dix et jusqu'à vingt acres d'Irlande, pour en faire des jardins. Ils contiennent, en général, le double ou le triple du terrain qui seroit nécessaire.

La table des gens riches est servie avec élégance. Plusieurs ne cèdent en rien à celles d'Angleterre. J'ai cru m'apercevoir que la venaison n'a pas le même fumet qu'elle a chez nous : probablement, par la raison qui fait qu'en Angleterre même, le gibier des parcs, en bonne terre, est inférieur à celui qui est renfermé dans des terrains maigres. L'humidité du climat et la richesse du sol engraisent l'animal, mais ne parfument pas sa chair. Une autre raison qui y concourt, est la petitesse des parcs. Un homme qui fait valoir trois ou quatre mille acres de terre, n'en a pas plus de trois ou quatre cents en parcs, et l'espace est absolument nécessaire aux bêtes fauves. Je crois de même, que le climat influe sur le goût des légumes. Ils sont moins bons qu'en Angleterre. Les petits pois m'ont paru manquer de saveur. D'autres articles, tels que les laitues, &c. ne sont pas bons.

Le vin de Bordeaux est celui qu'on boit à toutes les tables ; il est fort inférieur à celui qu'on boit en Angleterre. On croiroit que ce n'est pas le même vin. Mais le vin de Port est beaucoup meilleur que le nôtre, et prouveroit, s'il en étoit besoin, combien ce dernier est frelaté. On a longtemps reproché aux gentilshommes Irlandois, l'habitude de boire et de se battre en duel. Mais on n'a pas observé, peut-être, le changement qu'a introduit, à cet égard, l'amélioration des mœurs. Le goût de l'ivrognerie ne semble plus exister. A toutes les tables auxquelles je me suis trouvé en Irlande, j'ai vu qu'on laissoit à chacun une liberté parfaite de boire aussi peu qu'il vouloit, et jamais je n'ai été engagé à boire un verre de plus qu'il ne me plaisoit. Je dirai plus, c'est que l'habitude de beaucoup boire est fort rare parmi les gens aisés. Cependant il est très-vrai qu'ils tiennent table beaucoup plus long-temps qu'on ne fait en Angleterre. Je fus d'abord très-surpris de voir qu'on ne nous invitoit point à passer dans le salon pour le café. On reste à table jusqu'à huit, neuf ou dix heures du soir, avant d'aller rejoindre les dames (\*). Si quelqu'un de la compagnie veut aller avec elles prendre du thé ou du café, il sort de table sans mot dire. Quelquefois un convive de marque en fait la pro-

---

(\*) On sait qu'en Angleterre il est d'usage que les femmes quittent la table au commencement du dessert. Les hommes restent, causent, et boivent ensemble trois quarts d'heure ou une heure, puis ils vont retrouver les dames et prennent le café avec elles. T.



position au maître de la maison, qui, par un usage contraire à celui d'Angleterre, ne lève point la table qu'on ne le lui propose. L'invitation qu'il en feroit, pourroit, sans cela, faire croire qu'il veut économiser son vin. S'il plaisoit aux convives d'avoir du thé, il n'y a nul doute qu'on ne leur en donnât. Mais s'ils n'en parlent point, ils ne sauront à quel moment on le sert aux dames. La conversation les entraîne, et s'ils tardent un peu pour le café, ils le prennent froid. Il y a là un défaut d'attention auquel les dames devroient remédier. Si elles ne veulent pas déroger à l'ancien usage, et envoyer avertir les hommes, elles devroient, quand ils arrivent, faire servir de nouveau le thé et le café. J'ajoute, au surplus, qu'aux tables recherchées, ces petits arrangemens sont exactement les mêmes qu'en Angleterre.

Le duel étoit jadis porté dans ce pays à un excès véritablement déshonorant pour le royaume. Il prenoit en grande partie sa source dans l'usage de boire. La cause ayant disparu, l'effet a diminué. Il n'a pas cessé tout à fait : le duel est encore beaucoup plus commun en Irlande qu'en Angleterre. Il n'y a point d'usage qu'un homme sensé dût désirer plus vivement de voir proscrire dans son pays, que celui-ci : car il n'y a rien de favorable à en conclure pour la nation qui le tolère. Quant au courage, personne assurément ne peut douter de celui d'une nation éclairée et polie, qui a eu part, autant qu'aucune autre, à la gloire de son siècle. Mais le duel suppose des mœurs barbares ; il prouve l'ignorance des formes qui distinguent les sociétés civi-

fisées, ou indique un penchant brutal à l'ivrognerie. Ce dernier reproche ne seroit plus fondé. Quant au premier, il peindroit la nation comme tellement en arrière des peuples contemporains; il détruiroit tellement toute prétention à la politesse des mœurs, à l'élégance des manières, qu'il n'y a point d'Irlandois qui voulût en souffrir l'imputation. Il est très-vrai qu'il n'y a point de gens aussi susceptibles que ceux qui se croient traités avec mépris ou légèreté : ce qui n'est pas moins vrai, c'est que personne n'est si porté à prendre ces impressions que les gens qui n'ont point l'usage de la bonne compagnie. On a donc le droit de penser que les gens difficiles, ceux qui sont toujours prêts à se croire offensés, ont vu habituellement mauvaise compagnie; à moins qu'ils n'aient dans le caractère quelque travers particulier, que l'on ne peut supposer quand on parle d'un grand nombre. Ainsi, tout homme qui s'est battu une, deux, trois ou dix fois, doit bien se persuader que chaque nouveau duel donne une preuve nouvelle qu'il a été mal élevé, et qu'il a dégradé ses principes par l'habitude d'une société triviale. Quels sont, en Irlande, les gens qui peuvent se vanter du plus grand nombre de combats? Les tapageurs, les roués du second ordre, les agioteurs de terres et quelques ivrognes de petits gentillâtres. Les gens comme il faut ne devoient-ils pas rougir d'adopter un usage qui aujourd'hui n'appartient plus qu'aux hommes les plus méprisables de la société. Le point d'honneur doit subsister, et commander encore la vengeance de certains affronts, mais les gens délicats, instruits et bien élevés, doivent rarement y



avoir recours. La diminution journalière des duels parmi la vraie noblesse d'Irlande, prouve que l'usage du monde perfectionne les mœurs, et que, par conséquent, ce qui se retrouve encore de cette habitude doit être attribué aux causes que j'ai indiquées.

Il y a un autre point relatif aux mœurs, qui a quelque rapport avec ce sujet, et qui m'a suggéré la devise que j'ai mise à la tête de cette section, c'est la conduite des *jurés*. Les lois criminelles sont les mêmes en Irlande qu'en Angleterre; mais elles en diffèrent tellement dans l'exécution, qu'on auroit peine à les reconnoître. On m'a assuré, comme un fait positif, que jamais homme n'a été pendu en Irlande pour en avoir tué un autre en duel. La tranquillité des coupables est telle, qu'aucun ne songe même à se soustraire au pouvoir de la justice, quoi qu'il y ait eu plusieurs de ces homicides qui n'avoient non plus de rapport avec l'honneur que de véritables guet-à-pens. L'Irlande est, je crois, le seul pays de l'Europe, du moins est-ce le seul de l'Empire Britannique où il soit nécessaire que des hommes puissans se coalisent pour faire punir des ravisseurs. On auroit peine à croire combien, depuis quelques années, il y a eu de jeunes personnes riches enlevées de vive-force par des gens qui tâchoient ensuite d'obtenir, par quelques vils moyens, une apparence de mariage volontaire. Les coupables, il est vrai, ne sont pas les hommes dont je parle en cette section. Ceux-ci les jugent et les *acquittent*. Il n'y a eu, ce me semble, qu'un seul homme exécuté pour ce crime devenu si commun qu'il a nécessité les associations dont je viens de parler. C'est à  
cette

cette lâcheté dans l'exécution des lois, que sont dus ces horribles désordres. Une autre circonstance qui tend à sauver les criminels de tout genre, est que des hommes riches les protègent et mettent de l'intérêt à les faire acquitter : ce qui produit mille mauvais effets. J'ai entendu des gens se vanter de ce que, dans le comté de Fermanagh, il n'y avoit pas eu un homme pendu depuis vingt-deux ans. Tout ce que j'en ai conclu, c'est qu'il y avoit, dans ce pays, des jurés qui avoient bien mérité de l'être.

Je termine ce que j'ai à dire sur la conduite des principaux habitans de l'Irlande, par déclarer qu'il y en a plusieurs dont les idées sont aussi élevées, et l'esprit aussi cultivé que ceux d'aucun peuple de l'Europe. Ils ont vu les erreurs qui ont déshonoré le caractère de leur nation, et ils ont fait, pour le changer, tout ce que peut faire un bon exemple. Cet amendement s'est opéré et s'opère de jour en jour, au point que l'on ne rencontre, dans un très-grand nombre de maisons, que les manières les plus polies et les principes de la meilleure éducation.

Mais je passe à une autre classe d'hommes dont la conduite est presque seule cause de ce que la nation ne jouit pas, au-dehors de la considération dont j'ose dire qu'elle sera bientôt généralement digne : je parle des petits gentilshommes de campagne (\*), des fermiers qui consomment en vin le profit qu'ils font sur les terres qu'ils sous-louent des

---

(\*) Il ne faut pas prendre cette expression dans un sens absolu; à dieu ne plaise que je prétende faire ici le portrait de tous les petits gentilshommes de l'Irlande! J'ai connu moi-même beaucoup d'exceptions. Tout ce que je veux dire, c'est qu'en général ce ne sont pas les gens les mieux élevés du pays. X.



agioteurs de fermes, des *roués* campagnards (\*), de ces gens à chapeau rond, bordé d'or, qui chassent pendant le jour, s'enivrent le soir, et vont se battre le lendemain matin. Je ne m'arrêterai pas à peindre un sujet aussi dégoûtant. Mais je remarque que ce sont là ceux à qui les querelles, le jeu, l'ivresse, le rapt et les duels sont familiers et presque naturels. L'excès en étoit tel autrefois, qu'ils étoient les pestes de la société. Ils s'améliorent peu à peu. Mais encore aujourd'hui, deux ou trois hommes de cette espèce, jetés par hasard dans la société choisie avec laquelle ils n'ont rien de commun, suffisent pour y contrarier tout le monde, et déranger tout le plaisir que peut donner une conversation sensée. Un esprit nouveau, des formes nouvelles, un nouveau genre de politesse, qui se font remarquer chez les gens d'un certain rang, sont imités par ceux des classes inférieures, qui finiront par écarter de la société tous ces êtres qui la troublent. La flotte ou l'armée offriront de l'éducation et des emplois à une partie de cette jeunesse oisive : le reste se rangera dans la classe des simples cultivateurs, comme en Angleterre, où l'on voit des fermiers beaucoup plus riches que tous ces prétendus gentilshommes, et qui n'ont pas la manie d'être des gens du monde. Au reste, je le répète, d'après tout ce que j'ai vu et appris, cette classe même de la société a gagné

---

(\*) Les Anglois donnent le nom de *boucs* aux libertins de la plus mauvaise compagnie. Il n'y a pas long-temps que nous appelions *roués*, des gens tout aussi peu estimables, quoiqu'un peu moins grossiers. Le goût commence à rejeter ces expressions qui déshonorent une langue, comme les mœurs qu'elles désignent avilissent la nation qui les souffre. T.

beaucoup, depuis vingt ans, du côté des mœurs, et il y a lieu de croire que le temps n'est pas éloigné où rien de pareil ne déshonorera plus le caractère national.

Ce caractère, à tout prendre, est estimable. Il seroit injuste d'attribuer à tout un peuple les vices et la folie de quelques individus. Ceux par lesquels il convient de juger une nation, font honneur à leur pays. Qu'il y ait, parmi ce peuple, de la science, de la sagacité et de l'esprit, c'est ce qu'attestent les excellens auteurs qu'il a produits; témoins les Swifs, les Sterne, les Congreve, les Boyle, Berkeley, Steele Farquhar, Southerne, Goldsmith. Le talent naturel des Irlandois pour l'éloquence, est remarqué dans les parlemens des deux royaumes. Ils donnent journellement des preuves de résolution et de courage, tant dans nos propres armées de terre et de mer, que [malheureusement pour nous] dans celles des principaux états de l'Europe. Tout voyageur sans prévention, qui les verra chez eux, sera aussi enchanté de leur gaîté, que satisfait de leur hospitalité, et s'il les juge sagement, il les reconnoitra pour une nation brave, polie et généreuse.

#### S E C T I O N X V I I I.

##### *Commerce des grains en Irlande. — Gratification pour le transport dans l'intérieur.*

La police des grains en Irlande est à peu près bornée à une des mesures les plus singulières qui aient jamais été prises dans aucun pays, celle de donner une gratification pour le transport des



grains par terre, de toutes les parties du royaume, vers la capitale. Avant d'entrer dans le détail de cette disposition, il convient d'exposer les motifs qui y ont donné lieu.

On prétendoit que Dublin, par sa position à l'extrémité orientale du royaume, ne communiquant avec l'intérieur par aucune voie navigable, étoit, sous le rapport de la consommation, principalement pour le blé et le charbon, une ville plutôt angloise qu'irlandoise. L'importation du blé et de la farine enlevoit, disoit-on, au royaume de grandes sommes d'argent, en même temps qu'elle n'offroit qu'une subsistance incertaine et précaire. On observoit d'ailleurs, que le labour des terres étoit extrêmement négligé en Irlande, au grand détriment du royaume, et principalement de ses pauvres habitans. On pensoit donc que si l'on pouvoit trouver quelque mesure qui remédiât à la fois à ces deux maux, elle seroit, pour le pays, d'un immense avantage.

Ce raisonnement fit naître l'idée dont il s'agit, à un homme distingué par de grands talens, et revêtu alors d'un emploi important. Elle fut réglée par des actes du parlement, qui donnèrent en gratification, sur

<i>quintaux</i>	<i>ou</i>	<i>stones</i>		
(*) 5		ou 40	farine. . . . .	3 d. par mille de chemin
<i>Id.</i>		<i>id.</i>	drèche . . . . .	2 $\frac{1}{2}$ <i>id.</i>
<i>Id.</i>		<i>id.</i>	froment. . . . .	1 $\frac{1}{2}$ <i>id.</i>
<i>Id.</i>		<i>id.</i>	avoine. . . . .	1 <i>id.</i>
<i>Id.</i>		<i>id.</i>	seigle. . . . .	1 $\frac{1}{2}$ <i>id.</i>
<i>Id.</i>		<i>id.</i>	orge . . . . .	1 $\frac{1}{2}$ <i>id.</i>

Le gruau est payé comme l'avoine. On déduit les dix premiers milles , à partir de Dublin.

Cette gratification se monte, comme l'expérience l'a prouvé , à près de 20 pour 100 pour la farine , et à un et demi pour cent pour le blé , de plus que ne coûtent les frais de transport. En conséquence de cet acte , il a été construit de magnifiques moulins à moudre le blé , dont quelques-uns ont coûté jusqu'à 20000 *l.* L'effet a été très-sensible sur l'extension du labour , et l'on transporte à Dublin de grandes quantités de grains provenant de ce produit. Avant de faire , sur ce système, mes observations , je crois à propos d'insérer quelques tableaux indicatifs de l'étendue , de l'effet et des frais de cette mesure , qui a commencé en 1762 , et qui, en 1776 et 1777 , a monté à plus de 60000 *l.*

La table suivante fera connoître ce qu'étoit, avant cette époque, l'importation du blé , ce qu'elle a été avant que la gratification ait été en pleine activité, ainsi que ce qu'elle a été depuis.

*Importation du blé et de la farine.*

Terme moyen depuis 1744 jus-		<i>quarters. valeur.</i>
qu'en 1749 , en orge et drèche . .	51023	51023 <i>l.</i>
<i>Id.</i> Froment . . . . .	29492	44238
		<i>quintaux.</i>
<i>Id.</i> Farine . . . . .	37368	18684
		<i>quart.</i>
Terme moyen depuis 1750 jus-		
qu'en 1756 , en orge et drèche . .	37027	73027
<i>Id.</i> Froment . . . . .	28994	43491
		<i>quint.</i>
<i>Id.</i> Farine . . . . .	72196	36098
		<i>quart.</i>
Terme moyen depuis 1757 jus-		
qu'en 1763 , en orge et drèche . .	35742	35743
<i>Id.</i> Froment . . . . .	15741	23612



<i>Id.</i> Farine . . . . .	46481	<i>quint.</i> 23382
Terme moyen depuis 1764 jus- qu'en 1770, en orge et drèche . .	28205	<i>quart.</i> 29643
<i>Id.</i> Froment . . . . .	21059	34698
<i>Id.</i> Farine . . . . .	62856	<i>quint.</i> 32667
Terme moyen depuis 1771 jus- qu'en 1777, en orge et drèche . .	19538	<i>quart.</i> 23330
<i>Id.</i> Froment . . . . .	12402	25242
<i>Id.</i> Farine (*) . . . . .	47697	<i>quint.</i> 28446

*Orge et drèche.*

Moyen terme de la première époque .	51023	<i>quart.</i> 51023
Deuxième . . . . .	73027	23027
Troisième . . . . .	35742	35743
Quatrième . . . . .	28205	29643
Cinquième . . . . .	19538	23330

*Froment.*

Moyen terme de la première époque .	29492	<i>quart.</i> 44238
Deuxième . . . . .	28994	23491
Troisième . . . . .	15741	23612
Quatrième . . . . .	21059	34698
Cinquième . . . . .	12402	25242

*Farine.*

Moyen terme de la première époque .	37368	<i>quint.</i> 18584
Deuxième . . . . .	72196	36098
Troisième . . . . .	46481	23382
Quatrième . . . . .	62856	32667
Cinquième . . . . .	47697	28446

(\*) Manuscrit communiqué par M. Beresford, premier commis-  
saire du revenu en Irlande. Y.

Valeur moyenne des trois denrées dans les trois premières époques . . . . .	l. 111436
<i>Idem</i> , dans les deux dernières . . . . .	71013
<hr/>	
L'importation dans les quatorze dernières années , a été moindre que dans les vingt précédentes , de .	45423
<hr/>	
Importation à la quatrième époque . . . . .	97008
<i>Idem</i> , de la cinquième , dans laquelle la gratification a été en pleine activité . . . . .	77018
<hr/>	
Différence . . . . .	19990

Ces résultats authentiques diffèrent étrangement des assertions qui m'avoient été faites dans la conversation. On m'avoit donné à croire que Dublin ne consommoit plus de blé ni de farine d'Angleterre, et que la diminution de l'importation, depuis l'établissement de la gratification, étoit au moins de 200,000 *l.* par an. A quoi pouvoient tendre ces propos ? c'est ce que j'ignore absolument. Les gens qui sont si chauds partisans de cette mesure, n'ont-ils donc jamais pris la peine d'examiner ces registres ? Cette matière si souvent traitée devant le parlement et devant ses comités, a-t-elle jamais été scrutée à fond ? Nous voyons ainsi, que l'importation en Irlande, de l'orge et de la drèche, n'a été, dans les dernières années, inférieure à celle des sept années précédentes, que d'environ 20,000 *l.* J'ai lu avec attention le rapport du comité de M. Forster, fait en 1774, dont l'objet étoit d'exposer les principes sur lesquels étoit établie la gratification. Mais comme tout cet ouvrage porte sur une comparaison entre les quinze années qui ont précédé, et les quinze années qui ont suivi



1758, quoique l'auteur convienne que le grand effet de la mesure n'a pu affecter que les trois dernières années, il y a peu d'instruction importante à en retirer, puisqu'on y donne à la gratification un effet, en convenant qu'elle ne pouvoit en produire aucun. Tout le rapport, d'ailleurs, ne contient pas un mot sur la diminution qu'a éprouvée l'exportation du produit des pâturages, objet qui méritoit d'être examiné avec le plus grand soin. Mais afin de pouvoir embrasser d'un coup d'œil tout le commerce des blés, j'insère ici la table de l'importation des autres grains.

Moyen terme de l'importation depuis 1757 jusqu'en 1763, en gruaud de froment. . . . .	barils.	valeur.
	18	22 l.
<i>Id.</i> en gruaud d'avoine . . . . .	2545	848
		<i>quart.</i>
<i>Id.</i> pois et fèves . . . . .	414	373
<i>Id.</i> avoine . . . . .	883	529
Moyen terme depuis 1764 jusqu'en 1770, en gruaud de froment . . . . .	2355	3546
<i>Id.</i> en gruaud d'avoine . . . . .	202	67
		<i>quart.</i>
<i>Id.</i> pois et fèves . . . . .	610	566
<i>Id.</i> avoine . . . . .	692	416
Moyen terme depuis 1771 jusqu'en 1777, en gruaud de froment . . . . .	1492	2238
<i>Id.</i> gruaud d'avoine . . . . .	4695	1644
		<i>quart.</i>
<i>Id.</i> pois et fèves . . . . .	1757	2067
<i>Id.</i> avoine . . . . .	325	303 (*)

Nous trouvons ici que l'importation, au lieu de diminuer, a augmenté.

(\*) Manuscrit communiqué par l'hon. Isaac Barre. Y.

*Récapitulation et valeur totale de l'importation en blé , farine , etc.*

En 1757 . . . . .		136860 l.
1758 . . . . .		121662
1759 . . . . .		27058
1760 . . . . .		55694
1761 . . . . .		49629
1762 . . . . .		89919
1763 . . . . .		109765
<b>Moyen terme de ces sept années . . . . .</b>		<b>84369</b>
En 1764 . . . . .		126346
1765 . . . . .		99190
1766 . . . . .		103898
1767 . . . . .		133608
1768 . . . . .		42297
1769 . . . . .		18776
1770 (*) . . . . .		187119
<b>Moyen terme de ces sept années . . . . .</b>		<b>101604</b>
En 1771 . . . . .		265897
1772 . . . . .		91141
1773 . . . . .		22780
1774 . . . . .		25348
1775 . . . . .		29371
1776 . . . . .		42788
1777 . . . . .		105559
<b>Moyen terme de ces sept années . . . . .</b>		<b>84697</b>
Première époque . . . . .		101604
Sept dernières années . . . . .		84697
Diminution . . . . .		16907

(\*) La société de Dublin n'a pas fait un exposé exact , lorsque , dans sa pétition au parlement , elle a avancé que dans les deux années qui ont précédé 1771 , l'importation avoit monté à plus de 600000 l.



Tel est le résultat de tous les comptes d'importation. Ils font voir que la balance en faveur de la nation, n'est que de la médiocre somme de 16,000 *l.* mais il faut considérer aussi l'exportation. Car, malgré cette importation, il y a eu beaucoup de grains exportés. Il se passe quelque chose de semblable en Angleterre, où le commerce des grains est un grand objet de spéculations. Mais, en Irlande, où ce commerce est borné à l'importation d'une denrée nécessaire à la vie, il seroit assez étonnant qu'il se fît quelque forte exportation de grains.

*Valeur moyenne de tous les grains exportés depuis 1757 jusqu'en 1763.*

G R A I N S.	
	<i>l.</i>
Orge . . . . .	2835
Fèves . . . . .	403
Drèche . . . . .	451
Méteil . . . . .	»
<i>Farines et gruaux.</i>	
Farine ( fleur ) . . . . .	»
Groat . . . . .	156
Avoine . . . . .	4097
Pois . . . . .	38
Seigle . . . . .	73
Froment . . . . .	1007
<i>Farines et gruaux.</i>	
Gruau d'avoine . . . . .	5756
de froment . . . . .	64
<hr/>	
T O T A L . . . . .	14894 <i>l.</i>

*Valeur moyenne depuis 1764 jusqu'en 1770.*

G R A I N S.	
Orge . . . . .	4161
Fèves . . . . .	416
Drèche . . . . .	1405
Méteil . . . . .	9
<i>Farines et gruaux.</i>	
Farine . . . . .	1929
Groat . . . . .	62
Avoine . . . . .	11490
Pois . . . . .	142
Seigle . . . . .	34
Froment . . . . .	2720
<i>Farines et gruaux.</i>	
Gruau d'avoine . . . . .	15890
<i>Id.</i> de froment . . . . .	57
<hr/>	
T O T A L . . . . .	36299 <i>l.</i>

*Valeur moyenne depuis 1771 jusqu'en 1777.*

G R A I N S.

Orge . . . . . 5932	Avoine . . . . . 25971
Fèves . . . . . 590	Pois . . . . . 143
Drèche . . . . . 253	Seigle . . . . . 57
Méteil . . . . . »	Froment . . . . . 10432

*Gruaux et farines.*

Farine . . . . . 4634	Gruau d'avoine . . . . . 17075
Groat . . . . . 48	Froment . . . . . 19

T O T A L . . . . . (\*) 64871 L.

Exportation des sept dernières années, par an . . . . . 64871 L.

*Id.* des sept précédentes . . . . . 36299

Augmentation . . . . . 28572

Ce tableau comprenant l'exportation de tous les ports du royaume, je l'ai inséré comme un objet d'instruction générale, plutôt que comme particulier à l'objet que nous examinons en ce moment, qui ne concerne que le port de Dublin. Une mesure qui attire le blé de toutes les places du royaume vers la capitale, ne peut tendre à en augmenter l'importation. Elle doit opérer un effet tout contraire. En conséquence j'ai extrait, des tables générales d'exportation, celle qui s'est faite par le port de Dublin, dans l'espace de vingt-un ans, et j'ai trouvé que les trois époques, chacune de sept années, donnoient la valeur suivante. Je n'insère pas le détail, parce qu'il seroit trop volumineux.

---

(\*) Tiré des totaux des tables d'importation, dans le manuscrit communiqué par le col. Barre. F.



	l.	s.	d.
Exportation des sept premières années, par an .	2692	5	»
<i>Id.</i> des sept années suivantes . . . . .	3978	2	»
<i>Id.</i> des sept dernières . . . . .	7550	9	»
La dernière époque surpasse la précédente, de .	3572	7	»

Somme qu'il faut porter au compte du bénéfice produit par la gratification accordée pour le transport du blé par terre.

Ici je dois remarquer qu'il a été accordé, pour l'exportation, une gratification qui a commencé le 24 juin 1774; savoir, 3 s. 2 d. par quarter de froment, de gruau, de recoupe ou de farine du même grain; 2 s. 4 d. par quarter de seigle, de pois ou de fèves moulus ou non, et 1 s. 3 d. par quarter d'avoine. L'acte déclare que le demi-quarter de froment, de seigle, de pois, de fèves, &c. devra peser deux cent vingt-quatre livres. L'orge et la drèche furent exceptés, pour ne pas contrarier les actes qui passoient dans le même temps au parlement d'Angleterre.

Dans les sessions suivantes, on mit un droit additionnel de 2 s. par baril, sur l'importation de tout le froment, et 1 s. par quintal sur toute la farine, le gruau, le pain et le biscuit, qui proviendroient d'ailleurs que du produit ou de la fabrication de l'Angleterre. Ce droit devoit être perçu toutes les fois que le prix moyen du froment dans le port où se feroit l'importation, excéderoit 25 s. anglois par baril de deux cent quatre-vingts livres. L'ancien droit sur le froment étoit de 2 d. par baril, et sur la farine, d'un shelling, de quelque endroit qu'ils vinssent, sans exception de la Grande-Bretagne.

Diminution de l'importation dans les sept dernières années . . . . .	16907 l.
Augmentation de l'exportation du port de Dublin . . . . .	3572
	<hr/>
Bénéfice total produit, suivant ce compte, par la gratification dans les sept années . . . . .	20479
	<hr/>

Le lecteur ne doit pas conclure de là, que le commerce des grains, en Irlande, donne une balance de bénéfice. Les avantages résultans, sous ce rapport, de la gratification, ne sont qu'une diminution de perte, ainsi qu'il est aisé de le voir par le tableau suivant de l'importation et de l'exportation de tout le royaume.

*Valeurs comparées de l'importation et de l'exportation.*

Moyen terme depuis 1757 jusqu'en 1763 :

	l.		l.
Importation . . . . .	84369	Balance profit . . . . .	654
Exportation . . . . .	14894	Balance, perte . . . . .	70129

Moyen terme depuis 1764 jusqu'en 1770 :

Importation . . . . .	101604	Balance, profit . . . . .	11533
Exportation . . . . .	36299	Balance, perte . . . . .	76838

Moyen terme depuis 1771 jusqu'en 1777 :

Importation . . . . .	83270	Balance, profit . . . . .	26746
Exportation . . . . .	64811	Balance, perte . . . . .	45144

Perte par an dans les sept années intermédiaires . . . . .	76838
Gain, <i>id.</i> . . . . .	11533

Perte nette par an . . . . . 65305

Perte par an pendant les sept dernières années . . . . .	45144
Gain, <i>id.</i> . . . . .	26746

Perte nette par an . . . . . 18398

C'est donc une diminution de perte de 65000 l. à 18000 l.



Après avoir ainsi trouvé les avantages de la gratification, il nous reste à examiner à quel prix ces heureux effets ont été achetés. La table suivante indique les sommes payées en gratification à chaque comté; les totaux, les stones de grain, et les quintaux de farine apportés à Dublin.

*Etat des sommes payées par forme de gratification, pour le transport des grains par terre à Dublin, depuis l'origine de la gratification jusqu'en 1777.*

	1762.	1763.
Totaux. . . .	4940 l. 1750869 stones.	5096 l. 1592418 stones.
	1764.	1765.
Totaux. . . .	5483 l. 1622933 stones.	6660 l. 1409726 st.
	1766.	1767.
Totaux. . . .	9212 l. 1464296 st.	6074 l. (*) 945289 st.
	1768.	1769.
Totaux. . . .	15675 l. 2148806 st.	25225 l. 2608910 st. 107986 quint.
	1770.	1771.
Totaux. . . .	18706 l. 1920978 st. 79350 quint.	19220 l. 1641867 st. 87965 quint.
	1772.	1773.
Totaux. . . .	59560 l. 3146960 st. 155139 quint.	44465 l. 5263199 st. 175177 quint.
	1774.	1775.
Totaux. . . .	49674 l. 3555996 st. 190346 quint.	53889 l. 5211214 st. 213885 quint.

(\*) Farines comprises, Y.

	1776.	1777.
	60745 <i>L.</i>	61786 <i>L.</i>
Totaux. . . .	3622076 <i>st.</i>	3240692 <i>st.</i>
	255256 <i>quint.</i>	(*) 317753 <i>quint.</i>
	<hr/>	<hr/>
	Total des sommes payées.	Total des sommes payées.
	1764. . . . 5483 <i>L.</i>	1771. . . . 19290 <i>L.</i>
	1765. . . . 6660	1772. . . . 39560
	1766. . . . 9212	1773. . . . 44465
	1767. . . . 6074	1774. . . . 40674
	1768. . . . 13675	1775. . . . 53889
	1769. . . . 25225	1776. . . . 60745
	1770. . . . 18706	1777. . . . 61786
	<hr/>	<hr/>
	Sept ans. . . 85035	Sept ans. . . 329409
	<hr/>	<hr/>
	Par an . . . 12148	Par an . . . 47069
	<hr/>	<hr/>

Si donc, nous bornions ici notre calcul, nous trouverions que le trésor public auroit donné 47,000 *L.* par an, pour faire, sur l'importation et l'exportation des grains, un bénéfice de 20,000 *L.* par an. Sans contredit, c'est un bénéfice chèrement payé. Mais notre compte n'est pas fini.

Le lecteur voit par cette table, que la gratification a toujours été en augmentant, jusqu'à excéder 60,000 *L.* par an. Il paroît que l'augmentation de culture en labour, a principalement eu lieu dans les comtés de Kilkenny, Tipperary, Carlow, Meath, Kildare, Kiny, Werford, Queen et Limerick, ainsi qu'on en peut juger par l'état des sommes

(\*) Tiré des journaux de la chambre des communes, en 1778. Le total des payemens s'éleva à 77533 *L.*, et en 1779, à 67864 *L.*, outre 2500 *L.* pour une nouvelle gratification accordée pour le transport par les côtes. *X.*



accordées à chacun de ces comtés, et la comparaison des dernières années avec les premières.

Comtés.	1762.	1771.
Kilkenny . . . . .	2079 . . . . .	20816
Tipperary . . . . .	191 . . . . .	9862
Carlow . . . . .	160 . . . . .	2479
Meath . . . . .	506 . . . . .	4594
Kildare . . . . .	748 . . . . .	3485
Du Roi . . . . .	447 . . . . .	3161
Wexford . . . . .	53 . . . . .	4952
De la Reine . . . . .	651 . . . . .	3161
Roscommon . . . . .	12 . . . . .	1740

Et dans la province de Limerick, les primes, nulles auparavant, s'élevèrent en 1776, à 2773 *l.*, d'où il résulte bien évidemment que ce n'est pas dans les provinces pauvres d'Irlande que l'on a étendu le labourage par le défrichement des terres incultes, mais qu'au contraire, cet accroissement n'a eu lieu que dans les provinces les plus riches du royaume. Ce résultat est confirmatif d'un fait qui m'a été assuré dans le cours de mon voyage; savoir, que c'étoit principalement les bons pacages des bêtes à laine qui avoient été mis en culture. Les primes payées à Tipperary, Carlow et Roscommon, [jadis les provinces d'Irlande où il y avoit le plus de pâturages] furent très-peu de chose dans le commencement, mais vers la fin, elles sont devenues très-considérables. Cette circonstance si importante dans le sujet qui nous occupe, exige que nous étendions nos recherches. Il nous faut, de toute nécessité, examiner, autant que les matériaux qui sont à notre disposition pourront nous le permettre, s'il est résulté, pour l'état

P'état quelque perte ou quelque profit de l'opération par laquelle tant d'excellens pâturages ont été convertis en terres labourables. Pour acquérir les lumières dont nous avons besoin, il convient de mettre ici sous les yeux du lecteur le tableau comparatif des exportations faites du produit des terres d'Irlande en pâturages, pendant la durée de ces deux périodes de sept années chacune.

*Etat de l'exportation du produit des terres en pâturage, depuis l'année 1753 jusqu'à l'année 1777 (\*).*

<i>En medium, depuis 1753 jusqu'à 1759 :</i>	
Barriques de bœuf . . . . .	162034
Quintaux de beurre . . . . .	203569
Nombre de peaux . . . . .	142033
Quintaux de suif . . . . .	22118
<i>En medium, depuis 1764 jusqu'à 1770 :</i>	
Barriques de bœuf . . . . .	300799
Quintaux de beurre . . . . .	201510
Quintaux de chandelle . . . . .	4284
Nombre de peaux . . . . .	124604
Quintaux de suif . . . . .	49976
Vaches, taureaux et chevaux . . . . .	2127
Quintaux de fromage . . . . .	3341
<i>En medium, de 1771 à 1777 :</i>	
Barriques de bœuf . . . . .	195605
Quintaux de beurre . . . . .	267212
Quintaux de chandelle . . . . .	2280
Nombre de peaux . . . . .	121963
Quintaux de suif . . . . .	44919
Vaches, taureaux et chevaux . . . . .	4040
Quintaux de fromage . . . . .	2122

---

(\*) Les journaux de la chambre des communes m'ont fourni les résultats des sept premières années. J'ai tiré ceux des quatorze dernières des Mémoires manuscrits d'importations et d'exportations dressés par le parlement. X,



Pour que le lecteur puisse juger de l'accroissement ou de la diminution de valeur de ces diverses denrées, il faut en déterminer le prix d'une manière certaine et positive.

Le prix de douane, pour le bœuf, est 1 *l.* 6 *s.* 8 *d.* par barrique; mais je trouve que le prix moyen à Waterford, depuis 1764 jusqu'à 1776, a été de 16 *s.* par quintal, ou d'une *l.* 12 *s.* par barrique. Celui du beurre, à la douane, est de 2 *l.* par quintal; mais j'ai la preuve que ce prix de douane a été réellement, en *medium*, pendant ces quatorze dernières années - ci, de 2 *l.* 5 *s.* 6 *d.* A la douane, le quintal de chandelle vaut 1 *l.* 15 *s.* Le prix réel est de 2 *l.* 10 *s.* Celui du suif [ toujours à la douane ] n'excède pas 2 *l.*, tandis que le véritable prix est de 2 *l.* 4 *s.* 6 *d.*

*Prix moyen par quintal des barriques de bœuf de quatre cent cinquante livres pesant.*

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>		<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Années 1756 . . .	»	12	3	Années 1767 . . .	»	17	»
1757 . . .	»	11	6	1768 . . .	»	13	»
1758 . . .	»	12	»	1769 . . .	»	15	»
1759 . . .	»	11	6	1770 . . .	»	16	»
1760 . . .	»	12	6	1771 . . .	»	16	6
1761 . . .	»	12	6	1772 . . .	»	16	»
1762 . . .	»	12	»	1773 . . .	»	16	6
1763 . . .	»	13	»	1774 . . .	»	18	»
1764 . . .	»	13	6	1775 . . .	»	18	»
1765 . . .	»	14	»	1776 . . .	1	»	»
1766 . . .	»	16	»				

*Medium* des treize dernières années, 16 *s.*

E N I R L A N D E.

Dans l'année	BEURRE PAR QUINTAL.		SUIF PAR QUINTAL.		CHANDELLE PAR QUINT.		FORC PAR BARRIQUE.	
	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
1764	43 à .	56 . . .	51 à .	50 . . .	41 à .	40 . . .	40 à .	50 . . .
1765	56 . . .	38 . . .	59 . . .	40 . . .	40 . . .	41 . . .	58 . . .	40 . . .
1766	38 . . .	56 . . .	42 . . .	41 . . .	47 . . .	48 . . .	38 . . .	39 . . .
1767	47 . . .	38 . . .	45 . . .	44 . . .	49 . . .	50 . . .	45 . . .	45 . . .
1768	58 . . .	42 . . .	44 . . .	45 . . .	51 . . .	50 . . .	45 . . .	48 . . .
1769	42 . . .	53 . . .	44 . . .	45 . . .	54 . . .	53 . . .	42 . . .	38 . . .
1770	45 . . .	48 . . .	42 . . .	40 . . .	54 . . .	53 . . .	41 . . .	45 . . .
1771	57 . . .	48 . . .	44 . . .	45 . . .	55 . . .	54 . . .	41 . . .	46 . . .
1772	54 . . .	48 . . .	46 . . .	52 . . .	54 . . .	56 . . .	44 . . .	46 . . .
1773	56 . . .	44 . . .	44 . . .	42 . . .	51 . . .	52 . . .	58 . . .	60 . . .
1774	50 . . .	40 . . .	40 . . .	45 . . .	54 . . .	55 . . .	42 . . .	45 . . .
1775	53 . . .	44 . . .	40 . . .	41 . . .	50 . . .	51 . . .	42 . . .	42 . . .
1776	53 . . .	45 . . .	41 . . .	40 . . .	50 . . .	51 . . .	47 . . .	49 . . .
1777	58 . . .	55 . . .	41 . . .	43 . . .	51 . . .	52 . . .	66 . . .	70 . . .
Medium . .	45 . . .	5	44 . . .	6	50 . . .	»	46 . . .	6

(\*) Extrait d'un manuscrit qu'à bien voulu me communiquer M. Cornelius Bolton, écuyer, représentant de cette ville dans le parlement. Y.

Ces prix sont ceux du commencement et de la fin de l'année. A a 2



Prix des peaux de bœuf de cent douze livres, depuis 1756 jusqu'en 1776, l'une et l'autre années inclusivement.

Années	l.	s.	d.	Années	l.	s.	s.
1756. . .	1	7	»	1767. . .	1	6	»
1757. . .	1	7	»	1768. . .	1	8	6
1758. . .	1	2	»	1769. . .	1	11	»
1759. . .	1	1	»	1770. . .	1	8	»
1760. . .	1	»	6	1771. . .	1	4	»
1761. . .	1	2	6	1772. . .	1	1	»
1762. . .	1	2	»	1773. . .	1	3	»
1763. . .	»	19	6	1774. . .	1	10	»
1764. . .	»	18	6	1775. . .	1	13	»
1765. . .	1	4	»	1776. . .	1	14	»
1766. . .	1	»	5				

J'ai été mal informé à Corke sur le prix réel des peaux de bœuf. Il nous faut donc prendre celui de la douane, qui est d'une *l.* 13 s. 4. *d.* si les peaux sont tannées, et d'une *l.* 5 s. lorsqu'elles ne le sont pas. Mais comme il y en a en plus grande quantité de cette dernière espèce, je les supposerai, les unes dans les autres, d'une *l.* 8 s. Quant aux vaches, taureaux et chevaux, je n'ai point d'autorité certaine. Je les établirai donc, en *medium*, à 5 *l.* Le prix du fromage à la douane est d'une *l.* par quintal.

*Total des exportations du produit des pâturages.*

Première période :

	<i>l.</i>
Exportation de bœuf depuis 1753 jusqu'en 1759, cent soixante-deux mille trente-quatre barriques, à 1 <i>l.</i> 12 s. . . . .	259254
<i>Idem</i> , de beurre, deux cent trois mille cinq cent soixante-neuf quintaux, à 1 <i>l.</i> 5 s. 6 <i>d.</i> le quintal. . . . .	463119
<i>Idem</i> , peaux, cent quarante-deux mille trente-trois, à 1 <i>l.</i> 8 s. la peau . . . . .	198845
<i>Idem</i> , suif, vingt-deux mille cent dix-huit quintaux, à 2 <i>l.</i> 4 s. 6 <i>d.</i> le quintal . . . . .	49221
<i>Medium</i> de l'exportation des sept premières années. . . . .	<u>970429</u>

Seconde période :

Bœuf, depuis 1764 jusqu'en 1770, deux cent mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf barriques, à 1 l. 12 s. la barrique . . . . .	521277
Beurre, deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent dix quintaux, à 2 l. 5 s. 6 d. le quintal . . . . .	640454
Chandelle, quatre mille deux cent quatre-vingt-quatre quintaux, à 2 l. 10 s. le quintal . . . . .	10710
Peaux, cent vingt-quatre mille six cent quatre, à 1 l. 8 s. chaque peau . . . . .	174445
Suif, quarante-neuf mille neuf cent soixante-seize quintaux, à 2 l. 4 s. 6 d. le quintal . . . . .	111196
Bétail, onze cent vingt-sept, à 5 l. par tête . . . . .	10635
Fromage, trois mille trois cent quarante-un quintaux, à 1 l. le quintal . . . . .	3341
<i>Medium</i> de l'exportation des sept secondes années . . . . .	1272038

Troisième période:

Bœuf, depuis 1771 jusqu'en 1777, cent quatre-vingt-quinze mille six cent quinze barriques, à 1 l. 12 s. la barrique . . . . .	312967
Beurre, deux cent soixante-sept mille deux cent douze quintaux, à 2 l. 5 s. 6 d. . . . .	607907
Chandelle, deux mille deux cent quatre-vingt quintaux, à 2 l. 10 s. le quintal . . . . .	5016
Peaux, cent vingt-un mille neuf cent soixante-trois, à 1 l. 8 s. chaque peau . . . . .	170747
Suif, quarante-quatre mille neuf cent dix-neuf quintaux, à 2 l. 4 s. 6 d. le quintal . . . . .	99943
Bétail, quatre mille quarante, à 5 l. par tête . . . . .	20200
Fromage, deux mille cent douze quintaux, à 1 l. le quintal . . . . .	2122
<i>Medium</i> de l'exportation des sept dernières années . . . . .	1218902

La seconde période est plus forte que la première, de . . . . . 301609  
 La même période est plus forte que la dernière, de . . . . . 53136



La seconde période étant plus forte de près de 500,000 *l.*, et l'Irlande ayant atteint pendant la durée des trois périodes, un plus haut degré de prospérité, il s'ensuit que cet accroissement auroit continué, suivant toute apparence, si quelque autre cause ne s'y fût pas opposée, et n'eût pas occasionné, au lieu d'une pareille augmentation de 500,000 *l.*, un décroissement de plus de 50,000 *l.* Je ne puis admettre que cette amélioration si rapide soit due toute entière à l'augmentation des terres en labour. Je suis même fondé à regarder cela comme impossible. Certainement, la plupart de ces denrées sont consommées dans le pays, ce qui nous explique peut-être la raison pour laquelle il n'y a point d'augmentation. Toutefois, l'extension du labourage doit être envisagée, jusqu'à un certain point, comme cause de cette amélioration; et c'est lui assigner une part bien modérée, que de ne pas en supposer le montant plus fort que ce décroissement de 50,000 *l.* par an. Venons maintenant à l'article des bêtes à laine, et aux exportations qui en dépendent. Le tableau suivant présente le résultat général au lecteur, de manière qu'il peut saisir l'ensemble d'un seul coup-d'œil.

*Medium depuis 1764 jusqu'à 1770.*

Laine . . . .	18976 stones, à 14 s. le stone . . . .	15283 <i>l.</i>
Fil de laine . .	8458 . . . . à 17 s. 6 d. le stone.	7399
Laine filée . .	142889 . . . . à 40 s. le stone . .	285779
	<hr/>	
Total . .	170733 stones. Valeur totale . . . .	306461
	<hr/>	<hr/>

Medium depuis 1771 jusqu'à 1777.

Laine . . . .	1415 stones, à 14 s. le stone . . .	990 l.
Fil de laine . .	1459 . . . . à 17 s. le stone . . .	1301
Laine filée . .	99060 . . . . à 40 s. le stone . . .	198121
<hr/>		
Total . .	101934 stones. Valeur totale (*). .	200412
<hr/>		<hr/>

Dans le siècle dernier, la quantité de laine, &c. étoit beaucoup plus forte. Elle l'étoit, dans le fait, à tel point [ ainsi qu'on pourra en juger par le tableau suivant ] qu'elle entroit, pour une portion considérable, dans la masse des articles exportés d'Irlande.

	L A I N E.		F I L D E L A I N E.	
		stones.		stones.
Années 1687		256592		3668
		217678		13480
		336292		26617
		502812		23390
		515473		43148
		360862		36873
		310136		55273
		263946		60108
		171871		68548
		147155		58147

(\*) J'ai tiré des Mémoires d'importation et d'exportation présentés au parlement, la quantité des exportations dont il s'agit. Quant à la valeur, je l'ai ajoutée. F.



Quant aux prix que j'ai établis, le tableau suivant est mon autorité.

*Prix marchands de la laine en toisons, par stone de seize livres, et du fil de laine courte, par balles contenant quatorze grands stones, de dix-huit livres chaque stone.*

	LAINE PAR STONE.		LAINE FILÉE PAR PAQUET.		
	s.	d.	l.	s.	d.
Années 1764	11	»	26	5	»
1765	10	»	24	13	6
1766	11	»	25	4	»
1767	13	»	27	6	»
1768	13	6	26	5	»
1769	13	6	26	15	6
1770	14	»	26	15	6
1771	14	»	26	15	6
1772	*	»	28	7	»
1773	*	»	27	6	»
1774	14	»	25	4	»
1775	16	»	29	8**	»
1776	16	6	30	9	»
1777	17	6	30	9	»
<i>Med. approximatif.</i>	14	»	27	4	5

La laine est calculée ici au prix du marché pour le cardage de la laine brute en toison ; mais cette estimation ne peut aucunement servir de base pour

(\*) Le prix n'est point établi ; mais il s'éleva très-haut.

(\*\*) Le paquet de laine filée est estimé contenir deux mille cent écheveaux. Y.

ce qui en a été exporté. La petite quantité qui est sortie du royaume, par voie d'exportation, a consisté, pour la majeure partie, en laine sur peaux, ou en peaux brutes : et ces articles doivent être revenus à des prix beaucoup plus bas que ceux ci-dessus mentionnés.

Le fil de laine pour exportation, n'a point été un article de commerce en Irlande. Ce qu'il y en a eu d'envoyé au dehors, l'a été directement par le manufacturier ; et je présume qu'il n'a été expédié de cette marchandise qu'en très-petite quantité, et du seul port de Corke.

La laine filée ou laine blanchie, a pour principaux débouchés Norwich et Manchester. Elle se vend à l'écheveau en Irlande ; mais dans le tableau qui précède, elle est calculée par paquet. Le prix de ce qu'elle coûte au marché, est le seul établi. Les frais nécessaires d'embarquement montent à 2 pour 100, au moins, non compris la commission qui est de 2 pour 100 au plus.

La laine, la laine filée et la laine blanchie s'exportent par grands stones du poids de dix-huit livres. Il faut obtenir, à l'effet d'exporter, une permission du lord lieutenant, laquelle est un objet de près de 14 s. et demi par stone (\*). De la comparaison des prix, à différentes époques, il

---

(\*) Ces détails m'ont été communiqués, ainsi que le tableau précédent, par M. Josué Pine, qui fait le commerce de fil de laine. Le prix de douane, pour la laine, est de 15 s. ; celui du fil de laine, 17 s. ; et le prix de la laine filée ou blanchie, 1 l. 13 s. 4 d. F.



résulte que le fil de laine exporté, peut être calculé, en toute assurance, sur le pied de 17 sh. et 6 d. par stone, dont il faut compter 5 sh. aussi par stone, pour main-d'œuvre.

Valeur des exportations dans le cours de la première période [ c'est-à-dire, de 1764 à 1770 ] . . .	306462 L.
La même, dans la dernière période [ c'est-à-dire, de 1771 à 1777 ] . . . . .	200413
	<hr/>
Diminution . . . . .	106049
	<hr/>

Si l'on veut bien prendre la peine de recourir aux détails particuliers de mon voyage dans les comtés de Carlow, de Tipperary, et de Roscommon, les plus vastes et les plus beaux pacages de toute l'Irlande, pour des bêtes à laine, cette perte de 100,000 l. par année cessera de paroître surprenante. Il y a toutefois d'autres articles qui se lient d'une manière si intime avec l'objet de nos recherches actuelles, que, pour en avoir une idée claire et distincte, nous devons les faire entrer dans le compte. Je trouve très-juste de ne pas enlever au labourage des terres le mérite de l'augmentation qu'il peut y avoir dans les exportations de porc, de lard, de saindoux, de cochons et de pain. Il est vrai de dire cependant que l'augmentation dont il s'agit, ne doit pas être attribuée exclusivement au système des terres labourables; car elle est due en partie aux laiteries : mais, pour prévenir toutes objections, je supposerai que ces divers articles dépendent entièrement du labourage des terres. Le tableau suivant les comprend tous.

*Medium des exportations, depuis 1753 jusqu'à 1759.*

Porc . . . . . 30542 *barriques*. (\*)

*Medium des exportations, depuis 1764 jusqu'à 1770.*

Porc . . . . . 41649 *barriques*.

Lard . . . . . 7881 *flèches*.

Saindoux . . . . . 1869 *quintaux*.

Pain . . . . . 7197 *quintaux*.

*Medium depuis 1771 jusqu'en 1777.*

Porc . . . . . 55240 *barriques*.

Lard . . . . . 19125 *flèches*.

Saindoux . . . . . 2356 *quintaux*.

Pain . . . . . 10062 *quintaux*.

Cochons . . . . . 624 (\*\*)

Exportations de porc, chaque année, depuis 1764 jusqu'à 1770, quarante-un mille six cent quarante-neuf *barriques*, à 2 l. 6 s. 6 d. par *barrique* (\*\*\*) , en tout. . . . . 96835 l.

De lard, sept cent quatre-vingt-huit *quintaux*, à 15 s. le *quintal*. (\*\*\*\*) . . . . . 5910

De saindoux, dix-huit cent soixante-neuf *quintaux*, à 1 l. le *quintal*. (\*\*\*\*\*) . . . . . 1869

De pain, sept mille cent quatre-vingt-dix-sept *quintaux*, à 10 s. le *quintal*. . . . . 5598

De cochons, deux cent vingt-trois, à 15 s. la *pièce* (\*\*\*\*\*) . . . . . 166

*Medium des exportations de sept années.* . . . . 108376

(\*) Journaux de la chambre des communes. F.

(\*\*) *Mémoires d'importations et d'exportations, présentés au parlement*, manuscrit. F.

(\*\*\*) Prix de Waterford. Y.

(\*\*\*\*) Prix de la douane. Y.

(\*\*\*\*\*) Prix de la douane. Y.

(\*\*\*\*\*) A défaut d'une autorité quelconque, je les suppose à ●● prix. Y.



Exportations de porc par année, depuis 1771 jusqu'à 1777, cinquante-cinq mille deux cent quarante barriques, à raison de 2 l. 6 s. 6 d. par barrique. . . . .	128,455
De lard, dix-neuf mille cent vingt-cinq flèches, à 15 s. . . . .	14,345
De saindoux, deux mille trois cent cinquante-six quintaux, à 1 L par quintal. . . . .	2,556
De pain, dix mille soixante-deux quintaux, à 10 s. par quintal. . . . .	5,051
De cochons, six cent vingt-quatre, à 15 s. pièce . . . . .	468
<i>Medium</i> des exportations des sept dernières années. . . . .	150,635
Augmentation dans le cours des sept dernières années. . . . .	42,255

Ce tableau met sous les yeux du lecteur, et de la manière la plus exacte, la date à partir de laquelle le mérite de cette mesure extraordinaire peut être apprécié. Je ne certifierai l'authenticité absolue d'aucuns des comptes de la douane. Je connois les objections ordinaires qu'on fait contr'eux, et je sais que ces objections sont fondées. Mais le point important, dans la recherche dont nous nous occupons ici, n'est pas leur exactitude *absolue*, mais seulement leur exactitude *comparative*, c'est-à-dire que, si les erreurs dont on accuse ces comptes existent réellement, on les trouvera aussi fortes dans une période que dans une autre, et que par conséquent, leur autorité est aussi bonne qu'on peut le désirer pour la comparaison des différentes périodes. Quiconque se donnera la peine de porter un œil attentif dans l'examen des déclarations d'entrée faites à la douane, et de les comparer avec une infinité de diverses autres circonstances, sera, en général, à portée de distinguer quels sont,

parmi ces articles , ceux dont l'exactitude peut être suspectée. En ce qui concerne les recherches auxquelles nous nous livrons pour le moment , je ne craindrai pas d'affirmer que ces comptes sont justes ; car ils correspondent parfaitement [ ainsi que je le ferai voir de temps à autre ] avec plusieurs autres causes qui n'auroient pu , je dirois presque à moins d'un miracle , produire les effets qui en résultent. J'ajouterai que , sur le plus grand nombre des articles insérés dans les tableaux précédens , il se paye des droits d'exportation qui les mettent à l'abri des objections ordinaires auxquelles les enregistrements de la douane sont en butte. D'ailleurs , se perdre en raisonnemens pour contester l'exactitude de pareils comptes , est de toute inutilité , lorsque , et les ministres qui veulent défendre leurs mesures , et les patriotes qui les combattent , fondent , les uns et les autres , tous leurs argumens sur ces mêmes comptes uniquement. C'est ce dont on aura aujourd'hui une foule de preuves , pour peu qu'on fasse quelque attention aux débats des chambres des communes en Angleterre ou en Irlande. Tous ceux qui se présentent à la tribune de ces assemblées , s'appuient sur les comptes en question. Les comités du parlement les prennent pour base de leurs travaux et de leurs rapports ; et les meilleurs écrivains politiques , depuis Child et Devenant jusqu'à Campbell et Whitworth , se sont accordés à les adopter , tout en connoissant les erreurs auxquelles ils sont sujets , mais sachant aussi qu'il n'y a pas de meilleure autorité , et que ces comptes sont excellens pour servir à des comparaisons.



Après avoir terminé ces réflexions sur les comptes que je prends pour mes autorités, je vais les réunir sous les yeux du lecteur, en un seul et même tableau. A cet effet, j'établirai le compte de la prime sur le blé de l'intérieur venu par terre, ledit compte par débit et crédit.

*Prime sur le blé de l'intérieur de l'Irlande, venu par terre.*

DÉBIT.	CRÉDIT.
Paiemens faits par le trésor public, année moyenne des sept der- nières, ci . . . . .	Par la diminution dans l'importation du blé, &c. . . . .
L. 47059	L. 16907
Diminution dans les ex- portations de bœuf, de beurre, &c. . . . .	Par l'augmentation dans l'exportation du blé.
53136	3570
Diminution dans l'ex- portation de la laine et du fil de laine. . . .	Par l'augmentation dans les exportations de porc, de cochons, de pain, &c. . . . .
106049	42255
<u>206244</u>	<u>62732</u>
	Balance contre la prime.
	143510
	<u>206244</u>

J'ai présenté ainsi au lecteur l'enchaînement de tous les faits que j'ai pu recueillir dans les mémoires relatifs à l'établissement de la prime, et dans les comptes dressés pour le parlement. Il en résulte, avec autant d'évidence qu'il y en auroit dans une démonstration par figures, que cette mesure a influé de la manière la plus funeste sur la richesse de l'état. Si cet effet vraiment désastreux que nous avons remarqué, eût eu lieu de lui-même, sans être aidé ni favorisé par aucuns moyens artificiels, les amis du bien public se seroient peut-être employés avec quelque succès, à remédier au mal ; mais combien ne doit-il pas sembler absurde que

ce même mal ait été entretenu avec des soins extrêmes et une sollicitude particulière, et cela, aux dépens du trésor public, auquel il en a coûté près de 50,000 L. par an.

L'objet (\*) et l'effet de cette prime sont d'anéantir tous les avantages locaux, et de rendre nulles toutes les ressources naturelles. Nous avons eu pendant plusieurs années, en Angleterre, une importation de blé étranger, plus que proportionnée [ les deux royaumes comparés ] à tout ce que les Irlandois pourroient citer (\*\*). Si, pour remédier à cet inconvénient, quelqu'un s'avisait de proposer une prime sur les grains apportés par terre des comtés de Devonshire et de Northumberland, dont le résultat seroit d'assurer à ces grains, dans le marché de Londres, la préférence sur ceux des comtés de Kent et d'Essex, avec quel mépris ne seroit-elle pas accueillie? Les comtés de Louth et de Kildare, qui sont des provinces à blé, situées dans le voisinage de Dublin, ne doivent pas fournir le marché de cette ville! Il faut que le pain qu'on y mange, vienne de Corke, et de Wexford!

Il faut aussi qu'il arrive par terre! L'absurdité et l'extravagance d'une pareille idée, dans un pays que la nature a favorisé de tant de ports et d'une

---

(\*) L'effet, cela peut être; cela est même réellement, car l'auteur le démontre: mais l'objet! on ne peut le supposer sans attaquer gratuitement les intentions de toutes les personnes qui ont concouru à l'établissement de la mesure. *Arthur Young* me semble aller trop loin. *T.*

(\*\*) En 1774, nous en importâmes pour la valeur de 1023000 liv., et en 1775, pour celle de 1265562 liv. *Y.*



si vaste étendue de côtes, sont tellement frappantes qu'on a lieu d'être surpris que de faux raisonnemens, de pures subtilités aient égaré la législature au point de permettre qu'on l'en occupât une seconde fois. Pourquoi ne pas transporter le blé dans des navires, au lieu de dégrader avec des chariots toutes les routes qui mènent à Dublin? Pourquoi n'aurions-nous pas un plus grand nombre de matelots, au lieu d'augmenter celui de nos chevaux? Ne daigne-t-on pas regarder les premiers comme des animaux aussi utiles et aussi susceptibles de l'être? S'il faut qu'il y ait absolument une prime établie, pourquoi ne seroit-ce pas jusqu'au port le plus voisin, d'où le grain pourroit être expédié le plus facilement du monde, et au meilleur marché pour Dublin? Certes, en s'y prenant de cette manière, on auroit atteint le même but. Le prétexte employé pour justifier la mesure, fut l'importation considérable de blé étranger qui se fait à Dublin : mais c'est accorder qu'on éprouvoit un grand besoin dans cette ville; et peut-on supposer que si tout le blé refluoit forcément à Corke et à Wexford, il ne trouveroit pas une voie pour aller de-là satisfaire à ce prétendu besoin, aussi bien que lorsqu'il vient des provinces orientales de l'Angleterre, c'est-à-dire, de la seule partie de ce royaume qui abonde en grains pour l'exportation? Mais le prétexte même n'étoit qu'une fausse subtilité. Comment a-t-on pu se flatter de concilier avec la vérité cette assertion, *que la ville de Dublin se nourrissoit de blé anglois avant l'établissement de la prime*, lorsqu'il paroît démontré par les comptes précédens,

dens, que les importations en grains de tout le royaume, depuis 1757 jusqu'à 1763, n'ont été que de 84,000 l. par an, et que, depuis 1764 jusqu'à 1770, elles n'ont pas excédé 101,604 l. ? Ces comptes d'importation ne désignent pas, comme ceux d'exportation, les ports où le blé étranger est arrivé. Si cette désignation existoit, je trouverois, selon toute apparence, que, sur la totalité des importations dont il s'agit, il n'y en a eu qu'une modique portion pour Dublin; car c'est un fait bien connu que, dans le Nord, il y a toujours une forte importation de gruau d'avoine. Mais admettons que le mal fût tel qu'on le prétend; toujours est-il vrai de dire que le plan qui offroit pour remède à ce mal, un transport par terre de cent trente milles, étoit de la dernière absurdité. Supposons encore qu'une ville aussi peuplée que Dublin, fît une importation de blé étranger pour de fortes sommes, y auroit-il de la raison à regarder cet inconvénient comme un si grand mal national, qu'il fallût violer tous les principes de la politique ordinaire pour y remédier? Qu'on me cite le pays qui ne soit pas forcé de recourir à des importations, même à celles des produits de la terre. L'Irlande ne fait-elle pas une exportation énorme des produits de son territoire, de ceux mêmes de pâturages, pour lesquels la nature de son climat est extraordinairement favorable? et lorsqu'elle est riche d'un tel fonds, qu'est-ce pour nourrir sa capitale qu'une médiocre importation de blé étranger? Nous avons vu, de manière à ne pouvoir le révoquer en doute, quelle perte immense est résultée pour la nation, du moyen



violent qu'on a pris pour empêcher cette importation. Eh bien ! la mesure établie n'a eu pour effet que de la diminuer bien foiblement.

Me trouvant à un moulin situé sur le port de Corke, à une distance de plus de cent vingt milles de Dublin, je vis des chariots qu'on chargeoit pour le marché de cette ville, en vertu de la prime, et, en même-temps, un vaisseau à l'ancre en bas du quai du moulin, destiné pour Dublin, et qui attendoit une charge. Pouvoit-on, je le demande, imaginer un plan plus subversif de toute raison, que celui qui avoit ainsi pour effet de confondre, aux dépens de l'intérêt public, toutes les idées d'ordre établi, ou de détruire les moyens naturels de transport indiqués par le plus simple bon sens ? Des personnes m'ont assuré que, grâce à cette *excellente* mesure, il est arrivé plus d'une fois que la farine des moulins de Slaine étoit allée à Carlow, et celle des moulins de Laughlin-Bridge jusqu'à Drogheda ! c'est-à-dire, que M. Jebb mange du pain pétri avec de la farine du capitaine Mercer, et que celui-ci fait son pudding avec celle de M. Jebb. Ces deux messieurs demeurent à cent milles l'un de l'autre, et c'est le public qui paye les violons, tandis que l'on fait ainsi danser la farine !

La prodigieuse différence qui existe entre les frais de transport par terre et ceux de transport par eau, auroit toujours dû engager la législature, quoiqu'il n'ait point été question de matelots, à encourager le second de ces transports, de préférence au premier. Depuis Corke, il se paye une

prime de 5 s. 6 demi-*d.*; et pourtant le fret, à raison de 10 s. par tonne, n'est que de 6 *d.*; de Laughlin-Bridge, la prime est de 2 s. 3 demi-*d.* et cependant le capitaine Mercer ne paye en été qu'un s. 4 *d.*, et en hiver jamais plus d'un s. 6 *d.* M. Moore, à Marlefield, reçoit une prime de 4 s.; mais ses frais de transport ne lui reviennent qu'à 2 s. 6 *d.* en été, et à 3 s. en hiver. D'où il résulte donc que la prime s'élève plus haut que les frais, et que le profit est en proportion de la distance, c'est-à-dire, de l'absurdité de la mesure.

Dans le cours de l'année finissant au mois de septembre 1777, trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit barriques de drèche ont été transportées par terre depuis Wexford jusqu'à Dublin, et pour ce transport, il a été payé 7,077 *l.* 4 s. 11 *d.* de prime. Etablissons un compte.

Trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit barriques, font cinquante-un mille huit cent quatre-vingt-dix-sept quintaux, lesquels, à raison de six quintaux par cheval, occuperoient pendant une journée . . . . .	8649 chevaux.
Le voyage de Wexford à Dublin, et le retour prendroient sept jours, ou . . . . .	60546 chevaux.
Supposons un homme par deux chevaux . . .	30273 hommes.
	<i>l. sh. d.</i>
Les chevaux, à 16 <i>d.</i> par jour . . . . .	4506 8 »
Les hommes, à 9 <i>d.</i> par jour . . . . .	1135 4 9
Les frais de sept journées des hommes et des chevaux monteroient à . . . . .	5171 12 9
Le fret de la même quantité de barriques, à 8 <i>sh.</i> par tonne, seroit . . . . .	1037 12 »
Le transport par mer seroit une épargne de . .	4154 » 9



C'est donc une *perte* d'environ 80 pour 100 qu'on *gagne* à la prime.

Le nombre des chevaux augmente en proportion de la diminution de celui des matelots. Supposez des bâtimens ordinaires de cabotage, naviguant à raison d'un homme par vingt tonneaux; il faudra soixante-six chevaux pour traîner la même charge, et trente-trois hommes : de sorte que, pour chaque matelot qui n'est pas employé, il y a plus de soixante chevaux qui le sont, et ces animaux sont les moins profitables de tous; d'où il résulte nécessairement une perte énorme pour l'état. Si l'on pouvoit connoître le nombre des chevaux occupés aujourd'hui par l'effet de la prime, ainsi que celui des jumens, poulains, &c. qui les suppléent, j'imagine que, selon toute probabilité, il paroîtroit assez considérable pour diminuer un peu de la haute idée qu'on a conçue en Irlande de l'établissement de cette mesure.

Je trouve que dans les sessions des années 1769 et 1771, il y a eu une prime de payée sur le transport du blé le long des côtes, jusqu'à Dublin. En 1769, cette prime monta à 3278*l.*; (\*) en 1771, elles'éleva

---

(\*) Manuscrit communiqué par M. Nevill, écuyer, représentant du comté de Wexford, dans le parlement. Y.

Premier juin, 1768, septième année du règne de Georges III, chapitre 24.

Cette prime fut de 4 *d.* par quintal du blé, cru d'Irlande, transporté par eau le long des côtes jusqu'à Dublin; au sud, depuis Wicklow jusqu'à Tuscar; au nord, depuis Drogheda jusqu'à Carrickfergus; de 5 *d.* par quintal, au sud de Tuscar et au

jusqu'à 4973 *l.* (\*). L'acte du parlement qui l'avoit accordée, fut rapporté au bout de quatre années. C'étoit une épreuve qu'on auroit certainement dû continuer ; car s'il falloit de toute nécessité employer des moyens absolus pour faire arriver cette denrée jusqu'à Dublin, celui-là étoit, sans contredit, le seul raisonnable.

Le tableau suivant fera connoître la valeur de ce cabotage, sans la prime et avec la prime.

*Convois de blé et de farine transportés le long des côtes jusqu'à Dublin, de 1758 à 1777.*

*MEDIUM* des sept dernières années.

Froment et farine de froment . . . . .	5508	barrig.
Bere et orge . . . . .	49178	
Drèche . . . . .	19457	
Farine . . . . .	320	
Avoine et gruau d'avoine . . . . .	11837	
	<hr/>	
Total . . . . .	84300	(**)

A l'aide de ces détails, réunis avec l'état donné ci-dessus des quantités de blé sur lesquelles a été payée la prime de navigation intérieure, nous

---

nord de Carrickfergus ; et de 4 *d.* aussi par quintal, au sud de la pointe de Cooley jusqu'à Newry, Belfast ou Londonderry.

La prime dont il s'agit continua d'être accordée jusqu'au 24 juin 1771. *Y.*

(\*) Etat manuscrit des primes nationales, qu'a bien voulu me communiquer M. Jean Forster, représentant du comté de Louth. *Y.*

(\*\*) Manuscrit communiqué par M. Nevill, écuyer, représentant de Wexford. *Y.*



l'emploi du sol en Irlande est le plus convenable au climat. Mais cette humidité, si favorable à la germination de l'herbe, est pernicieuse pour le grain. Le plus beau blé de l'Europe et du monde entier se trouve constamment dans les pays les plus secs. C'est le poids du froment qui prouve sa bonne qualité, et ce poids diminue par degrés dans la mesure, depuis la Barbarie jusqu'à la Pologne. Le froment de l'Irlande ne peut être comparé, sous ce rapport, avec celui des pays secs; et j'ai déjà observé ailleurs qu'on n'en trouveroit pas un échantillon d'une bonne couleur dans toute l'étendue du royaume. Les récoltes sont mêlées d'herbes et infectées de mauvaises productions, même avec la meilleure méthode de culture. Il fait une telle humidité pendant les moissons, et elles durent si long-temps, que le grain finit par se gâter. Mais en même temps, et par la même raison, le bétail de toutes les espèces, en Irlande, est le plus beau qu'il soit possible de voir, attendu qu'il ne manque jamais d'excellens pâturages pour se nourrir. Les grandes sécheresses des étés n'ont point pour effet d'y flétrir et d'y endommager l'herbe verte des prairies, comme en Angleterre.

Je ne veux pas conclure de ces observations, que le labourage des terres n'aura pas de succès en Irlande; je sais, au contraire, qu'on peut l'y faire réussir; seulement, je laisserois aux cultivateurs du sol le soin de convertir des terres à blé en pâturages, et, réciproquement, des pâturages en terres à blé, sauf à eux à se régler sur les prix et autres points essentiels. Mais je n'approu-

verois en aucune façon, qu'on s'efforçât d'étendre le labourage des terres aux dépens des primes.

Et quelle sorte de culture cette opération a-t-elle pour effet de produire ! C'est ce système qu'on adopta en Angleterre, il y a deux cents ans, pour la mise en valeur des terres ; c'est encore le même qui forme aujourd'hui la base de l'agriculture dans les plus ingrats de nos terrains ordinaires ; en un mot, c'est le système que tous nos efforts pour multiplier les améliorations et les clôtures, tendent à anéantir. Le cours de récolte est celui-ci :

1. jachère ; 2. froment ; puis du blé de mars jusqu'à ce que le sol soit épuisé : ou bien, 1. jachère ; 2. froment ; 3. blé de mars, et alors nouvelle jachère.

Le blé de mars qui fait partie de cet assolement, ne sert qu'à nourrir des chevaux, &c. La jachère est en pure perte, et tout le profit pour l'état consiste dans la seule récolte du froment. Ainsi, sur trois années, une ne donne rien, une autre rapporte peu de chose, tandis que les pâturages se couvrent chaque année d'abondantes récoltes d'herbages. Et qu'on n'imagine pas que des landes abandonnées, que des terrains en friche qui réclament la culture, soient les seuls que l'on convertisse ainsi en terres labourables. Les neuf dixièmes de cette désastreuse opération, se font dans les riches pacages des comtés de Roscommon, de Typperary, de Carlow et de Kilkenny ; c'est une vérité que j'ai déjà démontrée. La question se réduit donc à celle-ci : Est-il avantageux de convertir quelques-uns des plus fertiles pâturages



du monde, des pâturages qui, en Irlande, produisent jusqu'à 20 shelings par acre, de les convertir, dis-je, en terres labourables, les plus mauvaises et les plus négligées qu'on puisse trouver? La comparaison à établir, n'est point celle de bons pâturages avec de bonnes terres labourables; il s'agit d'excellens pâturages et de terres mal cultivées. Les tableaux que j'ai mis sous les yeux du lecteur, prouvent que l'Irlande a perdu 53,000 £. par an, pendant sept années consécutives, dans le produit des vaches et des bœufs, et 106,000 £. dans celui des bêtes à laine. Cette perte est déjà prodigieuse, mais elle ne se borne pas là. Il y a encore la perte du travail sur plus de cinquante mille stones de laine filée par chaque année, ce qui réduit furieusement cette supériorité de population qu'on prétend [ mal à propos, selon toute apparence, ] être un effet de la conversion des pâturages en terres labourables. Donc, toutes ces circonstances bien pesées, bien considérées, personne, à mon avis, ne pensera que l'état ait beaucoup gagné à changer ses riches pacages, dont il tiroit un si gros produit, tant en laine que par le travail que procure la laine, à les changer, dis-je, en des terres labourables, cultivées d'après une aussi détestable méthode que celle adoptée et suivie dans toute l'étendue de l'Irlande.

Un autre vice de cette mesure, c'est que tous les ports du royaume sont sacrifiés au port de Dublin. Le commerce naturel qui devoit trouver des débouchés par divers petits canaux, en proportion du voisinage, a été attiré avec violence dans la

capitale, au moyen de ce système ; et la situation de la capitale est désavantageuse à tel point que son accroissement , aux dépens de nos ports extérieurs, ne pouvoit pas être regardé , à beaucoup près , comme un profit pour l'état.

Les réflexions qui précèdent , donnent lieu naturellement à cette question :

Faut-il rapporter la loi qui a établi la prime ? Voici ma réponse. Quelqu'absurde que soit la mesure , je déclare avec franchise que je ne pense pas qu'elle doive être supprimée brusquement. C'est par suite de leur confiance dans l'opération, que des particuliers ont déboursé des sommes très-fortes pour construire des moulins , la plupart dans des lieux situés de manière à les rendre dépendans de ce commerce forcé , pour que leurs moulins soient occupés. Les individus auroient donc à supporter une perte énorme , outre que la foi publique seroit violemment compromise. Le tableau suivant fera voir que c'est là une considération qui n'est point à mépriser.

*Etat des principaux moulins bâtis en Irlande, depuis le mois de juin 1773, jusqu'au même mois de l'année 1774.*

<i>Lieux.</i>	<i>Propriétaires.</i>	<i>Quintaux de blé.</i>
Marlefield . . . .	Stephen Moore, écuyer . . . .	15382
Slane . . . . .	D. Jibb , éc. et co. . . . .	11070
Anner . . . . .	M. J. Grub . . . . .	10395
Rathnally . . . .	J. Richelson , éc. . . . .	9870
Lodge . . . . .	Richard Mercer , éc. . . . .	9826
Kilkarn . . . . .	Wade et Williams . . . . .	9496
Carrick . . . . .	D. Tighie , éc. . . . .	6996
Archer's Grove.	M. W. Ratican . . . . .	5505
Lock . . . . .	M. H. Bready . . . . .	5446
Ballykilcavan . .	Doyle et Hoskins . . . . .	5396
Tyrone . . . . .	H. O'brien , éc. . . . .	4967
Newtown Barry	Hon. B. Barry . . . . .	4574



Le moulin le plus éloigné Dublin est celui de Barnahely, au comté de Corke, lequel s'en trouve à une distance de cent trente millés.

Pour revenir à notre sujet, il résulteroit donc de la brusque suppression des primes, qu'un nombre prodigieux d'hommes et de chevaux qui travaillent dans ces moulins, cesseroit tout d'un coup d'être occupé, ce qui produiroit les plus mauvais effets. J'ajoute qu'une diversion soudaine, lorsque Dublin profite des avantages de la mesure depuis tant d'années, ne pourroit avoir que des conséquences très-fâcheuses. La politique à suivre à cet égard, me paroît donc être celle-ci : Réduire la prime actuelle à la simple dépense du transport et rien de plus; et au contraire, augmenter la prime sur le transport du blé le long des côtes, jusqu'à ce que ce cabotage rivalise d'abord, puis finisse par écraser insensiblement le transport par terre. Peut-être seroit-il nécessaire, en s'y prenant ainsi, d'établir une prime sur le transport par terre, depuis le moulin jusqu'au port le plus voisin, d'où le grain devoit être exporté. La prime de Dublin seroit donc maintenue, et ce, pour éviter le danger d'un changement trop prompt; mais lorsque les autres primes auroient eu l'effet qu'on s'en seroit promis, je veux dire, quand elles auroient opéré une réduction considérable de l'ancienne, il faudroit rapporter totalement celle-ci. Point de doute non plus qu'il ne fût très-bon de supprimer de même les autres, aussitôt qu'elles auroient rempli leur objet. Le système actuel est d'une absurdité

si évidente, qu'il faudroit augmenter de plus en plus les primes *rivales*, jusqu'à ce qu'elles eussent atteint le but important de ramener le commerce dans ses canaux naturels. Cette expression, je le sens bien, implique une contradiction apparente ; car un commerce qui a des débouchés naturels, n'a pas besoin de primes semblables. Mais celui-ci a été détourné tellement de son cours par l'effet d'une mauvaise mesure, qu'un simple rapport de la prime, qui laisseroit le commerce à lui-même, ne suffiroit pas : il faut détruire par art le mal que l'art a créé. La capitale du commerce, en Irlande, est trop foible pour qu'on doive risquer aucun acte violent : elle y succomberoit.

Le plan que j'ai osé recommander une fois approuvé [ bien entendu dans le cas où l'on persisteroit à maintenir le système de conversion des pâturages en terres labourables ], il seroit digne de la sollicitude du parlement de subordonner le payement de toutes primes nouvelles à des conditions telles, qu'elles devinssent les sûrs garans d'une culture meilleure que celle d'aujourd'hui. Voici la mesure que je conseillerois, si toutefois on la trouvoit aussi praticable qu'elle le seroit à mon avis : il ne faudroit jamais que le trésor public payât pour des récoltes d'orge, de bere ou d'avoine, qui ne succédroient pas immédiatement à une récolte de turneps, non plus que pour du froment ou du seigle qui ne viendroient pas après des fèves, du trèfle ou des pommes de terre. Par ce moyen, la nation auroit la satisfac-



tion d'être assurée que si d'excellens pâturages ont été convertis en terres labourables, c'est du moins avec une bonne méthode de culture.

Avant de quitter ce sujet, il me semble à propos de faire une observation qui pourra être mal accueillie en Angleterre, mais dont l'objet est et doit être d'un grand poids en Irlande. Le revenu de ce dernier royaume se trouve grevé de quelques charges très-désavantageuses, dont l'Angleterre est exempte. Les impôts que paye l'état, sont réclamés en toute propriété par la couronne, à titre de revenu héréditaire. Nombre de pensions sont assises sur ce revenu, et une partie considérable du montant se paye hors du royaume. Il faut compter pareillement une forte portion des dépenses militaires d'acquittée hors du royaume, de sorte que, depuis peu d'années, la nation s'est beaucoup endettée. Dans cette situation des choses, on a imaginé qu'il étoit convenable et prudent de garder tous les ans une somme de 50 à 60000 *l.* pour l'effectuer aux dépenses d'amélioration intérieure du royaume. Personne ne peut nier que cette idée ne soit très-bonne en elle-même; mais l'argument est aussi valide contre une mesure sage-ment établie que contre un système absurde; et je dois faire remarquer que, si cette prime ou toute autre n'est qu'un moyen de précipiter la nation dans un tel abîme de dettes que de nouveaux impôts en soient la conséquence inévitable, l'idée est alors un rêve, et rien de plus. Ce n'est point un avantage que le peuple conserve, mais bien une charge.

Je ne puis me dispenser d'établir une comparaison entre ces deux espèces de dépenses, savoir, celle dont je viens de parler [ soit que l'objet en soit bon en lui-même, soit qu'il n'ait qu'une utilité douteuse ], et celle que je vais proposer au lecteur. Car, admettons pour un moment que les préjugés des propriétaires soient fondés, et que tous mes raisonnemens réunis ne forment pas une preuve absolue contre la mesure établie; toujours est-il vrai que les mêmes raisonnemens démontrent que jamais mesure ne fût plus équivoque. Supposez donc que, depuis l'établissement originaire de celle en question, l'argent employé ainsi eût été payé en primes de 10 *l.* par acre, sur l'amélioration et la mise en valeur de toutes terres incultes et en friche : cette somme de 10 *l.*, ainsi que je l'ai fait voir ailleurs, suffiroit pour élever d'excellentes constructions, pour enclorre, planter, dessécher, couper et brûler, amender avec de la chaux, labourer, ensemençer un acre, bref, pour le mettre dans l'état d'une parfaite culture. La prime satisferoit à la totalité des frais, et ne laisseroit au propriétaire d'autre soin que la peine d'en voir les conditions remplies. Le tableau suivant fera connoître quels auroient été les effets d'une prime semblable, en ne calculant le produit annuel que sur le pied de 4 *l.* par acre, c'est-à-dire, beaucoup au-dessous de ce qu'il devoit être. La première colonne indique les sommes payées comme prime; la seconde, le nombre d'acres qu'on auroit améliorés avec cette somme, à raison de 10 *l.* par acre; et la



troisième marque le produit sur le pied de 4 *l.* par acre, en ne le comptant qu'à commencer de la quatrième année, pour donner le temps d'exécuter les opérations :

ANNÉES.	SOMMES.	ACRES.	PRODUIT.
1762	4940	494	
1763	5096	509	
1764	5483	548	
1765	6660	666	8788
1766	9212	912	12436
1767	6074	607	14864
1768	13675	1367	20332
1769	25225	2522	30420
1770	18706	1870	37900
1771	19290	1929	45616
1772	39560	3956	61440
1773	44465	4446	79224
1774	49674	4967	99092
1775	53889	5388	120644
1776	60745	6074	144940
1777	61786	6178	169732
		42433	845428

Le résultat de ce tableau est qu'à la fin de l'année 1777, il y auroit eu quarante deux mille quatre cent trente-trois acres d'améliorés de la manière la plus complète, pour 10 *l.* par acre, et dont le produit, à raison de 4 *l.* par acre, se seroit élevé tous les ans à 169,732 *l.* Le montant de cette somme eût été incontestablement, et en totalité,

totalité, un profit réel pour le royaume. De cette manière, il y auroit eu une recette d'au moins 845,000 *l.* Si l'on adoptoit pour les terres, comme il faudroit le faire, l'assolement que voici : 1. turneps ; 2. orge ; 3. trèfle ; 4. froment, en calculant chaque récolte d'orge sur le pied de dix barriques, et celles de froment à raison de six, on retireroit aujourd'hui un produit annuel de soixante-trois mille six cent quarante-neuf barriques de froment, et de cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-deux barriques d'orge, et cela d'une moitié du terrain seulement. L'autre moitié en turneps et en trèfle, nourriroit infailliblement dix bêtes à laine par acre, tout le long de l'année, et rapporteroit alors cinquante livres de laine, c'est-à-dire, entretiendroit en tout, cent six mille quatre-vingts bêtes à laine, qui fourniroient trente-trois mille cent cinquante stons de laine, sans parler de la population et des moyens de travail qui résulteroient d'une aussi excellente culture ; à savoir, les constructions, les clôtures, les engrais et le filage. Quelle différence d'un pareil résultat, d'avec la perte de plus d'un million sterling, faite dans les sept dernières années sur le grain apporté par terre ! Pendant la durée de cette période, la prime a été tout juste triplée. Si cela continue ainsi, elle sera de 180,000 *l.* par an, au bout de sept autres années ; et, vers cette époque, il ne restera plus ni bêtes à laine, ni vaches dans le royaume. Mais supposons qu'elle se maintienne à 60,000 *l.* par an, la même somme affectée pendant sept années à une prime sur le



défrichement des terres incultes , suffiroit pour mettre en valeur quarante-deux mille acres , et par conséquent , produiroit tous les effets qui auroient découlé de l'amélioration d'un même nombre d'acres , en vertu de la prime rapportée.

J'ai terminé tout ce que j'avois à dire sur cette mesure. Le lecteur anglois voudra bien , je l'espère , me pardonner un aussi long détail , dans lequel je ne serois pas entré si j'avois trouvé les faits connus en Irlande , ou quelques conclusions justes , tirées de faits purement supposés. Mais dans les différentes conversations que j'ai eues avec des hommes de toutes les classes , je n'en ai pas rencontré un seul qui fût instruit des faits d'après lesquels uniquement le mérite de la mesure pouvoit être jugé. C'est pour eux que j'ai pris la peine de les recueillir de manuscrits très-volumineux.

Une autre mesure relative aux grains , et qui s'exécute en Irlande , c'est une prime accordée par le parlement , pour le blé conservé sur des parquets , c'est-à-dire , des charpentes qui reposent sur des fondations en pierres , dont le haut est garni de rebords saillans , à l'effet d'empêcher que les rats et les souris parviennent à s'y introduire. On m'a assuré qu'il y a de grands abus dans les demandes de ces primes. Si l'on réussissoit à les prévenir , il me semble qu'il n'y auroit point d'objections contre la mesure en question , dans un pays où presque rien ne s'exécute qu'à force d'encouragemens de la part du gouvernement ou du public.

Voici les payemens qui ont été faits en vertu de la prime :

Années 1766 . . . . .	891 L.
1767 . . . . .	891
1768 . . . . .	2442
1769 . . . . .	3442
1770 . . . . .	4266
1771 . . . . .	4266
1772 . . . . .	5487
1773 . . . . .	5487
1774 . . . . .	6565
1775 . . . . .	6565
1776 . . . . .	6866
1777 . . . . .	6866 (*)

Une condition essentielle qu'il seroit à propos d'attacher à cette prime, ce seroit qu'elle fût accordée seulement sur le blé conservé de la manière indiquée, et battu sur des aires plancheyées. Le froment d'Irlande est considérablement endommagé par les aires en terre. Un meünier anglois connoît, au simple toucher d'un échantillon de grain, s'il a été battu sur une aire en terre; et dans ce cas, il y a toujours une déduction du prix. Les aires doivent être faites de planches de sapin, ayant deux pouces d'épaisseur, et posées sur des solives élevées à deux ou trois pieds de terre, à l'effet de laisser un libre courant d'air qui empêche le bois de pourrir.

---

(\*) La raison pour laquelle les sommes se trouvent être les mêmes pendant deux années de suite, est qu'on ne rend compte en parlement des sommes qui ont été payées, que de deux années l'une. F.



*Manufactures.*

Les seules manufactures très-importantes qu'il y ait en Irlande, sont celles de toiles, que les Irlandois ont considérées pendant près d'un siècle, comme le grand entrepôt du royaume. L'Histoire des premiers temps de leur établissement est fort peu connue. Un comité de la chambre des communes dont M. Lucius O'brien étoit président, fit les recherches les plus exactes dans les archives nationales, à l'effet de découvrir depuis quelle époque il y en étoit question. Tout ce qu'on put trouver fut que, dans un acte de l'année 1542, trente-troisième du règne de Henri VIII, acte fait contre les marchands, monopoleurs ou revendeurs, le fil de lin et le fil de laine sont compris au nombre des branches de commerce les plus considérables dont les naturels d'Irlande étoient en possession. La onzième année du règne d'Elisabeth, le même acte fut renouvelé; et il y eut de plus une loi portée contre le rouissage du chanvre ou du lin, &c., dans les rivières. Vers la treizième année du même règne, il fut défendu à toutes personnes d'exporter de la laine, du lin, du fil de lin ou du fil de laine. Furent exceptés de la prohibition dont il s'agit, les marchands résidans dans des villes ou dans des bourgs. Par un nouvel acte qui passa la même année, il y eut une amende de 12 *d.* par livre imposée sur toute exportation de lin ou de

fil de lin , et de 8 *d.* en sus , au profit de la ville d'où l'exportation auroit eu lieu. Dans ce dernier acte , il est dit que les marchands d'Irlande avoient été exportateurs de ces articles plus de cent ans avant cette époque. Dans plusieurs actes subséquens , et proclamations faites durant les règnes de Charles I et de Charles II , les mêmes manufactures paroissent avoir été l'objet de la sollicitude particulière du gouvernement ; d'où il résulte en toute évidence , que le royaume possédoit un commerce d'exportation des articles dont il s'agit , dès ces temps reculés. Le comte de Strafford , lord lieutenant sous le règne de Charles I , rendit plusieurs lois , et prit différentes mesures pour encourager ce genre de manufacture , au point que plusieurs écrivains lui font l'honneur de l'établissement originaire. Vers la fin du siècle dernier , sous le règne de Guillaume , il commença à devenir un objet important ; mais il n'étoit pas le seul de cette nature. Divers mémoires et renseignemens existans dans l'un et l'autre royaume , nous apprennent que les Irlandois avoient à la même époque de grandes manufactures de laine pour l'exportation , lesquelles finirent par exciter la jalousie des fabricans anglois qui travailloient dans le même genre. Ceux-ci présentèrent tant de pétitions à la chambre des pairs et à celle des communes , qu'il réussirent à inspirer à toutes deux les sentimens qui les animoient , et à les faire entrer dans leurs vues illibérales ; ce qui donna lieu au fameux traité que les deux nations conclurent entr'elles , ainsi qu'il suit :



*Du Jeudi 9 Juin 1698.*

« Le comte de Stamford, au nom des comités de la chambre des pairs chargés de la rédaction d'une adresse à présenter au roi, concernant les manufactures de laine établies en Irlande, donna lecture à la chambre, du projet d'adresse que voici :

« Nous, les lords spirituels et temporels, assemblés en parlement, ayons l'honneur de représenter humblement à votre majesté, que l'accroissement des manufactures de drap en Irlande, accroissement occasionné tant par le grand marché de toutes les choses nécessaires à la vie, que par la bonté des matières employées à la fabrication du drap, détermine vos sujets d'Angleterre, ainsi que leurs familles et leurs domestiques, à abandonner leurs habitations pour aller s'établir dans ce royaume ; ce qui fait craindre à vos fidèles sujets anglois qu'un accroissement plus considérable des dites manufactures ne porte un notable préjudice à celles du même genre établies dans leur pays, d'où il résulteroit une fâcheuse décadence du commerce national, une réduction très-forte de la valeur des terres, et une affligeante diminution du nombre de vos sujets. Pour quoi nous supplions le plus humblement possible votre majesté très-sacrée, qu'il lui plaise déclarer de la manière la plus solennelle, et qu'elle jugera en même temps la plus efficace, à tous ses sujets de l'Irlande, que les progrès des manufactures de laine dans ce royaume sont vus depuis long-temps, et seront toujours vus

d'un œil de jalousie par tous vos sujets d'Angleterre ; que , s'ils ne s'empressent pas de prévenir des mesures sévères , il en sera établi , à cet égard , de très-rigoureuses , par des lois expresses dont l'objet sera de prohiber et de supprimer totalement lesdites manufactures ; tandis que , d'un autre côté , s'ils veulent tourner leur industrie et leur habileté vers l'établissement et l'amélioration des manufactures de laine en Angleterre , où le sol est très-favorable à ce genre de fabrication , ils recevront toute espèce d'appui , d'encouragement et de protection de la part de votre royale personne , pour les soins qu'ils donneront à l'accroissement desdites manufactures dans ce royaume , de sorte qu'il en retire tout l'avantage et tout le profit que de pareils établissemens sont susceptibles de rapporter. »

La chambre adopta cette adresse , et prit l'arrêté suivant :

« Il est ordonné par les lords spirituels et temporels , en parlement assemblé , que les lords , la baguette blanche en main , présenteront humblement à sa majesté l'adresse de la chambre , relative aux manufactures de laine de l'Irlande. »

Du vendredi 10 juin 1698 :

« Le lord grand - maître d'Angleterre rapporta la réponse de sa majesté à l'adresse. Elle étoit conçue en ces termes :

« Sa majesté s'occupera de faire ce que la chambre a désiré. »

ASHLEY COWPER , greffier du parlement.



Du jeudi 30 juin 1698.

Projet d'adresse au roi sur le même objet, lu à la chambre des communes.

TRÈS-GRACIEUX SOUVERAIN,

« Nous, les loyaux et fidèles sujets de votre majesté, les communes en parlement assemblés, convaincus que la puissance et la prospérité de ce royaume dépendent, en majeure partie, de la conservation aussi entière qu'il est possible de ses manufactures de laine, avons pensé qu'il ne nous convenoit pas plus qu'à nos ancêtres, de voir d'un œil tranquille l'établissement et l'accroissement de fabriques du même genre par-tout ailleurs qu'en Angleterre, et que nous devons nous y opposer de tous nos efforts.

« Nous ne pouvons donc remarquer sans inquiétude, que l'Irlande s'appuie de la protection de l'Angleterre dans la possession de toutes ses manufactures de laine, et qu'un peuple qui réussiroit aussi bien que les Irlandois dans la fabrication des toiles [genre de manufacture dont l'établissement et les progrès, tout en les enrichissant, seroient fort avantageux pour l'Angleterre], que ce peuple, disons-nous, se livre depuis peu à la fabrication de la laine, et cela au grand préjudice du commerce anglois; que de plus, la même nation se montre si peu jalouse d'accroître le commerce de toiles, qui produiroit un égal bénéfice pour elle et pour nous.

« En conséquence, votre parlement d'Angleterre

se verra forcé d'interposer son autorité pour prévenir le mal qui menace vos fidèles sujets de ce royaume, à moins que votre majesté ne trouve dans sa sagesse des moyens de garantir la sûreté du commerce d'Angleterre, en prenant des mesures pour que ses sujets de l'Irlande agissent à l'avenir conformément aux intérêts réunis des deux nations.

« Pour quoi nous implorons humblement la protection et la justice de votre majesté à cet égard, et la prions de vouloir bien prendre nos remontrances en considération, et ordonner à tous ses agens et préposés en Irlande de s'opposer, autant qu'il sera en eux, à toute exportation de laine de ce royaume, si ce n'est pour l'importer en Angleterre; comme aussi de leur prescrire de décourager par tous les moyens possibles les manufactures de laine établies en Irlande, et, au contraire, d'y encourager les fabriques de toiles, auxquelles nous serons toujours disposés à accorder notre appui.

Résolu que l'adresse ci-dessus sera présentée à sa majesté, au nom de toute la chambre.

Du samedi 2 juillet.

*Réponse de sa majesté.*

MESSIEURS,

« Je ferai tout ce qui sera en moi pour décourager les manufactures de laine de l'Irlande, et pour y encourager les manufactures de toile, aussi bien que pour étendre et accroître le commerce de l'Angleterre ».



Du jeudi 27 septembre 1698.

*Extrait du discours des lords justiciers (\*).*

« Dans le nombre de ces bills, vous en remarquerez un qui a pour objet l'encouragement des manufactures de toiles de lin et de toiles de chanvre. A notre première réunion, nous vous recommandons ce point important. Nous nous sommes attachés, autant qu'il nous a été possible, à rendre ce bill utile pour l'état, et susceptible d'exécution; et comme tel, nous vous répétons qu'il mérite votre attention particulière. L'établissement des manufactures de ce genre contribuera puissamment à accroître la population du pays. Elles seront, en résultat, beaucoup plus avantageuses pour l'Irlande que les fabriques de laine. Celles-ci formant le grand entrepôt de commerce de l'Angleterre, où tous les marchands étrangers viennent se pourvoir, il n'est guère à espérer qu'elles soient jamais favorisées et encouragées parmi nous. Au contraire, les manufactures de toiles de chanvre et de toiles de lin, non-seulement seront encouragées, mais auront même pour effet de rendre le commerce de l'Irlande utile tout à la fois et nécessaire à l'Angleterre ».

*Réponse des communes d'Irlande au discours des lords justiciers.*

« Nous nous empressons d'assurer à vos excellences, que nous ferons tous nos efforts pour éta-

---

(\*) Adressé à la chambre des communes d'Irlande.

blir dans ce pays des manufactures de toiles de lin et de toiles de chanvre, et pour que l'Angleterre en retire autant d'avantage et de profit que l'Irlande. De plus, nous espérons trouver, à l'égard du commerce de laine que fait ce royaume, un temperament tel que l'Angleterre n'ait point du tout à en souffrir. »

Et dans cette session qui commença le 25 mars 1699, une loi fut rendue, laquelle imposoit un droit additionnel de 4 s. par livre sterling du drap large qui seroit exporté d'Irlande, et de 2 s. aussi par livre sterling des serges, flanelles, draps grossiers, étoffes, ou toute autre espèce de draperie nouvelle faite de laine, ou dans la fabrication de laquelle il entreroit de la laine, les peluches seules exceptées; ce qui étoit une véritable prohibition. Et dans la même session, une autre loi passa en Angleterre, dont l'objet fut d'interdire à l'Irlande l'exportation de ces mêmes articles des manufactures de laine, y compris les peluches, partout ailleurs qu'en Angleterre et dans le pays de Galles.

Les adresses des deux chambres au roi indiquent assez clairement l'esprit qui les a dictées. On y reconnoît sans peine la jalousie des marchands et manufacturiers anglois; je pourrois ajouter, et surtout leur ignorance. En effet, c'est cette idée bien étroite qui fait la base des adresses en question, à savoir, que la prospérité des fabriques de laine de l'Irlande étoit incompatible avec le succès et l'accroissement de celles de l'Angleterre. Il seroit fort heureux aujourd'hui pour l'un et pour l'autre



royaumes, que de semblables erreurs ne se fussent pas prolongées au-delà du siècle dernier. De plus, les deux chambres s'appuient dans leurs représentations, sur un principe absolument faux. On y avançoit que le bon marché des choses nécessaires à la vie en Irlande, y attiroit d'Angleterre les manufacturiers en laine. Mais on oublioit de parler du bas prix de la main-d'œuvre en Irlande, raison pour laquelle il n'y avoit pas encore d'exemple qu'un ouvrier eût quitté son pays dans le dessein d'aller y chercher du travail. Les Irlandois fabriquoient divers articles de peu de conséquence, dont on ne s'occupoit point dans les manufactures d'Angleterre. Mais quand même ils se seroient livrés à la fabrication du drap large pour l'exportation, les manufactures angloises n'en auroient point souffert du tout, puisqu'à la même époque, et depuis, les fabriques de France prirent un accroissement rapide, sans que celles d'Angleterre cessassent d'être très-florissantes. Tant d'années d'expérience nous ont prouvé que l'esprit d'invention et l'industrie suffisent pour étendre les rapports de commerce d'un peuple, dans quelque genre que ce soit, que le moment devoit être arrivé depuis long-temps pour nous, de voir des rivaux sans ombrage et sans envie.

Les mémoires du temps, aussi bien que les expressions employées dans les pièces rapportées ci-dessus, démontrent jusqu'à l'évidence, que les deux royaumes avoient entendu faire entr'eux une espèce de pacte ou traité, par lequel il étoit convenu que si l'Irlande vouloit abandonner ses manufactures de laine, elle conserveroit celles de

toiles, qui y seroient encouragées par tous les moyens possibles. Et cependant, des orateurs ont nié, en plein parlement d'Angleterre, qu'il y eût eu aucune sorte de traité; ce ne fut, à leur avis, qu'une simple promesse d'encouragement, qui n'excluoit pas une faveur semblable, ou plus grande même, pour les manufactures de toiles angloises. Assurément, c'est-là une erreur grossière; car, si on l'entend ainsi, que signifient *ces insignes encouragemens promis* par le parlement d'Angleterre? Il étoit impossible qu'on voulût parler de protection pour la fabrication intérieure, ou de règles qui la concernassent, car elle n'en exigeoit point. Le sens de ces expressions étoit donc [à s'en rapporter même au texte littéral des mots] que le parlement ne courroit point à des mesures qui auroient pour objet de favoriser l'établissement en Angleterre, de manufactures de toiles, rivales de celles d'Irlande; que les fabriques de laine seroient considérées comme article de commerce anglois, et encouragées comme telles; que, de même et réciproquement, les manufactures de toiles seroient envisagées comme l'entrepôt de l'Irlande, et que, sous ce rapport, toute protection leur seroit assurée. Voilà ce que les expressions employées par le parlement d'Angleterre doivent signifier, ou rien du tout. Que les Irlandois l'aient compris de cette manière, c'est ce dont on ne peut douter un seul moment. En effet, que firent-ils d'après la déclaration dont il s'agit? Ils étoient en possession d'une manufacture de laine très-florissante,



ils la paralysèrent sur-le-champ, au moyen d'une loi prohibitive de l'exportation, et l'eurent bientôt anéantie, ou à peu près. Je le demande à ceux qui prétendent qu'il n'y eut point de transaction, pourquoi les Irlandois agirent-ils ainsi? car enfin, l'acte prohibitif émane d'eux - mêmes. Se déterminèrent-ils à tarir une telle source de prospérité pour eux, sans aucune compensation, ou sans espoir de compensation fondé sur des promesses? Le sens commun nous dit qu'ils ne prirent ce parti, que dans la ferme persuasion où ils étoient qu'ils recevroient de grands encouragemens de la part des Anglois, dans leur commerce de toiles. Mais que penser de cet encouragement, si les Anglois, se départant de la lettre et de l'esprit du traité, avoient excité leurs manufacturiers en toiles à rivaliser les Irlandois, après que ceux-ci auroient eu la bonne foi de détruire leurs propres fabriques de laine, pour ouvrir un plus vaste champ à celles de l'Angleterre? Voilà pourtant ce que nous avons fait, au mépris et par la violation la plus directe du traité; car, la vingt-troisième année du règne de Georges II, il y eut une taxe mise sur toute toile à voiles faite de chanvre d'Irlande; de plus, des primes furent établies en Angleterre pour l'encouragement des manufactures, et l'on n'en fit pas jouir pleinement les fabriques de toiles d'Irlande. L'importation en Angleterre, de toiles à carreaux, rayées, peintes, imprimées, mouchetées, &c. provenant des manufactures d'Irlande, n'est point permise. En cette partie, comme en d'autres, nous avons fait tout ce qui a dépendu

de nous pour étendre et accroître nos propres fabriques de toiles, de manière à ce qu'elles rivalisassent celles de l'Irlande.

Je veux bien admettre que les alarmes conçues par les Irlandois, à l'occasion des progrès des manufactures de toiles d'Angleterre, ont autant pour principe la jalousie de commerce que l'injuste violence avec laquelle nous avons agi relativement à leurs fabriques de laine; mais il y a cette différence majeure, que nous les avons forcés jadis à nous sacrifier une manufacture dont ils étoient en possession, et qu'ayant la grande main sur eux, nous ne leur laissons pas la liberté de commerce dont nous jouissons nous-mêmes; et l'on ne peut se dissimuler que, sous ce rapport, il s'en faut beaucoup que la balance soit égale pour les deux nations. Rendons aux Irlandois, comme ils devroient l'avoir, la liberté du commerce de laine, et ils n'auront plus alors d'objections à faire contre quelques mesures que nous prenions pour encourager nos manufactures de toiles, pourvu qu'elles ne soient pas absolument exclusives des leurs. Le tableau suivant fera connoître les progrès des manufactures de toiles de l'Irlande.

*Etat des exportations de toile de lin et de fil de lin.*

*MEDIUM* de sept années, depuis 1750 jusqu'à 1756.

Toile de lin, onze millions sept cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-un yards.	
Fil de lin, vingt-quatre mille trois cent vingt-huit quintaux.	l.
Toile, évaluée à 1 s. 3 d. par yard. . . . .	745057
Fil, évalué à 6 l. par chaque quintal et un cinquième . . . . .	145972
Valeur totale. . . . .	<u>904479</u>



*MEDIUM* de sept années, depuis 1757 jusqu'à 1763.

Toile de lin, quatorze millions cinq cent onze mille neuf cent soixante-treize yards.	
Fil de lin, trente-trois mille cent quatorze quintaux.	l.
Toile évaluée à 1 s. 3 d. par yard. . . . .	967445
Fil, évalué à 6 l. par chaque quintal et un cinquième. . . . .	198690
Valeur totale. . . . .	<u>1166136</u>

*MEDIUM* de sept années, depuis 1764 jusqu'à 1770.

Toile de lin, dix-sept millions sept cent soixante-seize mille huit cent soixante-deux yards.	
Fil de lin, trente-deux mille trois cent onze quint.	
Toile évaluée à 1 s. 3 d. par yard. . . . .	1184171
Fil évalué à 6 l. par chaque quintal et un cinquième. . . . .	195868
Valeur totale. . . . .	<u>1379512</u>

*MEDIUM* de sept années, depuis 1771 jusqu'à 1777.

Toile de lin, vingt millions deux cent cinquante-deux mille deux cent trente-neuf yards.	
Fil de lin, trente-un mille quatre cent soixante-quinze quintaux.	
Toile évaluée à 1 s. 3 d. par yard . . . . .	1390919
Fil évalué à 6 l. par chaque quintal et un cinquième. . . . .	188810
Valeur totale. . . . .	<u>1615654</u>

<i>Medium</i> de trente années depuis 1748. . . . .	1228148
<i>Medium</i> de trente années avant 1748. . . . .	417600

En 1771, M. Henri Archdall assura dans un comité de la chambre des communes, que les articles manufacturés en Irlande, montoient, savoir:

Pour

	L.
Pour l'exportation, à . . . . .	1541200
Et pour la consommation intérieure, à . . . . .	658906
	<hr/>
Total . . . . .	2200106 (*)

Le second de ces deux articles ne peut être qu'une pure conjecture; quant au premier, nous le trouvons contredit formellement dans le tableau qui précède, à moins que M. Archdall n'ait voulu parler que de la toile seulement.

L'état détaillé que je viens de mettre sous les yeux du lecteur, donne matière à plusieurs observations : on y voit d'abord, que les manufactures ont pris un accroissement régulier jusqu'à l'époque des sept dernières années, pendant lesquelles elles sont devenues un objet de la plus grande conséquence. Le *medium* de chaque période de sept années, est d'une importance si particulière sous ce rapport, qu'on peut en retirer une leçon politique très-utile pour l'avenir. Il prouve d'une manière incontestable, qu'on ne doit jamais juger de l'état des manufactures, d'après une ou deux années, mais, au contraire, d'après une période de sept ans seulement. En 1774, les exportations furent moins fortes qu'elles ne l'avoient été pendant les neuf années précédentes, et l'on se rappelle très-bien le bruit que cette diminution fit en Angleterre. Je me trouvai maintes fois dans les galeries de la chambre des communes, dans le cours de plusieurs mois consécutifs, pendant les-

---

(\*) Journaux de la chambre des communes, vol. 1. p. 568. X.



quels elle resta formée en comité, pour s'occuper de l'état du commerce de toiles ; et d'après le rapport que j'entendis faire à la tribune, je me persuadai que l'Irlande se trouvoit réduite à la dernière détresse, et que toutes ses fabriques étoient tombées de manière à ne pouvoir jamais se relever. Cette assertion, que les manufactures de toiles avoient déchu d'un tiers, fut répétée avec force, et le fait étoit fort exact ; mais dans la comparaison qu'on établissoit, on partoit de l'année 1771, époque à laquelle les manufactures avoient atteint le plus haut degré de prospérité, et étoient parvenues, on peut le dire, à un accroissement presque surnaturel, puisqu'elles augmentèrent tout d'un coup de 500000 de yards, ce qui étoit sans exemple. Il y avoit de l'extravagance à prendre pour point de comparaison, une époque aussi rapprochée ; car, je le demande, quelles sont les manufactures dans le monde qui n'éprouvent pas des instans de prospérité extraordinaire, dont il seroit déraisonnable d'espérer la continuation ? Donc, ce décroissement d'un tiers, quoique vrai dans le fait, ne pouvoit former la base d'un bon argument ; ou, pour mieux dire, l'argument n'étoit d'aucune valeur ; car la seule comparaison qu'il y eût à faire, étoit celle de l'état présent des manufactures ; avec le *medium* des sept années précédentes ; et alors, le décroissement se seroit trouvé être de 7 à 800000 yards, c'est-à-dire, pas même d'un vingtième, au lieu du tiers. Mais, parce que le commerce avoit eu en 1771 un succès qui surpassoit toute attente, les manufacturiers

et les marchands ressentirent plus vivement la diminution de 1774, et jetèrent les hauts cris de ce que chaque année n'étoit pas pour eux un nouveau jubilé. Si telles devoient être les conséquences d'exportations plus fortes dans une année que de coutume, les ministres et les législatures auroient grande raison de redouter, comme un malheur, toute prospérité extraordinaire, de s'y opposer même autant qu'il seroit en leur pouvoir. Nul doute, en effet, que, du moment où le commerce reprendroit son cours naturel et accoutumé, le marchand cupide et insatiable ne les tourmentât de ses murmures et de ses plaintes. Dans les années 1773 et 1774, toute l'Irlande étoit ruinée ! les manufactures de toiles sembloient perdues sans ressource ! et voilà qu'à la fin de la période des sept années, en examinant le *medium*, on trouve que ces manufactures sont dans un état d'accroissement où on ne les avoit pas vues encore auparavant ; car les trois périodes qui suivent la première, ont toutes la même augmentation progressive de 3000000 de yards (\*) ; je suis donc fondé à soutenir, et cela d'après les faits les plus incontestables, qu'il n'y a point eu de diminution, mais bien un accroissement réel. La conclusion évidente que je tirerai de cette dis-

---

(\*) La première étoit de onze millions sept cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-un ; la seconde s'élève à quatorze millions cinq cent onze mille neuf cent soixante-treize ; la troisième monte jusqu'à dix-sept millions sept cent soixante-seize mille huit cent soixante-deux ; enfin, la quatrième est de vingt millions deux cent cinquante deux mille deux cent trente-neuf. Voyez le tableau qui précède. T.



cussion approfondie, sera de ne jamais croire de ma vie à la justice des plaintes du commerce, et de n'ajouter aucune foi à cette espèce de preuves sur lesquelles il appuie ses réclamations devant le parlement. Je suis très-convaincu que la fausseté et l'imposture savent se frayer un chemin jusqu'à la tribune d'une assemblée; et je ne regarde pas le fait dont je vais rendre compte, comme devant mériter beaucoup de confiance aux orateurs qui s'établirent les défenseurs des marchands irlandois, à l'époque ci-dessus mentionnée. En copiant à Dublin une partie de ce tableau des mémoires d'importations et d'exportations présentés au parlement, je trouvai l'article des exportations de l'année 1775, biffé; la seule rature considérable qu'il y ait, est dans ces volumes. Le total des nombres particuliers fait 19447250 yards; mais aujourd'hui il se trouve, au moyen d'une surcharge faite par-dessus la rature, de 20250087. Il est facile d'en donner la raison: si l'on avoit su que le commerce eût remonté aussi promptement, la moitié des argumens employés pour le défendre, n'auroit été d'aucun poids. Il pouvoit donc être utile d'ensevelir la vérité. En supposant que ce n'ait été autre chose qu'un accident arrivé au commis, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a eu bien du malheur, quant à l'époque et à l'objet (\*).

---

(\*) Les manufacturiers en laine de l'Angleterre ont fatigué plus d'une fois la législature et le public de plaintes qui n'étoient pas mieux fondées. Voyez ce point discuté dans mon *Arithmétique Politique*, p. 152.

Voyez de même le rapport de M. Glover à la chambre des communes, en 1774, p. 60. Y.

Le tableau suivant prouvera que l'Angleterre prend pour son compte les dix-huit vingtièmes de la totalité des exportations d'Irlande.

*Quantités de toiles d'Irlande importées en Angleterre, depuis Noël de 1756 jusqu'à Noël de 1761.*

Depuis 1757 jusqu'à 1761.	
Soixante-cinq millions sept cent soixante-huit mille soixante-douze yards, ou annuellement. . . . .	13153514
Depuis 1762 jusqu'à 1766.	
Soixante-douze millions quatre cent soixante-douze mille neuf cent quinze yards, ou annuellement. . . . .	14404585
Depuis 1767 jusqu'à 1771.	
Quatre-vingt-sept millions soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-huit yards, ou annuellement. . . . .	17612715
Années { 1772 . . . . .	19171771
{ 1775 . . . . .	17896994

Le tableau ci-dessous est celui des importations en Irlande des matières brutes qui servent à la fabrication de ces toiles :

<i>Medium de sept années, depuis 1764 jusqu'à 1770.</i>	
Graine de lin, trente-un mille huit cent neuf barriques de soixante gallons (*), prix . . . . .	111335
Lin brut (**), quinze mille six cent huit quintaux, prix . . . . .	37387
Chanvre, <i>idem</i> (***), seize mille deux cent quarante-trois quintaux, prix . . . . .	25988
Valeur totale . . . . .	<u>174710</u>

(\*) Je calcule chacune de ces barriques sur le pied de 5 l. 10 s., pour avoir à peu près un prix moyen, attendu qu'il y en a depuis 1 l. 8 s., jusqu'à 6 l. Y.

(\*\*) A raison de 2 l. 8 s. le quintal, lorsque le lin est de 45 l. à 52 l. par tonne. Y.

(\*\*\*) A 1 l. 12 s. le quintal, la tonne étant de 24 à 40 l.; et, en *medium*, de 32 l. Y.



Medium de sept années, depuis 1771 jusqu'à 1777.

Graine de lin, trente-trois mille cinquante barriques de soixante gallons, prix . . . . .	115675	l.
Lin brut, neuf mille trois-cent vingt-deux quintaux, prix . . . . .	22374	
Chanvre, <i>idem</i> , quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix, prix . . . . .	23343	
Valeur totale . . . . .	161392	

Ce compte prouve en faveur de l'état de la manufacture; car, de l'augmentation des importations de graine de lin dans la seconde période, il résulte que le pays a eu une plus grande quantité de lin de son propre produit; ce qui compense le décroissement dans les importations de lin brut. Les personnes qui ont fait l'étude la plus approfondie de la matière, considérée sous tous ses rapports, s'accordent à penser que le plus haut degré d'amélioration auquel on puisse prétendre, est de cultiver le lin chez soi, au lieu de l'importer de l'étranger. Il est bien à regretter que la culture du lin n'ait pas fait des progrès plus rapides dans le royaume; car le profit en est considérable. Les minutes de la tour fournissent les détails suivans :

	DÉPENSES par ACRE.	STONE de LIN DRÉGÉ.	VALEUR par STONE.	VALEUR.
	l. s. d.		s. d.	l. s. d.
EN MEDIUM . .	8 13 2	36	7 2	15 8 1

D'où il résulte que le profit net, par acre, est de près de 7 *l.* [ de fortes dépenses acquittées ], et cela par acre de Cunningham.

J'ai trouvé répandu dans le nord de l'Irlande un préjugé qui, selon moi, doit nuire et à la qualité, et à la quantité du lin. On y pense qu'une terre riche et fertile n'est pas propre pour la culture de cette plante, et qu'il faut épuiser le sol par des récoltes successives d'avoine, afin de le réduire à l'état où il doit se trouver pour être ensemencé en graine de lin avec succès. La conséquence de cette belle idée, ainsi que je l'ai remarqué partout, est que les récoltes sont presque étouffées par les mauvaises herbes, et qu'elles ne donnent qu'un lin pauvre et chétif. Le préjugé est absurde. Je n'ai vu dans le nord de l'Irlande, aucune espèce de terres trop fertile pour la culture du lin. Un sol très-riche, où la graine a été semée à claire-voie, produit un lin rude et fort branchu; mais si l'on a soin de nettoyer la terre de toutes plantes, racines et herbes, et de semer dru pour que les tiges s'entr'aident à monter, la récolte sera bonne, et la quantité du produit, proportionnée à la fécondité du sol (10). Une terre épuisée et appauvrie

---

(10) Il en est du lin comme du chanvre; la qualité dépend de la manière de sa végétation : ces plantes ne doivent être qu'une tige simple, mince et bien effilée. Pour cet effet, il est à propos que les tiges soient très-rapprochées, et cette circonstance est encore plus nécessaire pour le lin, attendu que les tiges ou la chenevotte, étant plus foibles que celles du chanvre, plus elles sont rapprochées, mieux elles se soutiennent, parce qu'elles se servent d'appui réciproquement. Lorsque le lin, ainsi que le chanvre, est



ne peut rapporter un lin bien fort, ni d'une belle qualité. C'est la nourriture que tire cette plante d'un sol fertile, qui la remplit d'huile. Les blanchisseurs savent parfaitement que l'huile fait la force du lin, et c'est un malheur que le blanchissage ne puisse avoir lieu sans une évaporation quelconque de cette huile, parce qu'alors la toile perd de sa force en proportion. Mais quoiqu'il soit nécessaire pour la couleur qu'il s'exhale une partie de l'huile, toujours est-il vrai que du lin qui n'en a jamais eu que très-peu, à raison de la stérilité du sol dans lequel il est venu, ne vaut pas grand'chose, et ne supportera pas, comme l'autre, l'opération du blanchissage. Des pommes de terre plantées après que la charrue a déraciné toutes les mauvaises herbes en passant sur le sol, sont une excellente préparation pour le lin, de même que les turneps bien binés à la houe.

Le salaire des ouvriers qui travaillent à la fabrication des toiles dans les manufactures, est, en *medium*, ainsi qu'il suit, savoir :

	<i>l.</i>	<i>s.</i>	<i>d.</i>
Celui des tisserands qui font les belles toiles,			
par jour, de . . . . .	»	1	5 $\frac{1}{2}$
Celui des mêmes, pour toiles grossières . . . . .	»	1	0 $\frac{1}{2}$
Des fileurs . . . . .		3	$\frac{1}{4}$

épais, son écorce est plus douce, plus fine, et fournit par conséquent une filasse qui éprouve moins de déchet dans sa préparation, qu'on peut filer aussi fin qu'on le desire, sans que le fil soit foible. Lorsque les tiges, au contraire, sont trop espacées, elles poussent des branches latérales, et l'écorce se rompt aux nœuds qu'elles forment; d'ailleurs, elle est rude, grossière, souffre beaucoup de déchet, et n'est pas propre à la filature pour toiles même de qualité ordinaire.

Les salaires sont doubles et presque triples de ceux que gagnent les journaliers employés à la culture des terres dans toute l'étendue du royaume; et cependant il est infiniment plus commun d'entendre crier misère par les ouvriers, que par ceux des endroits du royaume qui n'ont pas l'avantage de posséder des manufactures. Vous remarquerez la même chose dans tous les pays, et voilà pourquoi il faudroit, en général, se montrer moins sensible à de pareilles plaintes. Les ouvriers que l'appât d'un salaire plus avantageux détermine à se faire tisserands, doivent savoir, en prenant ce parti, qu'ils n'embrassent ni ne continuent un genre de vie qui offre les mêmes moyens de travail régulier que l'état des journaliers d'une classe très-inférieure. De ce qu'ils n'auront été ni prudents, ni économes, ce n'est point une raison pour qu'ils jettent les hauts cris, et pour qu'ils s'attendent à voir le public intervertir en leur faveur tout ordre établi, tandis qu'avec un peu de prévoyance et de soin, ils auroient pu se ménager eux-mêmes des moyens d'existence, et beaucoup plus facilement que cette autre classe dont les murmures ne se font jamais entendre.

Après avoir essayé ainsi d'exposer au lecteur l'origine, l'accroissement progressif et la situation présente de ces manufactures en Irlande, il me semble à propos de mettre sous ses yeux un état quelconque des sommes qui ont été payées par le trésor public, selon l'usage du royaume, pour leur encouragement; ce qui n'est point aussi facile à faire avec exactitude que je le desirerois. Mais les



pièces suivantes sont les meilleures autorités que j'aye pu trouver.

*Etat du produit net des droits affectés aux besoins des manufactures de toiles de chanvre et de lin, depuis leur origine, ainsi que des primes accordées par le parlement.*

Depuis 1771 jusqu'à 1775.

<i>Produit net des droits.</i>	<i>l.</i>	<i>Primes.</i>
Totaux . . . . .	455204	} 184540
Produit net des droits des sept années, finissant en 1775. . . . .	72500	
	<u>710244</u>	184540
<i>Medium</i> des droits des sept dernières années . . . . .	1585	}
<i>Idem</i> , sur le thé . . . . .	10357	
Ensemble . . . . .	<u>11742</u>	

Les droits sur le thé furent concédés pour fournir aux besoins de ces manufactures.

Mais l'état qui suit (\*) prouve que le compte précédent n'est pas complet.

*Etat de fonds pour le montant desquels les vice-trésoriers ont demandé à être crédités, comme les ayant payés au profit des manufactures de toiles de chanvre et de lin, depuis le 25 mars 1700, jusqu'au 25 mars 1775, remis à l'honorable chambre des communes, conformément à ses ordres, le 25 novembre 1775.*

Total . . . . .	<i>l.</i> 847504
<i>Medium</i> des sept dernières années . . . . .	<u>14446</u>

(\*) Journaux de la chambre des communes, vol. 1. p. 263. Y.

L'emploi de ces fonds est sous la direction du comité des toiles, et sur un plan semblable à celui du comité de navigation, expliqué ci-dessus. On verra par le tableau suivant, de quelle manière ces fonds sont employés.

*Sommes déboursées par les commissaires aux toiles, depuis 1757 jusqu'à 1772.*

	l.
Ecoles de filature . . . . .	3634
Boutiques de marchands de lin. . . . .	2197
Ouvriers préparant le lin. . . . .	4145
Blanchisseurs . . . . .	14523
Fournisseurs. . . . .	5720
Inspecteurs de fil de lin. . . . .	654
Manufacturiers . . . . .	55013
Ustensiles . . . . .	69445
Culture du lin. . . . .	5101
Graine de lin mêlée avec des pommes de terre . . . . .	2818
Toiles passées en contrebande. . . . .	748
Constructions et réparations. . . . .	25936
Commis, &c. au bureau des toiles. . . . .	11718
Les mêmes aux halles de toile et de fil de lin. . . . .	7642
Inspecteurs, commis ambulans et ouvriers qui fabriquent le Ro (*). . . . .	7723
Dépenses extraordinaires et imprévues. . . . .	11773
En six années. . . . .	225606
Ou annuellement . . . . .	14100 (*)

Postérieurement à 1698, les manufactures de toiles firent de très-grands progrès en Irlande,

(\*\*) On nomme ainsi, en termes de tisseranderie, le peigne dans les dents duquel les fils de la chaîne sont passés. *T.*

(\*\*) Journaux de la chambre des communes, *vol. 15, p. 375. X.*



non sans qu'il en coûtât des sommes immenses au trésor public (\*).

Les membres du comité des toiles dépensèrent près de 500,000 l. pour étendre et accroître les travaux des manufactures de toiles avant l'année 1750 (\*\*).

Mais les comptes qui précèdent, ne font pas connoître encore d'une manière assez évidente le montant des sommes tirées du trésor public, en vertu d'actes du parlement, et affectées aux besoins de ces grandes manufactures. Pour en avoir l'état complet, il nous faut prendre celui des primes accordées sur l'importation de la graine, et sur l'exportation des grosses toiles et toiles à voiles ; le voici :

ANNÉES FINISSANT A LA NOTRE-DAME.	IMPORTATION DE CHANVRE ET DE GRAINE DE LIN.
1765	11464
1767	15894
1769	16810
1771	16062
1773	16279
1775	14674
1777	14479
Totaux . . . . .	<u>226834</u>
Medium des sept dernières années. . . . .	<u>15094 (***)</u>
Primes sur l'exportation des grosses toiles et toiles à voiles, depuis 1731 jus- qu'à 1755 . . . . .	<u>28682</u>

(\*) Rapport de M. Lucius O'Brien, journaux du comité, vol. 15, p. 396. Y.

(\*\*) Ibidem, p. 400. Y.

(\*\*\*) Extrait d'un état des primes nationales communiqué par M. Jean Forster. Y.

Pour l'un de ces états, le produit net annuel de ces droits, affectés aux manufactures dont il s'agit ; est, en *medium*, pour les sept dernières années, de. . . 11742

Mais par l'autre, le trésor public débite les manufactures, toujours en *medium*, pour les sept dernières années, de. . . . . 14446

Différence. . . . . 2704

Le fait est, toutefois, que la plus forte de ces sommes est payée au profit des manufactures, et que le compte des déboursés du comité des toiles monte à 14100 l.

Le total des sommes annuellement affectées aujourd'hui aux besoins des manufactures, paroît être ainsi qu'il suit :

l.

Produit des droits abandonnés aux manufactures. . . 14446  
 Primes accordées par le parlement. . . . . 4000  
 Primes sur l'importation de la graine de lin. . . . . 15094

Total par année . . . . . 33540

Et le montant des sommes affectées à la même destination, depuis 1700, paroît avoir été, en totalité, ainsi qu'il suit :

l.

Payé par les vice-trésoriers. . . . . 847504  
 Primes accordées par le parlement. . . . . 192540  
 Primes sur l'importation du lin. . . . . 226854  
 Primes sur l'exportation de la toile à voiles. . . . . 28682

Total . . . . . 1295560

L'observateur le moins attentif ne peut s'empêcher de remarquer combien la somme à laquelle



monte ce total est considérable , et il doit paroître extraordinaire que le trésor public fasse chaque année un fonds de 35000 £. pour soutenir des manufactures qui fabriquent annuellement pour 2000000 sterling. Quant à moi, je déclare avec franchise que rien ne m'en démontrera la nécessité ni la convenance. Il ne peut être résulté, dira-t-on, aucun mal bien grave de ces secours donnés aux manufactures. Je l'avoue; mais du moment où ils n'ont pas pour effet de produire un bien, il y a un inconvénient majeur à ne pas faire un meilleur emploi d'une somme aussi forte. Qu'une manufacture qui vient d'être établie, et qui languit dans ses commencemens, puisse recevoir quelque'amélioration, des primes et des avances par lesquelles on l'encouragera, c'est ce que je regarde comme un fait certain. Toutefois, dans ce cas même, je doute beaucoup qu'il fût sage de venir à son secours; car, si des fabriques languissent dans l'origine de leur établissement, c'est une raison de ne pas les protéger. Les manufactures vraiment précieuses et importantes, telles que celles de toiles en Irlande, de laine et de clincaillerie en Angleterre, et de soie en France, n'ont besoin d'autre soutien qu'un grand concours de demandes des articles qu'elles fabriquent. Les toiles de l'Irlande ont toujours été fort recherchées; et comme elle en fait le commerce depuis les premières années de ce siècle, ses manufactures ont dû naturellement prendre un accroissement proportionné au nombre des demandes; mais cet avantage, elle en eût joui, quand même il n'eût existé ni comité des toiles, ni primes

d'aucune espèce. Il est contraire à tous les principes, de supposer que des manufactures qui recevraient ainsi un degré d'accroissement progressif, se trouveroient au dépourvu par le manque de lin ou de graine de lin, s'il n'y avoit point de primes sur l'importation de ces articles, ou que les manufacturiers ne gagneroient pas leur vie sans un présent de 55,000 *l.* Le seul cas où ces primes produiroient des effets réellement utiles, est celui où le genre de manufacture nécessiteroit des machines très-dispendieuses, dont le premier établissement offre toujours de grandes difficultés à de simples individus dans un pays pauvre. Mais cet article, en accordant toute la latitude qu'on voudra, n'auroit jamais exigé qu'une somme modique dans des fabriques de toiles, où l'on n'a besoin que de rouets, dont la construction est généralement connue. S'il y a des raisons de supposer que le commerce de toiles se seroit soutenu de lui-même pendant toute la durée du siècle, combien n'est-on pas plus fondé à croire qu'il peut se passer aujourd'hui de secours et d'appui? J'oserois garantir qu'il ne se fabrique pas un yard de toile de plus, à raison des 33,000 *l.* annuellement payées à ces manufactures par le trésor public. Pour des établissemens d'une semblable importance, c'est une goutte d'eau dans la mer; c'est un objet si mince, qu'on ne peut raisonnablement lui attribuer aucuns effets. Il y a de la niaiserie et de l'extravagance à penser qu'un genre de fabrication qui a occupé un quart des habitans du royaume pendant soixante-dix ans, et dont les



exportations s'élèvent chaque année à 1,500,000 *l.* sterling , ait besoin de comités , de primes d'encouragement. Il y a de l'absurdité à le soutenir.

J'ai entendu dire plus d'une fois en Irlande , qu'une place dans le comité des toiles , peut bien rapporter 300 *l.* par an. Je trouve cela bon , puisque le tout n'est qu'une aubaine ; car autant vaut un pareil emploi de cette somme , que si on la dépensoit en salaires pour des inspecteurs , des commis ambulans , des constructeurs , &c.

J'ai fait ci-dessus le calcul de l'étendue de terres en friche qu'on seroit parvenu à mettre en culture , à raison de 10 *l.* par acre , avec le montant de la prime accordée sur le grain apporté par terre. Qu'on me permette la même comparaison à l'égard des 1500000 *l.* payées par le trésor public , pour encourager la fabrication des toiles ; avec cette somme , on auroit amélioré cent trente mille acres , qui donneroient aujourd'hui 500200 *l.* par an , c'est-à-dire , le quart de la somme totale à laquelle s'élève le produit brut de toutes les manufactures de toiles en Irlande (\*) ; tant il est vrai que l'argent employé à la culture des terres , rapporte un intérêt bien plus considérable que celui que l'on consacre à l'établissement des manufactures dans un état.

---

(\*) Ce produit brut , qui comprend et les articles d'exportation et ceux de consommation intérieure fabriqués dans les manufactures de toiles du royaume , est estimé , comme nous l'avons vu , à 2200106 *l.* T.

Je ne prétends pas blâmer celui des fabriques dont il est question ici : elles ont atteint un très-haut degré d'importance pour la nation ; mais par malheur , quelques vices de leur police , si je puis me servir de cette expression , ont empêché qu'elles obtinssent toute celle qu'elles auroient dû avoir , d'après l'étendue de pays qu'elles occupent exclusivement. Examinons un peu ce point ; il doit offrir au moins quelque intérêt. Je puis assurer , d'après les informations les plus exactes , que la valeur de la toile et du fil fabriqués dans Connaught et dans une partie du comté de Leinster , excède de beaucoup celle de toutes les exportations de la province d'Ulster , en n'y comprenant pas ces deux articles ; d'où il résulte que la toile est le seul produit exportable de cette province , ou un objet de 1600000 *l.* par an. Le comté d'Ulster , d'après l'estimation commune , renferme deux millions huit cent trente-six mille huit cent trente-sept acres de plantations d'arbres. Supposons que cette vaste étendue de terrain soit convertie en pâturages pour des bêtes à laine , et que chaque acre nourrisse deux de ces bêtes seulement , les toisons , en ne les calculant que sur le pied de 5 *s.* la pièce , monteront , brutes , à la somme de 1418418 *l.* ; qu'on les file , et qu'on blanchisse ensuite ce fil de laine , sans lui faire subir aucune autre opération de manufacture , leur valeur sera de 2127622 *l.* , en comptant la main-d'œuvre pour moitié de la valeur de la laine ; c'est-à-dire , en un mot , que le montant excédera la somme totale à laquelle sont estimées toutes les toiles fabriquées en Irlande ,



tant pour l'exportation que pour la consommation intérieure (\*).

Quelle prodigieuse différence offrent les manufactures d'Angleterre ! Celle de la seule ville de Norwich , fabrique pour une somme presque égale à la totalité des exportations de toiles que fait l'Irlande (\*\*); mais qu'il s'en faut que l'exportation des produits d'une province se borne là ! La preuve qu'elle est bien autre chose , c'est que le comté de Norfolk, outre qu'il nourrit la ville de Norwich, Yarmouth et Lynn , deux des plus grands ports de l'Angleterre , et une infinité d'autres villes , expédie encore à l'étranger beaucoup plus de grain , à ce que je sache , qu'aucune autre province du royaume ; et quiconque est au fait de l'approvisionnement des marchés de Londres , sait qu'il y a des milliers de têtes de bétail noir , engraisé tous les ans des turneps du Norfolk , et envoyé à Smithfield. Quel étonnant spectacle est donc celui-là ! dans le voisinage et aux environs de l'une des premières manufactures de l'Europe , l'agriculture la plus florissante du monde , et la plus productive de richesse pour le royaume , par les objets d'exportation qu'elle fournit ! C'est ainsi que la plus étroite alliance s'établit entre les manufactures et l'agriculture , et que l'industrie du cultivateur se ranime , lorsqu'il voit le débit des

(\*) Voyez la note précédente. T.

(\*\*) La fabrication , dans la manufacture de Norwich , monte à environ 1200000 l. par an. Y.

Et l'exportation de toiles de l'Irlande s'élève jusqu'à 1541200 l. T.

produits de sa terre assuré ; il se trouve bientôt en état , non-seulement d'en couvrir les marchés , mais encore de pousser ses efforts si loin , qu'il finit par avoir entre les mains un surplus à convertir en or dans la balance nationale , et cela , en rendant les étrangers ses tributaires pour le pain dont ils ont besoin. Jetez un coup-d'œil sur toutes les autres fabriques du royaume , et vous verrez qu'elles sont autant de marchés immenses pour les terres qui les environnent. Vous verrez que la rente de ces terres est doublée , triplée , quadruplée même , et que , cependant , les fermiers qui les louent , prospèrent de jour en jour. Vous aurez ainsi la preuve que les manufactures vivifient l'agriculture , et que celle-ci soutient les manufactures. Vous admirerez cette réaction de l'industrie humaine , animée par des besoins réciproques , et à laquelle toute une nation doit sa force et son bonheur. L'aisance et la richesse semblent y découler des manufactures comme d'une source bienfaisante ; ou plutôt , c'est un torrent qui couvre de ses eaux toutes les terres environnantes , les fertilise , et , si je puis employer cette comparaison , en fait autant de jardins qui offrent à l'œil enchanté le spectacle des effets de la plus heureuse industrie.

Que la scène change , et que vos regards se portent sur le nord de l'Irlande ! vous y voyez une province entière , peuplée de tisserands ; ce sont eux qui cultivent , ou pour mieux dire , qui ruinent le sol , tout en travaillant à leurs métiers. Là , l'agriculture dépérit ; elle est coupée dans la



racine, extirpée, anéantie; toute la contrée semble maudite par le reste du royaume : vous n'y trouvez que de chétives récoltes; par-tout, des terres infestées de mauvaises herbes, et dans l'état d'abandon le plus affreux. Nulle autre partie de l'Irlande n'offre un sol aussi pauvre et aussi négligé. Un cultivateur qui voyage dans ce pays, et qui le parcourt avec attention, est indigné de voir tout au plus l'apparence de quelques misérables récoltes d'avoine, dans un nombre infini de terrains naturellement fertiles, qui, dans le comté de Norfolk, ne tarderoient pas à égaler en produits les meilleurs fonds de cette province. Une manufacture au plus haut degré de prospérité, et qui, pourtant, devient la cause immédiate de la perte de l'agriculture, voilà certainement ce qu'on ne peut aller voir qu'en Irlande! Mais la source d'un si grand mal, qui est une exception particulière à tout ce qu'on remarque sur le reste du globe, est facile à découvrir, et la voici : c'est que les fabriques s'étendent sur la surface entière du pays, au lieu d'être renfermées dans les seules villes. Il en est bien de même, jusqu'à un certain point, de quelques manufactures en Angleterre, mais jamais à l'exclusion totale de l'agriculture. Pour parler à la lettre, il n'y a pas en Irlande un cultivateur, dans l'espace de cent milles occupé par le pays où se fabrique la toile. Les terres sont subdivisées à l'infini; pas un tisserand ne songe à exister uniquement de son métier; chacun d'eux a toujours une pièce de pommes de terre, un champ d'avoine, une pièce de lin, et des herbages ou de

mauvaises herbes pour une vache, de manière que son temps est partagé entre sa ferme et son métier. Dix acres sont une étendue de terrain qu'il est rare de voir occupée par un seul homme : quatre, cinq ou six acres, voilà la quantité ordinaire. Chacun de ces petits cultivateurs fait plusieurs récoltes successives d'avoine, jusqu'à ce que le sol épuisé ne reproduise plus la semence. Ils laissent alors venir l'herbe, et leur terrain reste pendant quatre ou cinq ans, hérissé de toutes les mauvaises productions. Une culture aussi détestable, opère toujours la ruine complète du sol. Il n'y a de terres améliorées, que celles prises dans l'état de nature ; tout le reste est perdu, et ne rapporte pas le dixième de ce qu'il produiroit, cultivé par des fermiers qui n'eussent à s'occuper que de leur affaire. Comme la terre, ainsi gouvernée, ne leur fournit pas de quoi en acquitter la rente, leur métier seul peut leur en procurer les moyens. Si la toile se vend mal, ils payeront mal leurs rentes ; s'ils n'en trouvent point le débit, ils ne les payeront pas du tout. Car, en général, la rente des terres, quelque modique qu'elle soit dans cette contrée, s'y paye plus mal que dans toute autre partie de l'Irlande (11).

---

(11) Sans avoir autant voyagé qu'Young, on peut avoir fait la même observation que lui ; et l'Irlande n'est pas le seul pays où l'homme se livrant tour-à-tour à un métier sédentaire et à l'agriculture, il n'en résulte un grand désavantage pour deux professions aussi différentes dans la manière de les exercer. L'état du tisserand exige dans les pieds, et sur-tout dans le poignet, une



Là où l'agriculture est négligée à ce point, la terre ne peut jamais atteindre son degré de valeur réelle, et il est de fait qu'elle se loue à plus bas prix, en proportion de la qualité du sol, dans les parties de l'Irlande où des fabriques de toiles sont établies, que dans quelque'autre endroit que ce soit du même royaume. Il y a eu une grande augmentation dans les rentes de plusieurs propriétés territoriales, laquelle a lieu de même sur toute la surface de l'Irlande; mais elle n'est due aucunement aux manufactures; et j'ai la conviction, pour avoir parcouru le royaume entier en observateur attentif, qu'une étendue quelconque du pays où se fait la toile, si elle pouvoit être trans-

---

agilité qu'on perd bientôt quand on s'accoutume à manier la bêche ou à diriger la charrue, exercice qui donne de la force aux nerfs, mais aux dépens de la souplesse dont ils ont besoin pour faire agir avec vitesse la main du tisserand qui pousse la navette, et les pieds, dont le jeu doit ouvrir la chaîne qui reçoit la trame, &c. Indépendamment de cette considération, qui doit influencer sur la qualité de l'ouvrage, il est certain que l'attention de l'ouvrier qui veut exercer deux métiers, est nécessairement partagée, et que souvent il arrive qu'exercant deux métiers, on n'obtient de bons résultats ni de l'un ni de l'autre. En effet, l'artisan qui attend son salaire au moment où il livre son ouvrage, n'est pas tenté de le suspendre pour une culture pressée, dont il ne recueillera le fruit que plusieurs mois après: s'il le suspend pour la culture, son travail, fait à la hâte, ne lui donnera pas un produit satisfaisant. Au reste, pour peu qu'on ait de l'expérience sur les travaux champêtres, on concevra sans peine l'inconvénient de les allier avec une profession qui peut en détourner dans les momens où il est le plus avantageux de s'y livrer. Il y auroit mille choses à dire à ce sujet; mais je m'en rapporte à l'agriculteur-pratique qui lira cet ouvrage.

portée sur quelque'autre point de l'Irlande où il n'y a pas de tisserands , se loueroit à 20 pour 100 plus haut qu'elle n'est affermée aujourd'hui. J'en suis tellement persuadé , que , si je possédois une terre au midi de ce royaume , j'aimerois autant y introduire la peste et la famine , que d'y établir des manufactures de toiles , sur le pied où elles sont à présent dans le nord. Il se peut qu'il y ait dans le nord quelques endroits particuliers où les terres soient louées à très-haut prix ; je sais même que cela est ; mais je parle ici , en général , de toute la vaste étendue de terrain de cette partie de l'Irlande.

Mais supposez les manufactures renfermées dans des villes , au lieu d'être répandues ainsi sur la surface des campagnes , de manière à exclure toute culture : c'eût été alors absolument le contraire. Tous les avantages que produisent , en d'autres pays , des fabriques florissantes , l'agriculture les auroit recueillis dans celui-ci. Les villes auroient été grandes et populeuses , et seroient devenues autant de vastes marchés pour toutes les campagnes voisines , dont la culture n'auroit pas manqué de s'améliorer , et où les terres seroient louées probablement le double de ce qu'elles le sont aujourd'hui. Les manufacturiers se seroient occupés uniquement de leur affaire , et les fermiers de la leur. L'un et l'autre genre de commerce n'en eussent que prospéré davantage , ainsi que les détails de mon Voyage en offrent par-tout la preuve. Un tisserand qui travaille à faire une belle toile , ne peut jamais prendre la bêche qu



empoigner la queue de la charrue, sans courir le risque de gâter sa trame.

Je n'ai entendu faire que deux objections contre ce système. On a dit d'abord, que le séjour des villes seroit mal-sain pour les tisserands; en second lieu, que le pays seroit moins peuplé.

A la première de ces objections, je réponds que la mauvaise santé des tisserands a pour cause la vie sédentaire et la posture courbée qu'exige leur état. Que l'ouvrier ait sa ferme ou non, ce n'est pas le peu d'exercice qu'il prendra en y travaillant par intervalles, qui remédiera à ce mal, s'il fait du métier son principal moyen d'existence. J'ai été dans plusieurs marchés aux toiles, et je n'ai jamais vu de figures plus pâles et qui portent davantage l'empreinte de la maladie, que celles qu'on y rencontre. Je défie qu'on en trouve de plus tristes dans aucune ville. Des corps robustes, sains et vigoureux, ne sont pas ceux d'hommes appliqués à des métiers. Si la santé du peuple est votre objet, il vous faut renoncer absolument à avoir des manufactures; il faut que tout le monde se livre à la culture des terres; ce qui, dans l'état présent des sociétés humaines, n'est qu'un rêve impossible à réaliser. Si les tisserands ne travailloient que dans les villes, comme je le propose, il y auroit beaucoup plus d'hommes bien portans qu'il n'y en a aujourd'hui; car la campagne, au moins, seroit ce qu'elle est toujours pour des cultivateurs et pour des laboureurs, au lieu qu'à présent, il y a *par-tout* de la mauvaise santé, parce qu'il n'y a *par-tout* que des manufacturiers.

Quant à la seconde objection, je nie qu'elle ait le plus léger fondement; car il est contraire à tous les principes de la population, de soutenir qu'une mesure dont l'agriculture et les fabriques ressentiroient également le bienfait, pût nuire à l'accroissement de population. Des terres bien cultivées, fourniroient davantage à la nourriture des hommes que celles qui le sont mal. Tout un peuple de cultivateurs et de laboureurs seroit occupé à faire vivre les habitans des villes. Imaginer qu'un arrangement semblable préjudicieroit à la population du pays, c'est adopter une idée qui est trop absurde pour qu'on s'y arrête. Mais si des erreurs aussi grossières s'accrédoient, il suffiroit de faire un dénombrement de la population, à différentes époques: ce seroit un moyen assuré d'avoir une base solide pour appuyer des raisonnemens politiques (\*).

Que les manufactures d'Irlande, considérées sous le rapport de l'étendue de pays qu'elles occupent, soient dans un état affligeant, c'est ce qu'aucun homme sensé ne révoquera en doute; car leur valeur, envisagée sous ce point de vue [quelqu'importante que soit d'ailleurs la somme totale à laquelle s'élèvent leurs produits], paroît se réduire à peu de chose, comparativement parlant. Il y a toutefois cette circonstance heureuse, que le mal n'est pas irrémédiable. Les propriétaires du pays

---

(\*) « La liste des habitans, » dit M. de Campomanes, « leur classification par sexes, âges et professions, forment la base de tous leurs discours relatifs à la population. » *Supplément à l'Éducation du peuple*, t. 4, p. 410. Y.



pourroient , sans beaucoup de difficulté , opérer le changement que j'indique comme nécessaire. Qu'ils prennent la ferme résolution de ne pas louer un seul acre de terre à tout homme qui fera de la toile : ce changement n'auroit et ne devroit avoir lieu que par degrés ; mais insensiblement , les fermes tomberoient entre les mains de vrais cultivateurs , et les tisserands seroient forcés de rentrer dans les villes où tout l'espace de terre qu'ils pourroient labourer , consisteroit en un jardin à planter des choux. Les personnes qui s'occupent d'établir des manufactures dans d'autres parties du royaume, devroient faire bâtir les cabanes de manière qu'elles y fussent contiguës, et ne souffrir, sous aucun prétexte que ce fût , que les ouvriers qui les habiteroient, eussent un pouce de terre. Toute espèce d'encouragemens, de soins, de primes, d'avances, de récompenses, seroit réservée pour ceux qui vivoient de leur métier, y donneroient exclusivement leur temps, non pas dans des cabanes séparées, mais dans les rues d'une ville. Plus on fait attention à l'état affreux où sont les terres dans le nord de l'Irlande, et plus on demeure convaincu, je ne dirai pas seulement de la convenance, mais même de la nécessité de cette mesure; et si, contre toutes les lois du bon sens, on laisse exister plus long-temps un comité inutile; qu'au lieu de travailler à l'accroissement de manufactures qui fabriquent pour deux millions par an, ses membres aient désormais pour objet, et pour objet unique, le changement salutaire dont il s'agit, qu'ils recherchent les moyens de déterminer les possesseurs de terres à ren-

voyer les tisserands dans les villes , et je leur garantis que , sous peu d'années , ils auront fait plus de bien à leur pays , que n'en feront en un siècle , tous leurs inspecteurs , leurs commis ambulans et leurs rouets.

Quant à ce qui concerne les autres manufactures de l'Irlande , je suis fâché d'avoir à déclarer qu'elles sont trop peu de chose pour mériter une attention particulière. Je dois pourtant faire remarquer , à l'égard de ses fabriques de laine , que la politique de l'Angleterre , qui s'est toujours armée jusqu'ici contre la plus légère apparence d'établissemens de ce genre en Irlande , n'a eu d'autre fondement que les idées étroites dictées par une basse jalousie de commerce. Le gouvernement anglois a été égaré dans le plan qu'il a suivi , par l'ignorance et par les préjugés d'hommes possédés de l'esprit mercantile , lesquels , tout consommés qu'ils sont dans la science qui apprend que deux et deux font quatre , se perdent comme dans un labyrinthe , du moment où ils quittent leurs comptoirs pour devenir hommes d'état. Ces petits génies n'inclinent que trop à gouverner des royaumes sur les mêmes principes dont ils ont fait leur règle dans la conduite de leurs affaires particulières ; je veux dire , les principes de monopole , qui , pour être l'ame et la vie de l'intérêt privé , n'en causent pas moins la ruine entière d'un commerce national. C'est donc par une politique mal entendue , qu'on a supposé chez nous , que tout ce que l'Irlande gaignoit , étoit autant de perdu pour l'Angleterre. Voilà bien le fruit de l'ignorance



grossière des monopoleurs. Nous n'avons pas jugé à propos de resserrer les liens de cette tyrannie commerciale dans lesquels nous retenons l'Irlande, au point de lui interdire la fabrication et le débit de ses toiles. Nous lui en laissons le commerce libre. Il y a plus : nous faisons une importation considérable de toiles de Russie et d'Allemagne, et cependant, au milieu de ce double feu des Irlandois et des étrangers, si je puis m'exprimer ainsi, nos manufactures de laine ont été florissantes, et ont pris de l'accroissement. C'est l'esprit et l'effet de toute espèce de monopole, de proposer des idées contraires, inspirées par une misérable et fausse politique. La rivalité de l'Irlande [s'il devoit y en avoir une] seroit avantageuse pour notre commerce de laine ; et le vif intérêt que je prends à la prospérité de mon pays, me feroit souhaiter le succès des manufactures de laine de l'Irlande qui rivaliseroient les nôtres. Mille conséquences heureuses en découleroit pour nous. L'industrie de nos fabricans se ranimeroit : ils sortiroient de cette léthargie où ils sont plongés. De-là naîtroit le génie d'invention et d'entreprise. Combien de temps notre ancien commerce de draps larges n'a-t-il pas languï dans l'ouest, sans reprendre avec assez d'activité pour donner lieu à de nouvelles spéculations ! Mais un tout autre esprit s'étant manifesté dans l'Yorkshire ainsi qu'en Ecosse, de nouvelles fabriques furent inventées, et de nouvelles sources de commerce ouvertes. La liberté du commerce d'Irlande donneroit à nos manufacturiers l'ardeur et l'émulation qui doivent les

enflammer, et feroit plus pour le commerce de laine de l'Angleterre que toute autre mesure. Nos marchands imaginent qu'une pareille rivalité les ruinerait ! Mais pensent-ils qu'il n'existe pas aussi pour les François des motifs de concevoir des alarmes de cette espèce ? N'avons-nous pas perdu le commerce du Levant et de la Turquie par l'obstination de nos monopoleurs ? Et pourquoi l'Irlande n'auroit-elle pas, aussi bien que le Languedoc, une chance pour les produits de ses manufactures en ce genre ? Mais telle a été notre absurde politique à l'égard de ce royaume, que, pendant un siècle, nous nous sommes moins affligés de la prospérité des fabriques de France, rivales des nôtres, que de la possibilité de succès pour celles de l'Irlande, lesquelles n'aspiroient qu'à la concurrence (12).

Toutes les fois qu'on a discuté dans le par-

---

(12) L'Angleterre et l'Irlande ont toujours été rivales, et une politique barbare n'a cessé d'entretenir cette rivalité, dont la base reposoit plutôt sur la diversité des opinions religieuses que sur une jalousie commerciale, comme on peut en juger par ce qui a été dit à ce sujet dans cet ouvrage. Peut-être l'Angleterre, au moment où nous sommes, est-elle arrivée à l'époque où elle payera chèrement des siècles d'erreurs politiques, et les vengeances qu'elle a exercées sur des hommes qui ne partageoient pas ses opinions, et qu'elle a traités avec une barbarie révoltante, même aux yeux de la majeure partie des Anglois. L'homme sage ne doit former d'autres vœux que ceux dont l'objet est le bonheur de l'humanité. Quels que soient les torts de l'Angleterre envers l'Irlande, le bien de l'humanité nous porte à desirer que la paix se rétablisse, que le sang cesse de couler, que les peuples soient heureux : tel doit être le vœu du philosophe. Son amour pour les hommes ne connoit point de différence entr'eux ; ils sont tous ses amis.



lement d'Angleterre quelque question relative à des mesures d'adoucissement réclamées par le commerce d'Irlande, les hommes qui plaidoient pour ce commerce n'ont pas manqué de présenter comme un motif pressant, *l'état de détresse de l'Irlande*. J'appelle cela de la dissimulation, peut-être même de la fausseté. Il faudroit être de meilleure foi, et avouer franchement qu'en proposant de relâcher quelque chose de la rigueur des lois actuelles, on n'obéit pas à un mouvement d'humanité en faveur de l'Irlande, mais qu'on agit par politique et par intérêt pour soi-même; qu'on ne veut la liberté du commerce de l'Irlande que comme un insigne avantage pour l'Angleterre; qu'on desire voir des sujets de l'empire Britannique rivaliser la France, de manière que si les fabricans de l'un des trois royaumes ne peuvent y parvenir, ou ne s'en donnent pas la peine, ceux d'un autre aient le droit de le tenter.

On seroit fondé à supposer, d'après l'esprit de jalousie commerciale qui fait le caractère distinctif de nos villes manufacturières en laine, que tout ce que l'Irlande a gagné, a été autant de perdu pour l'Angleterre. Ce royaume est un des débouchés les plus avantageux que nous ayons sur le globe. Entre-t-il dans les principes d'une bonne politique de souhaiter que le pays qui prend le plus de nos marchandises, s'appauvrise? Les maximes d'intérêt commercial ne nous disent-elles pas, au contraire, que plus ce pays est riche, mieux vaut pour nous? Peut-on imaginer, par exemple, que l'immense richesse de la Hollande ne soit

pas un grand bien pour nos manufactures ? Et quoique la balance du commerce de Russie soit très-forte contre nous, quelqu'un douterait-il un moment que l'accroissement de puissance de ce vaste empire, fruit heureux de l'incomparable sagesse de sa souveraine actuelle, la première et la plus habile des têtes couronnées, soit en même temps un accroissement de fonds destinés à alimenter et à payer l'industrie angloise ?

Si l'Irlande jouissoit d'une plus grande liberté de faire le commerce de laine, ses étoffes connues sous le nom de *tabinets* et de *poplins*, dans la fabrication desquelles il entre moitié laine, moitié soie, trouveroient un excellent débit jusques dans le midi de l'Europe. Un de mes amis a voyagé en France et en Espagne avec un assortiment d'étoffes de ce genre, parmi beaucoup d'autres : elles furent plus admirées, et excitèrent infiniment plus l'envie que toutes les autres marchandises qu'il avoit apportées avec lui. Voilà un article de fabrique dont nous n'avons pas la plus légère idée en Angleterre.

J'ai placé dans un autre chapitre, le tableau des exportations de laine et de fil de laine de l'Irlande, ainsi que celui des importations que fait ce royaume des marchandises de laine d'Angleterre. Le léger aperçu qui suit, de la proportion existante entre le prix de la main-d'œuvre et la matière, terminera ce que j'avois à dire sur les manufactures, lesquelles ne peuvent jamais espérer de prospérer, tant qu'elles ne travailleront que pour la consommation intérieure.



*Fil de laine blanchi.* Une femme en file par jour, calcul moyen, trois écheveaux qui pèsent un quart de livre. La valeur filée est de 10 s. à 1 sh. ; en *medium*, de 10 s. 3 d.

	d.
Le cordage n'est pas tout-à-fait . . . . .	1
Filage . . . . .	2 $\frac{1}{2}$
	<hr style="width: 100%;"/>
	3 $\frac{3}{4}$
Valeur de la laine . . . . .	7 $\frac{1}{4}$
	<hr style="width: 100%;"/>
	10 $\frac{3}{4}$

Les balles sont d'une livre et demie ; chaque balle contient douze écheveaux. L'ouvrière en file une en quatre jours ; elle lui est payée 10 s., 10 s. et demi dans le comté de Leinster, et 9 s. seulement dans la province de Munster ; en *medium*, 9 s. 3 d. Le cordage d'une balle est d'environ 3 s., de sorte qu'avec le filage sur le pied de 9 s. 3 d., la main-d'œuvre pour une balle revient à 12 s. 3 d. ; et le prix d'une balle, matière et main-d'œuvre, étoit, en 1778, de 3 sh. 6 d. Assez généralement, une guerre fait baisser le prix de la laine en Irlande. La dernière guerre de France ne produisit pas cet effet, mais il eut lieu pendant celle d'Espagne. J'ai déjà parlé des manufactures de soie de l'Irlande, dans la section XVI ; et je répète que ses fabriques en ce genre ne méritent ni encouragement de la part des naturels du pays, ni attention aucune de la part des autres peuples.

## SECTION XX.

*Revenu. — Taxes.*

L'accroissement, les progrès, et l'état présent du revenu de l'Irlande, sont autant de points sur lesquels on est fort peu éclairé en Angleterre, quoiqu'étant d'un intérêt majeur pour ce royaume. On doit considérer les variations du revenu de cette île comme de très-utiles indices, entre beaucoup d'autres, de sa prospérité ou de sa décadence. D'ailleurs, tout ce qui peut nous mettre à portée de bien connoître la situation d'un pays avec lequel nous avons des rapports si intimes, mérite de notre part la plus sérieuse attention.

Les revenus publics dans ce royaume, sont établis sur un pied bien différent de ceux de l'Angleterre. On demande par quelle raison. La voici : c'est que les effets de la révolution de 1688, en ce qui concerne cet objet, ne se sont pas étendus à l'Irlande. Avant l'époque dont il s'agit, la position des deux royaumes étoit la même à cet égard : mais les anciens subsides et autres impôts qui formoient le revenu héréditaire des Stuarts en Angleterre, furent aliénés de la couronne, lors de la révolution, et échangés contre une liste civile d'un revenu de 700000 *l.* Un semblable échange n'eut pas lieu en Irlande. Conséquemment, l'ancien revenu héréditaire dans ce royaume, est le même aujourd'hui, qu'étoient les fonds de même nature en Angleterre avant 1688.



C'est sur cet ancien revenu, que sont accordées les pensions de l'Irlande. La couronne revendique un droit de disposer de la totalité à son gré; mais cette prétention a été combattue avec les plus forts argumens, sur-tout dans une brochure très-bien faite, par feu M. Alexandre Mac Aulay, et qui a pour titre, *Recherches sur l'égalité des pensions en Irlande.* 1763.

Les tableaux suivans, que je mets sous les yeux du lecteur, lui feront connoître, de la manière la plus positive, les progrès du revenu de l'Irlande depuis peu d'années, et ainsi que les droits et recettes dont il se compose aujourd'hui.

	DROITS d'importation payés à la douane.	DROITS d'exportation payés à la douane.	A C C I S E sur les marchan- dises importées de l'étranger.	A C C I S E sur les marchan- dises de l'intérieur.	Droit additionnel sur la bière clarifiée, la bière et les liquteurs forts.	I M P Ô T sur les cheminées.
Années 1750. . . 1740. . . 1750. . .	97831	27012	78248	64360	50909	42301
	84912	25388	73336	66775	55375	45045
	151279	29698	123858	92294	74404	45039
<i>M E D I U M</i> de sept années, depuis 1764 jusqu'à 1770. . . .	211036	37712	156753	84185	68718	57735
	225709	37929	146473	75839	53831	59868
<i>M E D I U M</i> de sept années, depuis 1771 jusqu'à 1777. . . .	198550	36027	131284	81761	58612	61646
	163802	31717	106070	76335	54934	60617



Du tableau précédent, aussi bien que de divers autres, il semble qu'on peut induire que la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle a été la principale époque de la prospérité de l'Irlande. L'accise sur les marchandises de l'intérieur, est un revenu si mal administré, de l'aveu de tout le royaume, qu'il n'y a aucunes conséquences, bonnes ou mauvaises, à en tirer. Les droits d'exportation, payés à la douane, n'ont qu'un foible accroissement: ils n'ont même pas augmenté du tout dans le cours des sept dernières années; ce qui provient de ce que quelques-uns des principaux articles d'exportation, tels que la toile, &c. ou sont exempts de droits, ou bien en payent un si modique à la douane, qu'on doit le regarder comme destiné seulement à constater la quantité qui s'exporte de ces marchandises. Une autre cause, est la diminution dans l'exportation du produit des terres en pâturages, que j'ai exposée plus haut, et qu'il faut attribuer à ce que la plupart des articles de ce produit, sont mal taxés; mais les droits payés sur les marchandises importées, sont plus avantageux. Car un accroissement d'importation, quoiqu'il semble, au premier coup-d'œil, contraire aux intérêts d'un état, ne doit jamais être jugé sur cette apparence. Il ne s'importe jamais, dans aucun royaume, des marchandises pour lesquelles les droits ne puissent être payés; et un accroissement dans sa consommation intérieure, est la plus forte preuve que les moyens de payer les droits d'importation y ont augmenté proportionnellement. Je dois pourtant observer que l'aug-

mentation établie dans cette colonne, pour les sept dernières années, est fort peu de chose. On trouve dans toutes les autres, à l'exception de celle de l'impôt sur les cheminées, une diminution de revenu pendant la même période de sept années, qui mérite bien qu'on en recherche les causes. Que le royaume ait été florissant dans le cours de cette période, c'est ce dont je ne doute guère, ou plutôt, c'est ce dont je ne doute point du tout : il faut donc assigner pour cause probable, à la diminution que je viens de faire remarquer, la multiplicité des abus qui se commettent dans la perception des revenus, abus qui dévorent le corps politique, comme autant de chancres, et auxquels, par cette raison, on ne sauroit remédier avec trop de zèle.

L'augmentation de l'impôt sur les cheminées, est un objet d'importance majeure ; car il prouve, d'une manière incontestable, un accroissement de population, sur la réalité duquel, il est vrai, l'accroissement de prospérité et de richesse du royaume ne laisse aucun doute, non plus que les renseignemens nombreux qui m'ont été fournis à ce sujet, dans toutes les parties de l'Irlande que j'ai visitées.

La totalité des revenus bruts présente une différence d'avec l'état de ces impôts particuliers. Le tableau qui suit, prouve qu'il y a eu une augmentation, mais qu'elle est due à une augmentation de taxe.



DEUX ANNÉES finissent à la Notre-Dame.	REVENU brut héritaire.	ANCIENS droits additionnels bruts,	RECETTE DES REVENUS, et acquittement des remises et primes sur l'exportation du blé, &c.	PRODUIT NET des impôts héritaires et anciens droits additionnels.
<i>MEDIUM</i> de sept années, depuis 1751 jusqu'à 1765.	1060474 l.	555698 l.	208981 l.	1209068 l.
<i>MEDIUM</i> de sept années, depuis 1765 jusqu'à 1777.	1305062	446335	568786	1583896
Année 1770.	1175145	534696		

Les comptes qui précèdent, sont dressés par sessions et non par années. Outre ces droits, il en est d'autres affectés par le parlement, à des destinations particulières; tels sont ceux pour le paiement des intérêts des emprunts, pour l'encouragement des manufactures de toiles, de la culture des terres, des écoles protestantes et des manufactures de batiste.

La totalité des revenus du royaume, en *medium*, pendant vingt années, divisées en deux périodes, de dix années chacune, fera connoître quel a été l'accroissement général, soit qu'il faille l'attribuer aux nouveaux impôts, soit qu'on doive en chercher la cause dans l'augmentation des anciens droits.

*Revenu total de l'Irlande.*

	<i>l.</i>
<i>Medium</i> de dix années, depuis 1758 jusqu'à 1767. . .	<u>854673</u>
Années 1768 . . . . .	945520
1769 . . . . .	977372
1770 . . . . .	954045
1771 . . . . .	900913
1772 . . . . .	897396
1773 . . . . .	955074
1774 (*) . . . . .	957498
1775 (**). . . . .	930228
1776 . . . . .	1040055
1777 . . . . .	<u>1093881</u>
<i>Medium</i> de dix années, depuis 1768 jusqu'à 1777. . .	<u>965198</u>
<i>Idem</i> , de la première période. . . . .	<u>854673</u>
Augmentation . . . . .	<u>130525</u>

(\*) Les droits additionnels compris. *Y.*

(\*\*) Aussi ceux du timbre. *Y.*



Mais ce revenu, quelque considérable qu'il soit, n'a pas égalé les dépenses nationales. Dans les sessions de 1759, le trésor public contenoit un surplus de 65,774 *l.*, et cependant il y eut dans le cours de la session suivante, une forte dette de contractée, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par l'augmentation progressive des charges nationales.

	<i>l.</i>	
Années 1761 . . . . .	223428	( Dette nationale. )
1763 . . . . .	521161	<i>id.</i>
1765 . . . . .	508874	<i>id.</i>
1767 . . . . .	581964	<i>id.</i>
1769 . . . . .	628883	<i>id.</i>
1771 . . . . .	789569	<i>id.</i>
1773 (*) . . . . .	999686	<i>id.</i>
1775 . . . . .	976117	<i>id.</i>
1777 (**) . . . . .	825426	<i>id.</i>
1779 . . . . .	1062597	<i>id.</i>

Supposons le revenu d'un million, c'est à peu près un sixième des rentrées territoriales du royaume. S'il y a trois millions d'habitans en Irlande, ils payent tout juste 6 *s.* 8 *d.* par tête. Avant les exportations de toiles, de fil de lin, de blé, de laine, de porc, de bœuf, &c. l'exportation paroisoit monter à 3,250,470 *l.* Supposons que tous les articles envoyés à l'étranger, l'élèvent

(\*) Ce total du montant de la dette nationale pour l'année 1773, ne s'accorde pas avec l'état consigné au dix-septième volume des *Journaux*, non plus que le même montant pour l'année suivante. *Y.*

(\*\*) Extrait des comptes nationaux présentés au parlement à chaque session. *Y.*

à trois millions et demi, le revenu du royaume ne va pas tout-à-fait au tiers.

Il ne sera pas inutile d'établir ici une comparaison entre les impôts de l'Irlande et ceux de l'Angleterre.

*Comparaison des impôts de l'Angleterre et de l'Irlande.*

Un revenu de treize millions, pour l'Angleterre, payé par neuf millions de personnes, suppose une taxe sur chaque tête, de . . . . .	l.	s.	d.
	1	9	»
Un revenu d'un million, pour l'Irlande, payé par trois millions de personnes, suppose une taxe sur chaque tête, de . . . . .	»	6	8
Un revenu de treize millions, pour l'Angleterre, payé par soixante millions d'acres (*), suppose une taxe, par acre, de . . . . .	»	3	6
Un revenu d'un million, pour l'Irlande, payé par vingt-cinq millions d'acres, suppose une taxe, par acre, de . . . . .	»	»	10
Un revenu de treize millions, pour l'Angleterre, payé par vingt-quatre millions de rentes des terres (**), suppose par livre. . . . .	»	3	4
Un revenu d'un million, pour l'Irlande, payé par six millions de rentes des terres, suppose par livre . . . . .	»	3	4
Un revenu de treize millions, pour l'Angleterre, payé par une exportation de seize millions (***) ; c'est par livre. . . . .	»	16	3
Un revenu d'un million, pour l'Irlande, payé par une exportation de trois millions et demi ; c'est par livre. . . . .	»	5	9
Un revenu de treize millions, pour l'Angleterre, payé par une balance de commerce de cinq millions ; c'est par livre . . . . .	2	12	»
Un revenu d'un million, pour l'Irlande, payé par une balance de commerce d'un million ; c'est par livre . . . . .	1	»	»

(\*) Le nombre exact, à raison de six cent quarante acres au mille, est de 71,979,848. Y.

(\*\*) La rente des terres en Angleterre doit être calculée à 20 L.; et pour l'Ecosse, à 4 L. Y.

(\*\*\*) D'après le dernier état de la douane. Y.



On voit par ce tableau, que les impôts en Irlande sont très-inférieurs à ceux de l'Angleterre, dans tous les points de la comparaison qu'il établit entre les uns et les autres; et pourtant il est certain que le parallèle n'est pas complet. Les espèces de l'Irlande montent à 1,600,000 *l.*; il est difficile de dire à combien s'élèvent celles de l'Angleterre. Le monnoyage de l'or a prouvé que nos calculateurs étoient furieusement loin de compte. Mais dans cet article, y compris le papier-monnaie, gît, à mon avis, la facilité plus grande qu'il y a en Angleterre, de payer des impôts, lesquels sont légers ou très-forts, sans se trouver, peut-être, en aussi égale proportion avec le revenu d'un peuple, qu'avec la facilité de circulation. Cette facilité de circulation est, sans comparaison, beaucoup plus grande en Angleterre qu'en Irlande; et voilà pourquoi il seroit impossible que les taxes, dont le tableau précédent offre les proportions, s'élevassent dans ce dernier royaume, aussi haut qu'en Angleterre: mais, en laissant même une grande latitude pour cet article, on peut encore conclure en toute assurance, que les charges nationales sont infiniment moins onéreuses pour les Irlandois que pour nous. S'ils cessent de jouir des avantages d'une telle situation, il faudra certainement l'attribuer à des réclamations de la classe pauvre; réclamations qui donneront lieu à des recherches bien plus exactes et bien plus sévères sur les faits, que celles auxquelles on s'est livré jusqu'ici.

Venons présentement à la dépense qui absorbe ce revenu.

<p>DEUX ANNÉES finissant à la Notre-Dame.</p>	<p>LISTE CIVILE.</p>	<p>LISTE MILITAIRE.</p>	<p>CHARGES EXTRAORDINAIRES. Y compris les concessions du parlement.</p>	<p>TOTAL.</p>
<p>Années 1751</p>	<p>146154 l.</p>	<p>766151 l.</p>	<p>126556 l.</p>	<p>1658643 l.</p>
<p>1771</p>	<p>272678</p>	<p>976917</p>	<p>575997</p>	<p>1625595</p>
<p>1773</p>	<p>525835</p>	<p>1172725</p>	<p>589654</p>	<p>1886191</p>
<p>1775</p>	<p>566838</p>	<p>1223326</p>	<p>542577</p>	<p>1952541</p>
<p>1777</p>	<p>410904</p>	<p>1112682</p>	<p>410172</p>	<p>1935758</p>
<p>1779</p>	<p>336475</p>	<p>957679</p>	<p>452474</p>	<p>1706628</p>



L'état suivant, qui est celui de plusieurs articles d'exportation, fera connoître quelques-uns des droits particuliers qui tendent à augmenter le revenu indiqué dans un des tableaux précédens.

<i>Marchandises exportées :</i>	IMPÔT.
Année 1773. Bœuf . . . . .	10759
Taureaux et vaches. . . . .	29
Beurre . . . . .	6809
Chandelle . . . . .	109
Fromage . . . . .	52
Chevaux . . . . .	88
Tranches de lard. . . . .	120
Peaux . . . . .	2857
Suif, quintaux. . . . .	2994
Langues. . . . .	75
Total . . . . .	23892

<i>Marchandises importées.</i>	IMPÔT.
Tabac . . . . .	121148
Rum . . . . .	161080
Genièvre . . . . .	21935
Eau-de-vie . . . . .	34206
Thé. . . . .	16406
Sel et salpêtre. . . . .	11305
Soie . . . . .	18382
Vin (*). . . . .	104701
Total . . . . .	389163

Un impôt de près de 24,000 l. par an sur l'exportation du produit des pâtures, est une taxe qui pèse trop sur le peuple, et, fort impolitique

(\*) Journaux de la chambre des communes, vol. 16. p. 268. Y.

en même temps. Je pense qu'on devroit l'abolir. Quant aux autres articles de cette liste, ils sont très-susceptibles d'être taxés (\*).

La diminution de plusieurs branches de revenu, d'une part, et de l'autre une augmentation dans les dépenses, ayant concouru à endetter la nation, comme je l'ai dit plus haut, chaque session s'occupe nécessairement de subvenir aux besoins publics, par de nouvelles taxes. On a parlé depuis quelques années en Irlande, d'un impôt territorial : il faut trouver un plan, pour accroître le revenu de l'état ; mais ce plan quel est-il ? C'est-là un objet de recherches qui sont du plus grand intérêt pour ce royaume. Aussi me permettrai-je d'offrir au lecteur quelques observations sur l'état du pays considéré sous le rapport des taxes qui lui conviendroient davantage.

On peut faire une infinité d'objections contre les impôts territoriaux en général, indépendamment de celles particulières qui s'appliquent d'une manière immédiate à l'Irlande. Des taxes devroient toutes être égales ; mais un impôt territorial *égal* seroit nécessairement sujet à des *variations*, et deviendrait alors une dixme, celle de toutes les charges dont une nation puisse être grevée, la plus désastreuse, à mon avis. En France, la taille est un impôt sur les terres ; qui ignore qu'elle ne soit la ruine de l'agriculture (15) ?

---

(\*) Ce sont les marchandises importées. T.

(15) Il est très-difficile de faire aux hommes tout le bien qu'on desire, et de réussir dans les projets qu'on forme pour leur bonheur. Avant la révolution qui a tout nivelé, on ne cessoit d'en-



Il résulte donc qu'en fait de taxe territoriale, il ne faut pas songer à l'égalité de répartition, et que, quand cette objection seroit la seule, elle suffiroit pour faire rejeter un tel système. Mais, en supposant même un impôt inégal, fixe comme en Angleterre, j'y verrois encore de grands inconvéniens. Les possessions d'un propriétaire ne doivent pas être regardées, en général, comme une preuve qu'il soit en état de supporter telle ou telle taxe. Ce propriétaire, qui retire mille livres par an de son bien, et qui en paye sept cents pour l'intérêt de sommes empruntées par hypothèque, ce propriétaire, dis-je, est imposé à raison de la totalité de sa rente ! Quelle énorme bévue ! quelle oppression ! quoi ! on ne devra prendre en aucune considération, dans la répartition des taxes, la mesure de force qu'ont les individus pour les supporter ! Lorsqu'on songe jusqu'à quelles sommes prodigieuses s'élèvent les hypothèques dont les propriétés territoriales sont

---

tendre des clameurs importunes, fatigantes, souvent sans fondement raisonnable, contre la taille, la dixme, les droits féodaux, &c. comme contraires aux progrès de l'agriculture. Hé bien ! tous ces droits sont abolis ; les propriétés territoriales ont augmenté au moins d'un huitième au profit des possesseurs, par la suppression des susdits droits. Je demande maintenant, si l'agriculture a beaucoup acquis, et si le propriétaire est plus riche. Je connois déjà la réponse... Mais on paye des impôts considérables !... Quel est donc le gouvernement qui puisse subsister sans impôts ? Comment voulez-vous qu'on garantisse la sûreté des propriétés, si vous ne contribuez pas aux frais nécessaires pour cet effet ? Les impôts sur les terres sont trop considérables. — Mettez-les en parallèle avec la taille, la dixme et les droits féodaux, et voyez de quel côté penche la balance.

grevées , on doit sentir plus vivement tout ce qu'il y a d'injuste et de vexatoire dans un pareil abus. D'ailleurs , les impôts levés sur les terres ne produisent rien , dès qu'ils sont inégalement répartis. De là , les taxes oppressives qui , sous ce nom , écrasent l'agriculture en France , à Milan , et dans les états d'Autriche et de Prusse , dans la plupart desquels on fait périodiquement des *estimations* des terres , comme si aucunes améliorations exécutées par les individus sur les leurs , ne devoient échapper à la taxe. De là encore les projets du ministère anglois , projets assez manifestés par le parti qu'il prend de laisser tomber la loi actuelle sur l'impôt territorial , afin d'en solliciter une qui établisse une taxe égale. Voilà quelles sont les objections générales.

Mais en Irlande , il s'en présente d'autres qui concernent particulièrement et uniquement ce pays , et qui , par cette raison même , méritent plus d'attention. Une vaste étendue de ses terres est affermée par baux à perpétuité ; d'autres parties sont louées pour cinq cents ans , d'autres à vie , et pour cent ans au-delà , d'autres à vie aussi , et pour cinquante et trente années de plus : en un mot , il y a des baux de toute durée. Comment pourroit-on concilier la levée d'un impôt sur les terres dans ce royaume , avec le principe fondamental de ce genre d'impôt en Angleterre , qui est que le propriétaire seul doit le payer ? On verroit naître à chaque pas d'innombrables difficultés. Il n'y a pas de nœud gordien que le glaive du pouvoir ne puisse trancher : mais la question est de savoir si , en même temps , on ne détruiroit pas tous les principes sur lesquels



on s'est dirigé en Angleterre pour l'établissement d'une taxe semblable; car, pour que l'impôt soit ou égal, ou productif, il faut qu'il soit mis sur quelques classes de tenanciers; il faut incontestablement, qu'il porte sur tous ceux qui n'occupent point eux-mêmes. Mais dès-lors, cet impôt cesse de ressembler à la taxe territoriale d'Angleterre : c'est une taille réelle, un impôt sur les tenanciers. On franchit les limites, on efface cette grande ligne de démarcation qui sépare le propriétaire de la terre du simple fermier; et qui peut dire où s'arrêtera une pareille innovation, la plus dangereuse qui puisse jamais être introduite dans un royaume? Par-tout où elle aura lieu, c'en est fait de l'agriculture; plus d'améliorations.

Il est rare que des maux de cette nature se présentent d'abord avec tout ce qu'ils ont de hideux. Une taxe territoriale s'annoncerait probablement en Irlande d'une manière très-avantageuse; mais l'état du pays devrait assez dire aux habitans, qu'un pareil impôt ne produiroit rien en définitif. Les changemens successifs rendroient l'opération funeste, et le mal paroîtroit alors dans toute sa difformité.

L'administration, en Angleterre, a eu l'expérience de la perte, ainsi qu'on l'a nommée, qui est résultée pour le revenu public, de la taxe fixe. Si jamais cette taxe étoit établie en Irlande, ce seroit sous une forme qui admectroit des changemens, à l'effet d'éviter la circonstance qui a plus d'une fois porté le législateur à décréter de nouvelles estimations. Par ces motifs, et beaucoup d'autres qu'il

qu'il seroit trop long de détailler ici, je demeure convaincu que l'Irlande ne peut jamais être assujétie à un impôt plus désastreux, qu'à un impôt sur les terres (14).

Mais, comme je l'ai remarqué ci-devant, il faut que le gouvernement aille, il faut qu'il soit aidé à mesure que les dépenses augmentent. On ne peut donc se dispenser d'avoir recours à de nouvelles taxes, et je n'hésiterai pas à recommander les accises, comme les seuls impôts auxquels on puisse donner beaucoup d'extension sans que la nation en souffre. Il faut, toutefois, que le système de l'administration, en ce qui concerne ces droits, soit changé entièrement. On doit remédier à des abus monstrueux qui sollicitent une prompte réforme, et soumettre à ces droits beaucoup d'autres articles sur lesquels ils n'ont pas porté jusqu'ici. Par exemple, le bon marché de l'eau-de-vie de grains, dont un homme peut boire pour ses deux

---

(14) Tout est objet d'industrie dans la société civile, et je ne conçois pas pourquoi un fermier ne payeroit rien pour les terres qu'il exploite, tandis que l'artisan et le commerçant payent des droits en raison de leur industrie. Il n'y a pas de doute qu'un impôt territorial également réparti, c'est-à-dire à tant par acre, ne fût injuste dans mille circonstances, puisque la terre n'a pas par tout la même fertilité. Mais si, au lieu de taxer de la sorte, on levoit un vingtième ou un trentième du produit, quel inconvénient y auroit-il? N'est-ce pas le mode le plus juste d'imposition, et celui qui égalise tout? Comment un tel impôt nuiroit-il aux progrès de l'agriculture? Celui qui aura amélioré payera plus que le cultivateur négligent ou ignorant, mais aussi il récoltera davantage. Dans tous les états [sauf quelques abus] les impôts sont en proportion de la richesse, et la richesse, par-tout, est l'effet de l'industrie: il faut donc que l'industrie soit imposée, quel que soit son objet.



sous , jusqu'à tomber mort-ivre , est quelque chose de trop révoltant pour être toléré. Les mœurs , la santé du peuple , la tranquillité publique , l'industrie nationale , l'agriculture , les manufactures , le commerce , enfin la prospérité du royaume , tout reçoit une mortelle atteinte du bas prix de cette vile boisson. Il n'y a point d'objet en Irlande qui produisît un plus gros revenu , et de plus , chaque sheling que gagneroit le gouvernement , seroit un demi-écu de bénéfice pour le trésor public. Une accise sur cette liqueur , bien établie et perçue avec exactitude , procureroit à l'état un revenu immense. Toutes les autres liqueurs fortes , de même que les vins et le tabac , sont aussi très-susceptibles d'être imposées beaucoup plus qu'elles ne le sont aujourd'hui. Une accise sur le thé seroit encore un impôt très-convenable. Mais on ne manque pas d'articles qui soient de nature à être assujétis à ce droit ; et si la législature du royaume ne s'occupe pas très-sérieusement d'une affaire aussi importante , la conséquence inévitable de ces délais sera l'établissement d'une taxe territoriale , laquelle amènera les maux divers qui doivent de toute nécessité l'accompagner.

En rejetant la proposition qui avoit pour objet une taxe territoriale à imposer sur les propriétaires vivant hors de l'Irlande , on a pris un parti fort sage. L'exécution de la loi relative à cet impôt , auroit aplani quelques - unes des difficultés , ou du moins les auroit rendues familières , et l'on ne peut douter qu'elle n'eût facilité l'établissement d'une taxe générale de la même nature.

Le mode d'emprunt par voie de tontine, à un intérêt excessivement haut, et qui s'élève quelquefois jusqu'à 7 pour 100, ce mode adopté par le gouvernement en Irlande, est très-désastreux pour le royaume (15). Ce qui manque le plus à l'Irlande, ce sont des capitaux. Par conséquent, une mesure qui tend à diminuer la masse de ceux employés dans une branche d'industrie quelconque, est une mesure pernicieuse. Un intérêt de 7 pour 100 dans les fonds nationaux doit opérer un terrible discrédit pour tous les emprunteurs particuliers. Qui voudra, en effet, prêter de l'argent à des individus, à 6 pour 100, sous leur simple obligation personnelle, lorsque le trésor public en paye 7 ? Quel homme s'exposera au tracas du commerce et des manufactures, et se déterminera à en courir les chances hasardeuses, lorsque, sans quitter le coin de son feu, il pourra mettre en poche un intérêt de 7 pour 100 retiré de ses fonds ? En Angleterre, où la masse des capitaux est énorme, et où l'on peut disposer en outre de tous ceux de la Hollande, on a reconnu que de pareilles opérations portoient un coup funeste à l'état ; et cela se conçoit d'autant mieux qu'il n'est aucune manière d'exercer l'industrie qui

---

(15) Lorsqu'un état en est réduit à emprunter des contribuables, sa position ne peut être que désastreuse. A peine un capital est-il versé dans les coffres publics, qu'il en faut un second pour payer les intérêts du premier. Qu'on se rappelle l'administration financière du Gênois Necker, et les suites qu'elle a eues. C'étoit sa méthode et son grand talent ; il empruntoit, et ne savoit qu'emprunter. Aussi le déficit s'est accru d'une manière effrayante, &c. &c.



ne rapporte des profits considérables : aussi ne peut-on se procurer de l'argent sur obligations ; à peine en trouve-t-on sur hypothèque. Des sommes très fortes sont enlevées à l'industrie générale, pour être employées en acquisitions de rentes sur l'état, et une baisse générale s'opère dans la valeur de cette immense portion de propriétés territoriales qu'on est obligé de vendre. Mais il se peut qu'on emprunte chez nous plus d'argent qu'on ne réussiroit à en prélever par des impôts. Je ne crois pas qu'il en soit de même en Irlande ; et on fera beaucoup mieux, dans ce royaume, d'augmenter les fonds qui doivent subvenir aux dépenses d'une session, que de diminuer, par des tontines, le très-petit capital qu'il possède.

#### S E C T I O N X X I.

#### *Commerce. — Pêcheries. — Embargos.*

Malheureusement pour l'Irlande, on peut traiter de son commerce général, avec toute l'étendue nécessaire, dans un espace très-borné ; et les faits que j'ai déjà eu occasion de mettre sous les yeux du lecteur, dans les deux sections qui précèdent, ne sont pas éloignés de lui offrir tout ce qu'il a besoin de connoître pour avoir une juste idée de la situation commerciale de ce royaume. L'Irlande étant un pays dépendant, la législature anglaise, a, dans tous les tems, restreint son commerce, et quelquefois avec un bras de fer, mais constamment sur les principes du monopole,

comme si la pauvreté de ce pays devoit produire la richesse de l'Angleterre. Je n'ai laissé échapper aucune des circonstances où je pouvois démontrer le peu de fondement d'une pareille idée, et prouver, par l'évidence même de faits invariables, que la richesse a toujours été augmentée, et s'accroît aujourd'hui par celle de l'Irlande; que tout ce que gagne celle-ci, est dépensé, en très-grande partie, en marchandises angloises, ou en articles fabriqués dans nos manufactures. L'accroissement de prospérité qu'a reçu l'Irlande en dépit des absurdes restrictions par lesquelles nous avons gêné et limité son commerce, a fait de ce royaume un des débouchés les plus considérables et les plus avantageux que nous ayons, dans quelque partie que ce soit de tout le globe.

Un fait digne de remarque, et dont je dois la connoissance à un très-habile politique, le comte de Shelburne (\*), c'est que nos lois prohibitives

---

(\*) Ci-devant premier ministre, en Angleterre, sous le nom de lord Shelburne, aujourd'hui le marquis de Lansdown, l'un des membres les plus distingués du parti de l'opposition, et celui qui, dans ces derniers temps, a combattu avec le plus de force, de sagesse et de dignité, le projet de perpétuer la guerre contre la France. Une circonstance assez curieuse, de la vie politique du marquis de Lansdown, est, qu'étant ministre, il fit chancelier de l'Echiquier, c'est-à-dire qu'il plaça, dans un des départemens du ministère, le fils du célèbre lord Chatam, âgé alors de vingt-trois ans seulement, ce même M. Pitt dont il est maintenant l'un des plus redoutables antagonistes dans le parti populaire. Le marquis de Lansdown jouit, en Angleterre, d'une très-haute considération, et passe pour un des hommes d'état les plus éclairés qu'ait eus ce royaume. *T.*



d'Angleterre qui ont créé tant d'entraves, sont d'une date récente. Les anciens actes du parlement prouvent qu'avant le rétablissement de la monarchie, le vrai commerce étoit mieux entendu qu'il ne l'a été dans ces derniers temps. Si l'on prend la peine de consulter les opérations du gouvernement à l'époque de la république, on trouvera des idées très-libérales et les principes les plus sains chez Cromwell et chez les meneurs de ces temps-là. On verra qu'il entroit absolument dans les vues politiques du protecteur et du long parlement, de rendre le commerce d'Irlande aussi libre qu'il pouvoit l'être. Il y a plus : l'acte de navigation même, qui fut dressé lors du rétablissement du trône, mit l'Irlande sur le même pied que l'Angleterre. Ce ne fut que douze années après, que des restrictions commencèrent à s'introduire dans une seule clause d'un autre acte qui passa, suivant toute apparence, au gré de quelques marchands, sans que personne y fît attention, ce qui est arrivé à l'égard de plus d'un acte relatif au commerce d'Amérique. La dernière loi prohibitive rendue chez nous, laquelle déclara nuisible au bien de l'Angleterre, l'importation du bétail d'Irlande, cette loi, dis-je, n'étoit qu'une contestation d'intérêt entre le duc d'Ormond et le duc de Lauderdale. Depuis, il devint à la mode de faire contre l'Irlande, des actes auxquels personne n'avoit assez de connoissance, ou de générosité pour s'opposer. Ce fut absolument dans cet esprit, qu'un *bill*, passé en Irlande en 1759, et qui avoit pour objet de restreindre l'importation de

la farine gâtée, fut rejeté en Angleterre, à l'instigation d'un seul meunier de Chichester.

Lorsque les anciens préjugés auront été détruits, je ne doute pas qu'on ne reconnoisse combien l'Angleterre est intéressée à ce que le commerce d'Irlande jouisse de la plus grande liberté possible. Généralement parlant, je suis convaincu que si ce commerce étoit étendu au point que l'Irlande devînt un port ouvert à tous les vaisseaux marchands, il n'en résulteroit aucun mal ; mais quant à la liberté entière de son commerce d'exportation avec tous les pays du monde, elle n'a jamais été attaquée par une seule objection qui eût une apparence de fondement. En effet, par quels principes de politique, ou même du simple bon sens, pourroit-on justifier un système qui prive les propres sujets de l'Angleterre, de la vente libre des produits de leurs terres, ou des articles de leurs manufactures, lorsque les retours de ces ventes doivent arriver en bonnes espèces dans nos coffres, au moyen de cet accroissement de demandes qui est une conséquence infaillible de l'accroissement de richesse en Irlande ? Un propriétaire de Londres, qui auroit le malheur d'être possédé de l'esprit mercantile, pourroit tout aussi bien dire à son fermier établi dans l'Yorkshire : « Vous ne  
 « vendrez pas votre grain à qui il vous plaira, vous  
 « l'embarquerez pour me l'envoyer. Vous ne ferez  
 « pas servir votre laine à mille usages excellens  
 « auxquels elle peut être employée, vous me la  
 « vendrez toute brute. » Un pareil langage pourroit être celui de ses baux ; mais ce seroit en



même temps le langage de l'extravagance. Le propriétaire dont il s'agit, ne reconnoît-il pas bientôt, qu'en laissant ses fermiers tirer le meilleur parti possible de leurs denrées, ceux-ci se trouveront en état de lui payer une plus forte rente ? Leur richesse devient la sienne, et s'il les appauvrit, il sera pauvre lui-même. Telle est exactement la situation de l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande. Les habitans de cette île, dans leurs revenus publics, dans leur état militaire, par les dépenses de ceux d'entr'eux qui, étant possesseurs de terres en Irlande, vivent chez nous, enfin dans leur balance commerciale, payent à l'Angleterre une rente directe dont la quotité influe, dans ses variations, sur le degré de leur richesse nationale. Au temps où l'Irlande n'étoit qu'une contrée de sauvages, elle nous payoit la rente que pouvoient rapporter des terrains déserts. A mesure que ces terrains ont été améliorés, nos recettes ont augmenté dans la proportion même des améliorations, jusqu'à ce qu'enfin le pays est devenu un fonds bien cultivé et très-florissant, et que nous avons tiré une rente qui marque, à 1 sheling près, l'étendue de la culture, et le degré de cette prospérité. De quelle utilité sera donc pour nous l'expérience d'un siècle de faits positifs, si nous fermons les yeux pour ne pas voir les leçons qu'ils nous donnent ? Cette longue expérience nous a appris quels sont les effets de la richesse de l'Irlande. Nous les ressentons, ces effets, comme une chaleur vivifiante qui se répand dans toutes les parties de notre territoire, et nous hésiterions

encore à étendre et à favoriser une prospérité qui est la source et le fondement de la nôtre !

J'ai suivi dans ces réflexions, la ligne des grands principes qui doivent servir de guide à un gouvernement. Quelques hommes, dont une basse jalousie de commerce rétrécit les idées et les vues, diront-ils [ et cet argument seroit bien dans leur caractère ], que telle ville essuiera une perte considérable ; que telle manufacture sera ruinée ; que Manchester concevra de vives alarmes ; que Norwich aura des craintes ? Voici ma réponse : Ce n'est point ici une question à décider par des tisserands de tel endroit , ou par des marchands de tel autre , c'est l'état tout entier que regarde une pareille affaire. L'intérêt général réclame la mesure (\*), et devant lui toute considération d'intérêt particulier doit disparaître ; mais l'expérience ne peut avoir qu'un langage, même pour ces hommes qui se méprennent si fort sur la conséquence des faits. Je l'ai déjà observé plus haut, et j'ai cité des exemples de manufactures qui devoient à la rivalité d'autres fabriques, la possession d'un monopole presque exclusif ; de places de commerce où l'industrie alloit sans cesse croissant ; et d'un pays qui tire sa prospérité de la prospérité même des autres pays. Ces vérités sont universelles comme le monde : pourrions-nous les méconnoître quand il s'agit de les appliquer à un royaume dont les intérêts se lient si étroitement aux nôtres, qui est dans notre dépendance, et dont la richesse

---

(\*) C'est-à-dire la liberté de commerce pour l'Irlande. T.



peut être pour nous la source de tant d'avantages ? Mais les argumens deviennent peu nécessaires là où les faits sont en si grand nombre. A ceux que j'ai déjà établis, on me permettra d'ajouter l'état suivant de notre commerce d'importation et d'exportation avec l'Irlande.

*Commerce de l'Angleterre avec l'Irlande.*

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS	EXCÉDANT DES EXPORTATIONS.
<i>L.</i>	<i>L.</i>	<i>L.</i>	<i>L.</i>
1760	904180	1050401	146220
1761	853804	1476114	622310
1762	889368	1528696	639328
1763	769379	1640715	871333
1764	777412	1634582	850969
1765	1070533	1767020	696486
1766	1154982	1920015	765033
1767	1103285	1880486	777201
1768	1226004	2248315	1022221
1769	1263107	1964742	699634
1770	1214398	2125466	911068
1771	1380737	1983818	603081
1772	1242305	1963787	721481
(*) 1773	1252817	1918802	665985 (**)

Le lecteur se rappellera qu'un point généralement établi dans les renseignemens qui m'ont été donnés durant mon voyage, c'est que l'année 1748 a été l'époque de la prospérité moderne de l'Irlande. Toutes les personnes auprès desquelles j'ai pris des informations, se sont accordées à dire, qu'après

(\*) Extrait des états présentés au parlement d'Angleterre. *Y.*

(\*\*) Pour les années qui suivent 1773, voyez la section vingt-quatrième. *Y.*

la paix qui fut conclue cette année - là , l'état de ce royaume s'améliora sensiblement ; et l'augmentation dans le revenu des terres en est une preuve incontestable. Les particularités suivantes sont un résumé des détails que contient mon Voyage à cet égard : le lord Longford a vu plus que doublée la rente de ses terres en trente années. Dans le même espace de temps , celles du comté d'Innis-kelling ont quadruplé de valeur. La rente des terres de M. Cooper a presque triplé depuis 1748. Les terres de Mayo ont aussi triplé en quarante années de temps. La valeur de celles de la province de King a augmenté de deux tiers depuis 1750. Dans le comté de Tipperary , elles ont doublé en vingt ans , de même que dans la baronnie de Owna et d'Ara. Enfin , la rente des fertiles terres de la province de Limerick a augmenté d'un quart dans le cours de vingt années , et des deux tiers depuis 1748.

L'exactitude des détails précédens est confirmée par toutes les preuves que peuvent fournir des mémoires authentiques.

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	L.	L.
Année moyenne des vingt-cinq qui ont suivi 1748 . .	965050	1482513
Année moyenne des vingt-cinq qui ont précédé 1748.	458665	657972
Excédant de la dernière période sur la première . .	526385	824541

Voilà un compte qui vaut vingt argumens ; il en résulte la preuve évidente que nos exportations



en Irlande ont bien plus que doublé, et même ont presque triplé dans les vingt-cinq dernières années; et cette augmentation a eu lieu précisément dans la période de la prospérité intérieure de ce royaume. Si je ne connoissois pas des membres très-respectables et très-distingués du parlement, qui ont une opinion tout-à-fait différente sur la grande question de la liberté du commerce d'Irlande, je serois honteux de m'arrêter un moment sur ce sujet. Comment cet état auroit-il pu soutenir un pareil accroissement d'importation, s'il n'eût pas éprouvé un accroissement de richesse? Et lorsqu'il est démontré que les demandes du commerce d'Irlande, relatives aux produits de notre territoire et de notre industrie, sont devenues plus fortes et plus multipliées en proportion des progrès de la prospérité nationale dans ce royaume, ne sommes-nous pas bien fondés à en conclure qu'à l'avenir cette même prospérité en Irlande, sera accompagnée de semblables effets? La richesse, en trouvant des voies d'écoulement dans ce pays, y porte le goût de ces articles de luxe, si élégans et si recherchés dont nos manufactures abondent, et par cela même que l'Irlande a les moyens d'acheter, on est assuré qu'elle achètera. Un Anglois ne peut aller dans une seule maison de Dublin, ni voir une personne de l'un ou l'autre sexe, habillée et parée, sans être frappé de cette vérité par ses propres yeux. La quatrième colonne de ce tableau indique de combien la masse de nos exportations en Irlande est supérieure à celle des importations que nous faisons de ce royaume

chez nous. La balance contr'elle dans son commerce avec nous, monta, depuis les dernières années, de 600,000 £. à 1,000,000 par an. Or, je le demande, comment l'Irlande pourroit-elle soutenir cette balance, les sources de la circulation étant ainsi tarées dans son sein, par l'absence des propriétaires de terres qui vivent hors du pays, si elle ne trouvoit des ressources dans ses relations commerciales avec d'autres nations ?

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	£.	£.
Année moyenne des sept dernières années . . . .	1240677	2012202
Année moyenne des sept années précédentes . . .	917088	1573954
Augmentation. . . . .	323569	438268

On reconnoît, au moyen de cette comparaison, que l'augmentation rapide de nos exportations en Irlande, a eu lieu dans les dernières années, et c'est le plus grand motif d'espérer que, quelqu'accroissement de richesse qu'elle reçoive, ce sera l'Angleterre qui en tirera toujours un tribut. Grâce à la prospérité de ce royaume, le commerce que nous faisons avec lui est devenu l'un des plus importans que nous possédions. On peut s'en convaincre en jetant un coup-d'œil sur la dernière année comprise dans le tableau, et pendant laquelle nos exportations en Irlande ont presque égalé celles que nous avons faites dans la totalité du continent de l'Amérique septentrionale.



Exportations de l'Angleterre , dans le continent de l'Amérique septentrionale , depuis Noël 1772 jusqu'à 1773 . . . . .	1981544
Les mêmes en Irlande . . . . .	1918802

Le fret, l'assurance et le profit sur l'un et sur l'autre de ces deux commerces, sont de 12 pour 100; d'où je conclus que la meilleure politique sur laquelle l'Angleterre pût se diriger aujourd'hui, seroit de donner à l'Irlande tous les encouragemens qui dépendent d'elle, à l'effet d'augmenter ses relations commerciales avec ce royaume, de manière qu'elle ressentît moins vivement les pertes qu'elle fait dans son commerce d'Amérique. Mais ces heureux effets ne peuvent avoir lieu qu'au moyen de l'adoption d'un système absolument nouveau; et ici, je saisirai l'occasion qui se présente, de rendre un hommage mérité à un homme de génie, mort depuis long-temps, en observant que les intérêts respectifs de l'Angleterre et de l'Irlande ont été mieux entendus par M. Houghton, qui écrivoit en 1682, que par aucun auteur de ces derniers temps, dont les ouvrages soient venus à ma connoissance. Et puisque j'ai parlé de M. Houghton, je dois remarquer encore, qu'il semble avoir eu des idées plus justes sur le commerce, les manufactures, le prix des denrées, les clôtures, etc. que les neuf dixièmes des écrivains qui ont traité ces matières. « Plus la richesse de l'Irlande s'accroîtra  
« dit-il » plus celle des propriétaires de terres  
« augmentera, et plus ceux d'entr'eux qui vivent  
« en Angleterre, y feront de dépense. Il m'a

« été assuré par un chevalier anglois fort intelli-  
 « gent et très - occupé de recherches utiles ,  
 « lequel possède une propriété considérable en  
 « Irlande , et connoît parfaitement les affaires de  
 « ce royaume , que tout ce que la noblesse d'Ir-  
 « lande dépense en Angleterre , avec les pensions  
 « et la rente payées à la ville de Londres ,  
 « monte à 300000 L. environ par année , et je  
 « ne vois pas pourquoi cette dépense n'augmen-  
 « teroit pas en proportion de la prospérité de  
 « l'Irlande. » Et voici ce qu'il dit ailleurs : « Même  
 « dans les manufactures de laine , je doute que  
 « les Irlandois pussent aller plus loin que les  
 « Hollandois , en ce qui concerne la fabrication  
 « du drap : et quant aux autres genres de ma-  
 « nufactures , pourquoi les deux nations [ il  
 « s'agit de l'Irlande et de l'Angleterre ] ne lut-  
 « teroient-elles pas d'industrie pour imaginer quel-  
 « ques nouveaux articles de consommation , et  
 « étendre ainsi le commerce de l'une et de l'autre ?  
 « Si l'on ne doit pas espérer de voir la consom-  
 « mation s'accroître , et attendu que l'Angleterre  
 « soutient la rivalité , et que ses fabrications de  
 « drap excèdent celles du continent , pourquoi  
 « ne pourrions-nous pas , au moyen d'une réunion  
 « de l'Irlande avec nous , dépouiller le commerce  
 « de nos rivaux , de manière à enrichir tout à-  
 « la-fois les deux royaumes ? » L'intérêt de l'An-  
 « gleterre , relativement à l'Irlande , me semble

---

(\*) Collection d'œuvres d'agriculture et de commerce , quatrième  
 vol. p. 48. Y.



exposé ici d'après les principes de la liberté la plus illimitée du commerce. Ce génie profond, qui découvroit mieux les vrais avantages de l'Angleterre que la moitié de nos modernes politiques, sentoit qu'il ne pourroit résulter aucun mal pour elle, de la liberté du commerce de laine assurée à l'Irlande. La jalousie mercantile n'avoit pas prévalu alors au point d'obtenir toutes les restrictions qu'elle a fait passer depuis en lois, sans la moindre opposition. L'Irlande devoit avoir une liberté absolue de commerce d'exportation et d'importation avec toutes nos colonies américaines et nos établissemens en Afrique, de même aussi une grande liberté dans son commerce d'exportation avec les nations européennes; mais, lorsqu'on disoit la question dans la chambre des communes, j'entendis le ministre faire mention d'un fait qui paroîtroit s'opposer à l'exécution de cette mesure de justice envers l'Irlande, c'est-à-dire envers nous-mêmes. C'est que les impôts, dans le royaume, étant beaucoup plus bas qu'en Angleterre, ses manufactures se trouvant grevées du droit d'accise, auroient nécessairement un grand avantage sur les nôtres! J'en demande pardon au ministre, mais je crois que les faits et la saine raison réprouvent cette doctrine. Ce seroit ici le lieu d'examiner comment il pourroit se faire qu'un pays pauvre, et où tout est à vil prix, dépouillât un pays riche de ses manufactures; car l'assertion du ministre nous amène directement jusque-là. Mais le docteur Tucker a traité ce sujet d'une manière si supérieure, et a prouvé si clairement l'absurdité

l'absurdité d'une pareille idée , que ce qu'il a dit doit être regardé comme tout-à-fait concluant. Et pourquoi accorder, à l'égard des manufactures de toiles , ce que vous refusez pour des fabriques d'un autre genre ? Les toiles d'Irlande jouissent de tous les avantages qui résultent de l'exemption d'un nombre infini d'accises diverses dont les manufactures de toiles anglaises sont grevées ; et malgré cela , non - seulement nous soutenons la concurrence , mais encore nos manufactures prospèrent sous le poids même de ces impôts , et ce , à cause de la différence qu'il y a dans la qualité des articles fabriqués , différence qui seroit aussi grande dans celle d'autres articles. Les manufactures de draps larges , en Irlande , sont pareillement exemptes de ces droits : comparez toutefois les draps qui s'y fabriquent , et pour le prix et la qualité , avec ceux des manufactures d'Angleterre. J'ai acheté de ce drap au magasin de la société de Dublin , à raison de 17 shelings et 6 sous la verge , sans compter le profit et les frais du chef de manufacture : et j'ose bien affirmer , pour avoir porté l'un et l'autre , que le drap anglois à 23 shelings , seroit à meilleur marché. On peut dire la même chose d'une infinité de divers autres articles. Le commerce fixe de l'Angleterre , la masse de ses capitaux et la perfection de son industrie , sont des causes pour lesquelles l'Irlande n'aura jamais un crédit semblable au sien , malgré que ses fabriques ne soient assujéties à aucunes accises ; mais on fut forcé de se relâcher de quelque chose. Si les



manufactures de laine eussent été anéanties, et que l'on n'eût pas permis celles de toiles, le peuple opprimé et ruiné auroit couru aux armes pour se faire rendre justice. L'esprit de jalousie commerciale, dirigé par des principes de monopole, donna le moins qu'il put; encore le peu qu'on obtint de lui, ne l'accorda-t-il que parce qu'il fut impossible de faire autrement. Mais voici le grand argument dont on se sert: L'Irlande, prétend-on, n'étant grevée que d'un petit nombre d'accises, fera beaucoup de commerce et accroîtra ses richesses. Eh bien! ce résultat même n'entre-t-il pas dans votre plan? le sens commun ne vous dit-il pas que tel doit être votre but, que là doivent tendre tous vos vœux? Pour qui l'Irlande s'enrichit-elle? Si je n'ai pas démontré ce point jusqu'à l'évidence, des faits ne sont plus des preuves; il n'y a plus de vérités mathématiques. Pourquoi l'Irlande ne rivaliseroit-elle pas la France, la Hollande et l'Allemagne, aussi bien que l'Angleterre? Une forte expérience ne nous a-t-elle pas appris que ce royaume peut fleurir, et notre prospérité s'augmenter? Avancer que, parce qu'une partie de nos domaines ne paye pas autant d'accises qu'une autre, son commerce sera gêné et entravé, c'est exactement comme si l'on disoit que le prix de la main-d'œuvre y est très-bas, et que, par cette raison, il ne sera jamais plus élevé; c'est faire de la pauvreté de ce royaume un motif de le laisser dans un état de misère.

Les impôts viennent du commerce et de la consommation: alimentez l'un et l'autre avec des

richesses, et ne craignez pas les impôts qui pourront en résulter.

## P Ê C H E R I E S.

On seroit presque fondé à dire qu'il n'est pas une seule partie de l'Irlande qui, à raison de sa situation, ne puisse procurer l'avantage de quelque pêche importante. Toutes les côtes de ce royaume, aussi bien que les embouchures des criques et rivières innombrables qui le traversent, sont le rendez-vous d'une quantité prodigieuse de harengs, de morues, de maquereaux et autres poissons, dont on pourroit faire, en y donnant les soins convenables, un grand fonds de richesse nationale. Mais le manque de capitaux étant un mal général dans toute l'Irlande, on n'y tire que très-peu de parti des pêcheries. Les détails de mon Voyage offrent divers renseignemens précieux à ce sujet : mais l'ensemble indique plutôt ce qu'on auroit dû faire, qu'il ne prouve qu'on s'occupe aujourd'hui de prendre quelques grandes et utiles mesures. Celles déjà décrétées par la legislature, n'ont été suivies d'aucuns effets bien remarquables. Il en est même qui semblent avoir eu des conséquences assez fâcheuses, ainsi qu'on le verra par le tableau que voici :

*Troisième année du règne de Georges III, chapitre IV.* — Etablissement d'une prime de 20 shelings par tonneau, sur tous vaisseaux pontés, anglois ou irlandois, à partir de la promulgation de cet acte. Chaque bâtiment ne pourra être d'une charge moindre de vingt tonneaux, et la prime



ne se payera pas pour plus de cent tonneaux. Les bâtimens devront sortir de quelqu'un des ports d'Irlande.

Prime de 2 s. par barrique sur l'exportation du hareng blanc.

Prime de 2 s. 6 d. sur l'exportation du maquereau.

Prime de 5 s. pour celle de cent vingt morues sèches.

Prime de 3 s. sur l'exportation du *hake*, de la morue, de l'anguille de mer et de l'anguille de rivière.

Prime de 4 s. 3  $\frac{1}{2}$  d. sur celle de tous tierçons contenant quarante-un gallons de poisson.

Prime de 3 l. par tonneau, pour l'exportation d'huile de baleine.

Prime de 1 l. 10 s. aussi par tonneau, pour l'exportation d'huile d'autre poisson.

Prime de 3 l. par quintal, sur celle de côtes de baleine.

Tous articles  
manufacturés en  
Irlande.

Les relevés suivans feront connoître quel a été le résultat de l'établissement de ces primes :

*Barriques de hareng importées en Irlande dans le cours de dix-huit années.*

Année moyenne des neuf, depuis 1756 jusqu'à 1764.

Avant la prime. . . 23201 barriques, d'Angleterre.

Avant la prime. . . 1847 barriques, de l'étranger.

Total. . . . 25048

*Année moyenne des neuf, depuis 1765 jusqu'à 1773.*

Après la prime. . . 16657 barriques, d'Angleterre.

Après la prime. . . 25365 barriques, de l'étranger.

Total. . . . 42022

l. s. d.

Depuis la prime, les importations ont aug-

menté en valeur, de. . . . . 158604 15 » (\*)

(\*) Rapport manuscrit du comité des pêcheries [ 1778 ], communiqué par l'honorable membre, M. William Burton. Y.

Le hareng, pour la consommation intérieure, est importé d'Ecosse; celui destiné à être vendu à l'étranger, l'est de Suède; le premier revient à 20 shelings par barrique; le second, de 14 à 16 shelings. Celui de l'Irlande même vaut de 16 à 20 shelings.

Voici quels sont les prix de diverses autres espèces de poissons: la morue sèche, de 18 à 20 shelings par quintal; le saumon, de 12 à 15 £. par tonneau; le *hake*, de 14 à 16 shelings par quintal; la merluche, de 14 à 16 shelings par quintal; la morue, de 14 à 18 shelings par barrique (\*).

	l.	s.	d.
Montant des primes payées aux bâtimens pêcheurs, dans les neuf dernières années, ci . . . . .	47062	6	5
<i>Idem</i> , de celles payées pour l'exportation de poisson . . . . .	1265	4	7
	48327	11	»(**).

Avant de terminer cet article des pêcheries de l'Irlande, j'observerai qu'à l'exception de la culture des terres, il n'existe pas pour ce royaume un objet qui soit d'une plus grande importance. L'Irlande n'a point de manufactures, point de commerce qui lui produisent seulement la moitié des avantages qu'elle pourroit retirer de ses pêcheries, si cette branche de prospérité nationale

(\*) *Ibid.*

(\*\*) *Ibid.*



y fixoit, comme elle le devoit, l'attention du gouvernement. Je ne connois pas d'entreprise, de quelque genre qu'elle soit, dans laquelle un petit capital rapporte autant de profit. Je n'en connois aucun, non plus, où les plus gros fonds produisent des bénéfices aussi considérables. L'Ecosse a le hareng un peu plutôt; mais il vient en Irlande à l'époque favorable pour le commerce de la Méditerranée, et en si grande quantité, que la pêche de ce poisson devoit y faire un objet d'occupation principale. Les primes accordées jusqu'ici, ont été si loin de remplir le but qu'on s'étoit proposé dans leur établissement, qu'il en est, au contraire, résulté du mal à certains égards. J'ai assisté plus d'une fois aux séances du comité des pêcheries de la chambre des communes d'Irlande, et j'ai vu qu'on y recherchoit avec sollicitude les moyens d'éviter de grandes fraudes, d'où je conclus qu'il y en avoit eu d'énormes de commises; et malheureusement, tel est toujours l'effet des primes, lorsqu'elles ne sont pas données avec prudence et discernement. Quant aux pêcheries, le profit en est si avantageux, que ceux qui connoissent cette partie, y engageront volontiers tous les fonds dont ils pourront disposer. Ainsi, quelques primes que l'on établisse, elles ne doivent point avoir pour objet d'exciter ou d'encourager les possesseurs de capitaux [car il n'en existe point en Irlande], mais d'accroître des capitaux dans les mains d'hommes qui, certainement, sauront en faire usage. On a vu, à l'article de la pêcherie de Loch Swilly, sur laquelle j'ai donné quelques

détails, qu'un seul bateau et les filets pour la pêche, coûtent 20 *l*. La prime la mieux entendue, seroit celle qui consisteroit à fournir des bateaux et des filets à des hommes déjà familiers avec ce genre de travail. Très-peu d'entr'eux, en effet, ont les moyens de construire les uns, ou d'acheter les autres. Une prime sur l'exportation du hareng, ou sur le tonnage des bateaux, ne remplira point l'objet de son établissement; car elle suppose le poisson déjà pêché et les bateaux tout construits, c'est-à-dire, qu'elle suppose vaincue, la difficulté même qu'éternise le défaut d'argent. Avant que le bateau aille à la pêche, il faut qu'il soit construit, de même qu'il faut que le poisson soit pris avant d'être exporté. Ceux qui ont les fonds nécessaires pour faire l'une ou l'autre dépense, n'auront besoin d'être excités par aucune prime pour se mettre à l'ouvrage; le profit seul leur suffira. En fait d'entreprises de cette nature, les premiers pas sont les plus difficiles dans des pays où la misère est aussi grande; et le but que la législature doit se proposer, est d'en aider les habitans pauvres à surmonter les premiers obstacles. Or, c'est le bien que produiroit une mesure, en vertu de laquelle il seroit fourni des bateaux et des filets, à des hommes qui en tireroient assurément un excellent parti. J'ajoute que l'état y trouveroit d'immenses avantages; bien entendu, toutefois, qu'on se precautionneroit contre les fraudes et contre les abus de tout genre. Si l'on n'avoit pas l'attention, par exemple, d'éviter ceux qui se sont introduits dans le filage, où l'on fournit de



même des rouets aux pauvres ouvriers, la perte iroit infiniment plus loin que le bénéfice. Avec une somme de 20000 *l.* par an, consacrée à cette dépense, on donneroit mille bateaux, et ce nombre ne tarderoit pas à augmenter considérablement. En supposant que le succès de la mesure fût tel, que la quantité de hareng se trouvât excéder de beaucoup les besoins de la consommation intérieure, ce seroit le cas alors de faire écouler cet excédant chez l'étranger, par le moyen d'une prime sur l'exportation, si le bon marché même du poisson ne produisoit pas cet effet sans le secours d'un pareil encouragement. A Dieu ne plaise que je veuille recommander un nouveau système de primes pour un objet sur lequel il n'en avoit jamais été établi encore ! le gouvernement n'en a que trop accordé depuis long-temps, et elles ont donné naissance à trop d'abus. Tout ce que je prétends, c'est que si l'on juge à propos de grever le public de semblables charges, il faut prendre des mesures pour n'adopter, dans leur établissement, que le mode dont on pourra se promettre le plus d'avantages.

## E M B A R G O S.

De toutes les restrictions par lesquelles l'Angleterre a entravé à différentes époques, et fort impolitiquement selon moi, le commerce d'Irlande, il n'en est aucune qui ait eu des conséquences plus fâcheuses que les embargos mis sur son commerce de denrées. Les lois prohibitive de l'exportation des lainages et de divers autres

articles, ont au moins ce prétexte pour elles, qu'elles sont avantageuses aux manufactures de même genre, établies en Angleterre ; et l'Irlande est accoutumée depuis long-temps, à voir son intérêt national sacrifié au pays dont elle est dépendante ; mais quant aux embargos, on n'a pas même ce misérable prétexte à alléguer. Un royaume tout entier est immolé, pillé, non pour enrichir l'Angleterre, mais pour faire la fortune de trois ou quatre fournisseurs de Londres, race d'hommes la plus odieuse, puisqu'elle ne prospère que par la ruine et l'appauvrissement de son pays (\*). C'est un fait bien reconnu, que tous les embargos qui ont été mis sur le commerce, ont tourné au profit de ces sang-sues publiques, et que le gouvernement n'y a pas gagné un sheling. Lorsqu'on portera enfin en Angleterre, un œil attentif sur les affaires d'Irlande, on sentira la nécessité d'embrasser un nouveau système à cet égard. Je ne pense pas qu'il soit à propos que le gouvernement abandonne tout-à-fait la prérogative

---

(\*) Bien des échos répondront en France, à ce cri d'indignation d'un écrivain vertueux. Nous avons aussi appris à nos dépens, dans le cours d'une guerre longue et cruelle, à connoître tout le mal que ces hommes pouvoient faire à un état, et toute l'influence qu'ils pouvoient avoir sur la prolongation d'un pareil fléau. Des chapitres entiers ne suffiroient pas à l'exposé véridique des inconvéniens majeurs qui résultent pour le gouvernement, de la nécessité de recourir à de tels agens. Sans doute il en est d'honnêtes, et qui répugnent à l'idée d'une spéculation fondée sur la certitude des malheurs de leur pays : mais le nombre de ceux-là n'est malheureusement pas le plus considérable : les autres sont l'opprobre et la ruine d'une nation. T.



de mettre des embargos ; mais il ne doit jamais en user dans les mêmes cas , ni dans les mêmes vues que par le passé. De cela seul qu'on immole les intérêts d'un peuple entier à quelques monopoleurs avides d'un autre pays , il suit qu'on fait de ce peuple une bête de somme dévouée à la fatigue et à la peine , pour l'avantage d'une autre nation. Mais le mal ne se borne pas là : l'intérêt de l'Angleterre et celui du gouvernement sont également sacrifiés. Quel est , en effet , leur objet à tous deux ? d'avoir d'abondantes provisions de bœuf , et à bon marché : mais réduire cette denrée , par le moyen des embargos , au point de décourager le fermier herbager qui engraisse le bétail , c'est en diminuer la quantité : ce fermier est obligé d'augmenter le nombre de ses bêtes à laine , ou de mettre plus de terres en labour , ou bien il est ruiné par son entreprise , et la denrée devient nécessairement trop chère , par ce fait même qu'elle avoit été à trop bon marché. Au contraire , la vente à un prix raisonnable , et qui se soutient par l'activité de demandes habituelles et régulières ; cette vente , dis-je , est un si puissant motif d'encouragement pour le fermier herbager , qu'il mettra dans le commerce une quantité assez forte de sa denrée , pour empêcher qu'elle monte jamais à un prix extravagant , et le gouvernement n'en sera que mieux servi. Une autre considération est la perte qui résulte pour le royaume , de ne pas recevoir d'argent de la France , et d'envoyer les acheteurs de cette nation à d'autres marchés. Si l'on parvenoit à me démontrer que , faute de bœuf d'Ir-

lande, les flottes françoises seront retenues dans leurs ports, ou, pour mieux dire, si ce fait étoit possible, je le regarderois comme un argument qui justifieroit la mise de l'embargo, tout au plus deux fois dans un demi-siècle : mais, lorsque l'expérience nous apprend que, si les François ne réussissent point à se procurer du bœuf d'Irlande, ils en tireront du Holstein, du Danemarck, ou d'ailleurs, n'est-ce pas le comble de la folie, que de refuser leur argent et de les envoyer à d'autres marchés? On se moqua beaucoup des Hollandois, sous le règne de Louis XIV, pour avoir vendu aux François, avant une campagne, la poudre et les balles dont ceux-ci firent depuis usage contr'eux. Mais les Hollandois agirent sagement dans cette circonstance : ils n'avoient pas le monopole universel et exclusif du fer et de la poudre à canon, comme celui des épiceries ; et s'ils n'eussent pas fourni ces articles à l'ennemi, d'autres se seroient empressés de les lui vendre ; car on n'a jamais vu qu'une nation, placée au centre de pays commerciaux, fût rester ses armées chez elle, faute de poudre et de balles ; de même qu'on ne verra jamais, non plus, une flotte françoise arrêtée dans le port de Brest, faute de bœuf pour nourrir les matelots. Des vues de cette nature ne sont donc pas assez importantes pour justifier l'embargo ; mais lorsque des marchés sont passés avec les fournisseurs, ceux-ci, qui n'aspirent qu'à faire le monopole, jettent les hauts cris, et prétendent qu'il est impossible d'avoir du bœuf, si la France en trouve à acheter, soit directement, soit indi-



rectement : et de peur que ces messieurs ne gagnent pas assez dans leurs marchés, le gouvernement leur accorde un embargo sur le commerce d'un royaume, comme il donneroit un billet de loterie à un souscripteur, pour des fonds à verser dans quelqu'emprunt public; et on appelle cela une douceur ! Cette manière d'agir est également nuisible aux véritables intérêts de l'Angleterre, de l'Irlande et du gouvernement.

Avant de terminer cette section, je dois faire remarquer un mal, qui n'est pas assez grave, à la vérité, pour arrêter tout-à-fait les progrès du commerce en Irlande, mais qui, sans doute, les y retarde beaucoup : je veux parler du mépris que témoignent pour le commerce, ceux qui se disent gentilshommes. Si les opinions que j'ai entendu professer le plus ordinairement en Irlande à ce sujet, devenoient générales, à coup sûr elles empêcheroient ce royaume de parvenir jamais au degré de grandeur et de prospérité auquel il peut atteindre. Les maisons des gentilshommes vivant à la campagne, sont remplies de frères, de cousins, &c. tous fainéans, qui ne connoissent pas d'occupation préférable à celle de poursuivre un lièvre ou un renard. Si vous demandez pourquoi ils ne se livrent pas au commerce ou aux travaux de quelque manufacture : Le commerce ! vous répond-on ; fi donc ! CE SONT DES GENTILSHOMMES, ils doivent rester pauvres jusqu'au jour du jugement. Un homme de commerce n'a pas droit au point d'honneur, vous pouvez refuser son cartel (\*).

---

(\*) On ne peut mieux ridiculiser la sotte vanité de ces gentillâtres,

Le collège de la Trinité à Dublin, regorge de jeunes gens qui devraient apprendre à faire de la toile, ou bien être élevés dans un comptoir. Mille effets fâcheux découlent de ces misérables préjugés : une de leurs conséquences les plus funestes, et qui se fait sentir par tout le royaume, c'est que les gens de commerce abandonnent leur négoce ou leurs manufactures, lorsqu'ils ont fait une somme de 5 à 10,000 *l.*; et cela, pour devenir gentilshommes! Là où le commerce déshonore, vous ne le verrez jamais fleurir. Que résulte-t-il d'aussi bizarres opinions? que des hommes sont enlevés à l'industrie, au moment même où ils se trouvoient le plus assurés du succès. Beaucoup de quakers, qui forment [ pris en général ] la classe d'hommes la plus sage et la mieux pensante du royaume, sont exempts de ce préjugé insensé; et remarquez la conséquence, ils sont les seuls commerçans de l'Irlande dont les affaires prospèrent. Les Irlandois n'ont que trop de dispositions à imiter les vices et les folies des Anglois. Qu'ils se montrent plutôt les imitateurs de leurs vertus; qu'ils partagent leur haute considération pour cette industrie commerciale, qui a porté la gloire et la puissance de l'Angleterre jusqu'aux extrémités les plus reculées du globe.

---

qui tiennent à honneur de vivre sans travailler, et qui se laisseroient plutôt mourir de faim, que de *déroger*. Il n'est pas de préjugés absurdes et honteux qui n'aient tour à tour dominé et flétri la pauvre espèce humaine : car, malheureusement, les uns ne disparaissent que pour faire place à d'autres. T.



## S E C T I O N X X I I.

*Gouvernement. — Union.*

Il n'y a jamais eu, je crois, une observation plus juste, ni plus fondée, que celle que j'ai eu occasion de faire dans une des sections précédentes (\*); savoir, que les effets de la révolution de 1688 ne se sont pas étendus à l'Irlande. Ce que j'ai dit du revenu héréditaire, en offre une preuve remarquable; mais tout est preuve de cette vérité, dans l'ensemble du gouvernement de ce royaume. La révolution fut une époque où toutes les formes de gouvernement furent sacrifiées au desir ardent de sauver l'esprit de liberté; mais l'Irlande ne profita point de cette circonstance favorable. Trouvant un rempart assuré contre les catholiques romains, dans les armes victorieuses du roi Guillaume, elle resta satisfaite d'un gouvernement qui lui garantissoit une protection contre les attaques de son ennemi immédiat. Le gouvernement y est plus absolu qu'en Angleterre, et la loi de l'état, aussi bien que les lois locales et municipales, sont en faveur de ce pouvoir absolu: d'où il résulte qu'il seroit absurde de prétendre établir les droits de l'Irlande sur les détails de ses lois nationales actuelles. Ce royaume, soit par sa situation, soit par l'insouciance des habitans, perdit l'avantage des circonstances heureuses que le ha-

---

(\*) Voyez le commencement de la section xx. T.

sard avoit fait naître , et qui devinrent si utiles à la liberté de l'Angleterre. Il ne pouvoit pas demander , à la lettre , que tous les effets de la révolution de 1688 lui fussent communs ; mais il avoit droit à être gouverné suivant ses principes.

L'Irlande contribue de deux manières aux charges générales de l'empire Britannique ; 1°. par les pensions ; 2°. par les établissemens militaires. La conduite noble et grande que le parlement de ce royaume auroit à tenir , seroit d'examiner , non-seulement , jusqu'à quelle somme s'élèvent aujourd'hui ces deux articles , mais encore à combien on pourroit en évaluer raisonnablement le montant pour l'avenir. Cet examen fait , il viendroit offrir , avec la même loyauté , au gouvernement anglois , de payer un revenu égal aux charges dont il s'agit , revenu qui seroit affecté aux dépenses que ce gouvernement estimeroit les plus avantageuses aux intérêts de l'universalité de l'empire. Il y auroit toutefois cette condition nécessaire , que les troupes seroient absolument à la disposition et dans la dépendance de la couronne , qui pourroit les éloigner ou les employer selon qu'elle le jugeroit convenable. Car , imaginer de lui imposer la loi de tenir des troupes dans un endroit déterminé , c'est concevoir une idée absurde. Le gouvernement peut seul décider de la marche des troupes ; seul , il sait quels points de l'empire réclament le plus leur présence ou leur soutien. Il , sous ce rapport , un pouvoir illimité chez nous , et devoit l'avoir de même en Irlande ; le bien de l'état le veut ainsi. C'est la marine d'Angleterre ,



qui est devenue, et qui doit être réellement le rempart de l'Irlande, et cette île est intéressée à faire cause commune avec l'Angleterre, pour la défense des deux royaumes. J'ajoute, en même temps, que toute crainte qu'auroient les Irlandois, de voir leur pays dégarni de troupes, seroit une crainte insensée, puisqu'au contraire, l'intérêt du roi exigeroit qu'on y laissât des forces respectables. Entre mille raisons, en voici quelques-unes d'assez importantes : le bas prix des denrées, qui rendroit, sans comparaison, plus faciles les moyens de pourvoir à la subsistance du soldat; le grand nombre de casernes dont l'Irlande est couverte; l'utile secours que tireroit ce royaume, de la circulation des troupes dans son intérieur, tandis que cette même circulation ne seroit qu'onéreuse à l'Angleterre. Mais il vaudroit beaucoup mieux, pour l'Irlande, qu'elle se prêtât d'elle-même à un arrangement amiable, que de voir ce point emporté par une majorité dans le parlement. Les pensions ont toujours été, et iront toujours en augmentant; et quant aux troupes, le gouvernement obtient aujourd'hui ce qu'il veut, et cela doit être ainsi. Pourquoi donc n'accorderoit-on pas ce point, dans la vue de s'en prévaloir avec succès, en temps et lieu? Dans l'état présent des choses, le gouvernement Britannique est forcé d'acheter, à prix d'argent, le suffrage d'un parlement d'Irlande, pour concourir à des mesures qui sont réellement nécessaires. Ne seroit-il pas plus conforme à l'intérêt public, d'établir un plan fixe et invariable, que de tenir au système actuel, système aussi dégradant que funeste?

L'état

L'état militaire d'Irlande a monté, année moyenne des sept dernières, à 528544 *l.* Ajoutez 80000 *l.* de pensions, et vous aurez un total de 608544 *l.* Ne seroit-il pas sage de la part des habitans de ce royaume, de faire au gouvernement anglois les propositions suivantes ? « Nous vous payerons net, « une somme de 7 à 800000 *l.* par an (\*), la- « quelle sera applicable à vos besoins annuels, « ou à l'acquittement de votre dette. En outre, « nous vous laisserons le maître absolu de pour- « voir à notre défense ; et ce , sous la condition « que vous ne nous greverez jamais d'aucunes « pensions ni charges militaires. Le reste de notre « revenu national sera à la disposition de notre « parlement, mais seulement pour nos besoins « intérieurs et pour l'encouragement du com- « merce, des manufactures et de l'agriculture dans « le royaume. Nous stipulons de plus , que vous « nous donnerez une liberté de commerce dont « l'étendue sera bien spécifiée, et que vous en « viendrez avec nous à une explication franche et « loyale des attributions et des droits de votre « procureur général, de ceux du conseil privé, « et de l'esprit de l'acte de Poyning. » Un sem- blable pacte seroit le meilleur que l'Irlande eût jamais imaginé de faire.

Si le gouvernement anglois se trouvoit une fois placé sur un tel pied, vis-à-vis de ce royaume,

---

(\*) Je fixe ici la somme à 800000 *l.* : mais le montant dépendroit nécessairement de la valeur des avantages que l'Irlande recevoit en retour. La liberté du commerce, par exemple, mériteroit d'être payée plus cher. *Y.*



l'office de lord lieutenant seroit celui d'un noble représentant de la majesté du trône, et l'on n'y verroit plus attachés ces désagrémens qui résultent des difficultés sans nombre qu'il faut nécessairement vaincre dans ce poste. Oui, du moment où il n'auroit plus d'autres vues en Irlande que la prospérité de ce royaume, le gouvernement Britannique y deviendroit l'objet de la vénération de toutes les classes du peuple. Le parlement d'Irlande conserveroit toujours, et une grande importance et beaucoup d'occupations : car toutes les affaires qui viennent aujourd'hui pardevant lui, seroient désormais de son ressort, excepté les troupes, et les plaintes occasionnées par les pensions et par les restrictions mises au commerce. Peut-être jouiroit-on de tous les avantages d'une union, sans en éprouver les inconvéniens ; car le parlement resteroit pour protéger les droits des citoyens du royaume, et la législation d'Angleterre ne seroit pas inondée d'un déluge de pairs irlandois et de membres des communes de la même nation, un des motifs, qui, entre mille autres, déterminâ constamment le feu comte de Chatam (\*) à se déclarer contre l'union dont il s'agit (\*\*).

---

(\*) C'est le fameux lord Chatam, père de M. Pitt d'aujourd'hui. T.

(\*\*) Je tiens ce fait du comte de Shelburne, et je m'empresse d'ajouter que c'est à ce lord que je dois l'idée du plan tracé précédemment. Y.

J'ai déjà observé au lecteur, que ce comte de Shelburne est le même que le marquis de Lansdown, qui occupe en ce moment une place si distinguée parmi les membres de l'opposition, dans le parlement d'Angleterre. T.

Le grand but de cette union est la liberté de commerce, qui ne semble pas intéresser moins l'Angleterre que l'Irlande : ce point une fois gagné, les avantages d'une union absolue pour l'Irlande ne seroient pas considérables ; et quant à l'Angleterre, la jouissance assurée d'un revenu, sans qu'il lui fût nécessaire d'acheter une majorité dans le parlement, seroit un objet fort important. Je ne vois pas du tout sur quel fondement reposent les objections qu'on fait ordinairement en Irlande contre le système d'union ; je n'en connois que trois qui aient tout au plus une apparence de solidité : ce sont, 1°. l'augmentation inévitable du nombre de propriétaires irlandois vivant hors de leur pays ; 2°. la privation d'un parlement protecteur des droits des citoyens contre les officiers de la couronne ; 3°. l'accroissement de taxes. Quant au premier et au dernier de ces points, en supposant qu'ils fussent les conséquences de l'union, et en admettant qu'on dût les regarder comme des maux réels, la question est de savoir s'ils ne seroient pas plus que balancés par l'avantage de la liberté de commerce. Ces maux entraînent avec eux l'idée de l'appauvrissement du royaume, et on les opposa de même en Ecosse, comme de fortes objections au projet d'union qui y a été exécuté ; mais il en est résulté précisément un effet tout contraire. L'Ecosse a reçu depuis, un constant accroissement de richesse nationale. Je dis mieux : c'est que la ville d'Edimbourg, qu'on s'attendoit naturellement à voir souffrir le plus de cette opération, semble y avoir gagné autant



qu'aucune autre partie de l'Ecosse. Rien ne pourra jamais me persuader qu'il y ait de la perte pour un état, à échanger la résidence d'une classe de gentillâtres oisifs dans son sein, contre l'établissement d'un peuple de cultivateurs, de manufacturiers, de commerçans et de matelots, exerçant tous leur industrie. Mais le fait articulé dans la première objection ne paroît point fondé. Je n'imagine pas pourquoi une augmentation du nombre de propriétaires irlandois vivant hors de leurs terres, seroit inévitable, comme on le prétend. Une famille peut bien passer l'hiver à Londres, sans avoir, pour cela, quitté son pays; et de fréquens voyages en Angleterre, où l'industrie et les connoissances utiles sont portées au plus haut degré de perfection, doivent infailliblement produire chez un Irlandois, l'effet heureux d'agrandir ses idées, et de le guérir des préjugés qui s'opposent à toute amélioration dans sa patrie. Quant aux impôts, il faut les considérer comme ayant toujours été, et comme devant toujours être les résultats naturels de la richesse et de la prospérité d'une nation.

Des sauvages ne payent point de taxes : mais les hommes qui voient s'accroître journellement pour eux les agrémens du luxe, les jouissances et les commodités de la vie, ne se plaindront jamais des impôts qui pèsent sur eux, au point de souhaiter de retomber dans la pauvreté et dans la barbarie, pour n'être plus grevés de semblables charges. Quant à la seconde objection, elle paroît être à peu près la même que celle qui fut

faite en Écosse en pareille circonstance : et cependant, le mal qu'on redoutoit n'a jamais existé. Les quatre cours de Dublin seroient conservées, et je ne sache pas que les individus trouvent dans un parlement quelque grande protection que la loi territoriale ne leur accorde pas. On peut donc avancer que c'est-là une crainte sans objet. Voilà pour répondre aux objections, plus que pour démontrer la nécessité absolue d'une union entière; car, qu'elle ait lieu ou non, l'Irlande pourroit certainement jouir d'une grande liberté de commerce, et acheter ce bienfait au prix d'un revenu avantageux payé à l'Angleterre.

## SECTION XXIII.

*Etat général de l'Irlande.*

Pour que le lecteur ait une idée nette du sujet en général, il ne sera pas inutile de réunir sous un seul point de vue les faits matériels qui se trouvent dispersés dans les recherches précédentes, et qui répandent quelque jour sur l'état du royaume, considéré dans son ensemble. A ces faits, j'en ajouterai un ou deux autres, que je n'ai eu occasion de placer à propos dans aucun des premiers chapitres de cet ouvrage. Le lecteur acquerra ainsi des notions claires et distinctes sur ce degré de prospérité qui paroît avoir été, depuis quelques années, la récompense et le partage de l'industrie croissante de l'Irlande.



## C O N S T R U C T I O N S.

L'amélioration des constructions, ou leur mauvais entretien dans un pays quelconque, sont des signes infailibles de sa grandeur ou de sa décadence. Les détails de mon Voyage, ainsi que plusieurs observations que j'ai déjà faites, prouvent que, dans le cours des vingt dernières années qui viennent de s'écouler, on a bâti absolument à neuf par toute l'Irlande, et dans un genre bien supérieur à tout ce qu'on y avoit vu auparavant. C'est un fait dont le royaume entier, les cités, les villes, les maisons de campagne, offrent la preuve incontestable; mais le moment actuel est essentiellement l'époque de ces améliorations. De tous côtés s'élèvent aujourd'hui en Irlande des maisons de plaisance, à l'élégance desquelles rien de ce qui existoit auparavant ne sauroit être comparé.

## R O U T E S.

On peut dire que l'Irlande doit toutes ses routes au *bill* rendu sur la dénonciation de M. Frenech. Elles sont présentement dans un état qui fait honneur au royaume. Selon toute probabilité, il a été dépensé pour leur construction ou réparation, en conséquence du *bill*, la somme énorme de plus d'un million sterling.

## V I L L E S.

La population des villes a beaucoup augmenté en Irlande depuis les vingt dernières années qui viennent de s'écouler. Ce fait, attesté par tous les

registres publics , est un des plus sûrs indices auxquels on puisse reconnoître l'accroissement de prospérité d'un pays. Les villes sont autant de marchés qui enrichissent les campagnes , et y soutiennent l'agriculture, loin de les dépeupler jamais , comme l'ont prétendu quelques visionnaires égarés par de folles théories. Les campagnes sont toujours plus populeuses aux environs des grandes villes ; et les progrès de la culture des terres , dans leurs parties les plus reculées , prouvent que ce même voisinage est une source d'aisance et de richesse qui coule au sein des campagnes , comme on voit les ondulations de l'eau s'étendre à sa surface , jusqu'à ce qu'elles atteignent enfin les rivages les plus éloignés. D'ailleurs , l'accroissement de population dans les villes , n'est qu'une conséquence de l'accroissement des manufactures , du commerce et du luxe ; et les manufactures , le luxe et le commerce sont trois autres causes de richesse , en même temps que des moyens de travail. Il en résulte donc encore , et nécessairement , une augmentation générale de la population.

#### RENTES DES TERRES.

Il est démontré par les détails particuliers que j'ai donnés sur chaque canton de l'Irlande , que la rente des terres y est pour le moins doublée depuis vingt-cinq ans , ce qu'on doit regarder comme la marque la plus certaine d'une prospérité extraordinaire. L'augmentation dans la rente des terres est la preuve d'une infinité d'avantages



divers, tous très-heureux pour un pays. D'abord, elle indique qu'il y a une plus forte masse de capitaux employés à la culture; ensuite, que la concurrence pour avoir les produits du sol, est plus grande, et conséquemment, que ces produits sont à plus haut prix; en troisième lieu, que les villes fleurissent, et que, par ce moyen, elles peuvent payer davantage; enfin, que les manufactures et le commerce extérieur prennent beaucoup d'accroissement. Les variations dans la rente des terres, depuis les vastes et fertiles plaines du Mississipi, où cette rente est nulle, jusqu'à la province de Hollande, où il n'y a pas un pouce de terre qui n'en produise une quelconque, font connoître les gradations de richesse, de puissance et d'importance politique de l'un et l'autre des deux territoires. La rente des terres en Irlande, s'élève aujourd'hui, suivant toute probabilité, à six millions.

## M A N U F A C T U R E S.

La fabrication des toiles dans le royaume, pour l'exportation à l'étranger, a augmenté dans une proportion très-rapide :

L'exportation de toile et de fil de lin , depuis 1750 jusqu'à 1756 , a été de la	L.
valeur de . . . . .	904479
La même , depuis 1757 jusqu'à 1763 . . .	<u>1166136</u>
	L.
Augmentation . . . . .	261657
Depuis 1764 jusqu'à 1770 . . . . .	<u>1579512</u>
Augmentation . . . . .	213376

	<i>l.</i>
Depuis 1771 jusqu'à 1777 . . . . .	<u>1615664</u>
	<i>l.</i>
Augmentation . . . . .	236142
Depuis 1771 jusqu'à 1777. . . . .	1615654
Depuis 1750 jusqu'à 1756. . . . .	<u>904479</u>
Augmentation . . . . .	711175
Les trente années qui ont suivi 1748, ont été plus fortes que les trentes années qui ont précédé, de. .	810548

C O M M E R C E.

Le commerce d'Irlande a pris, dans l'espace de vingt-cinq ans, un accroissement considérable sous tous les rapports. Il faut regarder ce succès comme le résultat naturel des autres événemens heureux dont j'ai déjà mis le tableau sous les yeux du lecteur.

	<i>l.</i>
La valeur des marchandises exportées d'Irlande, en Angleterre, vingt-cinq ans avant 1748, a monté, en <i>medium</i> , à. . . . .	458665
La même s'est élevée, dans les vingt-cinq années qui ont suivi 1748, à. . . . .	<u>965050</u>
Augmentation . . . . .	<u>526385</u>

Cette partie de son commerce, la plus étendue de toutes [ l'exportation en Angleterre ], a donc plus que doublé.

	<i>l.</i>
Valeur des marchandises exportées annuellement en Angleterre pendant les sept dernières années. .	1240677
La même, durant les sept années précédentes. . . .	<u>917088</u>
	<u>323569</u>



Les plus forts articles exportés d'Irlande, pendant les sept dernières années, sont, en *medium*, savoir :

	l.
Toile . . . . .	1615654
Le produit des bœufs et des vaches. . . . .	1218902
<i>Idem</i> , des bêtes à laine. . . . .	200413
<i>Idem</i> , des cochons. . . . .	150631
<i>Idem</i> , du froment. . . . .	64871
	<hr/>
	3250471
	<hr/>

La totalité des exportations d'Irlande est, selon toute probabilité, de trois millions et demi. La balance du commerce, en sa faveur, doit être de plus d'un million.

#### C O N S O M M A T I O N .

La consommation chez un peuple est toujours en proportion de sa richesse; d'où il suit que l'accroissement de l'une est une preuve évidente de l'autre. Le tableau suivant fera connoître plusieurs des principaux articles de consommation en Irlande :

*Medium de sept années, depuis 1764 jusqu'à 1770.*

	l.
Barriques de bière, de bière clarifiée, de porter, chaque barrique de trente-deux gallons. . . . .	34726
Gallons d'eau-de-vie. . . . .	625726
Gallons de rum. . . . .	1358097
Sucre de Moscovie. . . . .	158846
Livres de thé. . . . .	471576
Livres de tabac. . . . .	4988162
Tonneaux de vins. . . . .	5643
	<hr/>

Medium de sept années , depuis 1771 jusqu'à 1778.

l.

Barriques de bière , de bière clarifiée , de porter , chaque barrique de trente-deux gallons. . . . .	56102
Gallons d'eau-de-vie . . . . .	289679
Gallons de rum . . . . .	1729652
Sucre de Moscovie . . . . .	196500
Livres de thé . . . . .	875472
Livres de tabac . . . . .	4921572
Tonneaux de vins . . . . .	4941

La bière, le rum et le sucre sont autant d'articles qui ont prodigieusement augmenté : celui du thé a quadruplé ; l'article du vin a diminué ; ce qu'il faut attribuer aux progrès de la sobriété en Irlande ; d'où il doit résulter de toute nécessité, une différence dans la quantité des importations. Celles des soieries et des marchandises de laine, dont j'ai donné l'état plus haut , annoncent de même un accroissement de consommation.

#### E S P È C E S.

Les banquiers de Dublin calculent que les espèces d'Irlande , or et argent , s'élèvent à 1,600,000 l.

#### P O P U L A T I O N.

Cet article , que tant d'écrivains politiques considèrent comme le seul objet digne de leur attention, je le place ici le dernier de tous, non pas qu'il soit sans importance, mais parce qu'il dépend entièrement de ceux qui précèdent. En effet, il devient fort inutile de parler de la population,



quand on a démontré que l'agriculture s'est étendue et perfectionnée ; que les manufactures et le commerce fleurissent ; bref, que le royaume offre par-tout le spectacle d'un état dont la prospérité va croissant de jour en jour. De tous ces points établis, il suit infailliblement, que la population doit avoir augmenté, ce que confirment les renseignemens qui m'ont été donnés d'une extrémité de l'île à l'autre : mais, en thèse générale, aucun pays ne doit desirer d'avoir tout d'un coup une population nombreuse. Il faut que l'accroissement de celle d'un état prenne sa source dans un accroissement d'industrie et de travail ; et alors elle sera pour lui un précieux avantage. Mais une augmentation de population qui auroit lieu sans ces causes [ en supposant que cela fût possible ], loind'être un bien pour cet état, seroit un obstacle à son bonheur, et même, finiroit, selon toute apparence, par lui devenir funeste. Donc la population, prise séparément, ne doit jamais être un objet de recherches particulières pour un écrivain. Je dis plus : on ne peut même supposer aucune force résultante du nombre des habitans d'un pays, sans la richesse nécessaire pour les armer, les entretenir, les payer et les discipliner. L'impôt des cheminées produisit, en 1778, une somme de 61,646 l. ; ce qui n'indique pas une population moindre de trois millions d'ames, y compris les exceptions. Les relevés de population, à Castle Caldwell, Drummoland et Kilfaine, donnent, par cabane, six à sept individus.

Somme toute, nous pouvons affirmer que si

l'on en juge d'après les données et sur les apparences auxquelles on est convenu , en général , de reconnoître la prospérité ou la décadence d'un pays , l'Irlande a pris, depuis 1748, autant d'accroissement qu'il étoit permis de l'espérer , et peut-être un plus considérable qu'aucun autre état de l'Europe.

Depuis cette époque , ses exportations en toiles ont triplé.

Ses exportations en tout genre , pour l'Angleterre , ont plus que doublé.

Les rentes de terres ont doublé ; et j'ajoute que les exportations de toiles , comme toutes autres marchandises , ont continué d'être proportionnellement plus fortes dans les sept années qui viennent de s'écouler : d'où il résulte , par une conséquence naturelle, que la richesse du royaume augmente chaque jour dans la même proportion.

#### S E C T I O N X X I V .

*Etat présent de l'Irlande , à l'époque de la fin de 1779.—Malheurs publics.—Liberté du commerce.—Observations.—Associations armées.*

Les chapitres précédens ont été écrits il y a près d'une année. Il est arrivé depuis , plusieurs événemens , qui sont d'une importance trop grande pour que je me détermine à les passer sous silence , malgré le désir que j'en aurois. Les momens d'inquiétude générale et de fermentation chez un peuple , sont rarement ceux d'une discussion froide.



Lorsque les esprits sont échauffés, des questions simples dans le principe, deviennent compliquées par l'effet de raisonnemens et de combinaisons forcées. A de telles époques, publier ses opinions, avec quelque bonne-foi qu'on les ait conçues, c'est s'exposer à mille et mille désagrémens ; car il est impossible d'éviter la censure. Mais comme un silence absolu sur des événemens de cette conséquence, ressembleroit à de l'ignorance ou à de l'affectation, je vais mettre sous les yeux du lecteur le résultat de mes recherches.

Dans les séances du parlement d'Irlande, tenues au mois d'octobre dernier, l'objet essentiel, principal, unique, qui sembloit occuper son attention, étoit la détresse du royaume, et le remède proposé, *la liberté du commerce*. Si l'on consulte les papiers des années précédentes, l'Irlande présente le tableau d'un pays parvenu peut-être à un plus haut degré de prospérité qu'aucun état de l'Europe. Ce n'étoit qu'à partir de la Notre-Dame de 1778, qu'on s'en formoit une idée si différente. J'ai donc dû naturellement rechercher les causes auxquelles il faut attribuer un changement de situation, qui paroît aussi grand et aussi soudain. Je n'ai rien négligé pour me procurer toutes les preuves possibles de la décadence réelle de l'Irlande durant cette période, et il est résulté de mes recherches, que la diminution du revenu [ il avoit été beaucoup moindre que de coutume ] étoit une circonstance sur laquelle on insistoit en général, comme sur l'une des causes principales de la décadence dont il s'agit.

Le tableau ci-dessous offre l'état de cette diminution.

Le décroissement le plus considérable qui ait eu lieu, est dans les articles qui suivent :

A N N É E S.	1776	1777	1778	1779
Droits d'importation payés à la douane. . .	L. 248491	L. 251055	L. 198550	L. 165802
Droits d'exportation payés à la douane. . .	42488	35883	36027	31717
Droits d'accise sur les importations. . . . .	152238	153727	131284	106070
Vins de première qualité. . . . .	15825	16124	13497	8933

Les totaux sont ainsi qu'ils se trouvent ci-dessous, y compris les impôts formant le revenu héréditaire, les anciens et nouveaux droits additionnels, celui du timbre et autres :

A N N É E S.	1776	1777	1778	1779
Totaux. . . . .	L. 1040055	L. 1093881	L. 968683	L. 862828

Le total de la diminution dans la dernière année, monte à environ 100000 L., et d'après les détails particuliers, il paroît qu'elle porte du côté de l'importation ; car, pour ce qui est de la



diminution de 5000 *l.* sur les droits d'exportation payés à la douane, je la regarde comme fort peu de chose. Des malheurs qui [ soit qu'on les attribue aux associations de non-importation, soit qu'ils naissent naturellement ] ont l'effet immédiat de réduire à ce point les frais d'importation, tandis que les exportations restent à peu près les mêmes, de tels malheurs, dis-je, tendent singulièrement à produire le remède, au moment même où le mal est connu; car cette balance de richesse nationale, qui résulte d'un pareil compte, doit animer et vivifier chaque branche d'industrie, dans un pays où le grand obstacle à la prospérité, est le manque de capitaux et de circulation.

En général, sans doute, une diminution de revenu prouve une diminution de richesses. Mais le cas particulier dont il s'agit ici, est une exception si forte, qu'en résultat définitif, c'est précisément tout le contraire. Les Irlandois faisoient une consommation énorme et très-libre, de denrées importées de l'étranger: cette consommation a diminué beaucoup; et on ne peut pas dire que ce soit un effet de leur pauvreté: car leurs exportations de la plupart des articles que l'étranger tire de chez eux, ont augmenté; et aucun de ces articles n'a diminué en proportion des importations, ce qui se prouve par le cours du change, lequel est beaucoup en faveur de l'Irlande, ce que démontrent pareillement ces comptes et divers autres. Ainsi, cette forte consommation étant réduite par d'autres causes, il en résulte de toute nécessité, pour le royaume,

royaume, l'accumulation considérable d'un surcroît de richesse, qui, en dépit des événemens, rétablira les revenus publics, tandis que d'un autre côté, il a pour effet de rendre plus active l'industrie nationale.

A N N É E S.	1776	1777	1778	1779
Dans l'état ci-dessus, les droits d'importation payés à la douane, l'accise sur les importations, et l'impôt sur les vins, montent, réunis ensemble, à ces sommes; savoir . . . .	416554	420906	343331	280802
Les droits d'exportation acquittés à la douane, sont de . . . . .	42488	35883	36027	31717

De 1777 à 1778, il y eut augmentation dans les droits de douane sur l'exportation, mais les droits sur l'importation diminuèrent de plus de 77000 *l.* De 1778 à 1779, les premiers déchurent de 4310 *l.*, ou de plus d'un neuvième: à la même époque, le droit d'importation décrut de 63000 *l.*, ou d'un cinquième. Une telle différence dans les articles est très-considérable; et si tous les articles du revenu de l'Irlande y étoient compris, elle le seroit bien davantage.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que la dette nationale augmente, lorsque le revenu diminue.



A la Notre - Dame de l'année 1779, elle montoit à 1062597 *l.*, c'est-à-dire, à 237171 *l.* de plus qu'en 1777.

Mais le décroissement du revenu n'a pas du tout été général, comme on le verra par le tableau suivant, d'articles qui ont été en augmentant.

A N N É E S.	1776	1777	1778	1779
Permissions de vendre de de la bière. . . . .	<i>l.</i> 7272	<i>l.</i> 7182	<i>l.</i> 7363	<i>l.</i> 7511
Les mêmes, pour vins et liqueurs fortes. . .	19563	19984	20823	20298
Impôt des cheminées. . .	60966	60580	61646	60617
Restant de l'impôt sur le thé . . . . .	4404	4590	7300	5747
Tabac . . . . .	58046	51453	47698	52558
Liqueurs fortes, troi- sième qualité. . . . .	5659	18586	18782	18233
Timbre . . . . .	19725	20784	21174	21316
Houblon . . . . .	2141	3984	2427	4012

Tous ces droits, si l'on en excepte l'article du timbre, sont imposés sur des objets de grande consommation pour le petit peuple : donc, de quelque détresse qu'une diminution de revenu soit l'indice, il ne paroît pas, et cela est très-heureux, que la classe la plus basse ait souffert, en proportion, autant que les classes plus aisées. Mais recherchons mieux encore, jusqu'à quel point la

diminution du revenu est due à un accroissement de pauvreté, et jusqu'à quel point elle l'est aussi à une mesure artificielle et forcée, je veux dire les associations pour la non importation. Ces associations ont été très-générales en Irlande, pendant l'année 1779, et elles doivent avoir produit un grand effet. Pour bien entendre la question, il faut voir les faits eux-mêmes. Les tableaux suivans les feront connoître. Le revenu de l'Irlande a augmenté, principalement dans les importations de liqueurs fortes, de thé, de vins, de tabac et de sucre.

	CHARBON.	SUCRE de Moscovie.	EAU-DE-VIE.	GENIÈVR.	R U M.
<i>Années.</i>	<i>Tons.</i>	<i>Quintaux.</i>	<i>Gallons.</i>	<i>Gallons.</i>	<i>Gallons.</i>
1776	217938	238746	403036	153430	1888068
1777	240893	193258	479996	137474	1680233
1778	237101	139816	226434	144438	1234502
1779	219992	145540	180705	87423	1183865

	THE BOUY.	THE VERT.	VINS de toute espèce.	T A B A C.
<i>Années.</i>	<i>Livres.</i>	<i>Livres.</i>	<i>Tonneaux.</i>	<i>Livres.</i>
1776	308558	371968	5075	5379405
1777	359475	344726	5129	3916409
1779	336470	479115	4319	3629056
1779	402594	375269	2806	4038479

La grande diminution est dans les liqueurs et



dans les vins , le thé n'a point baissé durant la période de ces quatre années , prises les unes dans les autres ; et l'importation du tabac , en 1779 , est plus forte qu'en 1778. Le sucre a beaucoup tombé depuis 1776 ; mais de 1778 à 1779 , il y a eu une augmentation d'importation. Pour le charbon , la balance est assez égale. L'article le plus remarquable , est celui des vins , lequel , à la vérité , a éprouvé une diminution extraordinaire. C'est dans ces importations qu'il faut chercher la principale cause de la diminution du revenu. L'observation que j'ai faite précédemment , savoir , que la détresse de l'Irlande paroît avoir influé d'une manière plus sensible , sur les premières classes que sur les classes les moins relevées , cette observation , dis-je , semble être bien confirmée ici ; car nous voyons que les vins , le thé vert et l'eau-de-vie ont tombé considérablement , tandis que le tabac , le thé bouy , et le sucre de Moscovie , ont augmenté de 1778 à 1779. Ce qui le prouve avec d'autant plus d'évidence , c'est que les importations de sucre en pain ont diminué , et que celles de sucre de Moscovie ont été plus fortes. Les importations de sucre en pain , dans l'année 1776 , s'élèvent à huit mille neuf cent sept quintaux ; en 1777 , elles sont de quinze mille neuf cent vingt-huit , et en 1778 , de douze mille trois cent soixante-cinq ; mais en 1779 , elles n'excèdent point cinq mille neuf cent trente un quintaux. On peut en fournir encore d'autres preuves. Par exemple , dans l'importation des modes , article de luxe qui n'est recherché que par le grand monde , la diminution a été prodigi-

gieuse , ainsi que dans celle de la bière angloise , dont la consommation ne se fait que par les personnes très-aisées ; et au contraire , il y a eu une augmentation excessive dans l'importation du houblon qui sert à composer la bière d'Irlande , laquelle est la boisson des gens du peuple.

	H O U B L O N .	M O D E S .	B I È R E .
<i>Années.</i>	<i>Quintaux.</i>	<i>Valeur.</i>	<i>Barrisques.</i>
1776	9694	15758 L.	65922
1777	18067	16881	70582
1778	10974	15667	68960
1779	18191	8317	47437

Je tire de ceci une conclusion très-fâcheuse , c'est que les rentes des terres ne sont pas aussi bien acquittées qu'elles devroient l'être , et que les fermiers ou régisseurs abusent du prétexte des *mauvais temps* : cette expression bannale occasionne bien quelques inconvéniens du même genre en Angleterre ; mais elle fait beaucoup plus de mal en Irlande , et particulièrement en ce que les fermiers ou autres agens se contentent d'envoyer des *excuses* , au lieu d'*argent* , à leurs propriétaires absens du pays.

La grande diminution dans l'importation des marchandises angloises et des articles de nos manufactures , diminution fort remarquable , doit être attribuée aux associations de non-importation , lesquelles portent particulièrement contre



ces objets : ils sont tombés à tel point, qu'il est permis d'espérer que les articles des fabriques d'Irlande, auxquels ils nuisoient beaucoup, auront augmenté en proportion.

	NOUVELLE draperie.	ANCIENNE draperie.	MOUSSELINES.	SOIERIES.
<i>Années.</i>	<i>yards.</i>	<i>yards.</i>	<i>yards.</i>	<i>livres.</i>
1776	676485	290215	116552	17526
1777	751819	381330	162663	24187
1778	741426	378077	121954	27225
1779	270839	176196	44507	15794

Dans la plupart des articles ci-dessus, nous trouvons une telle diminution d'importation, qu'il n'est pas étonnant que le revenu national en ait souffert. Si l'on dit que ce décroissement d'importation a pour cause un état de pauvreté dans les temps antérieurs, cela n'aura d'autre effet que de nous reporter aux années qui ont été la matière d'une discussion dans un des chapitres précédens. Et il s'en faut beaucoup que de l'état des importations de l'Irlande, pendant ces années, on puisse conclure à une diminution de prospérité nationale.

Toutefois, quelques articles d'importation ont éprouvé une baisse si considérable, que je serois tenté de croire qu'il existe réellement plus de détresse, que ne semblent l'annoncer d'autres articles. Les objets suivans sont ceux qui ont fixé mon attention :

	GRAINE de lin.	GRAINE de chanvre.	GRAINE de trèfle.	SOIE écru.	LAINÉ de coton.	FIL de moire.
<i>Années.</i>	<i>barriques.*</i>	<i>barriques.*</i>	<i>quintaux.</i>	<i>livres.</i>	<i>quintaux.</i>	<i>livres.</i>
1776	24077	150	4648	41594	5860	29345
1777	52613	159	5988	54045	4569	27424
1778	57211	106	5664	51875	4565	18327
1779	20419	69	5852	29635	1345	4552

\* De soixante gallons.



Ces divers objets sont réclamés par les besoins de l'agriculture ou par ceux des manufactures; donc ils auroient dû tomber les derniers.

On a prétendu que la décadence du commerce d'Irlande n'existe pas seulement dans les articles d'importation : c'est ce qu'il nous faut examiner.

	B Œ U F.	P E A U X.	S U I F.	B E U R R E.
<i>Années.</i>	<i>barriques.</i>	<i>nombre.</i>	<i>quintaux.</i>	<i>quintaux.</i>
1776	203685	108574	50549	272411
1777	181784	84391	48502	272882
1778	203901	79531	38450	265245
1779	138918	55823	41384	227829

	P O R C.	S A I N D O U X.	C H A N D E L L E.
<i>Années.</i>	<i>barriques.</i>	<i>quintaux.</i>	<i>quintaux.</i>
1776	72714	3216	3155
1777	122227	2981	1764
1778	126908	3428	938
1779	70066	3527	1827

L'année 1779 n'est pas complète, attendu qu'on n'a point terminé le compte pour les troupes.

Rien n'est plus frappant que ce tableau. La baisse qu'on y remarque, se réduit à si peu de chose, qu'elle ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête : mais on trouve dans les articles les plus importants, une augmentation vraiment prodigieuse, une augmentation qui continue aujourd'hui,

comme le prouve l'état des exportations pour les troupes en 1779, inséré dans la note ci-dessous (\*). Cet état fourni par l'Irlande, s'accorde parfaitement avec le compte dressé en Angleterre par le lord North, et d'où j'ai tiré les détails suivans :

*Marchandises d'Angleterre importées en Irlande.*

	VALEUR en bœuf.	VALEUR en beurre.	VALEUR en suff.	VALEUR en cochon.
<i>Années.</i>	<i>l.</i>	<i>l.</i>	<i>l.</i>	<i>l.</i>
1768	55802	173259	52557	28609
1769	55107	260357	45655	18544
1770	51695	149464	44928	22240
1771	64072	236403	43274	25504
1772	48434	204810	17419	22401
1773	45364	229528	43230	30198
1774	46064	211152	38247	21836
1775	50299	245624	46398	40368
1776	95194	237926	48072	42737
1777	106915	274535	41695	29575
1778	106202	210986	39209	37981

(\*) Le voici :

	B Œ U F.	P O R C.	B E U R R E.
<i>Années.</i>	<i>barrisques.</i>	<i>barrisques.</i>	<i>quintaux.</i>
1777	13206	49296	8701
1778	13206	49296	8701
1779 au 25 avril	14801	52260	9974
1779 au 25 oct.	11572	41164	8572



Aussi loin que s'étend le compte qui précède [ car l'année 1779 n'y est point comprise ], on trouve dans presque toutes ses parties des preuves d'accroissement; ou du moins, s'il y a de la baisse, elle est trop peu importante pour qu'on puisse en déduire aucunes conséquences défavorables. Examinons présentement le tableau d'exportation des marchandises d'Irlande, tiré du même compte qui m'a fourni celui des importations ci-dessus :

	T O I L E.		FIL DE LIN ÉCRU.		FIL DE LIN BLANCHI.	
	Y ARDS.	V A L E U R.	L I V R E S.	V A L E U R.	Q U I N T A U X.	V A L E U R.
1768	15249248	500778	4794926	209778	21043	47426
1769	16460271	549875	4107478	179702	19332	43580
1770	18195087	606502	5246687	229280	19903	44864
1771	20622217	687407	4055756	176564	18588	41894
1772	19171771	659059	3608424	157649	14828	33421
1775	17876617	595887	5082274	154869	11073	24964
1774	21447198	714906	4668833	203911	12549	28289
1775	21916171	750539	4365582	190906	13882	31294
1776	20943847	698128	3914351	171252	18091	40778
1777	21152548	704418	5198457	139951	17897	40269
1778	18869447	628981	3788603	165751	15053	33870

*Etat actuel du commerce d'Irlande.*

Nous voyons par le tableau précédent, que ces articles n'ont pas diminué, à beaucoup près, autant que plusieurs raisons générales et particulières auroient pu le donner à croire. Le fil de toile a augmenté dans une proportion considérable depuis 1777 jusqu'à 1778; la toile a tombé, mais pas assez pour donner de l'inquiétude. Depuis 1770 jusqu'à 1771, le fil de toile a subi une baisse presque aussi grande, sans qu'il en soit résulté aucuns effets fâcheux. Le tableau que je vais mettre sous les yeux du lecteur, contient la totalité des marchandises de cette nature, exportées d'Irlande.

*Exportations de toile de lin et de fil de lin, etc.*

	TOILE DE LIN.	FIL DE LIN.	LAINÉ FILÉE.
<i>Années.</i>	<i>yards.</i>	<i>quintaux.</i>	<i>stones.</i>
1776	20502587	36152	86527
1777	19714638	29698	114703
1778	21945729	28108	122755
1779	18836042	35673	100939

Cet état n'annonce pas un décroissement aussi fort que celui qui suivit la banqueroute de M. Fordyce. On peut connoître par les deux comptes qui précèdent, dans quelle énorme proportion l'Angleterre prend les marchandises qui s'exportent de l'Irlande. En 1776, elle en accapara la totalité : il est vrai qu'elle semble en avoir absorbé une quantité plus grande encore. Cette



erreur apparente résulte de ce que les comptes dressés en Irlande finissent à la Notre - Dame , tandis que ceux de l'Angleterre vont jusqu'au 31 décembre ; mais , pour rendre la matière aussi intelligible et aussi claire qu'on peut le desirer , je terminerai cet examen en insérant ici la table anglaise de toutes les marchandises exportées d'Angleterre en Irlande , et importées d'Irlande en Angleterre.

ANNÉES.	EXPORTATIONS	MARCHANDISES	BALANCE
	en Irlande d'articles des manufactures anglaises , de marchandises étrangères , pendant et après la saison , et d'objets manufacturés en Ecosse.	importées d'Irlande en Angleterre.	contre L'IRLANDE.
1768	2248314 L.	1226094 L.	1022220 L.
1769	2347801	1542255	805548
1770	2544737	1558899	1185838
1771	2436853	1547237	889616
1772	2396152	1416285	979867
1773	2123705	1392759	730946
1774	2414666	1573345	841321
1775	2401686	1641069	760617
1776	2461290	1654226	807064
1777	2211689	1639871	571818
1778	1731808	1510881	220927

Dans l'année 1768 , l'exportation et l'importation respectives , entre l'Ecosse et l'Irlande , ne se trouvent point comprises , mais elles le sont dans les autres années. Ce tableau est tiré des états de comptes , mis sous les yeux du parlement ,

à la fin des sessions de 1778 et 1779. Quant à l'évaluation de la douane, que j'ai suivie ici, je dois remarquer qu'on a supposé la balance réelle en faveur de l'Irlande, quoique de cette évaluation il résulte le contraire; et ce fut l'avis du lord North dans la chambre des communes, au mois de décembre dernier: mais, en prenant le compte tel qu'il est établi ici, on doit reconnoître évidemment que les malheurs qu'a essayés l'Irlande l'année dernière, ou, si l'on veut, depuis deux ans, n'ont aucunement leur source dans les rapports commerciaux de ce royaume avec l'Angleterre; car, durant les neuf ou dix dernières années, la balance contr'elle a diminué de plus en plus. De 1776 à 1777, elle tomba de 25,0000 *l.*; et de 1777 à 1778, de 350,000 *l.* (\*) Si donc l'Irlande étoit dans un état de prospérité lorsqu'elle avoit contr'elle une balance de 7, 8 et 900,000 *l.* par an, assurément, elle ne devoit pas se trouver dans une plus grande détresse lorsque cette balance étoit réduite à moins d'un quart (\*\*). Le résultat nécessaire d'un tel compte, est que le commerce de ce royaume avec nous lui produit, depuis quelques années, un surcroît de richesse considérable. Mais le tableau qui précède, ne comprend pas 1779; et, pour les payemens généraux qui ont

---

(\*) Voyez le tableau ci-dessus. *T.*

(\*\*) En effet, cette balance qui, à la fin de l'année 1768, montoit à 1,022,220 *l.*, se trouve n'être plus que de 220927 *l.* en 1778; ce qui fait, comme l'observe notre auteur, une réduction à moins du quart. *T.*



été faits respectivement par les deux royaumes, dans le cours de cette année, je n'ai d'autre autorité à citer que le cours du change. M. Eden observe ( \* ) que pendant les années 1778 et 1779, le change de Dublin sur Londres a varié de 5 un quart à 7 un huitième; le pair est 8 un tiers. Le 27 octobre 1779, il étoit à 6 un quart, c'est - à - dire, extrêmement bas; ce qui prouve que, durant cette période, l'Irlande doit avoir éprouvé l'accroissement de richesse dont je parlois tout-à-l'heure.

Le lecteur remarquera de lui-même, que toutes ces autorités sont prises au dehors, si je puis m'exprimer ainsi. Quelques-unes semblent prouver que l'Irlande a essuyé une sorte de détresse; mais d'autres annoncent bien positivement le contraire. Il reste à observer que les preuves tirées de la situation intérieure du royaume, sont celles sur lesquelles on s'est appuyé particulièrement. On a dit, et ce langage a été celui de personnes très-respectables, que les rentes de terres avoient diminué; que beaucoup de biens-fonds n'étoient point affermés, ou l'étoient à vil prix; que nombre d'individus se trouvoient sans moyens de travail; enfin, que le peuple souffroit par-tout de la misère. Le malheur de ces assertions, quand on les produit comme autant d'argumens, est qu'elles ne reposent sur aucunes preuves. Je demande des démonstrations, et vous me donnez des anecdotes.

---

(\*) Dans son écrit, qui a pour titre: *Quatre Lettres au comte de Carlisle*. Y.

« Mylord un tel est ruiné ; tel autre duc ne peut se procurer de quoi vivre à Dublin ; le comte de A. ne reçoit point d'argent ; M. C. a 18,000 *l.* d'arriérées. » Tout cela est une répétition des plaintes qui ont si fort retenti en 1773, dans la chambre des communes d'Angleterre. Je suis très-éloigné de nier qu'elles soient fondées ; seulement, je veux que l'on n'accueille pas de simples allégations comme des preuves. De telles plaintes sont assez ordinaires dans une nation, lorsqu'il s'agit d'y établir un nouveau système de politique ; et la conséquence naturelle que j'en tire, est qu'elles sont exagérées. Oui, je le répète, dans des plaintes de ce genre, on a toujours été, et l'on ira toujours au-delà de la vérité.

Les prix sont un objet de conséquence, et demandent une attention particulière. Le beurre fut, durant tout l'hiver dernier, de 2 *l.* 2 *s.* par quintal, à Waterford. Au commencement de cette saison, le porc étoit d'une *l.* 3 *s.* à 1 *l.* 3 *s.* 9 *d.* par quintal. Depuis, il a monté insensiblement à 1 *l.* 6 *s.* 6 *d.* Le beurre est très-bas, et beaucoup plus bas qu'il n'a été pendant dix années ; mais le porc se soutient à son prix. Les détails donnés dans le cours de ce Voyage prouvent qu'à Limerick, 1 *l.* 9 *s.* 3 *d.*, est un prix très-élevé, et que celui de 12 *s.* n'est que le prix des onze dernières années.



	1777		1778		1779	
	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>
Bœuf , quatre quintaux et de- mi par chacune des barriques prises les unes dans les autres.	50 »	à » »	40 »	à » »	47 »	à » »
Porc , par bar- rique . . . . .	62 6	à » »	54 »	à » »	66 »	à » »
Beurre , par quintal . . . . .	60 »	à 45 »	52 6	à 39 »	34 »	à 45 »
Suif , <i>idem</i> . . .	40 »	à 45 »	41 6	à 44 »	43 »	à 47 »
Chandelle , par paquets de 12 livres . . . . .	5 6	à » »	5 6	à » »	5 6	à 6 »
Peaux , par quin- tal . . . . .	32 »	à 44 »	28 »	à 40 »	20 »	à 28 »
Froment , par barriq. ( vingt stones à la bar- rique ) . . . . .	19 »	à 22 6	17 »	à 22 »	15 »	à 19 »
Le même , en <i>medium</i> . . . . .	20 »	à » »	19 »	à » »	17 »	à » »

*N. B.* Le prix auquel le pain a été réglé à Waterford, depuis Noël, est de 16 s. 3 d. à 16 s. 9 d. *Y.*

	1777		1778		1779	
	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>
Farin. par quintal ( seconde qualité) . . .	12 6	à 16 »	11 6	à 10 6.		
Orge, par barrique de seize stones . . . . .	9 »	à 9 6	9 »	à 9 6	9 »	à 10 »

Au commencement de février, l'orge a monté 11 s. 6 d. par barrique, puis à 12 s.

	1777		1778		1779	
	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>	<i>s. d.</i>
Drèche, par barrique ( douze stones à la barrique) . . . . .	10 »	à 11 »	10 »	à 11 »	11 6	à » »
Avoine, par barrique de quatorze stones. .	6 6	à 7 »	5 6	à 6 »	4 9	à 5 6
Gruaud'avoine, par quintal . .	7 »	à 8 »	9 »	à 10 »	6 6	à 7 6

Tous les prix sont ceux de Waterford. On remarque dans quelques-uns une diminution considérable. Il ne s'en est opéré aucune dans d'autres, et tous s'élèvent beaucoup plus haut qu'ils n'étoient il y a peu d'années.

On auroit tort, toutefois, d'imaginer que je veuille  
*Voy. en Irlande. T. II.*



soutenir ici que l'Irlande n'a éprouvé aucune détresse, on n'en a souffert qu'une très-légère. Lorsque nous voyons l'Angleterre elle-même essuyer de terribles revers, il ny a pas lieu de s'étonner que l'Irlande, quoique moins maltraitée, ait eu a supporter les siens. Les fonds publics ont tombé chez nous, en peu d'années, de 27 pour 100, le prix de la vente des terres s'est trouvé réduit de trente-trois fois le revenu à vingt-trois fois. La valeur des produits de toute espèce est déchue de 30 à 100 pour 100. Le froment qui valoit 7 s. le bushel, ne se vend plus que 3 s. ; les autres grains ont diminué en proportion. La laine a tombé de 18 s. à 12 s. : ces fâcheux résultats ont pour cause principale la rareté de l'argent, laquelle provient du gros intérêt qui se paye pour les emprunts publics. Je concevrois difficilement que les opérations de ce genre eussent desséché, dans toutes les parties de notre île, les canaux de l'industrie nationale, en enlevant un argent destiné à l'alimenter, sans que leur influence se fit sentir d'une manière immédiate chez un peuple voisin, dont l'industrie presque générale étoit, sinon soutenue, du moins aidée puissamment par les capitaux de l'Angleterre : donc le simple raisonnement me conduit à présumer que l'Irlande doit avoir souffert. Mais il m'est impossible de tirer, des faits qui précèdent, la conclusion, que ce royaume soit dans un état de détresse qui ressemble en rien à celui où on l'a représenté ; tandis que ces faits prouvent au contraire que, sous plusieurs rapports, le mal est sur le point de

se guérir à l'instant même où les plaintes sont les plus fortes.

En admettant une détresse quelconque, et en supposant qu'elle se lie avec l'état général du royaume, plutôt qu'avec le moment actuel en particulier, il se peut qu'on me demande à quoi il faut l'attribuer? Les sections précédentes ont répondu d'avance à cette question. Mais pour en présenter ici au lecteur le résultat en un tableau très-raccourci, j'observerai que les causes qui ont fait obstacle aux progrès de la prospérité de l'Irlande, sont :

1°. L'oppression sous laquelle gémissent les catholiques, oppression qui pèse sur l'industrie de plus de deux millions d'hommes, et qui, par cela seul, oppose plus d'obstacles aux progrès de la prospérité du royaume, que toutes les autres causes réunies ensemble.

2°. La prime accordée sur le blé apporté par terre jusqu'à Dublin, laquelle, ayant pour effet d'opérer le changement de riches pâturages en des terres labourables, qui sont cultivées d'après une détestable méthode, et cela à des frais énormes pour le trésor public, fait beaucoup de mal à l'Irlande, sans parler de l'abîme de dettes où elle la plonge.

3°. La mauvaise politique du parlement, qui se mêle sans cesse de toutes les parties de l'industrie nationale, soit en la resserrant dans des limites, soit en établissant des primes, deux moyens de produire des conséquences également fâcheuses.

4°. Le système suivi pour les fabriques de toiles,



lequel, en couvrant de ces établissemens tout le nord du royaume, a presque anéanti l'agriculture dans un quart du territoire de l'Irlande, et empêché les manufactures les plus florissantes d'être, comme elles le sont par-tout, l'ame et la vie de l'agriculture.

5°. Les lois rendues pour arrêter les émigrations depuis cinq années, d'où il est résulté l'accumulation d'un surcroît de population, et par conséquent, un mal réel pour ceux qui, en restant dans le pays, se trouvent avoir un plus grand nombre de concurrens (\*).

6°. Les restrictions que le gouvernement anglois, mal conseillé, a mises au commerce d'Irlande, et auxquelles il faut s'en prendre, si l'industrie

(\*) Cette seule circonstance suffit pour expliquer tous les maux que peuvent avoir à souffrir les habitans du nord de l'Irlande. Des individus qui émigrent de leur pays, sont, comme le prouve cette détermination même, les hommes les plus actifs, les plus hardis, les plus entreprenans, les plus résolus, et aussi, (selon toute probabilité) les plus capables de faire le mal : c'est ce que donnent à penser les procès-verbaux du parlement. Quelle classe d'habitans émigroit toutes les années? Celle des hommes essentiellement fainéans et déréglés, en un mot, celle des plus mauvais sujets. Dans l'espace de vingt ans, leur nombre, année moyenne, étoit de quatre à cinq mille. Mais, d'après l'accroissement extraordinaire de la population du pays, le même nombre, dans les quatre ou cinq dernières années qui viennent de s'écouler, auroit été beaucoup plus considérable. De quelque manière qu'on en fasse le calcul, il doit se trouver que le royaume souffre d'un surcroît de population de vingt-cinq à quarante mille individus, les plus détestables sujets du monde, lesquels y restent la plupart contre leur vœu : et voilà qui est plus que suffisant pour expliquer les excès de tout genre, les émeutes populaires, et encore plus, les réclamations et les plaintes. F.

générale du royaume n'a point une activité proportionnée à celle qu'on remarque en d'autres pays.

7°. Le grand défaut de circulation, occasionné par la remise qui se fait en Angleterre, des rentes de biens-fonds dont les propriétaires sont absens de l'Irlande, défaut qui produit, sans doute, quelques effets nuisibles, mais moins désastreux, à mon avis, qu'on ne le suppose communément.

De tout ce qui vient d'être remarqué, faut-il conclure, quant à l'état présent des choses, que la liberté de commerce, qu'on s'occupe aujourd'hui de donner à l'Irlande, est une mauvaise mesure? Cette opinion n'est aucunement la mienne, et je n'ai garde de mettre en avant une pareille idée. Dans les sections précédentes, au contraire, j'ai essayé plus d'une fois, de démontrer qu'il n'y a jamais eu de politique plus absurde, que ce système de restriction, adopté par l'Angleterre, système qui lui a fait autant de mal à elle-même qu'à l'Irlande. Mais, de ce qu'une mesure est sage et bien conçue, s'ensuit-il qu'il faille accueillir, comme autant de vérités, des faits qui ne paroissent appuyés d'aucunes preuves? La question de convenance politique n'est qu'une question du moment; mais admettre que telles et telles circonstances indiquent une décadence de prospérité nationale, tandis qu'elles ne marquent rien de semblable, c'est poser les fondemens d'erreurs grossières pour l'avenir; c'est introduire de faux principes dans la science politique; et cela, en un point le plus important de tous, puisque c'est déterminer à quels signes on



devra désormais , et dans tous les cas , comme à présent , reconnoître la prospérité , ou la décadence d'un empire. Et ici , le lecteur voudra bien , je l'espère , me pardonner une courte digression sur la conduite imprévoyante d'une classe particulière d'hommes , au milieu des plaintes qui se font entendre aujourd'hui sur la détresse de l'Irlande.

Il est une circonstance dans l'état actuel de ce royaume , qui devoit frapper davantage qu'elle ne le fait , les propriétaires de terres. C'est que ceux-ci se sont réunis aux marchands et aux manufacturiers , pour réclamer avec force la liberté de commerce. On les a vus , dans le parlement , les défenseurs opiniâtres de tous ces projets également insensés et ruineux , que proposoient des personnes intéressées , pour l'établissement de gratifications et de primes , montant à plus de 100000 *l.* par an , établissement qui , seul , explique cette dette nationale toute entière , et cette diminution de revenu , qui ne tarderont pas à rendre indispensablement nécessaire un grand nombre de nouvelles taxes. Les Irlandois sont un peuple loyal et reconnaissant , et ils ne recevront pas cette liberté de commerce , sans donner quelque chose en retour. Or , ce ne peut être qu'au moyen de nouveaux impôts ; et déjà même il est question dans le parlement , d'un retour de ce genre. C'est ainsi que les propriétaires de terres ont été assez dupes pour adhérer à des mesures qui leur font contracter une dette envers l'état , et qu'ils ont mêlé leur voix à celle des hommes de commerce , pour demander une faveur que j'ai démontré ne pouvoir

être d'une grande utilité, d'ici à un demi-siècle peut-être. J'ajoute que cette faveur, il leur faudra la reconnoître incessamment d'une manière qui leur coûtera cher. Et si, par exemple, la compensation qu'ils auront à donner en retour, consistoit en un impôt levé sur les terres, c'est à eux-mêmes qu'ils auront l'obligation de cette taxe. La conclusion que je veux tirer de tout cela, et qui me semble devoir servir de leçon pour l'avenir, c'est que l'intérêt de ceux qui ont leur fortune en terres, est de toujours *rester tranquilles*. Laissez des marchands et des manufacturiers se plaindre, jeter les hauts cris, former des associations, en un mot, faire tout ce qui leur plaira ; mais ne vous joignez point à eux. Essayez de les contenir, mais ne les animez jamais. De tous les détails qui précèdent, il résulte bien clairement, que, durant ces trente années, l'Irlande est parvenue à un degré de prospérité extraordinaire, si même elle n'a pas été plus florissante qu'aucun autre pays d'Europe, ce que je regarde, quant à moi, comme certain. En falloit-il davantage ? n'étoit-ce pas un motif suffisant pour garder le silence et se tenir en repos ? Pourquoi ne pas se résigner à une détresse momentanée, plutôt que d'étourdir la nation de plaintes amères sur l'état et la situation de votre pays, et de l'occuper toute entière de cet objet ? Pourquoi solliciter des faveurs inutiles, qu'il faudra reconnoître par de pénibles sacrifices ? Pendant tout le cours de votre prospérité, quelles ont été les charges additionnelles imposées sur vous par voie de taxes ? Tous les



états de l'Europe ont éprouvé un surcroît considérable de ces charges ; l'Angleterre pour sa part, en a été accablée : vous seuls n'avez eu à souffrir d'aucune augmentation semblable , et si il y en a eu une , elle a été si légère , que c'est presque la même chose. Pourriez-vous , dans vos espérances les plus exagérées , vous former le tableau d'une situation plus heureuse ? encore est-ce à vous-mêmes que vous êtes redevables des primes établies sur le grain apporté par terre , de celles accordées pour le blé conservé sur des aires plancheyées ; des projets chimériques de navigation à travers des marais , pour transporter de la tourbe jusqu'à White Haven ; de la construction de bâtimens charbonniers , dans des lieux où il n'y a point de charbon ; de ponts , là où il n'y a point de rivières ; de ports , là où il n'y a point de vaisseaux ; enfin , d'églises dans des endroits où il n'y a point de communautés (\*). Il se peut qu'un parti ait imaginé un plan semblable , dans la vue d'appauvrir le gouvernement et le rendre dépendant. Mais

---

(\*) Cette dernière assertion n'est point fondée sur l'article suivant dont je trouve chargés les états de comptes nationaux de l'année 1779, quoique cependant on pût en induire quelque chose de semblable.

« Au comité des prémices , pour la construction des nouvelles « églises , et les réparations d'églises anciennes , dans les paroisses où le service divin ne s'est pas fait depuis vingt ans. 6000 l. Y.

Notre auteur relève avec raison la contradiction qu'offre cet article. Si vingt années se sont écoulées sans que le service divin se fût fait dans ces paroisses , n'y a-t-il pas eu de l'abus à destiner une somme de 6000 l. à construction ou à la reconstruction d'églises reconnues inutiles ? T.

soyez-en bien assurés, ce plan a été conçu pour son avantage et non pour le vôtre ; et la nécessité indispensable, qui va se faire sentir de créer de nouvelles taxes, vous en convaincra de manière à ne pouvoir la révoquer en doute. Voilà donc comme, abusant de votre bonne foi, une classe d'hommes vous a entraînés dans des mesures qui ont épuisé le public, et vous ont grevés, vous, d'une forte dette : et parce qu'une autre classe d'hommes souffre d'une détresse, passagère de sa nature même, vous vous réunissez à elle, pour jeter des cris violens, dont le seul fruit que vous retirerez, sera d'avoir votre part du mal ! car, observez que si vos plaintes produisent quelque bien, il sera pour ces hommes uniquement, tandis que vous seuls payerez les violons (\*). Désormais donc, méprisez les mauvais citoyens, qui troublent tout un pays de leurs clameurs, pour quelques maux, soit réels, soit chimériques. Imposez-leur silence, confondez-les. La prospérité de votre patrie, qui s'est accrue par degrés, doit vous avoir appris que de tels maux ne sont pas enracinés à tel point, qu'on ne réussisse à les détruire. Une forte expérience vous a prouvé encore que, si vous

---

(\*) Je sais très-bien tout ce qu'on peut dire ici sur l'intérêt qu'ont les propriétaires de terres à voir leur avantage personnel proportionné à l'état florissant des manufactures et du commerce. En général, sans doute, cela est ainsi, et même toujours, lorsqu'on laisse les choses suivre leur cours naturel. Mais, quand on les détourne de ce cours égal et paisible, la conclusion ne peut plus être juste. Toutes les mesures que je condamne ici, sont des mesures artificielles et forcées. F.



payez pour contribuer au soulagement de l'état, ce soulagement est imaginaire pour beaucoup d'autres, tandis qu'il fait entrer dans vos coffres de bonnes et solides espèces, qui valent mieux que les profits dont d'autres ne jouissent qu'en idée. Songez que la longue période dans laquelle vous avez vu s'augmenter votre richesse nationale, a été un temps de calme et de repos, et que vous ne vous êtes plaints de souffrir la misère, qu'à l'époque où avez acquis assez d'or pour être soumis à des taxes. Pesez bien tous ces faits, et gardez le silence à l'avenir.

Que le projet de donner à l'Irlande la liberté de commerce ait été un projet sage, c'est assurément sur quoi je n'élève aucun doute; mais je regrette, je l'avoue, qu'on ne l'ait pas basé sur les principes d'une saine politique, plutôt que de s'y être pris, pour le réaliser, à une époque où cette mesure peut paroître [qu'elle l'ait été ou non] arrachée par la violence; et ceci me conduit à présenter au lecteur une ou deux observations sur les associations armées qui ont fait tant de bruit en Angleterre.

Si des craintes mal fondées ont déterminé la législature chez nous, à faire aujourd'hui ce qu'elle auroit dû faire depuis long-temps, le résultat est toujours avantageux pour les deux royaumes: mais je ne puis admettre qu'on ait voulu uniquement donner la charité à un mendiant robuste et valide, qui nous auroit causé de l'effroi, par la grosseur de sa béquille, et l'air menaçant avec lequel il l'auroit fait jouer à nos yeux. Avancer que

l'Angleterre est à la merci de l'Irlande, et qu'il peut se former dans ce dernier royaume, un *congrès* soutenu par quarante mille baïonnettes, c'est là une pure déclamation qui n'est aucunement fondée. Nous avons au contraire les plus fortes raisons pour rejeter de semblables idées, puisqu'il est évident que la ruine totale de l'Irlande seroit l'infaillible conséquence d'une pareille mesure. Une insurrection de ce genre suffiroit pour arrêter le cours de cette prospérité, à laquelle elle est arrivée par degrés depuis les trente dernières années; et pour réduire les Irlandois à l'état d'un peuple divisé, par conséquent affoibli, et exposé aux attaques de tout voisin puissant (\*). Quelles seroient les prétentions ou les tentatives d'une soldatesque insensée, ayant en tête des hommes qui n'auroient rien à perdre? C'est ce dont il est permis de douter. Mais imaginer que des associations militaires, dirigées et commandées par des officiers qui sont les premiers propriétaires du royaume, qui n'ont jamais indiqué un mal sans que le remède ne suivît aussitôt, et qui ont reçu plus de marques de faveur et de considération pendant trois sessions du parlement d'Angleterre, que dans la durée de trois siècles qui ont précédé; imaginer, dis-je, que de tels hommes,

---

(\*) Les hommes assez bizarres pour adopter un moment des idées de cette nature, oublient sans doute que l'Irlande est peuplée d'un grand nombre de catholiques romains. Il seroit facile de s'étendre sur cet article; mais toutes sortes de raisons me font un devoir de m'en dispenser. Y.



qui ont tout à perdre et rien à gagner au désordre des affaires publiques, abandonneroient ainsi tout-à-fait les plus puissans défenseurs de leurs intérêts et de ceux de leur pays; c'est supposer un cas qui n'a jamais existé, et qui n'arrivera jamais.

Redouter quelques extrémités, c'est concevoir des craintes niaises et ridicules; mais il y a ce malheur dans une suite de concessions faites, non à la raison et à la justice, mais à des clameurs violentes, c'est qu'elles ont plutôt pour effet d'encourager de nouvelles demandes, que de satisfaire les premières; et ce seul point prouve combien il est préférable et plus sûr d'en venir tout d'un coup à une explication générale, et de convenir, soit d'un arrangement quelconque, soit de telle modification d'un arrangement déjà existant, comme je l'ai établi dans la section xxii.

En dernier lieu, supposé que le royaume soit affligé, comme il pourroit l'être, des maux dont on se plaint, voyons quel soulagement lui procurera la liberté accordée depuis peu aux Irlandois, de faire le commerce des articles de leurs manufactures de laine et le commerce d'Amérique; ce qui nous amène naturellement à examiner cette question, savoir s'il en résultera aussi quelque mal pour l'Angleterre.

De quelque détresse que puisse avoir à souffrir l'Irlande, il paroît que cette double liberté ne détruira pas immédiatement le mal, et même qu'elle n'y apportera aucun remède très-efficace. C'est une faveur générale qui ne peut avoir au-

cune influence sur la guérison du mal du moment. Il importe que ceci soit bien entendu en Irlande, parce que des espérances mal fondées ne produisent que le chagrin de les voir frustrées. Sans doute il étoit fort à propos d'anéantir ces restrictions, mais les Irlandois sont tous les jours les maîtres de se rendre à eux-mêmes des services beaucoup plus essentiels : s'ils veulent tirer, sans délai, un parti avantageux de leur nouvelle situation, il faut qu'ils établissent des fabriques de laine pour les marchés nouveaux qui leur sont ouverts. Je ne puis supposer que les objets manufacturés dans celles qui existent déjà en Irlande, soient exportés, et voici ma raison : les mêmes articles sortis des fabriques d'Angleterre [ j'entends sur-tout les beaux draps larges et les ratines ] viennent rivaliser ceux manufacturés en Irlande, dans ses propres marchés. Or, si les fabriques de ce royaume ne peuvent soutenir la concurrence des nôtres, même dans le marché de Dublin, tandis qu'il leur faut faire les frais très-coûteux d'un transport par terre jusques chez nous, et qu'elles ont de plus, le fret, la commission et des droits à payer sur le débarquement ; tandis encore, que la fabrication du drap en Irlande, est encouragée par une forte prime qu'a établie la société de Dublin, assurément elles seront hors d'état de nous le disputer dans les marchés étrangers où nous nous trouvons sur un pied égal. Donc, les avantages qu'on s'est promis de la liberté du commerce, on ne doit pas les espérer pour de nouvelles fabriques, qui demandent de nouveaux



capitiaux , de nouveaux établissemens , de nouveaux efforts , et qui présentent de nouveaux obstacles à surmonter ; le tout dans un pays où les anciennes manufactures , qui sont très-florissantes , pourroient à peine exister sans le crédit anglois. Je dois remarquer , en outre , que la raison pour laquelle les toiles d'Irlande se soutiennent ainsi , et jouissent d'un crédit semblable , est qu'elles sont d'une fabrication qui ne nuit pas au débit de celles d'Angleterre : c'est un genre de manufacture tout différent , et demandé par le commerce , pour être employé à des usages qui ne sont pas les mêmes. S'il en avoit été autrement , la supériorité des capitiaux de l'Angleterre , et l'avantage d'une industrie et d'une habileté éprouvées et reconnues depuis long-temps , auroient anéanti la concurrence des toiles d'Irlande , comme , par la suite , ces mêmes causes détruiront toute concurrence des articles de fabriques de laine , s'ils sont les mêmes que ceux que nous manufacturons chez nous. Lorsque la masse des capitiaux de l'Irlande sera devenue beaucoup plus considérable , lorsque de nouvelles sources d'industrie auront été ouvertes , lorsque la nation se sera peuplée , avec les années , d'hommes d'un génie plus inventif , alors de nouvelles fabriques pourront être entreprises avec succès. Mais , je le répète , cela doit être l'ouvrage du temps ; et il n'est pas plus permis d'en espérer un remède efficace pour les maux présens , que de tout autre projet d'une nature bizarre et extravagante. Les Irlandois , à mon avis , ne tireront pas un grand parti de leur

commerce des Indes occidentales. Dans le commerce, tout dépend des capitaux : pour envoyer à ces colonies, des vaisseaux fretés des denrées de l'Irlande, lesquels en devront repartir chargés de marchandises des Indes occidentales, il faut des capitaux et du crédit. Les Irlandois n'ont ni l'un ni l'autre pour étendre de nouvelles branches de commerce. Toutes les anciennes ont pris un accroissement proportionné à la prospérité graduelle du royaume ; mais toutes portent avec elles la preuve des entraves dans lesquelles elles sont resserrées, faute de plus grands efforts que le temps seul donnera les moyens de faire. Si de nouvelles spéculations viennent à changer le cours d'anciens capitaux, les avantages peuvent être très-problématiques. Si l'on n'adopte pas cette manière d'opérer, de nouvelles branches de commerce, ainsi que je l'ai déjà observé, exigeront de nouveaux capitaux ; et je crois qu'il seroit difficile d'indiquer seulement trois personnes dans toute l'Irlande, qui aient des fonds morts à consacrer à de nouvelles entreprises.

Mais on dit à cela, que les capitaux de l'Angleterre seront employés. C'est un argument dont on se sert, pour prouver que l'Irlande gagne, et que l'Angleterre perd, et qui, dans le fait, ne prouve ni l'un ni l'autre. Si les fonds de l'Angleterre trouvent là un emploi, ce sera pour le profit de l'Angleterre. Avant les troubles actuels, les trois quarts du commerce, de l'industrie, et même de l'agriculture de l'Amérique septentrionale recevoient le mouvement de nos capitaux ; mais assurément



c'étoit pour notre propre compte : l'Angleterre en recueilloit le bénéfice ; et, toutes les fois que le fonds même sortoit de l'Amérique, c'étoit pour rentrer chez nous. Je le demande : est-ce pour le bien du Portugal que nous avons des facteurs résidans à Oporto ? En supposant qu'il arrivât que des manufacturiers ou des marchands anglais établissent des comptoirs ou des associés, à Corke ou à Waterford, pour y faire le commerce des articles de nos fabriques de laine, je ne vois pas l'ombre d'une objection : le profit de ces entreprises reviendrait infailliblement à l'Angleterre, et si les Irlandois y trouvoient aussi leur avantage, qui auroit droit d'en murmurer ? Les Américains n'y ont-ils pas trouvé le leur en pareille circonstance ? Il me paroît démontré que, si les choses avoient lieu ainsi, l'Angleterre n'y perdrait pas ; mais je crois, en même temps, que l'Irlande a très-peu de raisons de les espérer telles, d'ici à plusieurs années. J'ai déjà fait voir qu'il ne faudroit jamais songer à un plan de cette nature, pour les fabriques d'Irlande que nous rivalisons par les nôtres de même genre : s'il pouvoit s'effectuer, ce ne seroit qu'au moyen de fabriques d'une nouvelle espèce : mais, je le demande à tout manufacturier intelligent, ne lui sera-t-il pas plus facile d'établir de ces fabriques nouvelles au sein de l'Angleterre, séjour de l'industrie et de l'invention, que dans un pays où il faut tout créer, où le bas prix des denrées, et l'habitude de vivre de pommes de terre, c'est-à-dire, de se nourrir à si peu de frais, rendroient nuls, pendant un demi-siècle, les efforts qu'on

qu'on feroit pour donner de l'industrie au peuple, que dans un pays enfin où, avec ces désavantages, la main-d'œuvre seroit aussi chère qu'en Angleterre? Je suis fondé à conclure pour l'affirmative, en voyant ce qui se passe dans les fabriques de toiles, dans tout le nord de l'Irlande, où les tisserands gagnent, les uns dans les autres, 1 s. 5 d. par jour, où, encore, le bon marché des denrées devient très-souvent funeste aux manufactures.

En général, il n'est point de matière sur laquelle on ait des idées moins justes, que la cherté et le bas prix de la main-d'œuvre. Les artisans et les manufacturiers de tout genre sont aussi bien payés à la journée en Irlande qu'en Angleterre; mais la *quantité* d'ouvrages qu'ils font pour ce salaire, et même, dans beaucoup de cas, la *qualité* diffère excessivement. Le prix du labour est *très-bas*; mais il s'en faut que les terres soient cultivées à *bon marché*. Je l'ai démontré dans une section précédente, et j'ai avancé, comme un fait justifié par l'expérience, que 2 shelings par jour, dans le comté de Suffolk, sont un salaire moins cher que 6 pences dans la province de Corke. Je suis à peu près convaincu qu'un Huron à qui l'on donneroit 2 pences pour bêcher la terre, seroit plus payé qu'un Irlandois qui en recevroit 6.

Si un manufacturier anglois n'étoit pas décidé par le bas prix de la main-d'œuvre, à entreprendre un genre de fabrique d'Irlande, quel autre motif l'y détermineroit? Ce ne seroit pas le prix de la matière brute; car la laine est, en général, de 47 pour 100 plus chère en Irlande qu'en Angleterre,



et cette différence seule est déjà une charge très-lourde. D'autres raisons, en supposant que celles que j'ai données ci-dessus ne fussent pas suffisantes, me porteroient à croire, d'un côté, que les Irlandois ne recueilleroient pas immédiatement du profit de l'emploi des capitaux de l'Angleterre, placés dans leurs manufactures de laine; et de l'autre, que, si cela arrivoit, l'Angleterre n'en éprouveroit ni perte ni dommage. Quant à ce que le temps peut faire, c'est une autre question. L'Irlande a pris un accroissement de prospérité si rapide, qu'elle parviendra insensiblement à former un capital de ses propres fonds, pour de nouvelles branches de commerce; et je ne doute pas que chacune de ces branches ne fleurît, sans qu'il en résultât le moindre mal pour l'Angleterre. Les personnes qui inclineroient à penser le contraire, ne sauroient considérer avec trop d'attention ce qui s'est passé en Ecosse. Ce royaume, malgré le bas prix de la main-d'œuvre, et le bon marché des denrées, n'a pu parvenir à rivaliser une seule de nos fabriques, du moins avec un succès capable de nous inquiéter. Toutefois, plusieurs de ses manufactures sont parvenues à un très-haut degré de prospérité; mais elles ont fleuri, sans que les nôtres en souffrissent, et les plus importantes d'entr'elles, telles que les fabriques de bas, de toiles, &c., se sont étendues, sans porter la moindre atteinte à la prospérité des fabriques de même genre, établies chez nous. Si les capitaux de l'Angleterre ont aidé les manufactures d'Ecosse, avons-nous, en y réfléchissant bien, des motifs

pour en concevoir quelque regret ? L'Ecosse possède d'abondantes mines de charbon ; c'est un avantage dont ne jouit pas l'Irlande, où le chauffage est plus cher qu'en Angleterre.

Mais supposons un moment que ce fût tout le contraire, que les capitaux de l'Angleterre allassent en Irlande, que l'Irlande bénéficiât, et que l'Angleterre perdît, pense-t-on que l'on auroit cause gagnée ? Point du tout. Pourquoi les capitaux de l'Angleterre iroient-ils en Irlande ? Parce qu'ils pourroient y être employés plus avantageusement. Quelqu'un essaiera-t-il de nous persuader que ce n'est pas pour le bien général de l'empire, que des capitaux seroient placés là où ils doivent être *le plus productifs* ? Seroit-ce même pour l'avantage de l'Angleterre, qu'on emploieroit 1000 *l.* dans une de ses fabriques, à 12 pour 100 de profit net, si la même somme devoit produire 20 pour 100, placée en Irlande ? Assurément, ce n'est pas là une chose démontrée. Mais voici un point qui est mieux prouvé qu'aucun autre, parce qu'il a pour base des faits invariables ; c'est que la richesse de l'Irlande fait la richesse de l'Angleterre, et que la consommation en Irlande, des articles fabriqués dans les manufactures anglaises, augmente exactement en proportion de cette même richesse. Lorsqu'il est reconnu que le grand profit des manufactures de toiles finit par échoir à l'Angleterre ; que les capitaux de l'Angleterre, les facteurs et associés des commerçans anglois, ont été dans le nord de l'Irlande, pour donner à ce genre de fabrique un accroissement dont l'Angleterre a recueilli le



bénéfice en majeure partie, sous quel prétexte pourroit-on craindre de voir d'autres branches de prospérité s'étendre en Irlande, par les mêmes moyens et avec les mêmes effets ? Embrassez d'un coup-d'œil général la position respective des deux pays ; songez à la consommation de marchandises anglaises qui se fait en Irlande ; aux intérêts que nous paye ce royaume de notre argent ; aux remises faites, en Angleterre, à des propriétaires de biens-fonds situés en Irlande ; et jugez s'il est possible que ce dernier pays prenne un accroissement de richesse, sans que la majeure partie de chaque sheling de bénéfice finisse par refluer en Angleterre, comme vers son centre. C'est pour cela que je crois fermement me montrer l'ami le plus chaud de l'Angleterre, en insistant sur l'importance dont il est pour elle que la prospérité de l'Irlande augmente. Jamais la nôtre ne parviendra au degré où elle pourroit atteindre, tant que les préjugés locaux ne seront pas détruits ; et ces préjugés n'auront cessé d'exister qu'à l'époque où nous croirons avoir également gagné, soit que l'accroissement de richesse provienne du comté de Roscommon, soit que nous le devions à la province de Berksire (\*).

Après tout, il paroît que les Irlandois n'ont pas de motif pour attendre de ce nouveau système, conçu dans des vues si libérales, le soulagement de quelques maux qui soient particuliers au

---

(\* ) Le comté de Roscommon est une province d'Irlande ; le Berkshire, une province d'Angleterre. T.

moment présent. Le temps, qui marche toujours, fait pour eux, sans éclat, ce qu'ils sont beaucoup trop accoutumés à espérer de statuts, de réglemens et de rapports de lois. Leur détresse ne sera que momentanée ; je n'en doute aucunement. L'augmentation de la masse des capitaux dans ce royaume, telle qu'elle a lieu depuis quelques années, y animera l'industrie. Ajourner cet heureux effet à une époque plus éloignée, est un tort. Il faut travailler à le produire dès ce moment. Et l'Angleterre n'a point un seul ami sincère qui ne forme des vœux pour que l'état de prospérité actuelle de l'Irlande continue de faire les progrès les plus rapides. Pénétré de cette vérité, je n'hésite pas à déclarer que, toutes les fois que, d'une liberté quelconque accordée à l'Irlande, il résultera un bien pour ce pays, elle sera la mesure la plus sage qu'on ait pu concevoir et adopter pour enrichir le nôtre. J'ajoute que toutes les craintes auxquelles des concessions de ce genre pourroient donner lieu, seroient également contraires aux préceptes de l'expérience et aux idées de la plus saine théorie.

## S E C T I O N X X V.

*De la dépendance constitutionnelle où est  
l'Irlande de la législature d'Angleterre.*

Tant que la demande d'un commerce libre a été la question agitée entre les deux royaumes, il ne s'est fait entendre d'autres plaintes en Ir-



lande, que celles qui avoient pour objet les restrictions et les entraves mises au commerce. On s'attendoit en Angleterre [ et il étoit naturel de le penser ], qu'une mesure sage et généreuse, qui délivroit le commerce d'Irlande du joug sous lequel l'esprit de monopole l'avoit retenu trop long-temps, donneroit une satisfaction complète aux habitans de ce royaume : le contraire est arrivé; et selon toute apparence, le parlement d'Irlande se trouvera bientôt engagé dans la discussion de questions qui mènent droit à affranchir entièrement ce pays de la dépendance où il est de la législature d'Angleterre.

C'est-là un point d'une si haute importance, qu'on doit désespérer de voir les esprits s'en occuper avec le sang-froid, la réflexion et la maturité qu'exige l'examen d'une telle question. De notre côté, il est à propos de considérer ce qu'il seroit nécessaire que l'Angleterre *accordât*. En Irlande, on devoit rechercher avec impartialité ce qu'il peut être convenable de *demandeur*, en supposant que les demandes fussent accueillies.

Cette grande affaire entre les deux nations, a déjà été traitée historiquement, et les droits sur lesquels l'Angleterre s'appuie pour dicter des lois à l'Irlande, ont été envisagés sous tous leurs rapports; mais avec un peu de pénétration, chacun sentira que c'est aujourd'hui une question qui sera décidée par d'autres raisons que par des droits écrits sur du parchemin. Dans la première édition de cet ouvrage, j'ai remarqué que la liberté de commerce avoit moins été accordée à la justice,

qu'à la convenance et à la nécessité du moment ; et j'ai observé, que des concessions, qui n'étoient pas exemptes du soupçon d'avoir été obtenues *par force*, entraîneroient après elles une suite de prétentions nouvelles. Jusqu'ici, les effets de celle dont il s'agit, se sont bornés à une demande adressée au parlement d'Irlande, de vouloir bien prendre en considération la question constitutionnelle. Tout nous engage à espérer de la profonde sagesse d'un corps aussi respectable, qu'il ne sera pas disposé à mettre en danger la plus heureuse constitution du monde, par une application trop particulière à rechercher les principes originaires d'une union politique, qui n'a probablement été suivie d'un constant accroissement de prospérité pour les deux pays, que parce qu'elle n'a jamais été définie.

L'Amérique s'étoit beaucoup agrandie par l'effet de la liberté angloise, sans que ses propres droits à la liberté eussent été jamais établis. Mais le moment où on traça de nouveau la ligne qui sembloit effacée par l'union des deux peuples, l'instant où l'on s'occupa d'expliquer, de définir des droits, fut l'époque de la dissolution de tous les liens par lesquels les deux pays étoient attachés l'un à l'autre.

La dépendance où se trouve l'Irlande, de la législature d'Angleterre, est si mal entendue, qu'elle peut être assurément la matière de grandes discussions. Malgré cela, les deux royaumes ont joui de tout le bonheur auquel il est donné à des sociétés humaines de prétendre, sans se tourmenter



de l'idée qu'il fût nécessaire de définir les pouvoirs de l'un, ou les droits de l'autre. Ce seroit un insigne malheur qu'un peuple, venant à se dégoûter de la possession assurée de tous les biens qui accompagnent la liberté, dédaignât ses avantages, parce que l'apparence ne se joindroit pas à la réalité. Je le répète, j'espère de la sagesse du parlement d'Irlande, qu'il saura éviter tout ce qui porteroit le caractère d'une absurdité semblable. Nous voyons cependant aujourd'hui, qu'il existe en Irlande des personnes dont l'opinion est très-prononcée à cet égard ; elles pensent qu'il faut, à tout prix, saisir l'occasion favorable qui s'offre en ce moment, et que l'intérêt du royaume le veut ainsi. Il y a plus : un écrivain distingué, plaidant la cause de ce pays, déclare nettement que l'Irlande ne sera pas libre, tant qu'elle restera dans une dépendance quelconque de l'autorité législative d'Angleterre, ou dans les liens de tout autre pouvoir que celui qui résulte de l'obéissance au même roi (\*).

Sans doute, rien ne porte à croire qu'il y eût de l'inconvenance à changer le mode de passation des actes du parlement d'Irlande, en les délivrant de la plupart des entraves que le gouvernement anglois y a mises jusqu'ici ; mais, lorsque des points aussi raisonnables en eux-mêmes, se présentent pour être discutés dans un instant où les prétentions vont jusqu'à opérer une réforme de la constitution, sous ce rapport, quelque justice qu'on

---

(\*) Lettre à sir William Blackstone, *in-8°*. 1779. Y.

puisse y reconnoître, indépendamment d'autres circonstances ; les conséquences que pourroit avoir une concession trop facile , exigent que rien ne soit décidé sans une mûre et sérieuse délibération.

Le parti populaire, dans le nord de l'Irlande, réclame cette indépendance absolue, dont le plan a été tracé pour elle , par l'écrivain auquel je viens de faire allusion tout-à-l'heure. Occupons-nous un moment d'examiner , quoique très-superficiellement, jusqu'à quel point une telle indépendance seroit avantageuse pour l'Irlande , jusqu'à quel point encore elle nuiroit aux intérêts de l'Angleterre.

Le seul bien solide que les Irlandois sont fondés à espérer de la grande mesure dont il s'agit, est l'assurance qu'ils auroient que le parlement d'Angleterre ne *pourroit pas* révoquer les faveurs accordées au commerce de leur pays. Voilà ce qui a été déclaré dans les arrêtés de ces sociétés qui ont formé la demande d'une entière indépendance. Mais est-il possible de croire qu'elles aient conçu sérieusement des alarmes de cette nature ? Il y a vraiment de quoi rire d'une pareille idée : ce ne seroit pas révoquer une faveur accordée à l'Irlande , mais bien détruire un acte de justice dont la prospérité de l'Angleterre étoit un des effets immédiats. Les intérêts des deux royaumes sont les mêmes , et l'expérience ne tardera pas à démontrer que tout avantage pour le commerce de l'Irlande , résultant de quelque concession à elle faite par l'Angleterre , est un



sûr moyen d'accroître la richesse de ce dernier royaume. Ainsi donc, supposer que la législature d'Angleterre se plaira à révoquer des actes dont la nation angloise profite autant que l'Irlande, c'est craindre ce qui ne peut jamais arriver, n'eût-on pas d'autre motif pour se rassurer à cet égard : mais de plus, la convenance politique est bien de nature à inspirer la même sécurité. Quelle administration, en effet, après ce qu'a produit un siècle d'expérience, osera proposer une semblable révocation ? C'est donc là une idée extravagante, un rêve, une crainte qui ne sauroit jamais se réaliser. Ce point excepté, je n'imagine pas sous quel autre rapport l'Irlande gagneroit, à l'indépendance absolue, l'ombre d'un seul avantage de plus que ceux qu'elle pourroit retirer d'un petit nombre de réglemens très-éloignés d'une pareille mesure.

De grands et importans changemens dans la constitution d'un pays, lorsqu'elle est, pour ainsi dire, consacrée par une durée de trois siècles, ne doivent être tentés que dans les cas de la nécessité la plus urgente. La législature angloise pourroit-elle donner son assentiment à ceux qu'on lui propose ? pourroit-elle regarder le moment actuel, comme ce temps d'impérieuse nécessité dont je parle ? Pourquoi l'époque où l'Irlande se trouve parvenue au plus haut degré de prospérité qu'elle ait encore atteint, seroit-elle celle qu'on choisiroit pour s'alarmer ? Comment se feroit-il qu'une faveur accordée à l'Irlande par l'Angleterre, devînt le prélude d'un malheur redoutable pour les deux pays ? Mais, en laissant là ces considérations, exa-

minons jusqu'à quel point il seroit prudent à nous d'adopter comme une maxime de notre gouvernement, qu'il ne doit exister d'autre lien entre l'Angleterre et les pays de sa domination, qu'une union fédérative de divers pays indépendans, reconnoissant le même monarque. Si l'on envisage d'un œil impartial une semblable union, on reconnoîtra bientôt qu'elle seroit suivie de résultats si fâcheux pour la puissance principale dans un empire régi par un système fédéral de cette nature, qu'il faudroit éviter avec un soin particulier d'admettre des états subordonnés, comme la source de maux infinis et de dangers sans nombre.

De telles dépendances d'un grand état, sont protégées et gouvernées en partie aux dépens de la masse. L'Amérique jouissoit de tous les avantages dont la marine angloise se trouvoit en possession; elle étoit gouvernée aux dépens de l'Angleterre, et les ambassadeurs de ce royaume la représentoient parmi les puissances du monde: ses relations commerciales avec les nations étrangères, ont été la cause de tant de guerres pour nous, qu'aujourd'hui encore, nous gémissons sous le poids de dettes immenses, contractées pour soutenir les querelles d'Amérique. Viendra-t-on nous dire après cela, qu'il *n'auroit dû* exister d'autre lien entre les deux pays, que l'obéissance au même monarque? Si de la part de l'Amérique on hasarde cette assertion, je ne balance pas à déclarer, au nom de l'Angleterre, qu'à de pareilles conditions, le plus grand malheur pour elle seroit une union du genre de celle dont il s'agit, avec



quelque pays que ce soit. Il m'en coûte de faire à l'Irlande, l'application de ce que je dis là. Mais, si la doctrine qui se répand est bonne, on ne devroit plus voir une puissance supérieure, morte, pour ainsi dire, quant aux affaires communes, mais toujours pleine de vie dans les momens de crise, pour empêcher une petite partie d'un vaste empire, d'entraîner le reste dans les embarras inextricables de guerres éternelles. Si ce principe reçoit toute l'extension dont il est susceptible, le Bermudien, sur son rocher, pourroit s'estimer une des puissances de l'univers, et, fort de l'appui de la Grande-Bretagne, rivaliser avec la maison de Bourbon : enfin, si cette maxime est juste, l'Irlande auroit le droit de saisir la première occasion favorable d'une paix, pour établir des colonies dans des contrées où il faudroit disputer le terrain, et ainsi, elle seroit la maîtresse de grossir les annales du commerce, de l'histoire de nouvelles guerres. Que gagne-t-on à nous dire que le roi a son *veto* dans le parlement d'Irlande, tout comme dans le parlement d'Angleterre? Il se pourroit que, par la suite, il trouvât prudent de ne pas plus exercer cette prérogative dans un pays que dans un autre; mais si le ministre qui le représente en Irlande, néglige ses devoirs, tout l'empire doit-il être enveloppé dans les funestes conséquences qui en résulteront?

Peut-être prétendra-t-on que ce sont-là des suppositions poussées trop loin : cependant elles n'offrent rien de plus nouveau que la doctrine même qui y donne lieu. Mais l'expérience ne nous

enseigne-telle pas que les choses se sont déjà passées ainsi? Les affaires d'Amérique sont un corps de preuves à cet égard. Notre sang et nos trésors étoient prodigués dans les querelles d'Amérique, non par un effet de notre affection pour ce pays [ je suis très-disposé à en convenir ], mais dans des vues de pur intérêt personnel. La législature angloise fut constamment dans la ferme croyance qu'elle ne donnoit des fonds, et ne laissoit verser le sang anglois, que pour l'avantage de l'Angleterre; elle considéroit l'Amérique comme une partie de l'empire qu'elle gouvernoit. Avoit-elle raison ou non? C'est-là malheureusement la question aujourd'hui. Mais je ne puis m'empêcher de rappeler ici, que l'époque durant laquelle l'empire entier a atteint son plus haut degré de puissance, de gloire et de bonheur, est précisément celle où ces idées régnoient en Angleterre; qu'on ne songea point à discuter ces principes, pendant que l'état recevoit un si prodigieux accroissement de prospérité, et arrivoit à ce période extraordinaire de gloire; que ces droits de la législature angloise, quoiqu'exercés par elle à longs intervalles, n'ont jamais été contestés formellement, mais qu'au contraire ils ont été reconnus de fait, et avec une soumission unanime, par toutes les dépendances de l'empire, dont chacune, pour admettre au-dessus de soi une puissance supérieure, n'en a pas moins vu s'accroître sa propre grandeur et sa félicité.

Comme question de liberté générale, c'est un point déjà décidé, et d'une manière très-habile, par différens publicistes, qu'un système de légis-



culture, qui m'ont paru, en définitif, les plus susceptibles de profit, après avoir visité la plus grande partie des terres du royaume.

COURS DE CULTURE POUR LES TURNEPS (\*).

1. turneps; 2. orge; 3. trèfle; 4. froment.

I N S T R U C T I O N S.

Labourez une fois votre champ, dans le mois d'octobre, par planches plates; donnez le second labour au commencement de mars, un troisième en avril, un quatrième en mai; sur ces labours, étendez votre engrais, quel qu'il soit, si vous en destinez un à la récolte que vous voulez faire: le fumier est le meilleur vers le milieu de l'été; passez, pour la dernière fois, la charrue dans tous ces labours; vous aurez la plus grande attention d'extirper entièrement toute espèce de mauvaises herbes, et particulièrement le chiendent [*triticum repens*], et l'herbe d'eau (\*\*) [*aira polymorpha*]. La première a sa racine blanche qui croît sous terre; la seconde pousse à la surface; elle est, si on peut le dire, plus pernicieuse encore que l'autre. Des enfans marcheront derrière la charrue dans chaque sillon, avec des paniers, pour arracher toutes ces herbes, et les brûler ensuite, et à mesure que cette opération sera faite, on semera les turneps, qu'on enterrera avec la herse. La meilleure méthode pour semer, est de se pourvoir

---

(\*) Dans des terrains légers et secs. Y:

(\*\*) Espèce de chiendent.

d'une auge longue de douze à seize pieds, sur trois pouces de large et quatre de profondeur; faite de bois de sapin épais d'un demi-pouce. Il faut que cette auge soit partagée par divisions espacées de douze pouces; le fonds est en étain, qu'on perce d'un trou dans le centre de chaque division (\*). Ces trous percés dans l'étain, doivent avoir précisément la grandeur suffisante, pour qu'une graine passe au travers avec facilité; de minces couvercles glissent de chaque côté dans une rainure, et viennent se joindre au centre; dans le milieu de l'auge sont deux poignées de fer, de forme circulaire: la graine se met dans les divisions, à raison d'une petite quantité à-la-fois. Puis un homme prenant l'auge dans les mains, marche d'un pas égal sur le terrain, en secouant de côté cette machine, à mesure qu'il marche. S'il a l'attention de se guider par le centre et les raies de chaque lit, il est assuré de ne pas manquer une seule planche; on couvre ensuite la semence avec une herse légère. Une pinte et demie de semence est la quantité nécessaire pour un acre(\*\*). L'espèce du gros turneps blanc de Norfolk, de forme ronde, et qui croît à la surface du sol, est celle qui produit davantage.

Aussitôt que la graine commence à monter, visitez avec soin votre récolte, pour voir si elle

(\*) Il y a quelques-unes de ces auges où l'on perce cinq trous dans une de ces divisions sur deux. Ces différences sont peu importantes, pourvu qu'on sème juste la quantité nécessaire. Y.

(\*\*) Nous ne connoissons la pinte en France, que comme mesure des liquides; elle est aussi celle des solides en Angleterre. T.



est attaquée par les mouches. Dans le cas où de très-grands espaces seroient tout-à-fait dévorés, labourez de nouveau sans perdre de temps, puis semez, et passez la herse comme auparavant. Lorsque la plante donne sa troisième feuille, ou une feuille rude au toucher, elle est à l'abri des mouches, et aussitôt que ses feuilles couvrent un espace de trois pouces de diamètre, c'est le moment de commencer le binage à la houe, opération tellement indispensable, que, la négliger dans la culture des turneps, c'est faire pis que de ne pas les cultiver du tout. Procurez-vous, à cet effet, de petites houes d'Angleterre, ayant onze pouces de large; que vos ouvriers se rendent avec ces houes dans le champ, et qu'ils arrachent les turneps, pour les replanter à la distance de douze à dix-huit pouces les uns des autres, en se réglant, quant aux espaces, sur la richesse naturelle du sol: plus il sera fertile, et plus la distance devra être grande. On aura soin de couper toutes les mauvaises herbes et même les turneps qui pousseroient dans ces espaces, et de ne pas laisser deux ou trois plantes s'entremêler ensemble par des nœuds. Faites préparer par vos ouvriers, en votre présence, une pièce de terre; qu'ils la mettent dans l'état de culture le plus parfait possible, pendant que vous serez avec eux sur le terrain; ce sera sur ce modèle qu'ils devront faire le reste. D'abord, ils travailleront lentement et s'y prendront mal; mais, en peu de temps, ils parviendront à s'en tirer avec succès. Ne craignez point la dépense, elle diminuera à mesure que vos journaliers devien-

dront plus adroits et, par conséquent, plus expéditifs. Ne leur permettez pas, sous aucun prétexte, de faire l'ouvrage avec les doigts, à moins qu'il ne s'agisse de séparer deux turneps dont les racines s'entremêleroient; car, autrement, jamais ils n'entendront la besogne, et les frais seroient toujours considérables: employez assez de bras pour finir le champ en trois semaines. Aussitôt que l'ouvrage sera achevé, faites-le recommencer, et que vos travailleurs binent une seconde fois à la petite houë, pour corriger les défauts du premier binage; et pendant quelques années, jusqu'à ce que les ouvriers aient acquis l'habileté nécessaire, veillez à ce qu'il en soit donné un troisième de la même manière, pour remédier aux imperfections du second; et si, après toutes ces opérations, lorsque les turneps sont resserrés par leur feuillage, et qu'il ne sera plus possible de biner à la houë, si, dis-je, quelques mauvaises herbes se montrent encore, et pousoient plus haut que la récolte, envoyez des femmes et des enfans dans les champs pour les sarcler à la main.

○ Pour faire manger la récolte par le bétail sur le lieu même, ce qui est un point essentiel, il faut vous pourvoir de claies. Il devra donc entrer dans votre système, de planter deux ou trois acres de terre en bois de *sally* (osier) très-droit, de la même manière que pour un *twig garden*, excepté que les plants de *sally* doivent être un peu plus éloignés les uns des autres, que ne sont les *twigs*. Les premiers, dès qu'ils auront deux ans de crue, feront d'excellentes claies pour le parcage des bêtes



à laine. Ces claies auront de six à sept pieds de long, sur trois de haut. Les morceaux de bois qui s'élèvent perpendiculairement, sont pointus par le bas, et ont six pouces de haut, depuis la partie qui est travaillée comme un panier, et qui forme la claie proprement dite. Les claies sont soutenues par des pieux, dont un est fiché en terre à chacune de leurs extrémités; le haut des morceaux de bois qui sont à chaque bout de la claie, est attaché à ces mêmes pieux par du *sally*, dont on forme, à cet effet, une espèce de corde, quand les plants ont un an. Ces claies sont faciles à établir, mais le plus sûr, seroit d'envoyer un laboureur irlandois en Angleterre, pour s'instruire à fonds dans l'art de les dresser, ce qui ne demanderoit pas plus d'une couple de mois.

Vous étant ainsi pourvu de claies, et ayant imaginé quelqu'autre moyen d'y suppléer jusqu'à ce que les *sallys* aient cru à une hauteur suffisante, vous ferez manger votre récolte (si vous voulez l'employer à l'usage le plus avantageux possible) par des moutons gras, en commençant vers le milieu de novembre ou dans la première semaine de décembre, et en établissant dans une pièce de turneps, le nombre de claies proportionné à celui de vos bêtes à laine: laissez-y ce bétail, nuit et jour, et quand il aura à peu près consommé les turneps de cette pièce, mettez-le dans une autre, et ainsi de suite, tant que votre récolte durera. Lorsque vous viendrez à avoir une grande quantité de claies, faites une rangée double, afin que vos bêtes à laine, maigres, suivent les grasses, et

mangent leurs restes ; par ce moyen , rien ne sera perdu. Voici quel sera le grand profit de cette méthode en Irlande : c'est que vous vous trouvez en état de vendre vos bêtes à laine grasses au printemps , c'est-à-dire à l'époque où le mouton double presque de prix. Si vous engraissez des bœufs avec des turneps , il faut les leur donner sous l'appentis , avec une bonne litière , et avoir soin de les tenir très-propres ; les bêtes à cornes doivent avoir d'excellent fourrage sec. Observez bien de ne jamais essayer d'engraisser , soit des bêtes à cornes , soit des bêtes à laine , avec celles qui sont maigres , en les mettant aux turneps. Ce végétal ne peut nourrir avec quelque profit , que des bestiaux qui sont au moins à demi-engraissés.

La récolte consommée , le plan de culture que vous avez à suivre , varie selon diverses circonstances qu'il est difficile de bien expliquer ; ces circonstances décideront si vous devez donner un , deux ou trois labours pour l'orge ; ce grain demande une terre sèche , meuble et friable , et , comme on doit toujours semer du trèfle sur l'orge , il faut que le sol soit en bon état ; mais si l'on a bien saisi le moment et le temps propres pour le premier labour , la terre se trouvera mieux préparée en beaucoup d'endroits qu'après plusieurs labours successifs. Le cultivateur sur son terrain , doit seul décider. Je me contenterai d'observer ici que ce point [ j'entends le moment précis de mettre la charrue dans une pièce de terre ] est un des plus difficiles à reconnaître en agriculture. A cet égard , la pratique seule devra vous guider. Quant à l'époque des semailles



de l'orge en Irlande, une fois la mi-février passée, je ne manquerois pas le premier temps favorable, si mon terrain étoit bien préparé. La quantité de semence sera de trois quarts de barrique, ou d'une barrique et un quart par acre, suivant que le sol sera plus ou moins fertile. Si le sol a reçu un bon engrais pour la récolte des turneps, et que cette récolte ait été consommée sur pied par des bêtes à laine grasses, trois quarts de barrique ou la barrique entière suffiront; mais si vous doutez que votre terre soit convenablement préparée, semez une barrique un quart. Commencez par labourer [que vous donniez un, deux ou trois labours]; semez ensuite, et enterrez avec une herse d'une moyenne pesanteur, en observant de finir l'opération avec une herse plus légère. Lorsque votre orge aura trois pouces de haut, semez vingt livres, au moins, de trèfle rouge par acre. Si la graine n'est pas très-bonne, n'en semez pas moins de vingt-cinq livres, et passez dessus immédiatement un rouleau léger: mais ayez l'attention de vous y prendre, pour cette besogne, par un temps sec, et où vous n'aurez point à craindre que la terre s'attache du tout au rouleau. Quand l'orge aura été fauchée et enlevée hors du champ, faites manger le trèfle sur place, par le bétail avant l'hiver, sans mettre cependant la pièce dans l'état d'un champ tout-à-fait ras et pelé, et n'y laissez aller des bestiaux d'aucune espèce pendant la mauvaise saison. Dès les premiers jours du printemps, avant que le trèfle étende de toutes parts ses feuilles, donnez des ordres pour qu'on ôte toutes les pierres qui se

trouvent dans les endroits où vous comptez le couper pour avoir du fourrage sec ; mais si vous vous proposez de le faire manger sur place , cette précaution n'est pas nécessaire. Quant à l'emploi de la récolte , ce seront les besoins du cultivateur qui décideront si on doit la conserver pour s'approvisionner de fourrage sec ; ou bien , s'il convient d'en nourrir le bétail , je remarquerai , toutefois , que des récoltes de trèfle peuvent être d'une utilité particulière pour augmenter le nombre des cochons , attendu que cette plante est excellente pour l'entretien des animaux de toute espèce , à tout âge et de toute grosseur. Si vous coupez votre trèfle , prenez la faux aussitôt que vous verrez les fleurs donner une couleur rouge à la surface du champ ; il devra vous produire successivement deux bonnes récoltes de fourrage sec.

Dans le courant d'octobre , labourez bien votre champ par sillons droits et à une égale profondeur , et semez - y la quantité d'une demi - barrique à trois quarts de barrique de froment , selon que le sol aura plus ou moins de fertilité naturelle. Couvrez ensuite votre semence avec la herse. Cette récolte enlevée , le cours de culture est fini , et vous recommencez pour les turneps comme auparavant.

L'assolement qui fait l'objet de ces instructions est très-bien imaginé pour des bêtes à laine , attendu que le trèfle les engraisse en été , et les turneps en hiver. Mais , quelque excellent qu'il soit pour les terrains secs , il ne vaut rien pour les terres humides , qui se trouveront beaucoup mieux du cours de récolte que voici :



## COURS DE CULTURE POUR LES FÈVES (\*).

1. fèves; 2. avoine; 3. trèfle; 4. froment.

## I N S T R U C T I O N S.

Quelle qu'ait été la récolte précédente, que le champ ait produit du blé, ou que ce fût un ancien pâturage [dans le premier cas, il sera bon d'amender le sol; dans le second, on pourra s'en dispenser]; vous ne passerez qu'une fois la charrue pour planter des fèves. Cette plantation se fera dans l'intervalle de la mi-décembre à la mi-février; le plutôt sera le mieux (\*\*). Vous choisirez la fève de Mazagan ou la fève de cheval, suivant le débit que vous pourrez espérer de l'une ou de l'autre: dans le labour unique que vous donnerez, vous aurez grand soin de former des billons élevés, et de laisser au bas de chaque billon, des sillons profonds pour servir de tranchées. A ce labour, vous ferez succéder un hersage. Il faudra vous pourvoir de perches de bois de sapin bien uni avec le rabot, lesquelles auront dix pieds de long, un pouce d'épaisseur, et deux pouces de large; vous y percerez des trous à la distance précise de seize pouces les uns des autres, au travers de ces trous, vous passerez des ficelles de la longueur des planches que vous aurez à plan-

(\*) Dans les terres fortes et humides. Y.

(\*\*) En Angleterre, il est à propos d'attendre que les fortes gelées de Noël soient passées: mais comme ces gelées sont rares en Irlande, la même précaution n'y est pas nécessaire. Y.

ter ; il devra y avoir une perche de cinquante en cinquante yards. Vous dresserez quatre pieux aux coins des perches les plus éloignées à l'extrémité du champ, et vous les attacherez fortement en terre. L'objet de ces perches sera par-tout des lignes droites et à égales distances, deux points très-importans dans la culture des fèves, pour faciliter le binage au *horse-hoe*. Toute cette opération exécutée, les femmes chargées de la plantation, prendront des fèves dans leurs tabliers, et, avec un outil garni d'une pointe de fer, elles perceront de la main droite des trous le long des cordes, puis, avec la gauche, elles y déposeront les fèves. Pendant qu'elles seront occupées à planter ainsi une rangée, on en préparera une autre, en s'y prenant de la même manière. Aux environs de Londres, les femmes reçoivent pour ce travail un salaire de 3 s. à 3 s. 6 d. par bushel ; mais dans les endroits où elles ne sont point accoutumées à faire la besogne, on les paye à la journée. Les fèves sont mises en terre à trois pouces les uns des autres, et à deux ou trois pouces de profondeur. Une barrique suffit pour planter un acre. On se sert d'une légère paire de herbes, formées avec quelques petits arbrisseaux, pour couvrir la semence dans les trous où elle a été déposée. Au printemps, vers l'époque où les vents froids de l'est commencent à souffler, vos fèves auront assez monté pour qu'on procède au binage à la petite houe, si elles ont été plantées de bonne heure. Dans les terres fortes, il est essentiel de choisir toujours des temps secs pour les opérations de ce



genre. Les houes devront avoir huit pouces de large. On aura soin de peler la superficie de tout le sol de l'espace qui est entre les rangées, et d'extirper toutes les mauvaises herbes. Ce binage à la houe coûte ; auprès de Londres, de 5 s. à 7 s. 6 d. par acre d'Angleterre ; mais, en Irlande, où les ouvriers sont infiniment moins habiles, et travaillent avec bien moins d'activité, ainsi que je l'ai remarqué, je suppose que l'opération reviendrait de 12 à 14 s. par acre de plantation. Lorsque les fèves seront hautes d'environ six pouces, il faudra biner avec le horse-hoe, en se servant d'un shim dont le tranchant devra avoir dix à onze pouces de large (\*) : cet instrument est simple, peu dispendieux, et n'exige pas de fréquentes réparations. Un cheval suffit pour le traîner ; il faut que le conducteur soit un homme attentif à le bien mener ; un autre homme doit tenir le shim par derrière, et le diriger avec précision dans le centre entre les rangées. Le shim coupe toutes les mauvaises herbes dans la racine, et ameublît la terre à deux ou trois pouces de profondeur. Peu de temps après cette opération, vous enverrez de nouveau dans le champ des ouvriers avec de petites houes, pour peler la superficie du sol dans les endroits où le shim n'aurait pas passé, de même que pour arracher les herbes parasites qui pousseroient trop près des plants pour que cet instrument pût les extirper ; ce binage à la houe est peu de chose. Si vous avez

(\*) On trouvera dans *mon Voyage à l'Est de l'Angleterre*, une planche qui représente cet instrument aratoire. F.

un temps assez sec, vous le ferez suivre d'un second binage avec le *horse-hoe*, avec le *shim*, lorsque les fèves auront neuf à dix pouces de haut; mais si le temps est humide, vous vous en dispenserez. Dans tous les cas, il faudra que les petites houes fassent assez leur office, pour que les fèves soient parfaitement débarrassées du voisinage des mauvaises herbes. Récoltez aussitôt que vous verrez brunir quelques-unes des cosses, et pendant qu'il y en aura de vertes en grand nombre: il vaudra mieux vous y prendre plutôt que plus tard pour les couper; vous pouvez choisir le mois d'août, qui laisse assez de temps pour une demi-jachère (\*). Labourez le sol sans délai, si vous avez quelques jours secs; et si vous en retrouvez d'autres encore [car le temps seul doit faire votre règle, et il vous importe de ne jamais souffrir que les chevaux aillent sur un terrain de cette nature par l'humidité], vous donnerez deux labours de plus avant l'hiver, en disposant les planches en billons relevés, de sorte que l'eau n'y puisse séjourner, et en ouvrant des sillons profonds pour la recevoir durant cette saison; car le succès des semailles qu'on voudra faire de bonne heure au printemps, dépend en majeure partie, de l'attention qu'on aura eue de ne pas laisser une goutte d'eau sur la planche pendant toute la durée de l'hiver.

Aussitôt qu'il fera un temps assez sec, passé la

(\*) En Angleterre, on récolte les fèves de Mazagan dans le mois de juillet. Y.



première quinzaine de février, labourez votre terre, et semez de l'avoine, en observant de couvrir avec la herse : la quantité sera de trois quarts de barrique, jusqu'à une barrique et un quart, suivant que le sol sera plus ou moins fertile. Comme il vous faudra semer sur ce seul et unique labour, soyez attentif à saisir le moment favorable, et à ne pas perdre l'occasion d'un temps sec : nétoyez bien vos sillons, et formez votre terrain en billons, de façon que l'eau n'y puisse séjourner. Lorsque l'avoine aura monté de trois à quatre pouces, comme je l'ai dit plus haut de l'orge, enterrez la graine de trèfle avec le rouleau, de la même manière que ci-dessus, en prenant toujours soin de choisir un temps sec. Il n'est pas nécessaire d'étendre ces instructions plus loin, attendu que celles que j'ai données pour le cours de culture des turneps, peuvent s'appliquer au trèfle et au froment.

— Votre grande attention dans les terres fortes et humides, doit être de ne jamais y laisser aller les chevaux par des temps humides, et de conserver toujours à vos planches, en labourant, la forme du segment d'un cercle, afin que l'eau ne trouve à séjourner nulle part; vous pratiquerez aussi des tranchées pour la porter hors du champ. Un autre cours de récoltes est encore celui-ci : 1. fèves; 2. froment. Dans cet assolement, la culture des fèves est la même en tous points, que celle prescrite par les instructions qui précèdent; vous donnerez trois labours, dont le dernier couvrira le froment : ce cours de récolte est excellent.

COURS DE RÉCOLTE POUR LES POMMES  
DE TERRE (\*).

1. Pommes de terre; 2. froment; 3. turneps;  
4. orge; 5. trèfle; 6. froment.

## I N S T R U C T I O N S.

Je suppose le terrain un chaume sur lequel on a étendu une bonne couche de fumier ou de quelqu'engrais, ou composé, en égale quantité par tout le champ, et que cette quantité n'est pas moindre de soixante yards cubiques par acre de plantation : si le sol est bien sec, vous labourerez à plat; si, au contraire, il est d'une nature tant soit peu humide, le terrain sera disposé en billons bien élevés. Sur ce premier labour, qui devra être donné vers les derniers jours de février, ou au commencement de mars, vous planterez vos pommes de terre; les femmes chargées de cette opération, auront soin de déposer les plants dans un sillon sur deux, à la distance de douze pouces d'un plant à un autre plant, jusqu'à l'extrémité du champ qui confine à la terre non labourée, afin que les chevaux les endommagent le moins possible, en foulant le sol avec leurs pieds. Il faudroit que ces femmes fussent en assez grand nombre pour planter un sillon, pendant que

---

(\*) Pour les terres sèches et légères seulement : ce végétal ne réussit jamais dans les fonds argileux, ni dans les terres fortes et humides. V.



L'homme qui laboure en retourneroit un autre. On ne donnera point aux sillons plus de cinq pouces de profondeur, ni plus de neuf pouces de large, attendu que, lorsque les pommes de terre viendront à monter, elles devront être par rangées espacées de dix-huit pouces. On observera encore de les tracer très-droits, afin que les rangées soient droites elles-mêmes, et qu'ainsi l'on puisse biner avec le *horse-hoe*: votre plantation finie dans toute l'étendue du champ, passez-y la herse de manière à en rendre la surface bien unie, et à briser toutes les mottes; puis, dans les quarante jours après la plantation, si vous pouvez jouir de quelques instans de sécheresse, promenez sur le terrain un petit rouleau, et faites suivre cette opération d'un léger hersage. Environ une quarantaine de jours aussi, avant que les pommes de terre commencent à se montrer, passez à la surface entière du champ, un shim dont le tranchant ait deux pieds de long, et ne pénètre pas à deux pouces de profondeur. Ce léger labour aura pour effet d'ameublir le sol à la surface, et de couper toutes ces mauvaises herbes qui auroient déjà poussé. Lorsque les pommes de terre auront trois pouces de haut, binez à la houe avec l'instrument que j'ai recommandé pour les fèves; savoir, un shim ayant douze pouces de large, et qui entre en terre à trois pouces de profondeur; immédiatement après, binez à la petite houe dans les rangées, en pelant avec soin la superficie du sol entre un plant et un autre plant, de même aussi dans les espaces où le shim n'auroit pas passé. Renouvelez ces deux

opérations , quand les plants auront six à sept pouces de haut; et, au bout de trois semaines environ, binez encore à la petite houe, en recommandant à vos ouvriers de ramener la terre contre les tiges, à trois pouces de hauteur. Ces divers travaux exécutés, vous n'avez plus rien à faire qu'à envoyer des femmes dans le champ, pour sarcler à la main les mauvaises herbes qui pourroient encore se montrer. Vous commencerez votre récolte dans les premiers jours d'octobre; et d'abord, vous ferez charier toutes les tiges jusqu'à la cour de la ferme, où elles serviront à faire du fumier; vous labourerez ensuite en travers avec la charrue. Les nouvelles planches, formées par ce labour, devront avoir beaucoup de largeur, c'est-à-dire, quatre, cinq ou six perches, et cela, dans la vue de laisser le moins de sillons possible. Chaque charrue sera accompagnée de dix à quinze hommes armés de fourches à trois fourchons; chaque homme aura avec lui un petit garçon ou une petite fille, munis d'un panier. On disposera huit ou dix chariots le long de la planche, pour recevoir et emporter la récolte: j'ai employé des charrettes à trois roues, parce qu'elles n'ont pas besoin que le cheval y soit attelé lorsqu'on les charge. Ayez votre semence de froment toute saumurée et préparée par le chaulage, et que le sèmeur se tienne prêt dans le champ avec son panier; aussitôt que la charrue a retourné un sillon, le sèmeur qui marche immédiatement derrière, répand son grain, non pas dans le sillon qui vient d'être ouvert, mais sur la planche dont la



charrue a renversé la terre. Les hommes, armés de fourches se placent alors à d'égales distances le long de cette planche, et quand ils ont écarté avec ces fourches, la terre retournée par la charrue, les enfans arrachent les pommes de terre. En se servant de fourches, les ouvriers auront grand soin de remettre le sol dans l'état d'une surface bien unie, et de ne point y laisser de creux ni d'inégalités, attendu qu'il ne doit y avoir d'autre labour pour le froment. Ils observeront aussi de se tenir et de faire tous leurs mouvemens sur la partie non-labourée, et de ne jamais fouler l'autre avec les pieds. Ils ne seront pas moins attentifs à briser en morceaux toute la terre que la charrue aura retournée, et cela, non-seulement pour avoir les pommes de terre, mais encore pour couvrir le froment. Ils continueront de cette manière, jusqu'à ce que tout le champ soit achevé. Si vos ouvriers sont des hommes sans activité, et qui ne travaillent pas avec assez de courage pour tenir la charrue constamment occupée, il faut en augmenter le nombre, car ils ne doivent jamais rester en repos. Les soins à donner au froment dans ce cours de récolte, ne demandent pas d'instructions particulières, et pour les récoltes suivantes, on se gouvernera absolument sur les mêmes principes que ci-dessus. Seulement, vous pouvez vous dispenser de mettre aucun engrais pour les turneps, si les pommes de terre en ont préparé la culture sous ce rapport.

COURS DE RÉCOLTE POUR LA CULTURE DU LIN.

1. Turneps ; 2. lin ; 3. trèfle ; 4. froment.

## I N S T R U C T I O N S.

Cet assolement est celui qui convient au lin dans des terrains légers et secs. Les turneps demandent exactement la même culture que celle indiquée dans les instructions précédentes ; et mes remarques sur le labour de toute terre où l'on fera succéder une récolte d'orge à une récolte de turneps , sont parfaitement applicables à la culture du lin , qui veut une terre bien meuble et très-friable. Quant au trèfle , j'enterrerois de la même manière la semence avec le rouleau. Le soin qu'on prendra de sarcler et d'arracher le lin qui s'y entremêleroit , aidera beaucoup à la germination. Le lin doit être mis à part , et rangé en meules comme le blé. On le battra au printemps , et l'on observera de le rouir et de le préparer comme à l'ordinaire. Cette méthode de culture est susceptible de rapporter un profit considérable.

Autre cours : 1. fèves ; 2. lin ; 3. trèfle ; 4. froment.

Celui-ci est pour des terres fortes. La terre où l'on viendra de récolter des fèves , devra recevoir une préparation pour le lin , la même , en tout , que celle prescrite ci-dessus pour l'avoine.

Troisième assolement : 1. pommes de terre ; 2. lin ; 3. trèfle ; 4. froment.

Ce cours de récolte convient à quelques terres que ce soit , excepté aux terres fortes. La culture des pommes de terre sera , dans tous les points , la même que ci-dessus : seulement , après les avoir enlevées , on laissera le sol en cet état jusqu'au



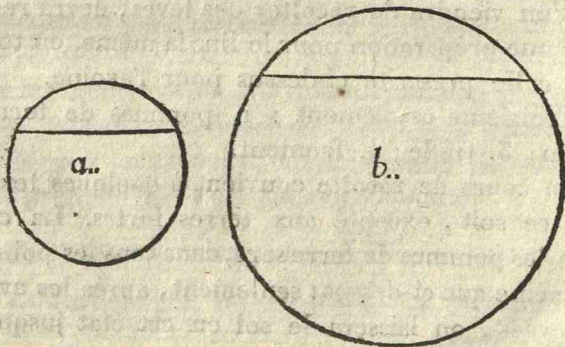
printemps. On donnera plus ou moins de labours, suivant que la terre en aura besoin pour être bien ameublie, et pour présenter cette surface friable qu'exige la culture du lin.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Dans des terrains très-pierreux, l'instrument aratoire connu sous le nom de *shim*, ne peut être d'aucune utilité. En ce cas, il faudra y suppléer, pour les opérations auxquelles il est employé, par des binages extraordinaires à la petite houe.

Par *planche*, j'entends ces lits que forme le labour entre deux sillons ouverts. L'espace d'un sillon à l'autre est la *planche*.

Dans le labour des terres humides, il faut avoir l'attention de donner par degrés à ces planches, la forme qu'elles doivent avoir, et qui est le segment direct d'un cercle. Un grand segment d'un petit cercle élève le centre des planches trop haut, et fait que les côtés sont trop perpendiculaires; mais un petit segment d'un grand cercle, est la forme convenable; par exemple :



On voit, au premier coup d'œil, que le segment du cercle *a* n'est pas la forme qu'il faut pour une planche large; mais dans le segment du cercle *b*, on la trouve précisément telle qu'elle doit être. L'attention qu'on prendra de conserver cette forme aux terrains humides, contribuera singulièrement à corriger leurs désavantages naturels. Laisser aller les attelages, par un temps humide, sur des terrains humides, est une très-mauvaise méthode; mais elle est beaucoup plus mauvaise encore au printemps qu'en automne. Dans tous ces cours de culture, il est à propos d'observer que le soin de tenir les récoltes jachères [ c'est-à-dire, les turneps, les fèves et les pommes de terre ] tout-à-fait nétoyées de mauvaises herbes, et dans l'état d'une surface bien ameublie, que ce soin, dis-je, est essentiel au succès. Non-seulement il est nécessaire pour ces récoltes, mais même celles qui doivent suivre en dépendent entièrement. C'est le principe de cette culture de ne point admettre des jachères qui sont aussi dispendieuses qu'inutiles; mais alors, il devient indispensable de ne rien négliger pour que ces mêmes récoltes soient cultivées dans la dernière perfection. On ne déboursa pas un sheling qui ne rapporte un gros intérêt.

Dans les assolemens qui précèdent, on a enchéri sur ces méthodes par plusieurs procédés que je suis loin de désapprouver, puisque je les ai pratiqués moi-même, mais dont je ne parle pas ici, parce qu'il n'est pas probable qu'on les exécutât en Irlande avec toute l'attention qu'ils exigent.



*Terrains convertis en pâturage*

Il n'y a pas une partie de l'agriculture dans laquelle les Irlandois soient moins intelligens et moins expérimentés, que celle-ci ; et cependant, par-tout où l'on a des terres à convertir en prés, il n'en est pas de plus importante.

Ils commencent, selon la nature du sol, par semer ou des turneps, ou des fèves, ou des pommes de terre, et les cultivent d'après la méthode prescrite dans les instructions qui précèdent. Si la terre a été mal gouvernée pendant plusieurs années, et que, par l'effet du mauvais système qu'on a suivi, elle se trouve infestée des productions nuisibles qui l'ont épuisée à la longue, ils font une seconde récolte, pour laquelle ils se règlent absolument sur les mêmes principes que pour la première ; toutefois, ils ne mettent de l'engrais qu'une fois sur les deux. Après cela, ils sèment de l'orge, de l'avoine, ou du lin, toujours conformément aux précédentes instructions ; mais, au lieu d'enterrer de la graine de trèfle avec le rouleau, ils emploient la herse pour couvrir, avec ces semences de printemps, les graines que voici :

Trèfle rouge annuel, nommé herbe à vache [*Trifolium alpestre*] : la quantité, par acre, est de quinze livres.

Trèfle blanc [*Trifolium repens*], douze livres.

Plantain à feuilles étroites, appelé *rib grass* [*Plantago lanceolata*], quinze livres.

Trèfle jaune, dix livres.

Si ces diverses graines sont achetées au meilleur marché possible, elles ne doivent pas revenir, d'ordinaire, à plus de vingt-cinq shelings. Tous les labours donnés pour cet ensemencement, doivent avoir pour objet de réduire la surface à un parfait niveau; mais alors il faut observer, avec une attention particulière, de tracer des sillons bien ouverts, pour faciliter l'écoulement de toutes les eaux.

*Diminution dans le prix des produits de la terre,  
en Angleterre.*

Dans le cours de l'ouvrage qu'on vient de lire, j'ai avancé que l'Angleterre avoit beaucoup souffert de la grande diminution qui a eu lieu dans le prix de toutes les productions du sol. Cette opinion m'a attiré une censure très-vive de la part d'une foule d'écrivains. J'ose espérer que le lecteur voudra bien me pardonner de chercher à la justifier ici par une ou deux observations.

Depuis la conclusion de la dernière paix, en 1763, jusqu'en 1775 inclusivement, tous les produits de la terre montèrent à un si haut prix, que des plaintes sans nombre se firent entendre. J'ai, dans ma bibliothèque, une tablette qui n'est presque remplie que d'écrits publiés sur cette matière; et le parlement lui-même s'occupa plus d'une fois de rechercher les causes du mal. On ne parvenoit pas, dans le public, à épuiser le chapitre des suppositions et des conjectures. Il n'y eut peut-être pas un



seul objet qu'on ne mît au nombre des causes ; c'étoient les agioteurs , les regratiers, les accapareurs, la vente sur échantillon, l'exportation, les primes, les chevaux de poste, les coches, les chiens de chasse, etc. etc. Quelques - uns des plaignans, et sans doute ceux-là méritoient le plus d'attention (\*), imputèrent le mal aux grandes fermes et aux clôtures. Dans le cours de cette période, je m'efforçai, plus d'une fois, de persuader au public, que les plaintes elles-mêmes n'avoient aucun fondement ; que la hausse des prix n'étoit pas aussi forte, comparativement parlant, qu'on l'avoit prétendu ; que cette hausse, on ne devoit l'attribuer à aucune des causes qu'on lui assignoit ; enfin, que l'accroissement considérable de richesse nationale étoit plus que suffisant pour l'expliquer.

Dans les années 1776, 1777 et 1778, les prix subirent une prodigieuse diminution ; et en 1779, ils tombèrent si bas, qu'on n'entendit par-tout que les cris de fermiers ruinés, et de propriétaires plongés dans la détresse. Au moment même où j'écris, c'est un fait généralement répandu, qu'il y a un décroissement extraordinaire dans le prix de tous les produits du sol, et que nombre de fermiers sont ruinés. J'ai sous les yeux les prix de la laine, pendant quarante ans, et je trouve que celle qui, dans la période de 1758 à 1767, valoit de 18 s. à 1 l. 1 s. les vingt-huit livres, ne coûte

---

(\*) Il est inutile, sans doute, de faire remarquer au lecteur que notre auteur parle ici un langage ironique. T.

que 12 s. en 1779, et ne se vendoit pas plus de 14 s. en 1778: il nous faut remonter jusqu'à 1754, pour trouver une année où ce prix ait été aussi bas que nous l'avons vu en dernier lieu. Le froment et toutes les espèces de grains, ont éprouvé de même une très-forte diminution (\*).

A ces faits, j'ajouterai une observation qui les confirme; c'est que le système des grandes fermes, et celui des clôtures, sont aujourd'hui aussi dominans que jamais. Si telles ont été auparavant les causes de la hausse dans le prix des produits du sol, comment arrive-t-il qu'elles ne soient pas suivies présentement des mêmes résultats? Mais il est bien inutile d'insister davantage sur un fait qui, au premier coup d'œil, porte avec lui la conviction la plus complète.

Après la paix de 1763, il y eut, en Angleterre, un abondant écoulement de richesse, lequel eut pour effet principal d'opérer une hausse dans tous

(\*) Voici la comparaison telle qu'on doit l'établir, en général :

Le froment, de 3 s. à 3 s. 6 d. Il étoit, il y a cinq ans, de 6 à 7 s.

L'orge, 2 s.; à la même époque, 3 s. 6 d.

L'avoine, 2 s.; — 2 s. 6 d.

Les fèves, 2 s. 10 d. à 3 s.; — 3 s. 6 d.

La laine, de 12 à 15 s.; — 16 s. à 1 l. 1 s.

Agneaux, 6 s.; — 12 s.

Moutons âgés de deux ans, 10 s.; — 1 l.

Vaches, de 5 à 6 l.; — de 7 à 9 l.

Cochons, 1 l.; — 1 l. 6 s.

Jeunes bœufs de quatre ans, 3 l. 10 s.; à 5 l. — de 7 à 10 l.

Bois de chêne, 3 l. à 4 l.; — 3 l. 10 s. à 4 l. 10 s.

Frêne, 2 l. à 2 l. 5 s.; — 2 l. 10 s. à 3 l. Y.



les prix, non-seulement de grain et des bestiaux, mais même de la terre. Ces prix ont diminué en 1776, 1777 et 1778, et plus considérablement encore en 1779. Je suis très-porté à croire que, comme leur ancienne *hausse* [ ainsi qu'on la nommoit ] eut pour cause une *surabondance* de numéraire, de même, leur *baisse* actuelle doit être attribuée à une *rareté*; et, par ce mot, je n'entends pas précisément la rareté d'argent; car il est prouvé que la masse des espèces métalliques du royaume, n'a jamais été plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui: je veux parler d'une réduction de ces innombrables canaux de circulation qui, comme les plus petites veines et ramifications du corps humain, vont porter le sang jusqu'aux extrémités. Interrogez la plupart des premiers banquiers et commerçans de Londres: ils vous diront qu'il n'existe point de rareté de numéraire dans cette ville. Mais, pourquoi l'argent y reflue-t-il en si prodigieuse quantité? pour être placé, à 7 ou 8 pour 100 d'intérêt, dans les emprunts publics! Voilà le grand motif qui attire le numéraire de toutes les parties du royaume, et qui enlève tant de capitaux aux différentes branches de l'industrie nationale; voilà la vraie cause de ce mal qui excite aujourd'hui des plaintes si universelles; je veux dire, de la diminution dans tous les prix. La raison pour laquelle les fermiers sont ruinés, [ car tel a été réellement le sort de beaucoup d'entr'eux ] est qu'ils ont pris des terres avec stipulation d'une rente proportionnée à la hausse des prix; et ce n'est pas là la seule circonstance

à remarquer. Il seroit naturel que la main-d'œuvre, qui est aussi une marchandise, diminuât avec les autres : mais le gouvernement ayant quatre cent mille hommes à employer, et par conséquent à recruter, porte l'enchère très-haut dans le marché, au préjudice du cultivateur. Une diminution devoit pareillement avoir lieu dans la taxe des pauvres ; mais tout le système de cette détestable administration est d'une telle extravagance, il s'y commet tant de friponneries, et l'on y tient avec un entêtement si opiniâtre, que je ne suis pas du tout surpris de voir la taxe augmenter, comme elle augmente en effet. Voilà trois circonstances particulières qui expliquent assez les causes de la détresse du cultivateur.

J'ose croire que par la suite il s'établira des idées plus saines et plus justes de ce qu'on a appelé jusqu'ici *cherté* et *vil prix* des produits. J'espère que nous n'entendrons plus dire alors que les grandes fermes, que les gros fermiers, font la loi et le monopole dans les marchés. Je pense encore qu'on n'accusera plus le système des clôtures, d'un mal que nous voyons si clairement, aujourd'hui, qu'il est incapable de produire. On ne dira plus que les cultivateurs sont ruinés, ou gémissent en prison, faute des moyens de faire les choses, même pour lesquelles ils étoient auparavant l'objet d'une si grande exécration. Nous aurons au moins gagné, sous un rapport, à cette cruelle expérience du temps présent, si elle nous prouve toute la folie, l'inanité et l'extravagance des raisonnemens dont a fatigué tant de fois le public. Et



cela est d'autant plus nécessaire , que si , après la guerre actuelle , nous avons le bonheur de jouir d'une paix qui nous rende un peuple riche et puissant , il s'opérera infailliblement une hausse dans les prix. On auroit donc à redouter les mêmes sophismes , si leur absurdité n'étoit pas démontrée , dès-à-présent , dans tout son jour.

Je sais qu'il y a des personnes qui attribuent , et les hauts prix d'autrefois , et les bas prix d'aujourd'hui , à des différences de récoltes , et qui parlent beaucoup d'années d'abondance et d'années de disette : quant à moi , mes idées n'ont jamais varié à cet égard. J'ai toujours pensé que la différence du produit des terres , prises les unes dans les autres , étoit extrêmement petite , trop peu considérable , en un mot , pour *influer* sur les prix ; et même , en quelques endroits particuliers , elle n'est pas , à beaucoup près , assez forte pour qu'on doive l'assigner comme cause à une augmentation ou diminution. Si c'étoit ici le lieu , je pourrois donner d'excellentes raisons , et citer plusieurs faits probans à l'appui de cette opinion ; mais si ce que j'ai dit semble suffisant , on n'est plus fondé à soutenir que les grandes fermes et les clôtures [ deux points sur lesquels on a le plus insisté ] sont la cause de la hausse.

« Voici , dit le docteur Price , dans son *Supplément aux Observations sur le paiement du revenu de l'État* , pag. 338 , « ce qu'on m'a  
« mandé tout récemment , d'une grande commune  
« du Leicesterhire : Ce terrain rapportoit réguliè-  
« rement , par année , huit cents quarters de blé ,

« outre qu'il nourrissoit deux cents têtes de bétail.  
 « On l'a *enclos*, et *mis entre les mains d'un*  
 « *petit nombre de cultivateurs*. Il en est résulté  
 « que ce terrain donne aujourd'hui fort peu de  
 « blé, ou même qu'il n'en produit point du tout.  
 « Ajoutez qu'il ne fournit pas à l'entretien d'une  
 « plus grande quantité de bétail qu'auparavant,  
 « quoique les rentes aient augmenté dans une pro-  
 « portion considérable.

« Dans les comtés de Northampton et de  
 « Leicester, » dit encore le respectable M. Ad-  
 « dington (\*) « le système des clôtures a singuliè-  
 « rement prévalu, et la plupart des terres seigneu-  
 « riales nouvellement encloses, sont converties en  
 « pâturages. L'effet de cette opération est qu'il  
 « n'y a pas maintenant cinquante acres de mis en  
 « labour, par année, dans plusieurs propriétés où  
 « l'on comptoit autrefois, tous les ans, quinze  
 « cents ou, pour le moins, mille acres de terres  
 « labourables. A peine voit-on un épi de blé dans  
 « toute l'étendue de quelques champs, qui en pro-  
 « duisoient jadis des centaines de quarters. Telles  
 « ont été les funestes conséquences d'un pareil  
 « système, que, généralement parlant, il s'est  
 « vendu en dernier lieu, dans ces deux provinces,  
 « plus de froment à 7 s. et 7 s. 6 d. le bushel [ de  
 « Winchester ], qu'il ne s'en vendoit d'ordinaire  
 « à 3 s. 6 d. »

---

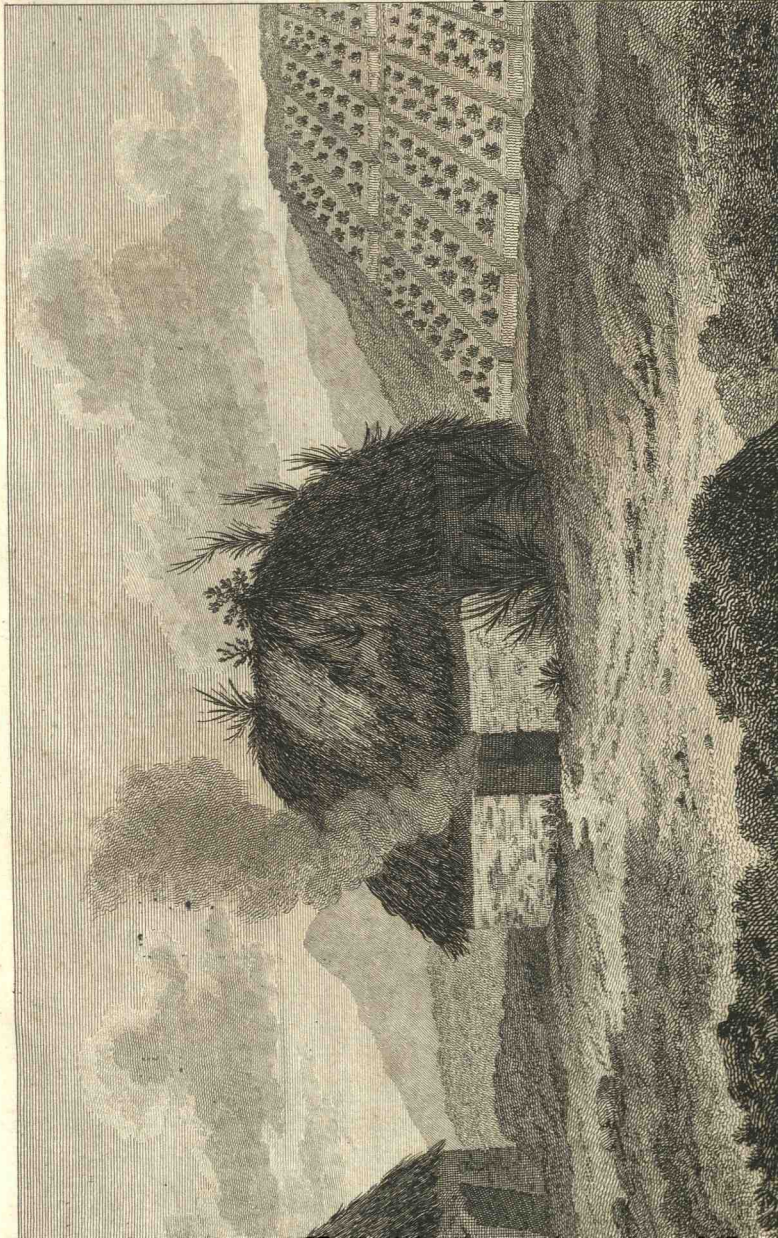
(\*) Voyez son ouvrage intitulé : *Motifs contre le système de clôture des champs ouverts*. Y.



Comme, depuis, le système des clôtures est devenu plus universel que jamais, je demande qu'on m'explique pourquoi le froment est retombé à 5 s. 6 d., si c'étoient les clôtures qui en avoient élevé le prix jusqu'à 7 s. 6 d. ?

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.







Pieds. Pouces.

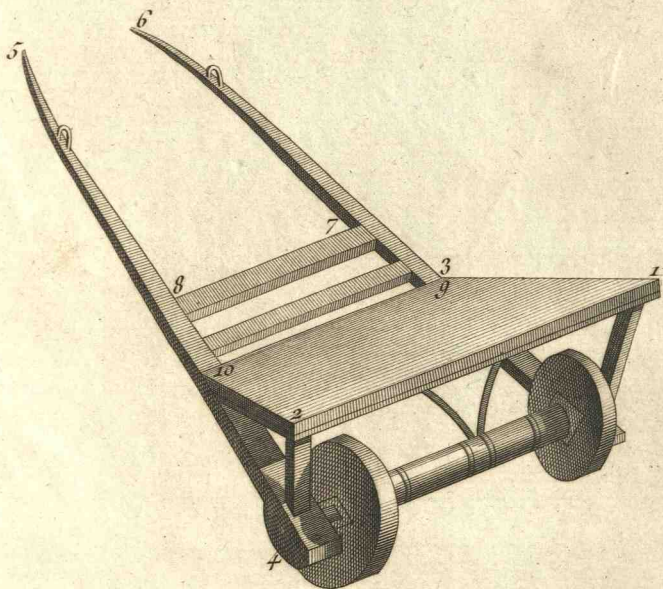
1 à 2.....5, 4

1 à 3.....3, 8.

4 à 5.....9, 8

5 à 6.....1, 10

7 à 8.....3, 9



### Charrette Irlandaise

Les Roues ont 2 Pieds de diametre ,  
 Sur les bords de la surface 1. 2, 9, 10, on  
 met des planches au besoin pour contenir  
 la terre, le fumier, la chaux, &c.